HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME IX.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon,	chez Turbergue, libraire.
Lyon	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Périsse frères, libraires.
Montpellier	— Séguin fils, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
Angers	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
Nantes	— Mazeau frères, libraires.
Metz	— Mlle Constant Loïez, libraire.
Lille	— Lefort, libraire.
Dijon	— Hémery, libraire.
Rouen	— Fleury, libraire.
Arras	— Théry, libraire.
Nancy	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, imp.-libraire.
Toulouse	— Léopold Cluzon, libraire.
—	— Privat, libraire.
Le Mans	— Gallienne, imp.-libraire.
Clermont-Ferrand	— Veysset, imp.-libraire.
Rennes	— Hauvespre, libraire.
—	— Verdier, libraire.
Reims	— Bonnefoy, libraire.
Rome	— Merle, libraire.
Milan	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	— Marietti (Pierre), libraire.
Madrid	— Bailly-Baillière, libraire.
—	— J.-L. Poupart, libraire.
Londres	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève	— Marc Mehling, libraire.
Bruxelles	— H. Goemaere, imp.-libraire.
—	— De Wagener, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE)

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES
JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME NEUVIÈME.

(1461 — 1515.)

PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE CASSETTE, 4.

1857.

HISTOIRE

DE FRANCE

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS.

LOUIS XI.

1461-1483.

§ Ier. PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE.

Chaque fois que la France a été mise en péril par l'étranger et l'anarchie, exposée au pillage ou aux excès de la force, nous l'avons vue se tourner vers le trône de ses souverains et leur demander des garanties contre les dangers du dedans et du dehors. Si les rois ont été assez forts ou assez habiles pour répondre dignement à cet appel, l'ordre a été rétabli à l'intérieur, la prospérité a rayonné sur tous les points, tandis que les ennemis ou les barbares ont été repoussés au delà des frontières. Par suite de cette intervention salutaire de la couronne, le pouvoir royal s'est développé, appuyé d'une part sur la victoire, de l'autre sur les besoins des peuples. Mais quand

les rois ont été impuissants et incapables, leurs prérogatives et les éléments du bonheur public ont simultanément décru; alors aussi la féodalité a grandi parallèlement avec les misères publiques, non pour les exploiter à son profit ou pour les aggraver, mais parce qu'il faut bien que la puissance et l'autorité se portent quelque part pour le salut commun.

Nous avons vu la féodalité, d'abord toute-puissante sous Charles le Chauve et sous Charles le Simple, plus tard combattue par Louis le Gros, et enfin vaincue par Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel et Charles V. D'autres fois elle s'est relevée, sous des princes faibles de volonté ou de sagesse, comme Philippe de Valois, Jean et Charles VI. Pendant la jeunesse de Charles VII elle a été toute-puissante. Alors, en effet, le connétable de Richemont, le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, le comte d'Armagnac et d'autres grands vassaux de la couronne furent pour le jeune roi des tuteurs ou des rivaux non moins ombrageux ou hostiles que les anciens comtes de Vermandois et de Paris l'avaient été pour les derniers Carlovingiens : les mêmes événements apparurent sous d'autres hommes et sous d'autres costumes. Quand les garanties sociales manquent aux masses, l'instinct de leur conservation porte celles-ci à se grouper autour des hommes forts, et cette tendance inévitable des peuples crée le pouvoir féodal.

Mais la réaction oligarchique due aux misères de la France sous Charles VI et sous la domination anglaise ne devait pas durer au delà de sa cause. Nous avons vu par quelle série d'actes hardis et de me-

sures intelligentes Charles VII, une fois rétabli sur le trône de ses pères, entreprit de reconquérir sur les grands le terrain perdu. Ses tentatives, conduites avec une sagacité remarquable, avaient soulevé la ligue des princes et des seigneurs qui porta le nom de *Praguerie*. A force de promesses, de concessions ou de ruses, mieux encore que par la force ouverte, le pouvoir royal prévalut. Les feudataires révoltés furent un moment heureux de solliciter leur grâce, le roi plus heureux d'être en position de l'accorder. Le peuple aidait le trône dans cette lutte, s'inquiétant peu de savoir si elle devait, en définitive, tourner à son profit. Tout lui paraissait bon pour repousser le joug féodal, dont il ne comprenait pas la raison d'être, et dont il n'entrevoyait que le côté tyrannique. Il se mettait, du reste, peu en peine de soutenir les états généraux ou les parlements, et de s'en faire un bouclier contre les envahissements du pouvoir royal lui-même; on allait au plus pressé, et il n'y avait alors ni esprit public, ni moyens de le former. La monarchie sortait des limites qui semblaient lui avoir été assignées, et ses usurpations étaient vues avec indifférence par une population qui, peu soucieuse de l'avenir, acceptait comme une amélioration utile tout ce qui affaiblissait la domination des seigneurs. Dès lors les rois commençaient à lever des taxes sans le consentement des états, et on ne leur disputait pas ce pouvoir; ils s'affranchissaient des règles établies pour l'administration, et on ne contestait point leur droit. Ainsi constituée, la monarchie n'était cependant ni despotique, ni absolue

L'autorité royale rencontrait des barrières ou des contre-poids dans les libertés locales, dans les priviléges des provinces et des villes; dans les parlements, dont la résistance, quoiqu'on pût à la longue en venir à bout, était souvent un frein respecté; enfin dans les états généraux, rarement convoqués, mais toujours investis d'une autorité morale assez efficace. Ce n'était là ni la liberté républicaine, ni l'organisation constitutionnelle, ni le despotisme, ni l'oligarchie aristocratique; mais il y avait de tous ces éléments, dans des proportions inégales et variables selon les temps, les lieux et les hommes.

Le royaume se composait alors de vingt-sept provinces, mais près de la moitié d'entre elles étaient encore gouvernées à titre de fiefs ou de souverainetés particulières. Quatre de ces fiefs, la Picardie, l'Artois, la Flandre et la Bourgogne, et en outre la Franche-Comté, étaient soumises à la grande famille de Bourgogne. Le traité d'Arras avait réuni à ces possessions ducales les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la châtellenie de Bar-sur-Seine, le comté de Bourgogne, le Ponthieu, les villes de la Somme et l'ancien comté de Santerre, comprenant Roye et Montdidier. Cette souveraineté comprenait encore à peu près tout le territoire des Pays-Bas modernes (Hollande et Belgique). Le chef de cette maison, Philippe le Bon, qui devait bientôt laisser son vaste héritage à Charles le Téméraire, son fils, contre-balançait la puissance royale; c'était un vassal pour le moins aussi redoutable que son souverain. Une branche issue de la maison de Bourgogne possédait encore, dans l'intérieur de la France, les comtés

de Nevers et de Rethel, et la baronnie de Donzy.

La Bretagne continuait d'être gouvernée par un duc particulier, sous la suzeraineté presque illusoire des rois de France. Tandis que les princes issus de l'ancienne maison de Montfort-l'Amaury se contentaient de ce fief et de la terre de Néauffle, deux seigneuries pour lesquelles ils rendaient hommage lige au roi de France, la maison de Blois, devenue maison de Penthièvre, étendait sa domination sur les villes bretonnes, et, en outre, sur la vicomté de Limoges et sur le comté de Périgord.

La maison de Courtenay, issue de Louis le Gros, continuait de posséder son fief à titre de famille princière, et devait se perpétuer de mâle en mâle jusqu'au dix-huitième siècle sans pouvoir jamais faire reconnaître ses titres ni obtenir le rang qu'ils lui assignaient.

La maison d'Anjou était à la fois maîtresse de cette province, du Maine, de la Lorraine et de la Provence; à ces vastes possessions se joignaient des prétentions au royaume de Naples et des alliances contractées avec la France et l'Angleterre. Mais un État dont les fractions étaient ainsi disséminées ne pouvait passer pour fort dangereux; ajoutons qu'il était, à l'avénement de Louis XI, l'apanage du bon roi René, guerrier loyal et chevaleresque, mais tout entier préoccupé de poésie et de peinture, et plus ambitieux de trôner au milieu des troubadours de Provence que de se faire respecter ou craindre des autres souverains. Son règne pacifique fut pour la Provence une ère de paix, de poésie et de bonheur, dont le souvenir n'est point encore effacé de la mémoire du peuple.

La maison de Bourbon tenait le Bourbonnais, l'Auvergne et une partie considérable du Lyonnais. Cette famille était alors subdivisée en deux branches : la première, la branche aînée, réunissait le comté de Clermont en Beauvoisis (domaine originaire des Bourbons), les duchés de Bourbon (Moulins) et d'Auvergne (capitale, Riom) ; les baronnies de Roannais et de Combrailles, le Forez, la baronnie indépendante de Dombes et plusieurs châtellenies ; la branche cadette possédait le duché de Montpensier, le Dauphiné d'Auvergne, la châtellenie de Vodable et une partie de la Limagne. La Marche était à la veille de tomber, par succession, sous la dépendance de Jacques d'Armagnac.

Au centre, les ducs d'Orléans (1) et d'Alençon (2) ; au midi, les sires d'Albret, les comtes de Foix et d'Armagnac (3), quoique reconnaissant le roi à la fois

(1) La branche d'Orléans se partageait, depuis 1407, en deux branches :

La branche aînée ou d'Orléans, qui en retenait les principaux domaines, savoir : au centre de la France, le duché d'Orléans, le comté de Blois et quelques seigneuries ; au nord, le duché de Valois (Crépi, La Ferté-Milon, Verberie) et une partie du comté de Soissons, avec d'autres domaines de la maison de Couci ;

La branche cadette, qui possédait le comté d'Angoulême ; elle avait aliéné, en 1445, le comté de Périgord qu'elle avait aussi reçu à l'origine. — En outre, le bâtard d'Orléans, le fameux Dunois, avait obtenu le comté de ce nom avec la vicomté de Châteaudun (1438), apanage auquel Charles VII avait ajouté le comté de Longueville (1449).

(2) La maison d'Alençon unissait au duché de ce nom le comté du Perche (Mortagne) ; mais, loin d'accroître ses domaines, elle marchait à grands pas vers sa ruine.

(3) La maison de Foix avait ses domaines épars au pied des Pyrénées, ses domaines héréditaires à l'est sur l'Ariége, et à l'ouest, dans le bassin

comme souverain et suzerain, tendaient à exercer une autorité indépendante de la couronne. Ils n'accordaient au roi de France qu'une obéissance contestée, et cherchaient, pour leur part, à rendre au système féodal son antique prépondérance.

Le domaine royal proprement dit réunissait alors, au midi, la Guienne, où se trouvaient éparses les seigneuries des trois grandes maisons que nous avons nommées; de plus, quelques seigneuries particulières : le comté de Soule (Mauléon), au pied des Pyrénées (1306); le comté de Comminges, dont la souveraineté fut acquise dès 1443 et 1453, bien que Louis XI ne dût pas tarder à le donner en apanage (jusqu'en 1498); tout le Languedoc, comprenant les sénéchaussées de Toulouse, de Béziers, de Narbonne,

de l'Adour, ceux de la maison de Béarn, qui lui était unie depuis 1290. Elle y avait ajouté, en 1425, le Bigorre (Tarbes), par donation de Charles VII; en 1445, par vente, la vicomté de Narbonne.

La maison d'Armagnac était divisée en deux branches depuis la mort du connétable (1418) :

La branche aînée, qui réunissait les quatre comtés principaux d'Armagnac (Auch), de Rouergue (Rodez), de Fezenzac (Vic-de-Fezenzac), et de Fezenzaguet (Mauvesin); en outre les comtés de Lomagne (Lectoure) et d'Auvillars, de l'île Jourdain et de Carlat;

La branche cadette, qui, investie du comté de Pardiac, y joignit, par mariage, les comtés de la Marche (Guéret) et de Castres, et, en 1462, le duché de Nemours.

La maison d'Albret devait recueillir l'héritage presque entier de toutes ces maisons puissantes (1512 et 1526). Elle possédait alors, outre ses domaines primitifs (partie du Bazadois et du Condomois), les seigneuries de Tartas, de Mont-de-Marsan, les comtés de Gaure (Fleurence) et de Dreux (dans la Beauce), etc. — Le sire d'Orval, second fils du connétable d'Albret, avait hérité de sa mère la principauté de Boisbelle, dans le Berri.

de Carcassonne et de Beaucaire, avec la seigneurie de Montpellier, qui, en 1381, y avait été définitivement réunie; le Dauphiné, auquel étaient réunis, depuis 1434, les comtés de Valentinois et de Diois (1); le comté de Lyon, le Berri, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, la Touraine, reconquis par Charles V (1369-1370); la plus grande partie de la Normandie et de la Champagne, reconquises par Charles VII; une faible portion de la Picardie, et l'Ile-de-France, qui n'appartenait pas même intégralement au roi. Ajoutons que le Dauphiné était donné comme un véritable apanage à Louis XI, avant qu'il fût roi, et que le second fils de Charles VII avait également reçu le Berri (1453), avec le droit d'y lever les impôts.

Le roi de France était l'obstacle naturel, l'ennemi commun que cette féodalité avait à combattre, bien qu'il en fût en apparence le chef. La réalité de ce dernier rôle appartenait au duc de Bourgogne; mais Philippe le Bon trouvait dans la diversité de ses États une barrière à ses projets d'agrandissement. Les populations de la Frise, de la Hollande et de la Flandre ne se courbaient pas docilement sous le joug; instinctivement ennemies de la noblesse et du système féodal, elles étaient toujours prêtes, au premier coup de cloche, à s'insurger contre leurs maîtres. Les corporations de métiers servaient de réserve à cette redouta-

(1) Les transactions diverses auxquelles cette réunion donna lieu ont fait varier sur l'époque où elle fut définitive (1423, 1434, 1446). — Le Valentinois fut encore détaché du Dauphiné en 1498 pour César Borgia; en 1548, pour Diane de Poitiers; en 1641, pour le prince de Monaco. Nous n'avons pas besoin de dire qu'ils n'en eurent plus que le domaine utile.

ble aristocratie commerciale, que l'industrie des laines avait enrichie. Gand pouvait lever quarante mille hommes; Liége, au besoin, en armait un nombre égal; les autres villes suivaient leur exemple par proportion. D'un autre côté, cette puissance, qui s'étendait des bouches de la Saône à celle du Rhin, formait, vers la Lorraine et la Champagne, un coude par où elle était, des deux côtés, très-vulnérable à l'étranger. Le roi de France, au contraire, commandait à des provinces dont les intérêts nationaux étaient homogènes; loin d'être en lutte contre les communes, il les représentait dans leurs rivalités et leurs jalousies contre les grands, et garantissait des franchises municipales dont il n'avait rien à craindre.

Pour compléter l'esquisse géographique qui précède, nous croyons devoir extraire d'une chronique du quinzième siècle le tableau, d'ailleurs aussi naïf qu'imparfait, de la France à l'avénement de Louis XI.

« Iceluy royaume, y est-il dit, est très-fertil de blez, de vins, de bestail, de plon, de cuivre, de laines, de fruicts. Aucuns païs y a où ne croist point de vins... mais assez en croist ès païs voisins, parquoy ils en ont assez et à bon marché... Ce royaume est en manière de losange; car il n'est ni long, ni carré, et passe le fleuve de Loire formant par le milieu du royaume. Or veux-je conter des païs qui sont d'un des costés de ladite rivière de Loire, depuis où elle commence jusques-là où elle tombe en mer et jusques ès royaume d'Aragon et de Valence.

« Ladite rivière part du païs de Velay, qui est païs de grandes montagnes, et y a une cité nommée le Puy où y a grant pèlerinage de Nostre-Dame. Ce païs est fort peuplé, et y a grant foison de bestial, bœufs, vaches, chevaux, laicts, fromages et foison chasteaux-forts sur roche... Et sont les gens de cedit païs rudes gens, vestus de gros bureaulx, comme sont gents de toutes montagnes.

« Puis y est le païs d'Auvergne devers le couchant, qui est païs de montagnes, où a bains chaulx nommés les bains de Chaudesaigues, de telle condition que les païs dessusdicts. Et y a pleins païs en aucuns lieux, spécialement en la Loumaigne, qui est un bon païs et fertil de blez, de vins, de bestial.... Et y a très-bon vin et très-bel vinoble.

« Et après y est le païs de Bourbonnois, le païs de Berry et le païs de Combrailles, où y a bains chaulx nommés les bains de Bourbonne, de Vichy et de Néris... Et les païs de Bourbonnois et de Berry sont bons païs et fertils de blez, de vins, de bestial blanc et rouge, et grant foison d'estans, belles forests et petites rivières, et y a une bonne cité nommée Bourges. Les gens de ce païs sont bonnes gens et simples, et bien obéissants à leur seigneur, et ne sont pas gens de grans bobans en habillements ni en vestures.

« Puis y est le païs de Soulaingne, qui est maigre païs, et est païs de sablons et de bruyères, et y a grant foison d'estans, petites rivièrettes, bois, bestial, volailles et venaisons.

« Puis y est le païs de Touraine, qui est un très-

bon païs et fertil de vins, de blez, de bestial, de venaisons, volailles et de poissons d'estans, de rivières, et belles forests, comme la forest de Loches, de Beaumont, de Montrichard et d'autres moult belles. Aussi y a-t-il de beaux chasteaux et très-forts.

« Puis y est le païs de Poictou, qui est très-bon païs de blez, de vins, de chairs, de poissons de mer et d'eau douce, et y a de beaux chasteaux et villes, et foison noblesse.

« Puis y est la duchié de Guyenne, qui est grand païs et bon, et en est Saintonge, Angoulesme, Piegort, La Marche, Limosin, Cressy, Agenès, Rouerghe, Armignac, Bierne et toutes les montagnes jusques à Navarre et en Aragon. Et est tout cedit païs un des fertils païs du monde, s'il estoit en paix. Et sont les gens d'icelui païs courageuses gens et légiers de teste et bonnes gens d'armes... Ses menus gens sont tous arbalestiers, mal vestus, et portent solles (souliers) de bois ou de cuir à tout le cuir par poureté, et sont jens joueurs de dez ou de quartes; et y a bons vins partout et grand foison de vins de pommes. Les femmes y sont fortes et habiles, et font le labour, et vivent de pain de millet et boivent le vin de pommes dont ils ont grant foison, et vendent les blez et le vin.

« Puis y est le païs de Languedoc, qui est un très-bon païs et riche d'or et d'argent, de blé, de vins, d'huiles d'olives, de dates et d'amandes. Et y croist grant foison de ghedes et graines d'escarlate, dont l'on taint les draps.

« Puis y est, de la Loire, le païs de Lionnois et

de Beaujolois. Là sont les mines d'argent, de cuivre et de plon...

« Puis y est la duchié de Bourgogne et la comté de Charolois, qui est moult bon païs, et plain et abondant de tous biens. Sur la rivière de Loire, en ce païs de Charolois, a bains chaulx. Et est ce païs de Bourgogne et de Charolois très-fertil de blez, de vins, les meilleurs du royaume, et aussi de bestial et de poissons. Et y a en icelle duchié et sur ladite rivière, jusques à Lyon, la cité de Lyon, qui est archevesché, la cité de Mascon, la cité de Châlon. Et la principale est nommée Dijon.

« Puis y est le païs de Morvant en icelle duchié, qui est païs de montagnes pleines de neige l'hiver; et entre la ville de dijon et icelles montagnes est la cité d'Autun. Ce païs est poure païs de sablons, et y a assez bestial rouge et grant foison de bois. Et sont les gens dudit païs rudes comme ils sont en païs de montagnes, et aussi sont mesme rudes ceux de la duchié de Bourgogne.

« Puis y est le comté de Champagne, qui est beau païs, et bon et plein païs, et y a peu bois, et assez blez et vins, bestial blanc, et labourent à chevaux, et y a assez vaches, et petites rivières, et y a bonnes toilles. Le peuple de ces païs sont bonnes gens et gens de bonne foy.

« Puis y est la duchié de Bar, qui est très-bon païs de blez, de vins, de bestial et de poissons...

« Puis y est la comté de Rétel, le païs de Lannois, et la comté de Guise, et le païs Vermandois, qui sont très-bon païs et plains, sans montagnes, et y

a grant foison de blez, vins, et bestial, et rivières; et sont bonnes gens, et se tiennent honnestement de vestures et de pannes; et y a grans seigneurs et barons.

« Puis y est le païs d'Artois, qui est plein païs et peu de bois, et y a grant foison de blez, bestial et petites rivières; et n'y croist point de vin, et boivent cervoise les gens d'iceluy païs, et sont sobres gens, et se tiennent bien vestus et sont légiers à coursier, et très-nettes gens.

« Puis y est le païs de Tournesis, Douay, Lisle, Orcies, qui sont tels païs et de telle condition les gens comme ceux d'Artois. Et y est la cité de Tournay, qui est une moult belle cité et forte, et y fait-on moult mercerie et de harnois de guerre, et est cette cité naïvement au roy. Et passe par icelle cité la rivière de l'Escaut, qui départ le royaume et l'Empire. Et en tous iceux païs ne croist point de vin, mais le peuple et poures gens boivent cervoise.

« Puis y est la comté de Flandres, qui joint à icelui païs, qui est riche païs de marchandise, qui vient par mer de tous les royaumes chrestiens; et est ce païs fort peuplé, et y a deux moult bonnes villes, c'est à sçavoir Gant et Bruges. Le païs de soy est poure païs et peu de labour, pour ce qu'il est en eaües et sablons. Les gens de ces païs sont honnestes gens, et bien vestus de fins draps, et de fines pannes; sont grans mangeurs de chair, de poissons, de laict et de beurres; et sont gens périlleux à course et souvent rebellent contre leur comte ou leur souverain, et n'est ce païs riche que des grans marchandises qui descendent en iceluy païs.

« Puis y est le païs d'Amiennois, de Beauvoisis, de Soissonnois et de Vesquesin le François, qui est très-bon païs de blez, de vins, de bestial et de bois; et sont les peuples de ces païs bonnes gens et très-honnestes de vestures et de vivres....

« Puis y est le païs de Normandie, qui est bonne duchié, puissant et riche; et est très-bon païs de blé et de bestial blanc et rouge, et foison de belles forests et petites rivières, et grant foison de pommes et poires, dont l'on fait le cidre et le poiré, dont le peuple boit pour ce qu'il n'y boit point de vin, combien qu'il en vient assez par mer et par la rivière de Seine. En ce païs se font de moult bons draps en grand foison, et est ce païs de grant revenu au prince... En ce païs a grand noblesse et de grans seigneurs et barons, et y a grant foison de bons marchans par mer et par terre; et sont les populaires de grant peine et fort laboureux hommes et femmes; et sont honnestes gens de vesture et de mesnaige; et sont grans beuveurs en leurs festimens, et grans chières se font par boire.

« Puis y est la duchié de Bretaigne, qui est bon païs, espécialement Bretaigne Galo, du costé de la Normandie et d'Anjou, et là parlent françois. Et en Bretaigne bretonnant parlent un langage que nul qu'eux n'entand, s'il ne l'apprand. En ce païs ne croist point de vin, ce n'est autour de Nantes; mais ils en ont assez de Poictou et d'ailleurs, par mer. Le plus de ces gens ne boivent qu'eaue sinon aux festes; et font moult de beurre, qu'ils vendent aux estranges païs et en mangent en caresme, par faute d'huile...

En ce païs a grant foison de bons ports de mer, grant foison de bœufs et vaches, et bons petits chevaux, grans landes et forests, et petites rivières, et plein païs sans montaignes, et grans seigneurs barons et grant gentillesse, et de forts chasteaux, et fortes gens, et bons lecteurs; et les mesmes gens sont vestues de bureaux, et sont bonnes gens de mer. Et ces gens sont rudes gens et grans plaideux.

« Puis y est le païs de la duchié d'Anjou et la comté du Maine, qui est bon païs et fertil de blez, de bois, des vins, de bestial blanc et rouge, et de poissons; et y a belle noblesse, bonnes gens d'armes et vaillans, et y a très-bon peuple; et font leur labour à bœufs, comme en Bretaigne.

« Puis y est la comté du Perche et la comté de Vendosme, qui est très-bon païs, de la condition d'Anjou et du Maisne.

« Puis y est la duchié d'Orléans, le païs de Chartres, celuy de Beauce, le comté de Blois et de Dunois, qui sont moult bons païs de blez, de vins. Et y a assez bois en aucuns lieux, et y a bon peuple et grans laboureurs. Ces païs ont esté moult ravagés de la guerre. Il y a deux bonnes citez, c'est à sçavoir Orléans et Chartres; et en ces païs labourent à chevaux.

« Puis y est la comté de Dreux, la cité de Montfort, le païs de Hurepois, le païs de Gastinois, la comté de Meulan, l'Isle-de-France, le païs de Brie, la comté de Gien, qui sont moult bons païs et fertils de blez, de vins, de bestial, de bois et de rivières. Et y a moult bon peuple et d'honnestes gens et bons catholiques. Et est à parler proprement le meilleur païs

de tout le royaume. Et y sont les cités de Paris, qui est la maistresse cité du royaume et la plus grant ; et y est le palais du roi assis au milieu de la ville, et passe la rivière de Seine autour dudit palais ; et est iceluy palais le mieux composé et édifié et le plus grant qui soit en nul des royaumes des chrestiens. Et là est assis la grant chapelle collégiale du roi ; et là aussi sont ses grans salles où quotidiennement se tient le grant parlement, où on fait la justice de tout le royaume. Puis y est les cités de Senlis, de Meaux et Soissons. Et y sont les païs d'Auxerrois et de Nivernois ; et y a deux cités, Auxerre et Nevers. Ainsy ai nommé tous les païs de ce royaume.

« En ce royaume y a XIV duchez, sans les éveschez et archeveschez, dont il y a quatre-vingt et quatorze citez, comprins dix archeveschez, qui sont audit royaume. Et y a moult de comtes et de barons, et moult grande noblesse plus qu'en deux autres royaumes chrestiens. Le peuple de ce royaume sont simples gens et ne sont point gens de guerre, comme autres gens ; car leurs seigneurs ne les mènent point à la guerre qu'ils puissent. Ils sont gens de grant'peine, de mestier, et grans laboureurs, et paisibles gens et de bonne foy. Et est cedit royaume biens fourny de notables clercs et de gens d'Église. Et y a des plus belles églises du monde, et des plus beaux ponts de pierre sur les grosses rivières que en nuls autres royaumes (1). »

Quand le roi Louis XI, qui devait gouverner ces provinces, apprit la mort de son père, il se trouvait

(1) Gilles de Bouvier, hérault d'armes, *Explication du royaume de France et des provinces voisines.*

à cent lieues de Mehun-sur-Yèvre, au château de Génappe, sur la Dyle, et dans les États de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Sans délibérer, il partit pour Reims, et fit appel au concours bienveillant de Philippe pour l'appuyer, s'il en était besoin, contre les entreprises et les manœuvres des favoris de son père. Cette précaution était inutile; les ministres et les conseillers de Charles VII, avant même la mort de ce roi, avaient pris la détermination de reconnaître le Dauphin et de n'opposer aucun obstacle à son avénement au trône. Celui d'entre eux qui avait le plus à craindre des ressentiments de Louis XI, Antoine de Chabannes, l'ancien capitaine d'écorcheurs dont nous avons plusieurs fois cité le nom, se réfugia d'abord à Saint-Fargeau, et se rendit ensuite dans le Limousin, où, en attendant de meilleurs jours, il se tint caché loin du roi. Le 2 août, Louis XI fit célébrer à Avesnes un service solennel pour le repos de l'âme du roi Charles; le 6, les restes mortels de ce prince furent inhumés à Saint-Denis; un héraut d'armes, inclinant alors sa masse sur la tombe, dit à haute voix : « Priez pour « l'âme du très-excellent, très-puissant et très-victorieux « prince le roi Charles, septième du nom. » Un moment après (dans l'intervalle nécessaire pour réciter tout bas le *Pater noster*), il s'écria : « Vive le roi Louis! » C'est la première fois que les chroniques font mention de cette cérémonie d'investiture, de ce double cri : *Le roi est mort; vive le roi!* qui attestait qu'en France le roi ne peut mourir.

Le 14 août, Louis XI fit son entrée à Reims, et le sacre eut lieu le 18. Avant la cérémonie, le nouveau

roi voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main du duc de Bourgogne; mais, quand Louis eut reçu l'onction sainte, Philippe le Bon lui fit son hommage lige, devoir féodal dont le traité d'Arras l'avait autrefois dispensé à l'égard de Charles VII. Un moment après, le duc de Bourgogne se mit à genoux devant le nouveau roi, « et lui requit qu'en l'honneur de la mort et Passion que Notre-Seigneur Jésus-Christ avoit endurée pour nous, il voulsit faire pardon et pardonner son mal talent à tous ceux qu'il soupçonnoit avoir mis la discorde entre lui et son feu père; et, avec ce, que tous ceux qui avoient esté officiers et gouverneurs de son feu père, les voulsit laisser en leurs offices, si ainsi n'estoit qu'on trouvast par vraie information et bonne justice qu'ils eussent fait autre chose qu'ils ne devoient faire. Lesquelles requestes le roi lui accorda, réservé jusques à huit personnes. » Pour le moment Louis XI s'abstint de faire connaître les noms de ceux qu'il exceptait ainsi de la miséricorde royale.

Ce prince se rendit à Paris et y résida durant le mois de septembre; il publia diverses ordonnances qui montrent avec quelle activité il s'occupait déjà de ramener toute l'administration sous sa main. Vers la fin de juillet, lorsqu'il avait appris la mort de son père, et quand il ignorait encore s'il pourrait lui succéder sans obstacle, il avait donné des lettres qui confirmaient provisoirement dans leurs emplois les gens des comptes, les trésoriers du roi et les maîtres des monnaies (1). Arrivé à Paris, il s'occupa de rem-

(1) Ordonn. de France, t. XV, p. 6 et 3.

placer les serviteurs de son père par des hommes de son propre choix. Il destitua, le 3 septembre, Jean Juvénal des Ursins de son office de chancelier, et confia les sceaux à Pierre de Morvilliers (1). Il changea de même le procureur général; il nomma pour prévôt de Paris Jacques de l'Isle-Adam, au lieu d'Éloi d'Estouteville. Il ôta au sire de Lohéac l'office de maréchal de France, et il le donna au bâtard d'Armagnac, qu'il nomma en même temps comte de Comminges, en récompense de ce qu'il l'avait toujours suivi dans son exil. Il institua amiral le sire de Montauban, « encore qu'il eût la réputation d'un homme faux, vénal et cupide (2). » Il rappela à la cour le comte d'Armagnac, qui était exilé du royaume, il le reçut gracieusement lorsque ce seigneur rentra à Paris, le 28 septembre, et il lui rendit tous ses biens (3). Peu de jours après il accorda aussi au duc d'Alençon une abolition entière de la sentence capitale prononcée contre lui; il le remit en liberté et lui rendit son duché (4). Hélie de Tourelles fut nommé premier président, et cette haute dignité fut enlevée à Yves de Scepeaux; Jean Dauvet fut mis à la tête du parlement de Toulouse, Adam de Corbie à la tête du parlement de Grenoble; Antoine de Croy fut nommé grand-maître de la maison du roi; Mauléon de

(1) Jacq. du Clercq, t. XIV, c. 32, p. 643.

(2) *Id.*

(3) Amelgardus, l. I, c. 6, f. 680. — Jacq. du Clercq, c. 34, p. 163. — De Barante, t. VIII, p. 279.

(4) Ordonn., t. XV, p. 649. — Amelgardus, *Lud. XI*, l. II, c. 2, f. 172, et c. 7, f. 182.

Soule, gouverneur de Guienne. Louis XI dépouilla en outre de ses charges Pierre de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, qui fut obligé de se cacher tandis qu'on informait contre lui. Le parlement commença aussi des poursuites contre Antoine de Chabannes, comte de Dammartin ; mais l'arrêt ne fut rendu que deux ans plus tard (2 août 1463). Par cet arrêt l'ancien favori de Charles VII fut comdamné à un bannissement perpétuel, peine que Louis XI commua de sa propre autorité en faisant enfermer Chabannes à la Bastille. Pierre Cousinot, secrétaire du feu roi, fut également emprisonné, et Tanneguy du Châtel, neveu de celui qui s'était rendu fameux au pont de Montereau, fut obligé de se retirer en Bretagne.

La plupart de ceux qui obtenaient les positions des fonctionnaires disgraciés étaient des sujets du duc de Bourgogne ou d'anciens compagnons d'exil de Louis XI. D'autres avaient eu, plus ou moins justement, à se plaindre de Charles VII ou de ses favoris. Parmi ceux qui pouvaient, à bon droit, récriminer contre le précédent gouvernement, figuraient, en première ligne, les enfants de Jacques Cœur; l'un d'eux, Geoffroy Cœur, fut nommé échanson du nouveau roi. Bien que, dans les dernières années de sa vie, Charles VII eût restitué une partie de leurs biens aux enfants de son ancien argentier, ceux-ci étaient loin de considérer cette réparation comme complète. Le jour ne tarda pas à venir où ils obtinrent davantage, et des lettres patentes de Louis XI autorisèrent, dans les termes les plus honorables pour Jacques Cœur, la révision du procès de

cet homme illustre; il y était dit « qu'il avoit conquis grande chevance par son labeur et industrie, et qu'à cause de cela il avoit eu plusieurs haynaux et malveillants, lesquels, pour trouver moyen de lui courir sus et parvenir à sa destruction de corps et de biens, avoient machiné ensemble des accusations mensongères. » Le procès dura plus de trente ans et n'aboutit pas à justice, car, à l'expiration de ce terme, tout se termina pour une transaction amiable.

Premier roi représentant de la politique moderne, étranger aux vertus comme aux vices, aux passions comme aux faiblesses de ses proches, Louis XI était mûri par l'expérience et la réflexion. Son père et son aïeul avaient eu de la bonté et de l'indulgence dans le caractère, ce qui ne les avait pas empêchés de commettre, et, plus encore, de tolérer beaucoup d'actions cruelles. Louis, au contraire, n'aimait personne et ne ressentait point de pitié, et, par compensation, il n'était pas très-susceptible de colère ou de haine; au demeurant, il ne faisait que le mal qu'il jugeait utile, sacrifiant à la nécessité d'atteindre son but la justice, le droit, l'humanité et l'opinion des hommes. Au témoignage de l'histoire, Louis XI était actif, inquiet, désireux de tout voir, se défiant de tous, décidé à ne croire personne et à faire tout par lui-même. Le long règne du favoritisme lui avait causé un profond dégoût. Il était résolu à ne pas tomber dans des excès qui l'avaient fait souffrir, et, pour les éviter, il se décidait presque toujours pour une politique contraire à celle de ses prédécesseurs. Dans sa retraite de Génappe, il avait beaucoup lu; en Dauphiné, il avait beaucoup con-

versé avec ceux qui avaient fréquenté les cours des tyrans d'Italie; il avait appris d'eux, entre autres choses, à se défier de la noblesse et à se rapprocher du peuple. Il avait surtout beaucoup étudié François Sforza, son voisin, son allié, qui, de son temps, presque sous ses yeux, avait réussi, par un mélange d'audace et d'adresse, de talent militaire et de trahison, à s'asseoir sur le trône de Lombardie; et il s'était proposé pour modèle ce prince, qui ne manquait pas de qualités brillantes et d'une raison supérieure. C'était en l'étudiant que Louis avait compris que la politique était une science, que l'administration des États devait être soumise au calcul, et non abandonnée au caprice et aux passions du moment. Louis eut toujours un but dans ses actions, un plan dans sa politique, quelquefois mal conçu, quelquefois mal suivi, mais toujours présent à sa pensée; et c'était presque une révolution que de voir avec lui l'esprit entrer pour beaucoup dans le gouvernement de la nation. En un mot, Louis XI conçut nettement la théorie et y joignit efficacement la pratique de ce système dont un écrivain du même siècle, le Florentin Nicolas Machiavel, n'a fait que retracer la théorie; système où l'ordre politique se met au-dessus de la religion et de la morale, où tous les moyens sont bons, même la religion et la morale, dès qu'ils servent à l'intérêt gouvernemental (1).

Peu susceptible d'amitié, mais habile, cauteleux, et toujours disposé à tromper les hommes, Louis XI

(1) Voir Duclos, Sismondi, M. de Barante, Rohrbacher.

n'oublia rien pour donner au duc de Bourgogne des marques publiques de sa reconnaissance. Il déclara hautement qu'il lui était redevable de la vie, et donna au comte de Charolais le gouvernement de Normandie avec trente-six mille livres de pension. On s'étonnerait à bon droit de cette concession énorme, faite à un prince remuant et dangereux, et que rien ne semblait motiver. Or Louis XI avait appris, à son grand déplaisir, que l'héritier présomptif des États de Bourgogne venait de nouer des relations clandestines avec François II, duc de Bretagne, vassal indocile et malveillant, dont le roi de France avait beaucoup à craindre. Louis XI résolut de brouiller entre eux ces deux princes, jaloux de son autorité royale, et, après avoir fait partir le comte de Charolais pour la Normandie, il ne tarda pas à nommer pour lieutenant dans cette province ce même duc de Bretagne, dont il redoutait les manœuvres. Il était bien sûr, en accordant à François et au comte Charles les mêmes fonctions et un titre semblable, qu'ils ne tarderaient pas à entrer en lutte l'un contre l'autre, au grand profit des intérêts du roi suzerain. Il n'y avait pas, à dire vrai, une grande science politique dans cette combinaison, mais, pour le moment, elle permettait d'ajourner des difficultés et des conflits, et cela suffisait au roi.

Louis XI, après avoir pris congé du duc de Bourgogne, partit pour aller à Amboise voir la reine sa mère. Il apprit en chemin que la ville de Reims s'était soulevée à l'occasion de quelques nouveaux impôts. Il crut devoir faire au commencement de son règne un

exemple capable d'effrayer les rebelles. Le maréchal Rouault et Jean Bureau eurent ordre de marcher vers Reims avec quelques troupes. Les habitants, intimidés, députèrent aussitôt pour représenter qu'ils n'avaient pu s'imaginer que le roi eût ordonné la levée de ces impôts après la parole solennelle qu'il leur avoit donnée à son sacre de n'en pas imposer de nouveaux. Le roi, qui voulait accoutumer les esprits à une obéissance aveugle, et non pas à interpréter sa volonté, ordonna qu'on fît un exemple. Le maréchal Rouault fit écarteler le chef de la rébellion et trancher la tête à six des plus séditieux; plusieurs furent bannis, et le roi fit grâce aux autres, à la prière du duc de Bourgogne. Vers le même temps, on traita avec une pareille rigueur les populations d'Angers, d'Alençon et d'Aurillac, qui, de leur côté, s'étaient soulevées pour s'opposer aux exigences fiscales de Louis XI. Avare et sans pitié, le nouveau roi n'avait garde de fléchir devant des émeutes de carrefour, et il lui importait d'épouvanter par des exemples les villes qui auraient pu concevoir l'idée d'une résistance.

En cette même année 1461, le roi, de concert avec le pape, et malgré les réclamations de ses conseillers et de ses légistes, s'occupait de l'abolition de la trop célèbre Pragmatique-Sanction, autrefois admise, conformément aux doctrines du prétendu concile de Bâle, par l'assemblée du clergé tenue à Bourges, en présence du roi Charles VII et de Louis, alors Dauphin. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette ordonnance établissait que tout concile général représentant l'Église universelle avait une autorité spirituelle supé-

rieure à celle du pape même. Elle consacrait la liberté des élections canoniques, ôtant au pape la nomination aux évêchés et bénéfices, et ordonnant que chaque Église élirait son évêque, chaque monastère son abbé ou prieur, etc. Elle abolissait les *réserves*, les *grâces expectatives* et les *annates* (1), et bornait à certains cas les appels en cour de Rome. Enregistrée au parlement et adoptée par le clergé de France, elle n'avait cessé d'être regardée par les souverains pontifes comme un attentat aux droits du saint-siége et comme une mesure de défiance et de révolte dont l'abolition devait être le but de tous leurs efforts. Le cardinal Æneas Silvius Piccolomini, étant secrétaire du concile de Bâle, en avait soutenu les principes, mais depuis lors il s'était repenti et avait défendu avec chaleur les intérêts de la cour de Rome. Plus tard, ayant été élevé à la papauté sous le nom de Pie II, il avait formé le projet de signaler son règne par l'abolition de la Pragmatique.

Sous le règne de Charles VII, ses tentatives à cet égard avaient échoué; mais, à la mort de ce prince, il avait, avec juste raison, reconnu qu'il était expédient et opportun de faire une nouvelle démarche auprès de Louis XI. Il la fit avec d'autant plus de confiance qu'il avait obtenu de ce prince, avant qu'il fût roi, l'engagement formel d'abolir cette

(1) Quand les papes nommaient aux bénéfices avant qu'ils fussent vacants, ces nominations s'appelaient *grâces expectatives*. Si le pape n'avait pas pris cette précaution avant la mort du titulaire, il déclarait qu'il s'était *réservé* depuis longtemps la nomination à ce bénéfice : c'est ce qu'on appelait *réserve*. Les *annates* étaient un droit que l'on payait à la cour de Rome pour la collation d'un bénéfice.

Pragmatique, et il avait habilement mis en avant, dans cette négociation importante, Jean Goffrédy, alors évêque d'Arras. Pour stimuler le zèle de cet agent, dont il avait déjà éprouvé l'adresse, il lui promit, en cas de succès, de récompenser ses efforts en lui donnant le chapeau de cardinal, que le roi et le duc de Bourgogne sollicitaient déjà en sa faveur.

L'évêque d'Arras ne manqua pas de saisir l'occasion qui s'offrait à lui de parvenir au comble de ses vœux. Le pape le nomma son légat en France et le chargea de complimenter le roi sur son avénement à la couronne; il avait en outre mission de sommer Louis XI de tenir ses anciennes promesses touchant la Pragmatique et de l'engager à entreprendre la guerre sainte contre le sultan de Constantinople. Goffrédy s'acquitta fort heureusement de sa mission en ce qui concernait la Pragmatique; le roi s'engagea de nouveau à l'abolir; il en écrivit au pape, et lui promit de surmonter tous les obstacles, que l'Université et le parlement de Paris ne manqueraient pas d'opposer à la réalisation de cet engagement. L'évêque d'Arras fut chargé de porter lui-même cette nouvelle à Pie II. En partant, il avait fait espérer au roi d'obtenir deux concessions de la cour de Rome : la première, que le pape renoncerait à protéger Ferdinand d'Aragon, qui cherchait à se maintenir dans la possession de Naples contre les droits de la maison d'Anjou; la seconde, qu'il rétablirait un légat français dans le royaume pour la collation des bénéfices, afin que l'argent ne sortît point de France. L'évêque apprit en chemin que le pape, très-satisfait des services qu'il

lui avait rendus à la cour de Louis XI, avait prévenu son arrivée à Rome pour lui en marquer sa reconnaissance et l'avait nommé cardinal. Il en fut si transporté de joie qu'oubliant les intérêts du roi, et ne pensant qu'aux siens, il mit entre les mains du pape l'acte qui cassait la Pragmatique, et ne songea à réclamer de lui aucune promesse touchant l'affaire du royaume de Naples et la nomination d'un légat français. Ainsi Louis XI ne devait retirer aucun avantage de l'abolition de la Pragmative.

La joie du pape fut grande, et le peuple romain y prit part; on fit dans la ville éternelle des réjouissances publiques. La charte de la Pragmatique fut traînée dans les rues de Rome par la populace comme pour célébrer cette nouvelle victoire du saint-siége sur le concile de Bâle, et, plus tard, les Romains inscrivirent dans l'épitaphe de Pie II, comme son principal titre d'éloges, la gloire d'avoir fait abolir la Pragmatique-Sanction en France. Au surplus, le pape, pour marquer sa reconnaissance au roi, bénit une épée la nuit de Noël, et la lui fit présenter, en grande pompe, dans un fourreau enrichi de pierreries. Cette récompense était loin de répondre à l'attente de Louis XI, et le roi s'indigna d'avoir vu échouer ses espérances. Le parlement, prenant fait et cause pour la Pragmatique, présenta des remontrances au roi, et ce prince, de son côté, publia successivement de nouvelles ordonnances touchant les réserves et les expectatives, qui étaient presque l'unique avantage que l'abolition de la Pragmatique avait rendu au pape; ainsi il revint indirectement sur ses concessions, il maintint

autant que possible ce qu'il avait aboli, et, pendant plus d'un demi-siècle encore, jusqu'au pontificat de Léon X, la cour de Rome n'eut jamais la satisfaction de voir effacer nettement et franchement la Pragmatique du nombre des institutions politiques et religieuses de la France.

Après ces négociations, le roi se rendit à Tours (1462), où le duc de Bretagne vint lui faire hommage. Louis XI voulait qu'il lui fît hommage lige; mais il consentit à ne recevoir que l'hommage simple, remettant à une conjoncture favorable l'exercice de tous ses droits. De Tours il passa en Bretagne, et de là il s'achemina vers Bayonne.

En ce moment, comme on l'a vu plus haut, l'Angleterre était en proie aux discordes civiles. La rivalité des maisons d'York et de Lancastre déchirait ce royaume. Après la funeste bataille de Towton, Marguerite d'Anjou s'était réfugiée en Écosse avec son époux et son fils. Cette princesse, inébranlable dans le malheur, n'ayant rien à espérer des Écossais, vint en France et s'efforça d'intéresser Louis XI à la cause du parti vaincu. Le secours qu'elle en obtint n'était digne ni d'une grande reine, ni d'un grand monarque. Louis XI prêta vingt mille livres à Henri VI, qui s'engagea à les rendre dans un an, ou à remettre Calais lorsqu'il serait rétabli sur le trône. Marguerite, plus forte de son courage que de cette assistance dérisoire, débarqua en Angleterre avec deux mille hommes, rassembla ses partisans, tenta la fortune à Exham. Le sort des armes lui fut de nouveau contraire, et, de nouveau proscrite et fugitive, elle attendit du temps

et des circonstances des ressources que les princes lui refusaient.

Tandis que Louis XI détournait les yeux des malheurs de Marguerite, il observait attentivement les troubles de l'Espagne, dont il espérait tirer plus d'avantages que des dissensions de l'Angleterre. Le roi d'Aragon, en lutte contre les Catalans, voulait employer les armes françaises pour les réduire. Jean II et Louis XI eurent une entrevue à Salvatierra, en Béarn (3 mai 1462), et des arrangements pacifiques intervinrent entre les deux souverains. Le roi de France promit à l'Aragonais sept cents lances pour vaincre les Catalans; en revanche Jean II promit à Louis XI deux cent mille écus; et, comme il n'avait point d'argent comptant, il donna en gage pour cette somme le Roussillon et la Cerdagne, dont le comté de Foix dut prendre possession au nom du roi de France, son souverain. En attendant le résultat de ces armements, Louis XI se rendit à Bordeaux, puis à Chinon, à Amboise, à Paris, à Chartres, à Rouen, et enfin à Tours. Au mois de février de l'année suivante il revint en Guienne. Durant ces excursions et ces voyages, le roi, par une orgueilleuse affectation, se montra à ses peuples pauvrement vêtu, ennemi du faste et de la dépense, et, dans toutes les villes, on le vit se mettre en rapport avec les bourgeois et les artisans, recherchant leurs sympathies, et inaugurant la politique moderne avec ses exigences de toute nature. Cette conduite habile, en inspirant un injuste dédain aux seigneurs et aux nobles, rattachait le menu peuple et les communes à la cause du roi.

Les dispositions de Louis XI à l'égard de Jean II, roi d'Aragon, avaient à bon droit inquiété Henri IV, roi de Castille. Pour dissiper les soupçons de ce prince, Louis XI lui proposa une entrevue où l'on terminerait les différends de la Castille et de l'Aragon au sujet de la Navarre. Jean II, à son tour, eut peur; il craignit d'avoir pour ennemi le roi de France en refusant de l'accepter pour arbitre, et il se soumit à sa médiation. L'entrevue de Louis et de Henri fut précédée de conférences qui se tinrent à Bayonne (1463). On y conclut un traité par le quel Henri renonça à toute prétention sur la Navarre et sur la Catalogne, moyennant une somme de cinquante mille écus d'or reçue en indemnité. Jean II réclamait la ville d'Estella et son territoire; Louis XI l'adjugea à Henri de Castille; mais il ne put obtenir pour lui-même la Biscaye, qu'il réclamait du chef de Marie d'Espagne, sa bisaïeule. Après ces arrangements internationaux, qui ne plurent à aucune des parties contractantes et qui n'eurent pas une longue durée, les deux rois se virent sur les bords de la Bidassoa. Henri IV était accompagné de son favori, Bertrand de la Cueva, comte de Médesma, qui étalait un faste sans exemple; ses brodequins étaient enrichis de diamants et sa barque portait une voile de drap d'or; les autres courtisans du roi de Castille avaient, de leur côté, déployé une grande magnificence, et Henri IV se pavanait à la tête de ce splendide cortége. Pour Louis XI, fidèle à ses habitudes, il s'était revêtu d'un habit de drap brun ; sa tête était couverte d'un vieux chapeau, orné d'une madone de

plomb, et cette rude simplicité contrastait singulièrement avec la magnificence castillane. Les Espagnols en furent blessés, et cette entrevue, au lieu de cimenter les liens qui existaient entre la France et la Castille, fit naître de part et d'autre des germes de mécontentements. Il est d'ailleurs vraisemblable, malgré l'opinion commune, que l'entrevue de la Bidassoa ne fut ni l'origine, ni l'époque précise de la haine qui a subsisté pendant deux siècles entre les Français et les Espagnols. On ne doit point rapporter les grands événements à des principes frivoles, quand on peut leur assigner de grandes causes. Cette haine ne commença sans doute que lorsque Ferdinand le Catholique eut réuni sous sa domination l'Aragon et la Castille. L'Espagne cessa d'être l'amie de la France dès qu'elle put en être la rivale (1).

Durant les derniers mois de l'année 1463, Louis XI, rassuré momentanément sur les dispositions de l'Espagne, reprit le cours de ses pérégrinations dans le Nord. Il allait d'une ville à l'autre, faisant de fréquentes visites au duc de Bourgogne, lui envoyant la reine, les princesses, gagnant ses favoris, le gagnant lui-même par toutes ses prévénances. Il s'agissait d'une affaire importante, du rachat des villes de la Somme, engagées par le traité d'Arras. Louis, comme on l'a vu, venait de recevoir en gage du roi d'Aragon le Roussillon et la Cerdagne. Il comptait bien les garder, mais il tenait plus encore à rentrer en possession des villes que son père avait abandon-

(1) C'est la réflexion judicieuse de Duclos, historien de Louis XI.

nées pour reconquérir l'alliance bourguignonne. Le vieux duc, obsédé, et toujours à court d'argent, à cause de ses magnificences, promit d'accepter la rançon de ces villes. En promettant, il conservait encore une espérance : c'est que le roi ne pourrait trouver les quatre cent mille écus dont il avait besoin. En quelques jours Louis XI les eut : il aurait épuisé toute la bourse de ses bonnes villes plutôt que de ne pas les donner. Le 12 septembre, il faisait parvenir au duc deux cent mille écus; le 8 octobre, pareil envoi d'argent; et bientôt après il voyait rentrer en son pouvoir l'importante barrière de la Somme.

Les difficultés étaient loin d'être entièrement aplanies du côté de la Bretagne, et le duc François II, souverain de ce pays, ne cessait de briser et de renouveler ses alliances, comme aussi d'affecter vis-à-vis des Valois, ses suzerains, des allures hautaines et indépendantes. Une haine violente, tantôt sourde, tantôt ouvertement déclarée, le séparait de Louis XI. Le roi, ne pouvant obtenir de son vassal qu'un hommage stérile et de pure forme, lui signifia que, puisque la Bretagne était un fief de la France, assertion qu'il fondait sur l'occupation momentanée qu'en avaient faite quelques rois mérovingiens, il comptait désormais n'en avoir point seulement la suzeraineté, mais encore la seigneurie utile, et qu'en conséquence il lui défendait de s'intituler duc par la grâce de Dieu, de faire aucune levée sur ses peuples et de frapper des monnaies d'or sans congé. François ne s'inquiéta guerre de ces défenses, et, loin de satisfaire aux désirs de son suzerain, il eut quelque temps après,

l'audace de traverser un projet auquel Louis XI attachait une importance sérieuse. Ce prince avait résolu de marier au duc de Savoie la douairière Françoise d'Amboise, veuve du duc Pierre II; sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon, il avait entrepris le voyage de Bretagne pour l'y décider. Depuis la mort de son mari, cette princesse avait fait vœu de chasteté; ni les menaces ni les plus séduisantes promesses ne firent rien sur elle; Louis XI se disposa alors à la contraindre par la force. Le duc de Bretagne soupçonna son projet; il envoya à sa cousine une garde de trois cents archers pour la mettre à couvert de toute violence, et le peuple de Nantes tendit des chaînes dans les rues, comme si la présence du roi dans la ville eût compromis la sûreté d'une princesse qu'il chérissait. Le roi de France fut obligé d'abandonner son projet; dissimulant son déplaisir, il combla d'égards Françoise d'Amboise, et chercha à rassurer le peuple qui s'était soulevé pour elle; mais il se vengea du duc de Bretagne en soutenant contre lui l'évêque de Nantes, qui prétendait être exempt de sa juridiction. François, pour contrebalancer l'appui d'un aussi puissant auxiliaire, fut obligé de mettre le saint-siége dans ses intérêts. Au moyen d'une promesse qu'il fit au saint-père de ne point recevoir dans ses États la Pragmatique-Sanction, il obtint de celui-ci une bulle par laquelle le pape s'obligeait à ne nommer aux évêchés de Bretagne que des sujets suffisants et agréables au duc, et une déclaration contenant que : « vu qu'il n'entendait déroger en rien aux droits du duc, il ne pouvait

connaître du possessoire des bénéfices en Bretagne (1). »

Une occasion plus décisive ne tarda pas à s'offrir au duc de Bretagne, avide de saisir tous les prétextes d'user de haine et de malveillance envers Louis XI.

Ce prince régnait à peine depuis quatre ans, et déjà, nonobstant l'habileté cauteleuse de sa politique et les allures vulgaires qu'il affectait pour se concilier les masses, tout le monde était contre lui. Le peuple, forcé de subvenir, en payant beaucoup d'impôts, à des nécessités de gouvernement qu'il ne comprenait pas encore; la bourgeoisie, blessée dans ses intérêts particuliers, dont elle ne savait pas faire le sacrifice à l'intérêt général; le clergé, menacé dans ses propriétés; la petite noblesse, dans ses droits et ses habitudes les plus chères; la haute aristocratie, dans ses prétentions souveraines; toutes ces classes, si profondément diverses, si souvent hostiles l'une à l'autre, allaient momentanément se trouver d'accord sur un point : limiter, entraver l'autorité royale.

On vient de voir que, après avoir séduit ou gagné à ses intérêts les conseillers du duc de Bourgogne, Louis XI avait réussi à faire rentrer sous l'autorité directe des rois de France la limite de la Somme et plusieurs places du Nord. Ce traité causa l'irritation la plus vive au comte de Charolais, qui se regarda comme spolié et ne craignit pas de faire des remontrances à son père. Avec Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, on lui enlevait les frontières de son duché; il y perdait un grand nombre de sujets et l'élite de ses gens de

(1) M. de Bussy.

guerre. Nonobstant ces réclamations du comte, le traité fut maintenu; mais Charles, voyant que le démembrement de la puissance bourguignonne était le véritable but des caresses que le roi lui avait prodiguées à Tours, n'attendit plus l'occasion de se venger. Sous l'empire de ces dispositions hostiles, il chercha à rattacher à sa cause les grands du royaume, froissés par le gouvernement de Louis XI; il s'allia secrètement avec le duc de Bretagne et se réconcilia avec son père, le plus puissant des vassaux de la couronne française, le chef féodal qui pouvait mieux que tout autre humilier la politique de Louis XI. Instruit de ses intrigues le roi ne se déconcerta pas; il n'en fut au contraire que plus ardent à convoiter les domaines de Bourgogne. Il protégea ouvertement le comte d'Estampes et le sire de Croy, accusés d'avoir conspiré contre la vie de Philippe le Bon et de son fils. Il envoya des agents secrets dans la Flandre pour y semer la révolte et promettre son assistance en cas de revers. Un de ses serviteurs, le sire de Rubempré, fut même arrêté en Hollande et soupçonné d'avoir accepté du roi l'odieuse mission d'assassiner le comte de Charolais. Le vieux duc était bon et indulgent; mais son fils, qui venait de s'emparer du gouvernement pendant une longue maladie de son père, était, disent les Chroniques, « un jeune taureau qu'il ne fallait pas trop harceler pour le faire bondir dans l'arène. » Animé par le désir de la vengeance, il ne cacha plus son intention de faire la guerre à la France, et, lorsque Louis XI envoya des ambassadeurs à la cour de Bourgogne pour réclamer la mise en liberté du sire de Rubempré, il leur répondit

avec colère qu'ils eussent à faire savoir à leur maître qu'avant un an il se repentirait de sa conduite. Sur-le-champ, et par l'entremise du comte de Saint-Pol, vassal turbulent autant qu'ambitieux, il pactisa avec tous les princes, à qui le roi était odieux à cause de son mépris pour la noblesse, de la rigueur des lois sur la chasse, de la pesanteur des impôts et de l'emploi honteux qu'il en faisait pour gagner des traîtres. Une fois la première étincelle lancée, l'incendie se propagea rapidement.

Louis XI ne se laissa point effrayer par cette coalition d'intérêts féodaux et de seigneurs rebelles. Résolu de punir le duc de Bretagne, qui, avec le comte de Charolais, était l'instrument le plus audacieux de la révolte, il convoqua à Tours (décembre 1464) une sorte de parlement, composé du roi de Sicile, des ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, et des principaux seigneurs du royaume, qu'il feignit de prendre pour arbitres. Il leur parla avec la prodigieuse faconde dont il était doué; il se mit à leur raconter sa vie entière, l'exil qu'il avait enduré, les misères qu'il avait souffertes, les embarras qu'il avait rencontrés à son avénement, et, dans ce royaume si compromis, tout le bien qu'il avait fait déjà : le bon ordre assuré, la sécurité rétablie, le territoire agrandi par l'adjonction du Roussillon, de la Cerdagne, des villes de la Somme; et, pour obtenir tout cela, tant et de si fatigants voyages qu'il a entrepris, comme n'en fit jamais, en si peu de temps, aucun roi de France depuis Charlemagne (1). La royale harangue toucha, émut, atten-

(1) Jacques du Clercq, l. V.

drit tous les seigneurs; ils se disaient entre eux que « oncques n'avoit-on vu homme parler en françois plus honnestement ». Ils blâmèrent unanimement le duc de Bretagne, et témoignèrent au roi qu'ils étaient prêts à sacrifier leurs vies et leurs biens pour son service, et à l'assister contre un vassal rebelle. Le duc, averti de ce qui se passait, essaya de conjurer l'orage jusqu'au moment où il serait en état de le braver impunément. Il amusa le roi par des négociations trompeuses, et cependant il continuait contre lui ses sourdes intrigues et redoublait d'activité et d'efforts pour grossir le nombre de ses ennemis. Il s'attacha à persuader aux grands que le dessein du roi était de les asservir, d'avilir la noblessse, de dépouiller tous ceux qui avaient assez de puissance et de courage pour s'opposer au torrent de l'autorité arbitraire qui menaçait de tout envahir. Jean, duc de Bourbon, mécontent de n'avoir point obtenu l'épée de connétable; Jean d'Anjou, duc de Calabre; le comte du Maine, son oncle; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours; le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac; les comtes de Dunois et de Dammartin, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac s'engagèrent à défendre, avec la cause du duc de Bretagne, la cause commune de la noblesse. Le duc de Bourgogne ne trouvait pas encore dans la conduite du roi des motifs suffisants de rupture; mais le comte de Charolais, à force d'instances, fit violence à ses inclinations pacifiques et le détermina à la guerre. Cette confédération des grands et des princes, à la suite desquels se soulevait la noblesse du royaume, et qui, en peu de jours, prit des propor-

tions formidables, avait besoin, pour être acceptée du peuple, de se donner un nom honnête : elle se fit appeler *la ligue du Bien public* (1). Ce n'était point as-

(1) Cette guerre civile, comme toutes les agitations de cet ordre, donna lieu à des pamphlets, à des satires, à des ballades populaires dont la médiocrité déconcerte l'histoire. Nous n'en citerons qu'une chanson, dirigée contre Louis XI, et dans laquelle sont énumérés tous les griefs que la noblesse, le clergé et le tiers élevaient contre lui. On lui reproche son aversion pour les princes, ses préférences pour les gens de bas étage, l'empire absolu de ses favoris, les impôts dont il écrase le peuple, les destitutions dont il frappe les juges, les humiliations qu'il fait subir au clergé. Le tableau des désordres amenés par tant d'abus est offert à l'héritier de Bourgogne comme une leçon qui doit lui apprendre à bien se gouverner

1

Quant vous verrez les princes recullés
Et eux-mesmes meus en dissention ;
Quant vous verrez les sages aveuglés
Pour constenir police et union ;
Quant les flateurs par leur séduction
Informeront les seigneurs au contraire ;
Quant on croira des fols l'opinion,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

2

Quant vous verrez les nobles désolés.
Pour supporter basse condition ;
Quant vous verrez meschants gents appelés
En hault estat et domination ;
Quant le mesfaidt n'aura pugnition ;
Quant vous verrez plaindre le populaire
De mangerie et d'imposition,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

3

Quant vous verrez le clergié ravallés,
Oster aux juges leur juridiction ;
Quand vous verrez vieulx servant désolés
Et dépourveus de leur provision ;
Quant le petit vouldra le grand desfaire,
Et en l'Église noise et destruction,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.
Prince, pour Dieu ayez affection
D'entretenir la justice ordinaire,

sez ; pour se donner un chef qui pût, par sa haute position, rallier à lui la France entière, elle mit à sa tête, du moins ostensiblement, le duc de Berry, frère de Louis XI, jeune homme de dix-neuf ans, à qui déjà, si on se le rappelle, les conseillers de Charles VII avaient un moment voulu faire décerner par testament la couronne de France, au détriment du Dauphin. Peu de jours après (mars 1465) les conjurés publièrent, comme manifeste, une lettre de Jean II, duc de Bourbon, adressée au roi Louis XI, et dans laquelle on disait au roi : « que les princes de son sang et de son lignage avoient résolu de mettre fin aux façons dont il avoit usé pour la justice et la police du royaulme, de remédier aux extrémités excessives et aux charges du pauvre peuple, lequel soutenoit des vexations insupportables, et que pour ce ils étoient convenus de eux trouver ensemble, pour y donner d'ores en avant bon ordre et provision. »

Louis XI jugea que tant de princes, de seigneurs, de pays, d'armées ne se mettraient pas aisément en mou-

Ou aultrement, et pour conclusion,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

(*Chants historiques* recueillis par M. Leroux de Lincy.)

La guerre du Bien Public semble avoir inspiré autant de refrains que celle de la Fronde, avec laquelle elle a bien d'autres rapports, quoiqu'elle ait été plus coupable. On lit dans le *Cabinet de Louis XI* que, lorsque le jeune frère du roi, feignant d'aller en partie de chasse, s'enfuit en Bretagne avec messire Odet d'Aydie, on fit sur cette escapade une chanson dont le premier couplet était conçu à peu près en ces termes : « Sus ! sus ! les chiens et les faucons ! Qu'on s'ébatte et qu'on se réjouisse « en attendant qu'Odet d'Aydie mettre en train d'autres amusemens, « dont plus d'un n'aura pas lieu de rire, quoique rien n'y sera épargné. « Aux grands maux les grands remèdes. »

vement; qu'il lui était possible de gagner la partie à force d'activité et de promptitude, et son plan fut fait immédiatement : arrêter Charles le Téméraire au nord, François II à l'ouest, pendant quelque temps; profiter de ce répit pour accabler le duc de Bourbon et les coalisés du Midi, en les resserrant entre sa propre armée, les troupes italiennes que lui envoyait le duc François Sforza, son allié, et les secours que lui amèneraient ses amis, les seigneurs d'Armagnac et de Nemours; puis revenir sur ses pas et combattre séparément les ducs de Bretagne et de Bourgogne, qui n'auraient pas encore pu se réunir. En attendant l'ouverture des hostilités, il crut de sa dignité et de son droit de publier un manifeste destiné à éclairer les peuples sur la portée du conflit; il y reprochait aux princes et aux seigneurs : « de troubler le bon état de la France, qui étoit si paisible et si tranquille que marchandise couroit franchement partout; que chacun vivoit paisiblement en sa maison, fussent gens d'Église, nobles, bourgeois, marchands, laboureurs; que toutes sortes de gens étrangers ou du royaume pouvoient entrer ou sortir par toutes les parties, avec leurs denrées, marchandises et argent, et toutes autres choses quelconques, sans danger ou empêchement. » Il ajoutait : « que tous ceux qui voudroient venir et se réduire envers lui dedans un mois ou six semaines au plus tard, délaissant et abandonnant le damnable parti desdits rebelles, il les recevroit bénignement, et dès le présent leur impertissoit sa bénigne grâce. » Parmi ceux qui écoutèrent ces avertissements et refusèrent de participer à la « ligue du Bien public » figu-

rait Gaston IV, comte de Foix, et ce fut lui qui maintint dans l'obéissance la Guienne et les provinces de la langue d'Oc.

Cependant la guerre commença sans retard: Laissant à Angers le roi René son beau-père et le comte du Maine, avec mission de surveiller et de contenir le duc de Bretagne, Louis XI, à la tête de vingt mille combattants, entra dans le Berry et porta les premiers coups aux rebelles. Il évita Bourges, qui avait une bonne garnison, et dont le siége aurait pris trop de temps; mais il attaqua plusieurs petites places, telles que Saint-Amand, Montluçon, Sancerre, Riom et Gannat, offrant la bataille aux princes qui n'osaient l'accepter, les contraignant plus d'une fois à des protestations de fidélité humiliantes pour leur orgueil, et accordant de bonnes conditions aux villes qui demandaient à capituler. En dépit de ces succès partiels, les embarras de Louis XI ne cessaient de s'accroître. Il comptait sur le comte d'Armagnac, sur le duc de Nemours, qu'il avait comblés de biens et d'honneurs, et, en effet, ils vinrent l'un et l'autre, mais ce fut pour se joindre aux ennemis du roi. Mêmes trahisons à l'ouest et au nord. Le comte du Maine, chargé d'arrêter les Bretons, recula devant eux tout le long de la Loire. Le duc de Nevers, chargé de défendre la barrière de la Somme contre les Bourguignons, leur livra cette entrée de la France. Le 5 juillet, Charles le Téméraire, sans avoir rencontré un seul obstacle, faisant crier partout qu'il venait pour le bien du royaume, qu'il abolissait les tailles, les gabelles, arrivait devant Paris, à la tête de trente mille hommes. A cette nou-

velle, le roi quitta le Berry et marcha à grandes journées au secours de sa capitale; il avait hâte de prévenir la jonction des Bourguignons et des Bretons. Le comte de Charolais, arrivé sous les murs de Paris, promit aux bourgeois l'abolition des impôts s'ils consentaient à lui ouvrir leurs portes. Sur leur refus, il donna l'assaut à la ville. Les bourgeois résistèrent à ses armes comme à ses promesses; on tendit des chaînes dans les rues; les portes Saint-Martin, du Temple, Montmartre, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Victor et Saint-Michel furent murées; les citoyens de Paris se battirent vaillamment devant la porte Saint-Denis et aux abords de la porte Saint-Lazare; leur belle défense donna au roi le temps d'accourir à leur délivrance. Le comte, instruit de l'approche de Louis XI, s'avança à sa rencontre jusque sous Montlhéry. Les deux armées furent bientôt en présence; cependant ni le roi ni son adversaire n'étaient bien résolus à combattre. Le comte voulait attendre les Bretons, et le roi se proposait de gagner Paris. Mais Pierre de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, qui commandait l'avant-garde de l'armée royale, engagea la bataille malgré le roi.

Elle se donna le 16 juillet 1465. Impatient d'en venir aux mains, le sénéchal dit à ses amis : « Je les mettrai si près l'un de l'autre que bien habile sera qui pourra les démêler. » Il n'était pas en force, et périt bravement tout des premiers. Le roi, mécontent, mais toujours intrépide, accourut au secours de son avant-garde, et l'affaire s'engagea sur toute la ligne. Le comte de Charolais montra un moment quelque

incertitude, non qu'il eût peur, mais parce qu'il jugeait plus opportun de différer. « Hâtez-vous, Monseigneur, lui dit le sire de Contay ; les Français arrivent à la file ; le temps presse. » Au plus fort de la mêlée, l'aile gauche des Français ayant plié, le roi ôta son casque et dit aux siens, qui le croyaient mort : « Mes « amis, voici votre roi ; imitez-le de bon cœur ! » Son exemple arrêta les fuyards. D'après les relations contradictoires qu'on nous a laissées de cette journée, il serait difficile de décider de quel côté fut la victoire ; elle hésita toujours, et ne se fixa point ; chacun crut ou voulut faire croire qu'il l'avait remportée : le désordre et la confusion qui régnèrent partout favorisaient ces prétentions diverses. Du reste, personne ne se signala plus que les deux généraux ; le comte rompit l'aile droite du roi, et le roi tailla en pièces l'aile gauche du comte. On publia souvent pendant l'action la mort de l'un et de l'autre ; et, ces différents bruits jetant la terreur des deux côtés, il y eut des Bourguignons qui, croyant leur cause perdue, s'enfuirent jusqu'en Picardie, et des Français jusqu'en Poitou. Ainsi la lutte ne fut point décisive, et les partis éprouvèrent à peu près des pertes égales. Cependant le champ de bataille resta aux confédérés, et le roi, ayant ordonné la retraite, marcha dans la direction de Paris. C'était le moment où deux corps d'armée ennemis, ayant opéré leur jonction, soumettaient cette ville à un blocus qui dura trois mois. Sur ces entrefaites la ville d'Évreux tomba au pouvoir des troupes bretonnes.

Le 18 juillet le roi entra à Paris, et y passa quinze

jours, s'attachant à gagner les Parisiens par ses concessions et ses manières affables. Tandis qu'il appelait à lui des renforts, les princes établissaient leurs quartiers à Etampes et manœuvraient pour se mettre en rapport avec des troupes qui, de Lorraine et de Bourgogne, marchaient à eux et leur venaient en aide. Bientôt les avant-postes des confédérés occupèrent Charenton, Vincennes et Saint-Denis. Afin de ne point s'exposer au danger d'être enveloppé et assiégé dans Paris, Louis XI s'éloigna de cette ville, et la laissa sous la garde du comte d'Eu et de Charles de Melun. Pendant son absence des pourparlers s'ouvrirent entre les princes et les magistrats de Paris, et Louis XI, averti de ces dispositions peu rassurantes, revint dans sa capitale avec deux mille hommes d'armes, l'élite de la noblesse de Normandie (28 août). Son retour maintint Paris dans le devoir; la lutte recommença, et les assiégés repoussèrent avec vigueur les confédérés. Cependant Louis XI ne pouvait pas être partout à la fois; il était impuissant contre les trahisons lointaines. Le 21 septembre, Pontoise passa aux princes; Rouen et Caen, puis Beauvais, puis Péronne firent de même. Ce mouvement pouvait gagner Paris. Le roi comprit qu'il fallait prévenir ce moment-là, qu'il fallait traiter sans perdre un instant, qu'il fallait brusquer les négociations. Un matin donc Louis XI se rendit auprès du comte de Charolais. « Le roy vint un matin par eau jusques vis-à-vis de notre ost, ayant largement de chevaux sur le bord de la rivière; mais en son bateau n'estoient que quatre ou cinq personnes, hormis ceux qui le tiroient... Les comtes de Charolois

et de Saint-Pol estoient sur les bords de la rivière de leur costé, attendant ledit seigneur. Le roy demanda à monseigneur de Charolois ces mots : « Mon frère, m'assurez-vous? » Car autresfois ledit comte avoit espousé sa sœur. Ledit comte lui répondit : « Monsei-« gneur, oui, comme frère. » Le roy descendit à terre, avec les dessusdits qui estoient venus avec luy. Les comtes dessusdits luy firent grand honneur, comme raison estoit; et luy, qui n'en estoit chiche, commença la parole, disant : « Mon frère, je connoy que vous estes « gentilhomme et de la maison de France. » Ledit comte luy demanda : « Pourquoi, Monseigneur? — « Pour ce, dit-il, que, quand j'envoyai mes ambassa-« deurs à Lille naguères, devant mon oncle vostre « père et vous, et que ce fol Morviller parla si bien à « vous, vous me mandastes, par l'archevesque de « Narbonne..., que je me repentiroye des paroles que « vous avoit dites ledit Morviller avant qu'il fust le bout « de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore « beaucoup plus tost que le bout de l'an. » Et dit le roy ces paroles en bon visage et riant, connoissant la nature de celui à qui il parloit estre telle qu'il prendroit plaisir auxdites paroles; et seurement elles luy plurent. Puis poursuivit ainsi : « Avec telles gens veux-« je avoir à besongner qui tiennent ce qu'ils promet-« tent (1). » Il était évident, après une semblable démarche, que Louis XI comptait moins sur ses armes que sur sa politique : au milieu des opérations de la guerre, il travaillait à diviser la ligue. Il fit écrire par le roi de Sicile, l'un de ses partisans, au duc de Ca-

(1) Comines, liv. VI., chap. 62.

labre, son fils. Jean d'Anjou avait l'âme grande et généreuse ; il n'avait pas tardé à s'apercevoir du vain prétexte et des malheurs réels de cette guerre ; il n'oublia rien pour ramener les princes au devoir et fut le principal auteur de la paix qui suivit. On nomma de part et d'autre des commissaires ; des suspensions d'armes furent conclues ; chaque jour on tenait des conférences à la Grange aux Merciers, lieu où s'élève aujourd'hui le grand village de Bercy. Le roi s'y rendait parfois. Nul n'avait moins d'orgueil et ne montrait moins de fierté ; il savait gagner les gens, et il s'attachait à corrompre ceux dont il ne pouvait se faire des amis. Les princes redoublaient d'ailleurs de prétentions et d'exigences, et Louis XI ne savait comment donner satisfaction à leurs convoitises. Dès lors le *bien public* devint ouvertement l'intérêt particulier. Après d'assez longues contestations, le roi conclut deux traités séparés : celui de Conflans, avec le comte de Charolais seul (5 octobre), et celui de Saint-Maur, avec les autres princes ligués (29 octobre). Par le traité de Conflans le roi abandonna au comte les villes de la Somme, avec faculté de rachat pour 200,000 écus d'or, et sans restriction les comtés de Guines, de Boulogne, de Péronne et de Montdidier. Par le traité de Saint-Maur il accorda à son frère la Normandie pour apanage. Les autres confédérés obtinrent des conditions plus ou moins avantageuses. Le duc de Bretagne reçut une somme de 120,000, écus d'or en dédommagement des frais de la guerre. Le roi révoqua la sentence qu'il avait jadis prononcée contre ses intérêts en faveur des évêques, et lui garantit la possession du

comté d'Étampes. Le duc de Lorraine eut la Marche de Champagne sans obligation d'hommage, et, en outre, Mouzon, Sainte-Menehould, Neuf-Château et 30,000 écus comptant. Des domaines, des pensions considérables furent accordés à Dunois, à Antoine de Chabannes, au sire d'Albret, au comte d'Armagnac, aux ducs de Bourbon et de Nemours; et comme toutes ces concessions faites à la noblesse ne donnaient aucune satisfaction apparente aux doléances du peuple, on voulut avoir l'air de faire quelque chose en faveur des sujets du roi. On convint donc que trente-six notables, présidés par Dunois, seraient chargés de s'enquérir des abus et des désordres dont souffrait le royaume, avec plein pouvoir d'y remédier par ordonnance que le roi sanctionnerait sans faute dans l'espace de quinze jours. C'était-là une précaution illusoire; mais les ambitieux ne songeaient qu'à leurs propres intérêts. Les communes comprirent la leçon et se rattachèrent naturellement au parti du roi. La ligue changea de nom, et fut appelée, non sans raison, *ligue du mal public*. En effet, les concessions qu'elle avait arrachées au roi, si elles avaient été réalisées, eussent abouti à la ruine de la royauté et au démembrement de la France. Mais Louis XI entrevoyait le danger, et il ne s'était montré si empressé à tout accorder que parce qu'il avait au fond de l'âme la volonté de tout reprendre.

Pour le moment il fallait encore louvoyer et dissimuler. La paix étant conclue, on publia une amnistie générale, et les anciens confédérés eux et leurs complices accoururent à Paris en si grand nombre

qu'il y avait lieu de craindre quelque surprise. Le roi avait l'œil ouvert sur ses ennemis; mais, voulant inspirer beaucoup de confiance aux princes, il s'attachait à leur donner continuellement des témoignages de la sienne. Un jour il assista à une revue de l'armée ennemie et ne s'entoura que de ceux-là mêmes qu'il venait de combattre. Le comte de Charolais ne put s'empêcher de reconnaître ce qu'une pareille démarche avait de généreux ; peut-être, au fond de l'âme, se défiait-il un peu du roi, mais en apparence il était forcé de lui rendre hommage. Quand la revue des troupes fut terminée, Charles dit aux nobles et aux chefs qui l'entouraient : « Mes Seigneurs, nous sommes vous et moi au roy, mon souverain seigneur, qui est icy présent, pour le servir toutes les fois qu'il voudra nous employer. » Peu de jours après, Louis XI se disposa à se rendre à Vincennes pour y recevoir l'hommage de son frère pour le duché de Normandie et celui du comte de Charolais pour la Picardie. La porte et les appartements du château étaient gardés par les gens du comte, qui avait exigé que le roi lui « céderoit pour ce jour le château de Vincennes pour seureté de tous. » Les Parisiens n'apprirent pas sans émotion que Louis XI allait un moment se remettre aux mains de ses ennemis. Toute la milice s'arma, prit la garde des remparts et des portes, et le prévôt des marchands, au nom des bourgeois de Paris, supplia le roi d'user de plus de prudence. A peine les traités de Conflans et de Saint-Maur étaient-ils signés qu'on vit arriver une ambassade de la part de Jacques II,

roi d'Écosse, pour faire valoir de prétendus droits sur la Saintonge. Charles VII avait promis à Jacques Ier le comté de Saintonge, à condition que les Écossais fourniraient une armée pour chasser de France les Anglais. Jacques Ier ni Jacques II ne s'étant jamais mis en devoir de satisfaire à ce traité, Louis répondit aux ambassadeurs que leur maître n'avait rien à prétendre sur la Saintonge. Ces ambassadeurs ajoutèrent qu'ils avaient ordre de déclarer au roi que leur maître ne souffrirait pas qu'on fît la guerre au duc de Bretagne, son allié. Le roi leur fit dire qu'il ne pouvait croire qu'ils fussent chargés d'une telle commission et les congédia. On ne douta point que le duc de Bretagne n'eût provoqué l'envoi de ces ambassadeurs, surtout lorsqu'on les vit se retirer près de ce prince et partir avec lui (1).

Le roi, voulant réparer les désordres de la guerre civile, appela dans ses conseils les grands du royaume, les magistrats, les bourgeois mêmes, et tous ceux dont le zèle et les lumières pouvaient concourir au bien de l'État. Pour s'attacher le bâtard de Bourbon, il lui donna en mariage Jeanne, sa fille naturelle, et pour dot Usson en Auvergne, Crémieu, Moras, Baurepaire, Vizile et Cornillon en Dauphiné; le tout estimé six mille livres de rente. Il rendit les charges à ceux qu'il crut en avoir dépouillés injustement ou les donna à ceux qu'il en jugea les plus dignes. La place de chancelier fut restituée à Guillaume Juvénal des Ursins. Dauvet, premier président de Toulouse, fut nommé premier président de Paris,

(1) Duclos, *Hist. de Louis XI.*

avec des éloges dus à son mérite et supérieurs à sa dignité. Il fut encore ordonné que, lorsqu'il vaquerait quelque office de président ou de conseiller, le parlement présenterait trois personnes au roi qui en choisirait une. Comme les Parisiens s'étaient le plus distingués par leurs services, Louis XI leur donna le privilége de n'être point obligés d'aller plaider hors de Paris; il leur accorda exemption de l'arrière-ban et de logement de guerre (1). Il faisait manger les bourgeois avec lui, allait les voir chez eux et les attirait à lui par ses manières affables, quand parfois, il faut bien le dire, il ne provoquait pas de leur part l'espèce de mépris ou le dédain dont ils récompensent les princes qui s'abaissent pour se rendre populaires.

Un changement semblait s'être accompli dans la politique et dans les habitudes du roi. Averti par la dure expérience qu'il venait de subir, Louis XI se dit que désormais il atteindrait plus sûrement son but en agissant par la ruse, en trompant et en divisant ses ennemis, au lieu de les attaquer de front. Surtout il se proposa de ne jamais se mettre sur les bras qu'une seule affaire à la fois et de ne plus aller trop vite en besogne. Il avait trop cru à sa force; la ligue du Bien public lui révélait les dangers dont il était entouré, les convoitises qu'il fallait satisfaire, les trahisons et les haines auxquelles il devait répondre par des armes pareilles, sous peine d'être dupe et victime. Dès ce moment l'adresse, le mensonge, au besoin le crime lui serviront d'instrument, et il mon-

(1) Duclos, *Hist. de Louis XI.*

trera que son père ne l'avait que trop bien deviné.

Et d'abord (1466) il fallait neutraliser les désastreuses conséquences des traités de Conflans et de Saint-Maur. Pour premier prétexte légal, il eut recours au parlement, le fit pratiquer par de secrètes intelligences, et détermina ce corps, déjà investi d'une influence considérable, à refuser l'enregistrement des conventions arrachées au roi par la ligue du Bien public. La cession de la Normandie surtout était dangereuse; car, par cette province, les domaines des ducs de Bretagne et de Bourgogne se touchaient, et toutes les côtes, de Nantes jusqu'à Dunkerque, étaient ouvertes aux Anglais. Louis songea, dès le premier jour, aux moyens de reprendre ce qu'il donnait. Le duc de Bretagne et le nouveau duc de Normandie, devenus voisins, furent bientôt en mésintelligence; puis, pour surcroît de précaution, les états généraux du royaume déclarèrent que la province de Normandie, étant une portion essentielle du domaine de la couronne, ne pouvait être valablement aliénée, même au profit d'un prince du sang. Il n'en fallait pas davantage au roi. En même temps qu'il trompait le duc de Bretagne par des démonstrations amicales et par la confirmation de plusieurs priviléges avantageux, il entra en Normandie et investit Rouen avec une armée. *Monsieur* (on commençait à appeler ainsi le frère du roi), n'ayant pu obtenir de secours du comte de Charolais, se rapprocha du duc de Bretagne; mais il était trop tard. Le duc ne prit point les armes en sa faveur et se contenta de lui donner asile dans ses États. Le roi

acheva promptement la conquête de la Normandie, et cette importante province fut rattachée à la couronne quelques semaines après en avoir été séparée.

Il importait d'empêcher que Charles le Téméraire n'intervînt et ne portât secours à ses anciens alliés. Le roi et les communes flamandes y pourvurent; deux soulèvements éclatèrent à la fois, l'un à Dinant, l'autre à Liége. Cette dernière cité, enclavée dans les États bourguignons, était une ville libre sous son évêque. A l'avénement de Louis XI, cet évêque, Louis de Bourbon, neveu du duc, était un jeune homme, ne songeant qu'à accroître ses plaisirs et à se procurer l'argent nécessaire pour les faire durer. Liége, sous un pareil gouvernement, s'était insurgée; le roi de France appuyait l'insurrection, promettait des secours, et les Liégeois, qui n'avaient guère besoin d'être encouragés, avaient chassé leur évêque, attaqué les possessions bourguignonnes du Limbourg, provoqué une guerre qui devait être terrible. Dinant suivit l'exemple de Liége, et proféra contre *le vieux momart de duc* et contre son fils *Charlotteau* des injures qui devaient attirer sur elle d'affreuses calamités. C'était plus qu'il n'en fallait pour empêcher le Téméraire de prendre parti pour la querelle du duc de Berri et du duc de Bretagne. Son père, le vieux duc de Bourgogne, se borna à écrire au roi en termes fort doux; mais Louis XI prétexta la nécessité de se conformer au vœu des états généraux de France et à une ancienne ordonnance de Charles V, interdisant en termes formels la cession du duché de Normandie; le roi ajouta qu'il priait le duc de Bourgogne de vouloir bien, à sa recomman-

dation, user de quelque mansuétude à l'égard des pauvres gens de Dinant et de Liége.

Cette dernière ville, dépouillée de ses franchises par la maison de Bourgogne, ne cessait de se soulever pour les reconquérir. A la suite de la bataille de Montlhéry les émissaires de Louis XI, après avoir répandu le bruit de la défaite et de la captivité du comte de Charolais, n'avaient point hésité à pousser les Liégeois à de nouvelles révoltes, promettant les secours et l'appui du roi de France. Affaibli par les infirmités d'une vieillesse prématurée, le duc Philippe le Bon ne s'était point trouvé en mesure de comprimer l'insurrection liégeoise, et les rebelles, enhardis par le succès de leurs efforts, avaient promené la dévastation dans le Brabant et le comté de Namur, arborant partout leur enseigne, qui était l'effigie du comte de Charolais suspendue à une potence. Le Téméraire, instruit de cet outrage, avait rassemblé des troupes pour marcher contre les communes insurgées et les faire repentir de leur audace. Il amena avec lui toute son armée, à laquelle se joignirent plusieurs seigneurs, sujets du duc, et ses alliés des marches d'Allemagne. C'était d'ailleurs sans diligence et à contre-cœur que ces gens de guerre venaient se mettre sous les ordres d'un prince dur et violent, que personne n'aimait, et qui battait avec brutalité ceux dont l'obéissance ne répondait pas sur-le-champ à ses ordres. On comparait ses emportements à la douceur et à l'amitié du vieux duc Philippe, son père, et l'on appréhendait d'avoir bientôt à subir un pareil suzerain. Comme s'il eût eu le pressentiment de ces dispositions, Philippe le Bon, bien que valétudinaire,

se rendit lui-même au camp de son fils, devant Namur, et prit, du moins en apparence, la conduite de la guerre. Parmi ceux qui s'étaient joints à lui, on remarquait le connétable de Saint-Pol, agissant cette fois non comme lieutenant du roi de France, mais comme seigneur de fiefs de Picardie, et, à ce titre, vassal du duc de Bourgogne.

Les opérations militaires s'ouvrirent sans autre retard, et l'on fit le siége de Dinant. Les Liégeois avaient envoyé quatre mille d'entre eux tenir garnison dans cette ville célèbre par son commerce et son industrie. Enhardie par ce secours et par la promesse de renforts plus considérables encore, la ville de Dinant persista dans sa révolte et prodigua l'insulte au duc Philippe et à son fils. « Quelle fantaisie, disaient-ils aux hérauts « d'armes bourguignons, a donc pris votre vieille « momie de duc de venir mourir ici?... Pour votre « comte *Charlotel* (le comte de Charolais), il a le bec « encore trop jeune pour nous prendre, et nos frères « les Liégeois vont le chasser honteusement. » Poussant jusqu'au délire leurs attentats factieux, les bourgeois de Dinant firent décapiter et écarteler des messagers qui vinrent à eux les sommer de se rendre; ils proférèrent les injures les plus infâmes contre le duc et contre son fils, et ces deux princes, poussés à bout, jurèrent de raser la ville, d'y faire passer la charrue et de semer du sel sur ses ruines. Pour réaliser ces menaces ils avaient à leurs ordres une armée de trente mille hommes. Après une résistance désespérée, les habitants, voyant leurs murailles renversées en plusieurs endroits par les canons et les bombardes

ennemies, demandèrent à capituler; mais le vieux duc et le comte, irrités de l'obstination des révoltés, qui avaient massacré les hérauts d'armes de Bourgogne, avaient résolu de tenir leur serment et de se montrer jusqu'au bout sans pitié. Ayant appris par une missive de Louis de Bourbon, évêque de Liége, que les milices de cette ville se mettaient en marche pour secourir Dinant, ils ordonnèrent un assaut général, et firent dans ce but disposer des amas de fascines sous les murailles. Épouvantés et hors d'état de prolonger une résistance qui avait duré au delà du terme possible, les habitants se rendirent à discrétion. Les vainqueurs se montrèrent implacables; la malheureuse ville fut livrée au pillage pendant quatre jours; les hommes furent vendus comme esclaves, les femmes et enfants chassés presque nus hors des murailles et dirigés vers Liége. Le comte de Charolais avait commandé qu'aucune violence ne fût faite aux femmes; il tint sévèrement la main à son ordonnance, et fit attacher à un gibet trois archers qui avaient osé outrager une jeune fille; il avait également enjoint de respecter les églises et d'épargner les enfants. Le pillage durait depuis quatre jours lorsque le feu, soit par hasard, soit qu'il eût été mis à dessein, éclata dans divers quartiers et réduisit en cendres l'une des cités les plus opulentes de la Flandre, et qui à cette époque était célèbre entre toutes par ses immenses fabriques de chaudronnerie et d'ustensiles de cuivre. Le châtiment qui pesa sur elle n'excita que fort peu de pitié, car elle s'était rendue odieuse par son orgueil. Pour rendre cette destruction plus complète encore, le comte de Charolais fit abattre

et raser toutes les murailles qui restaient encore debout après les ravages de l'incendie. Tous les habitants des pays voisins furent conviés à cette œuvre de deuil; on promit à chacun d'eux trois *patars* par jour pour sa peine, et ils s'y employèrent avec d'autant plus de hâte qu'ils trouvèrent parmi les ruines un riche butin épargné par les pillards et par les flammes. En moins d'une semaine, murailles, tours, maisons, tout fut rasé, de telle sorte que l'emplacement occupé par la ville ne présentait plus qu'une horrible confusion de cendres et de décombres.

Le 6 septembre 1466, dix jours après la ruine de Dinant, le comte de Charolais arriva à Montigny et rencontra les Liégeois plus tôt qu'il ne s'y attendait, parce que son avant-garde s'était égarée. Surpris ainsi à l'improviste sans avoir leurs chariots de bagages pour se retrancher, les Bourguignons eurent un moment de trouble et d'hésitation. Le lieu n'était pas favorable pour le combat; on connaissait mal le pays, et les Liégeois avaient un nombre bien plus considérable de gens de pieds. « Nous les rencontrasmes plus tost que ne pensions, dit un témoin oculaire (1); ils estoient avec la bataille (le corps principal de l'armée), et où estoient les principaux chefs... Jà sur le tard on s'apprestoit de les assaillir. » Heureusement pour le comte de Charolais, il régnait parmi les ennemis encore plus d'incertitude et un désordre plus grand. La multitude voulait combattre; les chefs et les magistrats voulaient traiter. Ceux-ci l'emportèrent, et envoyèrent des députés au comte et à son père, qui n'avait pu suivre

(1) Philippe de Comines, liv., II, chap. 1.

l'armée, et qui s'était retiré à Namur. « Sur cela, dit la chronique, vindrent gens députez de par eux au comte de Charolois, qui requirent qu'en l'honneur de la Vierge Marie (dont il estoit la veille) (1) il voulsist avoir pitié de ce peuple, en excusant leurs fautes (2). » Le même annaliste ajoute : « Lesdits Liégeois tenoient la contenance de gens qui désiroient la bataille, et toute opposite de la parolle de leurs ambassadeurs. » Quant à ces derniers, qui sans doute représentaient les intérêts de la haute bourgeoisie, ils offraient de consentir les conditions du dernier traité, de donner trois cents otages au choix de l'évêque et de payer une somme pour les frais de la guerre (3). Le comte agréa ces propositions ; il n'était rien moins que sûr de vaincre. « Ceste nuit estoit l'ost des Bourguignons en grant trouble et doubte ; car ils n'estoient en rien clos ni forts, et estoient séparez et en lieu propice pour les Liégeois. » Aussi le Téméraire ne parut-il hésiter que pour la forme, et la paix fut imposée aux citoyens de Liége, que le roi de France, après avoir fomenté leur révolte, abandonna à leur triste sort. L'amende qui fut mise à leur charge s'éleva à six cent mille mailles d'or ; de plus, ils consentirent à reconnaître le comte de Charolais pour leur *mainbourg*, titre que portait alors le premier magistrat de leur petite république. Bien plus, ils stipulèrent que le même honneur appartiendrait, par droit héréditaire, à tous les successeurs du Téméraire, et, bien qu'ils abdiquassent ainsi

(1) Le 7 septembre. Le comte était alors campé à Olle.

(2) Comines, *loc. cit.*

(3) M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*

toute indépendance, ils réussirent à peine à fléchir la colère du vainqueur et à désarmer la fureur de ses troupes.

La lutte contre Liége, la destruction de Dinant avaient tourné à l'avantage de la maison de Bourgogne ; mais ces événements avaient absorbé l'activité dangereuse du comte de Charolais, et Louis XI, tout en sacrifiant sans honneur ses propres alliés, avait atteint son but, qui était d'occuper, pendant près d'un an, hors des limites de la France, les armes de son plus redoutable adversaire.

Vers le même temps le duc Philippe le Bon se rendit à Lille, puis à Bruges ; mais il dépérissait de jour en en jour, et, bien qu'il régnât encore de nom, toute l'autorité appartenait au Téméraire. Ce dernier prince et ses affidés n'épargnaient rien pour tirer parti de la situation que leurs récentes victoires leur avaient faite. Dans la petite cour ducale de Bruges, tout se préparait pour former une puissante ligue contre le roi de France. Des ambassadeurs du duc de Bretagne, de Monsieur Charles, frère du roi, du duc de Calabre, du duc de Bourbon, du connétable, vinrent négocier pour les intérêts de leurs maîtres. Une autre circonstance heureuse pour le comte de Charolais fut la conclusion d'un traité de paix et d'alliance avec le duc de Savoie, dont les peuples détestaient énergiquement Louis XI, et qui, investi d'un pouvoir mal assuré, se hâtait de chercher un appui dans l'alliance du duc de Bourgogne. Sur ses entrefaites (1467) un grave incident, prévu d'ailleurs depuis quelques années, vint suspendre les entreprises et les efforts de cette nou-

velle coalition. Tandis que le comte de Charolais s'occupait de tout préparer pour le succès de ses desseins, et se procurait de l'argent dans les villes de Flandre, le duc de Bourgogne, son père, fut saisi d'une nouvelle attaque d'apoplexie, qui se déclara par des vomissements et qui parut bientôt sans remède. On envoya sur-le-champ avertir le comte de Charolais; il était à Gand. En apprenant cette triste nouvelle il monta à cheval sans s'arrêter un instant, sans regarder si ses serviteurs pouvaient le suivre; il arriva à Bruges vers midi, le 15 juin 1467. En descendant de cheval il courut aussitôt à la chambre de son père; déjà le vieux prince avait perdu la parole et la connaissance.

Le comte se jeta à genoux en pleurant. « Mon père, « dit-il en sanglotant, donnez-moi votre bénédiction, « et, si je vous ai offensé, pardonnez-moi. — Mon- « seigneur, ajoutait l'évêque de Bethléem, son con- « fesseur, si vous nous entendez, témoignez-le par « quelque signe. » Pour lors le duc tourna un peu les yeux vers son fils, et sa main, que le comte tenait dans les siennes, sembla se serrer un peu. Ce fut tout le témoignage de connaissance qu'il put donner. Quelque entouré qu'il fût de médecins qui veillaient sur lui nuit et jour, il avait pourtant été tellement surpris par la mort qu'il n'avait pas même eu le temps de se confesser. Après quelques heures d'agonie il rendit le dernier soupir entre neuf et dix heures du soir (1).

A peine salué du glorieux titre de duc de Bourgogne,

(1) M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*

Charles le Téméraire se rendit à Gand pour recevoir l'hommage de cette ville, la plus riche et la plus importante de ses États. Il y fit son entrée le 23 juin (1467); mais le peuple n'était pas disposé à accepter sans condition son autorité souveraine, et une formidable insurrection éclata en vue d'obtenir l'abolition immédiate d'un droit d'entrée sur les denrées, qu'on appelait *la cueillote*. Le duc Charles ne s'était point attendu à ce mouvement; il n'était suivi que d'une escorte d'honneur, et, mis en péril par les menaces du peuple, il s'estima fort heureux de pouvoir sortir de Gand sain et sauf, après avoir accordé aux factieux toutes leurs demandes. En quelques jours le même esprit anima la plupart des villes de la Flandre et du Brabant; elles s'agitèrent pour réclamer le rétablissement des priviléges et des franchises dont on les avait peu à peu dépouillées depuis un siècle; et le roi Louis XI, tantôt par des paroles non équivoques, tantôt par de sourdes menées, chercha à étendre cette explosion et à déterminer la ville de Liége à s'y associer, malgré ses récents désastres. Contrairement à ses habitudes, le duc Charles ne heurta pas de front l'obstacle; il usa de ménagements et de modération; il traita avec les états du Brabant, et confirma même les concessions qu'il avait faites aux Gantois dans un moment de danger. Toutefois, il prit des mesures pour faire repentir la ville de Liége d'avoir si promptement cédé aux suggestions du roi de France. Quoi qu'il en soit de ces dispositions et de ces actes, le nouveau duc de Bourgogne, pas plus que son père, ne se trouvait encore assez dégagé de difficultés politiques pour décla-

rer la guerre au roi de France et le contraindre de restituer la Normandie au duc de Berry. Pendant qu'il hésitait à tirer l'épée contre Louis XI avant d'en avoir fini avec les rebelles de Liége, le roi de France se préparait à agir contre son indocile vassal, le duc de Bretagne, qui, exposé aux ressentiments de son souverain, se mettait de son mieux en défense, et contractait des alliances avec Édouard IV, roi d'Angleterre, avec Christian I[er], roi de Danemark, et enfin avec Amé IX, duc de Savoie.

Au fond la ligue du Bien public subsistait encore, quoique à l'état latent, et malgré les apparences de paix et de modération dont on se couvrait de part et d'autre. Charles de France, duc de Berry, dépossédé de la Normandie, continuait à se concerter en secret avec ses deux principaux auxiliaires, les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Louis XI suivait adroitement toutes les phases de cette conspiration; il était instruit des menées de ses ennemis, de leurs démarches secrètes, et même des messages qu'ils s'envoyaient l'un à l'autre et qu'on faisait passer par l'Angleterre. Le moment de sévir à force ouverte n'étant pas venu, il se bornait à surveiller, à gagner du temps; et il jugeait fort utile de différer autant que possible la déclaration de guerre qu'auraient déjà rendue légitime les intrigues des rebelles. Pour flatter l'orgueil des Parisiens et se créer, au besoin, contre les nobles, une force armée dans les rangs de la bourgeoisie, il donna une organisation vigoureuse aux milices urbaines de la capitale, et, le 14 septembre 1467, il passa en revue cette garde civique dont faisaient partie tous

les habitants en état de porter les armes. Elle se trouva forte de soixante mille hommes.

Cependant la situation, pour emprunter une expression moderne, était trop tendue pour qu'il fût possible d'éviter une collision armée. En Flandre, les rebelles liégeois s'emparèrent de Huy, et le duc de Bourgogne se hâta d'opérer à Louvain un mouvement de concentration de troupes, afin de pouvoir, avant la saison d'hiver, tirer vengeance de l'agression des bourgeois de Liége. Vers le même temps, les hostilités, longtemps retardées, éclatèrent sur la frontière de Normandie, et le signal de cette guerre fut donné par le duc d'Alençon, qui, loin de reconnaître les bienfaits de Louis XI, à qui il devait sa grâce, n'avait pas rougi de se réunir aux ligueurs et de prendre deux fois les armes contre son roi et son suzerain. Ce vassal rebelle (octobre 1467) proclama roi de France Charles, duc de Berry; puis, unissant ses forces à celles de ce prince et aux contingents du duc de Bretagne, il envahit la basse Normandie, s'empara de Bayeux et de Caen, et exerça dans le pays d'horribles ravages. Louis XI, instruit de cette levée de boucliers, chargea le maréchal de Lohéac de se porter sur la Normandie et de délivrer cette province de la présence des rebelles. Au début de la campagne Lohéac mit sous la main du roi la ville et le duché d'Alençon, et quelques mesures de rigueur furent prises, sinon à l'égard des principaux complices de la révolte, du moins envers plusieurs seigneurs suspects de défection ou de trahison. Ce début promettait une répression vigoureuse; mais Louis XI, poussant la circonspection au

delà de toutes bornes, appréhendait d'engager une lutte armée dont il ne pouvait prévoir l'issue, et, au lieu de vaincre à force ouverte, il préférait avoir recours aux pourparlers et à la ruse. Arrivé à Vernon, il s'y arrêta et ouvrit des négociations avec Charles le Téméraire, le priant d'épargner les Liégeois, s'il ne voulait voir écraser ses alliées les Bretons par toutes les forces royales. « Les Liégeois sont assemblés, répondit le duc de Bourgogne ; je m'attends d'avoir la bataille devant qu'il soit trois jours. Si je la perds, le roi fera à sa guise ; mais je sais bien que, si je la gagne, il laissera en paix les Bretons. » Cette observation était juste ; le temps des négociations était passé; la querelle ne pouvait être vidée que par les armes, et Louis XI commit la faute de se croire un trop habile politique et de ne point assez se confier à ses gens de guerre. Parmi les ambassadeurs qu'il avait envoyés au Téméraire figurait Jean Balue, fils d'un tailleur de Poitou, qu'il avait fait évêque d'Évreux, puis d'Angers, et qu'à sa prière le pape Paul II venait de créer cardinal. En ce moment il y avait, de fait ou de droit, tant en Flandre qu'en Normandie, une suspension d'armes, et les conférences traînaient en longueur. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui était rentré en grâce auprès du roi, était d'avis de trancher les difficultés par l'attaque du camp ennemi ; mais le cardinal Balue, qui s'était élevé par l'intrigue, et qui avait usurpé la confiance du roi, lui conseilla de poursuivre la négociation, et de proposer au duc une entrevue, où ils traiteraient en personne. Louis XI n'aimait pas commettre au sort des armes ce qu'il attendait

des négociations. Balue lui persuada facilement que tout l'avantage, dans cette conférence, serait de son côté, et que le duc de Bourgogne ne pouvait lutter contre la supériorité de son génie. Le roi, dupe de ces dangereux éloges, de son penchant et de ses espérances, souhaita l'entrevue avec ardeur. Il connaissait sa supériorité d'esprit sur son rival, et comptait obtenir par négociation tous les résultats d'une victoire. Comment supposer, d'ailleurs, qu'il y eût péril à se confier à la loyauté de Charles le Téméraire, le représentant de la chevalerie, le grand maître de la Toison d'Or? N'était-il pas, lui, roi et suzerain, porteur d'un sauf-conduit libellé en ces termes : « Vous pouvez venir, demeurer et séjourner sûrement, et vous en retourner sûrement, à votre bon plaisir, et toutes les fois qu'il vous plaira, sans qu'aucun empêchement soit donné à vous, pour quelque cas qui soit ou puisse advenir (1). »

(1) Voici la minute exacte de cette dépêche, telle qu'elle a été reconnue et vérifiée lors de la précédure qui fut commencée en 1478 contre la mémoire du duc de Bourgogne :

« Monseigneur, très-humblement en vostre bonne grace je me recommande; Monseigneur, se vostre plaisir est venir en cette ville de Péronne pour nous entreveoir, je vous jure et promets par ma foy et sur mon honneur que vous y pouvez venir, demeurer et séjourner, et vous en retourner seurement ès lieux de Chauny et de Noyon à vostre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans ce qu'aucun empeschement de se faire soit donné à vous, ny nuls de vos gens, par moy ni par autre, pour quelque cas qui soit ou puisse advenir. En tesmoin de ce, j'ay escrit et signé ceste cédule de ma main, en la ville de Péronne, le huictiesme jour d'octobre, l'an 1468.

« Vostre très-humble et très-obéissant subjet,

CHARLES. »

Quelle que pût être son arrière-pensée touchant l'issue de cette conférence, le duc de Bourgogne ne s'y prêta pas sans répugnance, et, lorsqu'elle eut été résolue et fixée à Péronne, ville dépendante du duc, le roi lui-même, se laissant aller à des réflexions tardives, éprouva des regrets et flotta longtemps incertain. Les plus sensés de son conseil le détournaient de cette démarche, et sa défiance naturelle balançait les secrètes impulsions de sa vanité. La Lœr, receveur général du Languedoc, qui devait accompagner Louis XI, écrivait lui-même, à la date du 26 août 1468 : « Ceux qui sont autour du roy mettent ladite allée (le départ pour Péronne) en grant doubte, pour les dangers qui peuvent survenir en plusieurs manières en la personne du roy; et hier soir vint le vidame d'Amiens, amenant un homme qui affirma sur sa vie que Bourgogne ne se rendroit à ceste assemblée, sinon pour faire quelque échec en la personne du roy. A ceste cause demeurons icy aujourd'huy, et à ceste heure sont entrés devers le roy, estant encore au lict, MM. le cardinal d'Alby, Tanneguy du Chastel et Doriole. Comment ils font, Dieu le sache... et plust à Dieu que ce fust le bien du roy et qu'il ne passast point outre. » Louis XI, ébranlé par ces avertissements, commençait donc à se repentir de sa confiance exagérée; mais l'astucieux Balue employa tout son art à dissiper les ombrages de Louis XI. Ses sollicitations l'emportèrent sur tous les conseils de la prudence, et une lettre du connétable de Saint-Pol acheva de fixer les irrésolutions du monarque. Ce seigneur écrivait au

roi que le duc Charles ne voulait plus avoir d'autre ami ni d'autre allié que lui, et qu'indépendamment des affaires générales qu'ils pouvoient traiter par leurs ministres il y en avoit de si particulières qu'ils devaient les traiter par eux-mêmes. Ayant donc laissé le commandement de son armée au comte de Dammartin, Louis XI se rendit à Péronne, accompagné d'une faible escorte. Le duc alla à sa rencontre, et ils entrèrent ensemble dans la ville. Le duc Charles, dit la chronique, « avoit mandé l'armée de Bourgogne, où pour ce temps-là avoit grande noblesse; et avec eux venoient monseigneur de Bresse (1), l'évesque de Genève (2), le comte de Romond (3), tous frères, enfants de la maison de Savoye (car Savoysiens et Bourguignons de tout temps s'entreaimoient très-fort), et aussi aucuns Alemans qui confinent tant en Savoye qu'en la comté de Bourgogne estoient en cette bande. Or faut entendre que le roy avoit autrefois tenu ledit seigneur de Bresse en prison, à cause de deux chevaliers qu'il avoit fait tuer en Savoye; par quoy n'y avoit pas grand amour entre eux deux (4). » A vrai dire, la cour de Bourgogne était l'asile de tous ceux qu'un exil forcé ou volontaire avait éloignés de France. Là se trouvaient réunis, en face de Louis XI : le sire de Neufchâtel, qu'il avait dépouillé d'Épinal ; le sire de Châteauneuf, pour l'usage duquel il avait de sa main dessiné une

(1) Philippe de Savoie.
(2) François de Savoie.
(3) Jacques de Savoie.
(4) Comines, liv. II, ch. 5.

cage de fer. « En ceste compagnie estoit encore monseigneur du Lau, que le roy avoit longtemps tenu prisonnier, après avoir esté très-prochain de sa personne; et puis s'estoit échappé de sa prison et retiré en Bourgogne; et messire Poucet de Rivière et le seigneur d'Urfé (1). » Le roi, alarmé de ne voir autour de lui que des ennemis ou des mécontents, ne se crut pas en sûreté dans une maison particulière où il était, et voulut être logé dans le château. En effet, dit la chronique, « tost fut le roy adverty de l'arrivée de tous ces gens dessus nommez, et les habillements en quoy estoient arrivez. Si entra en grande peur, et envoya prier au duc de Bourgogne qu'il pust loger au chasteau, et que tous ceux-là qui estoient venus estoient ses malveillants. Ledit duc en fut très-joyeux, et lui fit faire son logis, et l'asseura fort de n'avoir nul doute (2). » Ainsi la mesure de précaution sollicitée par Louis XI tourna contre lui même. Avant que l'entrevue fût arrêtée, il avait envoyé des députés vers les Liégeois pour les exciter à rompre la trêve si le duc de Bourgogne attaquait la France. Depuis, il avait écrit à ses agents d'ajourner la négociation; mais elle était déjà terminée avant qu'ils eussent reçu contre-ordre. A peine le roi était-il entré dans Péronne, à peine avait-on commencé, de part et d'autre, à discuter les conditions du traité, que, le 10 octobre, on vint dire au duc que Liége était soulevée, que l'évêque, Louis de Bourbon, avait été tué avec tout son chapitre et l'envoyé bour-

(1) Comines, ibid.

(2) Id., ibid.

guignon Humbercourt, et qu'à la tête des rebelles étaient deux envoyés du roi de France. La nouvelle était singulièrement exagérée, car ni l'évêque, ni Humbercourt n'étaient morts, et il était invraisemblable que cette émeute fût le fait du roi, le roi n'ayant aucun intérêt à faire tuer l'évêque de Liége, ce qui l'aurait brouillé avec la maison de Bourbon, ayant beaucoup d'intérêt au contraire à se l'attacher en lui promettant le chapeau de cardinal. Quoi qu'il en soit, le duc de Bourgogne s'abandonna à tous les transports de la fureur et s'emporta en menaces et en invectives contre le roi, qu'il traitait de fourbe et de traître. « Et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau, et fit semer une assez mauvaise raison : c'estoit qu'on le faisoit pour une boëte qui estoit perduë, où il y avoit de bonnes banques et de l'argent... Or ledit duc, quand il vit les portes fermées, fit saillir les gens de sa chambre et dit à aucuns que le roy estoit venu là pour le trahir, et qu'il avoit dissimulé ladite venuë de toute sa puissance, et qu'elle s'estoit faicte contre son vouloir, et estoit terriblement ému contre le roy, et le menaçoit fort (1). » C'est ainsi que, maître des jours de son ennemi, il formait les projets les plus funestes. Le roi, gardé à vue dans le château de Péronne, y fut trois jours en proie à de mortelles inquiétudes. Il se rappelait le sang de Jean-sans-Peur versé au pont de Montereau ; il avait devant les yeux la tour fameuse où Héribert, comte de Vermandois, avait autrefois enfermé Charles le Simple. Plein de souvenirs sinis-

(1) Comines, ibid.

tres, il détestait sa fatale imprudence, et il employait l'or et les promesses à soudoyer et à séduire les conseillers et les amis de son rival. Au fond, il s'exagérait beaucoup le danger. On n'était plus au temps où des leudes rebelles pouvaient impunément mettre en captivité, pendant quinze années, l'héritier de la race carlovingienne. Le duc de Bourgogne pouvait, il est vrai, mettre à mort le roi; mais alors Louis XI disparaissant de la scène, le duc de Berry montait sur le trône, et ce prince était l'hôte, l'allié, l'ami du duc de Bretagne, dont la grandeur inquiétait déjà la dynastie bourguignonne. Mieux valait arracher au roi d'importantes concessions, l'humilier, l'avilir et lui enlever toute influence morale.

Hardi et résolu sur le champ de bataille, Charles de Bourgogne, comme tous les êtres violents et irascibles, était incertain dans les questions politiques et passait volontiers d'une idée à l'autre sans pouvoir adopter une marche assurée et invariable. Il était donc en proie aux perplexités. « Ledit duc de Bourgogne, dit la chronique, ne vit point le roy, n'y n'entroit des gens du roy au chasteau que peu, et par le guichet de la porte. Nuls des gens dudit seigneur ne furent ostez d'auprès de luy; mais peu ou nuls de ceux du duc alloient parler à luy, ny en sa chambre, au moins de ceux qui avoient aucune authorité avec luy (1). Le premier jour ce fut tout effroy et murmures par la ville. Le second jour ledit duc fut un peu refroidy; il tint conseil la plupart du jour et partie de

(1) Qui avoient aucune authorité avec luy. Suivant un autre manuscrit : Qui n'avoient nulle authorité.

la nuict. Le roy faisoit parler à tous ceux qu'il pouvoit penser qui luy pourroient ayder, et ne failloit pas à promettre; et ordonna distribuer quinze mille escus d'or; mais celuy qui en eut la charge en retint une partie et s'en acquitta mal, comme le roy sceut depuis. Le roy craignoit fort ceux qui autresfois l'avoient servy, lesquels estoient venus avec cette armée de Bourgogne, qui jà se disoient au duc de Normandie, son frère. A ce conseil y eut plusieurs opinions; la pluspart disoient que la seureté qu'avoit le roy luy fust gardée, veu qu'il accordoit assez la paix en la forme qu'elle avoit esté couchée par escript. Autres vouloient sa prise rondement (1) sans cérémonie. Aucuns autres disoient qu'à diligence on fist venir monseigneur de Normandie, son frère, et qu'on fist une paix bien avantageuse pour tous les princes de France. Et sembloit bien à ceux qui faisoient cette ouverture que, si elle s'accordoit, le roy seroit restrainct et qu'on luy bailleroit gardes; et qu'un si grand seigneur pris ne se délivre jamais ou à peine, quand on luy a fait si grande offense. Et furent les choses si près que je vis un homme housé et prest à partir, qui jà avoit plusieurs lettres addressantes à monseigneur de Normandie, estant en Bretagne; et n'attendoit que les lettres du duc. Toutefois cecy fut rompu. Le roy fit faire des ouvertures, et offrit de bailler en ostage le duc de Bourbon et le cardinal son frère, le connestable et plusieurs autres; et qu'après la paix conclue il pust retourner jusques à Compiègne; et qu'incontinent il feroit que les Liégeois répareroient

(1) Ou rudement.

tout ou se déclareroit contre eux. Ceux que le roy nommoit pour estre ostages s'offroient fort, au moins en public; je ne sçay s'ils disoient ainsi à part; je me doute que non. Et à la vérité je croy qu'il les y eust laissez, et qu'il ne fust pas revenu..... Cette nuict, qui fut la tierce, ledit duc ne se dépouilla oncques; seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lict, et puis se pourmenoit; car telle estoit sa façon quand il estoit troublé.... Sur le matin se trouva en plus grande colère que jamais, en usant de menaces, et prest à exécuter grande chose; toutes fois il se réduisit en sorte que, si le roy juroit la paix et vouloit aller avec luy à Liége, pour luy aider à se venger, et monseigneur de Liége, qui estoit son prochain parent, il se contenteroit. Et soudainement partit pour aller en la chambre du roy et luy porter ces paroles. Le roy eut quelque amy qui l'en advertit, l'assurant de n'avoir nul mal s'il accordoit ces deux poincts; mais, s'il faisoit le contraire, il se mettroit en si grand péril que nul plus grand ne luy pourroit advenir.

« Comme le duc arriva en sa présence, la voix luy trembloit, tant il estoit esmu et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps, mais son geste et parole estoit aspre, demandant au roy s'il ne vouloit pas tenir le traicté de paix qui avoit esté escript et accordé, et si ainsi le vouloit jurer; et le roy luy respondit qu'ouy. A la vérité il n'y avoit rien esté renouvelé de ce qui avoit esté fait devant Paris, touchant le duc de Bourgogne, ou peu du moins, et touchant le duc de Normandie luy estoit beaucoup amendé; car il estoit dit qu'il renonceroit à la duché

de Normandie, et auroit Champagne et Brie, et autres places voisines, pour son partage. Après luy demanda ledit duc s'il ne vouloit point venir avec luy à Liége, pour ayder à revancher la trahison que les Liégeois luy avoient faicte, à cause de luy et de sa venue; et aussi lui dist la prochaineté du lignage qui estoit entre le roy et l'évesque de Liége; car il estoit de la maison de Bourbon. A cette parole le roy respondit qu'après que la paix seroit jurée (ce qu'il désiroit fort) il estoit content d'aller avec luy à Liége, et d'y mener des gens en si petit ou si grand nombre que bon luy sembleroit. Ces paroles réjouirent fort le duc; et incontinent fut apporté ledit traicté de paix, et fut tirée des coffres du roy la vraye croix, que sainct Charlemagne portoit, qui s'appelle la croix de victoire; et jurèrent la paix; et tantost furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort resjoui (1). »

A la suite du récit de Comines, qui fait jouer à Louis XI un rôle plus timide qu'honorable, il importe de donner ici deux lettres écrites par le roi à Chabannes, comte de Dammartin, pendant son séjour à Péronne, et au moment où il venait de quitter cette ville pour suivre le duc de Bourgogne contre les Liégeois. Ces documents appartiennent à l'histoire. La première lettre était conçue en ces termes :

« Monsieur le grand-maistre, vous pouvez avoir
« sçeu que, depuis aucuns temps en ça, certaines
« parolles ont esté tenues entre mes gens et ceux du
« conseil de mon beau-frère de Bourgogne, pour af-

(1) Comines, liv. II, chap. 9.

« faires qui estoient entre moy et luy, et tellement a
« esté procédé que, pour y prendre aucune bonne
« conclusion, je suis venu jusques en cette ville de
« Péronne; auquel lieu, après plusieurs demandes
« qui ont esté faites entre moy et luy, avons tellement
« besongné qu'aujourd'hui, graces à Nostre-Seigneur,
« moi et mondit frère avons, ès mains du cardinal
« d'Angers, présens tous les seigneurs du sang, prélats
« et autres grands et notables personnages en grand
« nombre, tant de ma compagnie comme de la sienne,
« juré paix finable, solennellement sur la vraye croix,
« et promis ayder, deffendre et secourir l'un l'autre
« à jamais; et avec ce avons juré, ès mains et sur la
« croix susdite, le traicté d'Arras, sur les censures et
« contraintes en iceluy contenues, et autres qui cor-
« diallement ont esté advisées, pour perdurablement
« demeurer confédérez en paix et en amitié. Incon-
« tinent ce fait, mondit frère de Bourgongne a or-
« donné en rendre graces et louanges à Dieu par les
« églises de son pays, et desjà il fait faire en ceste
« ville grande solennité. Et pour ce que mondit frère
« de Bourgongne a eu nouvelle que les Liégeois ont
« pris mon cousin du Liége, lequel il est délibéré de
« recouvrer par toutes manières à luy possibles, il
« m'a supplié et requis qu'en faveur de luy, et aussi
« que ledit évesque est mon prochain parent, lequel
« je suis en son bon droit tenu de secourir, que mon
« plaisir fust aller jusques ès marches du Liége, qui
« sont proches d'ici, ce que je luy ay octroyé; et ay
« mené en ma compagnie partie des gens de mon
« ordonnance, dont monsieur le connestable a la

« charge, en espérance de brief retourner, moyen-
« nant l'aide de Dieu. Et pour ce que ces choses sont
« au bien de moy et de tous mes sujets, je vous escris
« présentement, pour ce que je suis certain que de
« ce serez bien joyeux, et afin qu'en fassiez faire pa-
« reille solemnitez. D'autre part, monsieur le grand-
« maistre, ainsi que dernièrement vous ay escrit, je
« vous prie que plus diligemment que pourrez vous
« faites départir tout mon arrière-ban, ensemble tous
« les francs-archers, et que y mettiez tel ordre et
« provision qu'ils s'en puissent aller au moins de
« charge et foule du peuple que faire se pourra; et
« leur baillez gens de bien pour la conduite d'eux,
« par chacun bailliage et sénéchaussée, et sur tout
« gardez bien qu'ils ne fassent nulles nouvelletez. Et
« ce fait, si vous voulez venir à Rouen, je le vou-
« drois bien, afin d'ordonner et pourvoir au surplus
« de ce qui sera à faire, selon que les matières seront
« disposées.

« Donné à Péronne, le 9 octobre. Signé Loys. Et
« au-dessous : Neurain. Et en la suscription : A nostre
« cher et amé cousin le comte de Dammartin, grand-
« maistre de France. »

Dammartin, qui savait que le roi n'était pas libre, ne crut pas devoir exécuter des ordres dictés par les ennemis de l'État.

Après avoir signé le traité de Péronne, Louis XI écrivit de nouveau à Dammartin.

« Monsieur le grand-maistre, j'ai reçu les lettres
« que, par le sire du Bouchage (Imbert de Batarnay,
« l'un des principaux favoris du roi), m'avez escrites.

« Tenez-vous seur que je ne vay en ce voyage du
« Liége par contrainte nulle, et que je n'allay oncques
« de si bon cœur en voyage comme je fais en cettuy-
« cy. Et puisque Dieu m'a fait grace et Nostre-Dame
« que je me suis armé avec monsieur de Bourgogne,
« tenez-vous seur que jamais nos brouilleures de
« par delà ne le sçauroient faire armer contre moi.
« Monsieur le grand-maistre, mon ami, vous m'avez
« bien monstré que m'aimez, et m'avez fait le plus
« grand service que pourriez faire; car les gens de
« monsieur de Bourgogne eussent cuidé que je les
« eusse voulu tromper, et ceux de par delà eussent
« cuidé que j'eusse esté prisonnier; ainsi, par dé-
« fiance les uns des autres, j'estois perdu. Monsieur
« le grand-maistre, touchant les logis de vos gens
« d'armes, vous sçavez que nous devisasmes vous et
« moy touchant le fait d'Armagnac, et me semble
« que vous deviez envoyer vos gens tirer tout droit
« en ce pays-là. Je vous bailleray trois, ou quatre, ou
« cinq capitaines, dès que je seray hors d'icy; et pour
« ce choisissez lesquels que vous voudrez et je vous
« les envoyerai. Monsieur le grand-maistre, je vous
« prie, venez-vous-en à Laon, et m'attendez là, et
« m'envoyez un homme incontinent que vous y serez,
« et je vous feray sçavoir souvent de nos nouvelles;
« et tenez-vous seur que, si le Liége estoit mis en sub-
« jection, que dès le lendemain je m'en irois; car
« monsieur de Bourgogne est délibéré me presser de
« m'en partir incontinent qu'il aura fait au Liége, et
« désire plus mon retour de par delà que je ne fais.
« François Dumas vous dira la bonne chère que

« nous faisons; et adieu monsieur le grand-maistre.
« Escrit à Namur, le 22 d'octobre, signé Loys. Et « au-dessous : Joustin. Et à la suscription : A nostre « très-cher et amé cousin le comte de Dammartin, « grand-maistre de France. »

Ajoutons ici que le duc de Bourgogne, craignant quelque supercherie, avait fait accompagner le messager chargé de porter cette lettre par un de ses officiers, nommé Nicolas Boisseau. Dammartin répondit à cet officier « qu'il s'ébahissoit comment une « mauvaiseté si fière avoit occupé le duc de Bourgo- « gne de trahir le roy, auquel il ostoit tant terre que « plus ne pouvoit; qu'il devoit estre seur que, si le « roy ne retournoit bientost, tout le royaume le « viendroit quérir, et qu'on joueroit au pays du duc « un tel et semblable jeu qu'il vouloit jouer au pays « de Liége; que Monsieur, frère du roi, n'estoit pas « mort, ni la France aussi dépourvue de gens de bien « qu'il pouvoit se l'imaginer. » La fermeté de Dammartin sauva Louis XI, et peut-être le royaume.

Louis XI avait à peine signé le traité que venait de lui imposer Charles le Téméraire qu'il s'était mis en route, avec son orgueilleux vassal, pour attaquer Liége et coopérer à la ruine de ses propres alliés, de ceux qui s'étaient aveuglément fiés à ses promesses. Il s'était fait suivre d'un corps d'armée de trois cents hommes, qu'il avait rencontrés à Cambrai; mais l'armée du duc de Bourgogne était grande et forte. On arriva le 21 octobre sous les murs de Liége, et les soldats du roi, au lieu de combattre sous la bannière française, eurent ordre de prendre la croix de Saint-André, signe

militaire du Bourguignon, et de répondre : *Vive Bourgogne !* aux Liégeois qui criaient : *Vive la France !* Trompés dans leurs attente, abandonnés de leur allié et de leur complice, les citoyens de Liége firent leurs dispositions pour tenir tête au Téméraire. La fureur de Charles ne leur laissait point de ressource dans sa clémence ; ils en cherchèrent dans leur désespoir. Après plusieurs petits combats, où les succès furent partagés, les Liégeois, tentant un dernier effort, choisirent six cents hommes déterminés, qui, dans une sortie nocturne, attaquèrent les quartiers du roi et du duc Charles. Peu s'en fallut que ces deux princes ne fussent surpris et massacrés dans leurs lits. Réveillés par le bruit des armes, ils n'eurent que le temps de se mettre en défense. Il se donna un sanglant combat. La petite troupe des assaillants, ne pouvant plus compter sur la victoire, fit payer chèrement sa défaite ; mais enfin le nombre l'emporta, et le duc annonça que les premiers rayons du jour éclaireraient un assaut général. On ne trouva point de résistance ; les habitants étaient découragés : les uns s'étaient sauvés dans les Ardennes ; les autres, avec les femmes, les enfants et les vieillards, s'étaient réfugiés dans les églises. On les arracha de ces asiles ; ils furent noyés ou massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe, et l'incendie de la ville succéda à ce vaste carnage. La vengeance du duc étant satisfaite, il congédia le roi avec quelques froides excuses. La ville prise (30 octobre), et la honte bue jusqu'à la lie, Louis XI vint trouver le duc et lui dit d'un air de bonhomie, « que s'il avoit affaire de luy, il ne l'épargnast point ; mais que, s'il n'y avoit plus

rien à faire, il désiroit aller à Paris faire publier leur appointement en la cour de parlement (pour ce que c'est la coustume de France d'y publier tous accords, ou autrement ne seroient de nulle valeur....); et davantage prioit audit duc qu'à l'esté prochain ils se pussent entrevoir en Bourgogne et estre un mois ensemble faisant une bonne chère.... et ainsi fut accordé ce partement. Et prit congé le roy dudit duc, lequel le conduisit environ une demi-lieue; et au département d'ensemble luy fit le roy ceste demande : « Si d'aven« ture mon frère qui est en Bretagne ne se contentoit « du partage que je lui baille pour l'amour de vous, « que voudriez-vous que je fisse? » Le duc luy respondit soudainement sans y penser : « S'il ne le veut pren« dre, mais que vous fassiez qu'il soit content, je m'en « rapporte à vous deux. » De cette demande et response sortit depuis grande chose, comme vous oirez ci-après (1). » Avant de se séparer, ils confirmèrent le traité de Péronne, et Louis XI, rentré dans son royaume, alla cacher sa honte au château d'Amboise. On dit qu'il évita de passer par Paris, craignant les railleries des habitants. L'histoire même n'a pas dédaigné de consigner dans ses fastes l'indiscrétion et le châtiment de ces oiseaux causeurs que la malignité parisienne avait instruits à répéter le nom de *Péronne*.

«Or le samedi dix-neuvième jour de novembre 1468 furent criés et publiés à son de trompe et cri public, par les carrefours de Paris, ledit accord et union faits entre le roy et monseigneur de Bourgo-

(1) Comines, liv. II, ch. 16.

gne; et que, pour raison du temps passé, personne vivant ne fust si osé ou hardi d'en rien dire à l'opprobre dudit seigneur, soit de bouche, par écrit, signes, peintures, rondeaux, ballades, virelais, libelles diffamatoires, chansons, geste, ni autrement, en quelque manière que ce pust estre. Et que ceux qui seroient trouvés avoir fait ou esté au contraire fussent grièvement punis, ainsi que plus à peine ledit cri le contenoit (1). » On voit qu'au quinzième siècle le despotisme s'exerçait avec une naïveté dont les siècles modernes ont perdu l'habitude.

Bien que déterminé à prendre, dans le plus bref délai, une revanche éclatante de la trahison du duc de Bourgogne, comme il appréhendait d'engager si promptement la guerre, Louis XI continua, du moins en apparence, de rester fidèle aux stipulations du traité. Dans ce but il prit des mesures pour désarmer les frontières du royaume dans le voisinage des domaines du Bourguignon, et, pour ne pas éveiller les soupçons de Charles, il fit passer le comte de Dammartin dans les provinces de la langue d'Oc. Mieux que personne il avait le secret d'attendre. Or, quelque cauteleuse que fût sa politique, elle ne pouvait l'être assez pour endormir les soupçons de Charles et pour faire oublier la haine profonde qui séparait les deux souverains, en dépit des traités et des serments pacifiques. « Entre ces deux princes, dit Georges Chastellain, de tout temps y avoit rancune, et, quelque pacification qui s'en peust faire huy, demain tout revint et retourna

(1) Chronique de Jean de Troyes, ann. 1468.

en son premier estat. Avoient condicions et mœurs incompatibles, et volontés toutes discordantes. Et plus alloient avant les jours, et plus enchéoient en grans différends ensemble et en désespérables aigreurs, plus toutes fois l'ung que l'autre, l'ung dissimulant, et l'autre par semblant moins accontant et plus soy descouvrant. Le roy, certes, estoit homme subtil et faint; savoit reculler pour saillir plus loing; savoit faire l'umble et le doulx à couverte fin; savoit concéder et donner pour recevoir au double, et savoit porter et souffrir grief sur l'espérance de sa vertu, qui de tout enfin lui poroit rendre vengeance. Ainsi doncques estoit ce roy ici fort à craindre, à cause de son engin le plus agu du monde. Et le duc Charles faisoit à craindre à cause de son grand corage, lequel il descovroit et sembloit monstrer par effect qui de nul ne tenoit compte, ne de rien, ni d'empereur. Et quant ce venoit à la guerre aux Franchois, si se tenoit-il fier et fort. »

Dans le cours de l'année précédente, les Catalans, s'étant soulevés contre Jean II, leur roi, soupçonné de plusieurs crimes, avaient offert la couronne de leur pays à René d'Anjou, déjà souverain, de nom sinon de fait, de la Provence, du Maine, de la Lorraine et du comté de Bar. René leur envoya à sa place son fils Jean, duc de Calabre, qu'il fit suivre de huit mille combattants, Angevins, Provençaux, Barrois et Lorrains. Pour appuyer les opérations de ce prince en Espagne, Louis XI chargea le comte de Dammartin de se porter avec des troupes sur la frontière des Pyrénées. Cet homme de guerre, dévoué au roi, dont il avait été si longtemps l'ennemi, eut également mission de

contenir dans l'obéissance les princes de la maison d'Armagnac, dont les manœuvres tantôt sourdes, tantôt ouvertes, inspiraient de justes appréhensions au roi de France (1468-1469). Le comte d'Armagnac, se croyant menacé, sollicita l'alliance d'Édouard IV, de la maison d'York, qui régnait alors en Angleterre, et il lui promit, d'une part, de lui livrer Toulouse, d'autre part, de le joindre avec quinze mille hommes de guerre, sous les ordres du duc de Nemours et du sire d'Albret. Quant à Louis XI, tandis qu'il surveillait ces menées déloyales, pour se tenir prêt à les déjouer, il se promettait bien de donner en apanage à son frère Charles la Guienne, en échange de la Champagne et de la Brie qu'il avait pris l'engagement de lui livrer. Parmi les stipulations du traité de Péronne, c'était la clause qu'il déplorait davantage. Investir Charles de France de la souveraineté de la Champagne et de la Brie, c'était, en effet, mettre ces deux riches contrées au pouvoir du duc de Bourgogne, l'allié et le protecteur de son frère; et que serait-il advenu du roi de France en face d'un si redoutable vassal? Aussi préférait-il donner à son frère un apanage plus considérable peut-être, mais suffisamment éloigné des États du Bourguignon. Le jeune prince résista, et des lettres surprises révélèrent au roi que l'un de ses conseillers, le cardinal Balue, traversait en secret cette négociation et s'entendait à cet égard avec le duc de Bourgogne. Le roi se défiait un peu de Balue depuis le guet-apens de Péronne; en acquérant la preuve de la trahison du cardinal, il se montra vivement irrité, et fit arrêter cet agent indigne, aussi bien que l'évêque de Verdun,

son complice. L'un et l'autre furent conduits au château de Tours (1469), et une commission instruisit leur procès. Par égard pour leur caractère sacré et pour les remontrances de la cour de Rome, on leur épargna la peine capitale ; ils furent enfermés dans une cage de fer, espèce de supplice dont Balue était l'inventeur et dont il fit le premier l'essai. Après douze années de cette cruelle détention, ils recouvrèrent la liberté, et le cardinal rentra même dans une partie de ses bénéfices.

L'année qui précéda leur condamnation, un autre personnage non moins criminel subit un sort plus rigoureux. Charles de Melun, d'une ancienne famille, avait gagné la faveur du roi, sans qu'il fût possible de connaître la cause de son élévation subite ; il avait été gouverneur de Paris et lieutenant général du royaume pendant la guerre du *Bien public*. Lors du siége de Paris, il avait tenu une conduite équivoque, et, devenu suspect à Louis XI, il avait perdu ses dignités. Dans le temps de sa prospérité, il avait obtenu la plus grande partie des biens confisqués sur le comte de Dammartin, dont il était vassal pour sa terre de Nantouillet. Ayant contribué à la ruine de son suzerain, il avait eu la cruauté de chasser la comtesse de Dammartin de son château sans lui laisser emporter une chemise, et cette malheureuse femme fût morte de misère si elle n'eût été secourue par la pitié d'un paysan. Après la guerre du Bien public, Antoine de Chabannes put à son tour tirer vengeance d'une si odieuse conduite. Ce seigneur, étant rentré en grâce, sollicita la mise en jugement de Charles de Melun, et

le favori de la veille fut non-seulement dépouillé de ses offices, mais encore accusé de haute trahison, et livré comme tel au prévôt des maréchaux Tristan l'Ermite, qui lui fit couper la tête sur le marché des Andelys (20 août 1468). Nous avons encore les actes du procès subi par Charles de Melun. Les chefs qui motivèrent sa condamnation sont loin d'y être légalement établis; et à ce propos Lestoille dit plaisamment qu'on *luy fit accroire qu'il estoit criminel de lèze-majesté;* mais il est démontré aussi que, lors des poursuites dirigées contre le comte de Dammartin, en 1463, il avait détourné la déposition d'un témoin favorable au prévenu. Ce seul grief suffisait à la haine d'un ennemi qui voulait prendre sa revanche (1). Au surplus,

(1) M. Le Roux de Lincy a publié pour la première fois une ballade satirique composée en 1466 contre Charles de Melun; à cette époque, bien que le favori fût déjà disgracié, il n'était point encore question de le livrer à la justice criminelle. Le chansonnier nous le montre livré à ses réflexions, ne riant plus, mais toujours occupé du soin de sa marmite; faisant le gracieux devant tout le monde, pensant à *quelqu'un* que l'auteur ne nomme pas, mais que le lecteur devinera facilement. Puis vient le refrain, qui s'adapte avec beaucoup de naturel à tous ces traits satiriques.

Voici, d'après les manuscrits existant à la Bibliothèque impériale, quelques extraits de cette ballade :

Dont viens-tu, Martin? — De Melun.
— Et que dit-on? — J'ay veu Charlot.
— Par ta foy? — Il est tout commun,
Aussi camus comme ung rabot.
— En bon point? — Rond comme ung sabot.
— Quelle chière fait-il? — Triste et morne.
— Et que fait-il? — Sans dire mot,
Il actent que le vent se tourne.

— Est-il gracieulx? — A chacun.
— Et courtois? — Comme ung angelot.
— A-il plus de portier? — Nès ung.
En sa vie tant ne me plot.
Il contrefait le dorelot :

il est avéré que par ces supplices Louis XI, qu'agitaient de perpétuelles défiances, cherchait à décourager toute espèce de trahison.

Vers le même temps (22 novembre 1468) mourut le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, dont le nom a si souvent figuré dans notre récit. Il fut inhumé à Cléry, auprès de Marie d'Harcourt, sa seconde femme, et sa postérité, qui s'est longtemps conservée dans la famille des ducs de Longueville, eut toujours rang immédiat après les princes du sang.

Charles, frère de Louis XI, avait continué de refuser la Guienne, que le roi voulait lui donner en échange de la Champagne. Après s'être secrètement allié au duc de Bretagne, il s'était mis en rapport avec Édouard IV, roi d'Angleterre, et lui avait demandé sa protection ou son concours. Louis XI, ayant fort habilement mis dans ses intérêts Odet d'Aydie et Gilbert de Chabannes, conseillers de Charles, réussit enfin à déterminer ce prince à se contenter de la Guienne. Le 19 août 1469, le nouveau duc prêta serment de fidélité à son suzerain, et jura sur la croix de Saint-Laud, circonstance qui contribua beaucoup à rassurer les

Il se liève dès qu'il ajourne.
— Que peult-il? — Assez faire un pot.
Il actent que le vent se tourne.

— Que dit-il? — Ses geures à jung,
En regardant bouillir le pot.
— A quoy passe-il temps? — A quelqu'un,
Contemplant le bon temps qu'il ot.
— Est-il asseuré? — Non, pas trop.
— De quoy a-il peur? — Qu'on l'enfourne.
— Qu'attend-il? — Il n'est pas si sot;
Il actent que le vent se tourne.

Prince, que dis-tu? — Ce falot
Craint que ses coups on luy retourne, etc.

inquiétudes de Louis XI. Le roi n'en voulut pas moins avoir une entrevue avec le jeune prince, et ce dernier, après s'y être longtemps refusé, consentit à la conférence dont il appréhendait l'issue. Le 24 septembre les deux frères se virent sur un pont de bateau qu'on avait établi à l'embouchure de la Sèvre, entre la Saintonge et le Poitou; un grillage en fer et en bois devait séparer les princes, et chacun d'eux ne devait être accompagné que d'une escorte de douze hommes; mais, malgré ces précautions timides, imaginées sans doute par des conseillers trop pleins de zèle, les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, s'entretinrent familièrement, et parurent complétement réconciliés. Ce fut à cette occasion que Louis XI donna au jeune Charles le collier de l'ordre de Saint-Michel, récemment institué. Le duc de Bretagne, à qui le roi accorda la même marque d'honneur, ne voulut pas l'accepter; François II, en agissant ainsi, s'abstint de prêter le serment exigé par les statuts de l'ordre, statuts qui portaient que les chevaliers de Saint-Michel serviraient le roi envers et contre tous, et renonceraient à toute autre alliance. Louis XI pénétra aisément le motif de refus du duc de Bretagne, et n'en fut que plus irrité contre son vassal. Menacé d'un châtiment, le duc du Bretagne leva des troupes, et le duc de Bourgogne, toujours ardent à contrarier la politique de Louis XI, fit ouvertement des préparatifs de guerre. Tout faisait pressentir une collision, lorsque le duc de Bretagne, découragé par la conviction de son impuissance, signa à Angers une convention par laquelle il s'engageait à renoncer à toute alliance contraire à la tranquillité

du royaume. Mais la mauvaise foi de ces princes se jouait de tous les serments; à Angers, le duc de Bretagne jurait au roi fidélité, et dans le même temps il renouvelait avec le duc de Bourgogne un ancien traité de ligue offensive et défensive contre la France. Louis XI et Charles le Téméraire souffraient de demeurer en paix. Le traité de Péronne, loin de diminuer leur haine mutuelle, l'avait augmentée. Le roi ne se rappelait jamais sans honte et sans courroux l'humiliation où il avait été réduit par son vassal, et Charles regrettait de s'être borné à l'humilier. Leur inimitié, quelque temps gênée par des conventions trop récentes, se montra dans la part différente qu'ils prenaient l'un et l'autre aux discordes de l'Angleterre.

Depuis la défaite d'Exham (1464), qui avait assuré le trône au chef de la maison d'York, Marguerite d'Anjou n'avait point désespéré de la cause des Lancastre et de la gloire de la Rose blanche. On sait que, fuyant au hasard, seule dans une forêt, avec son fils âgé de onze ans, elle s'était vue attaquée par des bandits qui lui avaient ravi ses diamants, derniers débris de sa fortune. Tandis que le partage du butin les mettait aux prises, l'intrépide reine s'était de nouveau enfoncée dans la profondeur des bois. Là, disent les merveilleuses légendes de l'Angleterre, elle avait vu paraître un homme dont l'air farouche et l'épée nue l'avaient fait trembler, moins pour sa vie que pour celle de son enfant. Ne pouvant l'éviter, elle avait pris le parti de faire son confident de celui qu'elle regardait comme son assassin, et, s'approchant d'un pas grave et d'un air majestueux : *Venez, mon ami*, lui avait-elle dit en lui montrant le

prince ; *sauvez le fils unique de votre roi*. Cette vue d'une reine, ces accents d'une mère, tant d'infortune et de magnanimité avaient touché le cœur du brigand, et cet homme avait conduit la reine vers un port d'où Marguerite avait fait voile pour la France avec le jeune Édouard. Henri VI demeura caché un an dans le comté de Lancastre. Il y fut enfin découvert, livré à Édouard, et enfermé dans la Tour de Londres : on le méprisait trop pour attenter à ses jours.

L'emprisonnement de Henri, l'expulsion de Marguerite, le supplice des plus illustres défenseurs du parti des Lancastre, ou la confiscation de leurs biens, semblaient assurer le règne d'Édouard. Désormais affermi sur le trône, ce prince, brave soldat, intrépide chevalier, roi aimé du peuple, n'en était pas moins livré à la fougue de ses passions et à la violence d'un caractère à demi sauvage.

Tandis qu'il avait envoyé sur le continent l'illustre Warwick, le faiseur de rois, négocier son mariage avec Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI, il avait épousé, en Angleterre, la fille d'un de ses sujets, Élisabeth Woodville, dont l'éclatante beauté l'avait subjugué en quelques heures. Warwick eut peine à dissimuler son ressentiment; il répassa la mer, la rage dans le cœur. Édouard, au lieu de l'apaiser par l'aveu de son erreur et de sa faiblesse, évita de lui parler de cette affaire, et le laissa partir de la cour sans avoir rompu ce silence injurieux. Les grâces répandues avec profusion sur tous les parents de la reine aigrirent encore le ressentiment du comte. Le père d'Élisabeth fut créé lord Rivers, grand trésorier et connétable. Le frère

et les sœurs de la nouvelle reine s'illustrèrent et s'enrichirent par de brillants mariages. Sir Thomas Gray, l'un de ses fils du premier lit, épousa la fille et l'héritière du duc d'Exeter, nièce du roi, recherchée par le lord Montague, et dont l'alliance avec le jeune Gray fut regardée comme un affront fait à toute la maison de Nevil. Les grands du royaume, blessés de l'élévation subite des Woodeville, partagèrent les mécontentements de Warwick, et ce redoutable seigneur fut bientôt le chef d'un parti puissant, dans lequel entra l'un des frères mêmes du roi, George, duc de Clarence, prince inquiet, remuant, et non moins irrité que toute la cour du crédit de la reine et de la fortune de sa famille. Warwick l'attacha à ses intérêts par la main de sa fille aînée et l'espoir de son héritage.

Un formidable complot s'était donc formé au sein du royaume; Édouard IV chercha des appuis au dehors et s'allia tantôt avec le duc de Bretagne, tantôt avec le duc de Bourgogne. Ces alliances pouvaient bien le mettre à l'abri des entreprises de Louis XI, mais elles ne le garantissaient point contre les conjurations intestines et les révoltes. Un soulèvement éclata dans le Yorkshire et donna à Édouard IV les embarras les plus sérieux (1469). L'année suivante, le comté de Lincoln fut le théâtre d'une autre révolte. L'armée des mutins se montait à trente mille hommes; ils avaient à leur tête Robert Welles, fils du lord de ce nom. Édouard leur livra bataille, les défit, et leur chef périt sur l'échafaud (1470). Dans ces conjonctures, Warwick s'était déclaré contre le roi. Déconcerté par la défaite de Welles et abandonné de plusieurs seigneurs dont il

espérait le secours, il prit la fuite avec le duc de Clarence et s'embarqua pour Calais. Le gouverneur de cette place ayant refusé de les recevoir, ils cherchèrent un asile en France. Louis XI accueillit l'infortuné Warwick avec les égards les plus flatteurs, et, projetant de relever la maison de Lancastre par la main qui l'avait renversée, il entreprit de réconcilier Warwick et Marguerite. Jamais les guerres civiles n'avaient allumé d'inimitié plus vive que celle qu'il s'agissait d'éteindre, et jamais la nécessité ne forma de traité plus étrange que celui qui rapprocha deux cœurs séparés par tant de haine. Il fut stipulé que Warwick emploierait tous ses efforts à la délivrance et au rétablissement de Henri VI; qu'il administrerait le royaume, conjointement avec le duc de Clarence, pendant la minorité du prince de Galles, fils de Henri; que ce jeune prince épouserait Anne, seconde fille du comte de Warwick, et qu'à défaut d'enfants mâles issus de ce mariage la couronne passerait au duc de Clarence, à l'exclusion d'Edouard IV et de sa postérité.

Tout était préparé en vue de l'invasion; la flotte de Bourgogne, qui surveillait les côtes de Normandie, fut dispersée par une tempête, et le lendemain les vaisseaux français qui portaient Warwick et ses partisans prirent terre à Plymouth et à Darmouth. Le crédit de Warwick, le dévouement des soldats de la Rose rouge, le mécontentement de la nation amenèrent sous les drapeaux de la maison de Lancastre une armée de soixante mille hommes. Edouard IV marcha à leur rencontre; ses troupes l'abandonnèrent à Nottingham, et lui-même ne dut son salut qu'à la fuite. Onze jours

après, *le faiseur de rois* disposait une seconde fois de la couronne d'Angleterre. Il courut à Londres, tira Henri VI de sa prison, le fit de nouveau proclamer, et assembla le parlement à Westminster. Cette assemblée confirma le traité conclu entre Warwick et Marguerite d'Anjou ; toutefois l'incapacité notoire de Henri VI fit confier la régence de l'État au duc de Clarence et à Warwick, jusqu'à la majorité du jeune Édouard, et, au défaut de la postérité de ce prince, on assura la couronne à Clarence. Suivant l'esprit des révolutions, on abrogea les actes du gouvernement abattu ; enfin quelques proscriptions signalèrent la vengeance du parti victorieux (1470).

Tandis que ces grands événements s'accomplissaient en Angleterre, Louis XI était loin de gouverner la France en pleine sécurité, et ce qui se passait au delà du détroit lui donnait à réfléchir sur l'instabilité des couronnes. Ses ennemis étaient puissants et accrédités, bien que liés à lui par la subordination féodale, et à plusieurs reprises il avait dû subir leurs rébellions et fléchir devant leurs menaces. François II, duc de Bretagne, persistait à lui refuser l'hommage lige ; Charles le Téméraire, indigné de n'être qu'un vassal, méditait de se faire proclamer roi de Bourgogne et de Flandre ; tous les autres ducs, tous les autres comtes, le duc de Guienne lui-même, bien que frère du roi, se proposaient de ne rien négliger pour asseoir leur indépendance vis-à-vis du suzerain, et, en dépit des traités de paix, des alliances, des promesses et des serments les plus saints, ils épiaient sans cesse l'occasion de trahir Louis XI et de faire cause commune

avec ses ennemis. Il est indispensable de tenir compte de cette situation si l'on veut se faire une idée juste des moyens de gouvernement auxquels Louis XI eut recours, si l'on veut comprendre, sans les excuser d'ailleurs, sa cruauté, sa défiance, ses ruses dont l'odieux ne doit pas entièrement retomber sur sa mémoire. Au fond, il n'aimait pas le sang, il ne se plaisait pas à la vengeance; mais, à force de conspirer contre lui, on l'avait fait sortir de son naturel, qui était de n'aimer ni de ne haïr personne, de n'ordonner aucun meurtre non mérité, de tirer parti de tous les talents et de tous les services. Ne l'avait-on pas vu depuis quelques années accorder toute sa confiance à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, naguère son persécuteur et son ennemi, et n'avait-il pas, au début de son règne, borné sa vengeance envers cet homme à une simple mesure d'emprisonnement? Évidemment il n'avait encore ni les instincts féroces, ni les habitudes sanguinaires qu'on lui impute avec une crédulité irréfléchie, et quand il se laissait aller à des actes de vengeance et de tyrannie, que l'histoire ne doit point justifier, il ne faut voir dans de pareils excès que le contre-coup de la situation que ses ennemis lui avaient faite, que l'application implacable d'un système résumé dans ces mots significatifs : « Dent pour dent, œil pour œil. » Louis XI régnait comme on se bat; la faute en était autant à lui qu'à ceux qui dirigeaient sans relâche leurs conjurations contre son droit ou sa personne.

Il est également assez important de constater le nouveau caractère que la féodalité avait revêtu ; elle

s'était plusieurs fois transformée depuis Charles le Chauve, Hugues Capet et Philippe-Auguste. Il ne s'agissait plus désormais d'un royaume partagé entre une infinité de feudataires et d'arrière-vassaux, se distribuant par portions inégales des multitudes de serfs et de manants, et disposant des villes et des communes comme d'une chose dont le propriétaire peut user et abuser. L'émancipation municipale avait fait justice de cette tyrannie; la couronne, unie au peuple, avait surmonté les droits de haute et basse juridiction; la loi avait mis fin aux guerres privées; l'impôt se percevait régulièrement; les provinces et les cités, aussi bien que les deux grands ordres de l'État, avaient des représentants légitimes qui stipulaient en leur nom et exerçaient une action puissante sur la marche des affaires publiques. Au temps de Louis XI le principe féodal s'était réfugié dans le droit des princes du sang pourvus d'apanage; ces mêmes princes consentaient à respecter, dans leurs propres domaines, les franchises des communes, les chartes bourgeoises, le privilége des états provinciaux ou généraux, et aucun d'eux ne permettait à un noble, si illustre que fût son origine, de se croire plus fort que la loi ni de marchander obéissance; mais, pour leur propre compte, ils aspiraient à se rendre indépendants du roi, à créer à leur profit des souverainetés particulières, à se séparer de la France et à reconstituer de petites nationalités dont l'existence aurait réduit à peu de chose la puissance royale des Valois. Il y avait là un danger sérieux pour l'unité nationale et pour la centralisation monarchique, et ce danger se

manifesta durant deux siècles encore, et ne fut remplacé, aux jours de Richelieu et de Louis le Grand, que par une situation plus périlleuse peut-être : nous voulons parler de l'absorption de tous les droits et de tous les priviléges par le pouvoir absolu. Pour le moment il ne s'agissait que de tenir tête à la ligue féodale des grands vassaux et des princes, et ce conflit préoccupait toutes les pensées de Louis XI.

Ce roi, exposé aux complots de ses feudataires, avait besoin de trouver un point d'appui dans les masses, et à cet égard il ne négligeait aucun moyen de rattacher à lui la bourgeoisie par le double lien de la reconnaissance et des intérêts. Et d'abord il voulut sinon grandir, du moins émanciper cette classe, dont il semblait pressentir les futures destinées. Pour atteindre ce but, pour réaliser cette pensée, il avait commencé à donner aux bourgeois des armes, une organisation militaire et les moyens de se défendre. Il ne s'en tint pas là; par un grand nombre de chartes accordées à différentes villes il créa une administration municipale, dont les pouvoirs eurent l'élection pour base. Ainsi, à Troyes, par exemple, tous les citoyens devaient se réunir, au son de la cloche, pour élire trente-six personnes, lesquelles désigneraient douze d'entre elles pour être échevins, les vingt-quatre autres restant investies des fonctions de conseillers municipaux (1). A Poitiers, à Tours, à Niort, à Fontenai, les échevins étaient de même élus par l'assemblée du peuple ; ils levaient de certains im-

(1) Ordonnance d'Amboise, mai 1471.

pôts qui étaient réservés pour les dépenses de la commune (1), et l'on retrouvait dans ce système une organisation anticipée de notre régime municipal. A la Rochelle, l'administration était également démocratique; un privilége bien important était accordé à cette ville de commerce, celui de pouvoir trafiquer avec les ennemis de l'État, et nommément avec les Anglais, même au milieu de la guerre (2). En même temps les bourgeois de ces villes privilégiées obtenaient la permission d'acquérir et de posséder des fiefs nobles. Orléans, Amiens et un grand nombre d'autres riches communes durent cette prérogative à la libéralité de Louis XI (3). Mais, en les mettant sur le même niveau que les nobles, Louis XI n'oubliait pas que c'était au commerce que les bourgeois devaient leur indépendance avec leur fortune; plusieurs de ses ordonnances furent destinées à encourager le commerce, tantôt en organisant les corps de métiers, tantôt en multipliant et protégeant les foires, tantôt enfin en réglant le cours des monnaies étrangères, aussi bien que nationales, proportionnellement à leur valeur intrinsèque; et, malgré les préjugés qui obscurcissaient encore la science de l'économie politique, la plupart de ces ordonnances, examinées au point de vue des idées modernes, sont sages et justes (4). Mais l'acte le plus important de Louis XI pour la liberté de la France fut sans doute l'ordonnance du 21 oc-

(1) Ordonnance de mars 1472.
(2) Ordonnance de la Rochelle, 26 mai 1472.
(3) *Recueil des ordonn.*, t. XVII, p. 318, 401.
(4) *Ibid.*, t. XVII, p. 15, 362, etc.

tobre 1467, qui établit l'inamovibilité des offices royaux; elle fut adressée à tous les justiciers et officiers, et à leurs lieutenants, aussi bien qu'aux gens des comptes et aux trésoriers; elle fut regardée comme comprenant non-seulement les juges, mais les avocats et procureurs du roi et les employés des finances, et elle créa l'indépendance de cet ordre nouveau, qu'on désigna par le nom de magistrature et qu'on vit bientôt grandir dans l'estime publique par le savoir et la vertu (1). Ce n'est pas que Louis XI préférât les libertés municipales aux priviléges aristocratiques : il ne voulait ni des unes ni des autres; s'il abattait les grands fiefs, il mettait les villes de plus en plus dans sa main en faisant prévaloir le système de la nomination des maires par le roi sur celui des élections municipales. Les bourgeois, que l'aggravation des taxes souleva, furent cruellement traités; beaucoup périrent, pendus aux arbres le long des chemins, ou jetés à la rivière cousus dans des sacs sur lesquels était écrit : « Laissez passer la justice du roi! » Tout plia sous sa volonté souveraine; et la royauté sortit de ses mains couverte de sang, mais redoutée des nobles, à cause de sa force, et respectée du peuple, parce qu'elle assurait la paix publique, la sûreté des routes, et que déjà elle s'occupait du grand intérêt des sociétés modernes, le commerce et l'industrie.

« Ung bien avoit en lui nostre bon maistre, dit Comines : il ne mettoit rien en trésor; il prenoit tout

(1) Ordonn. de Paris, 21 octobre 1467. — V. *Hist. des Français*, Sismondi, t. XIV

et despendoit tout. Il feit de grans édiffices à la fortiffication de deffense des villes et places de son royaulme et plus que tous les aultres roys qui ont esté devant luy. Pour éviter la cautelle (les fourberies) et pillerie des chicaneurs, il eust voulu qu'en ce royaume l'on usast d'une coustume, d'un poix et d'une mesure (unité de lois, de poids et de mesures), et que toutes les coustumes fussent mises en françois, en un beau livre. »

« Louis XI, dit un autre historien, étoit humble en paroles et en habits...... Il étoit naturellement ami des gens de moyen état; il étoit léger à parler des gens, sauf de ceux qu'il craignoit, car il étoit assez craintif de sa propre nature.... Il disoit, pour répondre aux reproches qu'on lui faisoit de ne pas garder assez sa dignité : « Lorsqu'orgueil chemine devant, honte et « dommage suivent de bien près. » Il disoit encore que tout son conseil étoit dans sa tête, parce qu'en effet il ne consultoit personne; ce qui fit dire à l'amiral de Brézé, en le voyant monter sur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroissoit, puisqu'il portoit le roi et tout son conseil. Il étoit jaloux de son autorité au point qu'étant revenu d'une grande maladie où il avoit perdu connoissance, et ayant appris que quelques-uns de ses officiers l'avoient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne se précipitât, il les chassa tous. Avare par goût et prodigue par politique, méprisant les bienséances, incapable de sentiment, confondant l'habileté avec la finesse, préférant celle-ci à toutes les vertus et la re-

gardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal; enfin, moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer, né cependant avec de grands talens dans l'esprit, et, ce qui est singulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que sa forme de vie, son caractère et tout son extérieur auroient semblé devoir l'avilir. » Ce jugement est sévère, mais il émane d'un érudit du dix-huitième siècle, et a été porté par l'histoire à une époque où, en appréciant le passé, on ne savait point encore tenir compte aux rois de leur alliance avec le peuple, aux peuples de leur alliance avec la royauté. L'expérience des soixante années que la France vient de parcourir a permis aux écrivains modernes de juger Louis XI sinon avec plus de bienveillance, du moins avec une plus parfaite intelligence de sa politique et de ses idées.

Le règne de Charles VII avait été une époque d'élan national; ce qu'il produisit de grand et de nouveau ne venait pas de l'action personnelle du prince, mais d'une sorte d'inspiration publique d'où sortirent alors en toutes choses le mouvement, les idées, le conseil. De semblables moments sont toujours beaux, mais leur propre est de durer peu; l'effort commun ne se soutient pas, la fatigue et le désaccord surviennent, et bientôt la réaction commence. Les mêmes forces qui avaient fondé le nouvel ordre administratif n'auraient pas su le maintenir intact; elles étaient collectives, et, comme telles, trop sujettes à varier; l'œuvre de plusieurs avait besoin, pour ne pas déchoir, d'être remise aux mains d'un seul. Ce seul homme, cette personnalité jalouse, active, opi-

niâtre, se rencontra dans Louis XI. S'il y a dans l'histoire des personnages qui paraissent marqués du sceau d'une mission providentielle, le fils de Charles VII fut un de ceux-là; il semble qu'il ait eu comme roi la conviction d'un devoir supérieur pour lui à tous les devoirs humains, d'un but où il devait marcher sans relâche, sans qu'il eût le temps de choisir la voie. Lui qui avait levé contre son père le drapeau des résistances aristocratiques, il se fit le gardien et le fauteur de tout ce que l'aristocratie haïssait; il y appliqua toutes les forces de son être, tout ce qu'il y avait en lui d'intelligence et de passion, de vertus et de vices. Son règne fut un combat de chaque jour pour la cause de l'unité du pouvoir et la cause du nivellement social, combat soutenu, à la manière des sauvages, par l'astuce et par la cruauté, sans courtoisie et sans merci. De là vient le mélange d'intérêt et de répugnance qu'excite en nous ce caractère si étrangement original. Le despote Louis XI n'est pas de la race des tyrans égoïstes, mais de celle des novateurs impitoyables; avant nos révolutions, il était impossible de le bien comprendre. La condamnation qu'il mérite et dont il restera chargé, c'est le blâme que la conscience humaine inflige à la mémoire de ceux qui ont cru que tous les moyens sont bons pour imposer aux faits le joug des idées (1).

Le duc de Bretagne, habitué à signer des traités et à les méconnaître, venait à peine de s'humilier à Angers devant le roi de France, son suzerain, qu'il s'allia secrètement avec le duc de Bourgogne pour

(1) M. Augustin Thierry.

traverser ouvertement les plans de Louis XI. Quant à Charles le Téméraire, sans se faire illusion sur les intentions du roi de France, il n'en poursuivait pas moins ses projets d'agrandissement, et déjà à ses nombreuses possessions il avait ajouté l'Alsace. Vers le même temps il convoitait le duché de Gueldre et le comté de Zutphen; il était prêt de s'en rendre maître; de sorte qu'indépendamment des terres du duc de Bourgogne il n'y avait plus d'autres États dans les Pays-Bas que Cambrai, ville impériale, et quatre évêques, ceux d'Utrecht, de Liége, de Cambrai et de Tournay, dont le premier était le plus puissant, parce que, outre la province d'Utrecht, sa domination s'étendait aussi sur celles d'Overyssel et de Groningue; enfin la plus grande partie des Frisons étaient républicains et gouvernés, sous la protection de l'Empire, par leurs propres magistrats, qu'ils nommaient podestats. Aux deux Bourgognes, avec leurs appartenances, et aux Pays-Bas, Charles le Téméraire avait encore réuni le Brisgau et quelques possessions autrichiennes vers le Rhin, savoir : le Sundgau et le comté de Ferrette, que cette maison lui avait engagés; il espérait y joindre encore la Lorraine et la Suisse. Il est d'ailleurs important de constater ici que, de toutes les possessions de la maison de Bourgogne, le duché de Bourgogne seulement, avec le Mâconnais, l'Auxerrois et quelques autres dépendances, ainsi que les comtés d'Artois et de Flandre, étaient fiefs français; pour tout le reste de leurs domaines, ces princes étaient vassaux de l'empire germanique.

L'alliance anglaise était pour ainsi dire indispensable au maintien de cette grande puissance de la maison de Bourgogne. Les événements qui, pour une période de bien courte durée, avaient fait descendre du trône Édouard IV, l'ami du Téméraire, au profit de Henri VI, l'obligé de Louis XI, devaient nécessairement exercer un contre-coup à Dijon et répandre l'inquiétude dans l'âme de Charles. Ce prince, moins chevaleresque qu'on ne le suppose, crut d'une tactique habile de mettre en oubli les liens qui l'unissaient à la maison d'York et de se prononcer en faveur de la cause des Lancastre. Au milieu des incertitudes de cette situation, Louis XI jugea que le moment était enfin venu de rompre ouvertement avec le duc de Bourgogne et de s'affranchir des déplorables stipulations de Péronne; il était impatient de se venger du Téméraire. « Je n'ay pas dans l'imagination, mandait-il à Chabannes, d'autre paradis que celui-là. » Et toutefois, avant d'en venir à une déclaration de guerre, il crut nécessaire de s'appuyer sur l'opinion de la France et de soumettre la question à une assemblée nationale qui fut convoquée à Tours, et dans le sein de laquelle, au témoignage de Comines, « il n'appela que gens nommés (par lui), et qu'il pensoit qui ne contrediroient pas à son vouloir. » Peut-être y a-t-il dans cette phrase d'un contemporain une assertion plus maligne que juste; Louis XI n'avait eu jusqu'alors qu'à se louer du concours et de l'adhésion des états de la langue d'Oil, et on peut croire que, s'il préféra leur substituer une réunion de notables, c'est

qu'il appréhenda les longs délais que devaient entraîner l'élection et l'appel des députés des trois ordres.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée de Tours fut une sorte de plaid royal fort solennel; on y vit figurer René d'Anjou, son petit-fils le marquis de Pont, le duc de Bourbon et ses deux frères, le sire de Beaujeu, l'archevêque de Lyon, les comtes d'Eu, de Guise et du Perche, le Dauphin d'Auvergne, le comte de Saint-Pol, connétable de France, les comtes de Vaudemont et de Dammartin, le sire de Rohan, et avec eux un grand nombre d'évêques, de grands barons et de personnages militaires illustres; la classe moyenne, s'il est permis d'employer cette expression en parlant de ce qui se passait au quinzième siècle, était en quelque sorte représentée par trente-deux magistrats, membres supérieurs des cours de justice ou de finances. C'était un grand conseil, et non un corps politique, ayant des droits *sui generis*, et puisant son mandat dans le choix de ses commettants. Louis XI, affectant de voir en cette assemblée la France elle-même, en appela à elle du traité de Péronne, de cet acte subi par la crainte, mais qu'il avait juré de maintenir et que le parlement avait enregistré par ses ordres. Le roi allégua que son procureur général, les princes, les seigneurs du sang royal, les gens d'Église, les nobles, les marchands, les bourgeois de divers états lui avaient remontré combien les entreprises du duc de Bourgogne mettaient en péril la grandeur, le bien-être, la prospérité du royaume; « combien adviendroient d'incon-

vénients irréparables, subversion de toute justice, de toute paix et tranquillité, » si l'on ne se hâtait de remédier à une situation qu'avaient faite la mauvaise foi, l'ambition effrénée et la rébellion du vassal qui, jusqu'à ce moment, s'était montré sourd aux avertissements et aux réclamations de son suzerain. « Malgré lesdites remontrances, disaient les lettres du roi, nous avons longuement différé et patiemment toléré lesdits outrages; » le roi ajoutait : « que de plus en plus les plaintes continuoient et que ces détestables maux se multiplioient et s'accroissoient de jour en jour. » A la suite de l'exposé des griefs de Louis XI, l'assemblée, présidée par le roi René, se fit donner lecture des traités conclus avec le duc de Bourgogne, et se fit rendre compte avec détail des circonstances sous l'empire desquelles ils avaient été acceptés de part et d'autre. Pour la première fois Louis XI permit qu'on fît connaître des incidents que jusqu'à ce jour il avait eu soin de taire, et, entre autres, les menaces dont il avait été l'objet de la part de son vassal, au mépris de la foi jurée et d'un sauf-conduit signé du duc de Bourgogne; il en résultait évidemment que le traité de Péronne avait été arraché par la menace. On alla plus loin dans cette voie de récriminations; on constata que Charles le Téméraire, bien qu'il se fût engagé sur la vraie croix à prêter hommage au roi n'avait point encore rempli cette formalité; on mit au jour les manœuvres tentées auprès du duc de Guienne pour l'empêcher de se réconcilier avec le roi son frère; on mentionna les secrets messages du cardinal Balue;

pièces en mains, on imputa au duc de Bourgogne d'avoir fait alliance avec Édouard *de la Marche*, usurpateur du trône d'Angleterre, de s'être concerté dans un but hostile tantôt avec le duc de Bretagne, tantôt avec les princes de la maison d'Armagnac, d'avoir fait cause commune avec les ennemis du roi, et d'avoir notoirement écrit aux gens de Calais qu'il était, lui duc de Bourgogne, plus Anglais que les Anglais eux-mêmes. La délibération des notables porta sur la plupart de ces griefs, dont la certitude fut établie; après quoi l'assemblée déclara que par ces actes coupables Charles de Bourgogne avait dégagé le seigneur roi de France des obligations contractées à Péronne, et chacun des assistants se déclara prêt à donner au roi son concours pour lui faire obtenir par les armes le redressement des torts de son vassal. Le 3 décembre 1470, Louis XI, par un édit donné au château d'Amboise, donna la sanction royale à cette grave résolution. Le lendemain, il la fit notifier au duc de Bretagne; puis il prescrivit à ses lieutenants de se saisir des seigneuries de Bourgogne les plus voisines des marches de France.

Charles le Téméraire était à Gand lorsqu'il reçut la première nouvelle de cet incident imprévu. Surpris et hors d'état de se contenir, il fit mettre en prison l'envoyé de Louis XI, qui avait ordre de lui notifier la décision de ce prince. Quelques jours après il lui rendit la liberté et le renvoya sans réponse. On était en plein hiver. Charles ne s'attendait pas à une brusque attaque, mais le roi s'était hâté d'entrer en campagne, et il se croyait d'autant plus sûr d'un prompt

succès que le connétable comte de Saint-Pol, sur le dévouement duquel il comptait, lui faisait croire que des intelligences étaient pratiquées en Bourgogne au profit de la France, et que, grâce à son zèle, il pouvait compter dans ce pays sur de nombreux partisans. Ce n'était là qu'une promesse menteuse.

Parent du duc de Bourgogne, issu de la maison impériale de Luxembourg, dévoré d'une ambition ardente, le connétable de Saint-Pol, après avoir passé du service de Charles à celui de Louis XI, cherchait à jouer un jeu double, et trahissait à la fois son ancien et son nouveau maître en affectant de servir leurs intérêts à tous deux. Un moyen assez sûr d'atteindre le but qu'il poursuivait fut pour lui de s'associer aux prétentions ou aux espérances du duc de Guienne, frère de Louis XI. Ce prince venait d'éprouver une amère déception. Louis XI venait d'avoir un fils, et, par le seul fait de la naissance de l'enfant royal, le duc de Guienne cessait d'être l'héritier de la couronne. Pour le dédommager de cette déchéance, le connétable de Saint-Pol entreprit de lui faire épouser Marie de Bourgogne, fille unique et héritière de Charles le Téméraire. Dans ce but il conseilla au duc de Guienne de se joindre ostensiblement à Louis XI dans la guerre déjà commencée contre le duc de Bourgogne, puis de se porter comme médiateur, et d'exiger la main de la princesse, sauf à faire bon marché des intérêts de la France. Ce plan venait à peine d'être concerté lorsque les hostilités éclatèrent. La ville de Saint-Quentin se rendit au comte de Saint-Pol, celle d'Amiens au comte de Dammartin. En apprenant ces

événements fâcheux pour sa cause, Charles le Téméraire rassembla à la hâte une armée, passa la Somme à Pecquigni, et vint camper entre le gros de l'armée royale et les garnisons qui occupaient les deux villes prises. Pecquigni, après une vigoureuse attaque, fut emportée et brûlée. Le connétable, par ordre du roi, se porta sur la gauche de l'armée du Téméraire et poussa jusqu'à Bapaume. Charles détacha une partie de ses troupes pour marcher à la rencontre du comte de Saint-Pol, et ce dernier se replia sur Saint-Quentin après avoir horriblement dévasté le pays. Les jours suivants, le duc de Bourgogne mit le siége devant Amiens. Il y eut sur différents points des engagements assez vifs, et le roi eut l'avantage dans plusieurs escarmouches, mais il évita une affaire générale. Il s'attacha à resserrer, à affamer l'ennemi, qui n'avait que peu de vivres, et le réduisit à l'extrémité. Dans cette position critique, le duc recevait de secrets messages du camp du roi. Monsieur lui écrivait : « *Ne vous souciez; vous trouverez des amis.* » Saint-Pol lui faisait également passer des avis et lui conseillait de donner sa fille au duc de Guienne. Il soupçonna une intrigue et communiqua au roi ses conjectures, en lui demandant une suspension d'armes. Ils signèrent une trêve de trois mois, tous deux indignés d'être le jouet de l'ambition subalterne du connétable (4 avril 1471).

Sur ces entrefaites de nouveaux incidents surgirent en Angleterre; tandis que Marguerite d'Anjou, assurée de la protection de Louis XI, se préparait à quitter la France et à réjoindre Henri VI, naguère replacé sur le trône, par les soins de Warwick, Édouard IV,

chef de la maison d'York, retiré en Hollande, obtenait du duc de Bourgogne une petite escadre et quelque argent, et cherchait, à l'aide de ce secours, à reconquérir son royaume. A la tête de deux mille hommes, il débarqua à Ravenspur, dans le comté d'York, au lieu même où, en 1399, Henri IV de Lancastre avait abordé pour détrôner Richard II. Ses partisans s'empressèrent de le joindre, et il eut bientôt une armée. Warwick s'avança pour le combattre; mais Édouard éluda sa rencontre et se présenta à l'improviste aux portes de Londres. Ses amis y étaient les plus nombreux; ils lui en ouvrirent l'entrée. Le même jour, 11 avril 1471, Édouard IV retrouva dans sa capitale la reine sa femme, qui, avec une escorte de deux mille hommes, s'était réfugiée dans l'asile de Wesminster. Les franchises de cette royale abbaye avaient été respectées, et c'était là qu'elle avait mis au monde son fils aîné, qui fut Édouard V, et dont le triste sort ne rappela que trop les malheurs de sa famille. Pour Henri VI, réduit à une complète imbécillité, il se vit de nouveau enfermer à la Tour, et ce ne fut pas la dernière vicissitude de la vie de ce malheureux prince, jouet perpétuel de la fortune.

Cependant Warwick, revenant sur ses pas, accompagné du duc de Clarence et du marquis de Montague se posta à Barnet, non loin de la capitale. Marguerite était sur le point d'arriver avec des troupes. Warwick résolut de la prévenir, pour avoir tout l'honneur de la victoire. Il voulait bien rendre la couronne à la reine, mais il désirait qu'elle la tînt de lui, afin que dans l'avenir elle se souvînt plutôt de ses services que de

ses offenses. Il marcha donc sur Londres, et, malgré la défection du duc de Clarence, qui prit à Barnet la revanche de Nottingham et passa avec douze mille hommes dans le camp de son frère, malgré les propositions de paix que lui firent porter les deux princes, il se prépara au combat. Les deux armées se rencontrèrent le 14 avril, et la bataille s'engagea sur toute la ligne. L'acharnement fut égal de part et d'autre. La victoire fut longtemps incertaine; mais la mort de Warwick, tué dans le fort de la mêlée, entraîna la déroute des siens, dont le vainqueur fit un affreux carnage. Le massacre continua lors même que les vaincus cessaient de se défendre. Le même jour Marguerite et son fils débarquaient à Weymouth avec un petit corps de troupes françaises. En apprenant la captivité de son époux et les désastres de son parti, elle fondit en larmes; toute sa fermeté parut l'abandonner un moment. Pour dérober son fils au danger des guerres civiles, elle voulait repartir à l'instant avec lui pour la France; quelques amis fidèles et intrépides relevèrent son courage; sa présence le rendit encore une fois aux Lancastriens abattus; mais la bataille de Teukesbury anéantit leurs espérances : leur armée fut détruite ou dispersée; le prince de Galles fut fait prisonnier et amené au vainqueur. Édouard demanda au prince, d'un ton insultant, comment il avait osé se montrer en Angleterre; le fils de Marguerite lui ayant répondu avec fierté : « Je suis venu réclamer mon légitime héritage, » Édouard IV le frappa de son gantelet à la joue. Les ducs de Clarence et Richard, duc de Glocester, l'un et l'autre frères d'Édouard, pri-

rent cette violence pour un signal de mort, et, se jetant sur le jeune prince, le massacrèrent lâchement à coups d'épée. Peu de jours après le duc de Glocester se rendit à la Tour et y égorgea le malheureux Henri VI. Marguerite, qu'on trouva évanouie dans un chariot, fut emprisonnée, et la royauté d'Édouard IV, rétablie dans le sang, parut un moment à l'abri de toute nouvelle tentative.

La destruction du parti de la Rose blanche portait un coup fatal à la puissance de Louis XI ; il avait cru s'appuyer sur Warwick et sur la maison de Lancastre, et en moins des trois semaines il voyait de nouveau l'Angleterre soumise à l'ennemi de la France, à l'allié du Téméraire. Il ne s'était créé aucune sympathie en Espagne, en Italie, en Allemagne, et le duc de Bourgogne le menaçait à l'est et au nord du royaume, tandis que le duc de Bretagne lui donnait, vers l'ouest, de justes sujets d'inquiétude. Dans cette situation, la France se trouvait condamnée à un état d'isolement et à une politique incertaine qui devaient exercer une fâcheuse influence sur le présent et sur l'avenir. A ces causes d'appréhension venaient s'adjoindre celles qui naissaient tout naturellement de l'hostilité tantôt sourde, tantôt ouverte, du duc de Guienne, ce frère du roi dont l'ambition et la faiblesse faisaient l'instrument ordinaire des ennemis de Louis XI. Déjà le duc de Guienne, renonçant à épouser Marie de Bourgogne, songeait à demander la main d'Éléonore, fille du comte de Foix, l'un des vassaux du Midi dont le roi suspectait à bon droit les entreprises. Louis XI mit ses soins à empêcher la réalisation de

ce mariage, et toutefois la ligue ne se resserrait pas moins entre les princes contre son autorité royale. Vers le milieu de l'année (1471), les ducs de Guienne, de Bourgogne et de Bretagne, et avec eux les comtes de Foix et d'Armagnac, avaient conclu un pacte avec le roi d'Angleterre, et, en échange de son appui, avaient pris l'engagement de lui abandonner sans retour la Guienne et la Normandie ; en d'autres termes, ils avaient conspiré avec l'étranger la ruine et le démembrement de la France. Ces odieux complots n'ont point été signalés par l'histoire avec une assez vive indignation, et on n'a point assez fait sentir combien ils avaient dû exalter la colère et les craintes de Louis XI.

« J'aime tant le royaume de France, disait alors Charles le Téméraire, qu'au lieu d'un roi dans ce pays je vouldrois y en voir six. » Louis XI voulait, lui, qu'il n'y en eût qu'un seul, et toute la question était là. Menacé par une ligue plus redoutable que celle du Bien public, abandonné de tous, même du peuple, qui ne le comprenait pas, même des Parisiens, qui le chansonnaient, Louis XI se suffit à lui-même. C'est dans la fortune contraire qu'il manifestait son génie. « Il n'y eut si sage homme en adversité, » dit Comines ; et ailleurs le naïf historien ajoute : « Il savoit reculer pour saillir plus loin, faire l'humble et le doux à couverte fin, concéder et donner pour recevoir au double, porter et souffrir ses propres griefs, sur l'espérance de la vertu qui, du tout enfin, lui pourroit rendre vengeance. » Aussi le vit-on plus que jamais négocier, intriguer, séduire et corrompre. Le duc de Guienne était le plus grand obs-

tacle qui gênât le roi. Louis essaya une dernière fois de rattacher ce prince aux intérêts de sa maison ; il lui proposa de lui donner quatre provinces de plus, d'étendre son apanage jusqu'à la Loire, de lui faire épouser sa propre fille. Charles de Guienne ne répondait pas ; il convoquait le ban et l'arrière-ban de son duché, nommait le comte d'Armagnac général de son armée et se préparait à la guerre. Le roi voyait croître le danger et ne savait comment le détourner. Il s'adressait aux Écossais pour leur demander des secours ; il priait le pape d'être juge entre son frère et lui, se déclarait chanoine de Notre-Dame de Cléry, ordonnait des prières pour la paix, et « voulait que désormais, par toute la France, à midi sonnant, on se mît à genoux et l'on dît trois *Ave.* » C'est l'origine de l'*Angelus*. Le 3 octobre 1471 il conclut avec Charles le Téméraire un traité de paix qui fut signé au Crotoy, et par lequel on stipula (ridicule combinaison) le mariage du Dauphin, enfant de quelques mois, avec la princesse Marie de Bourgogne, dont la main était alors sollicitée par tant de princes. Des deux côtés on se gardait bien de prendre au sérieux cet engagement, et on ne considéra la paix du Crotoy que comme un piége tendu à l'ennemi. Il est vrai que de part et d'autre on se devinait, et qu'on opposait ruse à ruse. Comme il fallait un prétexte pour éluder les stipulations concertées au Crotoy, Louis XI refusa de rendre Amiens, Saint-Quentin et plusieurs autres places fortes, tant qu'il ne tiendrait pas les scellés du duc de Bourgogne ; Charles, pour sa part, refusa de livrer ces scellés

tant que les places fortes ne seraient pas mises à sa disposition. On négocia, et l'hiver se passa en pourparlers, dont le but réel était de faire gagner du temps. A ce système Louis XI était presque toujours sûr de gagner quelque chose. Quant au duc de Guienne, il continuait d'agir en ennemi de son frère et de mettre ses troupes en mouvement.

Un événement inattendu changea la situation. La dame de Montsoreau, veuve du vicomte de Thouars et maîtresse du duc de Guienne, tomba malade et mourut. On assura que l'abbé de Saint-Jean d'Angély, aumônier du duc de Guienne, avait pelé une pêche qu'il avait présentée à la favorite de ce prince, et dont elle avait mangé aussi bien que le duc; on ajouta que, par ordre du roi, cette pêche avait été empoisonnée, et la plupart des historiens se sont hâtés d'accepter ce double crime comme bien établi et de l'imputer à Louis XI. Il importe de ne point précipiter ainsi les jugements. Il est certain que la maladie de madame de Thouars dura trois mois, que celle du duc de Guienne dura huit mois tout entiers, que l'une et l'autre furent déclarées fièvres quartes, et l'on peut croire que, si Louis XI eût ordonné un crime, il aurait eu recours à des moyens plus décisifs.

Le duc de Guienne avait succombé le 12 mai 1472. A une époque de trahison et de crimes cette mort ne pouvait être considérée comme naturelle; elle frappa les esprits, et, comme elle servait fort à propos les projets de Louis XI, on parla de poison. C'est tout ce qu'il est permis d'affirmer. Le sire de Lescun fit arrêter l'abbé de Saint-Jean d'Angély, qu'on accu-

sait d'avoir servi d'instrument et de complice à la vengeance du roi, et ce prêtre, mis à la disposition du duc de Bretagne, fut immédiatement l'objet d'une instruction judiciaire. Comme on lui faisait son procès il fut tué dans sa prison d'un coup de tonnerre, et il emporta son secret avec lui.

Brantôme, on ne sait d'après quelles données, raconte que Louis XI, agenouillé devant l'image de Notre-Dame de Cléry, lui avait adressé la prière suivante : « Ah! ma bonne dame, ma petite maistresse, ma grande amie, en qui j'ai eu toujours mon reconfort, je te prie de supplier Dieu pour moi et estre mon advocate envers luy; qu'il me pardonne la mort de mon frère, que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint-Jean. Je m'en confesse à toi comme à ma bonne patronne et maistresse; mais aussi qu'ussé-je su faire? Il ne me faisoit que troubler mon royaume. Fais-moi donc pardonner, ma bonne dame, et je sais bien ce que je te donnerai. » On sait ce qu'il faut penser des récits de Brantôme, et combien il serait téméraire d'accepter comme vrai et incontestable un fratricide dont l'authenticité n'aurait pas d'autres garants. Disons toutefois que, lorsque l'abbé de Saint-Jean d'Angély eut été trouvé mort dans sa prison, à la suite d'un violent orage, on ne parla point du coup de tonnerre qui l'aurait tué, et qu'on imputa sa fin au diable lui-même, qui serait venu l'étrangler. Ajoutons que les pièces du procès furent apportées à Louis XI, supprimées par lui, et les juges qui lui avaient montré cette complaisance furent comblés des faveurs royales. Y avait-il eu empoisonnement?

Cet empoisonnement était-il le fait de Louis XI? Ce sont là des questions que l'histoire ne peut résoudre. Mais si la culpabilité du roi sur ce point reste douteuse, la joie que lui inspira la maladie, puis la mort de son frère, percent à travers la brièveté de la lettre qu'il écrivait au comte de Dammartin pendant que le duc de Guienne se mourait. « Monsieur le grand maître, depuis les dernières lettres que je vous ai écrites, j'ai eu nouvelles que M. de Guienne se meurt, et qu'il n'y a point de remède en son fait; et le m'a fait savoir un des plus privés qu'il ait avec lui, par un homme exprès; et ne croit pas, ainsy qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici, au plus qu'on le puisse mener... Afin que soyez sûr de celui qui me fait savoir les nouvelles, c'est le moine qui dit ses heures avec M. de Guienne; dont je me suis fort ébahi, et m'en suis signé depuis la tête jusqu'aux pieds (1). » Claude Seissel, ennemi déclaré de Louis XI, résume ainsi la difficulté historique que soulève la mort du duc de Guienne : « Plusieurs y a qui disent, *ce que toutes fois je n'affirme pas*, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par le poison; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais fiance en lui tant qu'il véquit, et ne fut pas déplaisant de sa mort. » C'est tout ce qu'il est permis de dire avec une apparence de certitude.

Le duc de Bourgogne se montra profondément irrité de la mort du duc Guienne; il se rappela que, durant la longue agonie de son frère, le roi avait

(1) Duclos, *Preuves*, t. III, p. 324.

cherché à tromper les espérances des Bourguignons par des négociations frauduleuses, et il ne fut pas surpris de voir Louis XI mettre fin à ces pourparlers du jour où, son frère ayant rendu le dernier soupir, la Guienne se trouvait replacée dans le domaine royal. Aveuglé par la colère et ne gardant plus de mesure, le duc de Bourgogne lança un manifeste où il accusait Louis XI d'avoir fait périr son frère par poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques; il l'appelait homicide, criminel de lèse-majesté envers la couronne, traître, parricide et idolâtre, et il concluait en invitant tous les princes de la chrétienté à unir leurs armes contre cet ennemi du genre humain. Un tel manifeste annonçait une guerre implacable et des fureurs qui devaient peser sur les populations innocentes. Bien que la trêve conclue avec Charles le Téméraire ne dût expirer que le 15 juin 1472, dès le 11 de ce mois le duc de Bourgogne avait franchi la Somme et s'était présenté devant Nesle. La ville était défendue par cinq cents francs-archers du pays même, commandés pas un capitaine connu sous le nom du Petit-Picard. Ils se défendirent vaillamment, ne voulant d'abord entendre à aucune proposition, et tuèrent le héraut d'armes qui était venu les sommer de se rendre. Le lendemain cependant, hors d'état de tenir tête à l'armée du Téméraire, et sollicités par les bourgeois de la ville, ils demandèrent à capituler. Pendant les pourparlers, une rixe s'éleva, et quelques Bourguignons furent tués. Toute capitulation fut alors rompue; les assiégeants se précipitèrent dans la ville et la mirent à feu et à sang. Le capitaine fut pendu, les francs-

archers eurent le poing coupé, et l'on égorgea les hommes, les enfants, les femmes. Un grand nombre de malheureux avaient cherché un asile dans l'église; ce sanctuaire inviolable ne fut pas respecté, et on mit à mort, sans pitié, quiconque s'était réfugié au pied des autels. « Ce sont les fruits de l'arbre de la guerre! » disait l'impitoyable duc à la vue des corps sanglants de ses victimes. Désormais le peuple le surnomma « Charles le Terrible. » Quelques jours après, les habitants de Roye, épouvantés du sort des bourgeois de Nesle, se hâtèrent d'ouvrir leurs portes aux Bourguignons et obtinrent la vie sauve.

Le duc de Bourgogne avait résolu de se jeter sur la Normandie avec ses troupes; la ville de Beauvais se trouvait sur son passage; elle était dépourvue de garnison et n'avait pour défense que plusieurs gentilshommes de l'arrière-ban aux ordres du sire de Balagny. Philippe de Crève-Cœur, sire d'Esquerdes, qui commandait l'avant-garde des Bourguignons, somma les habitants de se rendre; ils répondirent par un refus. Le lieutenant de Charles le Téméraire attaqua un faubourg, à peine protégé par un petit fort, et s'en rendit maître. Un moment après, les vainqueurs se portèrent sous la muraille de Beauvais et plantèrent leurs étendards sur le revers du fossé. De leur côté les bourgeois se mirent en devoir de les repousser à coups d'arquebuses et de coulevrines. Les femmes, les filles, les enfants leur apportaient des munitions et des vivres, sans s'inquiéter d'une pluie de flèches et de traits que lançaient sur eux les archers bourguignons. Les assiégeants, contenus et refoulés par le dévouement cou-

rageux des assiégés, prirent position dans les maisons et dans l'église du faubourg, en crénelèrent les murailles, et continuèrent à tirer sur les bourgeois de Beauvais. Cependant leurs forces s'accroissaient d'heure en heure, et, le gros de l'armée venant en aide à l'avant-garde, toute la ville fut bientôt investie.

Un assaut général fut donné et dura onze heures. Les habitants de Beauvais le soutinrent avec un courage héroïque, quoique à la fin de la journée il n'y eût plus, entre eux et les assiégeants, que des débris, des corps sanglants et des flammes. A chaque instant les bourgeois apportaient du bois, des poutres, des fascines, tout ce qui pouvait servir à alimenter ce rempart de feu, et les Bourguignons n'osaient franchir cet obstacle. Au milieu de cette lutte, et pour redoubler le courage des citoyens de Beauvais, on promenait processionnellement dans la ville la châsse de sainte Angadresme, patronne de cette vaillante population. Le duc de Bourgogne, furieux et sans pitié, ne cessait de donner des ordres pour exalter l'ardeur de ses soldats; mais les assiégés ne se trouvaient point encore lassés par cette lutte de onze heures. Les femmes, apportant sans relâche des armes, des traits et de la poudre aux gens de la milice, prenaient à leur tour position sur les murailles, et versaient sur les Bourguignons de l'huile bouillante et du plomb fondu. L'une d'entre elles, Jeanne Laîné, arracha l'étendard des Bourguignons, comme ils venaient de le planter sur les remparts; puis, repoussant d'une main leurs échelles dans le fossé, combattit de l'autre avec une hache, et mérita le glorieux nom de Jeanne *Hachette*,

sous lequel la postérité la plus reculée honorera toujours son courage. La longue et opiniâtre défense des assiégés donna aux lieutenants de Louis XI le temps de leur envoyer des renforts, et l'arrivée de ces troupes fit cesser l'assaut (26 juin 1472).

Les jours suivants de nouveaux détachements vinrent grossir le nombre des assiégeants et celui des défenseurs de Beauvais. Le duc de Bourgogne fit approcher sa grosse artillerie ; on ouvrit des tranchées autour de la place, et les Bourguignons se retranchèrent dans les faubourgs. Le dévouement de la population ne se laissa point abattre, et d'ailleurs l'élite des gens de guerre du royaume était venue se joindre à elle et diriger ses efforts. Pendant quelques jours la ville fut battue en brèche et bombardée par une formidable artillerie; les femmes et les enfants, toujours avides de prendre part à la défense, éteignaient sans relâche les incendies partiels que les projectiles de l'ennemi allumaient dans la ville. Les flammes envahirent l'évêché; on y fit porter la châsse de sainte Angadresme, et on parvint à se rendre maître du feu. L'artillerie des assiégés réussissait souvent à neutraliser les batteries bourguignonnes et à déloger l'assiégeant de ses retranchements des faubourgs. Après une semaine d'efforts semblables, entrepris de part et d'autre, les assiégeants jugèrent que la brèche était praticable, et le Téméraire, malgré l'avis des principaux chefs, ordonna d'essayer un nouvel assaut (9 juillet). Comme il faisait apporter des fascines pour combler le fossé : « Il n'en est pas besoin, lui dit son frère, le bâtard « de Bourgogne ; dans quelques moments les corps de

« nos gens auront suffi pour remplir le vide. » L'assaut commença vers sept heures du matin, et les femmes s'y montrèrent aussi hardies, aussi héroïques que dans la mémorable lutte du 26 juin. Au milieu des rangs de la milice on portait la châsse de la sainte patronne de Beauvais, et tous les cœurs se sentaient pleins de confiance. Après trois heures d'un combat opiniâtre, les Bourguignons ayant perdu quinze cents des leurs tués ou blessés, le duc Charles ordonna la retraite. Le surlendemain il prit des mesures pour convertir le siége en blocus, et pour fermer toutes les issues par où des secours arrivaient aux assiégés. Il n'était plus temps ; la garnison était désormais plus forte et plus nombreuse que jamais, et tout le royaume semblait s'être mis en mouvement pour hâter la délivrance de l'admirable population qui tenait tête au duc de Bourgogne. Le 22 juillet, ce prince leva le siége et se porta sur la Normandie, brûlant et saccageant tout le pays que son armée eut à traverser. En mémoire de la résistance de Beauvais, et pour récompenser par une grande marque d'honneur les femmes courageuses qui avaient pris part à la défense, le roi Louis XI ordonna que dorénavant, dans la procession annuelle qui aurait lieu pour remercier Dieu de la délivrance de la ville, elles marcheraient immédiatement après le clergé et avant les hommes. Quant à ces derniers, il ne négligea ni de les récompenser, ni de les honorer, « pour avoir, est-il dit dans ses lettres patentes, si vertueusement et si exactement, sans aucunement craindre, varier ni vaciller, soutenu pendant trois semaines la venue et la férocité de l'assemblée

illicite et armée que Charles de Bourgogne, avec ses suivants et complices, avait amenée par puissance désordonnée en forme de siége; qui, avant et depuis l'arrivée des capitaines et chefs de guerre, avaient repoussé de jour et de nuit les assauts de ces Bourguignons et avaient résisté jusqu'à la mort. » Ils reçurent le privilége de posséder et tenir des fiefs nobles avec exemption de l'arrière-ban ; le maire et les pairs-échevins de la ville furent désormais à la libre élection des bourgeois, et eurent le droit, lorsqu'ils le jugeaient à propos, de convoquer l'assemblée commune des habitants, pour délibérer sur leurs intérêts. En outre, la ville fut déclarée exempte de toute imposition mise ou à mettre par le roi et ses successeurs pour l'entretien des gens de guerre ou pour toute autre cause. On conserva toutefois les taxes perçues sur les bois, le poisson, les bêtes au pied fourchu, et sur les vins et vinaigres, qui furent pourtant modérées du quart au huitième du prix de vente (1). En outre, le roi permit aux bourgeoises de Beauvais de porter tels habits et bijoux qu'elles voudraient, ce qui peut faire croire qu'il y avait alors des lois somptuaires qui réglaient jusqu'aux parures des femmes (2). Quant à Jeanne Hachette, qui s'était signalée entre toutes par son héroïsme, le roi ordonna que l'on suspendît aux voûtes de l'église des Jacobins l'étendard bourguignon qu'elle avait arraché de la muraille, au milieu des horreurs de la lutte. Plus tard il lui fit épouser un riche bourgeois, nommé Colin Pilon, et il les exempta,

(1) *Hist. des Ducs de Bourgogne.*

(2) Duclos, *Hist. de Louis XI.*

eux et leurs descendants, de toute taille et de toute garde municipale.

Les routes de la Normandie étaient ouvertes. Le duc de Bourgogne, profondément irrité de l'échec qu'il venait de subir devant Beauvais, entra dans le pays de Caux et mit à feu et à sang les campagnes et les villes. Dans le cours de cette expédition il prit de vive force les châteaux d'Eu et de Saint-Valeri, et marcha sur Dieppe; mais le connétable de Saint-Pol et Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, s'étant approchés de cette ville, l'empêchèrent de rien entreprendre contre elle. Le Téméraire se vengea sur Longueville, qu'il réduisit en cendres; puis, à la tête de son armée, il vint camper en vue de Rouen. Il y passa trois ou quatre jours, cherchant à intimider la ville et à la forcer d'ouvrir ses portes. Cependant ses troupes manquaient de tout et commençaient déjà à se mutiner; tous ses convois étaient battus et enlevés; les garnisons françaises d'Amiens et de Saint-Quentin ravageaient le pays d'alentour, et portaient le feu et la flamme dans les bourgades et dans les campagnes qui reconnaissaient la suzeraineté du Téméraire et imploraient sa protection.

Le duc, obligé de se retirer, prit en chemin Neuchâtel et brûla plusieurs châteaux : il en voulait particulièrement aux places du connétable de Saint-Pol, cherchant ainsi à se venger de lui ou à l'attirer dans son parti. La fureur avec laquelle il faisait la guerre contribua à la ruine de son armée, qui ne trouvait plus à subsister dans les lieux qu'elle avait ravagés. Charles de Bourgogne, dans cette guerre odieuse et

suivie de représailles, perdit ses meilleurs officiers, et ne retira d'autre fruit de sa campagne que la haine des peuples. Vers le même temps, le principal lieutenant du Téméraire, le comte de Roussi, faisait la guerre sur les marches de Champagne avec autant de cruauté que le duc son maître en Picardie; il prit Tonnerre, brûla Monsaugeon et porta la désolation et la mort sur les territoires de Joigny, de Troyes et de Langres. Le Dauphin d'Auvergne, usant de représailles, ne fit pas moins de mal en Bourgogne, et se montra, au nom de Louis XI, le digne émule de l'homme qui ravageait la Champagne.

Le roi de France suivait avec une attention persévérante les incidents de cette guerre, mais les rapports et les dépêches de ses lieutenants ne lui firent point abandonner les marches de Bretagne. Le duc François II, toujours rebelle, venait de signer avec Édouard IV, roi d'Angleterre, un traité aux termes duquel le chef de la maison d'York s'engageait à faire au printemps prochain une descente en France, ou à y envoyer un lieutenant général avec des troupes suffisantes pour tenir la campagne. Le duc de Bretagne, de son côté, promettait de fournir quatre cents lances et des archers à proportion, de recevoir les Anglais dans ses ports, et de leur fournir toutes les choses nécessaires. C'était un acte de trahison ouverte, mais la haute féodalité se montrait peu scrupuleuse. Le roi n'était pas précisément instruit des articles de ce traité; mais n'ignorant pas que François II, son indocile vassal, tramait un complot, et fatigué de ses retardements, il fit entrer des troupes en Bretagne. Chantocé, Mâ-

checoul et Ancenis se rendirent aux armées du roi de France, et Louis XI manda au connétable et à Dammartin qu'il était prêt de donner bataille, qu'il espérait mettre le duc à la raison, que bientôt il leur enverrait un détachement de son armée. Jusque-là il leur enjoignait formellement de ne rien hasarder, mais de harceler l'armée bourguignonne et de la ruiner en lui ôtant les moyens de subsister.

Les Bretons, commençant à ressentir les suites de la guerre, et voyant leur commerce ruiné, pressèrent leur prince d'écouter les propositions du roi. Des Essars, gouverneur de Montfort, et Souplainville, maître d'hôtel du duc, entamèrent la négociation. La plus grande difficulté venait de la haine qui existait entre Tanneguy du Châtel et Lescun. Le roi aimait le premier, qui lui avait rendu de grands services, et craignait l'autre, dont il avait besoin : ce dernier motif était très-puissant sur Louis XI. L'estime qu'il avait pour du Châtel fit qu'il lui rendit compte de sa situation et des raisons qu'il avait de traiter avec Lescun. La trêve ayant été signée pour un an, Lescun rentra en grâce et fut fait gouverneur de Guienne, de Blaye et d'un des châteaux de Bordeaux. On stipula de part et d'autre que les ducs de Calabre et de Bourbon, qui, chacun de son côté, avaient pris part à la lutte, seraient compris dans la trêve, et que, s'ils refusaient d'accéder au traité pacifique, le duc de Bretagne ne l'observerait pas moins religieusement. Le roi s'engageait d'ailleurs à lui payer soixante mille livres et à lui rendre les villes qu'il avait prises, à l'exception d'Ancenis, qu'il devait garder comme garantie et pour

sûreté des conditions de la trêve (octobre 1472). Le duc de Bourgogne, fatigué et plus ruiné par la guerre que ceux mêmes dont il avait désolé le pays, fut aussi obligé de faire une trêve; elle fut signée le 23 octobre.

Ainsi les événements avaient merveilleusement secondé l'astucieuse politique de Louis XI. Le traité de Péronne, par lequel on avait cru mettre le roi de France si bas, était déchiré; le souvenir de Liége était compensé, aux yeux de Louis XI, par la gloire de Beauvais. Et si le roi était sorti avec tant de bonheur et d'adresse d'un si mauvais pas, que ne ferait-il pas à l'avenir, avec moins d'embarras et plus de ressources? Tous les gens avisés crurent que, s'il fallait choisir un maître, le meilleur était certainement Louis XI. Le conseiller du duc de Bourgogne, Philippe de Comines, le conseiller du duc de Bretagne, Odet d'Aydie, sire de Lescun, les deux hommes les plus capables de comprendre, de pratiquer, d'aimer la politique de la ruse et du succès, passèrent donc l'un et l'autre au service du roi de France.

Comines était digne, plus que tout autre, de servir d'instrument à la politique de Louis XI, politique dont il avait l'instinct et que plus tard le Florentin Machiavel érigea en système. En parlant de sa défection, Comines ne cherche ni à la justifier ni à en faire connaître le secret, et se borne à dire, dans ses Mémoires : « Environ ce temps, je vins au service du roi, lequel avoit recueilli des serviteurs de son frère le duc de Guienne la plus grande part, et étoit aux Ponts-de-Cé, où il s'étoit tiré contre le duc de Bre-

tagne. » Comines oublie à dessein d'ajouter que, pour le récompenser de s'être retiré du service du duc de Bourgogne, Louis XI lui accorda trente mille écus d'or et la terre d'Argenton.

Le roi était depuis onze ans, de fait, sinon de droit, maître du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenait à titre de gages du roi d'Aragon, lorsque don Juan, voyant Louis XI aux prises avec le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne, jugea que le moment était venu de reprendre possession des deux provinces. Dans ce but il fit une irruption sur le territoire du Roussillon et s'empara de plusieurs villes, entre autres de Perpignan, qui en était la capitale. La garnison française qui occupait cette place pour Louis XI se maintint dans la citadelle. Dès que le roi de France en eut fini avec François II et Charles de Bourgogne, il songea à tirer vengeance de l'agression du roi d'Aragon. Sous prétexte de se rendre en pèlerinage à Saint-Esprit, près de Bayonne, il se porta en toute hâte sur le Roussillon, et en marchant il fit rompre les ponts derrière lui, de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisait à ces princes d'envoyer au secours de leur allié. Ce fut ainsi que Louis XI entra dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer; malgré le conseil de ses ministres et de ses favoris, il se dirigea sans retard sur Perpignan et s'y enferma. Là il rassembla les habitants dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendris par le dévouement du vieux monarque, les citoyens de Perpignan firent serment de

le défendre jusqu'à la dernière extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand, fils du roi d'Aragon, le temps de lever une armée en Espagne pour venir délivrer son père. Quand le roi de France fut instruit de l'approche de ce jeune prince, l'un de ceux qui, plus tard, comprirent et imitèrent le mieux sa politique, il envoya au général qui commandait le siége l'ordre d'engager immédiatement des négociations. Des conférences eurent lieu, et, peu de jours après, elles aboutirent à un traité entre le roi don Juan et Louis XI. Aux termes de cette convention, le roi de France s'engageait à remettre les deux provinces contestées dès que l'argent prêté, et qu'elles servaient à garantir, lui serait rendu, ce qui devait se faire dans l'espace d'un an. En attendant, sur la présentation de quatre Français, le roi d'Aragon devait en choisir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure, et, de son côté sur deux Aragonais, Louis devait en choisir un pour gouverneur général de chaque province. Ces préposés devaient jurer, entre les mains des deux rois, de n'exécuter les ordres d'aucun d'eux et de ne recevoir ni eux, ni aucun officier de leur part, tant que durerait leur commission. Enfin les deux rois firent serment d'avoir désormais, l'un et l'autre, les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Ainsi, par ce traité, Louis XI, qui n'était qu'engagiste, sut se conserver, dans les provinces contestées, une puissance égale à celle du roi d'Aragon, qui en était propriétaire, bien sûr qu'il entrerait sous peu de temps dans les droits de

don Juan, par l'impossibilité qu'il lui connaissait de payer trois cent mille écus dans l'année.

La campagne qui venait de restituer au roi de France ses droits sur le Roussillon avait été précédée d'une expédition non moins décisive. Ainsi qu'on l'a vu en parcourant les annales du dernier règne, le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac, son beau-frère, s'étaient attiré la colère de Charles VII et avaient plusieurs fois conspiré avec les ennemis de la France pour satisfaire leur sconvoitises féodales. A la suite de leurs trahisons, le duc d'Alençon, condamné par la cour des Pairs, avait été renfermé dans une forteresse, tandis que le comte d'Armagnac s'était enfui. Peu de temps après son avénement, Louis XI, comme pour protester contre le gouvernement et les actes de son père, avait délivré le duc et rappelé le comte; de plus, il avait rendu à chacun d'eux tous leurs biens. Or, ainsi qu'on a pu le voir, loin d'être reconnaissants de ce bienfait, ils avaient été du nombre des confédérés les plus ardents contre le roi dans la guerre du *Bien public*, et, depuis le traité de Conflans, où ils s'étaient fait allouer de larges indemnités, au mépris des intérêts de la France, ils n'avaient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le roi découvrit que le duc d'Alençon était en marché avec Charles le Téméraire pour lui remettre des places fortes qu'il possédait dans le Maine et dans la Normandie; d'un autre côté il apprit que le comte d'Armagnac, tandis que Louis XI s'emparaît de la Guienne, après la mort de son frère, avait fait tous ses efforts pour réveiller le ressentiment des

seigneurs gascons, et s'était emparé, par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'était fait une place d'armes bien fortifiée et bien munie, à l'abri de laquelle il comptait braver tous les efforts du roi de France, ou du moins obtenir de son suzerain, par la force des armes, une capitulation avantageuse.

Le duc d'Alençon était tranquille dans ses terres, ne soupçonnant pas que ses intrigues fussent connues : le roi le fit arrêter et transférer à Paris. En même temps une armée française envahit le comté d'Armagnac, s'empara de tous les points importants et ne laissa au comte d'autre asile et d'autre refuge que la ville de Lectoure, où il se tenait renfermé. Après s'être défendu, même avec succès, le comte d'Armagnac, se voyant hors d'état de prolonger sa résistance, demanda à capituler honorablement. On feignit de se prêter à ses vues, et le rebelle trouva dans le commandant de l'armée assiégeante toutes les facilités qu'il pouvait désirer. Quelque exagérées que pussent être ses propositions ou ses exigences, le lieutenant de Louis XI parut les accueillir, et sa condescendance ne fit qu'exalter l'audace insolente du comte d'Armagnac. Or le traité était à peine signé, on commençait à l'exécuter et les gardes se faisaient négligemment : ce fut alors qu'un corps de troupes royales, profitant de la sécurité du comte, pénétra dans Lectoure, et, marchant droit à la maison du comte, força son appartement et le massacra à coups de poignard. La comtesse d'Armagnac fut entraînée dans un petit château voisin. Elle était enceinte de plusieurs mois;

on la contraignit de boire un breuvage destiné à faire périr son enfant, et qui lui donna la mort. La ville de Lectoure fut livrée au pillage, et en grande partie devint la proie des flammes. Parmi les seigneurs qui avaient soutenu la rébellion du comte d'Armagnac, l'un eut là tête tranchée sur les débris fumants de Lectoure, un autre fut décapité à Rodez, un troisième écartelé à Tours, et Louis XI, par les ordres de qui s'accomplissaient ces cruelles exécutions, cherchait à répandre la terreur en multipliant les exemples. Charles de Fezensac, frère du comte d'Armagnac, et qui devait recueillir sa succession, fut arrêté et mis à la Bastille; non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant plus de dix ans, il n'y eut sorte de traitements cruels ou honteux qu'on ne lui fît subir : son humide cachot laissait dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier, qui ne marchait que dans la fange. Telle était la justice de Louis XI; c'est par ces vengeances calculées qu'il espérait répandre l'épouvante dans le cœur de ses ennemis et en finir avec les rébellions féodales. Si terribles que furent les châtiments qu'eurent à subir le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, ces deux grands coupables ne méritèrent point d'éveiller la pitié ni les sympathies de leurs contemporains. Traîtres envers la patrie, alliés à l'éternel ennemi de la France pour la satisfaction de leur avarice et de leur orgueil, ils expièrent justement leurs crimes.

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE.

(1473 — 1477.)

Depuis la trêve de Senlis, conclue entre Louis XI et le duc de Bourgogne (octobre 1472 — 22 mars 1473), Charles le Téméraire avait renoncé à menacer la puissance des Valois et avait tourné ses convoitises vers l'Allemagne. Celui que les peuples nommaient le *grand duc de l'Occident,* et qui aspirait au titre de roi, « taschoit à tant de grandes choses qu'il n'avoit pas le temps à vivre pour les mettre à fin ; et estoient presque impossibles, car la moitié de l'Europe ne l'eust su contenter (1). » Il voulait faire de plusieurs pays qui ont constamment passé de la domination française à la domination germanique un royaume unique, qui comprendrait le bassin du Rhin presque tout entier, et succéderait à l'ancien royaume de Lorraine sous la dénomination de Gaule-Belgique. Par cette combinaison il espérait s'affranchir à la fois de la suzeraineté de la France et de celle de l'Empire, et profiter de la position géographique de ses domaines pour s'élever, entre Louis XI et l'empereur, à la condition de médiateur et d'égal. Après avoir mis sous sa main le landgraviat d'Alsace, comme gage ou garantie de fortes sommes par lui prêtées à Sigismond, archiduc d'Autriche, il s'était enfin rendu maître d'un autre territoire allemand dont depuis longtemps il

(1) Philippe de Comines, t. II, p. 139.

ambitionnait la possession. Adolphe de Gueldre retenait prisonnier (1) le duc Arnoul son père. Arnoul

(1) Il faut lire dans Comines l'étrange récit de la conquête du duché de Gueldre ; il donnera une idée des mœurs du quinzième siècle.

« En la raison de ceste veüe, y est-il dit, comme il semble, le duc de Bourgogne estoit allé prendre le païs de Gueldres, fondé sur une querelle qui est digne d'estre racontée, pour voir les œuvres et la puissance de Dieu. Il y avoit un jeune duc de Gueldres, appellé Adolphe, lequel avoit pour femme une des filles de Bourbon, sœur de monseigneur de Bourbon père, qui règne aujourd'hui ; et l'avoit espousée en ceste maison de Bourgogne, et pour ceste cause en avoit quelques faveurs. Il avoit commis un cas très-horrible ; car il avoit pris son père prisonnier, à un soir comme il se vouloit aller coucher, et mené à cinq lieues d'Allemagne, à pied, sans chausses, par un temps très-froid ; et le mit au fond d'une tour où il n'y avoit nulle clarté que par une bien petite lucarne ; et là le tint près de six mois ; dont fut grande guerre entre le duc de Clèves (dont ledit duc prisonnier avoit espousé la sœur) et ce jeune duc Adolphe. Le duc de Bourgogne plusieurs fois les voulut appointer, mais il ne put. Le pape et l'empereur à la fin y mirent fort la main, et sur grandes peines fut commandé audit duc de Bourgogne de tirer ledit duc Arnoul hors de prison. Ainsi le fit ; car le jeune duc n'osa dénier le luy bailler, pour ce qu'il voyoit tant de gens de bien qui s'en empeschoient, et si craignoit la force du duc de Bourgogne. Je les vis tous deux en la chambre dudit duc par plusieurs fois, et en grande assemblée de conseil, où ils plaidoient leurs causes ; et vis le bon homme vieil présenter le gage de bataille à son fils. Le duc de Bourgogne désiroit fort les appointer et favorisoit le jeune ; et fut offert au jeune que le titre de gouverneur ou mainbourg du pays luy demeureroit avec tout le revenu, sauf une petite ville assise auprès du Brabant, appelée Grave, qui devoit demeurer au père, avec le revenu de trois mille florins et autant de pension. Ainsi le tout luy eust valu six mille florins, avec le titre de duc, comme raison estoit. Avec d'autres plus sages je fus commis à porter cette parole à ce jeune duc, lequel fit responce qu'il aimeroit mieux avoir jetté son père la teste devant dans un puits, et de s'estre jetté après, que d'avoir fait cet appointement ; et qu'il y avoit quarante et quatre ans que son père estoit duc, et qu'il estoit bien temps qu'il le fust ; mais très-volontiers il luy laisseroit trois mille florins par an, par condition qu'il n'entreroit jamais dans le duché ; et assez d'autres paroles très-mal sages.

s'était souvent plaint au pape et à l'empereur de l'inhumanité d'un fils dénaturé. Sixte IV et Frédéric III déférèrent enfin au duc de Bourgogne le jugement de cette affaire. Charles prononça d'abord en faveur d'Adolphe. Il lui adjugeait le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, et ne laissait au père que Grave, avec une pension de six mille livres. Une telle sentence méritait de faire un ingrat. Adolphe s'écria que, plutôt que d'y souscrire, il aimerait mieux jeter son père dans un puits et s'y précipiter après lui. Le duc de Bourgogne, irrité de cette réponse, le fit enfermer au château de Courtray, et, pour lui ôter toute espérance, il acheta les Etats d'Arnoul moyennant quatre-vingt-

« Cecy advint justement comme le roy prit Amiens sur le duc de Bourgogne, lequel estoit avec ces deux dont je parle à Dourlens, où il se trouvoit très-empesché, et partit soudainement pour se retirer à Hesdin, et oublia cette matière. Et ce jeune duc prit un habillement de françois, et partit luy deuxiesme seulement pour se retirer en son païs. En passant un pont auprès de Namur, il paya un florin pour son passage. Un prestre le vit, qui en prit suspicion et en parla au passager, et regarda au visage celui qui avoit payé ledit florin, et le connut; et là fut pris et amené à Namur, et y est demeuré prisonnier jusques au trespas du duc de Bourgogne, que les Gandois le mirent dehors; et avoient vouloir de luy faire espouser par force celle qui depuis a esté duchesse d'Autriche, et le menèrent avec eux devant Tournay, où il fut tué meschamment et mal accompagné, comme si Dieu n'eust pas esté saoul de venger cet outrage qu'il avoit fait à son père. Le père estoit mort avant le trespas du duc de Bourgogne, estant encores son fils en prison; et à son trespas laissa au duc de Bourgogne sa succession, à cause de l'ingratitude de son fils; et sur cette querelle conquit le duc de Bourgogne, en temps que je dis, la duché de Gueldres, où il trouva résistance; mais il estoit puissant, et en trève avec le roy, et la posséda jusques à la mort; et encores la possède aujourd'huy ce qui est descendu de luy et tant qu'il plaira à Dieu. Or, comme j'ay dit au commencement, je n'ay conté cecy que pour monstrer que telles cruautez et tels maux ne demeurent point impunis. »

douze mille florins. Arnoul mourut cinq ans après, déshérita son indigne fils et confirma la vente de ses domaines. Charles, ayant aussi acheté les droits que le duc de Juliers avoit sur ces provinces, voulut s'en mettre en possession. Les partisans d'Adolphe lui opposèrent de la résistance. Nimègue soutint un siége long et sanglant. La prise de cette ville aplanit tous les obstacles, et Charles ajouta le duché de Gueldre et le comté de Zutphen aux vastes domaines qu'il avait reçus de son père.

Or le développement de sa puissance ne lui donnait point encore le titre de roi. Il ne pouvait s'en décorer lui-même sans exciter les réclamations des autres souverains et sans rompre le lien féodal qui l'attachait à la couronne de France. Il entreprit de l'obtenir de l'empereur d'Allemagne, qui s'attribuait héréditairement le droit de disposer les couronnes. L'empereur Frédéric III promit à Charles le Téméraire le titre de roi à condition que son fils Maximilien épouserait Marie de Bourgogne. Pour traiter ces grands intérêts, l'empereur et le duc se rendirent à Trêves, où se tint une assemblée de princes. On avait d'abord choisi pour cette assemblée l'importante ville de Metz, mais la population républicaine de cette cité craignit un acte de trahison et de surprise et refusa de servir de lieu de rendez-vous à des souverains dont la plupart menaçaient ses priviléges et sa propre indépendance. Le 18 septembre, Frédéric III vint à Trêves; Charles de Bourgogne y arriva le 19. A la suite de l'empereur ou remarquait son fils Maximilien, un fils du sultan Mahomet II, et un grand nombre de princes d'Allemagne. Le duc de Bourgogne, en-

touré de ses grands vassaux de Flandre, de Brabant et du Nord, étalait une magnificence orgueilleuse, des splendeurs inouïes, qui contrastaient avec la pompe assez austère du chef de l'Empire. Cependant les conférences s'ouvrirent. Charles demandait que Frédéric lui conférât les titres de roi et de vicaire général de l'Empire. Il voulait être désigné roi des Romains, afin que le sceptre impérial lui appartînt avant d'être remis aux mains de son gendre. Il se plaignait des entreprises du roi de France, auquel il ne cessait d'imputer d'avoir fait mourir par le poison le duc de Guienne. Les négociations traînaient en longueur. Cependant le 4 novembre Frédéric III donna au Téméraire l'investiture du duché de Gueldre, ratifiant ainsi, au nom de l'empire germanique, la prise de possession de ce pays. En revanche, l'empereur insistait pour que Charles consentît à donner à Maximilien, prince impérial d'Allemagne, la main de la princesse Marie, unique héritière des États de Bourgogne. Des agents français, chargés par Louis XI de missions secrètes, travaillaient habilement à entraver les négociations et à pousser Frédéric et Charles à élever sans cesse de nouvelles prétentions. Quoi qu'il en soit, aucun de ces deux souverains ne voulut s'engager le premier, et ils se séparèrent en se donnant des marques d'amitié qui couvraient mal leur mécontentement.

Irrité d'avoir été dupe de l'astucieuse politique de l'empereur d'Allemagne, humilié de la ruine de ses espérances, et ne pouvant encore se venger à force ouverte, le duc de Bourgogne voulut faire une démonstration de force. Il vint avec la plus grande partie de

son armée visiter les domaines qu'il tenait en gage de l'archiduc Sigismond et où son gouvernement était détesté. C'étaient les cantons alsaciens et les pays qui avoisinaient la Suisse. Le sire de Hagenbach, qu'il avait envoyé sur cette frontière comme landvogt (gouverneur), s'était rendu odieux aux cantons d'Uri et de Schwytz. Injuste, violent et débauché, sans respect pour les libertés des villes que son maître s'était engagé à conserver, cet odieux proconsul établissait des impôts de toute nature, faisait mettre à mort ceux qui ne se soumettaient pas aveuglément à ses caprices, accablait les paysans de corvées, les bourgeois de logements militaires, et poussait l'oppression envers les nobles jusqu'à leur interdire tout droit de chasse. Ces actes de tyrannie ne s'accomplissaient pas par ordre du Téméraire, mais ce prince n'avait garde de les désavouer; il les voyait avec indifférence, et ils lui fournissaient un moyen de plus de faire parade de son mépris envers la race allemande, qu'il traitait de brutale et de grossière. Aussi le sire de Hagenbach ne se laissait-il émouvoir par aucune réclamation, par aucune prière. Les droits des villes libres et des seigneuries qui relevaient de l'Empire n'étaient pas plus respectés par cet homme dont la cruauté et la rapacité ne connaissaient aucun frein. Il n'avait pas même craint de provoquer le mécontentement et la vengeance des ligues suisses en s'emparant, au nom de son maître, d'une forteresse qui appartenait aux habitants de Berne. Ces derniers, irrités d'un pareil acte d'agression, avaient envoyé un ambassadeur à la cour de Louis XI pour resserrer

leurs liens avec la France ; en même temps ils avaient promis au nom de la Confédération helvétique que nul des cantons ne se joindrait au duc de Bourgogne dans sa lutte contre le roi Louis XI. Hagenbach renonça à son entreprise ; mais peu de temps après il donna aux ligues suisses un nouveau grief contre lui en laissant le seigneur de Howdorf, qui s'était mis au service de Bourgogne, saisir et rançonner les marchands suisses ; mais les habitants de Strasbourg, ayant connaissance de ces exactions commises près de leur territoire, prirent les armes, coururent sus au sire de Howdorf et rasèrent son château. Charles, qui ne manifestait encore aucune intention hostile contre la Suisse, se contenta de désavouer Howdorf. Louis XI, tout en gardant encore certaines apparences de neutralité, suivait avec un regard attentif toutes les phases de cette lutte ; il en interrogeait les accidents et les symptômes, heureux de voir son rival « se heurter contre ces Allemagnes, qui est chose si grande et si puissante (1). » Après avoir contracté alliance avec les cantons suisses et obtenu d'eux la permission de recruter et de prendre à sa solde quelques-uns de leurs énergiques montagnards, il excita la maison d'Autriche à se réconcilier avec cette population rude et vaillante que depuis deux siècles elle ne cessait de combattre. Grâce à son habileté, les villes libres d'Alsace, les princes de Souabe, les ligues suisses et l'archiduc d'Autriche se confédérèrent et unirent leurs forces pour résister à la politique envahissante de la maison de Bourgogne (1473-1474).

(1) Comines, liv. XI, chap. 2.

Tel était l'état des choses lorsque le Téméraire arriva en Alsace avec une armée de huit mille hommes, dont l'avant-garde était conduite par le sire de Hagenbach et composée d'aventuriers italiens qui ne connaissaient que le pillage et la rapine. A son approche la terreur se répandit dans tout le pays désolé par le landvogt. Le peuple prit la fuite, les paysans se réfugièrent dans les villes impériales. Colmar, sommé d'avoir à loger le duc, ferma ses portes; Brisach fut épuisée par le séjour du prince et par les exactions de ses gens. A Ensisheim Charles passa en revue les gentilshommes de ces contrées qui lui devaient le service militaire. A Thann il reçut l'électeur de Cologne et les ambassadeurs de plusieurs puissances. Ensuite se présentèrent deux anciens avoyers de Berne, qui se plaignirent de la conduite de Howdorf, des injures et des menaces de Pierre de Hagenbach et de ses atteintes au commerce de Mulhausen. Ils conjurèrent le duc d'interdire à son landvoght de renouveler ses outrages envers une république qui s'était toujours montrée amie de la Bourgogne. Selon l'étiquette de la cour, ils furent obligés de parler à genoux. Le duc les reçut froidement et leur ordonna de le suivre à Dijon pour avoir sa réponse. Fier de la protection de son maître, le landvoght redoubla d'insolence envers les villes libres, de cupidité envers les marchands, d'audace dans ses désordres. A la fin (10 avril 1474) ce système de provocation porta des fruits; poussés à bout par le sire de Hagenbach, instrument de la tyrannie de Charles, les citoyens de Brisach se soulevèrent contre cet homme, le firent prisonnier et le tradui-

sirent devant une commission de vingt-six juges élus par les villes voisines; moins d'un mois après, le 9 mai, Hagenbach, jugé et condamné en pleine place publique, subit le dernier supplice, et sa tête fut comme un défi jeté au duc de Bourgogne par les populations insurgées.

A la nouvelle de cet événement Charles de Bourgogne laissa éclater les transports de sa fureur et jura de tirer vengeance de ceux qui avaient châtié son favori et son ministre: Et d'abord il envoya en Alsace Étienne Hagenbach, frère du supplicié, avec ordre de livrer le pays au fer et à l'incendie. Tandis que le lieutenant de Charles, docile aux ordres de son maître, faisait couler des flots de sang et couvrait l'Alsace de ruines, le duc de Bourgogne, préoccupé d'embarras plus graves encore, réunissait des troupes dans le duché de Luxembourg, et se disposait à rétablir sur le siége de Cologne Robert de Bavière, archevêque de cette ville, déposé par l'empereur et le peuple, et qui avait imploré son secours.

Pour venir à bout d'une entreprise aussi difficile, Charles venait d'enrôler à son service trois mille Anglais et bon nombre de condottieri italiens endurcis au meurtre et à la guerre, et qui étaient un sujet d'effroi pour les peuples. Son but avoué était d'envahir l'électorat de Cologne, et de revenir ensuite sur l'Alsace et sur la Suisse pour tirer une vengeance inouïe de la révolte ou de l'hostilité de ces deux contrées. Vainqueur de ses ennemis, il comptait se porter sur le royaume de France et terminer par une grande victoire sa querelle avec Louis XI.

Le 30 juillet 1474, ses préparatifs étant achevés, et ses troupes ayant occupé la plus grande partie du territoire de Cologne, il mit le siége devant la forte ville de Neuss, où Hermann de Hesse, le rival de l'archevêque de Cologne, s'était enfermé avec une garnison de dix-huit cents hommes. Le landgrave Hermann opposa aux attaques de Charles de Bourgogne la plus vigoureuse résistance ; toute l'Allemagne, redoutant le despotisme du Téméraire, prit fait et cause pour les habitants de Neuss ; l'empereur lui-même marcha à leur secours avec les princes de l'Empire et une armée de soixante mille hommes. De son côté, Guillaume de La Mark, surnommé le Sanglier des Ardennes, rassembla sur la rive droite du Rhin une armée avec laquelle il tint en échec toute la puissance des Bourguignons. Pour surcroît d'efforts, Louis XI s'engagea à envoyer au secours de Neuss vingt mille hommes placés sous les ordres des sires de Craon et de Sallazar.

Tandis que cette masse énorme de combattants se préparait à envelopper de toutes parts l'armée du Bourguignon, les cantons suisses, unis aux Autrichiens, déclarèrent solennellement la guerre au Téméraire, et le défi lui fut porté par un héraut d'armes, dans son camp retranché, sous les murs de Neuss. Le duc ne donna aucune réponse, mais ses traits contractés témoignèrent de sa fureur. Peu de jours après, dix-huit mille confédérés suisses entrèrent en Franche-Comté et se portèrent devant Héricourt, forteresse située entre Montbelliard et Bedford. Ce fut là que, le 13 novembre 1474, les Bernois et leurs alliés, secondés par les ex-

citations et les subsides du roi de France, remportèrent une victoire décisive sur les Bourguignons et sur leurs alliés, les condottieri d'Italie. Peu de jours après, René, duc de Lorraine, cédant aux instances de Frédéric III, de Louis XI et des princes allemands, accéda à la ligue des Suisses contre le duc de Bourgogne et entra avec ses troupes sur le territoire du Luxembourg. Comme il envahissait ce pays on apprit que les Suisses venaient de se rendre maîtres de Pontarlier.

Tandis que ces événements se passaient à l'est du royaume, l'intérieur de la France, en dépit des ordres sévères et des précautions de Louis XI, n'était exempt ni de calamités ni de misères, et ce fâcheux état de choses tenait encore, comme sous les règnes précédents, aux violences et à l'avarice des gens de guerre. Depuis plus de dix ans l'effectif des troupes régulières avait été augmenté, en vue de comprimer les artisans de révolte, mais le désœuvrement des garnisons avait engendré par toutes les provinces des désordres sans nombre. Malgré les édits les plus sévères, les gens d'armes *vivoient sur le peuple*, comme on disait alors, c'est-à-dire qu'ils faisaient main basse sur l'argent, le grain et les bestiaux des laboureurs, ou qu'ils forçaient les villages à se racheter, moyennant finance, des dégâts dont ils les menaçaient. Les francs-archers, à l'imitation des cavaliers, se mirent aussi à faire butin sur les gens de pauvre état. Comme ils étaient habillés aux frais de leurs paroisses, ils se faisaient donner sans cesse de nouveaux équipements pour les vendre, et, comme les capitaines s'étaient créé un petit droit de courtage sur ces changements d'habits,

ils en favorisaient l'abus au lieu de le prohiber. Ceux de Guienne et de Normandie étaient les plus intraitables ; ils avaient amassé tant de hardes, de bagages et de dépouilles, qu'il leur fallait faire réquisition forcée de charrettes et de chevaux lorsqu'il s'agissait de passer d'une garnison dans une autre. Je ne saurais donner une plus juste idée de ces excès qu'en rapportant ici le préambule d'une ordonnance rendue à Paris le 12 janvier 1475, dans le but d'y porter remède.

« Loys, par la grace de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Comme plusieurs plaintes et doléances nous aient esté faictes des grans et aucuns innumérables maulx, dommaiges, pilleries, concussions, exaccions, qui ont esté par cy-devant et encores sont chacun jour fais, commis et perpétrez en diverses manières, au faict et entretainement de noz francs-archiers, et soubs umbre et à l'occasion d'iceulx, à la très-grande foule, charge et oppression de noz subgetz et habitans de nostre royaulme ; et à ceste cause, nous, désirans de tout nostre cuer réprimer et du tout abattre et oster lesdictz maulx, pilleries et autres maléfices deffendus, et nosdictz subgetz relever des charges et oppressions indues, ayons, par l'advis et déliberacion de plusieurs seigneurs de nostre sang, de nos chiefs de guerres, des gens de nostre royaulme, de nostre grant conseil, de noz finances, faict les ordonnances qui son suivant (1). » Suivaient ici plusieurs dispositions pénales et répres-

(1) Voir la suite dans le tome XXIII des *Ordonnances des rois de France*, p. 72.

sives qui, selon la coutume, ne portèrent pas au mal un remède bien efficace.

Cependant, après onze mois de siége et de combats inutiles, le duc de Bourgogne se vit contraint de lever le siége de Neuss, et de se replier devant les armées germaniques réunies pour le combattre. Sur ces entrefaites, le roi de France lui enlevait ses villes de Picardie et s'avançait dans l'Artois. Le seul allié sur lequel le Téméraire pût encore s'appuyer était le roi d'Angleterre, et cet ami ne tarda pas à son tour à l'abandonner à ses propres forces. En partant pour envahir l'électorat de Cologne, Charles avait pressé son allié, le chef de la maison d'York, d'opérer une diversion utile à son entreprise et de descendre sur les côtes de France à la tête d'une armée. Ainsi mis en demeure d'agir, Édouard IV assembla des troupes, puis il envoya sommer Louis XI de lui rendre le royaume de France. Le roi reçut de sang-froid et sans émotion apparente cette insolente proposition, montra des sentiments pacifiques, sans témoigner aucune crainte de la guerre, mit le héraut dans ses intérêts par des présents, et apprit par ses confidences que tous les conseillers d'Édouard n'approuvaient pas la rupture avec la France, et que les lords Howard et Stanley, qui avaient du crédit sur son esprit, et qui l'accompagneraient dans l'expédition, étaient partisans de la paix. Disons cependant que les dispositions de la nation anglaise s'étaient trouvées favorables à la guerre. Le clergé, les lords et les Communes avaient consenti à subvenir aux frais de cette nouvelle invasion, et, dans ce but, ils avaient promis au roi le

dixième de leurs revenus; le parlement avait voté subsides sur subsides, sans prendre même le temps de discuter l'opportunité de ces sacrifices. Les préparatifs avaient duré deux ans, malgré l'impatience d'Édouard IV et de son peuple. Tout ce qui se passa sur le continent devait disposer Édouard à la paix. Ce prince, ayant débarqué à Calais, s'attendait à trouver le duc de Bourgogne à la tête de ses troupes et prêt à se joindre à lui contre Louis XI. Son étonnement fut extrême lorsqu'il vit le duc arriver avec les faibles débris d'une armée détruite. Édouard éclata en reproches; Charles promit, pour l'apaiser, de lui livrer bientôt Saint-Quentin, où il avait des intelligences avec le connétable. Édouard, dans cette confiance, fit marcher un détachement pour entrer dans la place; mais Saint-Pol ordonna de tirer sur les Anglais. Ils se retirèrent plus mécontents que jamais du duc de Bourgogne, qui, de son côté, les quitta brusquement pour aller faire la guerre au duc de Lorraine. Tandis qu'Edouard campait devant Péronne, réfléchissant à l'inexplicable conduite de Charles le Téméraire, un héraut français obtint d'être admis en sa présence et de lui faire part des intentions de Louis XI. Cet agent déclara au roi d'Angleterre que le roi de France n'avait jamais entretenu de projet hostile contre sa personne, et que si, dans une circonstance déjà éloignée, il avait prêté assistance au comte de Warwick, ce n'avait été que par haine pour le duc de Bourgogne. Il insinua que l'amitié prétendue de Charles était feinte et cachait des projets malveillants; qu'il n'avait attiré les Anglais en France que pour son avantage personnel, et qu'il

les abandonnerait aisément au premier souffle de la fortune ; il ajouta qu'avec un peu de condescendance de part et d'autre il serait aisé à deux princes qui s'estimaient réciproquement de prévenir l'effusion du sang chrétien et de parvenir à un accommodement également avanvageux à leurs peuples. Édouard, trompé dans son attente, prêta l'oreille aux offres de Louis XI. Les lords Howard et Stanley, gagnés par les largesses du roi de France, appuyèrent ses propositions. On conclut un traité à Pecquigny, près d'Amiens, par lequel Louis s'obligeait à payer tous les ans cinquante mille écus à Édouard. Par deux autres actes séparés on stipula la délivrance de Marguerite d'Anjou, moyennant une forte rançon, et le mariage du dauphin Charles avec Élisabeth, fille d'Édouard. Après ces conventions les deux rois se virent familièrement. Louis XI marqua aux Anglais une confiance entière et leur ouvrit les portes d'Amiens, où, pendant quatre jours, ils furent défrayés à ses dépens. Le roi, disent les chroniques, « avoit ordonné à l'entrée de la porte de la ville deux grandes tables, à chascun costé une, chargées de toutes bonnes viandes qui font envie de manger, et de toutes sortes, et les vins les meilleurs dont se pouvoit adviser, et des gens pour les servir. D'eau n'estoit nouvelles. A chacune de ces tables avoit fait seoir cinq ou six hommes de bonne maison, fort gros et gras, pour mieux plaire à ceux qui avoient envie de boire...; et, dès que les Anglois s'approchoient de la porte, ils voyoient cette assiète. Et y avoit des gens qui les prenoient à la bride, et disoient qu'ils leur courussent une lance ; et les amenoient près de la

table; et estoient traités pour ce passage selon l'assiète, en très-bonne sorte, et le prenoient bien en gré. Comme ils estoient en la ville, quelque part qu'ils descendissent, ils ne payoient riens, et estoient fournis de ce qui leur estoit nécessaire; où ils alloient boire et manger, et demandoient ce qu'il leur plaisoit, et ne payoient riens, et dura cecy trois ou quatre jours (1). » Enfin il distribua aux ministres d'Édouard pour seize mille écus de pensions, et s'applaudit d'avoir écarté, sans tirer l'épée, le plus grand danger qu'il eût couru depuis la ligue du *Bien public* (1475). Les deux rois s'applaudirent d'ailleurs du résultat de cette négociation. Edouard IV avait rempli ses coffres; Louis XI, par une dépense comparativement médiocre, avait évité une guerre dangereuse, et d'un puissant ennemi il s'était fait un fidèle allié. En Angleterre, l'armée et le peuple ne cachèrent pas leur mécontentement; il y eut des murmures et des actes de désordre, motivés sur ce qu'on appelait l'avarice du roi et la corruption de ses ministres. Le gouvernement étouffa ces plaintes à force de rigueur, mais il n'en comprit pas moins qu'il y avait dans cette attitude du peuple une cause de danger pour la maison d'York.

A peine le duc de Bourgogne eut-il reçu avis des stipulations de Pecquiquy qu'il accourut, transporté de colère, reprochant à Edouard IV de l'avoir abandonné malgré ses promesses. Quand ces premiers moments d'irritation eurent fait place à une appréciation

(1) Comines, liv. IV, chap. 9.

plus calme de ses besoins et de ses intérêts, il reconnut à son tour que ce qu'il avait de mieux à faire était de s'entendre avec le roi de France et de suivre l'exemple d'Édouard. Le 13 septembre 1475 fut signée, au château de Soleure, situé entre Luxembourg et Montmédy, une trêve de neuf années, connue sous le nom de *Paix marchande,* et par laquelle le roi Charles déclarèrent mettre en oubli les offenses mutuelles. Louis XI consentit, à sa honte, à abandonner les Suisses, et le duc de Bourgogne promit également de ne plus épouser la querelle du roi d'Aragon contre le roi de France. A coup sûr, le Téméraire ne pardonnait point à Louis XI, mais il était de jour en jour plus occupé de ses grands projets; il voulait être libre de terminer ses affaires d'Allemagne et de Suisse. Le 30 novembre, le Téméraire entrait à Nancy, et la Lorraine était conquise. Moins de deux mois après il passait le Jura pour aller dompter les Suisses, qui venaient de courir toute la Franche-Comté, brûlant et pillant. Ces paysans affranchis se croyaient très-fermement les premiers soldats du monde, et ils en avaient le droit. Charles le Téméraire n'avait que du mépris pour « ces vachers des Alpes. » Il les attaqua en plein hiver, avec une armée de dix-huit mille hommes, qui venait de faire deux campagnes fatigantes.

Vers le même temps, la trêve qui, depuis trois ans, subsistait entre le roi de France et le duc de Bretagne, fut changée en paix définitive; les signatures qui devaient ratifier le traité furent données à Senlis. Avant de conclure, Louis XI et François II, son vassal, se lièrent l'un à l'autre par ce serment : « Je

jure par la vraie croix ci-présente que, tant qu'il vive, je ne le prendray, ni ne le tueray, ne consentiray que on le preygne ni le tue. » Louis XI fit ensuite un abandon solennel de tous les droits qu'il avait prétendu avoir sur la Bretagne, et le duc, de son côté, jura de s'en tenir exclusivement à l'amitié du roi, et de ne rechercher jamais d'autre alliance. Ce dernier serment était un parjure; car, ainsi qu'on a pu le voir, au temps même où le duc envoyait à Louis XI ambassades sur ambassades pour expliquer les articles du traité de Senlis et l'assurer de sa bonne volonté, il continuait avec le roi d'Angleterre ses secrètes intelligences. Enfin Louis XI résolut de mettre un terme à toutes ces ruses honteuses, et comme une députation du duc, à la tête de laquelle était Chauvin, son chancelier, fut venue le trouver en Artois, il fit jeter les ambassadeurs en prison. Au bout de douze jours Chauvin fut amené devant le roi. « Messire le chancelier de Bretagne, lui dit Louis XI, savez-vous pourquoi je vous ai fait traiter ainsi? — Sire, cela est malaisé à deviner, répondit le chancelier; on vous aura rapporté quelque chose de sinistre touchant monseigneur le duc; mais je puis vous répondre que ce sont de faux bruits : je me fais fort de les démentir. — Ne vous travaillez point l'esprit pour cela, reprit le roi, car je vais vous le faire avouer à vous-même. Vous affirmez donc que beau neveu de Bretagne n'a point d'intelligences contre moi avec le roi d'Angleterre? — Sire, j'en répondrais sur ma vie, » répliqua maître Chauvin tout effrayé. Alors le roi tira de son pourpoint vingt-deux lettres du duc de Bretagne et du

roi d'Angleterre, et les lui présenta. « Retournez, lui dit-il ensuite, par devers beau neveu de Bretagne; portez-lui ces lettres, et dites-lui que je ne veux plus qu'il envoie par devers moi pour me cuider et estimer son ami s'il ne se défait en tout point de ce roi d'Angleterre. » Nous croyons superflu de rappeler ici que cet incident se passait à l'époque où Louis XI ne voyait dans Édouard IV qu'un ennemi et ne négligeait rien pour se mettre à l'abri de ses entreprises.

Le duc de Bretagne se montra vivement irrité en apprenant que sa correspondance avait été saisie et se trouvait aux mains de Louis XI. Ses soupçons se portèrent d'abord sur Landais, son grand trésorier; mais bientôt on apprit qu'il fallait attribuer la trahison à un agent nommé Gourmel, qui, moyennant salaire, avait livré au roi de France les dépêches secrètes du duc François II. On se saisit de la personne du coupable, on le questionna, et il finit par avouer qu'il y avait à Cherbourg un homme merveilleusement habile à contrefaire les écritures, à qui il remettait les lettres du duc et du roi d'Angleterre; cet homme en tirait des copies que l'on substituait aux véritables dépêches, et les originaux étaient tous envoyés à Louis XI, qui les payait soixante marcs d'argent. Après cette confession, Gourmel fut conduit en prison, et quelques jours après il fut mis dans un sac et noyé la nuit dans la rivière d'Auray.

Le résultat de la découverte de toutes ces intrigues fut un nouveau traité, plus solennel que tous les autres, dans lequel chacun des contractants promit encore une fois à sa partie de ne le prendre ni le tuer, ni de

permettre qu'on le tuât ni qu'on le prît; mais, en même temps que Louis XI s'offrait à faire le serment convenu sur telles reliques qu'on voudrait lui présenter, d'un côté il acceptait pour lui-même le précieux corps de Notre-Seigneur et *la vraie croix étant en l'église de monsieur saint Laud d'Angers*, parce qu'on disait que celui qui se parjurait sur cette relique mourait dans l'année; de l'autre il demandait que ce fût sur cette croix que le duc de Bretagne prêtât ses serments; afin de les recevoir, il délégua du Bouchage et quelques autres de ses serviteurs, qui s'en allèrent prendre à Angers le bois de la vraie croix, que deux chanoines accompagnèrent jusqu'à Nantes, où les envoyés du roi reçurent, en l'église de Sainte-Radegonde, les serments du duc dans la forme qui leur avait été prescrite.

Quelques jours après cette réconciliation, le duc reçut la nouvelle de deux événements qui marquaient que la mauvaise volonté du roi à son égard n'était pas complétement changée. D'abord le parlement de Paris avait rendu un arrêt qui dépouillait le duc du comté d'Étampes; ensuite le roi avait acheté de Jean de Brosse et de Nicole de Blois, sa femme, leurs droits sur la Bretagne, moyennant la promesse de payer une dette de cinquante mille livres tournois qu'ils avaient, et de les remettre en possession du comté de Penthièvre lorsqu'il serait maître de ce duché. Cette démonstration hostile attira à Louis XI une humiliante sommation du duc d'Autriche, qui lui défendait de jamais faire la guerre à son allié le duc de Bretagne, et en même temps elle fit voir à ce dernier la nécessité de se créer des appuis qui pussent l'aider à résister à la puissance

française. Dans ce but, il résolut tour à tour le mariage de sa fille aînée avec le comte de Richemont, héritier des droits de la maison de Lancastre, et avec le jeune Édouard, prince de Galles, fils du chef de la maison d'York; mais la pauvreté du premier, qui était alors exilé et fugitif, empêcha la réalisation de ce projet, et le second, qui deux ans après fut roi sous le nom d'Édouard V, fut assassiné par son oncle Richard, duc de Glocester, avant que le mariage pût être effectué (1).

En France le connétable de Saint-Pol touchait au moment de recevoir le prix de sa duplicité et de ses intrigues. On a vu plus haut que, depuis quelques années, soit qu'il fût au service de Louis XI, soit qu'il essayât de se prévaloir de la confiance du duc de Bourgogne, il cherchait avant tout, dans l'intérêt de sa propre ambition, à perpétuer la lutte entre ces deux princes, à les trahir en même temps ou l'un après l'autre, et à asseoir sa fortune personnelle sur un système prolongé de défections et de perfidies. Louis XI et Charles, après lui avoir accordé une confiance trop longtemps continuée, s'étaient enfin aperçus, on se le rappelle, des trames qu'il ourdissait avec une désastreuse habileté, et tous deux, même au milieu de leurs rivalités, s'étaient communiqué à cet égard leurs réflexions mutuelles. Lors de la trêve de Soleure ils avaient jugé, l'un et l'autre, que le moment était venu de sévir contre l'auteur de tant de trahisons; Charles s'était engagé, si le connétable tombait entre ses

(1) M. de Bussy.

mains, à le faire punir dans huit jours comme criminel de lèse-majesté, ou bien à le livrer au roi quatre jours après l'expiration de ce terme. De son côté Louis abandonnait au duc la confiscation de tous les fiefs dont le connétable avait la possession, et il comprenait dans cette cession l'importante ville de Saint-Quentin, que le comte avait tout récemment enlevée au roi de France.

Le connétable, en apprenant la réconciliation des deux princes, fut saisi d'effroi ; il savait qu'Édouard IV avait mis sous les yeux de Louis XI les lettres qui attestaient ses trahisons, et il eut un moment la pensée de se défendre à force ouverte dans les places qu'il tenait du duc de Bourgogne et du roi de France. Bientôt, convaincu qu'il n'avait rien à espérer de la révolte, il se rendit à Mons et se mit sous la protection du duc de Bourgogne. Pour toute réponse, Charles donna ordre de le garder étroitement en prison, et il rendit compte au roi de ce qui se passait. Le connétable se tourna alors du côté de Louis XI, lui vantant sa fidélité, et le conjurant de le mettre à l'épreuve en lui permettant d'attaquer les Anglais, de concert avec le duc de Bourgogne. Le roi lui répondit que, sincèrement réconcilié avec Édouard, il ne souhaitait point que la paix fût troublée, mais qu'il attendait d'autres services du connétable, et qu'au milieu des affaires qui l'accablaient *il aurait grand besoin d'une bonne tête telle que la sienne :* barbare équivoque, dont Saint-Pol connut trop tôt le véritable sens. Livré au roi par Charles le Téméraire (24 novembre), le connétable fut conduit à Paris, enfermé à la Bastille, et soumis

sur-le-champ à un interrogatoire. Les preuves de ses crimes étaient manifestes; l'accusé ne pouvait rien nier; il n'essaya pas même de recourir à ce moyen, et il chercha à intéresser en sa faveur les officiers du roi et les juges en révélant un prétendu projet d'empoisonnement médité contre Louis XI par le duc de Bourgogne. On ne s'arrêta guère à ces allégations, que nul indice sérieux ne justifiait, et l'arrêt de mort fut rendu le 19 décembre. « Dieu soit loué! dit le connétable, voilà une bien dure sentence; je prie Dieu et le requiers que je puisse le bien connaître aujourd'hui! » On lui donna quatre docteurs en théologie pour l'assister dans ses derniers moments. Il se confessa, dicta son testament, monta sur l'échafaud, se jeta à genoux, les yeux tournés vers l'église de Notre-Dame, se releva avec un visage tranquille, recommanda son âme aux prières du peuple, et reçut, sans paraître ému, le coup de la mort. Avant de monter sur l'échafaud il avait détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuait une vertu efficace contre le poison, et avait chargé un cordelier de la remettre à son petit-fils. Cette dernière partie de ses volontés ne fut point exécutée; le roi, superstitieux et crédule, se réserva cette pierre, comme une précieuse partie de ses dépouilles.

Cependant le duc de Bourgogne avait à peine envahi la Lorraine et chassé de ses États René II, duc de cette province, qu'avec son armée, épuisée par tant de guerres, il osa continuer, au cœur de l'hiver (janvier 1476), de mener à bonne fin la campagne qu'il avait entreprise contre la ligue suisse. Les cantons

helvétiques sommèrent Louis XI de leur venir en aide, aux termes des traités conclus, depuis moins de deux ans, entre eux et la France; mais le roi, lié par les engagements de Soleure, se borna à se porter d'Amboise à Lyon, soit pour encourager les montagnards de sa présence, soit pour épier les événements de la guerre et se tenir prêt à en tirer parti. De son côté Charles le Téméraire s'était fait suivre de trente mille Bourguignons et Flamands et de deux mille auxiliaires tant Savoisiens que Lombards, ces derniers, au nombre de six mille, placés sous les ordres du comte de Campo-Basso, le plus célèbre des condottieri du quinzième siècle. Les Suisses, abandonnés à eux-mêmes, tentèrent de fléchir le duc de Bourgogne; ils lui offrirent de réparer tous les torts dont on se plaignait, de renoncer à l'alliance de tous les princes, même à celle de la France, et de lui fournir six mille hommes. Enfin, lui représentant la stérilité de leur pays et la pauvreté des habitants : *Toutes nos richesses,* lui dirent-ils, *ne valent pas les brides de vos chevaux et les éperons de vos chevaliers.* Charles resta inexorable.

Et ici nous laissons parler l'historien énergique autant que naïf qui a transmis à la postérité les détails de cette grande lutte.

« Après que le duc de Bourgogne, dit Comines, eut rompu aux Suisses l'espérance de pouvoir trouver appointements avec luy, ils retournèrent advertir leurs gens et s'apprester pour se deffendre; et lui approcha son armée du pays de Vaux en Savoye, que lesdits Suisses avoient pris sur monseigneur de Romont, comme dit est; et prit trois ou quatre places qui estoient

à monseigneur de Chasteau-Guion, que lesdits Suisses tenoient, et les deffendirent mal; et de là alla mettre le siége devant une place appelée Granson, laquelle estoit aussi audit seigneur de Chasteau-Guion; et y avoit pour lesdits Suisses sept ou huict cens hommes bien choisis, pour ce que c'estoit auprès d'eux, et la vouloient bien deffendre. Ledit duc avoit assés grande armée, car de Lombardie luy venoient à toute heure gens, et des subjets de cette maison de Savoye; et il aymoit mieux les estrangers que ses subjets, dont il pouvoit finer assez, et de bons; mais la mort du connestable luy aidoit bien à avoir deffiance d'eux, avec d'autres imaginations. Son artillerie estoit très-grande et bonne, et estoit en grande pompe en cet ost pour se monstrer à ces ambassadeurs qui venoient d'Italie et d'Allemagne; et avoit toutes ses meilleures bagues et de sa vaisselle beaucoup, et largement autres parements; et avoit de grandes fantaisies en sa teste sur le fait de ceste duché de Milan, où il entendoit avoir des intelligences. Quand le duc eut assiégé ladite place de Granson et tiré par aucuns jours, se rendirent à luy ceux de dedans à sa volonté, lesquels il fit tous mourir. Les Suisses s'estoient assemblez, non point en grand nombre, comme j'ay ouy conter à plusieurs d'entre eux (car de leurs terres ne se tirent point les gens que l'on pense, et encore moins lors que maintenant; car depuis ce temps la plupart ont laissé le labeur pour se faire gens de guerre); et de leurs alliez en avoient peu avec eux, car ils estoient contraints se haster pour secourir la place. Et comme ils furent aux champs, ils sceurent la mort de leurs gens.

« Le duc de Bourgogne, contre l'opinion de ceux à qui il en demandoit, délibéra d'aller au-devant d'eux à l'entrée des montagnes, où ils estoient encores; qui estoit bien son desavantage, car il estoit bien en lieu advantageux pour les attendre, et clos de son artillerie et partie d'un lac, et n'y avoit nulle apparence qu'ils luy eussent sceu porter dommage. Il avoit envoyé cent archers garder certain passage à l'encontre de cette montagne, et rencontrèrent ces Suisses, et luy se mit en chemin, la pluspart de son armée estant encores en plaines. Les premiers rangs de ses gens cuidoient retourner pour se rejoindre avec les autres; mais les menues gens qui estoient tous derrière, cuidans que ceux-là fuissent, se mirent à la fuite, et peu à peu se commença à retirer cette armée vers le camp, faisans aucuns très-bien leur devoir. Fin de compte, quand ils vindrent jusques à leur ost, ils n'essayèrent point de se deffendre ; et tout se mit à la fuite, et gagnèrent les Allemans son camp et son artillerie, et toutes les tentes et pavillons de luy et de ses gens, dont il y avoit grand nombre, et d'autres biens infinis; car rien ne se sauva que les personnes, et furent perdues toutes les grandes bagues dudit duc ; mais de gens, pour cette fois, ne perdit que sept hommes d'armes. Tout le demeurant fuit, et luy aussi. Il se devoit mieux dire de luy qu'il perdit honneur et chevance ce jour, que l'on ne fit du roy Jehan de France, qui vaillamment fut pris à la bataille de Poictiers.

« Or faut voir maintenant comment changea le monde après cette bataille, et comme le courage du duc de Bourgogne et de ses alliés furent muez. » Les ducs de

Milan et de Savoie, le roi René se détachèrent de son alliance. « De tous costez en Allemagne se commencèrent à déclarer gens contre ledit duc, et toutes ces villes impériales, comme Nuremberg, Francfort et plusieurs autres, qui s'allièrent avec ces vieilles et nouvelles alliances contre ledit duc, et sembloit qu'il y eust très-grand pardon à luy mal faire.

« Les dépouilles de son ost enrichirent fort ces pauvres gens de Suisses, qui de prime face ne connurent les biens qu'ils eurent en leurs mains et par espécial les plus ignorants. Un des plus beaux et riches pavillons du monde fut desparty en plusieurs pièces; il y en eut qui vendirent grande quantité de plats et d'escuelles d'argent pour deux grands blancs la pièce, cuidant que ce fust estaing; son gros diamant (1), qui estoit un des plus gros de la chrestienté, où pendoit une grosse perle, fut levé par un Suisse et puis remis en son estuy, puis rejetté sur un charriot; puis le revint quérir et l'offrir à un prestre pour un florin. Celuy-là l'envoya à leurs seigneurs, qui lui en donnerent trois francs. Ils gagnèrent trois balais pareils, appellez les Trois-Frères; un autre grand balais, appellé la Hatte; un autre appellé la Balle-de-Hondres (qui estoient les plus grandes et les plus belles pierreries que l'on eust sceu trouver); et d'autres bien infinis qui depuis leur ont bien donné à connoistre ce que l'argent vaut; car les valeurs et estimations en quoy le roi les

(1) C'est le diamant connu sous le nom de Sancy, parce qu'il fut vendu pour la couronne de France par Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, célèbre sous le règne de Henri III et de Henri IV.

mit dès lors, et les biens qu'on leur a faits, leur ont fait recouvrer infiny argent.

« Chacun ambassadeur des leurs, qui vint vers le roi à ce commencement, eut grands dons de luy en argent ou en vaisselle, et par ce moyen les contentoit de ce qu'il ne s'estoit point déclaré pour eux, et les renvoyoit les bourses pleines et revestus de drap de soye, et se prit à leur promettre pension, qu'il paya bien depuis; mais il vit la seconde bataille avant, et leur promit quarante mille florins de Rhin tous les ans : les vingt mille pour les villes, et les autres vingt mille pour les particuliers qui avoient le gouvernement desdites villes. »

Louis XI eut peine à dissimuler la joie que lui faisait éprouver la défaite du duc de Bourgogne; il ne s'était pas attendu à se voir si promptement et si bien servi par la guerre. N'ayant plus à craindre l'ambition du Téméraire, neutralisée par la victoire des Suisses, il songea à se venger d'un ennemi moins opiniâtre et moins dangereux.

Le vieux roi René, chef de la maison d'Anjou, et qui avait sollicité l'alliance du duc de Bourgogne, au mépris des intérêts de Louis XI, eut à subir, pour sa part, le contre-coup de la désastreuse bataille de Granson. Oncle du roi de France, il avait autrefois offensé ce prince en excitant le duc Nicolas, son petit-fils, à renoncer à la main d'Anne, fille de Louis XI, et à rechercher celle de Marie de Bourgogne, fille du Téméraire. Louis XI, pour punir cet affront, s'était d'abord emparé de l'Anjou; plus tard, il avait occupé le duché de Bar, après la mort de Nicolas, sous prétexte d'aller secourir René de Vaudemont

contre le duc Charles. Enfin il avait demandé à son oncle la moitié de tous les domaines de la maison d'Anjou, comme fils et héritier de Marie, sœur de René, se plaignant que ce prince eût réuni tout l'héritage de sa famille, que Marie disait-il, aurait dû partager avec lui. Il réclamait, de plus, deux cent mille écus donnés à Nicolas pour la dot d'Anne de France, qu'il n'avait point épousée, cinquante mille écus promis à Édouard pour la rançon de la reine Marguerite, et l'intérêt de toutes ces sommes. Enfin il proposait à René de s'acquitter par la cession absolue de tous ses biens, pour lesquels il recevrait une pension viagère de soixante mille livres. Le ressentiment avait jeté René dans le parti du duc de Bourgogne; il lui avait promis de l'adopter pour fils, et de lui céder, même de son vivant, la propriété de toutes ses provinces. La déroute de Granson rompit toutes les mesures prises par ces deux adversaires du roi de France. Louis XI était instruit de leurs menées; il faisait observer avec soin la politique du roi de Sicile et il avait hâte qu'une occasion s'offrît à lui de la déjouer. La bataille de Granson avait été livrée le 2 mars 1476. Dès le 4, Louis XI écrivit au parlement qu'il serait à coup sûr fâché de trouver René d'Anjou, son oncle, aussi coupable que le représentaient de nombreux rapports, mais que, l'intérêt de l'État devant prévaloir sur les affections de famille, il voulait que la cour vît ce qu'il convenait de faire pour la sûreté publique. Ces lettres parties, le roi se rendit en pèlerinage au Puy. A trois lieues de cette ville, plusieurs mem-

bres du chapitre vinrent à sa rencontre et lui furent présentés par le sire de La Fayette, gentilhomme d'Auvergne et gendre du sire de Polignac. Après une courte harangue, ils offrirent au roi les clefs de leur cloître et celles de la miraculeuse chapelle des Rochers. « Relevez-vous, leur dit Louis XI; gardez vos clefs, je me fie à vous. Je vais me rendre à votre église. Ne sortez pas au-devant de moi en procession; je ne viens pas parmi vous chercher des honneurs, mais, en pauvre pèlerin, je sollicite des bénédictions. Bornez-vous donc à m'attendre sur le seuil de la cathédrale, et à ma venue chantez le *Salve Regina,* en l'honneur de ma très-honorée Dame, la sainte Vierge. » Alors il se mit en route, et, quoi qu'on pût lui dire, il voulut se rendre à pied jusqu'à l'église du Puy. Là il accomplit jusqu'au bout son pèlerinage et combla les pauvres et le clergé de la ville de ses dons et de ses bienfaits. Quelques jours après il revint à Lyon, où il ne tarda pas à recevoir la réponse du parlement sur la conduite de René et sur celle qu'on devait tenir à son égard. La matière mise en délibération et longtemps discutée, l'avis de la cour avait été « qu'on pouvoit en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais qu'ayant égard à sa parenté avec le roi, à son grand âge, et autres considérations, il devoit être ajourné à comparoître en personne, sur peine de bannissement du royaume, de confiscation de corps et de biens, etc. » René ne pouvant plus compter sur la protection du duc de Bourgogne, la crainte le ramena

vers le roi. Il lui envoya son neveu, Charles du Maine, pour le supplier de lui rendre son amitié, et de faire cesser le scandale causé par d'odieuses procédures contre un prince du sang, contre un vieillard qui touchait au terme de sa vie et demandait à mourir en paix. Pour rassurer davantage le roi sur ses protestations de repentir et d'amitié, René d'Anjou se rendit à l'hôtel-de-ville d'Aix en Provence, et là, le 7 avril, d'accord avec les ambassadeurs de Louis XI, il prêta serment sur la croix de Saint-Laud de n'avoir aucune intelligence, ligue ni confédération avec le duc de Bourgogne et ses partisans. Quelques jours après il vint à Lyon, où se trouvait encore Louis XI. Dans ce voyage le vieux roi de Sicile était accompagné du cardinal Julien de la Rovère, qui, plus tard, occupa le saint-siége sous le nom de Jules II et se montra l'un des ennemis les plus hardis de la politique française. Louis XI accueillit favorablement ses prières : René recouvra le Barrois et l'Anjou. On prit des arrangements touchant sa succession; on convint qu'après sa mort Charles du Maine, dernier mâle de sa maison, aurait la Provence, et que le duché d'Anjou serait réuni à la couronne.

Ainsi le duc de Bourgogne perdit avec la bataille de Granson l'alliance de René et l'espoir de son riche héritage. Sa défaite l'avait plongé dans un sombre chagrin; il se dérobait aux regards et cachait sa honte dans la solitude. Personne n'osait lui parler ni l'aborder. Le prince de Tarente fut le seul qui se hasarda à lui faire entendre quelques paroles de

consolation. Le désespoir et l'abattement le saisirent; il laissa croître sa barbe, et on crut un moment que sa raison était altérée. Cette tristesse profonde altéra sa santé : il tomba malade; mais sa rage était encore plus grande que sa douleur, et il tenait à la vie par le désir de la vengeance. Du fond de sa retraite il donna ordre aux gouverneurs de ses provinces de lui envoyer de nouvelles troupes. Il recruta des condottieri en Italie; les cloches des églises du comté de Bourgogne et du pays de Vaud furent fondues et on en fit des canons. Rude et inexorable plus que jamais, c'était sous peine de la vie qu'il enjoignait d'exécuter ses ordres. « Mandons et commandons, écrivait-il à ses lieutenants, qu'incontinent et sans délai tous ceux de nos ordonnances, tant hommes d'armes, archers, arbalétriers, qu'enfants à pied ou autres gens de guerre qui ont esté avec nous aux champs, que vous trouverez, vous les preniez et appréhendiez au corps, quelque part que vous pourrez les trouver, et que prestement, sans attendre autre ordonnance ou commandement de nous, vous les mettiez au dernier supplice sans nul épargner et sans faveur et dissimulation aucune. » De pareils ordres devaient avoir pour résultat de ramener sous ses drapeaux la plupart des déserteurs. Outre ce qu'il en retrouva, et indépendamment des débris de ses troupes, dispersées à Granson, il lui arriva cinq mille hommes de Gand et de Flandre, six mille de Liége et de Luxembourg, quatre mille des Etats du pape, enfin trois mille de ces soldats anglais dont il avait si souvent éprouvé la vaillance et le dévouement. Ces

divers contingents le mirent sur un pied de guerre fort redoutable; bientôt il eut une armée de vingt-cinq mille hommes, avec laquelle il assiégea Morat, ville située sur le lac de ce nom. Dans l'espace de quinze jours il avait livré trois assauts inutiles, lorsqu'il apprit que l'armée des Suisses et des villes confédérées du haut Rhin s'avançait en bon ordre. A cette nouvelle la joie brilla dans ses yeux; il courut à la rencontre de ses ennemis, et, sans considérer qu'ils lui étaient supérieurs en nombre, il se hâta d'en venir aux mains.

L'armée des confédérés suisses était partie de Berne le 21 juin 1476. Charles de Bourgogne avait espéré que ses ennemis viendraient l'attaquer dans le pays de Vaud, où il pouvait compter sur les sympathies de la population et combattre dans un terrain mieux approprié à la lutte. Son attente fut trompée. Au lieu de se mettre ainsi à la disposition de leur ennemi, les Suisses avaient fort à propos préféré prendre position au tour de Morat et s'y retrancher de leur mieux. De Morat à Berne il y a six lieues, et la rivière de la Sane sépare cet intervalle en deux portions à peu près égales. C'est sur la rive droite du côté de Berne que les montagnards avaient pris position. Adrien de Bubenberg, qui les commandait, manda aux Bernois : « Le duc de Bourgogne est ici avec toute sa puissance, ses soudoyés italiens et quelques traîtres allemands. Messieurs les avoyers, conseillers et bourgeois peuvent être sans crainte, ne se point presser, et mettre l'esprit en repos à tous nos confédérés; je défendrai Morat! » Et il tint parole.

Cependant étaient arrivés, bannières en tête, pour se joindre à lui, les hommes d'Uri, d'Unterwalden, de l'Entlibuch, de Thun, de l'Orberland, de l'Argovie, de Bienne et de Bâle, et avec eux les gens de Colmar, de Schelestadt, de Rothweil et de Saint-Gall. Le contingent de Strasbourg n'avait pas tardé à les rejoindre. Aussi, quand les Bourguignons apparurent en face de Morat, exaltés par le double sentiment de la vengeance et de la fureur, ils aperçurent comme une forêt hérissée de piques, de hallebardes et de lourdes épées à deux mains. Quoi qu'il en soit, ils prirent immédiatement position. Leur gauche, commandée par le bâtard de Bourgogne et le sire de Ravenstein, s'appuya sur le lac de Morat et sur les murs de la ville. La droite sous les ordres de Hugues de Château-Guyon et de Philippe de Crève-Cœur, s'étendit entre les villages de Grenz et de Courtevon. De ce côté aussi se tenait le Téméraire, avec ses archers à cheval, les Anglais et l'élite de la cavalerie. Les Italiens étaient à gauche. Les préparatifs de combat n'étaient point encore terminés de part et d'autre lorsqu'une de ces tempêtes furieuses qui sont fréquentes dans les pays montagneux, éclata sur les deux armées. En un instant la pluie gonfla les ruisseaux qui descendaient des montagnes et les changea en torrents. L'eau pénétra dans les fourgons de l'armée bourguignonne, mouilla la poudre et détendit les arcs des archers. Le duc vit qu'il était nécessaire de revenir sur la décision qu'il avait prise de livrer bataille sur-le-champ; il donna l'ordre de battre en retraite. Mais ce mouvement inspira une nouvelle ardeur à un ennemi déjà assez audacieux.

Hauns de Hallwyl, qui commandait l'avant-garde, s'écria : « Braves gens ! voilà devant vous ceux que « vous avez défaits à Granson. Leur multitude est « grande, mais vous n'en avez point peur. Songez aux « belles batailles que nos pères ont gagnées. Il y a « cent trente-sept ans qu'à pareil jour, en ces lieux « mêmes, à Laupen, ils ont remporté une grande « victoire. Vous êtes vaillants comme eux et Dieu sera « aussi avec vous. Pour qu'il nous accorde cette « grâce, mes amis, implorons sa miséricorde. » A l'instant même toute l'armée suisse se jeta à genoux pour prier, et dans ce moment le soleil, pénétrant soudainement les nuages, éclaira les confédérés. Ils commencèrent à s'avancer rapidement, en sonnant de leurs terribles trompes et en rugissant le cri de : *Granson ! Granson !* Charles ordonna de pointer ses canons contre ces masses compactes, et une première décharge fit tomber bien des hommes et des bannières ; mais, avant que les pièces fussent rechargées, les Suisses s'étaient précipités sur les Bourguignons, les chargeant, à la bouche même du canon, avec le mépris le plus complet de leur vie. Les canonniers furent massacrés et les canons pris. Le feu de ces pièces tournées contre les Bourguignons les força à se replier sur le corps de réserve. Le duc soutint son armée avec bravoure, à la tête de ses vaillants Flamands et de ses gardes wallonnes. En ce moment la lutte prit un caractère d'acharnement sans égal ; les archers à cheval de la garde bourguignonne se battirent avec un courage intrépide et firent perdre de braves soldats aux montagnards ; les Anglais tinrent tête à l'ennemi avec une

persévérance que rien ne rebutait. Il y eut un moment où leur audace contraignit les Suisses de se replier et donna au duc de Bourgogne l'espérance de la victoire. Soudain, du sein de l'armée confédérée, les comtes d'Eptingen, de Thierstein, de Gruyère, et le duc de Lorraine, René II, plus ardent que les autres, arrivèrent avec la cavalerie et chargèrent en masse l'armée bourguignonne. Cet instant décida du sort de l'aile droite. En quelques moments périrent à leur rang, et l'épée au poing, le duc de Sommerset, le comte de Marle, les sires de Grimberghes, de Rosimbos, de Mailly, de Montaigu, de Bournonville, et beaucoup d'autres dont la liste serait trop longue. A son tour, et en combattant avec une valeur héroïque, tomba Jacques du Maes, qui portait la bannière de Bourgogne. A l'aile gauche, la résistance des soldats de Charles fut d'abord égale à l'impétuosité des Suisses; mais bientôt ce corps d'armée fut tourné par la garnison de Morat, aux ordres d'Adrien de Bubenberg, et par l'arrière-garde des Suisses. Un millier de mercenaires italiens lâcha pied et prit la fuite. Alors le découragement se mit dans tous les rangs, et la retraite devint une déroute complète. En arrivant près de leur arrière-garde, qu'ils avaient laissée campée dans une forte position, les Bourguignons virent les bannières suisses flotter sur leurs batteries. Sur ces entrefaites, le comte de Romont, qui commandait l'un des principaux corps de l'armée bourguignonne, vit diriger contre lui, de l'autre côté de Morat une fausse attaque, qui le contraignit de se maintenir dans ses positions, et ne lui permit d'être

d'aucun secours au Téméraire. Bientôt, à l'aile gauche, un montagnard du Hassli s'empara de la bannière du grand bâtard de Bourgogne, et cet incident révéla au duc que de ce côté il n'y avait plus d'espoir de vaincre. A la vue de tous ces désastres, à la vue de son armée en désordre et dispersée, Charles comprit sa destinée : il s'enfuit du champ de bataille avec trois mille cavaliers, qui ne tardèrent pas à l'abandonner. Enfin il parvint, suivi de douze de ses serviteurs seulement, à Morges, sur les bords du lac de Genève, à douze lieues du champ de bataille. Le comte de Romont et les douze mille combattants qu'il avait sous ses ordres n'attendirent pas que les Suisses vinssent à eux ; ils se retirèrent précipitamment par la route d'Estavayer, entre les lacs de Morat et de Neuchâtel. Dans leur retraite, les Bourguignons se laissèrent égorger sans opposer la moindre résistance. On évalue à plus de douze mille le nombre de ceux qui périrent par le fer ou qui furent noyés dans le lac. Le reste, emporté par la frayeur, se sauva à travers le pays de Vaud. Redoutant le Saint-Bernard, les Lombards coururent à Genève, où ils furent massacrés dans une émeute populaire. Quand les confédérés furent fatigués de tuer, ils cessèrent leur poursuite et revinrent sur le champ de bataille. Ce fut alors un majestueux spectacle de voir, au milieu de ces morts innombrables, les vainqueurs à genoux rendre grâces à Dieu au bruit des instruments et des fanfares. Des cavaliers, portant de longues branches d'arbres, coururent à Berne, à Fribourg, à Soleure, pour annoncer le résultat de cette grande journée. Partout les cloches retentirent,

et jusque dans les glaciers les échos répétèrent les accents de l'allégresse publique. Après trois jours passés sur le champ de bataille, afin de maintenir contre tout venant, selon les anciennes coutumes, que la victoire était bien gagnée, les Suisses s'occupèrent du soin d'ensevelir les morts. On creusa autour de Morat d'immenses fosses où les cadavres des vaincus furent entassés et recouverts de chaux vive. Plus tard on déterra leurs ossements, et on les entassa, en signe de trophée, dans une chapelle qui subsista durant trois siècles, sous le nom d'*Ossuaire de Morat*, comme un monument glorieux de la vaillance des Suisses.

Après le désastre de Morat, les transports et la fureur du duc de Bourgogne allèrent jusqu'à la démence. De Morges il s'était rendu à Gex ; ce fut là que vint le visiter la duchesse Yolande, régente de Savoie et sœur de Louis XI. Après lui avoir témoigné ses sympathies, cette princesse mit à sa disposition des équipages et des gens de service ; mais Charles, au lieu de lui savoir gré de ses ordres, la fit arrêter, elle et son fils, par Olivier de la Marche, et fit enfermer ces deux illustres otages au château du Rouvre, en Bourgogne. Olivier de la Marche ne se chargea qu'avec répugnance de l'exécution d'un pareil ordre. « Moy estant à Genève, dit-il, le duc me manda, sur ma teste, que je prisse madame de Savoye et ses enfants, et que je les luy amenasse... Or, pour obéir à mon prince et mon maistre, je fis ce qu'il me commanda contre mon cueur... Mais le duc de Savoye (l'aîné des enfants) me fut dérobé, et ce par le moyen d'aucuns de nostre compaignie qui estoyent subjets du duc de Savoye ; et cer-

tes ils ne firent que le devoir. Et ce que j'en fis, je le fis pour sauver ma vie, car le duc mon maistre estoit tel qu'il vouloit que l'on fist ce qu'il commandoit, sur peine de perdre la teste... Et devez sçavoir que le duc fit très-mauvaise chère à toute la compaignie, et principalement à moy; et fus en danger de ma vie, pour ce que je n'avoye point amené le duc de Savoye (1). » Le roi, informé de l'acte de violence dont sa propre sœur venait d'être victime, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous la protection de la France et reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Yolande ayant réussi à lui faire connaître le lieu de sa détention, Louis XI prescrivit à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de se porter sur-le-champ sur le château du Rouvre et de mettre en liberté la duchesse-régente. Une simple démonstration militaire suffit, et le commandant du château n'osa résister aux sommations du roi de France. Yolande se rendit à Paris pour remercier le roi son frère. Louis XI, qui lui portait une vive affection, mais qui se défiait de ses sympathies politiques, la salua avec une amicale ironie en lui disant : « Soyez la bien-venue, Madame « la Bourguignonne ! — Sire, répondit Yolande, je « suis bonne Française et prête à obéir aux ordres de « Votre Majesté. » Elle disait vrai, et pour se venger de Charles de Bourgogne elle lui retira l'alliance de la maison de Savoie.

De son côté le Téméraire convoqua les états de la Franche-Comté à Salins, les états du Brabant à

(1) *Mémoires* d'Olivier de la Marche, t. IX, chap. 8.

Bruxelles, et les états de Bourgogne à Dijon. Il leur demanda des subsides; mais les députés des provinces, las des exigences du prince et des actes arbitraires de son gouvernement, refusèrent de concourir par de nouveaux sacrifices à une guerre qui leur semblait injuste. Charles s'indigna de cet abandon de ses sujets; puis, comme épuisé d'efforts et de colère, il passa deux mois, dans un château de la frontière, livré à la plus sombre douleur, ne permettant à aucun ami de s'approcher de sa personne, et repassant dans son esprit de sinistres projets de vengeance. Pendant qu'il s'isolait sans agir, ses ennemis s'enhardirent dans leurs entreprises, et René II, secondé par les Alsaciens et les Suisses, reprit sur les troupes du Bourguignon une grande partie de son duché de Lorraine. Le 6 octobre 1476, la ville de Nancy, ne recevant ni renforts ni secours, abandonna la cause de Charles le Téméraire et ouvrit ses portes à son légitime souverain.

Louis XI, profitant à son tour de l'étrange inaction de son rival, envoya des ambassadeurs aux cantons suisses et reçut leurs envoyés. Des deux côtés on se fit des promesses et des présents. Le roi fit marcher des troupes dans le Midi pour protéger le Roussillon contre les entreprises des rois d'Aragon et de Castille. A la nouvelle de ces préparatifs, et surtout en apprenant la perte de Nancy, le duc de Bourgogne sortit enfin de sa noire mélancolie et se détermina à reprendre l'offensive.

A la tête de six mille hommes, débris de ses vaillantes armées, Charles se porta en toute hâte sur la Lorraine, et, le 22 octobre, malgré les avertissements

qu'il avait reçus à Neuss et à Granson, il ouvrit une troisième campagne d'hiver. La première opération de la guerre fut le siége de Nancy. Le duc René, qui déjà avait renvoyé ses troupes dans leurs cantonnements, se trouvait hors d'état de barrer passage au Téméraire, et se vit contraint de se rendre auprès des Suisses et de réclamer d'eux de nouveaux soldats. En partant il exhorta les citoyens et la garnison de Nancy à faire bonne résistance. D'une part il s'engageait à leur payer double solde; de l'autre le roi Louis XI promettait un écu d'or à chaque combattant qui entrerait en campagne. A ces conditions le jeune René recruta huit mille hommes, parmi lesquels on vit figurer l'élite des vainqueurs de Morat. Ces alliés furent convoqués à Bâle, d'où ils devaient ensuite franchir la rive gauche du Rhin pour faire leur jonction avec les contingents de Lorraine, d'Alsace et de France. La veille de Noël ils s'y trouvèrent réunis. Le duc René n'avait pas la somme nécessaire à la solde : il lui manquait douze cents florins; les Suisses murmurèrent et refusèrent de marcher; on emprunta l'argent dont on avait besoin et on donna satisfaction aux troupes. Le lendemain, après la messe, on se mit en route dans la direction de Nancy. Le temps était extrêmement froid et on manquait de vivres; cependant les Suisses avancèrent résolûment et se bornèrent à piller les Juifs. A Lunéville, les divers corps ayant opéré leur jonction, le duc de Lorraine se trouva à la tête de vingt mille hommes; il passa ses troupes en revue, s'entoura des différents capitaines, les traita d'amis et de frères d'armes, et mit son honneur sous la garde

de leur épée. A Saint-Nicolas du Pont quelques Bourguignons essayèrent de barrer la route ; ils furent tués, noyés ou pendus sans miséricorde, et l'armée suivit son chemin. Le 4 janvier 1477 elle passa la Meurthe, et prit position à deux lieues de l'armée bourguignonne qui assiégeait Nancy, et qui, depuis bientôt deux mois et demi, faisait de vains efforts pour s'en emparer.

Charles le Téméraire, contre son habitude, assembla un conseil de guerre et recueillit l'avis de ses lieutenants. En ce même jour son armée, bien inférieure en nombre, fut encore affaiblie par la défection de Campo-Basso et de deux autres capitaines italiens qui passèrent dans le camp de René avec leurs compagnies. Les Suisses et les Allemands refusèrent de recevoir ces traîtres dans leurs rangs et obligèrent René de les chasser ; mais les transfuges, sans se déconcerter, allèrent prendre un poste avantageux pour couper la retraite aux Bourguignons et s'enrichir par le grand nombre de prisonniers qui tomberaient entre leurs mains. Charles, après cette défection, n'avait guère que deux mille hommes en état de combattre. On lui conseillait d'aller se retrancher sous les murs de Pont-à-Mousson et d'y attendre des renforts. « Mon père « et moi, s'écria-t-il, nous avons su vaincre les Lor- « rains, et nous les en ferons souvenir. Par saint Geor- « ges ! je ne m'enfuirai point devant un enfant qui, « au lieu de combattre en chevalier, vient à la tête « de cette canaille. Au reste, on se trompe sur le « nombre de ses soldats. Les Allemands *ne savent pas* « *quitter leurs poêles en hiver*. Ce soir nous donnons

« l'assaut, et à demain la bataille ! » L'assaut fut tenté sur-le-champ, et l'artillerie bourguignonne le seconda en dirigeant sur Nancy un feu terrible. Les habitants de Nancy allaient succomber ; le duc René, pour soutenir leur courage, réussit à leur faire connaître sa présence à deux lieues de leurs remparts, et fit allumer un grand feu sur le clocher de Saint-Nicolas. Sûrs d'être prochainement secourus, les soldats et les bourgeois combattirent vaillamment et repoussèrent les Bourguignons jusque dans leurs lignes.

Le 5 janvier, au point du jour, le duc de Bourgogne se disposa à livrer bataille, et à cette heure suprême il se montra digne de sa renommée et de son courage. On lui amena son beau cheval noir, qu'on appelait Moreau. Comme on venait de lui mettre son casque, le lion d'or, qui en formait le cimier, se détacha et tomba à terre. « *Hoc est signum Dei !* » dit-il d'une voix résignée, mais ferme. Un moment après il fit établir des batteries sur la route que devait suivre l'armée des Lorrains, puis il appuya sa gauche sur la rivière, sa droite à une colline couverte de bois. Entre les deux armées, mais sur le front de la ligne bourguignonne, coulait le ruisseau d'Heuillecourt, assez profondément encaissé. Les Flamands étaient postés à gauche, le duc et le grand bâtard de Bourgogne au centre, les Lombards à droite. Quant à l'armée ennemie, quatre fois plus nombreuse que celle du Téméraire, elle se déployait avec confiance, malgré la neige qui tombait à gros flocons, et au-devant d'elle on portait le guidon du duc René avec l'ancienne devise des ducs de Lorraine, un bras armé, tenant une épée

nue et laissant lire ces mots : « Toutes pour une. » Quelques moments après la lutte s'engagea, et au bruit de l'artillerie vint se mêler le son des trompes helvétiques, retentissement sinistre qu'on avait entendu à Granson et à Morat, et qui faisait pressentir au Téméraire la défaite et la mort.

René passa le ruisseau d'Heuillecourt, qui séparait les deux armées. Les Suisses, selon un ancien usage, se jetèrent aussitôt à terre, la baisèrent, résolus de vaincre ou de mourir. En ce moment un prêtre de leur nation récita à haute voix la formule d'une prière. « Dieu combattra pour vous, leur dit-il, le Dieu de « David, le Dieu des armées! » Les Suisses répondirent : *Amen !* se levèrent ensuite comme un seul homme et marchèrent en avant. S'étant alors aperçus que le chemin était bordé d'artillerie, ils laissèrent quelques bataillons pour tromper l'ennemi et se glissèrent le long d'une haie pour gagner le flanc de l'armée bourguignonne. Waltrin, remarquant que le duc de Bourgogne n'occupait pas tout le terrain qui s'étendait jusqu'au bois, détacha quatre cents cavaliers pour commencer l'attaque, pendant qu'un autre corps faisait un circuit et manœuvrait pour tourner les positions du Téméraire. En ce moment la neige cessa de tomber, et quelques rayons de soleil, perçant les nuages, éclairèrent la campagne.

Le combat commença avec une ardeur égale : les Lorrains combattaient pour leur patrie ; les Bourguignons se rappelaient leurs anciennes victoires, et leur valeur était encore excitée par la honte de leurs dernières défaites. Cependant l'armée du duc de Lorraine

l'emportait tellement en nombre sur ses ennemis que la victoire ne fut pas longtemps douteuse. Les Bourguignons, attaqués en même temps de toutes parts et accablés par la multitude des Suisses, se virent bientôt hors d'état de prolonger cette lutte inégale, et plusieurs de leurs bataillons se replièrent. Leur noble chef, le duc de Bourgogne, combattait en soldat et se portait partout. Étranger à la peur, et tel que ces Gaulois antiques qui ne redoutaient que la chute du ciel, il se précipitait tête baissée au milieu des Suisses; il se multipliait pour faire face à tous les périls. Environné de troupes quatre fois plus fortes que les siennes, il donnait à tous l'exemple du courage; il ralliait les fuyards; il les rangeait en bon ordre, les ranimait par ses exhortations et ses menaces, et combattait avec autant d'ardeur que si la victoire eût dû récompenser ses efforts. Autour de lui, et à son exemple, luttaient bravement ses fidèles, et parmi eux Rubempré, Contai, Galeotto, le grand bâtard de Bourgogne et le comte de Chimay; mais rien ne pouvait arrêter la marche impétueuse des Suisses. La cavalerie chargea à plusieurs reprises pour enfoncer leurs bataillons; elle fut repoussée et se dispersa sous le feu des coulevrines, et ce fut alors que périt Galeotto. Sa mort et celle de la plupart de ses hommes d'armes fut comme le signal de la déroute de l'aile droite. Quant à l'aile gauche, placée sous les ordres de Josse de Lalain, elle ne fut pas moins maltraitée. Après avoir cherché à se maintenir dans ses positions, elle se vit, en moins d'une heure, enfoncée par la cavalerie du duc de Lorraine et rejetée en désordre sur

le pont de Bouxières. Ce fut le signal d'une déroute générale, et le duc de Bourgogne lui-même, ne pouvant à lui seul refouler une armée, se vit entraîner malgré lui dans le mouvement de retraite. On dit, sans qu'à cet égard l'histoire s'appuie sur des données bien certaines, que Claude de Blomont, sénéchal de Saint-Dié, le poursuivit, et que Charles lui demanda quartier; on ajoute que Blomont, qui était sourd, ne sachant ce que disait le prince, le jeta à terre d'un coup de lance, et que le duc de Bourgogne, accablé du poids de ses armes, ne pouvant se relever, fut foulé aux pieds et percé de plusieurs coups. D'autres prétendent, avec plus d'apparence de raison, qu'il fut tué par des hommes apostés que le traître Campo-Basso avait laissés auprès de lui. Quoi qu'il en soit, lorsque les fuyards se trouvèrent rejetés aux abords du pont de Bouxières, Campo-Basso, qui s'y était campé, ne fit quartier à aucun et tous furent tués ou noyés.

Le jour même de sa victoire, le duc René II rentra dans Nancy par la porte Notre-Dame, et fut accueilli en sauveur et en père par cette vaillante population qui avait tant souffert et tant combattu pour sa cause. Pour lui montrer à quelles extrémités les citoyens s'étaient laissés réduire, le peuple avait imaginé de ranger devant les portes de chaque maison les têtes de chevaux, de chiens, de mulets, de chats, et autres bêtes immondes qui, depuis plus d'un mois, avaient été la seule nourriture des assiégés. Cependant le duc René II ne cessait de s'enquérir avec anxiété de ce qu'était devenu le duc de Bourgogne; on trouva enfin dans l'étang de Saint-Jean son corps dépouillé, couvert de boue et

pris dans la glace; il fallut employer le pic pour l'en retirer. Quoiqu'il fût très-défiguré, méconnaissable, et déjà rongé au visage par la dent des loups, son médecin et son secrétaire le reconnurent à plusieurs marques, et particulièrement à la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Montlhéry. Le duc de Lorraine le fit apporter à Nancy, et alla le recevoir en habit de deuil, ayant une barbe d'or qui lui descendait jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens preux, quand ils avaient gagné une victoire. Il lui jeta de l'eau bénite, et, lui prenant la main : « Biau cousin, « dit-il, vos ames ait Dieu ; vous nous avez fait moult « de maux et douleurs. » Puis il baisa sa main, se mit à genoux et resta un quart d'heure en prière. Le corps de Charles de Bourgogne fut ensuite solennellement levé et transporté en grande pompe à l'église Saint-Georges, et chacun songeait au néant des grandeurs humaines en voyant passer les restes mortels d'un homme qui avait voulu être le maître de la chrétienté et dont les armes avaient si souvent fait trembler les rois et les peuples.

« Dieu luy veuille pardonner ses péchez! dit Comines. Je l'ay veu grand et honorable prince... il desiroit grande gloire... Or sont finies toutes ces pensées, et le tout a tourné à son préjudice et honte; car ceux qui gagnent ont toujours l'honneur. Je ne sçaurois dire vers qui Nostre-Seigneur s'est monstré plus courroucé, ou vers luy, qui mourut soudainement et en ce champ sans guères languir, ou vers ses sujets, qui oncques puis n'eurent bien ne repos, mais continuellement guerre, contre laquelle ils n'estoient suffisans

de résister aux troubles qu'ils avoient les uns contre les autres, et en guerre cruelle et mortelle. Et ce qui leur a esté plus fort à porter a esté que ceux qui les deffendoient estoient gens estrangers qui naguères avoient esté leurs ennemis : c'estoient les Allemans.

« Je serois assez de l'opinion de quelque autre que j'ay veu : c'est que Dieu donne le prince selon qu'il veut punir et chastier les sujets, et aux princes les sujets ou leurs courages disposez envers luy selon qu'il les veut élever ou abaisser. Et ainsi en advint à cette maison de Bourgogne ; car, après leur longue félicité et grandes richesses, et trois grands princes bons et sages précédents cestuy-cy, qui avoient duré six vingts ans et plus en bons sens et vertu, il leur donna ce duc Charles, qui continuellement les tint en grande guerre, travail et despense, et presque autant en temps d'hiver que d'esté. Beaucoup de gens riches et aisez furent morts et destruits par prisons en ces guerres ; les grandes pertes commencèrent devant Nuz, qui continuèrent par trois batailles, jusques à l'heure de sa mort, et tellement qu'à ceste dernière bataille estoit consommée toute la force de son pays. Toutesfois je n'ay connu nulle seigneurie ne pays, tant pour tant, ny de beaucoup plus grande estendue encores, qui fust si abondant en richesses, en meubles et en édifices, et aussi en toutes prodigalitez, despenses, festoyements, chères, comme je les ay veus pour le temps que j'y estois. Et s'il semble à quelqu'un que je n'y ay point esté pour le temps que je dis, que j'en dis trop, d'autres y estoient comme moy, qui par adventure diront que j'en dis peu.

« Or a Nostre-Seigneur tout à coup fait cheoir si grand et somptueux édifice, cette puissante maison qui a tant soustenu de gens de bien et nourry, et tant a esté honorée et près et loin, et par tant de victoires et gloires, que nul autre à l'environ n'en receut autant en son temps. Et luy a duré cette bonne fortune et grace de Dieu l'espace de six vingts ans, que tous les voisins ont souffert, comme France, Angleterre, Espagne, et tous à quelquesfois la sont venus requérir. De tous costez ay veu cette maison honorée, et puis tout en un coup cheoir sans dessus dessous, et la plus désolée et deffaite maison, tant en prince qu'en sujets, que nul voisin qu'ils eussent. Et telles et semblables œuvres a fait Nostre-Seigneur mesmes avant que nous fussions nez, et fera encores après que nous serons morts; car il faut tenir pour seur que la grande prospérité des princes ou leur grande adversité procèdent de sa divine ordonnance (1). »

(1) Comines, liv. V. Il est honorable à un ennemi de parler ainsi de l'homme qui le détestait le plus au monde. Voici une pièce, écrite avec assez de verve, mais dans laquelle on regrette de ne pas trouver la même modération. Elle est extraite, par M. Leroux de Lincy, du manuscrit de la Bibliothèque Impériale, Franc. suppl., 208; elle a pour titre : *Nouvelles portées en enfer par ung hérault de la mort du feu duc de Bourgogne, le jour qu'il fut tué en bataille devant Nancy.*

Réveillez-vous, Charon, ne dormez plus
Sur l'obscur bord des infernaux paluz.
Equipez tost vostre barque ennuyeuse,
Où vous passez mainte ame douloureuse.
Venez quérir ceste ombre tant cruelle,
Qui a laissé sa charoigne mortelle,
Qui ne fut onques du sang humain saoulée,
Du propre sang de luy tainte et souillée.
O noble duc de Lorreine, René !

Deux jours après la bataille de Nancy, le 7 janvier, le roi Louis XI en avait déjà reçu l'importante nouvelle; sur-le-champ, d'après le témoignage de Comines, « il envoya à la ville de Tours quérir tous les capitaines et plusieurs autres grands personnages, et leur montra les lettres. Tous en firent signe de grande joye; et sembloit à ceux qui regardoient les choses de bien près qu'il y en avoit assez qui s'y efforçoient, et, nonobstant leurs gestes, ils eussent mieux aimé que le fait dudit duc fust allé autrement. La cause en pourroit estre parce que paravant le roy estoit fort craintif, et ils se doutoient que, s'il se trouvoit tant délivré d'ennemis, qu'il ne voulsist muer plusieurs choses, et par spécial estats et offices; car il y en avoit beaucoup, en la compagnie, lesquels, en la question du Bien public et autres du duc de Guienne, son frère, s'estoient trouvés contre luy. Après avoir un peu parlé aux dessusdits, il ouït la messe; et puis il fit mettre la table en sa chambre et les fit tous disner avec luy. Et y estoit son chan-

De bonne heure certes vous fustes né,
D'avoir vaincu, avec les Allemens,
Cil qui troubloit les quatre élémens !
Graces sont deues et mérites aussy
A la noblesse et peuple de Nancy,
Qui résisté ont à son entreprise,
Jusques à tant que par vous ait mort prise,
Et font la fin qu'il avoit desservie,
Correspondant à sa damnable vie.
De trahison estoit plain et d'orgueil.
Or gist en vers, couché soubz ung cercueil
Qui six piés a tant seulement d'espace.
Bien doit avoir aux Enfers lieu et place;
Car il n'aima onques paix ne concorde,
Ne n'eust pitié, foy ne miséricorde,
Mais cruaulté, félonnie et rancune.
Qui veult la pleure; Dieu j'en loue et fortune.

celier, et aucunes gens de conseil, et en disnant parla toujours de ces matières. » Le naïf historien ajoute encore : « Et sçais bien que moy et austres prismes gardes comme disneroient et de quel appétit ceux qui estoient en cette table ; mais, à la vérité (je ne sçay si c'estoit de joie ou de tristesse), un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul (1). »

Pendant plusieurs années, comme pour Charlemagne, comme pour Frédéric Barberousse, les peuples ne voulurent pas croire à la mort du Téméraire. Ce n'était pas l'amour, mais la crainte, qui les portait à le supposer vivant, et on n'osait ajouter foi à ceux qui parlaient de sa dernière heure, de peur d'encourir sa vengeance. En dépit de ce sentiment populaire, il n'en avait pas moins succombé sous les coups d'un sicaire ou de quelque obscur soldat, et la succession de Bourgogne, la plus enviée entre toutes, était recueillie par la princesse Marie, à peine âgée de vingt ans et unique héritière de Charles. Dans les premiers jours de son gouvernement, cette jeune fille n'aurait pu rassembler dix lances pour soutenir ses droits et se dérober aux ennemis de son père. Enfin les lieutenants de Flandre et de Bourgogne réussirent à rallier les débris épars des troupes vaincues à Nancy, et ces serviteurs, plus impuissants encore que fidèles, vinrent se ranger autour de leur souveraine, les uns à Douai, les autres à Lille, et les derniers à Gand et à Orchies. Ce n'était point assez pour tenir tête aux nombreux ennemis de sa maison et surtout au roi Louis XI.

(1) Comines, liv. V, chap. 10.

Toutefois la princesse ne parut douter ni de son droit, ni du dévouement de ses peuples, et, dès qu'elle eut appris que des avant-gardes françaises avaient pénétré sur les terres de Bourgogne, elle manda ce qui suit à ses vassaux :

« Vous êtes bien informés, disait-elle, que le duché de Bourgogne ne fut oncque du domaine de la couronne de France, mais était d'une lignée qui avait autre nom et autres armes, quand, par la mort du jeune duc Philippe, il échut au roi Jean, qui le donna à son fils Philippe pour lui et toute sa postérité quelconque. Ainsi il n'est aucunement de la nature des apanages de France. La comté de Charolais fut achetée par mondit seigneur Philippe du comte d'Armagnac. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre ont été transportés par le traité d'Arras à feu mon aïeul, pour lui et ses héritiers mâles ou femelles. Toutes ces choses, vous les remontrerez, si vous ne l'avez déjà fait. En outre, j'ai envoyé devers le roi, et les choses se mettront en communication et appointement; car le roi fait savoir qu'il ne me veut rien ôter de mon héritage. Par quoi et autres motifs efforcez-vous de gagner délai. Si le gouverneur de Champagne ne se veut contenter, disposez-vous à tenir le pays en mon obéissance et à garder les meilleures villes et places; et, Dieu aidant, vous aurez brièvement bon soulagement par appointement ou autrement. En outre, la saison n'est point bonne pour asseoir des siéges.

« Quant à la garde de la comté, il n'est pas besoin que ceux qui prétendent m'ôter mon bien d'un

côté se présentent comme pour me le garder de l'autre. Je vous envoie lettres et instructions pour appointer avec les Allemands. Faites conduire la chose par Simon de Cleron. Tenez donc, tant au duché qu'à la comté, les pays en mon obéissance autant que possible, dans le cas où vous ne pourriez mettre la chose en délai, ce qu'il faut tâcher. Au surplus, croyez le porteur de ce qu'il vous dira. Écrit à Gand, le 23 janvier. Recommandez-moi aux prélats, nobles et villes, auxquelles je prie qu'ils retiennent toujours en leur cœur la foi de Bourgogne, quand bien même ils seraient contraints de parler autrement. MARIE. »

Pour neutraliser la ruse et les vengeances de Louis XI, il fallait d'autres armes que la justice et le droit, et Marie de Bourgogne portait la peine de la haine et des ressentiments qu'avait suscités la tyrannie de son père. Pendant que les serviteurs du feu duc faisaient dire, dans les églises, d'où s'éloignait le peuple, des messes pour le repos de l'âme de ce prince, les provinces s'agitaient dans le Nord, les unes par la seule impulsion de la liberté, les autres sous la pression des promesses de Louis XI. Le roi avait envoyé en Flandre un de ses affidés, son ancien valet de chambre, nommé Olivier le Dain, qu'il avait fait comte de Meulan. Maître Olivier avait ordre de répandre de grosses sommes pour gagner les villes de la Picardie, de l'Artois, du Hainaut et du Brabant, et pour les rattacher aux intérêts de la France. En même temps il revendiquait le duché de Bourgogne, soit à titre de protecteur et de suzerain, soit comme dot

de Marie de Bourgogne, fille du duc Charles, et qui, à une autre époque, avait été promise en mariage au Dauphin encore enfant.

Cependant les états du duché de Bourgogne, qui s'étaient rassemblés spontanément à la première nouvelle de la mort de Charles, délibérèrent sur cette demande de réunion. Ils répondirent aux commissaires du roi que ce prince ne pouvait se prévaloir de la clause de réversibilité insérée dans la donation du roi Jean, puisque la descendance masculine n'était pas éteinte, et qu'il existait encore un héritier dans la personne de Jean, comte de Nemours, descendant en ligne directe de Philippe le Hardi. Au nom de la jeune duchesse, ils consentirent à restituer à la France toutes les seigneuries ou domaines acquis par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, en un mot à restreindre, en France, les possessions de la princesse Marie à ce qu'avait autrefois obtenu pour apanage du roi Jean Ier le duc Philippe le Hardi, premier chef de la maison de Bourgogne. Ils reconnurent qu'hommage féodal était dû au roi pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre. Au prix de ces concessions ils supplièrent le roi de retirer ses troupes et de respecter les droits de l'héritière du feu duc. Quant au mariage futur de cette princesse avec monseigneur le Dauphin, les envoyés des états répondirent qu'ils n'avaient pas qualité pour résoudre une difficulté de cet ordre. Toutefois, pour gagner du temps, ils s'engagèrent à travailler de leur mieux à déterminer Marie de Bourgogne à une semblable union. Ces résistances échouèrent devant la volonté et la puissance du roi. Les états furent obligés

de céder ; ils votèrent la réunion, dans l'espérance que Louis tiendrait sa promesse de marier son fils le Dauphin avec la princesse Marie. Déjà, au lieu de subir cette combinaison comme la plus dure des exigences, ils s'y rattachaient en vue de maintenir du moins quelque ombre de souveraineté à la princesse Marie. En résumé, dans la séance du 29 janvier 1477, ils convinrent de mettre le duché de Bourgogne sous l'obéissance du roi, à la condition que les dommages commis par les troupes françaises seraient réparés, qu'une amnistie serait accordée aux hommes compromis par leurs luttes contre la France, et qu'on maintiendrait les priviléges de l'Église, de la noblesse et du peuple. Les états de la comté suivirent l'exemple de ceux du duché ; ils autorisèrent le prince d'Orange, l'un des plus fougueux partisans du roi, à mettre garnison française à Dôle, à Gray et à Salins (19 février). Dans le Nord, la soumission fut encore plus prompte. Dès que leur était parvenue la nouvelle de la mort du Téméraire, les villes qu'il tenait en gage sur la Somme avaient ouvert des négociations avec le sire de Torcy, et avaient déterminé les garnisons flamandes à se replier pacifiquement vers les Pays-Bas. Abbeville, la première, ouvrit ses portes aux lieutenants du roi de France ; cet exemple fut suivi par Montdidier, Péronne et Montreuil-sur-Mer. L'habileté de Philippe de Comines, principal agent de Louis XI, fut pour beaucoup dans ce mouvement, qui avait pour résultat de rendre au royaume de France la barrière de la Somme. Vers le même temps, et par la même influence, se soumirent volontairement au roi les

différentes places que le duc de Bourgogne avait autrefois acquises et gardées comme dépouille du connétable de Saint-Pol, et au nombre desquelles figuraient Ham, Bohain et Saint-Quentin. Françaises de cœur et d'origine, ces populations reprenaient leur légitime nationalité. Il n'y eut que l'Artois qui résista, et la ville d'Arras, qui détestait énergiquement Louis XI, ne consentit à abandonner au roi que l'un de ses faubourgs, qu'on appelait *la cité* (4 mars).

La princesse Marie se trouvait en Flandre, au milieu d'un peuple qui s'agitait comme dans les anciens jours et ne lui avait pas même laissé un jour de repos pour pleurer la mort de son père. Chaque ville, Gand surtout, songeait à ses franchises qu'elle espérait recouvrer, aux impôts arbitraires qu'elle ne serait plus obligée de payer. Partout on se montrait résolu à secouer le joug de ces Bourguignons qui avaient si longtemps opprimé le pays, soit comme ministres, soit comme soldats du dernier duc. Le chancelier Hugonnet et le sire d'Himbercourt étaient principalement l'objet de la haine générale, et ces deux fidèles serviteurs du duc Charles composaient tout le conseil de sa fille. Ils avaient consenti à négocier avec Louis XI en prenant pour base de la paix le futur mariage de la duchesse de Bourgogne avec le Dauphin ; cette condition, personnellement odieuse à la princesse Marie, mais qu'il lui fallait subir, déplaisait souverainement à la Flandre. Le peuple de cette province comprenait aisément qu'en le réunissant à la France, comme dot ou apanage de la future Dauphine, on livrait à Louis XI toutes ses libertés, et que mieux valait encore pour les villes flamandes

le gouvernement de la duchesse Marie, gouvernement faible et irrésolu, que la domination dure et inflexible du roi de France, en un mot qu'une condition pareille à celle des provinces qui gémissaient sous le fardeau des taxes et des exactions de Louis XI. Les états de Flandre s'associèrent à ces répugnances des bourgeois et des communes, et députèrent au roi pour protester des droits de leur jeune duchesse. Le roi, fort peu délicat sur les moyens qu'il mettait en œuvre pour servir sa politique, se borna à leur prouver, pièces en main, que cette princesse, aux droits de laquelle ils portaient tant de dévouement, avait pour conseillers secrets, pour guides de sa politique, ce même chancelier Hugonnet et ce même sire d'Himbercourt qui s'étaient rendus odieux aux Flamands et qu'ils supposaient complices du roi de France. Cette découverte souleva en Flandre, et particulièrement dans la ville de Gand, l'irritation la plus vive, et le peuple passa de la soumission à la révolte.

La ville de Gand était alors une des plus puissantes et des plus peuplées de l'Europe; ses bourgeois, enrichis par le commerce, joignaient à cette grossièreté arrogante qu'inspire l'opulence la férocité que donnent la licence et l'habitude de la rébellion. Les princes guerriers et absolus de la maison de Bourgogne avaient réprimé plutôt que dompté ce peuple indocile; les séditions avaient été sévèrement punies, mais le germe n'en était point étouffé, et le gouvernement d'une femme rendit aux Gantois leur insolence. Ils remplirent de leur fureur les états de Flandre tumultueusement assemblés dans leur ville, massacrèrent les ma-

gistrats établis par le dernier duc, s'assurèrent de la personne de Marie, prétendirent qu'ils étaient ses tuteurs, lui donnèrent un conseil de bourgeois sans l'avis duquel elle ne devait rien entreprendre. Tournant ensuite leur fureur contre les sires Hugonnet et d'Himbercourt, qu'ils accusaient d'intelligences avec les ennemis de l'État, ils les mirent en arrestation et on nomma des juges chargés de leur trouver des crimes. Ils furent déclarés coupables de concussion, et surtout d'attentat aux priviléges des Gantois, et, sans qu'on leur eût permis de se justifier et de se défendre avec une pleine liberté, ils furent condamnés au dernier supplice. Ils tentèrent vainement d'échapper à leurs meurtriers par un appel au parlement de Paris; on ne les écouta point; on leur donna trois heures pour se préparer, et, après avoir enduré le long et cruel supplice de la torture, ils furent conduits à l'échafaud dressé sur la place municipale. Marie, ayant appris leur sentence, se déroba à ses satellites; sortant à pied de son hôtel, vêtue de deuil, couverte d'un simple voile, elle se rendit à l'hôtel-de-ville et ne dédaigna pas de se jeter aux pieds des juges qui venaient de condamner deux innocents; ils furent inflexibles. « Assurément, lui dit le grand doyen, « c'est bien sans cause qu'ils ont été condamnés; mais « voyez tout ce peuple en fureur : il faut bien le con- « tenter. » Les magistrats prévaricateurs et lâches ont coutume de faire, depuis Ponce-Pilate, ces honteuses réponses à ceux qui invoquent la justice. Marie de Bourgogne ne crut pas à cet argument de la peur; sans se rebuter, elle courut à la place publique, où les

deux infortunés allaient recevoir le coup mortel. Ses larmes, ses cris douloureux parurent un moment toucher la multitude. L'assemblée se divisait en deux partis; les uns crioient *: Grâce !* les autres *: Vengeance !* Mais des clameurs atroces étouffèrent les prières de Marie, et elle vit consommer le sacrifice : le sang de ses fidèles sujets rejaillit presque sur elle. Elle tomba sans connaissance, et on la reporta mourante dans son palais. Cette cruelle exécution ne calma point la colère du peuple de Gand; la sédition se maintint armée et souveraine; les Bourguignons furent chassés, maltraités ou mis à rançon, et la princesse Marie, retenue en prison par les rebelles, fut soumise à la surveillance étroite et tyrannique de la démagogie gantoise. On éloigna d'elle ses domestiques, on persécuta ses amis. Enfin les Gantois voulurent lui donner un époux, et, par une odieuse préférence, ils choisirent cet Adolphe de Gueldre, l'objet de l'exécration publique, que Charles le Téméraire avait enfermé au château de Namur. Ils le tirèrent de sa prison; mais ils voulurent qu'il méritât par quelque service important l'honneur qu'ils lui réservaient, et c'est ce qui sauva Marie. Louis XI s'était emparé de Tournay; les Gantois placèrent Adolphe à leur tête et marchèrent pour reprendre cette ville; ils furent mis en déroute, et leur chef fut tué dans le combat. Cet échec abattit leur orgueil, et Marie, délivrée de leur joug, recouvra son pouvoir et sa liberté. Louis XI lui-même, qui aimait peu les séditions populaires, bien qu'il les soudoyât de temps à autre, Louis XI déclara les Gantois criminels de lèse-majesté, pour avoir insulté sa filleule,

leur souveraine. Cette vaine démonstration ne suffit pas pour calmer les justes ressentiments de Marie, qui voyait dans le roi de France l'instigateur et le complice des factieux dont elle avait eu à endurer les outrages. Elle repoussait avec horreur l'idée d'épouser le Dauphin, fils de ce roi dur et hypocrite, et ses vues se portaient sur d'autres alliances.

Cependant il importait de prendre un parti décisif. Louis XI était maître de l'Artois ; après un long siége, après des vengeances et des réactions sanglantes, il avait fini par triompher de l'opiniâtre courage des bourgeois d'Arras, et il avait pris cette ville, qu'il épouvantait à force de supplices, et dont il voulait détruire les remparts et le nom. Vers le même temps il avait envahi le Hainaut, s'était assuré de Cambrai, ville impériale, et avait pris à force ouverte Bouchain et Le Quesnoy. La ville d'Avesnes, trahie et vaincue, avait été livrée au fer, à la flamme et aux plus horribles dévastations. Bien qu'il eût échoué devant Saint-Omer et Valenciennes, il n'en avait pas moins rangé sous son épée la plus grande partie de la Franche-Comté, et ses progrès du côté des Pays-Bas apparaissaient de jour en jour plus alarmants. Il fallait un défenseur à Marie et contre les entreprises du roi, et contre ses propres sujets, dont les fureurs pouvaient recommencer. Il ne lui restait d'autres ressources que de se retourner du côté de l'Allemagne ; les peuples des Pays-Bas, exposés aux colères du roi de France, semblaient eux-mêmes la solliciter de prendre ce parti. On déclara impossibles ou contraires aux intérêts du pays des mariages projetés tantôt avec un prince de la maison

d'Angleterre, tantôt avec le duc de Clèves, et Marie cessa d'hésiter. Conformément à ses intérêts et au vœu de ses peuples, entre tous les princes qui briguaient sa main elle préféra Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Lorsque Louis eut appris qu'elle avait fixé son choix, il reconnut la faute qu'il avait faite en la forçant à se jeter entre les bras des étrangers. Il voulut tout réparer et sollicita instamment cette alliance qu'il avait rejetée. Ses efforts furent inutiles, et ce mariage, qui devait avoir des suites si importantes, fut célébré le 20 août 1477 (1).

(1) Disons ici, en anticipant sur les dates, que Marie de Bourgogne étant morte en 1482, d'une chute de cheval, laissa deux enfants, Philippe le Beau et Marguerite. Le premier, qui avait quatre ans, lui succéda sous la tutelle de son père, qui, en 1486, fut élu roi des Romains. En 1496, Philippe le Beau, maître des Pays-Bas, épousa Jeanne la Folle, fille et héritière de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. De ce mariage sortit Charles-Quint, qui, possesseur de la Flandre, des Pays-Bas et de l'Espagne, de l'Amérique et du royaume de Naples, succéda à son grand-père Maximilien dans la dignité impériale et dans toutes les possessions autrichiennes. Son frère Ferdinand, auquel il céda l'Autriche, ayant épousé en 1521 Anne Jagellon, sœur et unique héritière de Louis, roi de Bohême et de Hongrie, hérita de ces deux couronnes en 1526, et la maison d'Autriche régna alors sur une plus grande étendue de pays que Charlemagne n'en avait réuni sous son sceptre. Ainsi d'heureuses alliances firent ce que n'aurait jamais pu faire la force des armes.

§ III. TROISIÈME PÉRIODE DU RÈGNE.

(1477-1483.)

Bien que déçu dans quelques espérances, bien que réduit à assister en paisible spectateur aux origines de la grandeur de l'Autriche, Louis XI n'en avait pas moins atteint en partie son but, qui était de réunir à la couronne la plupart des provinces apanagères de la maison de Bourgogne, désormais éteinte, et le royaume se trouvait ainsi augmenté de plus d'un tiers. D'autres agrandissements devaient suivre, et nous les mentionnerons l'un après l'autre. Ils furent le salaire d'une politique persévérante, habile, souvent hardie et presque toujours cruelle.

Le règne de Louis XI avait été une série de luttes soutenues par le pouvoir royal contre la prépondérance aristocratique. Alors même que le roi avait paru vaincu et humilié, il avait réussi à accroître ses prérogatives et à gagner du terrain. Du farouche Ébroïn jusqu'à son règne, et de ce règne jusqu'à Richelieu, jamais la puissance des grands ne trouva de plus impitoyable adversaire. Quand des princes du sang, quand les plus hauts seigneurs portaient leur tête sur l'échafaud ou languissaient dans des cages de fer, il ne venait à aucun vassal l'envie de jeter le gant à la royauté ; les simples bourgeois qui l'auraient osé savaient ce qu'ils avaient à craindre du maître. Personne n'ignorait que quiconque avait le malheur de porter ombrage au prince était désigné par lui au justicier Tristan, puis cousu dans un sac et jeté à la rivière. Sur chacun

de ces cercueils abandonnés aux flots étaient écrits ces mots sinistres : *Laissez passer la justice du roi.* Mais le peuple se consolait des victimes choisies dans ses rangs par le spectacle des supplices de ses anciens maîtres ; il pardonnait une tyrannie qui choisissait d'abord les grands pour point de mire. L'instinct des masses leur révélait que les violences de ce prince étaient commises au nom d'une idée, au profit d'un système, et non par une cruauté brutale ; aussi le peuple se consolait promptement de ses souffrances passagères. D'ailleurs il gagnait encore au change ; quelque dure que soit la tyrannie exercée par un homme, elle est peu de chose auprès des misères qu'enfante la tyrannie exercée par toute une classe: Sous un roi, en effet, le pouvoir ne peut que frapper au hasard dans les masses ; mais sous le régime féodal le maître et le serf sont toujours en présence ; nul n'échappe au rôle d'opprimé qu'en choisissant celui d'oppresseur, et la condition de l'individu isolé devient intolérable. C'est ce qui explique en quelque sorte la popularité de Louis XI.

Nous ne croyons pas avoir besoin de protester contre ce qu'il y eut d'immoral dans une popularité souvent assise sur la violence et la fraude ; d'un autre côté, il nous paraît assez juste de considérer que les documents sur lesquels se fonde l'histoire de Louis XI ont été souvent recueillis ou rédigés par les hommes nobles, c'est-à-dire par les ennemis naturels et les victimes de ce roi. Il y a donc lieu d'en suspecter l'entière exactitude.

Quoi qu'il en soit, ce prince vieillissait, craint du

peuple, raillé par les bourgeois, détesté de la noblesse et des princes, n'ayant aucune de ces qualités éclatantes qui plaisent à la nation française et font aimer un roi malgré ses fautes. Deux ou trois siècles plus tard l'histoire pouvait peut-être chercher à se faire entendre des générations, et à rendre justice au génie, à la politique même de ce prince ombrageux et rusé ; mais ces réhabilitations tardives, presque toujours impossibles, ne sont guère acceptées que des érudits. La tradition et la conscience des peuples, à tort ou à raison, s'obstinent à ne point revenir sur des jugements qui ont pour eux, sinon la vérité impartiale, du moins le sentiment public, et Louis XI, méconnu de son vivant, ne le sera guère moins de nos jours, alors que trois ou quatre siècles ont passé sur sa tombe. Ne nous heurtons point sans nécessité contre cette tendance opiniâtre de l'histoire, et toutefois rejetons cette opinion toute faite que nous ont léguée des historiens sans portée, et qui assimilent Louis XI à Néron et à Domitien. Rien n'est plus faux que ces jugements invariablement consignés dans les livres de collége, dans les résumés écrits à l'usage du peuple, et qui servent de base à l'appréciation commune.

« Entre tous ceux que j'ai jamais connus, dit Comines, le plus sage pour se tirer d'un mauvais pas, en temps d'adversité, c'étoit le roi Louis I; le plus humble en paroles et en habits, et qui plus travailloit à gagner un homme qui le pouvoit servir ou qui lui pouvoit nuire; et ne s'ennuyoit point d'être refusé une fois d'un homme qu'il prétendoit gagner, mais y

continuoit en lui promettant largement, et donnant par effet argent et États qu'il connoissoit qui lui plaisoient. Et ceux qu'il avoit chassés et déboutés en temps de paix et de prospérité, il les rachetoit bien cher quand il en avoit besoin à s'en servir, et les avoit en nulle haine pour les choses passées. Il étoit naturellement ami des gens de moyen état et ennemi de tous grands qui se pouvoient passer de lui. Nul homme ne prêta jamais tant l'oreille aux gens ni ne s'enquit de tant de choses comme il faisoit, ni qui voulût jamais connoître tant de gens ; car aussi véritablement il connoissoit toute gens d'autorité et de valeur qui étoient en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie et ès seigneuries des ducs de Bourgogne et Bretagne, comme il faisoit ses sujets. Et ces termes et façons qu'il tenoit lui ont sauvé la couronne, vu les ennemis qu'il s'étoit lui-même acquis à son avénement au royaume ; mais surtout lui a servi sa grande largesse. Car, ainsi comme sagement il conduisoit l'adversité, à l'opposite, dès qu'il cuidoit être assuré ou seulement en une trêve, se mettoit à mécontenter les gens par petits moyens, qui peu lui servoient, et à grand'peine pouvoit endurer la paix. Il étoit léger à parler des gens, et aussitôt en leur présence qu'en leur absence, sauf de ceux qu'il craignoit, qui étoient beaucoup; car il étoit assez craintif de sa propre nature. Et quand, pour parler, il avoit reçu quelque dommage ou en avoit reçu suspicion, et le vouloit réparer, il usoit de cette parole en personnage propre : « Je sais bien que ma langue m'a porté grand dommage, aussi m'a-t-elle fait quelquefois du plaisir beaucoup; tou-

tefois c'est raison que je répare l'amende. » Et n'usoit point de ces privées paroles qu'il ne fît quelque bien au personnage à qui il parloit, et n'en faisoit nuls petits. »

Premier roi qui ait inauguré, avec ses imperfections et ses vices, ce qu'on appelle la politique moderne, Louis XI était le digne précurseur de Richelieu. Moins grand, moins capable, moins hardi, il n'en travaillait pas moins à lui frayer les voies, il n'aspirait pas moins à faire prévaloir le pouvoir royal sur toute résistance, qu'elle procédât d'en haut ou qu'elle vînt d'en bas. Tout ce qui entravait sa marche devait disparaître : les moyens lui importaient peu ; le but lui semblait tout, et ce qu'il ne pouvait détruire à force ouverte, il le minait sourdement, faisant taire ses scrupules, et justifiant d'avance à ses propres yeux la spoliation, le manque de foi et l'effusion du sang, parce qu'après tout ce n'était là pour lui que des instruments de victoire, que les éléments nécessaires pour asseoir un calcul. Étranger aux passions qui troublent l'âme humaine et l'écartent de son but, Louis XI n'en connut d'autre que la passion de régner. Il ne se proposa ni de dominer l'Europe, ni de l'éblouir, ni de diriger vers le triomphe d'une idée politique ou religieuse toutes les forces dont il disposait ; ces conceptions générales étaient trop hautes pour tenter son génie, et, comme il ne croyait pas avoir de temps à perdre, il alla au plus pressé ; il ne chercha qu'à rétablir l'unité française en faisant rentrer sous la domination directe de la couronne les provinces que ses prédécesseurs avaient distribuées en apanage. En un mot, du premier au dernier jour

de son règne, il combattit et paralysa l'idée de decentralisation, la tradition féodale qui avait enfanté la ligue du Bien public. Il ne demanda pas si c'était là une mission étroite et restreinte; il reconnut qu'avant tout c'était par là qu'il fallait commencer, sauf à ses successeurs à mettre en œuvre le vaste héritage qu'il leur léguerait. Instruit par l'exemple de son père, qui avait choisi ses favoris dans les hautes régions sociales, et qui avait dû subir tantôt leurs exigences, tantôt leurs révoltes, il eut soin de ne prendre les instruments de ses desseins que dans les rangs les plus subalternes, afin qu'ils tinssent tout de lui et qu'il n'eût jamais besoin de marchander avec eux des parcelles d'autorité. Déterminé à voir, à juger, à agir, à gouverner par lui-même, il aima mieux se créer des embarras par sa propre inexpérience que d'en triompher à l'aide d'un autre. Sans foi, sans loyauté, toujours prêt à violer ses propres engagements, Louis XI, par une contradiction inexplicable, se confiait volontiers à la parole de ses ennemis, et il n'eut guère à s'applaudir d'avoir cru à leur honneur. L'habitude qu'il avait prise de se conduire seul et sans conseillers lui fit commettre bien des fautes, mais il sut toujours les réparer promptement et habilement, et d'ordinaire il sortit des difficultés plus fort qu'il n'y était entré. Charles le Téméraire sacrifiait tout à l'orgueil; Louis XI ne se préoccupait que du succès, et, s'il accepta le rôle obscur et vulgaire, il eut en récompense la satisfaction de prévaloir sur son rival, et de mener à terme sa politique comme une spéculation heureuse.

En dépit des chroniques, et malgré les récriminations de ceux qui persistent à ne voir en lui qu'un tyran soupçonneux et cruel, avide de sang et de supplices, les actes de son règne sont là pour établir la puissance de ses combinaisons, l'habileté cauteleuse de son système. Ennemi implacable des princes et des grands qui voulaient asseoir leur indépendance au détriment de l'unité nationale, ceux d'entre eux qu'il fit périr ou qu'il combattit sans pitié n'étaient que des traîtres, presque toujours vendus à l'alliance anglaise, et qui, pour la satisfaction de leurs convoitises, ne demandaient qu'à céder des villes et des provinces à la maison d'York ou à la maison de Bourgogne. Il fut sanguinaire et cruel, et multiplia les supplices, tantôt sur de simples soupçons, tantôt sans avoir recours à toutes les formes judiciaires; mais ses contemporains et ses rivaux, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, ne se montrèrent pas moins odieux, pas moins disposés au meurtre; il n'y a pour s'en convaincre qu'à parcourir l'histoire des sombres tragédies qui épouvantèrent le peuple anglais au quinzième siècle, et ensanglantèrent si souvent le trône; il n'y a qu'à lire dans les chroniques les abominables cruautés exercées par le Téméraire lorsqu'il eut à subjuguer les populations flamandes et plusieurs de nos provinces d'entre Seine et Somme. Pourquoi Louis XI aurait-il seul le privilége d'être signalé comme un monstre avide de vengeance, lorsqu'il est avéré que, disposé par nature à la clémence plutôt qu'à la rigueur, il ne devint cruel que pour se défendre, et en quelque sorte par représailles?

Avant tout désireux de gouverner et d'être obéi, il ne convoqua les états généraux qu'une seule fois durant son règne, se contentant, dans quelques occasions, d'assembler des notables pris à son gré dans les divers ordres. Il fortifia beaucoup la puissance des parlements, non par amour du bien public, mais pour amoindrir l'une des prérogatives les plus dangereuses de la féodalité : celle de rendre la justice aux peuples. Au parlement de Grenoble, qu'il avait institué n'étant que Dauphin, il ajouta ceux de Dijon et de Bordeaux. Il affaiblit l'autorité de la cour des Pairs en faisant juger par les parlements ou par des commissaires les princes et grands feudataires dont il voulait la mort. A l'exemple de son père, il ordonna que les juges seraient inamovibles et conserveraient leurs offices durant leur vie : c'était les soustraire au bon plaisir du prince et assurer l'indépendance de la magistrature. Il tripla et quadrupla les impôts, qu'il éleva à environ quatre millions cinq cent mille livres (près de vingt-cinq millions de notre monnaie); mais, si la France fut forcée de payer beaucoup, cet argent fut employé à des travaux d'utilité publique, à des chemins, à des ports, à des établissements nécessaires, et hâta considérablement les progrès de l'industrie, du commerce et de la science. Par les soins de Louis XI, la France cessa d'être tributaire, pour les besoins du luxe, des nations de l'Orient et des républiques marchandes de Gênes et de Venise : il fit venir de Grèce et d'Italie des ouvriers qui enseignèrent la fabrication des étoffes précieuses; il encouragea l'éducation des vers à soie et établit à Tours la première manufacture de soie-

ries. Comme tous les rois dont l'intelligence a devancé leur époque, il avait eu la pensée d'établir un système uniforme de poids et mesures ; mais le temps lui manqua pour venir à bout des difficultés de l'entreprise. Il fut plus heureux dans le projet qu'il avait conçu de créer la poste aux lettres : c'est à lui que cet utile établissement doit son origine. Ce fut encore Louis XI qui protégea, contre la malveillance du parlement et les préjugés contemporains, l'imprimerie encore au berceau. Comme toute grande chose humaine, cette invention a produit si largement le bien et le mal qu'on ne sait encore, toute balance faite, si elle a été l'un des bienfaits ou l'un des fléaux du monde ; mais de la part de Louis XI il y eut intelligence et courage à la faire prospérer. Ce roi ne borna pas à cela ses encouragements à la science ; il augmenta les priviléges de l'université de Paris, fonda deux universités à Valence et à Bourges, et établit une école de médecine. Il protégea avec une sollicitude éclairée l'étude des langues anciennes et les premiers pas de la littérature.

Près de dix provinces réunies au royaume par ses armes ou ses alliances lui donnaient la première place, après l'empereur, dans les affaires de l'Europe. Son influence était prépondérante dans les Pays-Bas et en Portugal ; par l'Écosse, son alliée, il contenait l'Angleterre ; par le Roussillon et la Navarre, il tenait en échec les rois d'Aragon et de Castille. Héritier de la maison d'Anjou, il conservait, sans les faire valoir, des droits au trône de Naples.

Dès le début de son règne il avait sévèrement réprimé des soulèvements de villes ; ces révoltes ne se

renouvelèrent plus, et Louis XI, pour fortifier encore tout ce qui pouvait être un contre-poids au pouvoir des grands, confirma ou augmenta les priviléges des communes. Ce fut la politique de Louis le Gros, de Philippe-Auguste et de saint Louis ; et il est à remarquer que toute notre histoire, sauf de rares exceptions, au lieu de nous offrir, comme on se l'imagine trop souvent, le spectacle de l'alliance des rois et des seigneurs contre le peuple, nous les montre au contraire cherchant dans la bourgeoisie et les classes moyennes un point d'appui contre la féodalité ou la noblesse. Les uns le firent par nécessité, d'autres par politique; mais le résultat fut le même. Sous Louis XI, l'accroissement très-considérable des armées permanentes paralysa, mieux que de vains édits, les attaques que les grands eussent pu diriger contre les villes ou contre le trône. Toutefois, en stipulant pour les communes et la bourgeoisie, les rois, et Louis XI comme les autres, n'eurent pas la force de soustraire les campagnes, aussi bien que les villes, à la domination féodale. Les paysans restèrent bien longtemps encore réduits à un misérable servage; ni la royauté ni la classe marchande ne leur venaient en aide. Le clergé seul, qui avait couvert le sol d'innombrables établissements de charité, intervenait au nom du Ciel pour le pauvre. L'Église ouvrait des trésors de consolations et d'espérances à ces misérables parias que l'autorité humaine déclarait *taillables et corvéables à merci ;* elle leur enseignait la résignation, l'obéissance, l'amour de leurs maîtres, et à ceux-ci elle rappelait tantôt un Dieu vengeur qui prend en main la cause de l'orphelin et

du persécuté, tantôt ce Dieu rémunérateur qui regarde comme faites à lui-même toutes les œuvres de compassion ou de miséricorde. Pour chaque tour féodale le paysan trouvait un clocher : près du nid de l'aigle un refuge pour le petit oiseau.

Nous nous garderons bien de croire que Louis XI, comme souverain et homme privé, est complétement défini par les réflexions qui précèdent, et nous nous bornons à indiquer les principaux traits de son caractère; peut-être permettront-ils, si imparfaits qu'ils soient encore, d'envisager sous un aspect moins injuste la mission sociale et politique d'un roi qui eut à la fois plusieurs des défauts de Tibère et plusieurs des vertus de Charles-le-Sage. Homme double sous le point de vue moral, à la fois timide et courageux, juste et inique, superstitieux et sage, grand dans ses desseins et petit dans ses moyens, bon envers ses créatures ou ses amis, soupçonneux et implacable envers ceux qui lui portaient ombrage : profonde énigme historique offerte en méditation aux siècles modernes.

Peu de temps après avoir épousé Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche donna à Louis XI de justes sujets d'appréhension; il envoya au roi des ambassadeurs chargés de se plaindre des hostilités commises dans les Etats héréditaires de la princesse Marie et de protester contre l'usurpation d'une partie de ses domaines; de plus, ils avaient ordre de demander l'exécution du traité de Soleure. Maximilien mandait d'ailleurs à Louis XI qu'il désirait terminer ces différends par des voies pacifiques, mais qu'il saurait, si on l'y contraignait, faire valoir ses droits les armes

à la main. Louis XI, avant de prendre un parti, voulut gagner du temps : il lui importait d'être en mesure d'apprécier la situation nouvelle où le plaçait le mariage de Marie, afin de savoir à quoi s'en tenir sur la valeur réelle des menaces de Maximilien et sur les ressources de cette Allemagne si peu connue, avec laquelle la France n'avait eu jusque-là aucune querelle sérieuse. Il répondit donc qu'il n'avait recouru à la force que pour ne pas laisser porter atteinte aux priviléges de la couronne, et pour exiger l'hommage que mademoiselle de Bourgogne lui devait comme à son suzerain. En même temps il déclara que son unique désir était de voir ses justes griefs discutés pacifiquement, par une commission mixte qui aurait à étudier et à proposer une solution possible. Les commissaires français et bourguignons se réunirent à Lens ; ils convinrent d'une trêve indéterminée, qui devait durer quatre jours après que l'une des deux puissances aurait prévenu l'autre qu'elle y renonçait. En attendant les deux princes continuèrent de s'observer, et s'occupèrent activement à s'assurer de puissants alliés, dans la prévision d'une guerre prochaine.

L'état des deux Bourgognes appelait d'ailleurs toute l'attention de Louis XI. Ces provinces étaient en pleine révolte, grâce à trois mille Suisses revenus de Lorraine qui combattaient sous les ordres du prince d'Orange et des sires de Vaudrey. Le comté avait été promptement débarrassé des troupes françaises ; il ne restait plus au roi que la petite ville de Gray ; le duché allait aussi lui échapper. Le prince d'Orange, de plus en plus irrité de l'ingratitude et de la déloyauté de Louis XI,

avait fait insurger Beaune, Semur, Verdun et d'autres villes. A Dijon, quoique l'assemblée des états se fût déclarée pour le roi de France, le peuple se souleva en faveur de Marie, et massacra Jean Jouard, premier président du parlement, nommé par le roi. Les deux Bourgognes devinrent alors le théâtre d'une guerre d'extermination. La ville de Châlons-sur-Saône paya cher sa fidélité à la princesse : elle fut prise par Craon, ruinée et saccagée. Le prince d'Orange, continuellement occupé à entretenir l'esprit de révolte et à appeler les Suisses au secours des Francs-Comtois, leurs voisins, fut condamné par le grand bailli de Mâcon et pendu en effigie ; ses domaines furent dévastés, ses châteaux démolis. Enfin le sire de Craon se conduisit avec tant de cruauté et commit tant d'exactions que Louis XI résolut de le rappeler ; les revers qu'il éprouva en Franche-Comté furent l'occasion que le roi saisit pour lui retirer le commandement de la Bourgogne. Il lui donna pour successeur Charles d'Amboise, frère du cardinal de ce nom et déjà gouverneur de la Champagne. Charles d'Amboise, par sa sagesse, sa douceur et sa probité, parvint à apaiser les Bourguignons justement irrités, et commença la soumission des deux provinces (1).

Le roi, après avoir signé la trêve de Lens, avait laissé l'amiral de Bourbon à la tête de son armée en Flandre, et il était venu passer quelques jours à l'abbaye de la Victoire, qu'il affectionnait de plus en plus et qu'il comblait de dons et d'ornements. Vers le même

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, par M. Valentin. — *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

temps il vint à Paris et y passa les premiers jours du mois d'octobre 1477. Ce fut là qu'il apprit la prise de Gray, la levée du siége de Dôle, et tous les fâcheux incidents dont la Bourgogne avait été le théâtre. Après avoir pourvu aux nécessités qui se manifestaient, il se rendit au château du Plessis, près Tours, sa résidence ordinaire. Mais déjà, à la honte de sa mémoire, Louis XI avait mis fin d'une manière cruelle à une affaire, dont, au milieu de tant d'autres, il n'avait pas omis de s'occuper, car elle lui tenait fort à cœur : c'était le procès du duc de Nemours.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était fils de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche et de Perdriac, qui avait été gouverneur de Louis XI. Ce prince, par reconnaissance pour le père, avait comblé le fils de bienfaits. Il lui avait fait épouser sa cousine, fille du comte du Maine, lui avait confié le commandement de ses armées, et l'avait décoré du titre de duc et pair; grâce d'autant plus singulière qu'on ne l'avait encore accordée qu'à un petit nombre de princes du sang. Le duc de Nemours ne paya le roi que d'ingratitude. L'un des premiers il était entré dans la guerre du *Bien public*. On trouve dans une chronique manuscrite qu'il avait proposé à du Lau de tuer le roi. Plus tard il s'était ligué avec le comte d'Armagnac et avait pris le parti du duc de Guienne ; les accusateurs du connétable et le connétable lui-même avaient gravement chargé le duc de Nemours. Ce personnage avait toujours besoin de grâce et n'en était jamais digne. Déjà, pour éviter de plus durs châtiments, il s'était vu obligé de renoncer aux priviléges de duc et pair. Cet aver-

tissement n'avait pas suffi pour le faire rentrer dans le devoir, et à son tour il avait été accusé d'avoir des relations en Angleterre et avec d'autres ennemis de l'État. On lui imputait en outre, avec une grande apparence de certitude, d'avoir proposé de faire enfermer le roi, de tuer le Dauphin et de partager le royaume. Fatigué de ces révoltes tantôt sourdes, tantôt ouvertes, las d'exercer inutilement sa clémence, Louis XI avait enfin fait arrêter le duc de Nemours à Carlat. La duchesse, qui était en couches, en fut si saisie qu'elle en mourut, et le coupable fut amené à la Bastille et enfermé dans une cage de fer. Peu de temps après, le comte de Beaujeu, le chancelier, Boufile-le-Juge, gouverneur du Roussillon, Montaigu et plusieurs présidents et conseillers du parlement furent nommés pour lui faire son procès. Dès qu'il fut instruit, Louis XI se rendit compte des diverses phases de la procédure, et manda aux principales villes du royaume d'envoyer des députés pour assister au jugement. Ayant appris qu'on avait fait sortir le duc de Nemours de la cage où il était pour l'interroger, il blâma l'indulgence des juges, ordonna que le prisonnier fût interrogé dans sa cage, qu'on lui donnât la question, et fixa lui-même la forme de l'interrogatoire.

« Monsieur de Saint-Pierre, écrivait le roi, j'ai reçu vos lettres; il me semble que vous n'avez qu'à faire une chose : c'est de savoir quelle sûreté le duc de Nemours avait donnée au connétable d'être tel comme lui, pour faire le duc de Bourgogne régent, pour me faire mourir, prendre monsieur le Dauphin, et avoir l'autorité et gouvernement du royaume. Il faut le faire parler

clair sur ce point-ci et le faire gehenner bien étroit. » Plus loin il disait encore : « Monsieur de Saint-Pierre, je ne suis pas content de ce que vous m'avez averti qu'on lui a ôté les fers des jambes, qu'on le fait aller en une autre chambre pour besogner avec lui, qu'on l'ôte hors de sa cage, aussi qu'on le mene voir la messe où les femmes vont, et qu'on lui a laissé des gardes qui se plaignaient de ne point être payés. Quelque chose que disent le chancelier ou autres, gardez bien qu'il ne bouge plus de sa cage, qu'on vienne besogner avec lui, et qu'on ne l'en mette jamais dehors, si ce n'est pour le gehenner, et qu'on le gehenne dans sa chambre. Je vous prie, si vous avez jamais volonté de me rendre service, faites-le-moi bien parler. »

Nemours, ne doutant plus de sa perte, eut recours aux supplications ; il implora la clémence du roi, et lui demanda de ne pas déshonorer ses enfants par le supplice honteux de leur père. Louis XI était inflexible lorsqu'il s'était une fois déterminé à punir ; le duc de Nemours fut condamné à perdre la tête et fut exécuté aux Halles. Jamais exécution ne se fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit au supplice sur un cheval couvert d'une housse noire ; on tendit de noir la chambre où il se confessa ; on dressa pour lui un échafaud neuf, et, lorsque le bourreau donna le coup de hache, on entendit beaucoup de gémissements ; on vit couler beaucoup de larmes parmi le peuple témoin de ce supplice, qui resta, dans le sentiment de tous, une des charges les plus odieuses destinées à peser sur la mémoire du roi Louis XI (1).

(1) C'est peut-être à cette horreur publique que doit être attribué le

Ajoutons que les terres du duc de Nemours furent confisquées et réparties entre ses juges et les favoris du roi, tels que Pierre de Bourbon, Boufile-le-Juge, Lenoncourt, Comines et plusieurs autres. Le roi donna en même temps à du Lude les domaines confisqués sur le prince d'Orange. Quant à la principauté de ce nom, elle fut réunie au Dauphiné, et Ancesune en fut nommé gouverneur. Vers le même temps, Louis XI, voulant prévenir les conspirations en semant la défiance entre les complices, donna un édit aux termes duquel il déclara que tous ceux qui auraient connaissance de quelque entreprise contre le roi, la reine et le Dauphin, et n'en avertiraient pas la justice, seraient réputés complices et punis comme tels. Ce fut une arme redoutable entre les mains de la tyrannie; deux siècles plus tard, sous Richelieu, on s'en servit contre l'infortuné de Thou, à la grande surprise des juges et des juristes eux-mêmes, qui, depuis longtemps, avaient oublié l'existence de l'édit de Louis XI contre les non-révélateurs.

Trois conseillers au parlement de Paris avaient déclaré le duc de Nemours innocent des crimes qu'on lui imputait; Louis XI ne craignit pas de les suspendre de leur office, et comme cet acte arbitraire provoqua, de la part des autres juges, une réclamation motivée, le roi répondit durement : « Je pen-

récit venu jusqu'à nous par tradition, d'après lequel les jeunes enfants du duc de Nemours auraient été conduits, vêtus de blanc, sous l'échafaud de leur père, afin que son sang coulât sur leur tête. Aucun des narrateurs contemporains, même de ceux qui se sont le plus apitoyés ou indignés sur ce supplice, ne fait mention de cette circonstance.

sois, vu que vous êtes sujets de la couronne de France et lui devez votre loyauté, que vous ne voulussiez pas approuver qu'on fît si bon marché de ma peau... Je connois clairement qu'il y en a encore parmi vous qui volontiers seroient machineurs contre ma personne, et, afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est. Par quoy sera bon que je mette remède à deux choses : la première, expurger la cour de telles gens ; la seconde, faire tenir le statut que jà une fois j'en ai fait, afin que nul dorénavant ne puisse alléger les peines pour crime de lèse-majesté. » Ces derniers mots faisaient allusion à l'édit royal dont nous venons de parler, et qui porte dans l'histoire la date du 22 décembre 1477.

Six mois plus tard, le 22 juin 1478, la duchesse Marie de Bourgogne, femme de Maximilien d'Autriche, donna le jour à un prince qui fut appelé Philippe, du nom de son aïeul maternel, Philippe-le-Hardi.

A Paris le roi Louis XI rencontra un adversaire inattendu; c'était un cordelier, nommé Antoine Fradin, homme de grande éloquence et de ferme courage, et dont les prédications ramenaient un grand nombre de pécheurs dans les sentiers du repentir et de la pénitence. Ce moine hardi ne se croyait tenu à aucun ménagement envers les heureux du siècle; aussi n'épargnait-il dans ses sermons ni l'ordre politique, ni l'ordre judiciaire, ni les actes du gouvernement séculier ; de là des récriminations et des plaintes dont il ne paraissait nullement se mettre en peine. Pour en finir, Louis XI fit faire défense à frère Antoine de continuer ses prédications, et cet édit fut publié dans les rues

de Paris à son de trompe. Au lieu de se laisser intimider, la foule se porta plus nombreuse que jamais à l'église des Cordeliers, et supplia vivement le moine populaire de faire de nouveau entendre sa parole. Cette résistance amena de la part du roi un ordre d'expulsion qui fut notifié à Antoine Fradin, et auquel, malgré les sympathies dont il était entouré, il ne put parvenir à se soustraire. Mécontent de Paris, Louis XI retourna au château de Plessis-lez-Tours, sombre résidence dont il avait fait choix, et où personne n'entrait sans son ordre.

Plusieurs incidents qui se passaient au delà des frontières du royaume accroissaient sans cesse les inquiétudes du roi, et faisaient voir à son imagination troublée des périls sans nombre, des symptômes de conjuration, de meurtre et de révolte. Depuis bientôt neuf ans le chef de la république de Florence, Pierre de Médicis, était mort, laissant deux fils, Laurent et Julien, dont l'aîné n'avait pas vingt et un ans. Malgré leur jeunesse, la faction attachée à leur famille leur déféra l'autorité. Les deux frères ne cherchèrent point d'abord à en faire sentir le poids, et pendant sept années Florence conserva une assez grande paix intérieure sous le gouvernement auquel ils prêtaient leur nom; mais, parvenus à un âge plus mûr, ils attirèrent à eux tout le pouvoir. Entre les familles illustres que renfermait encore Florence, et qui portaient ombrage aux Médicis, celle des Pazzi tenait le premier rang. Côme Ier avait voulu s'attacher par les liens du sang cette maison puissante. Il avait fait épouser à Guillaume Pazzi sa petite-fille Blanche, sœur de Laurent

et de Julien. Laurent avait suivi à l'égard des Pazzi une politique toute contraire ; il n'avait rien épargné pour ruiner leur fortune et leur crédit. François Pazzi, l'aîné des beaux-frères de Blanche, fuyant cette persécution, alla s'établir à Rome, où il avait un de ses principaux comptoirs de commerce. Sixte IV et son fils, Jérôme Riario, mécontents des Médicis, qui avaient secouru contre eux un seigneur de la Romagne, se lièrent étroitement à François Pazzi. Le projet de changer le gouvernement de Florence par le meurtre des Médicis fut arrêté entre François Pazzi et Jérôme Riario. François Salviati, nommé par le pape archevêque de Pise, et que les Médicis refusaient de reconnaître, entra dans cette conjuration. François Pazzi, s'étant rendu à Florence, associa à ses desseins son oncle Jacob, chef de sa famille. Les conjurés attaquèrent Laurent et Julien, le 26 avril 1478, dans l'église cathédrale ; Julien fut tué, mais Laurent se déroba aux meurtriers. Cependant l'archevêque Salviati ne réussit pas à s'emparer du palais ; il fut arrêté et pendu par ordre du gonfalonier César Petrucci, et le peuple de Florence, qui aimait les Médicis, supplicia et mit à mort ceux de leurs ennemis qui tombèrent entre ses mains. La conspiration avait tourné contre les conjurés eux-mêmes. Toutefois, l'archevêque de Pise ayant été exécuté sans forme de procès et au mépris des lois de l'Église, le pape Sixte IV jeta l'interdit sur Florence et excommunia Laurent de Médicis. Il s'en suivit une guerre qui pendant quelque temps ensanglanta plusieurs provinces de l'Italie et ne fut pas sans avoir en France un sérieux retentissement.

L'Angleterre était également le théâtre de sombres et lamentables tragédies. Depuis quelque temps, une vive mésintelligence s'était manifestée entre Édouard IV et le duc de Clarence ; ils s'accusaient tous d'eux d'incapacité ou de manœuvres politiques, et Richard de Glocester, leur frère, homme cruel, avare, ambitieux et hypocrite, et doué du génie du crime, ne négligeait aucun moyen d'envenimer leur querelle. Ce monstre aspirait au trône, et pour y monter il lui fallait à la ruine des Lancastre ajouter celle des York. Sur ses insinuations, Édouard fit inopinément arrêter Georges de Clarence et l'envoya à la Tour. Un parlement fut convoqué le 16 janvier 1478, et le duc de Clarence parut à la barre, accusé de haute trahison. Le roi dirigea lui-même la procédure. Il reprocha au duc tous ses anciens torts couverts par le pardon, et d'autres torts nouveaux qui n'étaient que des actions inconsidérées. Son principal crime était sans doute d'avoir été proclamé par un parlement le plus proche héritier du trône, après le fils de Henri VI. Un roi qui accuse persuade facilement les juges ; les Pairs déclarèrent le duc de Clarence coupable, et, le 7 février 1478, le duc de Buckingham, grand sénéchal, prononça contre lui la sentence de mort. Les Communes, rivalisant d'inique bassesse avec les Pairs, demandèrent au roi que justice fût faite de son frère. On ne lui laissa que le choix du supplice, et, pour déconsidérer la mémoire de ce prince, on publia que, sur sa demande, il était mort noyé dans un tonneau de malvoisie (11 mars). Ce bruit ridicule n'a trouvé foi que dans les romans historiques ;

aucun écrivain accrédité n'a consenti à l'admettre.

Devenu plus triste et plus cruel à mesure qu'il vieillissait, Lous XI réorganisa de nouveau son armée et donna ses soins à la discipline des troupes. Les compagnies d'ordonnance attirèrent principalement son attention; elles avaient été créées par Charles VII comme corps privilégiés, mais l'importance que leurs chefs s'étaient acquise avait amené ce résultat qu'elles étaient un instrument féodal plutôt qu'un moyen de force monarchique. Louis XI, pour s'en faire mieux obéir, cassa dix de leurs chefs, et parmi eux le vieux Chabannes, dont les services avaient été si utiles. Il accrut ensuite l'effectif de ses soldats mercenaires, se fit déclarer bourgeois de la Suisse et premier allié de cette république; puis il obtint des cantons confédérés six mille hommes de bonnes troupes qu'il prit à sa solde. Cependant, lorsqu'il eut conclu avec le roi d'Aragon un traité définitif qui le laissa maître du Roussillon, il reprit les hostilités contre la maison du Bourgogne, et ses lieutenants envahirent la Franche-Comté (avril 1479). La ville de Dôle fut surprise et pillée, et la plupart de ses habitants furent massacrés par les mercenaires suisses. Les jours suivants, Poligny, Salins, Arbois, Vesoul, Auxonne ouvrirent leurs portes aux soldats de Louis XI, et, le 3 juillet, Besançon, quoique ville libre et impériale, se vit réduite à capituler et à se mettre sous la protection du roi. Pendant cette campagne les Suisses au service de Louis XI commirent dans la Bourgogne et dans la Franche-Comté les excès les plus atroces, et qui rappelaient les épo-

ques de la barbarie païenne. Bientôt après, la malheureuse ville d'Arras, détestée de Louis XI, tomba au pouvoir de ce roi, qui fit raser ses murailles, chassa ses habitants, et eut l'odieuse idée de supprimer jusqu'à son nom et de la transformer en une sorte de colonie qu'il appela *Franchise*. Les démagogues qui, quatre cents ans plus tard, devaient imposer à Lyon le nom dérisoire de *Commune affranchie*, ne faisaient que copier en plagiaires une décision de Louis XI.

Cependant le duc Maximilien, à la tête d'une armée de vingt-sept mille hommes, avait mis le siége devant Thérouane. Le sire de Saint-André et le sire d'Esquerdes de Crèvecœur, lieutenants du roi, se portèrent avec des forces imposantes au secours de cette ville. Au lieu de se replier à leur approche, le duc Maximilien se porta à leur rencontre et prit position sur les hauteurs de Guinegate. Il avait avec lui, indépendamment de son infanterie, plus de huit cent cinquante lances, cinq cents archers anglais et trois mille arquebusiers allemands. La cavalerie était rangée sur les ailes. En face de cette armée, sur les hauteurs voisines (la colline d'Enghien), l'armée française s'était déployée dans la journée du 6 août. Le sire de Crèvecœur qui la commandait avait sous ses ordres quinze mille archers ou arbalétriers, deux mille deux cents lances, beaucoup d'artillerie, et une gendarmerie deux fois plus nombreuse que celle de Maximilien. Depuis la bataille de Montlhéry, Louis XI n'aimait point qu'on tentât la fortune en si grand appareil; mais pour cette fois les capitaines montraient tant d'ardeur, les compagnies étaient si bien disciplinées, *si bien en*

point, qu'on s'imagina que ce serait le dernier jour des Flamands et des Bourguignons, et que le roi donna son consentement à la bataille. Le sire de Crèvecœur avait avec lui les plus renommés généraux du temps, comme Jean de Daillon, seigneur du Lude, gouverneur du Dauphiné; le maréchal André de Laval, sire de Lohéac; Jean de Torcy, grand maître des arbalétriers de France, et d'autres encore. Les Flamands, quoi qu'en dise Molinet, n'avaient de chefs expérimentés que le prince d'Orange et Jacques de Savoie, comte de Romont. Ces deux hommes habiles suffirent pour assurer à leur parti une victoire que leurs ennemis laissèrent échapper pour l'avoir crue trop facile. Toutefois, au début de la bataille, on crut que tout l'honneur de la journée appartiendrait à l'armée française. A la tête de sa puissante cavalerie le sire de Crèvecœur chargea, rompit et mit en déroute les hommes d'armes de Maximilien; mais, tandis qu'il les poursuivait dans la direction d'Aire et de Saint-Omer, leur enlevant plus de neuf cents prisonniers, les deux infanteries restaient en présence, et de ce côté l'avantage le plus marqué appartenait aux Flamands. L'infanterie française, bien que supérieure en nombre, n'avait à sa tête que des chefs de compagnies de valeur médiocre; les ennemis, au contraire, commandés par Maximilien, Romont et Nassau, occupaient de fortes positions et voyaient se ranger de leur côté toutes les chances de la lutte. Les Français n'avaient pas coutume d'attendre l'attaque. Bien qu'à découvert et exposés largement aux coups de l'ennemi, ils gravirent la colline de Guinegate et abordèrent vail-

lamment les milices de Flandre ; le sire de Saint-André, à la tête du corps d'armée de Thérouane, se porta sur les derrières de l'ennemi et soutint le mouvement de l'infanterie française. Par malheur ses troupes perdirent du temps à piller les chariots et les bagages des Flamands, et ne tardèrent pas à être écrasées par l'ennemi. Pareil sort advint à l'infanterie française, qui, après s'être vainement heurtée contre les longues piques des Flamands, fut rompue, mise en désordre et presque entièrement détruite. Vers le soir, lorsque le sire de Crèvecœur revint sur le champ de bataille avec la cavalerie, il trouva que son armée avait été vaincue en son absence, et, hors d'état de recommencer le combat, il se replia sur Blangy pour y attendre les fuyards.

Douze mille combattants, perte énorme pour les deux armées, restèrent sur le champ de bataille, et toutefois la victoire de Maximilien fut loin d'être décisive (1). Les Français revendiquèrent l'honneur de la

(1) Le chroniqueur Molinet a composé sur la journée de Guinegate une chanson qui offre un assez curieux spécimen de ce qu'était le bel-esprit en Flandre vers la fin du quinzième siècle ; nous en donnons ci-après quelques couplets :

. . . .

Sonnez, tabours, trompes, tubes, clarons,
Flustes, bedons, simphonyes, rebelles,
Cymballes, cors doulx, manicordions,
Décacordes, choros, psaltérions,
Orgues, herpes, naquaires, challemelles,
Bons échiquiers, guisternes, doulcemelles,
Cornemuses, timbres, cloches sonnantes,
Pipetz, flajolz, lucqs et marionnettes.

Chantez, nottez, deschantez, gringotez,
Petitz enfans qui sçavez contrepoinct,
Et nous monstrez par voz chants fleuretez

journée et la célébrèrent par des feux de joie; Louis XI, meilleur juge du résultat, se montra fort irrité contre le sire de Crèvecœur. En résumé, les deux partis, bien

Comment François ont esté escrotez,
Ruez par terre et gallez mal à point.
Regraciez Dieu et n'obliez point
Que c'est œuvre saincte et miraculeuse
Pour réprimer leur vantise orgueilleuse.

Ung jeune prince, humble et plain de vaillance,
A rué jus, auprès de la Viesville,
L'orgueil de France et dix-huit cens lances,
Dont les cinq cens, vertes, perces ou blances,
Ont sur le champ receu mort noire et vile,
Et de leurs francs-archiers plus de dix mille,
Tesmoing tous ceulx qui d'avoir furent dignes
Pour six patars deux de leurs brigandines.

Il a gaigné par sa chevallerie
Le champ, le val, la montaigne et la plaine
De ces François riches de pillerie,
Et trente-cinq pièces d'artillerie,
Vivres et vins pour boire à pance pleine.
Chantez, Flamans, beuvez à longue alleine
Ches vins franchois en lieu de keute ou bierre;
Voz ennemiz sont mortz et mis en bierre.

Chantez comment François furent domptez,
Battuz, boutez, pillez, esparpillez,
Désordonnez, desrompuz, desmontez,
Desbrigandez, desfaictz, desbarretez,
Esgargatez, esgueullez, exillez,
Percez, lancez, despouillez, desbillez,
Escoutillez de terribles taillans;
Oncques Flamans ne furent si vaillans.

Devant Courtray les esperons dorez
Cheurent jadis en vostre astre et parroche;
Mais maintenant vous estes estorez
En ce hault loz, cremus et adorez.
Honneur vous vient, prouesse vous approche.
Vive Romont! chevallier sans reproche,
Qui vous acquiert avec les desmanchez
Le très-bon bruyt dont estes exaulsez.

O! qu'as-tu fait? France très-crestienne;
Tu es rabic, ou fol, ou hors du sens;
Avoir soulois faveur célestienne,
Mais tu as or fureur hérodienne

que s'attribuant chacun la victoire, agirent comme s'ils avaient été battus. Maximilien leva le siége de Thérouane et licencia ses milices de Flandre ; Louis XI se tint sur la défensive, et, pour ne plus mettre désormais le sort de sa couronne à la merci des imprudences militaires, il résolut de ne rien négliger pour hâter le retour de la paix. Les hostilités furent donc ralenties de part et d'autre durant tous les premiers mois de l'année suivante (1480), sans néanmoins être pour longtemps suspendues. La guerre, bien que parfois interrompue par de courtes trêves, se continuait sur mer comme sur terre. Les armateurs normands infestaient les côtes de Flandre et de Hollande. Le vice-amiral Coulon rencontra une flotte hollandaise de quatre-vingts navires qui revenait de la mer Baltique, s'en empara et la conduisit dans les ports de la Normandie. Pour Maximilien, il s'était replié sur la Flandre, où mille embarras l'attendaient : à Gand, révolte et bataille pour une surtaxe de quelques liards sur la petite bière ; dans la Gueldre, il importait de comprimer un soulèvement de la province qui voulait recouvrer son indépendance et avoir pour souverain le descendant de ses anciens ducs ; en Hollande éclataient des colli-

Puisque tu as occis les innocens
Qui vont criant, par milliers et par cens,
Vengeance à Dieu de ceulx qui sont soubz France ;
Ung jour viendra que France aura soufrance.

O fleur de lyz plaine de scorpions !
Tu ne sçauras tantost quel sainct requerre.
Rolant est mort ! noz vaillans Scipions
Viennent en bruyt et sont mis à la guerre ;
Preux et hardiz au besoing pour conquerre
La toison d'or en l'isle de Colcos,
Et pour donner aux François de leur coqs, etc., etc.

sions et des désordres, grâce aux factions acharnées des *Hameçons* et des *Morues.* Maximilien épuisait ses dernières ressources pour sortir de toutes ces difficultés, mettait en gage les joyaux de sa femme et tombait malade de désespoir.

Une des principales causes de l'échec de Guinegate et des revers des Français tenait à l'avidité que mettaient les chefs à faire des prisonniers, afin d'en tirer de grosses rançons; ce calcul fut déjoué par Louis XI. Le roi ordonna qu'à l'avenir tous les prisonniers seraient mis en commun, pour être ensuite également répartis entre les officiers et les soldats. Puis, réglant cette espèce de commerce, il mandait à son grand sénéchal: « Que les prisonniers, même les plus notables, se vendent pour rien, tant mieux; c'est ce que je demande. S'il en est ainsi, à l'avenir nos gens tueront tout, et ne prendront plus ni prisonniers, ni chevaux, ni pillage, et nous ne perdrons jamais de bataille. » Ce système cruel, mais politique, porta d'abord de tristes fruits, et, dans le cours de la guerre dont nous esquissons les détails, il y eut de sanglantes et odieuses exécutions, immédiatement suivies de représailles.

Vers le même temps le royaume de France s'agrandissait encore. Le vieux roi René touchait à sa fin. Déjà, à la suite du procès que lui avait intenté Louis XI, il avait dû céder l'Anjou à la couronne. A sa mort il laissait pour héritage le Barrois et la Provence. Louis XI, après de cauteleuses négociations, prit possession du duché de Bar et s'y maintint, à l'exclusion de René II, duc de Lorraine. Charles du Maine avait hérité de la Provence; mais il n'en jouit

pas longtemps : il mourut en 1481 sans postérité, laissant au roi par testament la Provence, avec les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Louis XI prit aussitôt possession de la Provence ; mais la conquête d'un royaume étranger lui parut une entreprise aussi vaine que dangereuse, et, quand sa prudence ne l'en eût pas détourné, son âge avancé et sa santé chancelante l'eussent empêché d'y songer.

Cependant la prise de Constantinople portait ses fruits. Après avoir longtemps menacé les populations chrétiennes, Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à mettre fin à leurs querelles et à se réunir pour protéger l'Église. Pour hâter l'envoi des secours qu'il sollicitait, il chargea son neveu, le cardinal Julien de la Rovère, qui depuis fut pape sous le nom de Jules II, de se rendre en France et en Flandre comme légat du saint-siége. Louis XI, qui se fiait toujours à la ruse, aposta auprès du jeune cardinal des agents chargés d'étudier son caractère, ses habitudes et sa capacité. Par ce moyen il sut que ce nouveau légat était sensible aux honneurs, se croyait habile et désirait le paraître. Ainsi averti, Louis XI donna des ordres pour que le légat fût reçu dans toutes les villes de France avec une grande magnificence et un pompeux cérémonial. Il envoya au-devant du cardinal des seigneurs d'élite, et lui-même l'accueillit dans son château de Plessis-lez-Tours avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières il prit l'air et le ton

de la confiance, comme avec un ami pour lequel il n'avait pas de secret. A l'entendre, dans ces singuliers épanchements, il était vivement ému de l'état d'anxiété où se trouvait le saint-père. Il aurait volé à son secours s'il n'était retenu par la guerre que Maximilien s'obstinait à ne pas finir. Deux causes, ajoutait-il, entretenaient l'Autrichien dans son opiniâtreté : les conseils de la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard, qui ne cessait de promettre à Maximilien l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la veuve de Charles-le-Téméraire était encore jeune ; peut-être n'avait-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat voulait la pressentir sur ce sujet, le roi s'offrait de lui en procurer un convenable. Quant aux villes, elles étaient très-lasses de la guerre ; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication s'il continuait à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verrait que bientôt les Flamands cesseraient de payer les contributions qui nourrissaient la guerre et forceraient leur prince à la paix.

L'intimité du roi et du légat inquiéta le gouvernement du comté de Flandre, de sorte que, quand le cardinal de la Rovère demanda la permission de se rendre dans ce pays pour négocier la paix entre les deux puissances, selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Louis XI aurait bien désiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup décisif. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellents catholiques, haïssaient mortellement le conseil de Maximilien. « Vous devez

donc, ajouta-t-il, leur signifier la charge que vous avez de notre saint-père pour le bien de la chrétienté, et le refus que vous a fait le conseil du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils font par désobéissance au saint-siége apostolique, et les biens qui en viennent d'obéir à l'Église et les maux pareillement de ceux qui y sont désobéissants. » Ces insinuations ne déterminèrent pas le cardinal à user des pouvoirs sévères auxquels Louis XI avait recours contre ses ennemis. Néanmoins, tant que le légat resta en France, Louis continua à le combler de faveur, en vue d'acquérir un crédit prépondérant près de la cour de Rome. A la demande du cardinal de la Rovère, il remit entre ses mains le cardinal La Balue, depuis si longtemps enfermé dans une cage de fer, et toutefois à condition que son procès serait fait à Rome et qu'il serait puni; ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, complice de La Balue, eut aussi sa liberté, ainsi que Geoffroy, évêque de Coutances, qui étaient retenus en prison pour avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis XI accorda à Maximilien une trêve de quatre mois. Il la prolongerait volontiers, disait-il, pour tout le temps que les Infidèles resteraient en Italie, et une année au delà, afin de pouvoir « servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc. »

En ce moment le sultan Mahomet II rassemblait une armée de trois cent mille hommes; on ignorait dans quel but, car le sultan entourait ses projets d'un secret impénétrable. Un jour, dans une occasion du même genre, le gouverneur de Constantinople s'avisa de lui demander sur qui allait fondre l'orage. Mahomet

lui répliqua : « Si un seul poil de ma barbe savait mon secret, je l'arracherais à l'instant et le jetterais au feu. » L'officier garda le silence, n'osant insister, et toutefois chacun se demandait contre qui était dirigé cet armement formidable : contre l'Égypte, contre l'île de Rhodes, contre la Hongrie et le reste de l'Europe chrétienne? Au moment où l'on s'y attendait le moins, l'orage parut prêt à éclater sur l'Europe, alors divisée contre elle-même, et où, à l'exception du pape, chaque prince ne se préoccupait que de ses convoitises personnelles. Le danger était immense, d'autant plus que Mahomet avait fait le vœu impie d'anéantir la chrétienté. Ce barbare était dans la force de l'âge, n'ayant que cinquante-trois ans. Nul sentiment humain ne pouvait adoucir son ambition : il avait étranglé son fils aîné Mustapha, jaloux qu'il était de ses talents et de ses succès militaires; l'Europe, la chrétienté, la civilisation se voyaient donc menacées de périr. Le pape Sixte IV venait d'ordonner des prières publiques, lorsque tout à coup on apprit que, le 3 mai 1481, dans une bourgade de la Bithynie, Mahomet II, à la tête de trois cent mille hommes, avait succombé à une maladie vulgaire. Cette nouvelle causa une joie universelle dans toute la chrétienté; partout on rendit grâce à Dieu d'avoir délivré son Église d'un si redoutable adversaire. La ville d'Otrante, que les barbares avaient emportée et saccagée, fut reprise par le roi de Naples, aidé des troupes du saint-siége.

Il n'est peut-être pas sans intérêt pour l'histoire de notre France, fille aînée de l'Église, de faire remarquer que, vers la même époque, le pape Sixte IV

donna de nouvelles preuves de son zèle envers la Reine des cieux contre l'audace de certains prédicateurs. Scandalisant les fidèles au lieu de les édifier, ces hommes téméraires se répandaient en invectives contre le sentiment qui tenait pour son Immaculée Conception et contre l'office qu'on récitait dans l'Église. A ce sujet le pape publia une bulle par laquelle il condamnait comme erronées, fausses et mensongères, les propositions de ceux qui osaient débiter que c'était une hérésie ou un péché mortel de croire ou d'enseigner que la Mère de Dieu avait été préservée du péché originel dans sa conception. Le chef de l'Église anathématisait et proscrivait les livres où ces propositions étaient contenues; il déclarait excommuniés par le fait même les prédicateurs et les autres personnes, de quelque état, dignité, rang ou condition qu'elles pussent être, qui seraient assez téméraires pour prêcher ou autrement soutenir ces propositions impies ou pour lire ou tenir pour vrais les livres qui les contiendraient, réservant l'absolution de ces censures au seul pontife romain, excepté à l'article de la mort. On voit par ces décisions du chef suprême du monde chrétien si le dogme de l'Immaculée Conception de Marie a été de nos jours une nouveauté introduite dans l'Église.

Louis XI avait atteint le but vers lequel il n'avait cessé de tendre depuis son avénement au trône : la maison de Bourgogne était abattue ; les princes étrangers le craignaient; les grands du royaume se sentaient comprimés par la crainte; et qui d'entre eux aurait osé se montrer rebelle lorsque le duc d'Alen-

çon, prince du sang, avait été relégué dans une prison perpétuelle; lorsque les chefs des maisons d'Armagnac et de Nemours avaient péri de mort sanglante, aussi bien que le connétable de Saint-Pol, non moins puissant et non moins redouté? Vers le même temps (1481) René d'Alençon, comte du Perche, vivait éloigné de la cour, depuis la condamnation de son père. D'avides courtisans, qui convoitaient ses dépouilles, représentèrent sa retraite non comme celle d'un homme sage ou timide, mais comme celle d'un conspirateur. Ces imputations étaient calomnieuses; le comte du Perche menait une vie fort dissolue, ses désordres étaient des plus regrettables, mais il n'avait pris aucune part aux intrigues ou aux rébellions du duc d'Alençon, et ce n'était point un homme dangereux. Comme il fallait à tout prix le trouver coupable, on lui intenta des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Il se plaignit; on envenima, on exagéra ses justes murmures. Le roi éclata en menaces. René se troubla et choisit un asile suspect contre la colère du monarque. Il écrivit au duc de Bretagne, il lui demanda une retraite dans ses États; mais on intercepta sa lettre; lui-même fut arrêté dans sa fuite. On interpréta contre lui ses précautions et son effroi. Il fut conduit à Chinon et enfermé dans une cage de fer. Là on ne lui donnait des aliments qu'à l'aide d'une fourche passée au travers des barreaux, comme s'il se fût agi de faire manger une bête fauve. Après qu'on l'eut laissé ainsi languir près de trois mois, le roi lui donna des juges, qui, voulant accorder une vénale complaisance et une craintive équité, n'osèrent ni le condamner

ni l'absoudre. La procédure se prolongea pendant plus d'un an; enfin les juges se déterminèrent à prononcer leur arrêt, le 22 mars 1482. Leur sentence équivoque remit sa destinée entre les mains du roi. Louis s'empara de ses forteresses, et, par une facile clémence, consentit à laisser vivre un innocent qu'il dépouillait.

Un seul homme, après le roi, était obéi : c'était Tristan l'Hermite, célèbre inventeur de supplices, qu'il avait choisi pour ministre de ses vengeances et qu'il nommait son compère. Son ancien barbier, qu'on appelait Olivier le Mauvais et quelquefois Olivier le Diable, lui servait de confident sous le nom d'Olivier le Daim et d'ambassadeur sous le titre de comte de Meulan. Il avait fait de son médecin un chancelier et de son tailleur un héraut d'armes. De tels choix, qui s'expliquent par la bizarrerie du prince, s'expliquent encore mieux par sa politique : humilier l'aristocratie, c'était déjà la vaincre dans l'opinion du peuple.

De fréquentes attaques d'apoplexie épuisaient ses forces, et un affaiblissement prématuré l'avertissait de renoncer aux vastes projets de l'ambition. Cependant, s'il perdit celle de conquérir, il eut celle d'être obéi jusqu'au dernier moment de sa vie. Il se montrait plus jaloux de son autorité à mesure qu'elle semblait plus près de lui échapper. Il exigeait en toutes choses une soumission aveugle, sans qu'on osât interpréter ses ordres. Au mois de mars 1481, étant venu aux Forges, dans la forêt de Chinon, il subit une nouvelle atteinte de sa maladie,

et demeura pendant trois jours privé de connaissance. Son médecin, Angelo Catho, réussit à prolonger sa vie; mais, dans les premiers jours qui suivirent l'attaque, Louis XI se vit dans la nécessité de s'interdire toute espèce de travail. Il n'en voulut pas moins se faire lire toutes les dépêches de ses ambassadeurs, de ses intendants et de ses ministres; bien qu'il ne pût encore les comprendre, il voulait qu'aucune des personnes dont il était entouré ne s'aperçût de l'affaiblissement de ses facultés. C'est ainsi que, plus sa santé s'altérait, plus il voulait paraître capable de gouverner, et plus il affectait de déployer d'activité. Comme si les affaires ordinaires n'eussent pas suffi pour l'occuper, il parcourut en 1481 plusieurs provinces, et alla en Normandie visiter un camp de dix mille hommes. A son retour, il eut à Thouars une nouvelle attaque d'apoplexie et demeura pendant plus de deux heures sans connaissance. Tandis qu'il luttait entre la vie et la mort, Comines, du Bouchage et ses autres serviteurs le vouèrent à saint Claude, ce qui le détermina, au printemps suivant, à se rendre en pèlerinage dans la ville de ce nom, en Franche-Comté. Le roi n'était pas seul à endurer l'anxiété et la souffrance; pendant deux ou trois années consécutives, les intempéries des saisons nuisirent gravement aux récoltes, firent déborder les rivières et causèrent une grande mortalité. Au milieu de ces désastres, Louis XI affectait une énergie trompeuse; il cherchait à faire croire qu'il avait de grands desseins et qu'il était en état de les exécuter; mais son mal faisait des progrès trop sensibles pour lui permettre cette vie agitée.

Louis XI sentait qu'il avait blessé au cœur la noblesse de France ; il avait souvenir des tentatives de vengeance qu'elle avait faites en d'autres temps, et, ne soupçonnant plus des essais publics de guerre civile, il redouta des crimes ténébreux. A mesure que l'âge vint l'affaiblir, cette pensée lui fut par degrés plus insupportable. Alors se continua aux yeux du monde la lente et terrible agonie de l'homme qui, faible et tremblant devant le moindre péril, n'en tenait pas moins en ses mains les ressorts de l'Europe. Il avait vécu soixante ans sans connaître d'autres émotions que celles des succès et des mécomptes, et pendant son règne, tout en contribuant au plus haut degré à fortifier et à grandir la France, il était demeuré par le cœur étranger à tout ce qui constitue la vie nationale. Son gouvernement avait été stérile en hautes inspirations et en généreux caractères, et cependant il s'éteignait après avoir servi de date à l'une des plus remarquables transformations sociales dont nos annales rendent compte. C'est alors que, dominé par la peur de la mort, Louis XI revêtit les mœurs solitaires et farouches à travers lesquelles sa sombre figure apparaît aux générations qui se succèdent, et cherchent à comprendre cette étrange énigme historique. Et toutefois il s'était écarté du monde sans trouver plus de repos dans la solitude que dans le bruit (1). Ses défiances naturelles finirent par d'atroces terreurs. Bientôt il s'enferma au château du Plessis-lez-Tours, qu'il entoura de précautions formidables. Il fit creuser

(1) M. de Carné.

autour de ce château un fossé large et profond, sur lequel on jeta deux ponts-levis qui ne s'abaissaient qu'à une certaine heure. En deçà du fossé il fit planter une barrière de gros treillage de fer ; les murailles mêmes furent hérissées de longues broches garnies de pointes; les portes furent défendues par des bastions et des guérites de fer. Quatre cents archers vieillaient jour et nuit autour de cette effrayante demeure et avaient ordre de tirer sur tous ceux qui approcheraient avant de s'être fait connaître. On avait semé dans la campagne voisine dix-huit mille chausse-trapes pour en défendre l'accès à la cavalerie. Dans l'intérieur de la cour étaient rangées en deux files de grosses chaînes qu'on appelait les *fillettes du roi*, attachées à des boulets, où l'on enchaînait les malheureux, souvent pour des causes légères. Au dehors, et pour servir d'avenue, Louis avait fait planter un grand nombre de gibets. C'était contre les grands que Louis XI se barricadait ainsi dans sa citadelle hérissée de fer.

Et d'ailleurs, dans l'Europe occidentale, le vent était aux complots et aux meurtres. En Angleterre et en Italie les questions politiques se dénouaient par le crime, et le poignard était un argument décisif. Les coups qui avaient atteint l'un après l'autre deux alliés de Louis XI, Galéas Sforze et l'un des Médicis, semblaient être pour le roi de France autant de sinistres avertissements. On répandait le bruit que, pour se sauver de la mort, il avait recours à des ressources vraiment infernales. « Le roy faisoit de grandes et terribles médecines, » dit un chroniqueur qui se

rendait interprète des rumeurs populaires (1); mais il faut rejeter dans le domaine de la légende et de la fable ces bruits injurieux et injustes. Louis XI était cruel; aucun expédient sanguinaire ne lui eût coûté pour prolonger sa vie, mais il n'aurait jamais osé avoir recours aux nécromanciens et aux pratiques de sorcellerie. Ce n'était pas qu'il n'ajoutât foi à la puissance des magiciens et qu'il n'en eût peur. Un jour qu'il voulait faire pendre un de ces charlatans, il lui demanda quelle serait l'époque de sa mort; cet homme lui répondit : *Je mourrai trois jours avant Votre Majesté*. Cette parole adroite fit réfléchir le roi, et il n'est sorte de soins qu'il prit pour prolonger la vie de cet homme. Jean Coctier, médecin de Louis XI, obtint de la crédulité de ce prince des richesses inouïes. Quand le roi s'avisait de refuser, l'avide médecin lui disait : *Je sais qu'un beau jour vous me renverrez comme les autres, mais je jure que vous ne vivrez point huit jours après*. Cette ridicule menace fit le secret de sa fortune.

Personne ne logeait dans le château, excepté quatre ou cinq officiers, qui, chargés de l'exécration publique, et s'attendant à tomber entre les mains de la justice après la mort de leur maître, avaient le plus grand intérêt à prolonger sa vie. Les princes du sang, les propres filles du roi ne pouvaient y entrer à moins qu'ils ne fussent mandés. Lorsque Anne de France, le sire de Beaujeu, son mari, et le comte de Dunois, amenèrent de Flandre la jeune Dauphine,

(1) Jean de Troyes, deuxième partie.

Louis XI, ayant aperçu, des fenêtres de son palais, le cortége qui les suivait, en fut effrayé, et se hâta d'envoyer au-devant d'eux des officiers de confiance pour examiner s'ils ne cachaient point d'armes sous leurs vêtements.

C'est de cette formidable enceinte que Louis XI ordonnait les tortures et les supplices. « Bien souvent, dit un chroniqueur, sans grands indices, il faisoit pendre et gehenner plusieurs gens, tant nobles qu'autres, et quelquefois, comme l'on dit, mourir; dont puis après, étant averti de leur innocence, se repentoit et tâchoit de l'amender en quelque façon. Il avoit Tristan l'Hermite, son prévôt des maréchaux, homme sans pitié, qui l'exécutoit aussi promptement, et n'y avoit de lui aucun appel, tellement que l'on voyoit, autour des lieux où ledit roi se tenoit, grand nombre de gens pendus aux arbres et les prisons et autres maisons circonvoisines pleines de prisonniers, lesquels on oyoit bien souvent, de jour et de nuit, crier, pour les tourments qu'on leur faisoit, sans ceux qui étoient secrètement jetés en la rivière. » Toutefois on peut remarquer que les rigueurs de ce prince ne tombèrent presque toujours que sur des criminels ou sur des gens dangereux à l'État. Ces coupables, ces turbulents, c'étaient les seigneurs, et ce sont les seigneurs qui ont fait à Louis XI sa renommée de tyrannie; ces jugements, bien que suspects, furent alors une sorte de représailles (1).

Louis XI, cette *anatomie ambulante* (Comines),

(1) M. de Laurentie, t. IV, règne de Louis XI.

comme l'appellent les chroniques, se maintenait jusqu'au bout roi par la pensée et la volonté. Alors même qu'il s'éteignait et sentait approcher le terme de sa vie, il envoyait des commissaires dans les provinces pour remédier aux fraudes qui se commettaient dans les gabelles. Vers le même temps il défendit d'inquiéter les gentilshommes qui faisaient valoir les biens qu'ils avaient en roture. Il donna une déclaration par laquelle il permettait aux ecclésiastiques, gens nobles et autres, de trafiquer par terre et par mer, à condition que ceux qui commerceraient par mer ne pourraient faire venir leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Il établit à Dijon une monnaie, dont Jean de Cambrai fut fait directeur; Perruchon, Ferrot et Custel en furent nommés gardes. Après avoir fait venir quantité d'ouvriers pour établir des manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie, sous la direction de Guillaume Briçonnet, il ordonna qu'ils seraient exempts de tous droits, taxes et impôts, eux, leurs femmes, veuves et enfants. Il accorda l'année suivante des lettres de naturalité à tous les Suisses qui viendraient demeurer en France. En la même année il ordonna, par le conseil de Doyac, gouverneur d'Auvergne, que les *grands jours* (1) se tiendraient dans cette province pour juger tous les procès de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Nivernais, du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais et de la Marche.

(1) Les *grands jours* étaient des espèces d'assises ou diètes solennelles qui se tenaient de temps en temps par une commission du roi dans les provinces les plus éloignées des parlements. L'objet des grands jours était la recherche des abus qui pouvaient échapper à la connaissance des parlements.

Toujours faible et languissant, il n'osait plus se faire voir en public, ou, lorsqu'il y était obligé, il affectait d'être magnifiquement vêtu, espérant cacher par là son état. La crainte de la mort l'emportait cependant sur celle de paraître malade; il ordonnait des prières publiques pour sa santé dans le temps que, pour dissimuler sa maladie, il faisait des efforts de travail qui l'affaiblissaient de plus en plus.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les dernières récoltes avaient été contrariées par les pluies et les débordements. A Paris même la rivière s'étant enflée subitement, avait détruit presque tout le faubourg Saint-Marcel et fait périr deux ou trois mille personnes. Dans l'intérieur de la France, les ravages de la Loire n'avaient pas été moins terribles. Le roi affranchit de tous impôts pour plusieurs années ceux qui avaient été les plus maltraités dans leurs biens, et, craignant que la famine ne fût une suite de tant de malheurs, il défendit tout transport de blé et de vin hors du royaume, fit ouvrir tous les greniers et garnir les marchés. Ces dernières mesures, qui étaient contraires aux principes de la science économique, firent plus de mal que de bien; elles découragèrent le commerce libre, et le roi se vit contraint de les rapporter.

Le Dauphin résidait toujours à Amboise; Louis XI voulut le visiter avant de mourir, et lui donna alors par écrit une instruction qui fut ensuite enregistrée au parlement. Dans ce traité Louis XI représenta à son fils les obligations qu'ils avaient l'un et l'autre à Dieu; il eut soin de lui rappeler les devoirs qu'imposait le titre de roi très-chrétien, prenant d'ailleurs l'exemple des

vertus dans l'histoire de ses prédécesseurs et celui des fautes dans sa propre conduite.

Le Dauphin était tour à tour l'objet de la tendresse et des soupçons de son père. Louis XI fit composer pour l'instruction de cet enfant le *Rosier des guerres*, espèce de livre rempli des maximes les plus sages. Quelquefois il craignait que ce jeune prince ne fût impatient de régner, ou que les mécontents n'abusassent de son nom; il regardait alors son fils comme son plus cruel ennemi. Il changeait tous les jours de domestiques; mais, n'osant avouer ses frayeurs, il disait que la nature se plaisait dans le changement (1).

Un douloureux incident se produisit sur ces entrefaites, qui vint en aide à la politique de Louis XI contre la maison de Bourgogne. A la suite d'une chute de cheval, la princesse Marie, femme du duc Maximilien, fut atteinte d'une grave maladie; par un sentiment exagéré de pudeur elle refusa de recevoir les soins des médecins, et bientôt après elle mourut, le 27 mars 1482, à l'âge de vingt-cinq ans, laissant deux enfants au berceau. A la nouvelle de sa mort, Louis XI, qui était malade au château de Beaujeu, parut recouvrer ses forces, et chercha à tirer parti de la situation où se trouvait Maximilien, alors exposé aux rébellions ouvertes des villes et des provinces flamandes. Vainement le duc voulut-il comprimer par la terreur des supplices ces commencements de révolte; l'insurrection des bourgeoisies de Flandre prit bientôt des proportions considérables et lui suscita les plus graves embarras. Les Flamands se tournèrent du côté du roi

(1) Duclos, *Hist. de Louis XI.*

de France et lui offrirent pour son jeune Dauphin leur petite princesse Marguerite, qui lui apporterait en dot les provinces françaises de la succession de Bourgogne. Louis XI ne comptait que sur les villes de Picardie et le duché de Bourgogne; les Flamands y ajoutaient libéralement ce qui n'était pas à eux : le comté de Bourgogne, le comté d'Artois. Sur de pareilles bases, le traité d'Arras fut aisément conclu (23 décembre 1482). En vertu de cette convention célèbre, la Bourgogne et la Picardie se trouvaient définitivement réunies à la couronne; la Flandre faisait hommage et reconnaissait la suzeraineté du roi; le Brabant, le Hainaut, Anvers, Namur, Luxembourg, la Gueldre, la Zélande, la Hollande, la Frise restaient à Maximilien sous le nom de son fils Philippe, etc. La maison de Bourgogne s'éteignait par le démembrement de ses États, et la grande féodalité cessait d'exister.

L'alliance projetée d'avance entre le Dauphin et la jeune Marguerite, fille de Maximilien, présentait des garanties de sécurité du côté des Pays-Bas et de l'Autriche, mais elle devait nécessairement déplaire au voisin que Louis XI avait le plus constamment ménagé, à Édouard IV d'Angleterre, dont la fille, déjà promise au Dauphin par le traité de Pecquigny, était désignée à Londres sous le nom de madame la Dauphine. Édouard, dans son premier sentiment, annonça qu'il allait recommencer la guerre contre la France, et ressaisir par les armes une couronne qu'il prétendait être unie à celle d'Angleterre. Quoiqu'il fût sans alliés pour entreprendre cette guerre, le peuple anglais en accueillit la nouvelle avec une vive explosion de joie;

mais cette joie ne fut pas longue, non plus que l'inquiétude qu'elle pouvait causer à Louis XI : Édouard IV mourut inopinément, le 19 avril 1483, à l'âge de quarante et un ans, laissant deux fils, Édouard, prince de Galles, et Richard, duc d'York. L'aîné, proclamé sous le nom d'Édouard V, n'avait que douze ans, et de nouvelles révolutions se préparaient, qui devaient ôter à l'Angleterre toute influence sur les affaires intérieures des autres nations.

Cependant Louis XI s'était de nouveau renfermé dans son château du Plessis, et il n'en sortait plus. Craignant que le bruit de sa mort ne se répandît avant l'heure, il s'étudiait à occuper le public, en France et même en Europe, par l'activité de ses négociations, par ses messagers, qui se répandaient en tous pays pour acheter les animaux les plus rares, des chiens, des chevaux, des élans de Pologne, des rennes de Suède, des panthères de Barbarie ; on les amenait à grands frais dans les ménageries royales, et Louis XI ne songeait pas même à leur jeter un regard de curiosité (1483).

Un seul événement fit diversion aux sombres pensées de tout ce qui approchait le roi pendant les derniers mois de son existence ; ce fut l'arrivée de Marguerite d'Autriche, l'enfant âgée de deux ans qui était destinée à épouser le Dauphin. Des ambassadeurs français avaient été envoyés à Gand le 1er mars pour recevoir les serments de Maximilien et convenir du moment où la jeune princesse leur serait remise. Dès que toutes les dispositions eurent été prises à cet égard de part et d'autre, la jeune princesse fit son entrée à Paris le

2 juin, et fut fiancée au Dauphin le 23 du même mois, avec une grande magnificence. Louis XI était déjà trop affaibli pour prendre aucune part à ces fêtes, et il ne voulut pas même recevoir la nouvelle ambassade que lui envoyaient les Flamands.

Louis XI, trop longtemps mauvais fils et père insoucieux, se préoccupait très-sérieusement des devoirs que les circonstances allaient bientôt imposer au Dauphin, qui, d'un jour à l'autre, pouvait se voir appelé au redoutable honneur de la royauté. Il n'épargnait ni les conseils utiles, ni les bons exemples pour préparer ce jeune prince à remplir sa mission. Il lui répéta plus d'une fois que, grâce à Dieu et à l'intercession de la sainte Vierge, il avait défendu et gouverné son royaume, si bien qu'il l'avait augmenté de toutes parts à force de sollicitude et de diligence, et aussi avec l'aide de ses bons officiers et serviteurs. A cette occasion il se reprocha d'avoir, au début de son règne, disgracié une partie des magistrats et fonctionnaires généraux dont les services antérieurs méritaient sa confiance : « Car, dit-il, quand le roi Charles, mon père, alla à Dieu et que je vins à la couronne, je désappointai plusieurs des bons et notables chevaliers du royaume qui l'avaient servi et aidé à conquérir la Normandie et la Guienne, à chasser les Anglais de France, à établir paix et bon ordre. » Un moment après il ajouta : « Mal me prit de ces mutations d'offices; j'en eus la guerre du Bien public, qui pensa tout perdre et a produit tant de dommages et de destructions qui durent encore. Si vous faisiez le semblable, il pourroit vous arriver semblablement

et même pis. » Après avoir obtenu du jeune Charles la promesse sacrée de suivre ses conseils à l'égard des bons et loyaux serviteurs de la couronne, il lui désigna les hommes dont il devait se défier et lui traça la marche qu'il aurait à suivre pour se mettre à couvert de leurs menées.

Abattu par les progrès rapides du mal qui le consumait, mais encore plus affaibli par la terreur de la mort, le malheureux roi songeait moins à se concilier la faveur du Ciel en pratiquant la justice et la miséricorde qu'en multipliant les dons aux églises, qu'en enrichissant les cloîtres et les sanctuaires. Loin de relâcher ses prisonniers et de se montrer clément envers ses ennemis, il maintenait à leur égard les rigueurs les plus cruelles, et, loin de s'en faire des sujets de remords, il se disait qu'elles étaient justes. Seulement il parut se repentir de la dureté avec laquelle il avait puni son ancien ami le duc de Nemours. Habitué à intercéder tous les saints, il ne sollicitait par leur entremise que des secours temporels. Un jour qu'on récitait devant lui et en sa faveur une oraison par laquelle on demandait à Dieu, par les prières de saint Eutrope, la santé de l'âme et celle du corps, il ne manqua pas de dire : « C'est assez de la santé du corps ; « il ne faut point importuner le saint en réclamant « de lui à la fois tant de choses. » De toutes parts il se faisait apporter des images bénites et des reliques, et le pape lui en envoya souvent. C'était le temps où Robert Retortillo, honoré dans l'Église sous le nom de saint François de Paule, remplissait le monde chrétien de la renommée de ses vertus. Il avait cru se dé-

rober aux regards en se réfugiant dans un humble ermitage; mais la renommée qu'il fuyait était venue le chercher au fond de sa retraite, et la sainteté de sa vie était célèbre en Italie et en France. Louis XI le fit venir de la Calabre, espérant obtenir par ses prières le rétablissement de sa santé. Aussitôt qu'il l'aperçut il se jeta à ses pieds et le supplia de prolonger sa vie. François le releva, et lui remontra avec humilité que Dieu seul était le maître de nos jours; mais il essaya en même temps de le consoler et de le disposer à la mort. Ses paroles portèrent le double caractère de la vérité et de la sainteté. « Il sembloit, dit Comines, qu'il fût inspiré de Dieu ès choses qu'il disoit et remontroit; car autrement il n'eût su parler des choses dont il parloit. » Cependant toute espérance de guérison s'éteignait pour Louis XI. Il avait prié ses serviteurs, et notamment Comines, quand ils le verraient en danger, de lui épargner le mot de mort et de lui dire seulement : « Parlez peu et confessez-« vous! » Or, après une nouvelle et dernière attaque d'apoplexie, lorsque le sens et la parole lui furent revenus, ses serviteurs lui dirent : « Sire, il faut que « nous nous acquittions. N'ayez plus d'espérance en « ce saint homme ni en autre chose, car sûrement « c'en est fait de vous, et pour cela pensez à votre « conscience; car il n'y a nul remède. » Comines ajoute qu'il *endura vertueusement* cette cruelle sentence et qu'il se borna à répondre : « J'ai espérance que « Dieu m'aidera; car, par aventure, je ne suis pas si « malade que vous pensez. » Néanmoins il se confessa et reçut les sacrements avec des marques extérieures

de ferveur et de repentir, montrant dès lors un courage dont on ne le croyait plus capable, et réglant lui-même tout ce qui se rattachait aux affaires de l'État et à sa propre sépulture. Quand ces divers soins furent remplis, il dit à ceux qui lui demandaient de nouveaux ordres d'aller *vers le roi*, désignant ainsi son fils et son successeur. Comme on croyait qu'il allait rendre le dernier soupir, il dit à ses serviteurs : « J'espère que Notre-Dame, ma bonne patronne, m'ac« cordera la grâce d'aller jusqu'au bout de la semaine. » En effet il vécut encore cinq jours, et expira le 30 août 1483, vers sept ou huit heures du soir, en disant : « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne souveraine, ayez « pitié de moi ! » Sa mort fut accueillie avec joie dans tout le royaume ; car, malgré les services qu'il avait rendus au pays, tous les ordres de l'État gémissaient sous sa dure compression, et s'accordaient à le détester autant qu'à le craindre. Ceux-là seuls qui l'avaient vu de près et avaient été associés, en quelque sorte, à l'accomplissement de ses grands desseins, rendaient hommage à la persévérance de son génie et à la puissance de ses vues politiques. Les générations qui se succédèrent aussi bien que les hommes du quinzième siècle, à travers la diversité des jugements portés sur Louis XI, s'accordèrent toujours à lui faire un crime de n'avoir tenu compte que du but à atteindre et de ne s'être pas assez préoccupé de la moralité des moyens. Malheur aux chefs des peuples qui tombent justement sous le même reproche ! Aux yeux de l'avenir non plus qu'à ceux de leurs contemporains, ce n'est point assez du succès pour les absoudre.

Ainsi que nous l'avons fait en esquissant les actes de son règne, tenons-nous en garde, avant de juger Louis XI, contre la double manie des réhabilitations systématiques et des opinions préconçues qu'un siècle ne cesse de léguer à l'autre et qu'on accepte sans savoir pourquoi. Louis XI ne fut ni bon, ni honnête, et, indépendamment des fautes où l'entraînèrent sa confiance exagérée en lui-même, sa défiance à l'encontre d'autrui, il ne fit pas toujours preuve d'une science politique large ni d'une capacité hors ligne. Quant à sa cruauté, si blâmable qu'elle nous paraisse, elle ne fut que l'application du système implacable que les pouvoirs publics, au quatorzième siècle et dans la première moitié du quinzième, jugeaient nécessaire au maintien de l'ordre et de la hiérarchie. Quant à ses crimes, à ses empoisonnements, à ses meurtres, le récit qui précède a démontré qu'ils n'eurent pas toujours le caractère de notoriété et de certitude en l'absence duquel on ne peut asseoir un jugement ni motiver une condamnation. L'histoire doit laisser aux romanciers et aux légendaires la responsabilité de ces arrêts irréfléchis et dénués de preuve dont ils se montrent volontiers prodigues; l'écrivain impartial et ami de la vérité ne s'associe jamais à cette justice mal avisée.

D'Ébroïn à Philippe le Bel, de Philippe le Bel à Louis XI, on rencontre plus d'une fois, dans nos annales, quelques hommes durs, énergiques et sans pitié, qui ont aplani la voie par où devait marcher Richelieu, leur maître à tous, le ministre fort, qu'aucun d'eux ne sut égaler, et qui, après avoir repris l'œuvre par eux

commencée, la mena à terme, au milieu des malédictions contemporaines et pour la gloire impérissable de son nom. Louis XI, malgré son infériorité incontestable, fut le plus habile et le plus utile précurseur de Richelieu. Il *mit les rois hors de page* (1), il travailla à fonder l'unité nationale, il inaugura, l'un des premiers, cette politique moderne qui se fait honneur (bien à tort selon nous) de tenir compte des intérêts et non des principes, du but et non des moyens, du calcul et non des sentiments. Richelieu se montra jaloux de la gloire de la France, Louis XI ne songea qu'à l'agrandissement du royaume, et, jugés l'un et l'autre par une nation justement éprise de sa renommée, le premier a laissé à la postérité le souvenir d'un grand homme, l'autre la mémoire d'un tyran, et il a droit d'en appeler d'une sentence aussi absolue et dont la sévérité est trop étroite. Le roi qui institua les postes, protégea l'imprimerie, seconda le commerce, régularisa l'administration de la justice, rendit au pays des services éminents et dont il faut lui tenir compte ; il montra parfois beaucoup d'intelligence et d'énergie, un grand esprit d'ordre et de suite, une disposition remarquable à utiliser les hommes de mérite, dans la mesure de leur aptitude, et quels que fussent dans le passé les actes personnels dont il avait eu à se plaindre de leur part. Il n'éleva pas la France au-dessus des autres nations, mais il la fit respecter et craindre, et c'était déjà beaucoup, au quinzième siècle, époque de morcellement territorial et féodal, alors que notre pa-

(1) Expression de François Ier.

trie, déjà trop heureuse de se voir affranchie de la domination anglaise et de l'invasion, n'aspirait qu'à affermir sa propre indépendance vis-à-vis de l'étranger et ne s'avisait guère de convoiter l'honneur d'être à la tête de la politique européenne. Quand Louis XI vint au monde, il y avait en France trois rois : l'un appartenant à la famille de Lancastre, l'autre chef de la maison de Bourgogne, l'autre proscrit et relégué dans les villes d'outre-Loire. A son avénement au trône, la France n'avait plus que deux maîtres, le roi Capétien et le duc de Bourgogne; quand il mourut, l'unité du royaume avait cessé d'être mise en péril et la France ne reconnaissait qu'un chef. Ce peu de mots résume l'histoire politique de Louis XI et sert à caractériser son règne.

Ajoutons cependant à ce jugement, pour qu'il ne porte pas l'empreinte d'un éloge, ces paroles qui émanent de Louis XI lui-même, et qu'il fit insérer au nombre des préceptes destinés à former le cœur et la politique de son fils : « Quand les rois n'ont pas égard à la loi, ils ôtent au peuple ce qu'ils doivent lui laisser et ne lui donnent pas ce qu'il doit avoir; ce faisant ils rendent leur peuple serf et perdent le nom de roi; car nul ne doit être appelé roi, hors celui qui règne sur des francs. Les francs aiment naturellement leur seigneur, les serfs naturellement le haïssent... Un roi est plus obligé qu'un particulier à garder la loi et les commandements de Dieu... Son principal soin doit être de garder ses sujets de toute oppression... Il ne doit pas croire légèrement les rapports qu'on lui fait... Il suffit d'être homme pour être sujet à bien des passions

et commettre bien des fautes ; un roi ne doit donc pas toujours punir à la rigueur ; il faut souvent qu'il use d'indulgence et qu'il pardonne (1). » Louis XI ne se rappela que tardivement ces principes et n'y fut guère fidèle durant sa vie : l'histoire a le droit de les invoquer contre lui.

(1) *Le Rosier des guerres.*

CHARLES VIII.

(1483 — 1498.)

Les peuples ne sont point étrangers aux habitudes de l'enfance; ils n'obéissent que lorsqu'ils sentent le poids de la main qui les dirige, et ils se réjouissent volontiers, à chaque changement de règne, parce qu'ils comptent que le nouveau régime se montrera moins dur, moins lourd, moins vigoureux, leur laissera le temps de respirer et d'être en liesse. Ces espérances sont rarement justifiées par les faits, et toutefois c'est à cette disposition ordinaire des esprits qu'il faut attribuer l'injustice et l'ingratitude qui président aux jugements des nations et à l'impopularité des rois. Les services que Louis XI avait rendus au pays n'avaient été compris et appréciés que d'un petit nombre d'hommes intelligents et expérimentés, à qui il avait été donné d'approcher le prince, de saisir sa pensée et de s'y associer au moins par l'espérance. Vainement Louis XI avait-il eu comme un pressentiment des besoins de l'avenir; vainement avait-il deviné les tendances de la civilisation et l'avait-on vu aspirer vers elle, même avant l'heure; nul ne lui savait gré des réformes accomplies et des améliorations méditées, et la bourgeoisie, dont il avait été l'expression la plus vraie, s'était bornée à lui obéir sans l'aimer, à profiter de son système sans en deviner la portée; les classes moyennes et le peuple n'avaient bien senti que leurs privations et leurs souffrances, et n'avaient jamais subi patiemment ce régime de tran-

16.

sition, en vue des améliorations réelles ou des vastes progrès que la politique de Louis XI contenait en germe et devait, à un jour marqué, mais trop tard, faire éclore pour la France. Au lieu de s'attacher à ces transformations sociales dont le roi prenait l'initiative, les générations contemporaines ne saisissaient bien que les aspects extérieurs de l'homme; elles ne comprenaient que sa physionomie railleuse et sinistre; elles s'en tenaient à la légende et se trouvaient hors d'état de pressentir les jugements de l'histoire.

A la mort de Louis XI, il y eut donc, dans les diverses classes de la population, un mouvement de joie analogue à celui qu'éprouve le prisonnier dont on brise les chaînes. Le peuple se croyait affranchi d'un tyran; la bourgeoisie espérait que le nouveau roi commencerait par abolir les taxes et les mesures fiscales; la noblesse et les grands, plus que tout le reste du pays, saluaient l'avenir comme une ère d'espérance, comme le retour nécessaire aux priviléges féodaux si justement méconnus et foulés aux pieds par Louis XI. Ils se disaient qu'enfin on allait restaurer les principes et délivrer les seigneurs du joug des parvenus dont le feu roi avait affecté de s'entourer, en qui il avait remis le dépôt de son autorité et de sa confiance. L'armée régulière elle-même, encore mal déshabituée des vieilles traditions, rêvait l'omnipotence de la force, et aspirait à voir chasser du royaume ces Écossais, ces Suisses, ces transfuges bourguignons que Louis XI soldait à si haut prix, et à qui, en retour de leur obéissance absolue, il prodiguait volontiers les commandements et les grades. Seuls les penseurs et les hommes d'État, et

ils étaient rares, s'inquiétaient de ces symptômes de réaction et regrettaient la main puissante du vieillard soupçonneux et timoré qui avait transformé la France et renouvelé toutes les bases de la politique intérieure et extérieure. Le bon sens et la vérité étaient du côté de ceux qui éprouvaient des craintes et refusaient de s'associer à l'allégresse des espérances.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, en vingt-deux ans de règne Louis XI avait ajouté au domaine royal de beaux fiefs, de vastes provinces qu'il léguait à son fils; c'étaient, au midi, les comtés d'Armagnac, de Rodez, de Fézenzac et de Fézenzaquet, et, en outre, le Roussillon et la Cerdagne; au sud-est, la Provence; à l'est, le Charolais, le comté de Mâcon, le duché de Bourgogne, le comté d'Auxerre, la châtellenie de Bar et la Franche-Comté; vers la Loire, l'Anjou et le Maine; à l'ouest, une partie du comté d'Alençon; au nord, les villes de la Somme, les fiefs enlevés au connétable de Saint-Pol, Boulogne-sur-Mer et le comté d'Artois. En dehors de ces possessions directes, la couronne tenait encore sous sa dépendance quelques existences féodales assez puissantes, et parmi lesquelles figuraient les sires d'Albret, les comtes de Foix, acquéreurs des droits de la couronne de Navarre, la maison de la Tour d'Auvergne, la maison de Châlon, dans la principauté d'Orange, les diverses branches de la maison de Bourbon, la maison d'Orléans, la maison d'Alençon, la maison cadette de Bourgogne, maîtresse du Nivernais et du comté d'Eu, la maison de Bretagne, prête à disparaître, la maison de Luxembourg, la maison de la Marck, maîtresse de Sedan, la maison de Vaude-

mont, maîtresse du duché de Bar et de la Lorraine, enfin les seigneuries moins importantes de Laval, de Sancerre, de la Trémoille, de Tonnerre et de Dammartin, et les différentes branches de la famille illustre des Montmorency. Ainsi la féodalité, quoique vaincue et placée sous le joug sous le règne de Louis XI, n'était encore dénuée ni de chefs ni de soldats. Épuisée de sang et d'argent, étouffée sous le poids du trône, elle pouvait encore tenter de nouveaux combats et se montrer dangereuse dans ses dernières convulsions. Louis XI, en mourant, l'avait pressenti, et ce n'était pas sans amertume et sans appréhension qu'il avait dû léguer à un enfant valétudinaire et débile le soin de continuer son œuvre.

Le nouveau roi, Charles VIII, fils de Louis XI, était âgé de treize ans et deux mois lors de son avénement au trône. Les historiens font de sa personne un portrait médiocrement flatteur; il était petit, et ses jambes longues et grêles semblaient porter difficilement un corps gros et court, surmonté d'une tête énorme, dont les traits disproportionnés offraient un aspect déplaisant. Comment voir sans inquiétude la France livrée au gouvernement de cet écolier laid, gauche, timide, qu'on s'était bien gardé d'instruire, pour ne pas fatiguer son cerveau, et qui, de toutes les maximes dont on assiége les premières années des princes, n'avait guère entendu répéter que ce dicton de son père : *Celui qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner?* Louis XI, dans les heures suprêmes de sa vie, s'était lui-même épouvanté de laisser le royaume à un pareil successeur, et, bien que Charles VIII eût passé l'âge de treize ans

et fût entré, avec sa quatorzième année, dans la majorité légale des rois, le vieux monarque l'avait, en mourant, placé sous la tutelle de madame Anne, sa fille, sœur aînée de Charles, déjà mariée à Pierre II, sire de Beaujeu. Cette princesse était âgée de vingt-trois ans et passait pour avoir autant d'énergie que d'intelligence. Louis XI n'avait d'ailleurs fait aucun testament; l'autorité et la surveillance de madame de Beaujeu ne devaient s'exercer que sur la personne même du jeune roi, et non sur la marche des affaires publiques; aucune disposition écrite ne la rattachait à l'exercice du pouvoir. Anne et le sire de Beaujeu son mari, enhardis par le silence du feu roi et obéissant, en quelque sorte, à une nécessité politique, prirent sur-le-champ en mains l'autorité souveraine, de telle sorte que de fait, sinon de droit, Anne se fit régente du royaume de France. Elle évita d'ailleurs de prendre ce titre et se contenta de la réalité du pouvoir. Quoi qu'il en soit, cette détermination rapide et imprévue fut le signal de nouvelles luttes dont le résultat tourna plus tard à la gloire de madame de Beaujeu et au bien du pays. En ce moment le jeune roi et sa cour résidaient au château d'Amboise.

En dépit du soin que mit la sœur de Charles VIII à s'entourer de l'appui du conseil, à faire revêtir les actes du nouveau roi de la signature de plusieurs princes du sang présents à Amboise, deux membres de la dynastie réclamèrent pour leur part la régence. C'étaient Louis, duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne pour le cas où Charles VIII décéderait sans enfants mâles, et, avec lui, Jean de Bourbon,

frère aîné du sire de Beaujeu. Le duc d'Orléans était un fougueux jeune homme, âgé de vingt-deux ans, jusque-là livré à ses plaisirs, et qui n'avait subi qu'à regret le joug de Louis XI. Peut-être n'aurait-il pas osé élever ses prétentions jusqu'au gouvernement de l'État, mais ses deux cousins, Dunois et le comte d'Angoulême, l'y poussaient, afin d'arriver eux-mêmes au pouvoir à l'abri de son nom. Quant au duc de Bourbon, déjà vieux, il était retenu au lit huit mois de l'année par la goutte, et sa candidature aurait été peu dangereuse si à la suite de ce prince ne s'était pas rangée une partie de l'aristocratie féodale, déterminée à réagir contre les tendances du dernier règne. Le temps des princes et des grands paraissait revenir ; on croyait entrevoir le moment où allait cesser le temps des rois.

D'abord les prétendants évitèrent d'arborer le drapeau de la révolte ; ils se bornèrent à exposer leurs réclamations, et madame de Beaujeu, d'accord avec son conseil, jugea prudent de les apaiser par des concessions et des faveurs. Le duc de Bourbon fut nommé connétable et lieutenant général du royaume ; le duc d'Orléans reçut le gouvernement de Paris, de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Brie ; quant au gouvernement du Dauphiné, on le racheta de Miolans et on le donna à Dunois (23 octobre). René II, duc de Lorraine, voulut à son tour profiter des embarras où se trouvait placé le roi de France ; il vint à la cour et revendiqua le duché de Bar et le comté de Provence, dont, disait-il, il avait été dépouillé par Louis XI contre toute justice. Appuyé par le duc de

Bourbon, il réussit à faire accueillir par madame de Beaujeu une partie de ses réclamations; on lui rendit le duché de Bar, on lui donna le commandement de cent lances, et on s'engagea à lui payer une forte pension pendant quatre ans, terme qu'on assignait à l'examen de ses prétendus titres à la souveraineté du comté de Provence. Ainsi la haute féodalité reprenait du terrain, et les princes du sang, comme sous la minorité de saint Louis, mettaient la main sur le gouvernement de l'État. Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Louis XI, et on entrevoyait sous d'autres chefs et sous d'autres prétextes le retour possible et prochain de la guerre du Bien public.

En attendant, une réaction se manifestait contre les hommes et les choses du dernier règne, et l'on donnait satisfaction moins au peuple qu'aux grands et aux seigneurs que le gouvernement de Louis XI avait systématiquement humiliés. Olivier le Daim, le barbier et le confident de ce prince, fut condamné à mort et périt sur le gibet; Jean Doyat, qui avait autrefois offensé le duc de Bourbon, fut battu de verges; on lui coupa les oreilles et il eut la langue percée; le médecin Coictier en fut quitte pour l'exil et pour la restitution de cinquante mille écus qu'il avait extorqués au feu roi par ses adroites menaces. On rappela les principaux exilés, et l'on vit rentrer en France, pour y jouir des premiers emplois, Poncet de la Rivière, Durfé et Philippe de Savoie, comte de Bresse. Ces imprudentes concessions, arrachées aux incertitudes et à la faiblesse des conseillers de Charles VIII,

ne suffirent nullement pour calmer les colères et rassasier les convoitises des seigneurs et des princes ; elles ne firent qu'éveiller en eux des prétentions plus grandes et plus difficiles à satisfaire, et comme, après tout, ils ne voulaient que le pouvoir, plus on paraissait marchander avec eux l'exercice de l'autorité souveraine, plus leurs exigences devenaient téméraires, plus l'autorité de madame de Beaujeu restait précaire et s'amoindrissait. A la fin, comme d'un commun accord, à l'imitation de ce qui avait eu lieu à d'autres époques, on se détermina à convoquer les états généraux du royaume et à prendre, en quelque sorte, la nation pour juge.

Les élections eurent lieu sous l'influence des mesures réparatrices, des justes châtiments et des concessions excessives qu'avait ordonnés madame de Beaujeu ; aussi n'eurent-elles pas un caractère hostile ou malveillant pour la royauté. Il est superflu de dire qu'elles n'affectèrent nulle part la régularité, l'uniformité qui président de nos jours aux opérations des comices populaires en France. Le royaume était alors sans unité ; la population était distribuée et répartie dans les provinces d'une manière fort inégale, et régie par les coutumes administratives les plus opposées. Vingt-six bailliages, dix-huit sénéchaussées et seize comtés procédèrent à l'élection de leurs délégués, choisis, autant que possible, en nombre égal dans les différents ordres. Les provinces furent très-diversement représentées à l'assemblée des états : la Guienne n'envoya que trois députés, la Bourgogne en élut huit, le Dauphiné treize ; la plupart des sénéchaussées et des bail-

liages se contentèrent de désigner trois ou quatre représentants; les états de Flandre, une sénéchaussée et quatorze bailliages s'abstinrent d'user de leurs droits et de procéder aux élections. Peut-être, par cette abstention calculée, quelques populations ou quelques provinces n'eurent-elles d'autre pensée que de se tenir, le plus longtemps possible, en dehors de l'unité française, pour demeurer fidèles à leurs nationalités particulières. Peut-être le gouvernement ne voulut-il pas faire appel aux contrées dont les sympathies ne lui semblaient point acquises. Les documents contemporains ne sont point assez explicites pour nous permettre de résoudre ces incertitudes. Ce qui paraît hors de doute, c'est que, dans la plupart des localités et des villes, les assemblées électorales votèrent sans distinction d'ordres et par tête (1). La liste des

(1) Le liste des membres des états de 1484 nous a été conservée; nous la transcrivons ci-après :

La prévosté de Paris. — Nicolas Potier ou Portier, bourgeois de Paris; Gauchier, Héber, semblablement bourgeois.

Les esleuz du tiers-état de Bourgogne, en ce comprins ceulx d'Ostun et de Bar-sur-Seine.

M[r] Guy Margueron,
M[r] Regnault Lambert,
M[r] Gauthier Brocard,
M[r] Jean Rémond,
} tous licencés en lois et décrets.

Pierre Martin, bourgeois de Chalons; Étienne Tut ou Tust, Guiot Court; M[r] Nicole Cheste, esleu de Bar-sur-Seine.

Le bailliage de Sens. — Lubin ou Rabin Rousseau.

Le bailliage de Mascon. — M[r] Ymbert Surcaillier ou Fustaillier.

Le bailliage d'Auxerre. — Jehan Renier ou Regnier.

Le bailliage de Rouen. — Jacques de Cramaire ou Croismare, Pierre Daguenet.

Le bailliage de Caen. — Philippes de Vassy, Jehan de Sens.

membres élus, comme aussi les procès-verbaux de la session, nous ont été conservés et transmis par Jean

Le bailliage de Caux. — Jehan Nepveu.

Le bailliage de Cotentin. — Me Jehan Poisson.

Le bailliage d'Évreux. — Geoffroy Postes, Jehan des Planches.

Le bailliage de Gisors. — Robert du Vieu.

Le bailliage de Troye. — Jehan Hanequin ou Hannequin l'Aisné, Me Guillaume Huyart ou Huynard.

Le bailliage de Vitry. — Me Remy Martin.

Le bailliage de Chaumont. — Me Pierre de Gyé.

Le bailliage de Meaux. — Me Philippes Batailles, Jehan Durant.

Le comté de Toulouse. — Oudinet le Mercier.

Le bailliage de Tournay et Tournesis. — Jehan Maure.

Le bailliage de Vermandois. — Me Jehan de Reims, Me Jehan Gruyer.

La sénéchaussée de Poitou. — Me Maurice Claveurier, Jehan Laidet.

La sénéchaussée d'Anjou. — Me Jehan Binel, Jehan Barrault ou Bérault.

La sénéchaussée du Maine. — Me Jehan Bordier, François de l'Esparvier, Jehan Berf, Me Raoul Quierlavaine ou Crolavaine, Henri Cornillian, Jehan Chambart.

Le bailliage de Touraine. — Jehan Briconnet.

Le bailliage de Berry. — Me Pierre de Brueil ou Vueil.

Le pays de Bourbonnois. — Me Jehan Cadier ou Cardier.

Le pays d'Artois. — Me Guillebert Dautier ou d'Ostiel.

La sénéchaussée d'Auvergne. — Barthélemy de Nesson.

Le bailliage des montagnes d'Auvergne. — Me Jacques de Mas ou du Mas.

La sénéchaussée de Rouergue. — Jehan Boissière, Anthoine Marcoux, Me Guillaume Poulmezade ou Poullemarde, Bernard Causonne ou Caussome.

Le comté de Roussillon. — Ellise ou Élie de Betheford ou de Bidefort.

Le bailliage de Chartres. — Marchery de Billon.

Le bailliage de Mante. — Robert du Nesmes.

Le bailliage d'Orléans. — Me Robert de Fauvillle, Me Richard Nepveu, Jehan Compain.

Le bailliage d'Alençon et comté du Perche. — Guy Vibert ou Picard, Jehan de Rhion ou de Ry.

Le bailliage d'Amiens. — Me Jehan de Saint-Delitz.

Masselin, official de l'archevêque de Rouen, et l'un de ceux qui représentèrent aux états généraux la pro-

La sénéchaussée de Ponthieu. — M[e] Pierre Gaude.
Le bailliage de Senlis. — M[e] Guillaume le Fuzellier.
Pérone. — M[e] Jehan de Belencourt.
Roye et Montdidier. — Jehan Bertault.
Le bailliage de Montargis. — M[e] Jehan Prévost.
Le bailliage de Melun. — M[e] Denis ou Georges de Champnay ou de Champnoy.
Le pays de Nivernois. — M[e] Hugues Fouchier ou Foucher.
Le pays de Provence. — François du Chasteau de Tours, Jehan André de Granalde.
La sénéchaussée du Boulenois. — Jehan le Grant.
La ville de Puissardam et la terre de Cerdagne. — Antoine Marcadez, vicaire et capitaine de ladite ville.
La ville du gouvernement de la Rochelle. Regné Ragot, M[e] Jehan le Flamant.
La sénéchaussée de Lodun. — Pierre Chonet ou Chauvet.
Le pays de Forez. — M[e] Jacques de Viry, juge de Forez.
La sénéchaussée d'Angoulemois. — M[e] Pierre Lombat ou Lombart.
La sénéchaussée de Lymosin. — Jehan Audier, Pierre Charreyron.
Le Bas-Lymosin. — M[e] Jehan Gouste, Estienne Mellier.
La sénéchaussée de Xaintonge. — M[e] Amaurry Julien.
Le duché de Guienne. — M[e] Henri de Ferraignes ou de Fouraignes.
La sénéchaussée d'Agenois — Jean de Gailleto.
La sénéchaussée de Périgort. — M[e] Jehan Tricart ou Tugnart.
La ville et cité de Condom. — Pierre de Porteria.
Le pays et seigneurie de Quercy. — François Mercy.
Le pays de Dauphiné. — Jordan Sonqueur ou Sonquert, Vial de l'Eglise, Estienne de Pisieux ou Piseux, Jehan Mottel.
Le comté de la Marche. — M[e] Jehan Taquenot ou Touquenet, Jehan Raguet, Anthoine de Marsilhac.
La pays de Beaujolois. — Messire Ennemond Payen.
La sénéchaussée de Lyon. — Bertrand de Salle Franque ou Sallebranque, prévost de Lyon, Anthoine du Pont.
Le pays et comté de Fezensac. — M[e] Mathurin Mollivelly ou Molliveby.
Le Charolois. — Etienne Chanot, seigneur de Buxy.

Suivent les titres de différents bailliages sans aucun nom de députés.

vince de Normandie. Il résulte de ces documents si précieux pour l'histoire que les députés de la langue d'Oil et ceux de la langue d'Oc siégèrent en même temps à l'assemblée, de sorte qu'à aucune époque les conditions d'une véritable représentation nationale n'avaient été aussi complétement remplies pour la France. Une autre remarque digne d'attention, c'est que les paysans eux-mêmes avaient pris part aux opérations électorales, précédent sans exemple depuis la conquête de la Gaule par les armées romaines, fait politique d'un ordre grave, qui permettait de mesurer tout le terrain que la féodalité avait perdu depuis Philppe le Bel. Dans le sein de l'assemblée, les députés, au lieu de se diviser et de voter par ordre, se partagèrent en six bureaux répondant à six grandes régions territoriales. Ceci avait lieu en 1484, plus de trois siècles avant la révolution de 1789 et le serment du Jeu de Paume.

Le 7 janvier les députés des trois ordres furent admis à présenter leurs hommages au jeune roi Charles VIII; le 15, la séance royale eut lieu dans la grande salle de l'archevêché, divisée en deux parquets. Au milieu du premier, de quatre pieds plus élevé que l'autre, était le trône sur lequel siégeait le jeune roi; à sa droite était assis, à quelque distance, le connétable; à sa gauche, le chancelier; entre eux et le trône se tenaient debout le comte de Dunois, le sire d'Albret, le comte de Foix et le prince d'Orange; plus en arrière étaient assis deux cardinaux, six Pairs ecclésiastiques et six princes du sang ou Pairs laïques; une vingtaine de seigneurs étaient debout derrière eux.

En face, sur le parquet inférieur, étaient rangés, sur deux bancs semi-circulaire, les députés de la nation. Les évêques, barons et chevaliers prirent place au premier, les autres députés au second. Le chancelier Guillaume de Rochefort prononça une longue et confuse harangue dans laquelle on voit cités pêle-mêle Juvénal, Jules César, saint Jérôme, Pythagore, Platon, Perse, Auguste, Boëce, Cicéron, Clotaire, saint Louis, Salomon, Salluste, Horace, David et Scipion l'Africain. Cet étrange discours peut à bon droit prendre place parmi les documents de notre histoire parlementaire ; et d'ailleurs, au milieu de traits diffus et de réminiscences classiques, on peut encore y rencontrer quelques passages qui ne seraient point indignes de nos assemblées modernes. C'est ainsi que l'orateur, après avoir, au nom du roi, remercié les états généraux de leur dévouement à la personne du monarque, parcourut d'un regard l'histoire des nations contemporaines, alors troublées par de sanglantes discordes. « Chez elles, s'écria-t-il, vit-on jamais trois souverains se succéder paisiblement sur le trône ? Les unes couronnent l'assassinat, les autres l'usurpation ; toutes flottent entre l'assassinat et la révolte, tandis qu'en France on voit les rois enfants plus honorés et mieux servis qu'ailleurs les rois absolus. » Les événements qui se passaient depuis la mort de Louis XI auraient pu donner un démenti à cette dernière parole, mais ce n'est pas l'exactitude absolue qu'il faut rechercher dans les harangues officielles. L'orateur ajouta : « Le peuple de France est la première nation du monde, et son monarque éclipse en splen-

deur tous les rois de la terre. Qu'ils contemplent donc ce jeune roi, pressé de se montrer à ses sujets et de resserrer un mutuel amour. Que sa jeunesse ne les alarme pas! Qu'ils se rappellent l'âge de Salomon, celui de Scipion à leur avénement, l'un au trône, l'autre au consulat! Qu'ils se souviennent que saint Louis ne commença pas moins jeune le règne le plus glorieux! Leur roi sera digne de ces exemples. Qu'ils en jugent par ce qu'il a déjà fait... » Il y avait là une hyperbole démentie doublement par le présent et par l'avenir. Récapitulant ensuite les mesures prises par madame de Beaujeu, le chancelier montra aux états généraux les ordonnances de Charles VII remises en vigueur, les aliénations que la crainte de la mort avait arrachées à Louis XI révoquées au profit du domaine royal. Un moment après il parla des économies qu'on allait opérer, savoir le licenciement de six mille auxiliaires suisses et d'une partie des troupes soldées. Au fond, il n'y avait pas eu beaucoup de prévoyance à renvoyer dans leurs foyers des mercenaires et des soldats dont la présence sous les drapeaux, bien qu'onéreuse pour le peuple, était une grande garantie de force et de paix. Mieux inspiré, le chancelier traça en quelque sorte le programme de la session qui s'ouvrait; il demanda que les états généraux désignassent pour seconder le roi un conseil composé d'hommes expérimentés et sages, qui, sur le modèle éternel du ciel, fissent mouvoir sans embarras et sans confusion tous les ressorts du corps politique. Les questions générales et la solution des intérêts de chaque localité viendraient ensuite, à leur

ordre. Enfin il termina par ces mots de César : que « toutes les forces du monde ne pourraient rien « contre les Gaulois s'ils étaient unis, » et il leur recommanda la concorde. Après ce discours l'assemblée se sépara. Le lendemain, 16 janvier, fut consacré à implorer la bénédiction du Ciel et les lumières du Saint-Esprit. Le 17 janvier on fit choix du bureau, et les états, votant par tête, et non par ordres, élurent pour président Jean de Villers, député de Paris, abbé de Saint-Denis et évêque de Lombes. La discussion des bureaux, la rédaction des cahiers de doléances et l'examen préparatoire des vœux qui devaient être soumis à la couronne absorbèrent ensuite, pendant trois semaines, les préoccupations de l'assemblée. La répartition des députés en six bureaux ou *nations* n'avait pas été une combinaison heureuse; elle nuisit aux études d'ensemble pour favoriser les rivalités provinciales et mettre en présence les intérêts inconciliables de la langue d'Oïl et de la langue d'Oc. Les princes du sang et les grands vassaux, qui avaient eu à subir les spoliations et les confiscations ordonnées par Louis XI, se préoccupèrent avant tout de revendiquer leurs terres et leurs priviléges; quelques autres ne songèrent qu'à obtenir la réduction des taxes. Insensiblement les prétentions les plus hardies se produisirent et jetèrent beaucoup de confusion dans l'assemblée. Une partie du clergé, la plus ignorante et la moins docile, ne craignit pas de réclamer le rétablissement de la Pragmatique-Sanction de Bourges, révoquée en principe, sinon en fait, par le dernier roi, sur les instantes prières de Rome. De leur côté, les députés

des communes demandèrent l'abolition de la gabelle; les princes, l'expulsion des conseillers de Louis XI, que Charles VIII avait justement maintenus. Le sire de Croy revendiquait ses terres, qui lui avaient été enlevées, et qui étaient restées confisquées, contrairement aux stipulations du traité d'Arras. René II, duc de Lorraine, peu satisfait des premières concessions qui lui avaient été faites, insistait pour obtenir la restitution de l'héritage de la maison d'Anjou, du Barrois et de la Provence. Enfin, malgré le souvenir des crimes de leur père, et en s'appuyant sur les sympathies que soulevait leur infortune, les fils du duc de Nemours sollicitaient la réhabilitation de la mémoire de ce prince. Quant aux évêques, inquiets des dispositions de l'assemblée en ce qui concernait les questions de l'ordre religieux, et particulièrement le rétablissement de la Pragmatique de Bourges, autrefois dictée par le concile schismatique de Bâle, ils demandaient que, pour être discutés et résolus, des problèmes de cette nature fussent soumis à une réunion générale de tous les prélats du royaume, et non à une chambre dont la majorité se composait après tout d'éléments laïques. Leur réclamation fut écartée (1), et déjà, aux dispositions malveillantes qui se manifestaient à l'égard du clergé dans les rangs du tiers-état et de la noblesse, il eût été permis d'entrevoir, avec l'affaiblissement du sentiment religieux, des instincts de séparation et d'indépendance qui se manifestèrent violemment un demi-siècle plus tard.

(1) Masselin, f. 45, 46.

Dans la même séance (mardi 3 février) on reprit la discussion qui s'était ouverte sur la gabelle, la plus impopulaire des taxes. On allégua que, dans les provinces d'Anjou, du Maine et de Chartres, plus de cinq cents personnes avaient été punies du dernier supplice, depuis quelques années, sous le prétexte vrai ou imaginaire d'avoir fait la contrebande du sel; on énuméra les abus, les injustices, les méfaits de toute nature auxquels avait donné lieu la perception de cet impôt, soit de la part des officiers royaux, soit de la part des fermiers publics. A ces plaintes émanées des députés de la région de la Loire, les représentants des provinces du sud en opposèrent d'autres sur de plus lourdes contributions dont ils voulaient faire décharger leurs commettants. Hésitant entre ces réclamations diverses, l'assemblée confia à une commission le soin d'examiner de nouveau la question de la gabelle, et de faire un rapport sur les moyens les plus convenables qui pourraient se présenter de supprimer cette taxe, de la modifier dans son exercice ou de la remplacer par un impôt moins onéreux pour le peuple.

En ce même jour (3 février) Charles VIII était présent à la séance, et, malgré son âge, fort de la fiction légale qui le déclarait majeur, il semblait présider l'assemblée. Jean de Rély, docteur en théologie, donna lecture des cahiers de doléance rédigés dans les six bureaux par les six nations; ce long exposé des griefs publics fatigua la patience des états et du jeune Charles; ce dernier finit par succomber à l'ennui et s'endormit profondément. Il ne se réveilla que lorsque

l'orateur, résumant en quelque sorte sa harangue longue et diffuse, hérisée de textes et de citations et mi-partie de latin et de français, fit entendre les paroles suivantes : « Le roy veult savoir par nous les vexacions, plaintes et doléances de son peuple, pour pourveoir à tout; et pour ce je dis : *Benedictus Deus qui dedit hanc voluntatem in cor regis.* » Le député ajouta : « Dieu se plaint, par la bouche du royal prophète David, de ce qu'on ne remonstre point aux princes les grans oppressions qu'on faict au petit peuple, et dit ainsi : *Nonne scient omnes qui operant iniquitatem, qui devorant plebem meam sicut escam panis;* c'est-à-dire : Les grans qui injustement laissent travailler le povre peuple ne le sauront-ils point? Ne leur sera-t-il point remonstré? Ouy, dict sainct Augustin en arguant le psaume XLIX : *Arguam te et statuam contra faciem tuam;* ouy, vrayement, dict-il, il leur sera remonstré à l'heure de la mort, à l'heure de leur jugement, à leur confusion et éternelle damnation; mais *interim patitur justus*, tandis les povres souffrent et rompent soubs les charges iusupportables. Le roy Arthaxerses le dit bien. Les oreilles, fait-il, des princes sont simples et aisées à decevoir, car ils estiment que les autres ne voudroient mentir ne qu'ils feroient. Les flatteurs leur dient que tout va bien, et que le peuple n'a charge qu'il ne porte bien; et que encores la porteroit-il plus grande. Et le povre peuple, qui meurt de faim et de males ayses, en l'amertume de son âme crie à Dieu vengeance. Il est escript en Ecclésiastique, quarante-cinquième chapitre, que les larmes d'une povre veuve gourmée et molestée montent au ciel devant Dieu,

qui fera la vengeance de telles oppressions. Les hystoires divines et humaines sont plaines de telz flatteurs, qui ont séduit les princes et ont esté cause de la perdition des rois et des royaumes. Tels furent Crispin et Maton autour de Néron et Domician, qui les menèrent à piteuse fin, et, en l'Escripture saincte, Blastus autour de Hérode, Andronicus et Ptolemæus autour de Antioche, et, comme il est escript, lui firent faire mainte cruauté; Siba autour de David, qu'il luy fist confisquer les biens de Mifiboset par faulse accusation, et rompre le serment qu'il avoit à Jonathas, père de Mifiboset. Tel fut Aman autour du roy Assuère, autrement nommé, comme dit est, Artaxerxes, lequel Aman, par un faux donné à entendre, avoit obtenu du roy un mandement pour avoir la vie et la confiscation des biens de tout le peuple d'Israël. Tel fut, ès histoires de France, autour de Childéric, le douzième au cathalogue des roys, un flatteur nomme Ébroïn, qui luy fist expeller de la court et du conseil le bon évesque sainct Légier; et depuis fut piteuse la fin dudit Childéric.

« Sire, n'oyés point ces flatteurs; informés-vous de la vérité; oyés les clameurs des povres, affin qu'elles ne soient ouyes de Dieu contre vous. Il est escript ès Proverbes, au vingt-unième chapitre, que, qui fait la sourde oreille à la clameur du povre peuple, il criera une fois, et à sa grande nécessité il ne sera ouy de Dieu. Il est escript en Jérémie, au vingt-deuxième chapitre: *Regum est officium*, à office de roy appartient principalement de relever les povres de oppression, et que, si le roy, par inadvertance ou autrement, les

laisse opprimer et mollester, il meschairra au roy et au royaume (1). »

Long et diffus, le cahier qui résumait les doléances des trois ordres, et qui fut lu publiquement par Jean de Rély, est un document d'une grande importance politique, en ce qu'il tend à attirer les regards sur les griefs de la nation française au quinzième siècle. Le bas clergé, qui était fort nombreux dans l'assemblée et ne craignait pas de froisser les évêques, persistait à demander le rétablissement de la Pragmatique et des coutumes gallicanes, définies, en opposition avec Rome, par les conciles de Bâle et de Constance, aux plus mauvais jours du schisme d'Occident; toutefois les états généraux, en s'associant à cette réclamation téméraire, n'en protestaient pas moins de leur obéissance envers le souverain pontife. « Les gens des trois ordres, disaient-ils, n'entendent eux se départir de filiale obédience de nostre Sainct-Père; lesquels, comme enfants de l'Église, le veulent connaître comme vicaire universel d'icelui Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ qui est le chef de l'Église, et pour ce qu'il ne répugne pas à obédience filiale que, si le fils se sent grevé du père, qu'en bonne crainte et révérence ne puisse faire la plainte à autre pour en avertir le père. » On comprend quels sentiments se cachaient sous ces doucereuses paroles.

Le cahier des doléances n'était pas moins explicite dans les passages où l'on abordait les réclamations des grands et des princes. Il y était dit que la noblesse était le nerf et la force du royaume; qu'opprimée par

(1) Masselin, f. 213, 217.

le feu roi, en oubli des services rendus à son père Charles VII, elle devait être réintégrée dans ses priviléges et dans ses juridictions. On insistait pour que la chasse lui fût de nouveau permise dans les forêts royales, droit que lui avait ravi Louis XI, « dans un temps où les animaux des forests estoient seuls protégés, d'où s'estoient ensuivis merveilleux dégasts de blés par les bestes sauvages, auxquelles on n'osoit toucher, car alors les bestes estoient plus franches que les hommes. » Les états demandaient ensuite que les nobles ne fussent plus mandés si souvent aux bans et aux arrière-bans; que la garde des places frontières ne fût plus confiée à des étrangers souvent perfides, mais à la noblesse, dont la fidélité n'était pas douteuse. Or il y avait beaucoup à dire contre cette dernière réclamation, élevée au mépris de l'histoire, et le gouvernement de Charles VIII, s'il eût voulu réduire à leur juste valeur de pareilles plaintes, n'aurait eu qu'à montrer les grands du royaume, sous les deux derniers règnes, se préoccupant si souvent de leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt public, et contractant des alliances impies avec les rois d'Angleterre et les ducs de Bourgogne contre le roi de France, leur seigneur et leur suzerain, en qui se résumaient les droits et les espérances de la nationalité française.

Les doléances du tiers-état étaient bien autrement significatives et hardies. Et d'abord, comme on devait s'y attendre, elles portaient sur l'accroissement démesuré des taxes, qui, en ces temps d'inégalité et de priviléges, pesaient particulièrement sur la bourgeoisie et sur les campagnes. Les plaintes les plus âpres étaient

formulées contre ceux qui faisaient sortir de France l'argent destiné à entrer dans le trésor des papes. Les questions étaient alors trop mal élucidées pour que les contribuables des communes fussent en mesure d'apprécier l'emploi de ces taxes et de ces offrandes, que les souverains pontifes faisaient servir à la défense générale du monde chrétien, à la fondation des établissements utiles à la civilisation, aux armements contre le Turc, au bien-être du petit et du pauvre. Le bourgeois et le paysan ne voyaient point les choses de si loin et de si haut, et ne se préoccupaient que de la nécessité de mettre obstacle à ceux qu'ils appelaient « les exacteurs apostoliques, qui donnoient de terribles évacuations au pauvre royaume. » Abordant ensuite des maux moins imaginaires, les auteurs des cahiers de doléances protestaient, au nom des communes et des campagnes, contre les rapines des gens de guerre. « Ceux-ci, disaient-ils, arrachent tout au pauvre laboureur, jusqu'à son lit et à son dernier morceau de pain ; après quoi, à grands coups de baston, ils le contraignent à aller en ville chercher du pain blanc, poisson, épiceries et autres choses excessives. Et à la vérité, ajoutaient-ils, n'étoit Dieu qui conseille les pauvres et leur donne patience, ils cherroient en désespoir. » Les députés du tiers, après avoir mis sous les yeux de l'assemblée ce tableau, peut-être exagéré, des misères des campagnes, ne craignaient pas de parler « de la tristesse et de la déplaisance inumérable des larmes de pitié, des soupirs et des gémissements des cœurs désolés, qui à peine pouvoient suffire et permettre l'explication du fardeau accablant des im-

posts, et l'injuste violence et rançonnement qui ont esté faits en levant iceux subsides. » Ils ajoutaient, non sans une exagération évidente pour tous ceux qui avaient pu apprécier les actes administratifs de Louis XI : « Qui eust jamais pensé et imaginé voir ainsi traiter ce peuple jadis nommé franc? Ores le pouvons-nous appeler peuple de pire condition que serf; car un serf est nourri, et ce peuple a esté accablé de charges importables. » Faisant alors un tableau émouvant de la situation des campagnes du Languedoc et de la Normandie, dont les impôts avaient été considérablement accrus sous le dernier règne, ils ajoutaient que beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants, faute de bétail, étaient obligés de s'atteler eux-mêmes à la charrue, et que d'autres émigraient en Bretagne ou en Angleterre. Venait ensuite la peinture lamentable des excès et des injustices dont se rendaient coupables les agents du fisc à l'égard des malheureux qui se trouvaient hors d'état d'acquitter les taxes. C'est pourquoi les communes demandaient : la suppression des tailles; celle des droits d'exercice contre les animaux et les instruments aratoires; la prorogation à trois ans du remboursement des rentes entre particuliers; la libération du ban et de l'arrière-ban des possesseurs taillables de certains fiefs; enfin la déclaration générale des priviléges, franchises et libertés des villes et communautés, afin que chacune d'elles ne fût plus tenue de se ruiner pour en acheter les titres. Les remontrances des communes se terminaient par l'expression de ce vœu : « Que toutes tailles et autres impositions arbitraires soient donc tollues et abolies ; que désormais,

en suivant la naturelle franchise de France, aucune taille ni autres impositions équivalentes ne puissent être levées dans le royaume sans le consentement des états généraux. » En ce peu de mots se trouvait formellement résumée, au nom de la nation française, la demande du régime représentatif; mais ceux qui formulaient ce vœu, dont peut-être ils ne comprenaient pas la portée, devançaient de trois siècles la marche de l'histoire.

En ce qui concernait la justice, les états demandaient avec instance qu'il ne fût désormais pourvu aux offices vacants que par voie d'élection, comme par le passé; et comme le dernier roi, pour obtenir des condamnations, avait parfois eu recours à l'institution de commissions judiciaires, qui ne prononçaient qu'après avoir interrogé la volonté ou la passion du souverain, et « devant lesquelles, disaient les cahiers, tout homme, transporté hors de la justice ordinaire, est livré à des commissaires requis et trouvés à poste, souvent à la fois délateurs, juges, confiscateurs et recéleurs du bien des malheureux, se voit aussitost pendu qu'accusé, » les états demandaient qu'on mît fin à ce désordre tyrannique, que la justice fût entourée de garanties, et qu'en aucun cas ces offices judiciaires ne pussent être vendus. « Un officier royal et bien exerçant son office, disait le cahier, doit estre asseuré de son estat et de sa vie, et d'estre continué en icelui; et s'il ne fait faute, il n'en doit estre privé ni debouté, et n'en doit estre désappointé sans aucune cause raisonnable, lui sur ce ouï en justice; car autrement il ne seroit vertueux ni si hardi de garder et bien dé-

fendre les droits du roi, comme il est tenu de le faire, et si seroit plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, pour ce qu'il seroit tous les jours en doute de perdre son office. » Les états réclamaient l'abolition des juridictions prévôtales, des jugements par commissaires, la rédaction officielle des coutumes des diverses provinces, et insistaient pour que l'on mît fin aux exactions des officiers du sceau, à celles des secrétaires du roi et à toutes les évocations au grand conseil, « dont les formes sont si vagues, disaient les députés, qu'il se compose de juges de toute espèce, siégeant par hasard, à volonté, se présentant inopinément et jugeant sans entendre. » Les états demandaient, en outre, pour protéger et encourager le commerce, la diminution des droits de douanes, la suppression des taxes onéreuses et des barrières qui l'entravaient, la libre circulation des marchandises à l'intérieur, la construction de ponts et de routes, la prohibition de l'importation des draps et des soieries, l'interdiction du commerce à tout officier de finance ou de justice, enfin la convocation des états généraux tous les deux ans. Dans ce dernier vœu se trouvaient renfermés, en substance, tous les autres, car sa réalisation à elle seule aurait suffi pour doter la France d'institutions et de garanties plus complètes, plus sérieuses, plus populaires que ne l'étaient encore et ne le furent de longtemps les lois politiques de l'Angleterre elle-même.

La lecture du cahier des doléances fut troublée par un incident dramatique assez imprévu. Charles d'Armagnac, que Louis XI avait condamné à une atroce dé-

tention et à une longue suite de tortures, en punition des crimes de Jean d'Armagnac et de sa race, avait enfin obtenu de voir briser ses fers et de sortir des cachots infects de la Bastille. Assisté d'un défenseur; hors d'état lui-même, tant sa raison était affaiblie, de solliciter vengeance ou justice, il se fit introduire dans l'assemblée et se traîna aux pieds du roi, comme un témoignage vivant des cruautés tyranniques du dernier règne. Son défenseur prit la parole et déroula le pathétique tableau des souffrances infligées à son illustre client pendant dix années, au mépris des lois humaines. Partagée entre la pitié que lui inspirait d'Armagnac et la crainte que répandaient encore autour d'eux les hommes qui avaient ruiné et spolié ce prince, l'assemblée hésitait et se vit un moment menacée d'être témoin d'une collision sanglante. Pour y mettre un terme, et à la demande du chancelier, elle renvoya la cause au conseil, dont la décision, tout en ménageant la mémoire de Louis XI pour la forme, fut favorable aux réclamations du comte d'Armagnac. Par suite de cette sentence, ce malheureux aliéné rentra en possession de ses domaines. Semblable justice, si c'en était une, fut rendue aux héritiers du duc de Nemours, autrefois supplicié pour ses trahisons, et dont la réaction féodale se complaisait à faire une victime.

Dans la séance du lendemain, 4 février, on aborda enfin les questions ardues qui se rattachaient soit à la régence du royaume, soit à la tutelle et à la garde du jeune roi. Et ici, lorsqu'on parcourt dans les procès-verbaux de Masselin la discussion qui eut lieu au sein des états, et avant la fin de ce quinzième siècle

dont on parle tant, sans bien le comprendre, on s'étonne des problèmes qui furent agités, des principes que les orateurs ne craignirent pas de proclamer, non comme des nouveautés politiques, comme des conquêtes de l'opinion, mais comme des droits acquis, comme des axiomes que nul ne pouvait et ne devait contester. On sent alors que dans notre pays de France la liberté est vraiment ancienne et ne date pas de 1789, encore moins de la prétendue réforme religieuse, et l'on est fondé à reconnaître que, sans cette réforme qui mit en péril les hommes et les choses, qui couvrit l'Europe occidentale de sang et de ruines, et fit subir à nos pères un siècle de guerres civiles et de révoltes, la liberté, dont nos ancêtres revendiquaient les droits, dont ils exhumaient les titres, au nom de laquelle ils parlaient, n'aurait point été contrainte de reculer devant les nécessités impérieuses de l'ordre matériel, et aurait étendu dans le sol de la France des racines si profondes et si légitimes que nul pouvoir humain n'aurait eu la force de les arracher.

Au début de la délibération on vit se produire une opinion hardie, émanée de la seconde nation, ou pour mieux dire des députés de la Bourgogne. D'après cette combinaison, la personne du roi devait être laissée à la garde d'Anne de Beaujeu, tandis que l'administration de l'État serait confiée à un conseil composé : premièrement des princes du sang et de douze conseillers par eux choisis; secondement, de vingt-quatre conseillers élus par les états généraux dans le sein même de l'assemblée. Au fond c'était là, par voie indirecte, supprimer les lois fondamentales, les vieilles traditions

de la monarchie, quant à la régence, et attribuer à la nation elle-même, ou à ses représentants, toute l'influence gouvernementale et la puissance effective. Cette nouveauté, quasi républicaine, rencontra une grande faveur dans le sein des états; elle fut également combattue et repoussée avec énergie par beaucoup de membres circonspects et modérés, qui dénièrent à l'assemblée le droit qu'on osait revendiquer en son nom, et ne voulurent admettre sa compétence que dans les questions relatives au vote et à la répartition de l'impôt. Cette opinion, basée sur tous les précédents historiques, depuis la conquête des Gaules par les Francs, fut vivement appuyée par les princes, et combattue, avec non moins d'énergie, par Philippe Pot, seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne. A la distance qui nous sépare de ces événements, il est bien difficile de se rendre compte du véritable caractère politique de l'orateur dont notre plume vient d'écrire le nom. Devançait-il réellement l'heure des grandes révolutions politiques, l'âge des Hampden, des Cromwell et des Mazaniello? Était-il, ce que fut Mirabeau, trois siècles plus tard, un noble ambitieux de parvenir au faîte et habilement appuyé sur les instincts et les intérêts de la démocratie? D'où vient qu'il évoquait, dès le quinzième siècle, les idées de liberté et d'égalité, et jusqu'au principe de la souveraineté du peuple? Comprenait-il bien la portée des mots qu'il employait, ou ne faisait-il, lui noble et illettré, que réciter de confiance une harangue rédigée par un clerc, d'après les réminiscences des républiques grecques et romaines? Les éléments d'ap-

préciation nous manquent pour éclaircir ces doutes. Au surplus, qu'importe? Ceux qui ont suivi notre travail ont pu reconnaître à d'autres signes et à d'autres preuves que les théories politiques dont on semble faire exclusivement honneur aux penseurs modernes ne sont point écloses de nos jours et ont été plus d'une fois proclamées dans le passé. Vers la fin du quinzième siècle, un noble député de Bourgogne n'inventait rien, n'imaginait rien, lorsqu'il osait parler de liberté, de droits et de franchises populaires. Sa vie s'était écoulée dans un pays que la Suisse limitait à l'est, et où, sous les grandes luttes de Charles le Téméraire, on avait pu voir comment grandit et se gouverne un peuple libre. Il n'était guère impossible que ce noble Bourguignon n'eût guerroyé en Flandre dans les dernières années, et n'eût appris, à Gand, à Bruges, à Liége, partout ailleurs, comment fonctionne la liberté politique et de quels principes elle s'étaye. Depuis trois siècles les républiques d'Italie étaient en possession d'une liberté orageuse dont elles étaient fort jalouses, et qui leur faisait acheter, par beaucoup de calamités intestines, la vaniteuse satisfaction d'avoir des consuls, des sénateurs, des podestats, des tribuns. En France même, un siècle avant Charles VIII, on avait eu les Maillotins, les insurrections municipales de Paris et les désordres hideux de la Jacquerie, c'est-à-dire qu'on avait vu à l'œuvre, non la démocratie honnête, mais le socialisme dans son expression la plus brutale. Sous le roi Jean, Étienne Marcel et les états généraux de 1356 avaient procédé avec toute la logique des révolutionnaires modernes, et ne croyaient avoir

inventé aucun principe nouveau. Cessons donc de nous étonner du langage du seigneur de la Roche aux états de 1484, et de donner à ce député de la noblesse de Bourgogne une importance politique qui serait exagérée. Voici d'ailleurs, en substance, et sur la foi de Jean Masselin, le discours qu'il fit entendre :

« A qui donnez-vous la tutelle du jeune roi? A son plus proche parent? Mais alors vous aurez à craindre qu'il ne se débarrasse de son pupille pour régner lui-même. » Il nous paraît évident qu'ici le noble orateur faisait allusion aux crimes à l'aide desquels l'infâme Richard III venait de parvenir à la couronne d'Angleterre. Le seigneur de la Roche ajouta : « Imaginerez-vous de donner au plus proche la régence du royaume, et à celui qui vient immédiatement après la tutelle du jeune roi? D'abord ce n'est pas une garantie beaucoup plus solide que dans le cas précédent, et ensuite aucune loi du royaume n'autorise ni cette disposition ni ce partage. Direz-vous, comme le prétendent quelques-uns, que tous les princes du sang sont admis de droit à la participation du pouvoir? Les princes du sang sont innombrables si on les prend dans les deux descendances masculine et féminine ; ils sont bien nombreux déjà si on se renferme seulement dans la ligne masculine ; comment tant de personnes s'entendront-elles ensemble? Si elles ne s'entendent pas, quel autre recours pour elles que la force des armes? Ce recours aux armes, c'est justement ce qu'il faut éviter. Il faut donc qu'il y ait une autorité supérieure, souveraine, en qui réside le pouvoir, et qui

puisse le déléguer. Cette autorité, c'est celle du peuple et des états généraux, composés des élus du peuple.

« Comme l'histoire le raconte et comme je l'ai appris de mes pères, dans l'origine le peuple souverain créa des rois par son suffrage, et il préféra particulièrement les hommes qui surpassaient les autres en vertu et en habileté. En effet, chaque peuple a élu un roi pour son utilité. Oui, les princes sont princes, non pour tirer un profit du peuple et s'enrichir à ses dépens, mais pour, oubliant leurs intérêts, l'enrichir et le conduire du bien au mieux. S'ils font quelquefois le contraire, certes ils sont tyrans et méchants pasteurs, qui, mangeant eux-mêmes leurs brebis, acquièrent les mœurs et le nom de pasteurs. Il importe donc extrêmement au peuple quelle loi, quel chef le dirige; car, si son roi est très-bon, le peuple est très-bon; s'il est mauvais, il est dégradé et pauvre. N'avons-nous pas lu souvent que l'État est la république, la chose du peuple? Or, puisqu'il est sa chose, comment négligera-t-il ou ne soignera-t-il pas sa chose? Comment des flatteurs attribuent-ils la souveraineté au prince, qui n'existe que par le peuple? Est-ce que chez les Romains chaque magistrat n'était pas nommé par élection? Est-ce qu'une loi était promulguée avant que, d'abord rapportée au peuple, elle eût été approuvée de lui? Dans beaucoup de pays encore, suivant l'ancienne coutume, on élit le roi (1). »

Ce discours exalta les uns, effraya les autres, et la discussion continua sans amener une solution immé-

(1) Masselin, p. 741-749. Par ce mot *peuple* le seigneur de la Roche entendait tous les ordres de l'État réunis.

diate ; car les rivalités des six *nations* étaient en présence, et on ne savait comment s'entendre sur la grande question politique. Les uns, les plus hardis, mais les moins nombreux, n'hésitaient pas à attribuer la tutelle royale à la France elle-même, sauf au pays à exercer ce droit par des représentants et avec le concours des princes ; les autres s'indignaient à la seule idée de contester les droits de la couronne et d'élever au-dessus d'elle la prérogative du peuple. Hors d'état de sortir de cette grave difficulté, l'assemblée nomma une commission dont le rapport, au lieu d'éclaircir le doute, ne fit que l'accroître. A la fin, et après avoir entendu les ministres, les états généraux terminèrent le débat par cette déclaration que le roi lui-même ferait les ordonnances, expédierait les actes et présiderait le conseil ; que le duc d'Orléans présiderait en son absence, après lui le duc de Bourbon, et après celui-ci le sire de Beaujeu; les autres princes du sang avaient droit de séance et voix délibérative. Le conseil devait se composer des anciens conseillers de Louis XI, auxquels seraient adjoints douze autres membres choisis dans les états. La déclaration de l'assemblée était d'ailleurs conçue en ces termes :

« Le roi, étant dans sa quatorzième année, et montrant une sagesse, une prudence et une discrétion au-dessus de son âge, expédiera lui-même toutes les lettres patentes, règlements et ordonnances, d'après les délibérations de son conseil.

« Il ordonnera tout en son nom, et personne que lui n'aura le pouvoir de faire aucune ordonnance, en quelque genre que ce soit. Les états supplient le roi

de présider lui-même son conseil le plus souvent qu'il lui sera possible, afin qu'il puisse se former de bonne heure aux affaires et apprendre à bien gouverner.

« En l'absence du roi, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera le conseil, et conclura à la pluralité des voix.

« Après le duc d'Orléans, et en son absence, le duc de Bourbon, connétable de France, présidera. Enfin le sire de Beaujeu, qui a déjà rendu des services si importants à l'État, aura la troisième place, et présidera en l'absence des ducs d'Orléans et de Bourbon.

« Les autres princes du sang auront ensuite séance et voix délibérative dans le conseil, suivant l'ordre de leur naissance.

« Et d'autant que les affaires dont le conseil doit prendre connoissance sont en grand nombre, et qu'il est utile que le conseil soit toujours rempli d'hommes intelligents et laborieux, les états pensent qu'il seroit à propos que l'on tirât des six nations douze personnes recommandables par leur probité et leurs lumières, et qu'on les associât aux anciens conseillers d'État; ils laissent le choix de ces douze nouveaux conseillers au roi et aux princes.

« Enfin les états, considérant avec quelle prudence le roi a été jusqu'ici élevé et nourri, souhaitent qu'il ait toujours auprès de sa personne des gens sages, éclairés et vertueux, qui continuent de veiller sur sa santé, et de lui inspirer des principes de modération et de vertu. »

Comme on le voit par ce texte, dans la déclaration des états généraux on ne parlait ni des droits, ni des prétentions politiques de madame de Beaujeu, à qui on laissait seulement, comme femme et comme sœur, la garde et l'éducation du roi. C'était cependant elle, « fine et déliée s'il en fut oncques, dit Brantôme, et vraie image en tout de son père, » qui avait amené ce résultat si insignifiant en apparence. Elle eut soin de faire présider constamment le jeune roi, écarta du conseil les ducs d'Orléans et de Bourbon, et donna en réalité la présidence à son mari, qui n'avait qu'une volonté avec elle; et ainsi se trouva constitué, malgré les princes, malgré la nation, malgré le jeune roi lui-même, qui craignait sa sœur, le gouvernement d'une femme, seule digne et capable de faire reprendre à la France la marche imprimée par Louis XI.

Jamais, au fond, depuis l'assemblée de 1356, la question du pouvoir des états généraux n'avait été si nettement posée, si hardiment débattue; il y eut des éclairs de volonté et d'éloquence politique, mais tout se passa en paroles (1). Vainement on évoqua devant les députés des communes des prétentions ou des droits dont la démocratie aurait pu se servir; rien dans les mandats électoraux du tiers-état ne l'autorisait à adhérer à de pareils symboles, et, comme il était encore tout près de ses origines, il s'épouvantait de tout ce qui aurait pu le conduire à intervenir dans l'exercice des pouvoirs royaux. Au besoin il se

(1) M. Augustin Tierry, *Hist. du Tiers-Etat.*

serait montré assez disposé à faire bon marché des priviléges de la féodalité ou de l'Église. Assez peu sensible aux appels de la politique, il ne se passionna, en 1484, que pour le redressement de griefs matériels et pour l'abolition des taxes parmanentes ou arbitraires. Comme la royauté elle-même, il allait au plus pressé, laissant de côté les théories, et se préoccupant surtout d'élargir le cadre de son action et d'amoindrir ses charges. Le seigneur de la Roche, réclamant au nom de la liberté et invoquant, au quinzième siècle, ce qu'on a appelé plus tard du nom de souveraineté nationale, n'éveilla pas plus de sympathies, pas plus d'adhésions, que n'en avait autrefois rencontrées Étienne Marcel, lorsqu'en 1357 il avait imaginé d'établir entre les villes de France un lien fédératif dont Paris serait le nœud. Louis XI avait passé sur les idées républicaines pour les terrifier et les faire disparaître, et le tiers-état, en 1484, se serait trouvé trop heureux et suffisamment libre d'obtenir la diminution des impôts, la réduction des troupes soldées, la suppression de la taille, la reprise des portions aliénées du domaine royal, le rétablissement de la Pragmatique Sanction dont il ne comprenait pas la portée, et peut-être aussi la rédaction par écrit des coutumes, afin que chaque citoyen, comme membre de la famille ou propriétaire du sol, connût bien la limite de ses droits et l'étendue de ses titres.

La lecture des cahiers de doléances ne fut terminée que dans la séance du 12 février (1). Or, tant que

(1) Nous avons dû intervertir l'ordre des dates pour résumer en un coup d'œil général l'ensemble des griefs et des réclamations des trois ordres.

l'opinion publique n'existait pas encore pour soutenir de ses volontés et de son adhésion les élus des trois ordres, les réclamations les plus légitimes des états généraux devaient trop souvent rester stériles. Les cahiers de doléances n'étaient et ne pouvaient être que l'expression de vœux dont le gouvernement royal ajournait la réalisation ou qu'il supprimait selon ses caprices.

Le chancelier, habile instrument de la cour, se laissa donc peu troubler par la résolution des états. Douze conseillers de la couronne devaient être choisis dans le sein de l'assemblée, et d'autres députés devaient provisoirement assister le conseil dans l'examen des doléances; ces deux conditions furent éludées ou mal remplies, et les états, indignés, déclarèrent que les députés dont le conseil du roi avait fait choix au nom de ce jeune prince ne méritaient pas leur confiance. Cette attitude révélait de la part des états une vigueur inattendue qui intimida la cour; le connétable de Bourbon se rendit au sein de l'assemblée; mais les états, après avoir écouté ses observations avec beaucoup de déférence, refusèrent de délibérer tant qu'il siégerait dans l'enceinte de leurs séances, où aucun droit ne l'appelait. Il se retira. Bientôt après, Jean Masselin, official de Rouen et orateur des états, alla porter les vœux de l'assemblée « aux très-hauts et très-excellents princes; » il déroula ensuite devant les conseillers du roi et les chefs du gouvernement les représentations qui émanaient des députés des trois ordres, et qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'avaient guère trait qu'à la nécessité de diminuer les dépenses

et de réduire les impôts de toute nature. Dans les questions d'argent les états se montraient énergiques et impérieux ; leur orateur exposa au conseil que, « le but de l'assemblée étant l'économie, elle ne croirait l'avoir atteint que lorsque toutes les branches de recettes et de dépenses, sans exception, auraient été mises sous ses yeux ; qu'ainsi, pour la recette, elle requérait communication des rôles constatant le produit exact des gabelles, et non des tailles, dont elle ne voulait plus. Quant à la dépense, c'étaient les états de la maison du roi, ceux des gages des officiers de justice et de finances, et l'état des pensions qu'elle demandait ; alors seulement l'assemblée pourrait juger de ce qu'elle devait accorder pour la milice, et, en cas d'insuffisance du domaine bien démontrée, ce qu'il faudrait ajouter à la recette pour qu'elle dominât toujours la dépense. » C'était là, aux yeux de madame de Beaujeu et du gouvernement royal, une prétention inouïe, une intervention usurpatrice de la part des états ; et toutefois, pour ne point compliquer la situation, on résolut de tourner la difficulté, d'user de ruse et de faire quelques semblants de concession. L'assemblée vit reparaître dans son sein l'orateur du roi, c'est-à-dire le chancelier Guillaume de Rochefort. Il en appela aux sentiments de loyauté et de fidélité qui n'étaient point en cause, puis il chercha à apitoyer l'assemblée sur la situation du royaume, si florissant, disait-il, au temps de Charles VII, et dont le gouvernement de Louis XI avait hâté le dépérissement. C'était une thèse injuste, basée sur un mensonge, mais qui allait assez bien aux dispositions

politiques de l'auditoire. L'orateur officiel ajouta : « Est-ce donc quand ce malheureux corps est couvert de tant de plaies et d'ulcères, et qu'il pousse à peine un dernier souffle, qu'on prétendrait lui rendre subitement une santé plus que jamais florissante? Contentons-nous de celle qu'il eut jadis. » Il déposa ensuite sur le bureau les rôles et les registres dont on demandait la communication, et l'assemblée triompha un moment des résistances de la cour. Le jour suivant, sa joie fit place à l'indignation la plus vive, car on reconnut que les comptes produits par le Gouvernement étaient d'une fausseté manifeste. De toutes parts on éclata en plaintes et en murmures, et Masselin eut ordre de soumettre au conseil de nouvelles et de plus pressantes réclamations. Il obéit et représenta aux princes « que les rôles soumis à l'assemblée étaient pleins de mensonges grossiers et de faussetés manifestes. » Il ajouta : « Est-ce en face des députés de la Normandie qu'on osera prétendre que le revenu du domaine, dans cette province, n'est que de vingt-deux mille livres, quand chacun d'eux en offrirait sans caution quarante mille? C'est ainsi que, dans ces mêmes rôles, par une impudence plus grande encore, le domaine royal en Bourgogne se trouve réduit de quatre-vingt mille livres à dix-huit mille! » Abordant ensuite des questions non moins blessantes pour la cour, Jean Masselin ne craignit pas de dire : « Ce merveilleux mensonge de soustraction dans la recette se retrouve dans l'enflure de la dépense : qu'on en juge par l'exagération des incroyables sommes portées pour la table du roi et pour sa garde-robe! Quant au nombre inu-

tile de ses gardes, à l'énormité des gages de ses officiers de toute espèce et à la foule toujours croissante de ceux-ci, déjà deux ou trois fois plus considérable que sous l'avant-dernier règne, les états s'en étonnent. A Dieu ne plaise qu'ils s'érigent en censeurs de leur maître et qu'ils prétendent gêner ses goûts; mais ils osent seulement le supplier de régler sa maison sur celle de leur glorieux roi Charles VII. Pourquoi, dans la Bourgogne, faut-il donc aujourd'hui quatre receveurs coûtant ensemble sept mille six cents livres, quand un seul et son secrétaire, tous deux à huit cents livres seulement, suffisaient au temps du bon duc Philippe? » S'attachant ensuite à montrer le côté ruineux de ces armées régulièrement soldées, qui affranchirent le pouvoir royal, paralysèrent la féodalité et furent l'un des bienfaits du dernier règne, Jean Masselin ajouta, avec l'ignorance étroite d'un esprit prévenu : « Ce sont là des inventions de tyrans soupçonneux; car sans elles la France, avec un roi chéri, des princes braves et expérimentés, une noblesse aguerrie et un peuple belliqueux, a toujours su non-seulement se défendre, mais faire la loi à l'Europe. Que si l'on ne veut renoncer à stipendier cette engeance meurtrière et vorace, les états demandent qu'au moins elle soit réduite aux proportions et soumise à la discipline sévère où la tenait Charles VII; qu'ainsi douze cents lances doivent suffire. » Ainsi la bourgeoisie ne mentait pas à son avenir, et, incapable des grandes combinaisons et des grands sacrifices, elle ne voyait dans la question d'organisation militaire qu'une question d'argent. A entendre Mas-

selin, le camp royal établi par Louis XI « n'était qu'une dépense superflue qu'il fallait promptement supprimer, comme encore ces inutiles garnisons du centre de la France, telles que celles de Bourges et de la Bastille. » Discutant ensuite la liste des neuf cents pensionnés, Masselin en demandait la réduction à moitié et même l'entière suppression, « l'État, disait-il, ne devant pension qu'à ceux qui lui ont rendu de signalés services! » Puis, revenant aux généraux des finances, « dans cette salle elle-même, portée en dépense pour douze cents livres, et qui n'en avait pas dû coûter plus de trois cents, » il voyait un témoin palpable de leurs déprédations. « S'ils osent, ajouta-t-il, pour ce qui est sous les yeux de tous, en imposer si vilainement, qu'on imagine leur audace pour ce qui est occulte! Répondront-ils qu'ils n'ont remis aux états que des rôles fictifs? « Qu'ils disent donc alors de quel « droit ils osent insulter ainsi aux représentants de la « nation! » Terminant enfin, il ajouta, « que, rebutés de tant d'obstacles, n'espérant plus triompher en détail de la malice de tant d'abus, et n'osant statuer sur de si faux exposés, les états y renonçaient; qu'ils offraient donc en forme de don et d'octroi, pour deux ans seulement, et jusqu'à une session nouvelle, les douze cent mille livres qu'avaient payées leurs pères « à leur glorieux roi Charles VII. » Il rappela que ce prince, avec huit provinces de moins, une nombreuse maison, de grosses charges et des revenus moins considérables, n'en voulut point davantage; que pourtant, guerrier généreux, roi magnanime, il tint la plus brillante cour de l'Europe; qu'ainsi une même

somme, jointe aux revenus du domaine et des aides et gabelles, devait suffire ; et il adjura « la foi royale et celle des princes qui l'écoutaient de s'en contenter. » Telles furent les propositions des états généraux, notifiées à la cour par Jean Masselin, et dont lui-même rend témoignage. La régence demanda du temps pour réfléchir. Dans l'intervalle, et après plusieurs discussions orageuses, les états ajoutèrent à la première somme « trois cent mille livres pour joyeux avénement, dépense de sacre et d'entrée à Paris, mais sans tirer à conséquence, et toujours par manière de don et d'octroi ! » Ils déclarèrent ensuite pour la seconde fois, en d'autres termes, que nul impôt ne pouvait être mis sur le peuple sans le consentement des états.

Le conseil royal eut recours à un expédient assez puéril : dans l'intervalle d'une séance à l'autre, il fit dégarnir de meubles et de tentures la grande salle où s'assemblaient les états; mais les députés, après avoir vivement ressenti cet affront, ne s'en montrèrent que plus déterminés à remplir leur mandat. Le chancelier ne put se dispenser de paraître de nouveau dans l'enceinte des séances, et annonça que les tailles, qui, à l'avénement du roi, se montaient à quatre millions quatre cent mille livres, seraient réduites à quinze cent mille, mais pour l'ancien royaume seulement, et sans étendre ce bienfait aux villes et aux communes réunies à la France depuis Charles VII. « Maintenant, dit-il, vous pouvez vous retirer, non pour délibérer, car c'est la volonté du roi que vous venez d'entendre, mais pour vous préparer à lui exprimer dignement

votre reconnaissance. » Les députés, d'abord surpris, puis émus, se remirent de leur premier saisissement et continuèrent de siéger. Par malheur pour eux ils ne purent s'entendre; les six nations élevèrent chacune des prétentions différentes, et leur désaccord, devenu public, donna à la cour une grande force de résistance.

Le dimanche 7 mars les députés furent convoqués pour une séance royale. Charles VIII, retenu dans ses appartements sous prétexte d'une indisposition, se fit remplacer par le chancelier, qui adressa aux états les plus doucereux éloges et leur fit pressentir la fin prochaine de la session. Il y eut encore quelques conférences, quelques discussions relatives aux tailles, quelques concessions de subsides, et madame de Beaujeu, peu alarmée des doléances des états et contente du demi-succès que les ministres venaient d'obtenir, promit tout ce qu'on voulut, décidée à ne pas tenir parole. On parut céder aux réclamations de l'assemblée et réaliser les vœux récemment portés par ses ordres au pied du trône. Le conseil fut aussitôt divisé en trois sections : la première, d'affaires ecclésiastiques; la seconde, de justice; et la troisième, de finances. Les députés des états, autorisés à prendre part aux délibérations du conseil, intervinrent dans la section des affaires ecclésiastiques. Dans les rangs de l'assemblée, qui avait repris ses travaux, nonobstant le peu de temps qui restait encore, on entendit, indépendamment des harangues relatives aux impôts, la lecture des mémoires présentés au nom des différents princes dépossédés par Louis XI, et qui reven-

diquaient l'intégralité de leurs apanages. Quelques prélats et plusieurs dignitaires ecclésiastiques demandèrent le rétablissement de la Pragmatique-Sanction ; mais l'opposition du plus grand nombre et les promesses du légat Balue, arrivé depuis quelque temps à Tours, jadis témoin de sa trahison et de son châtiment, triomphèrent de toute résistance, et le corps épiscopal fut bientôt unanime : les évêques, après s'être concertés avec les ministres, déclarèrent qu'on ne pouvait statuer sur ces matières que dans un concile, et qu'il n'appartenait point aux états de réformer l'Église. Quand il s'agit d'établir la répartition de l'imposition votée par les trois ordres, les rivalités provinciales éclatèrent avec violence. « L'argent nous désunit entièrement, dit Masselin (1); il nous rendit presque ennemis les uns des autres, chacun luttant au profit de sa province et tâchant de lui faire supporter la moindre charge de l'impôt. » Enfin la confusion devint telle dans les états, auxquels d'ailleurs l'opinion populaire ne prêtait aucun appui, qu'il parut nécessaire à madame de Beaujeu ainsi qu'aux princes d'en faire la clôture. Elle fut prononcée le 14 mars. Et toutefois, pour donner aux justes réclamations de l'assemblée une apparence de satisfaction, il fut convenu qu'une commission composée de trois députés par *nation* aurait charge de continuer l'examen des cahiers de doléances et de poursuivre le redressement des griefs du peuple. Ce n'était là qu'une vaine formule qui ne fut suivie d'aucun effet, et les

(1) Masselin, p. 458.

représentants de la France rentrèrent dans leurs foyers sans avoir obtenu justice et sans que leur session eût amené d'autre résultat que de régler, à la satisfaction de madame de Beaujeu, les dissentiments élevés entre elle et les princes. Ainsi fut congédiée, après avoir élevé une voix libre qui ne devait avoir d'écho que dans trois siècles, cette patriotique assemblée qui a marqué dans la nuit du moyen âge une trace lumineuse de son passage. Elle se montra le digne organe de la France; elle posa, elle réclama de grands principes; mais les temps n'étaient pas encore mûrs pour leur triomphe, et rien ne fut changé dans les abus ni dans les désordres.

Sans avoir obtenu l'adhésion expresse des états, sans pouvoir produire la volonté du feu roi son père en dehors des coutumes et des traditions politiques de la France, madame de Beaujeu continua d'exercer l'autorité souveraine au nom de son frère, et malgré les réclamations du duc d'Orléans et des principaux princes du sang. Il y eut là une situation mal définie, une régence de fait, que le roi subissait par crainte de sa sœur, à laquelle le conseil et le royaume se résignaient par déférence, et que madame de Beaujeu savait maintenir et prolonger avec adresse, tantôt en concédant des emplois et des grâces, tantôt en achetant l'adhésion des personnages dont elle pouvait appréhender l'hostilité. Le vieux duc de Bourbon, déjà connétable, qui avait naguère réclamé l'exercice du pouvoir, se trouvait hors d'état de soutenir à main armée ses prétentions; quant au duc d'Orléans, le premier prince du sang et l'héritier présomptif de la

couronne, il était jeune, livré aux plaisirs, et paraissait, du moins pour quelque temps encore, se contenter du gouvernement des plus importantes provinces et de la présidence du conseil. De part et d'autre on s'observait, et l'on se préparait à agir quand le moment opportun serait venu.

Sans en venir sur-le-champ à une révolte ouverte, le duc d'Orléans essaya de renouer des rapports avec l'archiduc Maximilien et avec le duc de Bretagne, en vue d'obtenir leur concours armé contre madame de Beaujeu, qui disposait des forces du royaume. Comme il ne pouvait obtenir l'appui immédiat de Maximilien, alors occupé à guerroyer en Flandre, il se rendit auprès de François II, dont les sympathies lui étaient acquises par cela seul qu'il était opposé au gouvernement du roi de France. En Bretagne, toute l'autorité était alors exercée par le ministre Landais, homme de basse condition, qui s'était élevé par sa souplesse et son esprit d'intrigue au plus haut degré de faveur et de confiance, mais qui soulevait contre lui les ressentiments implacables de la féodalité bretonne. Les nobles, las d'avoir à subir les caprices de ce parvenu, conspirèrent pour y mettre un terme, et le 7 août 1484 ils attaquèrent le château de Nantes; le peuple de la ville, croyant que la vie du duc de Bretagne était menacée, s'arma à son tour contre les nobles, et rejeta les conjurés dans les murs d'Ancenis, où ils ne tardèrent pas à se voir assiéger par Landais lui-même; et bientôt, à l'instigation de ce favori, François II publia un manifeste aux termes duquel les nobles bretons qui avaient

pris part au mouvement étaient déclarés rebelles, traîtres et criminels de lèse-majesté. Ce n'était point assez pour donner satisfaction à la vengeance ou aux inquiétudes de Landais ; apprenant que les conjurés avaient obtenu l'appui de madame de Beaujeu, il résolut de susciter des embarras à la régente. La division qui avait éclaté entre cette princesse et le duc d'Orléans lui en fournissait l'occasion. Landais engagea François II à mettre sa puissance au service du prince ambitieux et mécontent dont les prétentions mettaient en péril l'autorité de la sœur de Charles VIII. Ces pourparlers et ces démarches eurent d'ailleurs un caractère confidentiel ; il en transpira peu de choses au dehors, et, malgré sa sourde opposition, le duc d'Orléans n'assista pas moins, comme premier prince du sang, au sacre du jeune Charles VIII et aux pompes qui eurent lieu à Paris lors de l'entrée solennelle de ce prince dans sa capitale. Il fit plus ; mettant à profit l'influence que ses talents, sa belle humeur, son aptitude aux exercices du corps lui donnaient sur le roi son cousin, il réussit à capter la confiance de cet enfant, à gagner ses bonnes grâces, et, dans cette situation, il réussit aisément à contrarier l'autorité de madame de Beaujeu et à lui susciter des entraves. Pour déjouer cette habile tactique, madame de Beaujeu feignit de croire la personne du jeune roi menacée par un complot ; puis elle emmena Charles VIII à Montargis, d'où elle pouvait mieux surveiller la Bretagne.

Tandis que cette femme habile réussissait en secret à soudoyer Landais et à le détacher du parti du duc d'Or-

léans, elle contractait alliance avec la noblesse bretonne soulevée contre ce ministre. Cherchant ensuite à pourvoir à la sûreté du royaume, elle renouvelait les anciens traités conclus entre la France, les Suisses et l'Écosse, et par cette dernière puissance elle se ménageait les moyens d'opérer une diversion en Angleterre et d'inquiéter Richard III. Peu de jours après, madame de Beaujeu, agissant toujours au nom de Charles VIII, son frère, confirmait les trêves autrefois conclues par Louis XI entre la France et le roi d'Aragon ; pour se rattacher René II, duc de Lorraine, et l'opposer au besoin à l'Allemagne, elle complétait et renouvelait la restitution du duché de Bar, réservant d'ailleurs les droits de la couronne sur la Provence. Enfin, sans paraître obéir aux réclamations des états généraux, elle remédiait, de son plein gré et librement, à plusieurs abus dont la dernière assemblée avait demandé la suppression, tant en matière d'impôts qu'en matière de justice, et ces réparations ne laissaient pas de lui concilier la faveur du peuple dans les provinces. Tandis que madame de Beaujeu gouvernait ainsi avec intelligence et prévoyance, le duc d'Orléans, non moins habile, mettait à profit l'influence que sa haute position lui donnait à Paris et travaillait à soulever cette grande capitale contre l'autorité de sa belle-sœur (1). Il manda au duc de Bretagne qu'Anne de Beaujeu avait enlevé

(1) Louis, duc d'Orléans, avait été contraint d'épouser Jeanne de France, fille de Louis XI et sœur cadette de madame de Beaujeu. Nous verrons plus tard comment il réussit à faire déclarer nul ce mariage, contracté malgré lui avec une personne disgraciée de la nature, mais d'une haute vertu.

de Paris le roi son frère, contre sa volonté, qu'elle avait exigé des capitaines des gardes le serment de n'obéir qu'à elle, et que les princes du sang, conseillers légitimes du roi de France, n'avaient point osé le suivre, de peur de se mettre à la merci de sa sœur. Ces ouvertures furent accueillies, et, le 23 novembre 1484, le comte de Dunois, envoyé par le duc d'Orléans, signa à Rennes, avec François II, une convention aux termes de laquelle ce prince s'engageait à faire tous ses efforts, d'accord avec les princes, pour délivrer le roi du joug de madame de Beaujeu et rétablir dans l'ordre naturel les affaires du royaume. Tandis que cette alliance unissait le duc François II à la cause des mécontents de France, madame de Beaujeu, qui disposait à son gré de la signature de Charles VIII, concluait un traité avec les nobles bretons, armés pour se venger du ministre Landais, et profitait des dispositions de ces seigneurs pour stipuler l'éventualité de la réunion du duché de Bretagne aux domaines de la couronne. Déjà sous le dernier règne cette grande question avait été abordée dans un contrat intervenu entre Nicole de Blois et Louis XI. Dans ce traité, revêtu de la signature du prince d'Orange, neveu de François II; du sire de Rieux, maréchal de Bretagne; de Jean du Perrier, seigneur de Sourdiac, et de plusieurs autres personnages illustres, le roi disait : « Comme ainsi soit que, en après le décès de notre très-cher et très-amé cousin, le duc de Bretagne, icelle duché nous doit appartenir et appartient à bon et juste titre. » Or, dans la convention intervenue, au nom de Charles VIII et des nobles bretons, en 1484,

les conjurés appelaient le roi de France leur « souverain seigneur, » ajoutant que ce prince devait succéder au duc François II, à défaut d'héritiers mâles, « par juste titre et droit évident. » Ainsi l'ambition et la haine qui soulevaient les nobles de Bretagne contre un favori leur faisaient perdre de vue l'indépendance de leur propre pays, indépendance qui, depuis des siècles, était le rêve accoutumé de leurs ancêtres.

Par un autre traité, madame de Beaujeu fit alliance avec les Flamands, alors en guerre contre l'archiduc Maximilien d'Autriche, auquel ils ne voulaient confier à aucun prix la tutelle de son fils en bas âge, leur jeune duc Philippe le Beau.

Fort de l'appui du duc de Bretagne et de quelques princes ralliés à sa cause, le duc d'Orléans jugea que le moment était venu de porter un coup décisif. Le 17 janvier 1485, accompagné de Dunois et du seigneur de Richebourg, il se rendit dans l'enceinte où siégeait le parlement de Paris. Là Denis le Mercier, chancelier de son apanage, débita une longue harangue dans laquelle se trouvaient exposés tout au long les griefs du duc d'Orléans et des princes contre l'autorité irrégulière et illégitime exercée par madame de Beaujeu, nonobstant les décisions et les votes des états généraux de Tours. Le parlement ne se montra nullement disposé à accueillir ces plaintes et à s'y associer. Le premier président, Jean de la Vacquerie, qui avait donné plus d'une fois l'exemple d'une généreuse opposition aux volontés tyranniques de Louis XI, recueillit les voix, qui se montrèrent presque unanimes pour rejeter les propositions du prince, et répondit sagement que

le parlement avait été institué par le roi pour rendre la justice, et non pour administrer la guerre, les finances et l'État. Il exhorta ensuite le prince à rester fidèle à son devoir et à ne pas troubler la tranquillité du royaume. « Monseigneur le duc, ajouta-t-il, ne doit pas ignorer que le repos et l'ordre sont les plus grands biens des empires; que c'est aux princes à donner entre eux l'exemple de la concorde; que le premier d'entre eux y étoit intéressé encore plus que tout autre; que le parlement n'avoit l'œil qu'au roi, son chef, et que, par ainsi, venir faire en cour remontrances et autres exploits sans son bon plaisir ne se devoit pas faire. » Médiocrement satisfait de cette réponse, le duc d'Orléans laissa par écrit sa remontrance, sur laquelle le parlement devait délibérer. Le lendemain, les chambres assemblées décidèrent qu'un rapport serait fait au roi sur ce qui venait de se passer. Ce rapport fut porté à Montargis, où se trouvait encore la cour, par le premier président, accompagné de quatre conseillers et de l'avocat du roi; ces magistrats reçurent les éloges que méritait leur fidélité.

Du parlement, le duc, un peu déconcerté, se rendit à l'Université, qui tenait alors une assemblée générale aux Bernardins et disposait de vingt-cinq mille étudiants, ou pour mieux dire d'une armée. Denis le Mercier s'y répandit aussi en plaintes sur l'administration de madame de Beaujeu; il y parla des projets de *l'usurpatrice*, qui, à l'entendre, voulait doubler les tailles dont les états de Tours avaient exigé la suppression. Il accusa la régente de tendre des embûches au duc d'Orléans et de vouloir le faire périr par le poison.

Ces injustes calomnies furent méprisées, et, après mûre délibération, les chefs de l'Université prirent le même parti que le parlement.

Le duc d'Orléans fut plus heureux dans les provinces; ses agents dévoués et les affidés du duc de Bretagne parcoururent les principales cités, et, bien que souvent paralysés par la loyale prudence de la bourgeoisie, ils réussirent enfin à former contre le gouvernement de madame de Beaujeu une ligue dangereuse, au sein de laquelle entrèrent deux autres princes du sang, les ducs d'Angoulême et de Bourbon. Ceux-ci promirent des troupes et firent réellement des levées en Auvergne et dans le Poitou. Vers le même temps un manifeste séditieux était publié au nom de François II et adressé aux habitants de Sens. Ce prince, levant le masque, déclarait que, le roi étant prisonnier de *certaine femme* et isolé de ses conseillers fidèles, il s'était ligué avec les princes et armait pour le délivrer (1).

Madame de Beaujeu était prête à agir. Tandis qu'elle faisait observer avec vigilance les actes et les tentatives du duc d'Orléans, elle disposait tout en secret pour mettre fin à la rébellion avant même de lui laisser prendre des proportions plus grandes. L'instinct de son génie lui faisait comprendre que, dans toute lutte de ce genre, l'avantage est à celui qui porte les premiers coups. Les traditions de la politique de Louis XI lui conseillaient d'appuyer la force par la ruse; au lieu d'attaquer à découvert, elle fit introduire par les différentes portes de Paris des soldats dé-

(1) Daru, *Hist. de Bretagne*.

guisés qui se réunirent sur un point donné et se mirent en devoir de s'emparer de la personne du prince rebelle. En ce moment le duc d'Orléans était à un jeu de paume dans le quartier des Halles; subitement averti de ce qui se passait, et se voyant hors d'état de faire face au danger, il sortit de Paris à toute bride et ne s'arrêta qu'à Verneuil, place forte qui dépendait alors de René, duc d'Alençon, l'un de ses complices. Cependant madame de Beaujeu entra elle-même à Paris, escortée d'une force armée imposante. A peine arrivée, elle remercia le parlement de sa fidélité, ôta au duc d'Orléans le gouvernement de l'Ile-de-France et dépouilla ce prince de ses pensions et commandements. Semblable punition fut infligée à Dunois et au comte d'Angoulême, et le vieux Chabannes, comte de Dammartin, eut l'insigne honneur d'être nommé lieutenant du roi dans les villes et places dont le duc d'Orléans se voyait dépossédé (5-14 février 1485). Les actes officiels, les édits, les ordonnances qui consacraient ces mesures, bien que dictés par l'habile initiative de madame de Beaujeu, portaient la signature de Charles VIII; c'en fut assez pour refroidir l'enthousiasme de la plupart des princes qui avaient épousé la querelle du duc d'Orléans : ils se soumirent, et le duc d'Orléans lui-même, n'osant prolonger une impuissante révolte, se résigna à subir de nouveau l'autorité du jeune roi (avril-juin 1485).

Ces conflits, ces difficultés, qui agitaient le royaume, quelque influence qu'ils exerçassent sur la condition du peuple, étaient de pâles événements si on les compare aux drames sanglants dont l'Angleterre ne

cessait d'être le théâtre. Depuis qu'Édouard IV, en mourant, avait laissé le trône à son jeune fils, âgé de douze ans, le gouvernement était tombé aux mains de son propre frère, Richard, duc de Glocester, âme perverse dans un corps mal fait. C'était un homme petit, laid, difforme, d'un regard farouche et d'un tour de visage auquel il fallait s'accoutumer. Fourbe, hypocrite, dissimulé, ne faisant jamais plus de caresses que quand il voulait plus de mal, cruel par nature et par ambition, comptant pour rien la vie de quiconque nuisait à ses desseins, brave, au reste, et né pour la guerre, mais plus encore pour les intrigues de cour, qu'il savait mieux qu'homme du monde nouer, entretenir et mettre à profit; ce misérable avait réussi, grâce aux lâches complaisances du parlement, à faire assassiner juridiquement les seigneurs et les personnages puissants, sous le règne de son frère, qui auraient pu gêner le développement de ses usurpations. Après s'être fait décerner, à force de corruption et de menaces, le titre de protecteur du royaume, il avait mis sous sa tutelle le jeune roi Édouard V et Richard, duc d'York, second fils d'Édouard IV, à peine âgé de sept ans. Ainsi placés, par la peur et la trahison, sous la garde de l'assassin qui convoitait le trône, ces deux enfants, relégués à la Tour de Londres, attendaient d'un jour à l'autre le coup qui terminerait à la fois leur royauté et leur agonie. Cependant le duc de Glocester, après avoir obtenu de son infâme parlement des déclarations officielles qui proclamaient bâtards et indignes du trône ses deux frères déjà morts, Édouard IV et le

duc de Clarence, et avec eux leur postérité masculine, mit le comble à ses scélératesses en faisant périr ses deux neveux, les héritiers d'Édouard IV, et en montant au trône d'Angleterre sous le nom, à jamais odieux, de Richard III. Il n'avait pas encore reçu les serments des lords et des Communes, vendus à ses caprices, que ses satellites creusaient au pied de l'escalier de la Tour de Londres, et sous un monceau de pierres, une fosse où ils jetèrent à la hâte les corps d'Édouard V et de Richard d'York (1483). On se lasserait à compter les nouveaux attentats qui épouvantèrent l'Angleterre sous le gouvernement de ce monstre.

Par bonheur, son règne ne fut pas de longue durée; des conspirations en signalèrent le début. De tous les partisans de Richard III, celui qui, par la grandeur de ses services ou par l'éclat de sa naissance, avait le plus de droit aux récompenses, était le duc de Buckingham, allié à la famille royale et le principal instrument de l'élévation de son maître. L'usurpateur le fit connétable, lui prodigua les dignités et les richesses, et se crut assuré de sa fidélité. Mais l'insatiable Buckingham lassa la libéralité du prince; des refus blessèrent l'orgueil du connétable : il médita une révolution. La mort tragique des deux fils d'Édouard IV et la haine universelle qu'inspirait leur meurtrier avaient ranimé les espérances des amis de la dynastie de Lancastre. Buckingham, dont la famille était dévouée à ce parti, entreprit de le relever. Jean, premier duc de Sommerset, petit-fils de Jean de Gand par une branche bâtarde, mais légitimée au parlement, avait laissé une fille unique, nommée Marguerite. Cette princesse, ma-

riée à Edmond, comte de Richmont, fils de sir Owen Tudor et de Catherine de France, veuve de Henri V, n'en avait eu qu'un fils, Henri de Richmont, qui, après l'extinction de la branche légitime des Lancastres, se trouvait le plus proche héritier des droits de cette maison. Il s'était retiré en Bretagne, sous le règne d'Édouard IV, qui plusieurs fois avait demandé vivement qu'on lui livrât ce fugitif. L'évêque d'Ely, prisonnier d'État, que Richard avait confié à la garde de Buckingham, lui persuada de jeter les yeux sur Henri de Richmont pour renverser l'usurpateur, et proposa en même temps, comme le plus sûr moyen d'y parvenir, de réunir les deux factions rivales en mariant Richmont à Élisabeth, fille aînée d'Édouard IV, et de confondre ainsi des prétentions qui avaient été si longtemps la source des malheurs de l'Angleterre. La reine douairière fit céder de vieilles inimitiés au ressentiment des injures récentes; elle embrassa aisément un projet qui lui promettait la vengeance de son frère et de ses trois fils, et envoya de l'argent à Richmont pour lever des troupes étrangères. Ce complot fut communiqué secrètement dans toutes les provinces d'Angleterre aux principaux membres des deux factions. Mais une conspiration si étendue, de quelque mystère qu'on s'efforçât de l'envelopper, ne pouvait échapper longtemps aux yeux vigilants de Richard; il en fut instruit et se mit en état de défense. Buckingham, trahi par l'un de ses affidés, fut déclaré traître (15 octobre). Ses partisans n'en proclamèrent pas moins Richmont roi d'Angleterre, sous le nom de Henri Tudor (18 octobre); mais déjà Richard III s'était mis à la tête de son ar-

mée. Il n'eut pas besoin de s'en servir pour écraser la conspiration : des vents contraires empêchèrent Henri Tudor de débarquer; d'autres accidents s'opposèrent à la réunion des divers corps d'insurgés; Buckingham, livré par un de ses serviteurs à Richard III, eut la tête tranchée à Salisbury, sur la place du marché. Les autres chefs se dispersèrent; la plupart cherchèrent un refuge en France.

Pour quelque temps on put croire à l'affermissement du règne de l'odieux Richard. Le mariage que les conjurés avaient projeté entre Elisabeth, fille d'Édouard IV, et Henri Tudor, le prétendant, causait à Richard la plus vive inquiétude. Il résolut de le traverser en faisant épouser à cette princesse son fils, le prince de Galles, moins âgé qu'elle de sept ans. La veuve d'Édouard IV, la mère d'Édouard V et de Richard, duc d'York, fit honteusement le sacrifice de ses souvenirs et de ses devoirs, et, oublieuse de tant de deuils, elle parut avec ses filles à la cour du meurtrier de ses enfants, de celui qui naguère l'avait représentée comme la concubine de son frère. La jeune Élisabeth fut attachée à la compagnie de la reine Anne Névil.

Les plans de Richard furent déjoués par un coup du Ciel : son fils, le prince de Galles, mourut subitement au mois d'avril 1484. Après quelques hésitations, Richard III eut recours à un étrange expédient pour empêcher le mariage d'Élisabeth avec Henri Tudor : il offrit lui-même sa main à cette princesse, au cas qu'il devînt veuf, prédisant que le cas arriverait vers le mois de février 1485. Cette proposition éblouit et la mère et la fille. La mère enjoignit au marquis de Dorset,

son fils, qui se trouvait à Paris, d'abandonner la cause de Henri Tudor, et de la fille il existe une lettre confidentielle au duc de Norfolk, dans laquelle elle exprime en termes passionnés son attachement pour son oncle et son dépit de ce que la reine tardait à mourir. Ce dépit toutefois fut bientôt dissipé : la reine mourut au mois de mars. Richard III s'ouvrit alors de son projet à ses deux confidents et sicaires, Ratcliffe et Catesby ; mais ils trouvèrent moyen de l'y faire renoncer en lui peignant sous des couleurs énergiques l'horreur qu'inspirait au peuple comme au clergé l'inceste dont voulait se rendre coupable le réformateur des mœurs. En conséquence, Richard III démentit publiquement le bruit qui s'était répandu de son prochain mariage avec la fille d'Édouard IV, et cette princesse, qui avait si promptement accepté l'infâme honneur d'épouser le meurtrier de ses frères, dut se résigner à attendre le jour où elle porterait à Henri Tudor les droits de la maison d'York.

Ce jour était proche ; Henri, profitant de l'horreur qu'inspirait Richard au peuple d'Angleterre, et fort à propos aidé par madame de Beaujeu, tenta une nouvelle expédition contre le tyran et mit à la voile à Harfleur, le 31 juillet 1485. Le 6 août il prit terre à Milford, dans le pays de Galles, et en quelques jours, grâce aux soulèvements populaires que sa présence fit éclater, il se vit à la tête d'une petite armée de six mille hommes. Richard III marcha à sa rencontre avec des forces doubles en nombre ; mais, au moment d'engager la lutte sur le champ de bataille de Bosworth, lord Stanlay, l'un de ses lieutenants, passa avec une

partie des troupes du côté de Henri Tudor et lui assura la victoire. Richard, abandonné et trahi par la plupart des siens, ne recula pas devant son ennemi. Contre l'habitude des meurtriers et des oppresseurs, il était doué d'une grande bravoure, et il résolut de vendre chèrement sa vie; ne prenant conseil que de son désespoir, il se précipita au milieu des bataillons ennemis, tua de sa main plusieurs guerriers illustres, et s'efforça de joindre Richmont pour donner ou recevoir la mort. Ce fut alors qu'accablé par le nombre il périt en homme de cœur, après avoir vécu en assassin. Après la bataille de Bosworth (22 août), Henri de Richmont épousa Élisabeth d'York, héritière d'Édouard IV, et fut proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII. Avec lui commençait la dynastie des Tudors.

Sur ses entrefaites, une révolution d'un intérêt beaucoup plus restreint avait lieu en Bretagne. Tandis que Richmont se rendait maître du trône d'Angleterre, le parti des nobles, soutenu par le gouvernement de Charles VIII et appuyé cette fois sur le peuple des villes, réussissait à mettre fin au pouvoir du favori Landais, et le duc François II, bien que désirant de tout cœur sauver ce ministre, se voyait réduit à l'abandonner à ses persécuteurs, qui le faisaient pendre après un simulacre de jugement. Cet incident occupe une grande place dans les annales particulières du duché de Bretagne; il eut pour résultat de faire passer à Lescun l'influence dont Landais était investi, et Lescun, dominant à son tour le caractère faible et irrésolu de François II, amena ce prince à conclure avec

le roi de France (2 novembre 1485) un traité de paix aux termes duquel il renonça à toute alliance avec les ennemis de son suzerain.

En France de nouveaux conflits allaient se produire. Le duc d'Orléans, bien que pardonné et admis à siéger encore au conseil, n'avait recouvré ni ses charges ni ses pensions, et cette déchéance lui causait une irritation assez vive, aisément partagée par les princes. Pour les uns et pour les autres il s'agissait d'enlever à madame de Beaujeu l'autorité qu'elle exerçait, d'une façon si hautaine, sans l'assentiment des états généraux, contre le texte des lois, et cependant très-légitimement, car il n'y avait pas d'autre moyen de sauver l'ordre, d'assurer la paix intérieure et de comprimer les prétentions des grands vassaux, dont le triomphe n'aurait abouti qu'au morcellement du royaume pour la satisfaction de quelques ambitieux. Une nouvelle ligue se forma entre ceux-ci, et, à l'instigation du duc d'Orléans, le vieux duc de Bourbon, connétable de France, consentit à s'en déclarer le chef. Madame de Beaujeu rassembla à la hâte quelques troupes, et les mit sous le commandement de Louis de la Trémouille, petit-fils de l'ancien favori de Charles VII et neveu du sire de Craon. C'était un jeune homme de vingt-quatre ans, qui mérita plus tard le beau titre de *chevalier sans reproche.* Cependant le duc d'Orléans avait quitté Paris et s'était rendu sur les bords de la Loire, où il attendait les forces militaires que les autres princes ralliés à sa cause avaient promis de lui envoyer, et dont la première opération devait consister à attaquer la ville d'Orléans et à en faire le quartier général des rebelles.

Madame de Beaujeu avait prévenu l'exécution de ce projet; elle avait fait appel à la loyale fidélité des bourgeois d'Orléans, et, sûre de les trouver dévoués au gouvernement de Charles VIII, elle s'était hâtée de conduire au milieu d'eux ce jeune prince et d'y attendre les agressions de ses ennemis. Déconcerté par ces mesures habiles et promptes, le duc d'Orléans se tint renfermé avec quelques troupes dans les murs de Beaugency, se contentant d'envoyer quelques partisans exercer des ravages dans la campagne. Peu de jours après il fut assiégé dans son asile par des détachements de l'armée royale, et, ne recevant de ses affidés ni appui ni secours, il se vit pour la troisième fois contraint de se soumettre et de subir d'assez dures conditions. Les autres confédérés se hâtèrent à leur tour de mettre bas les armes, et leur levée de boucliers, qui n'avait abouti qu'à démontrer leur vanité et leur impuissance, devint un prétexte de railleries et reçut le nom de « Guerre folle. » Parmi les princes qui avaient promis leur concours à la ligue féodale dont les entreprises venaient d'échouer figurait au premier rang Maximilien d'Autriche, toujours en guerre contre les peuples de Flandre et assurément hors d'état d'inquiéter sérieusement la France. Déconcerté par la défaite imprévue de ses alliés, il n'osa commencer nulle part l'attaque, et, après avoir inutilement fatigué ses troupes dans une guerre obscure dont la Picardie fut le théâtre, il finit par les licencier, faute d'argent. Il se consola d'ailleurs du peu de succès de ses efforts en se faisant élire à Francfort roi des Romains (16 février 1486) et couronner à Cologne sous le même titre (9 avril).

Vers le même temps, François II, duc de Bretagne, convoqua à Rennes les états de ce pays et soumit à leur sanction plusieurs affaires d'une importance sérieuse. Jusqu'alors la haute administration de la justice et la révision des procès en Bretagne avaient exclusivement appartenu aux états; mais, comme ces assemblées n'étaient convoquées ni fréquemment ni à des intervalles périodiques, il en résultait un grand dommage pour l'administration judiciaire et pour les affaires privées. Une cour souveraine fut donc instituée en vue de remédier à de pareils abus; elle devait être sédentaire et tenir plusieurs sessions par an; parmi ses membres devaient figurer le président de Bretagne, douze conseillers des sénéchaux de Rennes et de Nantes, un greffier, et les barons du pays, qui y siégeraient de plein droit. Cette assemblée judiciaire porta d'abord le nom de « Grands-Jours, » mais plus tard elle reçut la dénomination de parlement de Bretagne. Or l'institution de ce haut tribunal n'était pas la seule question qui préoccupât le duc François II. En convoquant les états il avait eu particulièrement en vue d'assurer, après sa mort, à ses deux filles la possession du duché déjà revendiquée par le roi de France et par les Rohans. Nous avons vu que la couronne de France tenait ses droits de plusieurs traités antérieurs, auxquels on donnait une interprétation excessive; quant aux Rohans, indépendamment de leur parenté avec la maison souveraine de Bretagne, ils prétendaient encore succéder au duché comme descendant en ligne directe de Conan Mériadec, premier roi des Bretons, et aussi en vertu du testament de François Ier, lequel excluait

les femmes de la couronne ducale de Bretagne, tant que la ligne masculine ne serait point éteinte dans la dynastie régnante. La prétention des Rohans fut repoussée par les états; bien plus, le 11 février 1486, le députés des trois ordres, siégeant en la grande salle du palais de Rennes, jurèrent, « sur le corps de notre benin Sauveur Jésus-Christ, présent sacramentalement, et sur les sainctes reliques y estantes, » de ne reconnaître, après la mort de leur seigneur François deuxième du nom, d'autres souverains que les filles de ce même duc, leurs époux et leurs enfants légitimes.

Les deux princesses, mesdames Anne et Isabeau de Bretagne, héritières présomptives de François II, n'étaient point encore mariées, et plus d'un prince sollicitait leur alliance. A la tête de ces prétendants on remarquait l'archiduc Maximilien d'Autriche, déjà roi des Romains, et le sire d'Albret, seigneur d'un fief de Gascogne, dont les annales du quinzième siècle font un portrait assez peu flatteur. Ce personnage, déjà vieux, avait eu huit enfants d'un premier mariage avec une princesse de la maison de Blois. « Il avoit le visage bourgeonné, le regard dur, la voix rauque, l'humeur querelleuse et chagrine, et estoit ledict seigneur un peu couperosé au visage, si bien que la fille (Anne de Bretagne) n'en avoit cure. » Sur ces entrefaites le duc François II tomba dangereusement malade, et madame de Beaujeu, jugeant bien qu'il ne tarderait pas à trépasser, envoya des troupes sur les frontières de Bretagne, afin qu'elles missent le roi en possession du duché aussitôt que son cousin aurait rendu l'âme. Mais François trompa les espérances de la régente :

il revint à la santé, et son premier soin fut de former avec l'archiduc d'Autriche, le roi de Navarre, les ducs de Lorraine, d'Orléans et de Foix, et les comtes de Nevers, d'Angoulême et de Dunois, une nouvelle ligue plus formidable que les autres (13 décembre). Les confédérés, dans leur manifeste, déclarèrent que leur but « estoit de faire entretenir les ordonnances des trois estats (les états de Tours), violés par l'ambition et convoitise de ceux qui entouroient le roy, lesquels avoient deschassé et desbouté les princes et seigneurs de son sang et autres grands personnages ordonnés par les estats pour estre auprès de sa personne, et qui avoient émeu la guerre entre lui et le roy des Romains. » Ils ajoutaient : « Au cas que nous fassions au contraire de ces présentes, nous voulons que tous les autres nous courent sus, et puissent traisner nos armes à la queue de leurs chevaux (1). » Malgré cette déclaration emphatique, plusieurs d'entre eux donnaient secrètement avis à madame de Beaujeu de la ligue qui se formait contre elle.

Au manifeste des seigneurs et des princes la régente répondit en faisant signer aux seigneurs de Rohan et de Laval, et au baron d'Avaugoul, fils naturel du duc, dont elle avait fomenté les mécontentements, un traité d'alliance avec la France, et en faisant entrer à l'improviste en Bretagne trois nombreux corps d'armée. En même temps elle prit des mesures, au sein même de la cour, pour déjouer les complots des affidés du

(1) *Actes de Bretagne*, tome III, p. 527. — Lobineau, *Preuves*, p. 1465. — Daru, liv. VIII, p. 121.

duc d'Orléans. Elle fit arrêter le grand-aumônier Geoffroy de Pompadour, Georges d'Amboise, évêque de Montauban, et avec eux le seigneur de Culant, ce même Philippe de Comines qui avait servi fidèlement Louis XI, et qui nous a laissé de si précieux documents sur l'histoire du quinzième siècle. Comines fut renfermé pendant huit mois au château de Loches, et placé, dit-on (on ignore si ce fut pendant toute la durée de cette détention), dans la fameuse cage de fer inventée par le cardinal la Balue, et que ce ministre de Louis XI avait eue à son tour pour cachot. Parlant des cages de fer dans ses Mémoires, Philippe de Comines dit lui-même : « Plusieurs les ont maudites, et moi aussi, qui en ay tasté sous le roy d'à présent. » Deux ans après, Comines fut jugé et déclaré non coupable. Cependant madame de Beaujeu, apprenant que le sire de Lescun, qui commandait en Guienne, trahissait le roi de France et fomentait des troubles, se hâta de faire marcher des troupes du côté de Bordeaux et les mit sous la conduite du maréchal Saint-André. Peu de jours après, bien que la saison fût encore fort rigoureuse (février 1487), elle fit suivre la même direction au jeune roi, afin que ce prince prît part en personne aux opérations de la guerre, et, par sa présence, contribuât à éclairer la noblesse et les peuples du Midi sur le parti qu'ils avaient à prendre. La campagne de Guienne fut courte et décisive ; à la vue du roi, les complices de Lescun, son frère lui-même, se hâtèrent d'abandonner la révolte et de faire leur soumission. Il suffit à Charles VIII de se montrer pour reprendre tout le pays qui s'étendait de la Charente à l'Adour, de Saintes

à Bayonne, et le gouvernement de la Guienne, enlevé à Lescun, fut confié au sire de Beaujeu. Ces succès, qui coûtèrent si peu d'efforts, mirent fin à la résistance du sire d'Albret et du comte d'Angoulême, et le Midi se trouva pacifié. La lutte devait être plus longue et plus sérieuse en Bretagne, où allaient agir, tantôt simultanément, tantôt séparément, les trois corps d'armée que madame de Beaujeu avait chargés de réduire la province. L'un se dirigea sur Ploërmel, qui ouvrit ses portes; un autre alla se jeter sur Vannes, où le duc faisait alors sa résidence, et qu'il quitta à l'approche des ennemis pour aller se renfermer dans Nantes. Ce fut dans cette ville que Fançois II, ou plutôt le duc d'Orléans, qui traitait pour lui toutes les affaires, parce que le duc était tellement affaibli qu'il n'était même plus capable de signer son nom, refusa la médiation du roi d'Angleterre, que des ambassadeurs de ce prince étaient venus lui offrir et que la France avait acceptée. Cependant la position était critique; le roi de France s'était avancé jusqu'à Ancenis, et le sire de la Trémouille, qui commandait son armée, avait mis le siége devant Nantes (juin 1487). Cette place était alors très-forte, et le duc s'y était renfermé avec sa famille. Les opérations du siége furent dirigées par la Trémouille, et Charles VIII avait donné ordre d'agir avec beaucoup de vigueur. Peut-être la ville aurait-elle été prise sans le courage que montrèrent à cette occasion cinq cents Guérandais, qui étaient venus au secours du duc. Cette milice bourgeoise, dont les soldats portaient tous des hoquetons blancs marqués d'une croix noire, selon l'antique usage de

la nation bretonne, se signala dès son arrivée, et pour faire preuve d'intrépidité elle passa un jour la rivière et vint combattre les assiégeants dans la prairie de Bièce. « Les véritables sauveurs de la Bretagne, dit un écrivain, devaient être des Bretons. Si la plupart des barons avaient abandonné leur duc, si toute la Bretagne était déjà française, le danger du pays avait réveillé le vieux patriotisme des Bas-Bretons, toujours prêts à marcher contre les Saozon et les Gallaoued. Du fond de leurs bruyères et de leurs rochers ils entendirent les cris de détresse du bon duc; alors ils embrassèrent leurs femmes et leurs enfants, ils firent bénir par M. le curé leurs arbalètes, leurs faux et leurs pen-bas, et un beau jour, à la barbe des assiégeants, aux cris de joie des assiégés, une armée de paysans, conduite par Dunois, entra dans Nantes par le quai de la Fosse, en chantant l'antique liberté bretonne. Ils étaient dix mille, suivant les Bénédictins; cinquante mille, selon Sauvage; soixante mille, dit Mézerai. Un autre affirme qu'ils étaient si nombreux qu'ils mirent une rivière à sec en s'y désaltérant (1). » Quelques jours après, il arriva dans la ville un renfort de quinze cents Allemands, à qui leur chef, le comte de Dunois, avait fait traverser toute la Bretagne, en dépit des Français. Ceux-ci, désespérant alors du succès de leur entreprise, levèrent le siége (6 août 1487), et, pour se dédommager de l'échec qu'ils avaient éprouvé devant Nantes, ils allèrent s'emparer dans la basse Bretagne de la ville de Dol, qui fut livrée au pillage, et, dans la partie orientale du pays, des villes d'Ancenis et de

(1) Pitre-Chevalier, *la Bretagne ancienne et moderne.*

Fougères, que le roi assiégea en personne et dont il fit raser les fortifications. Aurai, à la veille d'être emportée d'assaut, obtint une capitulation honorable. L'armée royale se proposait d'assiéger Hennebon, mais elle recula devant la difficulté de l'entreprise. Quoi qu'il en soit, à la fin de la campagne le roi se trouva maître de Clisson, d'Ancenis, de la Guerche, de Chateaubriand, de Vannes, de Ploërmel, de Vitré, de Dol, d'Aurai, de Châtillon et de Saint-Aubin du Cormier. Après avoir mis de fortes garnisons dans toutes ces villes pour continuer la guerre pendant l'hiver, madame de Beaujeu conduisit son frère en Normandie pour surveiller de plus près les démarches du roi d'Angleterre. Charles VIII partit de Laval le 22 octobre, passa par Mayenne, Domfront, Mortain, Avranches, et « arriva au mont Saint-Michel, où il était pèlerin. Auquel lieu il séjourna trois jours, faisant ses dévotions et offrandes, et en remerciant mondit seigneur saint Michel, chef de son ordre, de la bonne victoire qu'il obtenait contre ses ennemis. » De là il se rendit à Rouen, « auquel lieu il séjourna, donnant ordre ès affaires du pays de Normandie, et tenant les états ordinaires sur le fait des finances et de l'octroi du pays (1). » La cour arrivée à Rouen le 14 novembre, quitta cette ville le 7 décembre et s'arrêta au Pont-de-l'Arche, où elle s'établit pour quelques jours. Avant les fêtes de Noël (1487) elle se rendit à Poissy, près de Saint-Germain en Laye.

Mais déjà la situation était devenue assez grave en Bretagne. Le 30 novembre, un soulèvement populaire

(1) Th. Godefroy, p. 71.

avait eu lieu à Nantes, non dans l'intérêt du parti national et de François II, mais contre le duc d'Orléans, contre Dunois et le prince d'Orange, qui de cette grande cité s'étaient fait un point d'appui pour susciter la guerre civile en France. Les insurgés échouèrent, et toutefois on ouvrit des négociations avec le gouvernement de Charles VIII, afin d'obtenir qu'il retirât ses troupes du duché. Madame de Beaujeu fit rejeter les propositions des barons bretons qui se portaient comme médiateurs entre le roi et leur duc. Mécontents de ses refus et de sa hauteur, les nobles de Bretagne qui avaient pris parti pour le roi de France contre leur propre pays abandonnèrent l'alliance de Charles VIII et s'unirent à leurs concitoyens pour maintenir, s'il était possible, les débris de leur indépendance. Pour le moment les opérations militaires étaient suspendues par l'hiver, mais de part et d'autre on se disposait à de plus sérieux efforts pour la prochaine campagne.

Deux nonces du pape Innocent VIII cherchèrent inutilement à pacifier la France; madame de Beaujeu accueillit leurs observations avec respect, mais elle s'abstint d'y faire droit. Au mois de février 1488 elle fit tenir à Paris un lit de justice où l'avocat général Jean le Maître accusa de félonie le duc d'Orléans, le duc de Bretagne, et jusqu'à Philippe le Beau, en sa double qualité de comte de Flandre et Pair de France, ce dernier pour n'avoir pas voulu prendre séance en dépit des ordres du roi. C'était là une attaque peu sérieuse dirigée contre les princes, mais les moyens que madame de Beaujeu avait employés pour neutra-

liser les mauvais vouloirs de Maximilien avaient eu plus de succès. Arrêté dans Bruges par une révolte populaire, le roi des Romains subit dans cette ville une captivité de quatre mois et se vit exposé à d'indignes traitements. En Bretagne le maréchal de Rieux, le seigneur de Chateaubriand et le sire d'Albret réunirent leurs efforts contre Charles VIII, et s'appuyèrent non-seulement sur le patriotisme des habitants, mais encore sur le concours armé de plusieurs corps auxiliaires venus d'Allemagne et d'Angleterre. Les châteaux de Montcontour et de Ploërmel tombèrent en leur pouvoir, et, le 3 mars, la ville de Vannes, encore occupée par une garnison française, fut contrainte de capituler.

Madame de Beaujeu n'avait pas pour coutume de se laisser surprendre par les événements; elle rassembla de nouveau des troupes et les plaça encore sous les ordres de la Trémouille. Au moment où cette armée allait entrer en campagne, on apprit la nouvelle fort importante de la mort du connétable, duc de Bourbon, seigneur de plusieurs grandes provinces, et dont l'héritage revenait à son frère, le sire de Beaujeu. Dès ce moment ce prince et madame Anne de France, sa femme, prirent les titres de duc et duchesse de Bourbon. Quant à l'office de connétable, ils s'abstinrent d'en disposer, de peur d'élever auprès d'eux une trop haute position. Le 15 avril 1488, les opérations de la guerre de Bretagne recommencèrent avec vigueur, sous la conduite de la Trémouille. Le 21 avril la ville de Chateaubriand fut prise et démantelée; peu de jours après Ancenis, re-

tomba au pouvoir des troupes françaises. On en était là lorsque des tentatives de médiation, faites au nom de Henri VII d'Angleterre, suspendirent pendant un mois les hostilités. Après ce retard, qui n'amena aucun résultat utile, la ville de Fougères fut attaquée et prise par la Trémouille. Cependant la Bretagne tout entière s'était armée pour son indépendance, et les états généraux du pays, assemblés à Nantes (12 juillet), avaient mis à la disposition du vieux duc François toutes les ressources nationales. Le 26 juillet, l'armée bretonne, assistée des auxiliaires allemands et des archers anglais, se porta dans la direction de Fougères et prit position à Andouillé, sur le chemin de Saint-Aubin du Cormier à Rennes.

Les Français, ne croyant pas leur ennemi si près d'eux, s'avançaient en désordre; avertis par leurs éclaireurs, ils se disposèrent à l'attaque. La journée du dimanche 27 juillet fut consacrée à des préparatifs militaires, et toutefois les pieux enfants de la Bretagne, laissant à la volonté de Dieu le résultat de la lutte, se disposèrent au combat du lendemain par la confession et la communion. Ces devoirs remplis, ils se rangèrent en bataille en avant d'un village, couvrant une de leurs ailes par leurs charrois et appuyant l'autre contre une forêt. Le maréchal de Rieux commandait l'avant-garde, le sire d'Albret le corps de bataille, un Chateaubriand l'arrière-garde; le duc d'Orléans et le prince d'Orange s'étaient placés à pied parmi les fantassins. L'armée bretonne avait une infanterie nombreuse; sa cavalerie paraissait faible et de mauvaise mine. Le 28 juillet, au moment où la lutte

décisive allait s'engager, le général français manœuvra pour attirer ses ennemis hors de leurs cantonnements, et il y réussit au moyen d'une faûsse attaque de cavalerie, suivie d'une fausse retraite. Les Bretons, en avançant et en poursuivant les cavaliers français, découvrirent leur droite, qui cessa d'être protégée par les bagages et qui flotta au hasard dans la plaine. Ainsi compromise, l'armée bretonne présentait encore une masse importante qu'on ne pouvait aborder sans danger. La Trémouille avait une puissante artillerie ; il attaqua à coups de canon cette forte position pour y faire brèche. Un capitaine allemand, qui se trouvait le plus exposé, fit fléchir un peu sa troupe sur le côté pour éviter le feu et laissa un vide dans la ligne de bataille. La gendarmerie française se précipita aussitôt dans cette ouverture et coupa l'armée ennemie. En même temps quelques condottieri italiens au service de la France avaient tourné les Bretons et hachaient les rangs de leur infanterie par derrière. La cavalerie bretonne, qui était sur les ailes, prit la fuite après une légère résistance. L'infanterie se battit bien mieux, mais souffrit davantage. Deux heures suffirent pour la victoire, mais le reste du jour fut employé au massacre. Indépendamment de lord Woodville, des volontaires anglais et de plusieurs chefs renommés, trois ou quatre mille morts restèrent sur le champ de bataille, et le nombre des prisonniers fut tout aussi grand. Le duc d'Orléans « fut pris et en danger de sa personne, car les gens de pied le voulaient dépescher ; mais il survint des hommes d'armes qui le sauvèrent ; et fut jetté derrière un desdits hommes d'armes et mis hors de la

presse. Pareillement le prince d'Orange fut pris par un Suisse du parti du roi, qui tout le jour de la bataille le menait quant et lui. Et voyoit tuer les Bretons devant lui (1). » Louis de l'Hospital conduisit les prisonniers à Saint-Aubin ; une bande de fantassins les escortait en proférant des menaces. Ici les chroniques mentionnent un fait dont l'authenticité a été révoquée en doute, et qui, s'il était avéré, entacherait la mémoire de ce même la Trémouille, que l'on disait sans reproche. On dit que ce capitaine victorieux, après la bataille, invita à sa table le duc d'Orléans, qui fit placer au-dessus de lui le prince d'Orange, qu'il mit à ses côtés, et des chevaliers captifs. A la fin du repas, il fit entrer deux franciscains dans la salle. La frayeur saisit ses hôtes, qui comprirent bien que c'étaient des confesseurs qu'on leur amenait. La Trémouille, en effet, se levant, leur dit : « Princes, mon pouvoir ne s'étend pas jusqu'à vous, et si vous y étiez soumis encore ne l'exercerais-je pas ; je renvoie votre jugement au roi. Mais vous, chevaliers, qui, autant qu'il était en vous, avez donné occasion à cette guerre en rompant votre foi et en faussant votre serment de chevalerie, vous payerez aujourd'hui de votre tête votre crime de lèse-majesté. Si vous avez quelques remords sur la conscience, voilà des moines pour vous confesser (2). » Puis il les fit entraîner dans la

(1) Th. Godefroy.

(2) Redit fugatis fusisque hostibus in hospitium Trimollius ; armisque depositis, cibo laborem dempturus, mensis adstratis, Aurelium honoratiore super se loco, Orengium a latere discumbere facit. Ipse ex adverso sedet. Jam ultima mensa apponebatur cum duos Franciscanos cœnaculum

cour et mettre à mort sur-le-champ. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent conduits en France sous bonne garde et emprisonnés. Le duc, tout héritier présomptif de la couronne qu'il était, resta trois ans dans la grosse tour de Bourges.

Dès le lendemain la Trémouille envoya sommer la ville de Rennes de se rendre, *sous peine de punition telle qu'il en seroit mémoire et exemple*. Les bourgeois, qui se trouvaient être les seuls défenseurs de leur ville, ne s'effrayèrent point, et ils envoyèrent trois d'entre eux, Jean le Vayer, chanoine, Plessis-Balisson et Jacques Bouchard, greffier au parlement, porter aux députés du seigneur de la Trémouille une réponse énergique. « Ne pensez pas, leur dit le dernier, que vous soyez déjà seigneurs de Bretagne et que vous ayez facilement le surplus. Vous devez tout premièrement considérer que le roi n'a aucun droit à cette duché. Vous savez comme il en preint au roi Philippe de Valois à Crécy, en 1346, quand luy, qui accompagné estoit de cent mille hommes, fut desfait par dix mille Anglois, et aussi du roi Jehan, près de Poitiers, où les François, par leur fierté, perdirent

ingredi jubet. Omnes timor invadit, et, præsentem mortem opinati, illos ab se perductos, qui anteactæ delicta vitæ audiant, arbitrantur. Conticuere omnes, metu magis quam modestia, cum extemplo Trimollius assurgens ita concionatur : « De vobis, principes, neque mihi potestas est, neque, si esset, illam in vos sum exerciturus : ad regem a me judicium defero. Vos autem, milites, qui huic bello materiam, quantum in vobis fuit, rapta fide, fracto sacrosanctæ militiæ sacramento, præbuistis, hodie læsi imperii crimen capite luetis. Et si quid est quod conscienciam remordeat, habete fratres hos, etc. »

(*Histoire de Louis XII.*)

leur roy. Vous autres François ferez assez d'entreprinses de guerre et de bataille tant qu'il vous plaira; mais celui qui sans fin règne là haut donne les victoires. Ne vous en attribuez pas la gloire; c'est à lui qu'elle appartient. Le roy ne demandoit, pour obtenir la paix, que la ville de Fougères; or avez-vous maintenant Fougères, et demandez encore Rennes. Seigneurs, je vous fais à sçavoir que en cette bonne ville de Rennes il y a quarante mille hommes, dont les vingt mille sont de telle résistance que, moyennant la grace de Dieu, si le seigneur de la Trémouille et son armée viennent nous assiéger, autant y gagneront-ils que devant Nantes. Nous ne craignons ni le roy, ni toute sa puissance. Partant, retournez au seigneur de la Trémouille, et lui faites part de la joyeuse réponse que nous avons faite; car de nous n'aurez autre chose pour le présent. » Les Français jugèrent que le siége de Rennes leur causerait une peine inutile; ils laissèrent les courageux bourgeois en repos et dirigèrent leurs forces sur Dinan et sur Saint-Malo. La prise de ces villes acheva de porter le désespoir dans l'âme du duc; il demanda la paix, et il écrivit au roi une lettre humble et soumise, dans laquelle il l'appelait son seigneur et prenait la qualification de son sujet.

La délibération fut longue dans le conseil de Charles VIII pour décider si l'on accorderait au duc sa requête; madame de Beaujeu et la plupart des membres opinaient pour la guerre et s'attachaient à prouver que la conquête de la Bretagne était facile; mais le chancelier, Gui de Roquefort, prouva qu'elle

était injuste, et il conseilla fortement la paix, soit pudeur, soit politique, soit qu'on appréhendât l'intervention de Henri Tudor. On se rendit à ses avis, et, par une convention qui est connue dans l'histoire sous le nom de traité du Verger, la paix fut accordée au duc de Bretagne; mais on la lui fit acheter chèrement. Malgré tous ses efforts, il ne put empêcher que Charles VIII n'articulât, dans l'acte du traité, ses prétentions sur la Bretagne à défaut d'héritiers mâles, et le duc se vit forcé de renvoyer les troupes étrangères. En outre il prit l'engagement de ne jamais marier ses filles sans le consentement du roi. En nantissement de ces promesses il donna quatre places de sûreté : Fougères, Dinan, Saint-Malo et Saint-Aubin du Cormier. Ce fut le 21 août 1488 que cette convention fut signée. Trois semaines après mourut le faible et remuant François II, laissant la Bretagne exposée aux entreprises du roi de France et n'ayant pour souveraine et pour protectrice que madame Anne, à peine âgée de treize ans.

En mourant, François II avait confié la régence au maréchal de Rieux, avec ordre de se concerter avec Lescun et le sire d'Albret dans toutes les circonstances difficiles. D'Albret se crut déjà maître de la main de madame Anne et se fit donner par le vice-chancelier, au nom de cette princesse encore enfant, une procuration pour obtenir de Rome les dispenses que sa parenté avec la famille ducale de Bretagne rendait nécessaires. Or Anne, en vraie Bretonne, était douée de la plus opiniâtre énergie, et elle n'éprouvait pour le vieux noble gascon qu'une aversion insurmontable.

Elle ordonna au chancelier de mettre opposition au mariage dont on osait la menacer. Le chancelier obéit, mais Rieux favorisa les audacieuses prétentions de Lescun, et son intervention rendit la résistance plus difficile. Au milieu de ces épreuves, la princesse fut informée que le roi de France lui-même, alors âgé de dix-huit ans, se mettait au nombre des candidats qui prétendaient à sa main, et plus encore au duché qu'elle devait apporter en dot à son mari, aux termes de la résolution des états de Bretagne, et dont la mort récente de sa sœur Isabelle la rendait unique héritière. Vers le même temps, elle fut informée que Jean II, vicomte de Rohan, convoitait également l'insigne honneur de devenir son époux, et de tous les prétendants c'était celui qu'elle repoussait avec le plus de répugnance. Menacée d'être enlevée de force par l'un ou l'autre de ses persécuteurs, elle se réfugia à Redon; puis, ne se trouvant pas en sûreté dans cette ville, elle se mit en route pour Nantes. Avant d'y arriver elle se vit attaquée par une troupe armée, aux ordres du maréchal de Rieux, complice du sire d'Albret; mais escortée de Dunois, elle monta à cheval, et fit si bonne contenance que les agresseurs se retirèrent d'eux-mêmes. Peu de jours après, Dunois la conduisit à Rennes; la fidélité à toute épreuve de cette ville fut pour la jeune duchesse la plus sûre des garanties.

Henri VII, roi d'Angleterre; Ferdinand et Isabelle, qui gouvernaient alors l'Espagne, mandèrent à madame Anne de compter sur leur appui, de résister jusqu'au bout à des prétentions insolentes et de se bien garder de la France. Cependant les lieutenants

de Charles VIII, mettant à profit la victore de Saint-Aubin, envahissaient chaque jour de nouveaux cantons de Bretagne, et la duchesse, peu rassurée par les appuis du dehors, songeait à se donner un protecteur puissant et capable de conjurer les périls dont elle était menacée. Se souvenant qu'en des jours plus heureux elle avait été fiancée à Maximilien d'Autriche, elle lui fit dire qu'elle consentirait à l'épouser. Maximilien accepta; mais, retenu en Allemagne par des préoccupations militaires, il se borna à envoyer en Bretagne des ambassadeurs, et à se marier par procuration avec la jeune duchesse, ce qui se fit avec tant de mystère que les domestiques mêmes de la princesse n'en eurent pour lors aucune connaissance, et que jusqu'à ce jour on n'a pu découvrir la date précise de cet événement. Quoi qu'il en soit, vers le commencement de l'année 1490, malgré le profond secret qui avait présidé à cette union, madame de Beaujeu en fut instruite et entreprit de la dissoudre. D'abord elle écarta par des concessions avantageuses les prétentions du sire d'Albret. Alors, n'ayant plus à supplanter que Maximilien, elle gagna le comte de Dunois et le prince d'Orange, partisans de la jeune duchesse, et madame de Laval, sa gouvernante. Tandis que, par leur entremise, elle espérait rompre un nœud fatal à la France, le jeune roi rompit lui-même les liens de l'austère tutelle où sa sœur l'avait tenu jusqu'alors; mais il montra, même dans son émancipation, la timidité d'une âme accoutumée à obéir. Un soir (mai 1491), avec une suite peu nombreuse, il partit ou plutôt s'enfuit du Plessis-lez-Tours,

sous prétexte d'une partie de chasse, et le lendemain Madame apprit que son autorité lui avait échappé avec la personne de son frère. Le premier acte de l'indépendance de Charles fut la délivrance du duc d'Orléans. Déjà la sœur cadette du roi, Jeanne de France, que le duc d'Orléans avait autrefois épousée par ordre de Louis XI, était venue supplier Charles VIII de pardonner à son mari. « Vous savez, lui avait-elle dit, ô roi très-clément, depuis combien de temps mon époux traîne dans une prison une vie plus affreuse que la mort. Lorsque je pense aux tourments qu'il endure, mon cœur se brise, et, dans ma douleur, je ne sais pas bien ce que je dois dire pour sa défense. Dois-je l'avouer coupable ou soutenir qu'il est innocent? Louis d'Orléans est accusé du crime de lèse-majesté parce qu'il s'est réfugié auprès de François II, parce qu'il a pris les armes contre vous, parce qu'il a osé combattre vos troupes, parce qu'il a fait alliance avec vos ennemis, et qu'il a eu l'intention de me répudier, moi, votre sœur, pour épouser la fille du duc de Bretagne. Il m'est facile de réfuter ces accusations. Mon époux n'a pas cru vous offenser lorsque, redoutant le courroux de Votre Majesté, il a cherché son salut dans la fuite et s'est retiré chez le duc de Bretagne, son parent. Voyant que ma sœur Anne, avec laquelle il avait eu des démêlés très-vifs, jouissait auprès de vous de la plus grande influence, et qu'il ne pouvait demeurer en sûreté auprès d'une princesse qui exerçait un pouvoir absolu sur toute la France, il a pensé qu'il ne pourrait trouver d'asile qu'en Bretagne. Il y serait demeuré tranquille, loin de l'orage,

si vous l'eussiez permis. Il a fui, dites-vous ; il ne devait pas fuir. Cependant sa fuite l'expose à des soupçons, sans être criminelle. Il a craint de se voir refuser la permission d'aller en Bretagne ; en s'éloignant il ne vous a point offensé, et, s'il est coupable, c'est d'avoir désespéré de votre clémence... » La princesse ajoutait : « Ne laissez pas échapper aujourd'hui l'heureuse occasion de vous montrer généreux. C'est à vous que Louis d'Orléans devra d'être rendu à la vie, à la liberté, à son épouse. Avec quel plaisir il sacrifiera pour vous des jours que vous aurez sauvés! Croyez-moi, la grâce que vous accorderez à mon époux vaincu sera plus glorieuse pour vous que la victoire que vous avez remportée sur lui. Les haines entre parents sont souvent violentes ; mais doivent-elles être éternelles? » Cette harangue étudiée, et qui nous a été rapportée par un historien rhéteur (1), porta des fruits en faveur de Louis d'Orléans. Charles VIII avait toujours eu beaucoup de penchant pour ce prince : il le combla de ses bontés. Le duc d'Orléans ne fut point ingrat ; quoiqu'il aimât Anne de Bretagne, il s'efforça, mais inutilement, de la disposer en faveur de Charles. L'imagination du jeune roi s'exalta par les refus de la princesse ; il résolut d'aller la conquérir, en preux chevalier, les armes à la main, et il entra en Bretagne avec des troupes. La duchesse, assiégée dans Rennes et réduite à capituler, voulut paraître libre en cédant à la contrainte ; elle reçut de Charles un sauf-conduit, se retira à Langeais en Touraine, et de là elle fit dire

(1) Godefroy, *Vie de Louis XII*, écrite en latin.

au roi qu'elle consentait à lui donner sa main (1490-1491).

Le 6 décembre 1491, les dispenses du pape ayant été apportées de Rome, Anne de Bretagne épousa Charles VIII et devint reine de France. Par son acte de mariage elle cédait au roi, s'il lui survivait, tous les droits sur la Bretagne. En cas contraire, et si Charles mourait sans enfants mâles, il lui restituait d'avance ses propres droits sur ce même duché, mais sous la condition expresse qu'elle épouserait son successeur, ou, en cas d'impossibilité, l'héritier direct de la couronne, lequel rendrait, pour la Bretagne, foi et hommage au roi régnant, et lui payerait toutes les redevances féodales. Peu de jours après mourut le comte Dunois ; bien qu'il eût souvent traversé les entreprises de la cour, sa mort fut considérée comme une perte pour le roi et pour la France. Au mois de janvier de l'année suivante (1492) la nouvelle reine fut couronnée à Saint-Denis. « Ce fut, dit un témoin oculaire, une chose faite à merveillement belle solennité. Il la faisoit bon voir; car elle estoit jeune et belle, et pleine de si bonne grace que l'on prenoit plaisir à la regarder. » L'entrée de la reine à Paris fut très-brillante : « Et estoit bien fort à estimer le grand nombre de peuple qui alla au-devant de tous états. Ceux de la cour du parlement, de la chambre des comptes, les généraux de la justice, ceux des requêtes du palais, du Trésor et des eslus, tous y furent; pareillement le prévost de Paris, avec tous ceux de la justice du Chastelet, commissaires et autres, sergents à cheval et à verge; le chevalier du guet et tous ceux de sa charge; le prévost

des marchands et eschevins, avec grand nombre de bons personnages de ladicte ville. Et pour vrai, quand tout fut assemblé, il y avoit un merveilleux peuple. Et tellement que, depuis la Chapelle, par tout le chemin, et parmi les rues, jusqu'au palais, on ne se pouvoit tourner. Et n'eust esté l'ordre qui y fut mis, on n'y eust su passer. Ladicte dame arriva très-grandement accompagnée, tant de seigneurs que de dames. Et de soi il n'estoit rien si triomphant qu'elle estoit, et toute sa suite. Messeigneurs d'Orléans, d'Angoulesme, d'Alençon et de Bourbon y estoient, et plusieurs autres grands seigneurs ; madame de Bourbon, et tout plein d'autres grandes dames... C'estoit tout triomphe que de voir une si noble et belle compagnie ensemble ; et crois qu'il n'en est aucuns en vie qui vissent oncques recueillir princesse, en quelque lieu que ce fust, en tel honneur, qu'elle fut pour l'heure. Et il lui estoit deu, car il y a longtemps que nulle dame n'apporta tant de biens à la couronne qu'elle a fait (1). » Il est certain que depuis longtemps aucune alliance de roi n'avait été si utile à l'unité française. Un an après cet heureux événement, Anne de Bretagne, épouse résignée d'un homme que son cœur n'avait pas choisi, mit au monde un jeune prince destiné à mourir en bas âge, mais qui, à sa naissance, reçut le nom d'Orland ou Roland, si populaire dans les traditions du pays et tant de fois mentionné dans les épopées du cycle carlovingien.

Cependant le gouvernement avait naturellement échappé aux mains habiles de madame de Beaujeu,

(1) Godefroy, *Histoire de Charles VIII.*

sans que cette princesse, dominée par des nécessités plus impérieuses que son ambition, eût fait le moindre effort pour le retenir. L'admiration des peuples lui décerna le surnom de « Madame la Grande. » Quant aux princes, la mort du connétable de Bourbon, de François II, de Dunois, la soumission sincère du duc d'Orléans, et par-dessus tout la présence du roi aux affaires, ne leur laissaient désormais aucun prétexte de se remuer, de s'agiter et de recommencer des ligues féodales. Le danger venait du dehors, et personne ne pouvait croire que le roi des Romains, Maximilien d'Autriche, aurait appris avec indifférence la rupture de son mariage avec Anne de Bretagne et le mariage de Charles VIII avec cette princesse, au mépris des anciens traités qui avaient stipulé l'union future de ce roi avec la propre fille de Maximilien. Pour le moment, toutefois, Maximilien se trouvait en Hongrie, en proie à des difficultés d'un ordre grave, qui ne lui laissaient guère les moyens de faire la guerre à notre pays ; il n'en demanda pas moins à la diète de l'Empire, tenue à Coblentz, un appui dont il avait besoin pour se venger du roi de France et pour faire rentrer la Flandre sous son autorité ; on ne lui accorda que des subsides inefficaces.

Henri VII, roi d'Angleterre, se prétendant protecteur de la nationalité bretonne, avait vu avec déplaisir le mariage de la princesse Anne et de Charles VIII, et manifestait ouvertement le dessein de rompre avec la France et de tenter dans ce royaume une nouvelle invasion. Dès qu'il eut obtenu une subvention du parlement et rassemblé une armée, il mit

beaucoup de lenteurs à réaliser son entreprise. Or, à peine eut-il débarqué à Calais, avec vingt-cinq mille hommes, qu'après un commencement d'hostilités il s'empressa de faire la paix avec Charles VIII, moyennant l'engagement pris par ce prince, à Étaples, de payer aux rois d'Angleterre une rente annuelle de vingt-cinq mille écus, et de solder les arrérages de la pension que Louis XI avait autrefois promise à Édouard IV (3 novembre). Maximilien avait compté sur cette diversion importante; cette espérance fut déçue, grâce à l'avarice de Henri VII, qui, pour emplir ses coffres, faisait bon marché de l'honneur anglais. Le roi des Romains n'en persista pas moins dans ses préparatifs contre la France; au début de la campagne il parvint à se rendre maître d'Arras, qui lui fut livré par la trahison de quelques habitants, auxquels étaient en horreur la domination de la France et le joug du fils de Louis XI. Quelques jours après, ses lieutenants obtinrent quelques avantages en Picardie; mais la guerre fut conduite, de part et d'autre, avec beaucoup d'incurie, et Maximilien, qui se voyait au moment d'être appelé, par la mort prochaine de son père, au gouvernement de l'empire d'Allemagne, voulait éviter, autant que possible, de s'engager en France dans de trop sérieuses opérations. Tandis que la guerre était suspendue par l'hiver (1493), on négociait avec le sincère désir d'arriver à une paix durable, et Charles VIII, dont tous les regards se tournaient vers l'Italie, ne demandait pas mieux qu'à satisfaire son rival par des concessions. En conséquence, le 23 mai 1493, on signa à Senlis un traité par lequel le roi de France s'engageait à restituer

à Maximilien, comme représentant les anciens droits de Charles le Téméraire, les comtés de Bourgogne, de Charolais et d'Artois, qui, ayant dû former la dot de la jeune princesse Marguerite d'Autriche, avaient été mis sous la main de la France. Ainsi Charles VIII, indigne héritier de son père et de son aïeul, avait signé avec l'Angleterre et avec l'archiduc deux traités peu honorables pour sa couronne; ainsi, deux fois en quatre mois, il avait prodigué l'argent et les provinces dont il devait compte à la France, sans autre but que d'éviter la guerre et d'acheter la neutralité douteuse de ses voisins. Alors seulement il était possible d'apprécier ce que la France avait dû à l'énergique gouvernement de madame de Beaujeu, ce qu'on devait attendre de la faiblesse et de l'incapacité du jeune roi.

A peine âgé de vingt-trois ans, difforme et presque valétudinaire, mais plus débile peut-être par l'intelligence que par le corps, le fils de Louis XI s'était follement proposé d'imiter les héros du siècle de Charlemagne et d'inscrire son nom obscur sur la liste des conquérants. Que lui importait le Nord? qu'avait-il à démêler avec l'Autriche ou l'Angleterre? Une guerre dans les Pays-Bas, contrées brumeuses et où l'on n'aurait à combattre que des gens de métier, ne souriait guère à ses idées romanesques. Ce n'était pas dans les marais de l'Escaut et de la Sambre que les paladins Renaud et Roger avaient rompu tant de lances et désarçonné tant de chevaliers mécréants. Pourquoi osait-on lui parler des droits de sa couronne sur le Roussillon et de la nécessité de faire face aux projets de

Ferdinand le Catholique? Avant tout il voulait terminer les différends qui s'élevaient du côté de la Somme et des Pyrénées, dût-il payer chèrement la paix. L'important pour lui était d'illustrer ses armes dans des régions plus poétiques et plus dignes d'inspirer les romanciers ou les trouvères. L'Italie était là, qui attendait sa présence et espérait en lui un sauveur; c'est là qu'il se proposait de combattre.

L'Italie n'était plus dans la condition où l'avaient laissée Dante et Pétrarque, Nicolas Rienzi et Jean Galéas. Ses petites républiques avaient vu s'éteindre en grande partie leurs libertés et leurs priviléges, et, bien que partagée en un grand nombre d'États dont chacun formait une unité distincte, elle voyait chaque jour la force se substituer au droit, et la féodalité s'établir sur les débris d'une impuissante et vaniteuse démocratie. Il existait dans la Lombardie, dans la Romagne, dans le royaume de Naples, une foule de seigneurs qui, dit Machiavel, indépendamment de ce qu'ils menaient une vie oisive, pourvus de toutes choses en abondance, au moyen des produits de leurs propriétés, commandaient à des places fortes et avaient des sujets qui leur obéissaient. Ces petits souverains tenaient beaucoup à leur isolement, à leur indépendance, et leurs petits peuples, non moins aveugles dans leurs vœux, se révoltaient contre toute combinaison politique qui, des fractions éparses de l'Italie septentrionale, aurait tendu à ne faire qu'une seule nation italienne. De nos jours, après Napoléon Ier, cette fusion des peuples cisalpins et transpadans est un rêve irréalisable; au déclin du quinzième siècle, personne n'osait y songer. Les prin-

ces qui, sous un titre ou sous un autre, avaient hérité de la liberté des communes italiennes, tendaient à exercer le despotisme ; contraints de maintenir au milieu de leurs ennemis leurs dynasties de fraîche date, ils ne regardaient pas aux moyens et avaient recours à la violence ou à la ruse, sans autre règle que leurs intérêts ; les républiques qui subsistaient encore ne s'étaient pas donné des institutions fort libérales, et celle d'entre elles, la république de Venise, qui s'était constituée d'une manière plus durable, n'y était parvenue que par la tyrannie vigoureuse de ses patriciens. Dans toutes ces villes jalouses de leur existence séparée, on voyait le nombre des citoyens diminuer au lieu de s'accroître, et la plupart d'entre elles obéissaient à des familles privilégiées. Bologne était soumise aux Bentivoglio ; Lucques, aux Petrucci ; Pérouse, aux Oddi et aux Baglioni ; Sienne, aux Monti ; Florence, aux Pitti et aux Médicis ; Gênes ne faisait que changer de maîtres ; et, comme la valeur était devenue vénale, les hommes d'élite, au lieu de se distinguer par l'épée, se vouaient aux intrigues de la politique, si bien que les républiques italiennes rivalisaient avec les oligarques du pays en fraudes, en meurtres, en empoisonnements.

Tant de fois envahie, si heureuse et si florissante malgré les ravages des barbares, enrichie par l'agriculture et le commerce, embellie de toutes les merveilles de la civilisation, des sciences, des arts et de l'industrie, l'Italie offrait encore les cours les plus brillantes, les villes les plus somptueuses. Les plaisirs, résultats nécessaires de la prospérité matérielle du pays, y

étaient arrivés à un degré de délicatesse et de recherche que le reste de l'Europe ne connaissait point. Mais déjà, sous cette apparence glorieuse, un observateur attentif pouvait apercevoir aisément les symptômes d'une prochaine décadence. Corrompue par une civilisation hâtive et bâtarde, l'Italie divinisait l'art et donnait au talent le nom de vertu. Partout on y trouvait les vices de la mollesse, la perfidie, la lâcheté, la dissolution des mœurs, et la religion n'était nulle part plus oubliée ; et ceux qu'épouvantaient le scandale de tant de désordres, et qui pouvaient prévoir les vengeances du Ciel, ne craignaient pas de prêter à Dieu ces paroles menaçantes : « O Italie ! ô Rome ! je vais « vous livrer aux mains d'un peuple qui vous effacera « d'entre les peuples. Les barbares vont venir, affa-« més comme des lions... et la mortalité sera si grande « que les fossoyeurs iront par les rues criant : Qui a « des morts ! Et alors l'un apportera son père, et l'autre « son fils... O Rome, je te le répète, fais pénitence ! « Faites pénitence, ô Venise, ô Milan (1) ! »

Dans les dernières années du quinzième siècle, l'Italie était partagée en cinq États principaux et en un grand nombre d'États secondaires. Les cinq grandes puissances étaient : au nord, le duché de Milan et la république de Venise ; au centre, la république de Florence et l'État de l'Eglise ; au sud, le royaume de Naples. Parmi les princes secondaires, les comtes de Savoie, dont l'antique maison devait jouer dans la suite un rôle si brillant, n'étaient alors qu'au second rang

(1) Sermon de Savonarole.

parmi les puissances italiennes. Ils étaient attachés à la France. Les marquisats de Montferrat et de Saluces n'étaient point encore réunis à la Savoie ; Parme et Plaisance faisaient momentanément partie du Milanais. La maison d'Este régnait à Ferrare, Modène et Reggio ; les Gonzague, à Mantoue ; les Pics de la Mirandole, les Malatesta, à Rimini ; les Malespina, à Massa et à Carrare ; les Grimaldi, à Monaco ; les Montefeltro, à Urbin. Héritière de la puissance maritime de Pise, de Gênes et des anciennes républiques de l'Italie méridionale, Venise oubliait qu'elle devait sa grandeur au commerce et cherchait à s'agrandir du côté de la terre ferme. Au centre, bien que l'autorité des papes s'étendît et s'affermît de jour en jour, la Romagne était encore partagée entre plusieurs petits princes qui faisaient, pour la plupart, l'office de condottieri. A Milan, Ludovic Sforze, connu dans l'histoire sous le nom de Ludovic le More, avait entrepris d'usurper la souveraineté du pays au détriment de son neveu, Jean Galéas, marié à Isabelle, petite-fille de Ferdinand, roi de Naples ; et, comme il appréhendait d'être châtié par ce dernier roi, surtout par Alphonse de Naples, père d'Isabelle, l'un des plus redoutables capitaines de l'Italie, il sollicitait les Français de passer les Alpes et de faire revivre sur Naples les droits que la maison d'Anjou avait cédés aux Valois. Quant à Florence, elle avait acquis la prédominance en Toscane et détruit l'existence politique de toutes les autres villes de cette contrée, à l'exception de Sienne et de Lucques. Ainsi qu'on l'a vu ailleurs, sans renoncer à ses formes démocratiques, elle reconnaissait la domination des

Médicis, famille puissante qui exerçait alors une grande influence sur le développement et le progrès des arts et de la littérature en Europe. A Laurent le Magnifique, *le père des Muses*, avait succédé, depuis 1492, Pierre de Médicis, jeune homme plein de présomption et d'arrogance, qui avait hérité des richesses, mais non des talents et de la considération de son père. Comme il prétendait à la souveraineté directe de sa patrie, il avait contracté une étroite alliance avec le roi de Naples, pour arriver plus facilement à soumettre Florence au joug; mais par ses débauches et son orgueil il avait soulevé contre lui les redoutables inimitiés des plébéiens, et il était loin d'atteindre au terme de ses espérances.

En cette même année 1492 venait de mourir à Rome, apres un pontificat d'environ huit ans de durée, le pape Innocent VIII, que les pamphlétaires italiens du quinzième siècle ont plus d'une fois attaqué, mais qui, au demeurant, prit en main, avec une constante énergie, les intérêts de la foi et de la propagation de l'Évangile. A sa mort, il plut à Dieu, dont nous adorons les desseins impénétrables, que l'Église catholique fût de nouveau affligée par la plus redoutable des épreuves qu'il lui soit donné de subir : nous voulons parler du malheur d'être gouvernée par des hommes indignes de ce haut et sublime ministère. Le 11 août, en effet, les cardinaux assemblés en conclave élurent pour souverain pontife Rodrigue Lenzuoli, plus connu sous le nom de cardinal Borgia, et qui, à son avénement à la chaire de saint Pierre, se fit appeler Alexandre VI.

Il était âgé de soixante et un ans, et, dans sa jeunesse,

étant officier, il avait eu d'une dame romaine, réfugiée à Barcelone, cinq enfants clandestins, parmi lesquels on cite César et Lucrèce Borgia. Malgré les désordres de sa vie, il fut appelé dans le sanctuaire par la coupable condescendance de son oncle, le pape Calixte III, et les cardinaux s'associèrent à cette lamentable faute, disons mieux, ils l'aggravèrent encore en courbant l'Église sous le joug de cet homme dépravé et scandaleux. Disons-le encore : il entrait dans les vues de la divine Providence de montrer une fois de plus, par de tels exemples, que l'Église catholique, instituée par Jésus-Christ, est cette barque éternelle qui ne doit jamais faire naufrage, quelle que soit l'indignité du pilote. Cela suffit pour que notre pensée sur Alexandre VI apparaisse tout entière; mais, après avoir déploré, comme une calamité immense, son avénement au pontificat suprême, nous conserverons le droit d'avertir ceux qui nous lisent de se défier, avec une attention vigilante, des opinions accréditées, des mensonges historiques forgés à plaisir, et que, depuis trois siècles, des historiens superficiels se léguent l'un à l'autre lorsqu'il s'agit de juger ce pape (1). Un fait étrange, un fait qui domine tout, et qui, à lui seul, suffirait pour établir que Dieu veille sur son Église, c'est qu'Alexan-

(1) Sans vouloir absoudre Alexandre VI de tous les reproches que lui adresse l'histoire, nous croyons devoir engager les lecteurs impartiaux à se défier des accusations dirigées contre ce pontife, spécialement par les écrivains protestants du seizième siècle. Ces sources sont trop suspectes, et pour ne pas y puiser avec défiance. Il est certain qu'Alexandre VI lui-même, comme pape, ne donna jamais une décision contraire à la pureté de la foi ou aux intérêts de l'Église. Ce fut peut-être là un miracle de l'Esprit-Saint; mais il est bon de le constater.

dre VI, abstraction faite de ses vices personnels et de ses anciens désordres, gouverna les États pontificaux avec autant d'intelligence que d'énergie, et qu'en tant que pape, tenant en main les clefs de saint Pierre, parlant et jugeant du haut de la chaire apostolique (*ex cathedra*), ses décisions souveraines portèrent l'empreinte de la sagesse dont, quoique indigne, il ne cessait pas d'être l'instrument. Que l'on nous permette de mettre ici sous les yeux de nos lecteurs quelques passages émanés d'une publication contemporaine, marquée au coin de la modération et de la science :

« Quand les feudataires de l'État ecclésiastique voulaient, ils pouvaient affamer le pape, les cardinaux et les habitants de la Romagne. A peine Alexandre VI a-t-il pris les rênes du pouvoir que l'abondance renaît dans Rome, que de la Sabine on peut y venir vendre sans crainte ses denrées, que personne n'a plus peur de mourir de faim comme autrefois. Avec l'existence de tous ces demi-monarques, aux portes mêmes de la capitale, toute justice était devenue impossible; il suffisait à ces exarques d'acheter, au prix de quelques milliers de ducats, la conscience des juges, pour s'assurer d'avance l'impunité de ces grands méfaits qui attristaient l'humanité. Ce n'est pas la bonne volonté qui manquait à Innocent VIII, mais la santé : l'âme était belle, mais le corps débile. Sous Alexandre VI, le pauvre comme le riche put trouver des juges à Rome; peuple, soldats, citoyens se montrèrent attachés au pontife, même après sa mort, parce qu'il avait des qualités vraiment royales.

« La nuit, Alexandre dormait à peine deux heures;

il passait à table comme une ombre, sans s'y arrêter ; jamais il ne refusait d'ouïr la prière du pauvre ; il payait les dettes du débiteur malheureux et se montrait sans pitié pour la prévarication. »

Le même historien ajoute :

« Pour juger une vie où l'ombre trop souvent se mêle à la lumière, il faut bien se garder de s'en rapporter aux pasquinades d'un poëte de cour, comme Sannazar, dont l'épigramme, du reste, est aujourd'hui contestée; au témoignage de Guichardin, qui ne dissimule pas sa haine toute florentine pour les Borgia ; encore moins au journal d'un Allemand, qui, en véritable Teuton, cherche toujours à prendre en défaut l'homme du Midi : on risquerait de s'égarer. Temps affreux que ceux où vécut Alexandre, où l'épigramme fait souvent l'office du poignard et la poésie celui de l'histoire. La postérité a fait justice de plus d'une accusation dont on a flétri la mémoire de ce pape. Voltaire l'absout, dans sa dissertation sur la mort de Henri IV, de l'empoisonnement du cardinal Corneto, que lui impute Guichardin. L'auteur de la *Galerie universelle* (1), malgré ses penchants philosophiques, s'est permis de rire de ces soupers de Trimalcion auxquels Burckard le fait trop souvent assister. Roscoë, l'anglican, refuse de croire, pour de bonnes raisons, au commerce incestueux que le grand journaliste de l'époque lui prête avec la belle Lucrèce. Muratori a démontré, d'après une autorité décisive, celle de l'ambassadeur de Ferrare à Rome, que la mort du pontife ne fut point

(1) Art. Alexandre VI.

occasionnée par le breuvage qu'il destinait, suivant Gordon, à quelques cardinaux; et tout récemment un critique romain, M. de Mathias, a mis à nu l'absurde mensonge de Giannone, qui lui fait empoisonner Gem (Zizim), le frère du sultan Bajazet, mort de dyssenterie à Capoue, dans le camp même de Charles VIII (1). »

Un des premiers actes d'Alexandre VI, comme souverain pontife, fut d'assurer, par ses bulles, au roi Ferdinand et à la reine Isabelle, ainsi qu'à leurs successeurs, les rois de Castille et de Léon, la possession de toutes les îles et terres fermes dont nous ne tarderons pas à mentionner la découverte, l'un des plus grands événements de l'histoire.

L'année suivante il autorisa, par bref et par bulles, les conquêtes que les rois d'Espagne feraient sur les infidèles dans les royaumes d'Alger et de Tunis, en Afrique, sans néanmoins préjudicier à celles que les rois de Portugal avaient faites ou feraient dans les royaumes de Fez, Méquinez et Maroc, en vertu de la concession du pape Pie II. A la prière des monarques espagnols, il accorda plusieurs indulgences à ceux qui les assisteraient dans ces entreprises.

Il confirma au roi d'Espagne et à ses successeurs le titre de roi Catholique, qu'Innocent VIII lui avait accordé pour le récompenser d'avoir entièrement délivré l'Espagne de la domination des Maures. Il accorda à Ferdinand et à Isabelle, son épouse, et à leurs successeurs dans les royaumes d'Aragon et de Castille, la

(1) Audin, *Hist. de Léon X*, t. I, p. 299.

dignité et les revenus des grands-maîtres des ordres militaires de Calatrava, de Saint-Jacques et d'Alcantara. A la prière de Charles VIII, roi de France, il confirma l'ordre de Saint-Michel, institué, l'an 1469, par Louis XI. Pour remédier aux débauches publiques des ordres militaires de Portugal, il dispensa les membres de ces mêmes ordres du vœu de chasteté perpétuelle et leur permit de se marier. Il confirma l'ordre des Minimes, fondé par saint François de Paule et dont la règle avait déjà été approuvée par Sixte IV. Il confirma, en outre, l'ordre des Filles pénitentes, établi à Paris par Jean Tisserand, franciscain, en l'honneur de sainte Madeleine, et celui des Annonciades, au scapulaire rouge, qu'avait institué sainte Jeanne de Valois.

Par plusieurs de ses brefs il exhorta les rois de Pologne et de Hongrie à soutenir de leur autorité les ecclésiastiques qui travaillaient à purger leurs États de l'erreur des Hussites. Il reçut un religieux de Saint-Basile, envoyé par Constantin, roi de Géorgie, pour reconnaître le pape comme vicaire de Jésus-Christ, se soumettre au décret du concile de Florence sur l'union des Grecs, et solliciter une expédition des chrétiens d'Occident contre les Turcs, tandis que les chrétiens d'Orient les attaqueraient de leur côté. Après l'entière expulsion des Maures du royaume de Grenade, il y rétablit quatre évêchés : l'un à Grenade, qu'il érigea en métropole; les autres à Malaga, à Alméria et à Cadix, qu'il fit suffragants de cette capitale. Les Turcs ayant fait de grands ravages dans l'Istrie, la Dalmatie et le Frioul, le pape exhorta de tout son

pouvoir les princes chrétiens, les adjurant de former entre eux une sainte ligue contre les ennemis de la chrétienté. Mais ses remontrances furent aussi inutiles que l'avaient été celles de la plupart de ses prédécesseurs. Si nous donnons place, dans ces pages, à ce résumé des actes politiques et religieux de la papauté, alors que, par un châtiment réservé aux peuples catholiques, ils émanaient de l'indigne Alexandre VI, notre intention est de bien établir le point de vue historique de son règne, et de mettre ceux qui nous liront en mesure de distinguer entre la personne privée du pape et sa puissance sacerdotale, entre le débauché Rodrigue Lenzuoli et Alexandre VI, chef de l'Église.

Or, tandis que ce pape gouvernait Rome, Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, mourait et laissait sa couronne à Alphonse II, son fils. Ce dernier à une grande réputation de bravoure unissait la cruauté et la perfidie. Fatigués de la tyrannie et du despotisme de la maison d'Aragon, les Napolitains regrettaient vivement la domination de la maison d'Anjou, et plusieurs d'entre eux, réfugiés en France, sollicitaient Charles VIII de faire valoir les droits qu'il tenait de la cession faite à Louis XI par René du Maine, héritier de cette dynastie. Alphonse d'Aragon, menacé par la haine de ses sujets et par les prétentions du roi de France, chercha à conjurer l'orage qui se formait dans les pays transalpins. Il renouvela les anciennes alliances de sa maison avec la république de Florence, avec les seigneurs romagnols et avec le pape, suzerain du royaume de Naples. Ces

premiers soins accomplis, il fit les préparatifs militaires que les circonstances semblaient réclamer, et il envoya une flotte dans les eaux de la Ligurie. Tandis qu'il songeait ainsi à sauver sa couronne, Charles VIII, plein d'enthousiasme et hors d'état de mesurer toutes les conséquences de son entreprise, se hâtait de lever des troupes, de faire appel à la chevalerie et de montrer aux esprits aventureux la perspective d'une nouvelle croisade nationale et religieuse. Madame Anne de Beaujeu essaya vainement de faire entendre des conseils de prudence. « C'était, disait-elle, vouloir payer cher un long repentir. » Tous les vieux politiques parlaient de même, et Crèvecœur montrait, du côté des Pays-Bas, le véritable et légitime accroissement de la France. « La grandeur est le repos du royaume dépendaient, disait-il, de la conquête de ces provinces. » Il avait raison; mais le roi refusait de l'entendre. Qu'importait à Charles VIII? La soumission de l'Italie était certaine, et cette conquête n'était que le commencement d'une fortune plus haute. De Naples il espérait bien passer en Grèce, chasser les Turcs de Constantinople, et remettre, en preux du moyen âge, le tombeau de Jésus-Christ sous la protection du royaume chrétien de Jérusalem. C'est avec cette imprudence que la France fut jetée pendant cinquante années dans ces expéditions hasardeuses qui la détournerent d'améliorations intérieures et d'agrandissements à sa portée. N'en faisons pas exclusivement reproche au jeune roi; la bouillante ardeur de la noblesse, comprimée depuis trente ans à l'intérieur et heureuse de se répandre au dehors, entraîna tout. L'Italie d'ailleurs

venait d'elle-même se jeter aux bras de la France. Ludovic le More appelait Charles VIII, et le marquis de Saluces, et les barons napolitains, et les cardinaux ennemis d'Alexandre l'appelaient aussi. « Nobles esprits! Italie bien-aimée! s'écriait en vain le poëte Sannazar, quel vertige vous pousse à jeter le sang latin à d'odieuses nations? »

Charles VIII, pendant que son conseil délibérait encore, signa en secret, avec Ludovic le More, un traité par lequel ce dernier lui accordait un libre passage par le Milanais, et mettait à sa disposition la flotte génoise, cinq cents lances et deux cent mille ducats. De son côté le roi s'engagea à défendre le duché de Milan et à y maintenir la souveraineté de Ludovic. Il promettait en outre l'investiture du duché de Tarente, dès qu'il aurait fait la conquête du royaume de Naples. En même temps des ambassadeurs étaient envoyés à tous les États de l'Italie pour rechercher des alliances. Les Italiens ont coutume de considérer les Français comme des délibérateurs, et de les appeler sans cesse à intervenir dans leurs querelles; à peine les Français viennent-ils qu'au lieu de leur tendre les bras et d'agir de concert les Italiens ne voient en eux que des conquérants ou des oppresseurs dont il importe de se délivrer au plus vite. Jean Galéas, emprisonné par Ludovic le More, les voyait venir avec bonheur, espérant d'eux sa propre délivrance; les Florentins se disaient qu'à l'aide de leurs secours ils parviendraient, eux aussi, à secouer le joug des Médicis et à ressaisir les droits dont cette famille les avait dépouillés. Les Vénitiens, qui voulaient garder la neu-

tralité, répondirent aux ambassadeurs français « que aide ils ne luy (à Charles VIII) pourroient faire pour la suspicion du Turc (combien qu'ils fussent en paix avec luy), et que de conseiller à un si sage roi, et qui avoit si bon conseil, ce seroit trop grande présomption à eux, mais que plutost lui aideroient que de luy faire ennui. » Pour ne point déplaire aux marchands florentins établis en France, Pierre de Médicis, quoique décidé à rester fidèle à Naples, donna une réponse évasive. Mais le pape Alexandre VI protesta contre la tentative du roi d'établir par les armes ses droits au royaume de Naples, au mépris de l'investiture qui en avait été accordée par ses prédécesseurs à la maison d'Aragon, et qui ne pouvait être déclarée nulle qu'après une sentence apostolique régulière.

Les événements ne pouvaient plus être retardés; dès les premiers jours du printemps (1494), Charles VIII partit de Paris avec la reine, et se dirigea vers Lyon, où était fixé le rendez-vous de ses troupes. On y vit accourir une foule de jeunes gentilshommes, « tous pleins de bonne volonté, lesquels ne désiroient que s'employer en toutes choses plaisantes et agréables, ainsi que jeunesse désire. Et leur faisoit le roi tout plein de grands dons, et y despensoient libéralement ce qu'il leur donnoit, en lui donnant plaisir de tout ce qu'ils pouvoient imaginer lui estre agréable. Il se fit durant ce temps audit Lyon plus largement de joustes et tournois, combats à la barrière, et autres entreprises d'armes à plaisance, qu'il ne s'étoit fait auparavant; et avoit des uns et des autres. Monseigneur d'Orléans estoit des premiers, et des entrepreneurs, comme celui qui de tout son

pouvoir désiroit autant obéir et donner du passe-temps au roi que nul qui fust en la compaignie (1). » A ce témoignage d'un contemporain il nous est permis d'associer celui de Brantôme, qui, au siècle suivant, recueillait les traditions du passé : « A Lyon, dit ce chroniqueur, le gentil roy Charles ne songeoit qu'à donner aux seigneurs et aux dames force beaux plaisirs et passe-temps, et des beaux tournoys à la mode de France, qui ont toujours emporté le prix par dessus tous les autres. Dans ces jeux guerriers il étoit (le roi Charles VIII) toujours des mieux tenants et des mieux faisants. » Il est vraisemblable que les courtisans s'arrangeaient de manière à laisser à Charles VIII ces triomphes faciles, qui exaltaient son amour-propre. Quoi qu'il en soit, la présence du roi à Lyon y attira le duc de Savoie, accompagné d'un jeune page, nommé Bayard, qui déjà faisait parler de lui; « car il sautoit, luttoit, jetoit la barre, et, entre autres choses, chevauchoit un cheval le possible (2). » Sur la réputation du page, le roi voulut le voir, et il en parut si satisfait que le duc s'empressa de le lui offrir. Charles s'écria en l'acceptant : « Par la foi de mon corps ! il est impossible qu'il ne soit homme de bien. » Son pressentiment ne le trompait pas.

De Lyon Charles VIII se rendit à Vienne en Dauphiné ; là, après avoir écouté avec ennui, mais avec condescendance, les dernières exhortations de sa sœur, madame Anne de Beaujeu, devenue duchesse de Bourbon, il désigna Pierre, mari de cette princesse,

(1) Godefroy, *Histoire de Charles VIII.*

(2) *Mémoires de Bayard.*

pour prendre en main, en l'absence du roi, l'administration politique de la France. L'ordre du départ fut ensuite donné; mais, Charles VIII ayant dissipé beaucoup de trésors dans les joutes et dans les fêtes, les caisses se trouvaient vides, et les opérations de la campagne furent ajournées. On se procura des fonds à gros intérêts, et le roi partit. Le 23 août 1494 il fit une entrée solennelle à Grenoble, et il y passa six jours durant lesquels ses lieutenants pressèrent la concentration et les mouvements des différents corps expéditionnaires. Anne de Bretagne, alors âgée de dix-huit ans, accompagnait le roi; mais ce prince, mauvais observateur de la foi conjugale, ne se contentait pas de contrister le cœur de sa femme par l'éclat de ses désordres; il s'abstenait, en outre, de se confier à la sagesse déjà éprouvée de la reine et de lui attribuer la moindre part au gouvernement. Le 29 août il prit congé de cette princesse et quitta Grenoble pour entrer en Italie par le mont Genèvre. Les historiens du quinzième siècle font médiocrement l'éloge de son armée, composée en majeure partie d'aventuriers et de volontaires. « Toutes choses nécessaires leur défailloient, dit Comines. Le roy, qui ne faisoit que saillir du nid, jeune d'âge, foible de corps et plein de son vouloir, étoit peu accompagné de sages gens ne de bons chefs, et n'avoit nul argent comptant. Ils n'avoient ne tentes, ne pavillons, et si commencèrent en hiver à entrer en Lombardie. Une chose avoient-ils bonne: c'étoit gaillarde compaignie, pleine de jeunes gentilshommes, mais en peu d'obéissance. Ainsi, ajoute Comines, faut conclure que ce voyage (cette expédi-

tion) fut conduit de Dieu, tant à l'aller qu'au retourner, car le sens des conducteurs que j'ay dit n'y servit de guères. » Brantôme, dont les assertions sont loin de mériter beaucoup de confiance, charge d'ombres ce tableau déjà fort rembruni. « L'armée du petit roy Charles VIII, dit-il, étoit épouvantable à voir. De tous ceux qui se rangeoient sous les enseignes et bandes des capitaines, la plupart étoient gens de sac et de corde, méchants garnements échappés de la justice, et surtout force marqués de la fleur de lys sur l'épaule, ésoreillés, et qui cachoient les oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissés et barbes horribles, autant pour cette raison que pour se montrer effroyables à leurs ennemis. » Il est probable que ces peintures pittoresques, mais fort exagérées, ne font que refléter la terreur inénarrable dont les Italiens furent saisis à l'aspect des bandes qui, du haut des Alpes piémontaises, descendaient dans leurs vallées et se répandaient autour de leurs villes populeuses. L'Italie, bien que dégénérée et amoindrie comme puissance politique, était, vers le déclin du quinzième siècle, la patrie immortelle de l'intelligence, des lettres et des arts; elle rayonnait de splendeur au milieu des autres peuples, qu'elle taxait justement de barbarie, et, par contre, comme elle avait oublié de manier l'épée et d'ajuster l'arquebuse, tout rassemblement armé venant du dehors lui apparaissait sous les dehors de bandes de brigands et de pillards, dont on ne pouvait attendre que la violence et le meurtre. Réduisant à leur juste valeur les récits des chroniques italiennes, nous dirons que l'armée de Charles VIII, à la date du 1er septembre 1494,

jour où l'avant-garde mit le pied en Italie, se composait de trente mille soldats français et suisses. L'artillerie, qui passait pour la meilleure et la plus formidable qui existât alors en Europe, descendit le Rhône avec les bagages pour venir rejoindre l'armée par mer au golfe de la Spezzia. Parmi les seigneurs les plus puissants qui accompagnaient le roi et les chefs les plus renommés de l'armée, on distinguait les seigneurs de Montpensier et de Foix, les comtes de Ligny-Luxembourg, de Vendôme, de Clèves, de Miolans, de Piennes, d'Entraigues; les maréchaux de Gié et de Rieux, et Louis de la Trémouille, qui s'étaient distingués dans les dernières guerres. Les évêques du Mans et d'Angers, les seigneurs de Bourdillon, Châtillon, la Palisse, et quelques princes étrangers, tels que le marquis de Saluces, le prince de Salerne, faisaient aussi partie de ce cortége imposant. Arrivé à Turin Charles VIII fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. « Toutes les rues, disent les contemporains, étaient tendues de fin drap d'or et de soie, et d'autres riches parements, et garnies de grands échafauds remplis de mystères, tant de la loi de nature que de la loi écrite, gestes poétiques et histoires, tant du Vieil que du Nouveau Testament; ce qui étoit ainsi continué depuis l'entrée des faubourgs de ladite ville jusques au chasteau, auquel le roi entra pour y loger en très-grand triomphe, au son de la mélodieuse harmonie des trompettes et clairons (1). »

On a vu plus haut que le roi de Naples avait envoyé

(1) *Journal* de Desrey.

une flotte dans les eaux de Gênes; vers le même temps il avait chargé Ferdinand, son fils, d'entrer dans la Romagne, à la tête d'un corps d'armée, et de soulever ce pays contre la tyrannie de Ludovic le More. Une avant-garde française, aux ordres de d'Aubigny, se porta à sa rencontre pour couvrir de ce côté les frontières du Milanais, et, quelques jours après, les troupes napolitaines furent battues. Sur les côtes de Gènes, les Napolitains essayèrent un débarquement à Rapallo, dont ils s'emparèrent. Le duc d'Orléans, qui avait pris le commandement de la flotte française, accourut le lendemain et attaqua les ennemis dans les murs de Rapallo. Après avoir eu cent hommes tués, perte énorme pour un peuple qui ne se mêlait plus de guerre que par l'intermédiaire de bandes soudoyées, les Napolitains furent saisis d'épouvante et se replièrent précipitamment vers le midi. Les deux affaires isolées dont nous venons de rendre compte ouvrirent dignement la campagne et portèrent au loin la terreur du nom de la France.

Le 6 octobre, le roi, qui avait été mis en danger par une grave maladie, partit d'Asti et s'avança vers Pavie. Il fut reçu à Casal par Marie de Montferrat, « cette marquise, dit Comines, qui estoit bonne pour nous, et bonne dame, grande ennemie du seigneur Ludovic, et que celui-ci haïssoit aussi. » Le 15 octobre, apprenant que la puissante famille des Colonna venait de se révolter contre le pape Alexandre VI, il se déclara l'allié de ces rebelles, et notifia au pape qu'il considérerait toute hostilité contre eux comme une déclaration de guerre faite à la France. L'odieux

ami de Charles VIII, Ludovic le More, entra avec le jeune roi dans la ville de Pavie, où se trouvaient alors détenues les victimes de son usurpation, le duc Jean Galéas et sa femme Isabelle. L'infortuné Galéas mourait des atteintes d'un poison lent que lui avait fait donner Ludovic. Charles voulut voir ce prince, mais Ludovic assistait à l'entrevue, et tout se borna à de stériles marques d'amitié. La duchesse Isabelle réussit alors à tromper la surveillance de ses gardiens, et vint se jeter aux pieds du roi, implorant ce prince pour son époux au lit de mort et pour son enfant au berceau; Charles fut ému, mais il déclara à la malheureuse Isabelle qu'il ne pouvait renoncer à son entreprise. Peu de jours après, le roi se trouvant à Plaisance y apprit la nouvelle de la mort de Jean Galéas. Si attristé qu'il fût de cet événement, Charles ne s'opposa point au départ de Ludovic, qui, sous prétexte d'aller à Milan pourvoir aux affaires du duché, ne s'y rendait que pour se faire proclamer souverain du Milanais au détriment de l'héritier légitime. L'armée française vit avec un profond déplaisir l'inaction et la faiblesse de son roi en cette grave circonstance; elle s'indigna d'avoir franchi les Alpes pour faciliter l'accomplissement des vues criminelles du More, et Charles VIII hésita lui-même avant de poursuivre sa marche dans la direction de Naples. Sur ces entrefaites il fut ramené à ses premiers desseins par l'arrivée de quelques nobles Florentins qui invoquaient son appui contre Pierre de Médicis et lui montraient le peuple prêt à se soulever à l'approche des bannières libératrices de la France. Alexandre VI, de son côté,

fut assez mal inspiré pour mander à Charles VIII qu'il eût à s'abstenir, sous peine d'excommunication, de mettre le pied sur les terres de l'Église. Le roi de France, irrité de cet obstacle, répondit avec ironie « que dès longtemps il avoit fait un vœu à monsieur saint Pierre de Rome, et que nécessairement il le falloit accomplir au péril de sa vie. » On pourrait douter de cette réponse, qui n'est guère attestée que par Brantôme, mais il est certain que Charles VIII s'était proposé d'entrer à Rome en médiateur ou en triomphateur, et que nulle force armée rassemblée en Italie n'avait désormais la puissance d'arrêter sa marche.

En ce temps-là, au milieu des discordes politiques qui troublaient la république de Florence, une voix dominait toutes les autres en faveur de l'invasion française : c'était celle d'un moine, célèbre au quinzième siècle, et dont le nom nous a été transmis comme une sorte d'énigme historique. Nous voulons parler du dominicain Jérôme Savonarole, natif de Ferrare, et alors âgé de quarante-deux ans.

Doué d'une éloquence rare, d'une âme énergique, d'une passion ardente pour la justice, d'une aversion insurmontable pour tout ce qui lui semblait oppression ou tyrannie, Savonarole exerçait à Florence cet influence souveraine qui ne repose ni sur les lois, ni sur les institutions écrites, mais que l'assentiment des multitudes convaincues donne inévitablement à un homme. Enfant, il aimait l'étude et la prière; adolescent, il avait embrassé la règle austère des dominicains et s'était voué à prêcher la parole de Dieu. Soit qu'il montât dans la chaire des temples, soit qu'à

ciel découvert il se fît entendre aux peuples, qui l'admiraient comme un génie et l'aimaient comme un frère, c'était de préférence sur les vérités terribles qu'il portait la discussion, et alors sa bouche empruntait aux grandes figures de l'Apocalypse des images d'une beauté saisissante et qui remuaient profondément les cœurs endurcis. Étranger aux ménagements timides en face d'un auditoire composé trop souvent de seigneurs débauchés, de femmes livrées au désordre, de marchands enrichis par l'usure, il évoquait les menaces que les saintes Écritures dirigent contre les coupables, il exaltait la cause du pauvre et vengeait les misérables des atteintes de leurs persécuteurs. Aussi jouissait-il d'une popularité immense, à laquelle se mêlait vraisemblablement quelque arrière-pensée de démocratie, et les multitudes, qui se prosternaient sur son passage, baisaient sa robe et essuyaient la poussière de ses pieds, saluaient peut-être en lui le tribun aussi bien que le prêtre. Fort de ces immenses sympathies, il ne craignait pas de braver les magistrats tyranniques qui gouvernaient la cité. « O Florence ! s'écriait-il, tu ne détruiras pas mon œuvre, car c'est l'œuvre du Christ. Que je meure ou que je vive, la semence que j'ai jetée dans les cœurs n'en portera pas moins ses fruits. Si tes ennemis sont assez puissants pour me chasser de tes murs, je n'en serai pas affligé, car je trouverai bien un désert où je pourrai me réfugier avec ma Bible. » Et un autre jour, prêt à descendre de la chaire, et s'apercevant que son auditoire était resté froid et sans larmes, on l'entendit s'écrier : « Je n'en puis plus !

les forces me manquent! Seigneur, ne dors plus sur la croix, exauce mes prières, *regarde la face de ton Christ.* O glorieuse Vierge! ô saints bienheureux du paradis! ô anges! ô archanges! ô céleste milice! priez le Seigneur qu'il ne tarde pas plus longtemps à nous écouter. Ne vois-tu pas, ô mon Dieu! que les méchants se réjouissent, qu'ils se moquent de nous? Ici chacun nous tourne en dérision; nous sommes devenus l'opprobre du monde. Nous avons prié; que de larmes nous avons répandues! que de soupirs! Qu'est donc devenue ta providence? qu'est devenue ta bonté? que sont devenues tes promesses? Seigneur, *respice in faciem Christi tui.* Ah! ne tarde plus, afin que le peuple infidèle ne dise pas : Où est leur Dieu? où est le Dieu de ceux qui ont fait pénitence et jeûné? Tu vois que les méchants deviennent pires de jour en jour et qu'ils semblent désormais incorrigibles; étends la main, et montre ta puissance! Je ne sais plus que dire, je n'ai plus que des larmes : qu'elles éclatent dans cette chaire. Je ne dis pas, Seigneur, que tu nous entendes à cause de nos mérites, mais pour l'amour que tu portes à ton Fils : *respice in faciem Christi tui.* Prends pitié de ton pauvre troupeau. Ne vois-tu pas son affliction, ses souffrances? Ne l'aimes-tu plus? mon Dieu! ne t'es-tu plus incarné pour lui? N'as-tu pas été crucifié, n'es-tu pas mort pour lui? Si ma prière n'est pas écoutée, ôte-moi la vie, Seigneur. Que t'a fait ton troupeau? Il ne t'a rien fait; il n'y a que moi de pécheur. Mais, Seigneur, ne regarde pas à mes iniquités; regarde plutôt à ton amour, regarde à ton cœur, regarde à tes entrailles, regarde à ta misé-

ricorde! Miséricorde! ô mon Dieu! » Et des larmes de repentir avaient coulé de tous les yeux à la voix de l'apôtre populaire, et le bruit des sanglots avait fini par couvrir les accents du moine.

Le gouvernement des Médicis, matériel et égoïste, dénué d'idées généreuses, donnait prise, et beaucoup trop, aux attaques du moine. La multitude, considérant Laurent de Médicis comme l'usurpateur des biens les plus précieux des Florentins, racontait que Savonarole, appelé à son lit de mort, lui avait demandé d'abord s'il se confiait en la miséricorde de Dieu, puis s'il était disposé à restituer les biens illégitimement acquis (ce à quoi le moribond avait consenti, après quelque hésitation); enfin s'il rétablirait la liberté et le gouvernement populaire; mais que, sur le refus de Laurent, le moine s'était retiré sans lui donner la bénédiction (1). Or, en des temps si malheureux, à travers les combinaisons tortueuses d'une politique clandestine, quand un prêtre indigne était assis sur la chaire de saint Pierre, alors que retentissaient dans toute l'Italie les plaintes des malheureux que les révolutions avaient jetés dans l'exil, il n'était personne, si endurci que fût son cœur, qui n'appréhendât les châtiments de Dieu réservés à la patrie. Cette idée sinistre, Savonarole la fortifiait encore en répétant : « Malheur! malheur! O Italie! ô Rome! dit le Seigneur, je vous abandonnerai à une puissance qui vous effacera du rang des nations. Des peuples affamés comme des lions arrivent, et la mor-

(1) César Cantu, *Histoire universelle*.

talité sera si grande que les ensevelisseurs s'en iront par les rues en criant : Qui a des morts ? et l'un apportera son père, et l'autre son fils. O Rome ! je te le répète, fais pénitence ! O Milan ! ô Venise ! faites pénitence (1) ! » Et quand le puissant orateur parlait ainsi, le peuple croyait qu'il était en correspondance directe avec la Divinité, qu'il avait des extases et connaissait l'avenir. Ce n'était point d'ailleurs en tribun, c'était en ministre de Jésus-Christ que Savonarole s'adressait à ce peuple, et, quand il avait plaidé, auprès des puissants, la cause des opprimés et des humbles, il savait, avec une égale énergie, dire la vérité aux multitudes et les rappeler au devoir. « Peuple florentin, s'écriait-il (je m'adresse aux méchants), tu sais qu'il est un proverbe qui dit : *Propter peccata veniunt adversa*, c'est-à-dire que les adversités viennent à cause des péchés. Va, lis ! Quand le peuple hébreu faisait bien et qu'il était ami de Dieu, il prospérait dans tout ; au contraire, lorsqu'il commettait des méfaits, Dieu lui envoyait un fléau. Florence, qu'as-tu fait ? qu'as-tu commis ? Veux-tu que je te le dise ? Hélas ! la mesure est pleine ; ta malice est arrivée au comble ! Florence, la mesure est pleine ; attends, attends un grand fléau. Seigneur, tu m'es témoin que je me suis efforcé avec mes frères de prévenir, par la prière, cette inondation, cette ruine. Il n'y a plus rien à tenter ; nous avons supplié le Seigneur de convertir au moins en peste ce fléau terrible. Tu t'apercevras si nous avons obtenu ou non la grâce que nous

(1) *Sermon XXI.*

avons implorée (1). » Orateur sublime, théologien profond, génie vaste et hardi, philosophe universel, Jérôme Savonarole exerçait une influence immense sur les esprits éclairés et sur les consciences droites. C'était un spectacle admirable que de le voir tenir en échec la puissance oppressive des Médicis, réclamer pour sa patrie un gouvernement libre, modifier les sentiments de la nation par la double influence du beau et du bien moral. Son but unique était de rétablir le règne de Jésus-Christ dans le cœur et dans l'imagination des peuples, et d'étendre le bénéfice de la Rédemption à toutes les facultés humaines. L'ennemi qu'il combattait de toute la force de son âme, c'était le paganisme réveillé de son long sommeil et dont il trouvait l'empreinte partout, dans les arts comme dans les mœurs, dans les idées comme dans les actes, dans le cloître comme dans les écoles du monde. A force de se prosterner devant les beautés païennes, on s'était dégoûté de l'ignominie de la croix, et Florence regorgeait d'hommes riches, ingénieux, savants, qui non-seulement avaient perdu la foi, mais qui tournaient en dérision les hommes justes en qui elle vivait encore. Les maîtres empoisonnaient leurs élèves avec les productions les plus infâmes de l'antiquité; Aristote avait détrôné l'Évangile, et partout régnait une véritable idolâtrie intellectuelle (2). Les monuments de l'art païen étaient l'objet d'une

(1) *Sermon XXI.*

(2) Voir à ce sujet les savantes réflexions de M. Rio dans son beau livre sur l'art chrétien.

sorte de culte dans le jardin des Médicis; un honteux naturalisme avait pris possession des lieux autrefois consacrés par les images de la Vierge et des saints, et il fallait imprimer à toutes les manifestations de la pensée et de l'art une réaction vigoureuse qui les fît rentrer dans les voies chrétiennes. Pour atteindre ce but, le frère Jérôme voulait annexer à son couvent une école où les frères convers se seraient exercés dans la peinture et la sculpture, à l'ombre du sanctuaire. En attendant, il répandait des idées meilleures et plus sévères sur la beauté, et sur son lien avec la vertu. Plusieurs des grands artistes d'abord le vénérèrent comme leur maître et comme un saint. Une fois que Jean Pic de la Mirandole l'eut entendu, il lui sembla ne plus avoir d'autre bonheur à espérer que de l'entendre encore. Ange Politien l'admira comme un saint, comme un excellent et docte prédicateur d'une science sublime; le poëte platonique Benivieni défendit énergiquement ses doctrines contre les attaques dont elles étaient l'objet. La plus belle gravure de Jean de la Carniole représente les traits du religieux, que reproduisit aussi le burin de Baldini et de Botticelli. André de la Robia et ses cinq fils se déclarèrent dévoués au frère Jérôme; le grand architecte Pronaca ne voulait s'entretenir d'autre chose que de lui. Laurent de Credi lui dédia ses chastes inspirations; le frère Benoît, célèbre dans l'art d'enluminer, s'arma pour le défendre, lorsqu'il le vit au pouvoir de ses ennemis; puis, lorsqu'il eut succombé, Botticelli résolut de se laisser mourir de faim, et le peintre Baccio della Porta alla

se faire moine sous le nom de frère Barthélemy (1).

Les esprits de la trempe de Savonarole ont quelque chose d'absolu dans leurs entraînements; ils ne connaissent ni les ménagements, ni les moyens termes. Dominé par le spectacle de la corruption italienne, par la répugnance que lui inspirait la tyrannie de Pierre de Médicis, Savonarole voyait avec enthousiasme l'invasion française en Italie, et peut-être y avait-il plus d'exaltation que de jugement dans cette disposition de son âme. A ce signe on reconnaîtra d'ailleurs qu'avant d'être républicain et ami de sa patrie Savonarole était disciple de Jésus-Christ, et préférait les intérêts éternels de la justice à ceux d'une cité isolée; reste à savoir s'il ne se trompait pas en invoquant l'intervention de Charles VIII. Quoi qu'il en soit, l'armée française, partie de Plaisance le 23 octobre, entra dans les Apennins, et les franchit après de pénibles marches et au milieu des neiges. Arrivée près de l'embouchure de la Magra, elle rallia à elle un corps auxiliaire de deux mille Suisses, qui avait pris part à la victoire de Rapallo. L'artillerie de Charles VIII, commandée par Guillot, Louziers et Chaudoit, se composait de cent quarante longues et pesantes pièces de siége et de bataille et de douze cents canons de très-petit calibre. L'avant-garde obéissait à Gilbert de Montpensier, de la maison de Bourbon; le corps de bataille marchait sous les ordres du roi; le maréchal de Gié conduisait l'arrière-garde. A peine entrée sur le territoire de la Toscane, l'ar-

(1) César Cantu, *Hist. universelle.*

mée française s'empara de Favizano, petite ville qui appartenait à Florence et qui fut traitée avec une atroce barbarie ; tous les soldats étrangers qui l'occupaient et un grand nombre d'habitants furent massacrés. Le sort de cette place frappa d'épouvante l'Italie, peu accoutumée à ce qu'on appelait « la mauvaise guerre (1). » Peu de jours après, l'avant-garde aux ordres de Montpensier rencontra, enveloppa et massacra sans pitié un corps de Florentins qui, sous la conduite de Paul des Ursins, marchait au secours de Sarzanne. L'apparition inattendue des Français sur l'Apennin, le sort de Favizano et la destruction du corps d'armée de Paul des Ursins répandirent une consternation profonde dans le parti qui, à Florence, s'opposait à l'invasion française ; mais Savonarole n'en persista pas moins à dire que Charles VIII était l'instrument de Dieu, et que tous les obstacles devaient s'abaisser devant lui. Pierre de Médicis, effrayé de la fermentation causée par ces discours, et ne pouvant lutter ni contre l'agitation antérieure, ni contre l'agression étrangère, fit nommer par la république une ambassade, à la tête de laquelle

(1) Martin du Bellay explique ainsi dans ses *Mémoires* (collect. Petitot, t. XVII, p. 445) ce que c'était que la mauvaise guerre. Jean de Médicis ayant fait passer au fil de l'épée deux cents Suisses qui s'étaient rendus, leurs camarades « demandèrent à M. l'amiral qu'il leur permist de faire la mauvaise guerre, laquelle, pour les contenter, leur accorda ; de sorte que, durant trois sepmaines, aucun des ennemis ne tomba entre les mains desdits Suisses qu'il ne fust massacré ; et s'il s'amenoit quelques prisonniers en nostre camp, il leur estoit permis de les tuer.... Mais les Espagnols ne cessèrent de la pratiquer jusques à ce que la bonne guerre fust accordée. »

il alla trouver le roi de France à Pontremoli. Rompant tous ses engagements avec Alphonse de Naples, il offrit à Charles le passage et des vivres; mais le roi, pour gage de sa fidélité, exigea la remise de toutes les places de la Toscane, promettant toutefois de les restituer après la guerre. Pierre souscrivit à cette condition : il est des occasions funestes qui ne laissent que le choix des fautes et du blâme. Lorsque Médicis revint à Florence, il n'étoit plus l'allié d'Alphonse, l'ennemi de Charles, mais un traître. Dans la soirée du 8 novembre, comme il se glissait honteusement à travers les rues de la ville, ceux de ses partisans qu'il rencontrait en chemin se détournaient pour ne pas le voir; ses amis eux-mêmes évitaient de le reconnaître et de le saluer. Le lendemain éclata une formidable insurrection, et le palais des Médicis, leurs maisons, leurs bibliothèques, leurs collections précieuses, le château de la Via Larga, furent envahis, spoliés, dispersés en débris et mis aux enchères publiques. Au milieu de ces désordres, Pierre fut obligé de s'enfuir avec ses frères Jean et Julien, et se retira à Venise. Alors Florence se constitua en aristocratie; la seigneurie lança contre les Médicis un décret de proscription, les déclara rebelles, confisqua leurs biens et mit leur tête à prix. Ceux de cette illustre famille qui restèrent à Florence ou obtinrent la permission d'y rentrer renoncèrent timidement au nom de Médicis et se firent appeler Popolani; quant à Pierre, il parvint à s'enfuir jusqu'à Venise. Les magistrats de cette ville « le firent bien loger, et lui permirent de porter armes par la ville, et à quinze ou vingt

serviteurs qu'il avoit, c'est à savoir épées; et lui firent très-grand honneur, combien que Cosme les gardast autrefois d'avoir à Milan. Nonobstant cela, ils l'eurent en remembrance pour l'honneur de sa maison, qui a été en si grand triomphe et renommée par toute la chrétienté (1). »

Cependant Charles VIII s'avançait lentement et faisait occuper par ses lieutenants les villes toscanes que Pierre de Médicis lui avait cédées. Il traversa Lucques, qui lui accorda des subsides. Le 11 novembre il fit son entrée dans Pise, et fut accueilli avec un délirant enthousiasme par cette ville, qu'il délivrait du joug de Florence, enduré pendant quatre-vingt-sept ans. Aussi la statue du roi libérateur remplaça-t-elle dans Pise le signe du pouvoir florentin (*le Marzocco*), et les Pisans, dit la chronique, « jetèrent à bas un grand lion qui estoit sur un grand pilier de marbre qu'ils appeloient le major, représentant la seigneurie de Florence, et l'emportèrent à l'Arne (l'Arno); et firent faire dessus le pilier un roi de France, une épée au poing, qui tenoit sous le pied de son cheval ce major, qui est un lion (2). » L'édit royal qui rendait la liberté à la république de Pise était un acte attentatoire à la souveraineté de Florence, et les citoyens de cette dernière ville en furent profondément affectés. Pour Charles VIII, sans comprendre le but et la portée de la révolution qui venait de s'accomplir à Florence, il s'imgina, fort mal à propos, qu'elle ne s'était opérée que dans l'intérêt de la domination

(1) Comines, liv. VII, chap. 8.

(2) *id. ibid.*

française, et il s'enorgueillit de triompher sans combattre. Sous l'empire de ces sentiments hautains, le 17 novembre 1494, il entra dans Florence, « armé, lui et son cheval, avec la lance sur la cuisse en signe de victoire (1), » comme s'il voulait traiter cette capitale en place conquise. Les chroniques contemporaines nous font connaître comment le pauvre et jeune roi s'avisait de jouer au héros. « Les citoyens et habitants, disent-elles, lui présentèrent les grandes clefs de la ville, luy firent foy et hommage, et luy rendirent honneur et révérence comme à leur roy et souverain seigneur. Après que tous les corps de la ville, tant ecclésiastiques que séculiers, eurent passé, les bandes du roy commencèrent à marcher, qui fut la chose la plus belle qu'on eust jamais vue (2)... Le roy estoit monté sur son coursier, qu'on appeloit *Savoie*. Il estoit armé de toutes pièces, d'un harnois luisant, doré en plusieurs endroits et enrichi de quantité de perles et de pierres précieuses. Il portoit une couronne d'or sur la teste, toute couverte de fines pierreries, avec une grosse escarboucle au milieu. Quatre seigneurs des plus qualifiez de la ville portoient dessus un riche poesle de drap d'or, tracé à la mode de France, et cela en signe de victoire et de conqueste. Le grand écuyer d'escurie portoit l'épée de justice royale devant le roy, et le grand prévost de l'hostel, avec ses gens, archers de la garde du corps, estoient autour de sa personne... Le roy, en cet estat

(1) Guicciardini.

(2) Ce qui s'accorde peu avec le tableau fait par les historiens d'Italie touchant l'*horreur inspirée par les Barbares*.

et cette pompe, fut conduit jusques en la grande église, où il fit son oraison ; puis il fut accompagné au logis qui luy estoit préparé, appartenant à Pierre de Médicis, et dont les murs sont tous bastis de marbre (1). » Ce fut là que par ses prétentions orgueilleuses et inattendues Charles VIII continua d'irriter contre lui le peuple et la noblesse de Florence. Et d'abord il paraissait exiger le rappel des Médicis, condition exorbitante, qui faillit un moment soulever une sédition générale, mouvement dont les Français avaient tout à craindre. L'un des ministres florentins, nommé Capponi, fit comprendre au roi le danger qui allait surgir. « Puisque telles sont vos ré-« solutions, s'écria-t-il, eh bien! sonnez vos trom-« pettes, et nous sonnerons nos cloches. » Charles VIII réfléchit alors et se contenta d'imposer aux Florentins des conditions moins humiliantes.

Cependant il exigeait de cette ville cent mille écus d'or, dont il avait besoin pour marcher en avant. Il avait donné vingt-quatre heures pour qu'on lui comptât cette somme ; les vingt-quatre heures expirées sans que la ville eût payé sa rançon, il menaçait de la mettre à feu et à sang. Les heures s'écoulaient et les marchands ne voulaient ni prêter ni donner. Le peuple, répandu dans les rues, criait : « Miséricorde ! miséricorde! » Alors une voix se fit entendre au milieu de la foule. « Allez, disait-elle, allez au frère Jérôme! » Ce fut une inspiration d'en haut, et le peuple se hâta de frapper à la porte du moine : « J'irai

(1) *Journal* de Lavigne.

trouver le prince, » dit Savonarole. Bientôt après, suivi de deux de ses frères, il se présenta au palais des Médicis, résidence du roi; les officiers refusèrent de le laisser passer. Le moine, s'étant retiré, entra dans l'église de Santa-Maria-Novella et pria longtemps; prenant ensuite à la sacristie un crucifix qu'il cacha sous sa robe, il suivit de nouveau, mais seul, le chemin de la demeure royale.

Cette fois on le laissa entrer; on lui permit de parler à Charles VIII. Dès que le moine et le roi se trouvèrent en présence, Savonarole, entr'ouvrant sa robe, prit en main l'effigie du Dieu crucifié, et, la présentant aux regards du prince : « Sire, lui dit-il, connais-tu cette image? C'est l'image du Christ, mort pour toi, mort pour moi, mort pour nous sur la croix, et qui, en mourant, pardonnait à ses bourreaux. Si tu ne m'écoutes pas, tu écouteras au moins celui qui parle par ma bouche et qui créa le ciel et la terre, le Roi des rois, qui donne la victoire aux princes ses bien-aimés, mais qui punit ses ennemis et renverse les impies. Il t'humiliera dans la poussière, toi et les tiens, si tu ne renonces à tes projets homicides, si tu veux, comme tu l'as dit, réduire en cendres cette malheureuse cité, où il y a tant de serviteurs de Dieu, tant de pauvres innocents qui crient et pleurent devant sa face la nuit et le jour. Ces larmes désarmeront la majesté de mon Dieu; elles seront plus puissantes que toi et tous tes canons. Qu'importent au Seigneur le nombre et la force? Connais-tu l'histoire de Sennachérib? Sais-tu que Moïse et Josué n'avaient besoin pour triompher que de quelques mots de prières? Nous prierons si tu

ne pardonnes. Veux-tu pardonner? » En parlant ainsi, le dominicain élevait le crucifix devant la figure de Charles VIII. Le prince, comme si cette image eût été de feu, essayait, dit-on, de détourner la tête; mais il était vaincu : il fit signe qu'il pardonnait; et, au sortir du palais, Savonarole annonçait au peuple le succès de son ambassade. Alors il cria aux riches : « Apportez-moi des grains, du vin, des vêtements pour ce pauvre peuple qui souffre de la faim, de la soif et du froid! » Savonarole n'ambitionnait pas d'autre récompense.

L'enthousiasme de ses concitoyens lui en décerna une autre, et Florence, pour un moment affranchie du joug des Médicis, confia au moine populaire la difficile mission de réformer les institutions politiques du pays. Savonarole se mit à l'œuvre, et improvisa pour Florence une constitution calquée sur celle de Venise, d'où l'on peut conclure qu'elle faisait une part fort large à l'aristocratie toscane. A dater de ce moment, Savonarole vit son rôle s'agrandir, sans doute, mais devenir plus difficile. On le consultait dans les questions de gouvernement et de diplomatie comme à la confession, car il était l'homme de tous. Et cependant les éblouissements de sa puissance politique ne lui faisaient jamais perdre de vue le caractère de moine chrétien et les fonctions du sacerdoce; s'il indiquait aux citoyens de Florence la nécessité des réformes politiques, avant tout il les adjurait de se tourner vers le Seigneur, source de toute justice, de toute vérité, de toute espérance. « O Italie! s'écriait-il alors, ô princes de l'Italie! ô prélats de l'Église d'Italie! je voudrais que Dieu vous eût tous rassemblés ici; je vous

montrerais qu'il n'est d'autre remède à vos maux qu'une conversion sincère. Et toi, Florence! ne te souviens-tu plus que jadis je t'annonçais que tes grandes citadelles tomberaient, que tes grands murs s'écrouleraient, et que Dieu prendrait le cheval du vainqueur par la bride et le mènerait ici? Crois-moi, crois-moi! Je te dis qu'il ne te servirait de rien de t'appuyer sur tes grands rocs et sur tes hautes murailles; je te dis, Italie, que tu n'as d'autre moyen de salut que de te convertir au Seigneur... Et toi, Florence! tu devrais bien croire en moi, et tu n'y crois pas! Fais pénitence, je t'en conjure; autrement, gare à toi! gare à toi, Florence! »

D'autres fois il ajoutait :

« O ingrate Florence! ô peuple ingrat, ingrat envers ton Dieu! j'ai fait pour toi ce que je n'aurais pas voulu faire pour mes frères charnels. Pour eux je n'aurais pas daigné parler à un seul de ces princes qui m'en priaient dans des lettres que je conserve au monastère. Pour toi je suis allé à la rencontre du roi de France, et, quand je me trouvai au milieu de ses soldats, je crus être tombé dans les profondeurs de l'enfer; et je lui dis des choses que tu n'aurais pas osé lui dire; et il s'apaisa. Et je lui dis des choses, à lui grand prince, que je n'aurais pas osé te dire, à toi; et il m'écouta sans colère. Et ce que j'ai fait pour toi, Florence, m'a valu la haine des religieux et des séculiers... Mais que m'importe? Convertis-toi, Florence... Fais ce que je t'ai dit. Crucifie-moi, lapide-moi; mais fais ce que je t'ai dit. Tue-moi, je mourrai content. J'ai tout fait pour toi, parce que je t'aime à la folie, parce que je suis

fou de toi. O mon Dieu! ô mon Jésus crucifié! oui, je suis fou de ce peuple. Pardonne-le-moi, Seigneur. »

Et comment ces éloquentes prières n'auraient-elles point été exaucées de Dieu et entendues du peuple? Les historiens chrétiens s'accordent à dire que la population de Florence fut attendrie jusqu'aux larmes, et que les paroles du dominicain furent fécondes en fruits de repentir et de pénitence. Mais les faits de cet ordre ne sauraient trouver une plus longue place dans des pages spécialement consacrées aux annales de notre pays.

L'invasion française s'accomplissait sans obstacles. Le 28 novembre, Charles VIII partit de Florence. A la nouvelle de sa marche, les habitants de Sienne, non contents de sortir de leur ville pour lui en présenter les clefs, abattirent de leurs propres mains plusieurs pans de leurs murailles, en signe de soumission. L'armée fit son entrée par une large brèche et fut reçue avec tous les honneurs du triomphe; car les Siennois mettaient tout en œuvre pour faire oublier aux Français l'alliance qu'ils avaient faite contre eux avec Rome, Naples et Florence. Parmi les nombreuses inscriptions qu'on lisait dans les rues, un témoin oculaire nous en a conservé une qui est une preuve évidente de l'idée que la république de Sienne s'était faite des vrais desseins du roi et de l'espérance qu'elle fondait sur son voyage : *Charles VIII, envoyé de Dieu, roi très-chrétien des Français, défenseur de l'Italie, libérateur de l'Église romaine, et très-saint propagateur de la foi* (1).

(1) Carolus octavus, divinæ missionis, Francorum rex christianissimus,

Alexandre VI, effrayé des rapides succès de Charles VIII, se détermina enfin à envoyer près de lui l'élite du clergé romain, avec des paroles pacifiques. Le roi accueillit honorablement les ambassadeurs du pontife; mais celui-ci, un moment rassuré par les approches d'une armée napolitaine, rompit de nouveau les négociations. Charles VIII, par la seule présence de ses troupes, contraignit Ferdinand de Naples, qui commandait les ennemis, à se replier sur Viterbe, avant même d'avoir essayé la résistance. Le roi de France poursuivit donc sa route, refoulant devant lui les Napolitains, et, le 30 décembre, à l'heure même où le prince Ferdinand sortait de Rome, où il n'osait espérer de se maintenir, Charles VIII fit son entrée triomphale dans la capitale du monde chrétien. Il était armé de toutes pièces, «la lance sur la cuisse, comme s'il eust voulu aller à la charge; ce qui étoit beau à donner à entendre : *S'il y a rien qui branle, me voici prest, avec mes armes et mes gens, pour charger et foudroyer tout.* Si bien que cette façon d'entrée ne sentoit nullement sa pompe ni bravement, mais un vrai tremblement ou foudre de guerre. Ainsi donc, marchant en ce bel et furieux ordre de bataille, trompettes sonnantes et tambours battants, entre et loge par main de ses fourriers là où il lui plaist, fait asseoir son corps de garde et pose ses sentinelles par les places et quartiers de la noble ville (1). » Charles se logea au palais de Saint-Marc. Cependant Alexandre VI s'était

manus Italiæ, liberator Romanæ Ecclesiæ, fideique ampliator sanctissimus. ANDRÉ DE LA VIGNE, *Verg. d'Honn.*, fol. 27, v°.

(1) Brantôme.

réfugié au Vatican ; passant de l'hostilité à la ruse, il se mit de nouveau à négocier avec le roi de France, et conclut bientôt un traité désavantageux qu'il se proposait de rompre dès que les circonstances lui permettraient d'agir impunément. Aux termes de cette convention, le pape promit de donner à Charles l'investiture du royaume de Naples, de lui ouvrir les places de Civita-Vecchia, Spolète et Terracine, que les Français occuperaient jusqu'à la fin de la guerre ; de lui livrer, pour seconder ses projets contre la Turquie, Djem ou Zizim, frère de Bajazet II. César Borgia, cardinal de Valence, fils puîné du pape, devait accompagner le roi durant quatre mois en qualité de cardinal-légat, mais en réalité comme otage de sa fidélité. Charles s'engageait de son côté à rendre Zizim et César Borgia à son retour et à prêter au pape obédience personnelle. Le jour même du traité, le favori du roi, Briçonnet, reçut le chapeau de cardinal.

Après s'être arrêté un mois à Rome, Charles VIII marcha sur Naples. La férocité des Suisses et des aventuriers qui combattaient sous ses drapeaux répandait dans toute l'Italie une consternation profonde, et les habitants de la Péninsule, au dire d'un historien de cette nation, ne montrant « ni énergie, ni courage, ni bon sens, ni désir de gloire ou de puissance, ni fidélité (1), » ne savaient que fuir. Déjà, au bruit de la marche des Français, le roi de Naples, Alphonse II, prince avare et cruel, était descendu du trône, et, renonçant à la royauté, s'était fait moine. Son fils,

(1) Guichardin.

Ferdinand II, aimé des peuples pour ses heureuses qualités, lui avait succédé. Ferdinand avait du courage, mais il ne put le communiquer à ses soldats. Sur les bords du Garillan, à San-Germano, à Capoue, dans toutes les rencontres, les Napolitains montrèrent la plus déplorable timidité, et Ferdinand, confus de leurs défaites, prit une résolution généreuse : il devança le vainqueur à Naples, assembla le peuple et les magistrats, leur déclara qu'il renonçait au trône, et les délia du serment de fidélité. Ce sacrifice, annoncé dans un discours adroit et pathétique, ne toucha point la multitude. Le malheureux prince, abandonné sur les champs de bataille, fut sur le point d'être trahi dans sa capitale; un parti, d'accord avec la garnison, voulait l'arrêter et le vendre aux Français. Averti de ce complot, il s'échappa secrètement, se réfugia dans l'île d'Ischia, et ceux qui l'escortaient encore l'entendirent s'écrier, avec le roi prophète : *Si le Seigneur ne garde pas la ville, c'est en vain que ses défenseurs se fatiguent à veiller sur elle.*

Le 18 février 1495 Charles VIII entrait à Capoue; le 19 il vint à Averse, où les clefs de Naples lui furent apportées. Ce n'était ni une conquête ni une guerre. Une terreur panique dissipait les armées et faisait ouvrir les portes des villes. Les Français n'avaient ni la peine de combattre, ni celle de porter leurs armes ; ils se contentaient d'envoyer au-devant d'eux des fourriers marquer à la craie et préparer d'avance les maisons où ils comptaient établir leurs logements. Le 22 février, Charles VIII et les siens entrèrent à Naples, au milieu des fleurs que leur jetaient les habi-

tants. C'était, comme tous les caprices populaires, un enthousiasme qui tenait du délire. « Jamais peuple, disaient les Français, ne montra tant d'affection à roy ni à nation. » Le bruit de cette rapide conquête passa les mers, et déjà les Grecs préparaient des armes en attendant leur libérateur, « le grand roi des Francs. » Cependant le Château-Neuf, forteresse de Naples, était toujours au pouvoir de cinq cents Allemands, commandés par Pescaire. Charles VIII donna ordre de canonner cette citadelle et de la réduire. Les Allemands résistèrent vigoureusement, mais, leur magasin à poudre ayant sauté et l'incendie ayant enveloppé la garnison, il fallut se rendre. Le château de l'OEuf, établi dans la mer, sur un rocher isolé, prolongea quelques jours encore sa résistance et se vit bientôt forcé de capituler. La garde d'Ischia fut confiée à Pescaire, qui avait réussi à passer dans cette île, et les Français ne dirigèrent de ce côté aucune attaque sérieuse. Vers le mois d'avril, la flotte française vint rejoindre à Naples l'armée de terre. Partout les lieutenants de Charles VIII obtenaient de faciles triomphes ; Gaëte se rendit après avoir subi un simulacre de siége. « Toute l'Abruzze, disent les chroniques du quinzième siècle, tourna d'elle-même, et commença (le mouvement) par la ville d'Aquila, laquelle a toujours été bonne françoise. » La Calabre fut occupée sans coup férir ; on prit de même, et en quelques jours, Tarente, Manfredonne, Barbe, Otrante, et le contre-coup de cette grande et facile invasion se fit sentir jusque dans les provinces grecques, alors asservies sous le sceptre des Barbares. Là, en effet, se manifestèrent quelques es-

pérances patriotiques, et l'on entendit raconter comment le roi Charles « devait marcher d'Otrante sur Valonne, dans la haute Albanie, et de Valonne sur Constantinople, à travers les peuplades albanaises, esclavonnes et grecques, dont il espérait le secours. Un archevêque de Durazzo, albanais de naissance, servait cette entreprise avec ardeur et avait fait de grands amas d'armes. On comptait sur un soulèvement de plus de cinq mille Grecs dans la seule Thessalie. Mais les espérances des Grecs, aussi légèrement conçues que les entreprises du roi de France, furent cruellement punies. Les Vénitiens dénoncèrent au sultan le complot qui avait été formé dans la Thessalie et dans la Morée; et ce malheureux pays, qui commençait à renaître après une paix de quelques années, fut inondé de sang (1). »

Charles VIII et les Français étaient enivrés de la terreur qu'ils inspiraient et n'épargnaient point aux vaincus l'insolence de la victoire. Le fils de Louis XI se fit couronner roi de Naples, roi de Jérusalem et empereur d'Orient. Il se montra aux Napolitains la pourpre sur l'épaule, avec le globe d'or dans la main, et célébra « force beaux tournois et passes d'armes. » Quant aux officiers et aux soldats, ils semblaient prendre à tâche, à force de mépris, d'insultes et d'excès, d'aigrir les Italiens et de les pousser à la révolte. La noblesse napolitaine avait la première donné l'exemple de la soumission aux Français; pour prix de sa condescendance elle se vit dépouiller d'une partie de ses

(1) M. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs.*

fiefs. Le peuple avait acclamé sincèrement le roi de France; on le récompensa de son enthousiasme en ne tenant nul compte de ses usages, de ses coutumes, de ses croyances, et ce fut ainsi que peu à peu l'adhésion de Naples à la domination française faisait place au regret et à la haine. Charles VIII n'en demeurait pas moins plongé dans une inconcevable sécurité. Il donnait des fêtes et perdait du temps en débauches, lorsqu'autour de lui, à son insu, toute l'Italie, indignée de subir le joug de la France, conspirait pour le rejeter loin d'elle. Un soir, le futur conquérant de Constantinople et de Jérusalem reçut une lettre de son ambassadeur auprès de la république de Venise, Philippe de Comines, l'historien. Une ligue formidable des souverains de l'Europe avait été conclue contre lui à l'effet de lui fermer la sortie d'Italie et de faire rentrer la France dans ses limites. Ferdinand le Catholique, Maximilien, Henri VII en étaient les instigateurs; les Italiens eux-mêmes, qui avaient appelé les Français ou qui leur avaient promis fidélité, Ludovic le More, Alexandre VI, Venise, en faisaient partie. Quarante mille hommes devaient être réunis par les puissances italiennes dans la vallée du Pô, tandis que les frontières françaises seraient attaquées par les autres confédérés. Déjà le duc d'Orléans était pressé dans Novare. Ainsi, pour la première fois depuis la campagne de Bouvines, une ligue européenne se formait contre notre patrie, et cette fois encore les nations coalisées n'avaient pour but que d'arrêter les développements rapides de la puissance française. On était loin du jour où le roi de France, proscrit et fugitif dans ses propres

Etats, entouré de grands vassaux rebelles, dépouillé par l'Angleterre, et dérisoirement appelé « petit roi de Bourges, » attendait que la miséricorde de Dieu intervînt pour le sauver de la destruction et pour reconstituer un royaume avec les débris épars de la nationalité en péril. Et cependant soixante ans nous séparaient à peine de cette funeste période. Quoi qu'il en soit, Charles VIII, la veille encore victorieux et conquérant, était au moment de voir naître une situation déplorable; acculé aux extrémités de l'Italie, il allait peut-être se trouver hors d'état de regagner la frontière des Alpes et contraint de rendre à l'Europe son impuissante épée (mai 1495).

Ce prince, que jusqu'alors l'histoire ne pouvait prendre au sérieux, en dépit de ses projets et de sa fortune, Charles VIII se montra vraiment roi et s'éleva à la hauteur du danger. Sans donner à ses ennemis le temps d'organiser leurs armées et d'entamer la France, pendant qu'il défendrait sa liberté ou sa vie dans les rues de Naples, il prit la détermination nécessaire de ramener ses troupes en France, tout en laissant à un corps d'armée la mission d'occuper l'Italie méridionale et d'assurer ainsi la retraite. Onze mille hommes, aux ordres de Gilbert de Montpensier, restèrent à Naples, et le reste de l'armée se mit en marche pour conserver ou dégager les passages de l'Apennin. Charles VIII traversa rapidement l'État romain et sa capitale. A son approche, le pape, qui craignait sa vengeance, s'était enfui de Rome à Orviète, puis à Pérouse. Charles VIII lui rendit dédaigneusement toutes ses villes, et agit de même à

l'égard des princes et des républiques qu'il aurait pu rançonner. Avant tout il songeait à précipiter son mouvement de retraite, afin de prévenir le rassemblement des troupes confédérées, dont le rendez-vous était au pied des Apennins. Arrivé en Toscane, le roi, malgré son malheur, fut reçu en libérateur à Sienne et à Pise. Ces deux villes se voyaient avec horreur prêtes à retomber sous le joug de Florence. Charles crut indigne de lui de les abandonner sans secours, et il s'affaiblit encore pour leur laisser des garnisons. Il traversa la Toscane sans passer à Florence, et franchit heureusement les défilés qui séparent Pise de Sarzane et Sarzane de Pontremoli. Là seulement l'armée française apprit que le duc d'Orléans était assiégé dans Novarre par Ludovic le More. Pontremoli, attaquée par Trivulce, fut réduite à capituler; mais les Suisses, pour venger quarante des leurs qu'avaient massacrés les habitants, firent main basse sur la population et livrèrent la ville aux flammes, malgré les ordres sévères du roi, qu'indignait tant de cruauté. Les routes des Apennins étaient hérissées de difficultés; il fallait traverser dix-sept lieues de montagnes, gravir des chemins escarpés, suivre des sentiers inaccessibles aux chevaux et à l'artillerie. On surmonta tous ces obstacles, et les Suisses, à force de dévouement et de patience, contribuèrent au salut de l'armée et firent un peu oublier la férocité brutale dont ils s'étaient rendus coupables. Grâce à eux, Charles VIII, dit un historien du quinzième siècle, vint à bout « de la plus grande entreprise que jamais prince fit ne jamais fera. » Le 5 juillet 1495 le roi et l'armée, atteigni-

rent le village de Fornoue (Fornovo), à trois lieues de Parme.

L'armée ennemie, forte de trente-cinq mille hommes, bien retranchée sur les bords du Taro, était commandée par le marquis de Mantoue, Jean François II de Gonzague ; pour appuyer ou pour surveiller ses ordres, des commissaires vénitiens, sous le nom de *provéditeurs*, étaient présents à l'armée et en dirigeaient les mouvements. Dans la soirée du 5 juillet, comme l'armée française prenait ses positions, un orage épouvantable se déchaîna sur la contrée montagneuse qui allait servir de champ de bataille, et alors, dit Comines, « à voir une si merveilleuse pluie, éclairs et tonnerres si grands qu'on ne sauroit dire plus, il sembloit que le ciel et la terre fondissent, ou que cela signifioit quelque grand inconvénient à venir. » Dès que cette tempête se fut apaisée, on tint conseil dans la tente du roi, et Charles VIII, d'accord avec Briçonnet, était d'avis que, le jour étant venu, on marchât en bon ordre le long du camp des alliés, « en laschant quelques coups de canon dans leur ost, pour faire la guerre, puis qu'on passeroit oultre sans s'arrester. » Comines montra une grande surprise de ce que l'on comptait qu'il serait possible d'éviter ainsi une bataille générale ; il se garda bien d'ailleurs d'insister à cet égard, « n'osant fort, dit-il, s'entremettre, afin de ne se point faire ennemy de ceux que le roy n'escoutoit que trop. » Quelques négociations commencées de part et d'autre n'eurent aucun résultat, et on reconnut bientôt qu'une lutte sanglante était devenue inévitable. Le lendemain matin, 6 juillet, à sept heures du matin, Charles VIII,

« après avoir ouï dévotement la messe, » monta sur son cheval de guerre. En ce moment décisif Comines trouva ce jeune prince tout transformé. « Il luy sembla, ajoute-t-il, que le roi fust tout autre que sa nature ne portoit, ni sa taille, ni sa complexion. Son cheval le montroit grand, et alors il avoit le visage bon et bonne couleur, et la parole audacieuse et sage. » Ici Brantôme, peu scrupuleux en fait d'exactitude, met dans la bouche de Charles VIII une harangue militaire assez adroitement calquée sur les discours inventés par Tite-Live et qui se terminait ainsi : « Comme « ainsi soit que la nature des traîtres se délecte plus « en trahison qu'en foi et vertu, nous devons com- « battre afin de vaincre mauvaiseté, et soyez certains « qu'autant ou plus nous est facile de vaincre la ba- « taille que de la commencer, car nos ennemis sont « soudoyers et mercenaires, qui combattent plus par « crainte que par amour qu'ils aient à leur prince ; par « quoi nous ne les devons pas redouter. Songez que « nos ancêtres, en combattant vaillamment, ont passé « par tout le monde, et de leurs ennemis ont emporté « grandes dépouilles et triomphes ; et à nous, qui « sommes leurs successeurs, échappera cette troupe « imbécile que n'en rapportions victoire ! Regardez, « pour l'honneur de Dieu, ce que c'est que fortune « vous offre à présent. O preux chevaliers ! considérez « que vous êtes Français, desquels la nature et pro- « priété est de faire et souffrir force choses, comme les « Gaulois, ayant toujours tenu être plus glorieuse chose « de mourir en bataille que d'être pris. Nos ennemis « se confient en leur multitude, et nous en notre

« force et vertu. Si nous vainquons, tous les Italiens « sont à nous et nous obéissent ; et si nous sommes « vaincus, ne vous chaille, France nous recevra, qui « défendra assez son pays. Bref, notre cas est sûre- « ment ; mais je vous avertis que pour cette heure « n'ayez soin ni sollicitude de vos femmes et enfants ; « ne pensez qu'à vaillamment combattre, et si vous « avez autre courage, et qu'aimiez mieux honteuse- « ment par fuite vous retirer et voir votre roi et na- « turel seigneur dolent et captif ès mains de ses « ennemis, déclarez-le de bonne heure (1). » Cette amplification pouvait être dans le goût des annalistes du seizième siècle, époque de réminiscences classiques ; mais Charles VIII n'avait ni les habitudes littéraires, ni les loisirs de cabinet qui permettaient seuls de rédiger d'avance cette harangue. Il fit mieux que de discourir en rhéteur; comme les héros de Lucain ou de Stace, il agit avec énergie et intelligence, et dirigea lui-même tous les mouvements de la bataille.

Le temps était sombre ; la pluie continuait, mais peu abondante, et le Taro, qui se dégonflait d'heure en heure, pouvait être aisément franchi par l'armée française. Celle-ci, à peine forte de neuf mille combattants, était divisée en trois corps ; elle se déployait sur un terrain découvert, la grosse artillerie marchant en tête, et ensuite l'infanterie. L'armée ennemie, trois fois plus nombreuse, s'étendait parallèlement au Taro, à environ quatre cents toises de la rive droite. L'avant-garde des Français se mit la première en marche pour

(1) Brantôme, *Mémoires*.

passer le Taro et aborder l'ennemi ; par malheur elle était à ce point séparée du corps de bataille qu'une attaque décisive ordonnée par le marquis de Mantoue aurait suffi pour la détruire avant même qu'elle eût pu recevoir des secours. L'intervalle qui séparait le corps de bataille de l'arrière-garde n'était pas moins grand, et cette faute stratégique exposait évidemment l'armée française à être enveloppée sur trois points différents et à se voir battue tout entière en trois luttes isolées. L'ennemi ne sut point tirer parti des avantages que cette fâcheuse disposition de nos troupes semblait lui offrir. Terrifiés par la férocité de nos soldats et de nos auxiliaires, qui ne faisaient quartier à personne, chargés d'armes très-lourdes et montés sur des chevaux peu vigoureux, les Italiens n'osèrent nulle part aborder l'armée française avec résolution, et on les voyait sans cesse se replier et se reformer au loin, après des simulacres de charges. Rassurés cependant par la supériorité du nombre et habilement commandés par Gonzague de Mantoue, ils attaquèrent à la fois la tête et la queue de l'armée française. Dans cette double attaque, les soldats de Charles VIII, accablés par la masse de leurs ennemis, se virent à plusieurs reprises ébranlés et enfoncés, et le roi lui-même, bien que donnant aux siens l'exemple d'une valeur intrépide, courut plus d'une fois risque de la vie et se trouva rejeté sur son arrière-garde. En cet instant, les Stradiotes, auxiliaires grecs qui combattaient pour Venise, découvrirent sur les montagnes et dans le lointain les bagages considérables de l'armée française. Suivant l'habitude de ces bandes indisciplinées, et plus

disposées à piller qu'à se battre, les Stradiotes se ruèrent sur la proie qui leur semblait offerte, et ce fut ainsi que le marquis de Mantoue, au moment décisif, se vit tout à coup sans cavalerie et hors d'état de poursuivre ses avantages. Les Français l'abordèrent alors avec une impétuosité sans égale, rompirent ses bataillons, et les rejetèrent en désordre sur le second corps d'armée des alliés. La réunion de ces forces était encore suffisante pour accabler l'armée française ; mais les Italiens, cédant à l'ardeur des chevaliers de Charles VIII, et hachés, en quelque sorte, par les Suisses, reculèrent de toutes parts et abandonnèrent le champ de bataille au roi de France. Cette glorieuse lutte, qui reçut le nom de bataille de Fornoue et ne dura qu'une heure, ne servit qu'à assurer la retraite de l'armée française et de son jeune chef. Ajoutons que les Vénitiens, pour avoir pillé nos bagages et conquis sous la tente du roi le manteau et l'épée de Charles VIII, ne rougirent pas de s'attribuer l'honneur de la journée et de faire chanter le *Te Deum* sous les voûtes de Saint-Marc. Ils affectaient d'ignorer que la bataille de Fornoue avait coûté la vie à trois ou quatre mille combattants italiens, tandis que l'armée française, demeurée maîtresse du terrain, n'avait guère perdu plus de deux cents hommes.

Le lendemain, 7 juillet, des ouvertures pacifiques furent faites de part et d'autre, mais sans résultats ; le 8, les Français continuèrent leur marche, et les alliés, malgré leur nombre et bien que revenus de leur surprise, ne réussirent pas à les inquiéter sérieusement. Pendant cinq jours l'armée de Charles VIII eut à tra-

verser des pays dont la neutralité était fort équivoque et qui refusaient des vivres aux vainqueurs de Fornoue. Enfin, le 15 juillet, les Français entrèrent à Asti et y goûtèrent quelque repos. Sur ces entrefaites le duc d'Orléans et son corps d'armée se trouvaient assiégés dans Novarre par cinquante mille Italiens, aux ordres de Ludovic le More, et, privée de secours, de renforts, de vivres, cette vaillante troupe avait à subir les horreurs de la maladie et de la famine. Quand Charles VIII, après des négociations qui se prolongèrent jusqu'au 17 septembre, réussit à stipuler la délivrance du duc d'Orléans et de ses soldats, deux mille de ces derniers étaient morts d'épuisement et de souffrances. « Le reste, dit Comines, était si maigre, qu'ils semblaient mieux morts que vifs. Et crois que jamais hommes n'endurèrent plus de faim (je n'y voudrois alléguer le siége de Jérusalem). Et ne croiroit-on jamais, sans l'avoir vue, la pauvreté des personnes qui en sailloient; bien peu de chevaux en saillit, car tout étoit mangé. Et n'y avoit pas six cents hommes qui se fussent pu défendre. »

Peu de jours après, tandis que les débris de la garnison de Novarre se repliaient sur Verceil, Charles VIII reçut la nouvelle que des Suisses auxiliaires, en nombre considérable, venaient se ranger sous ses drapeaux. Il fut un moment question d'attendre ce renfort et de reprendre l'offensive en Italie; mais l'avis de ceux qui voulaient la paix prévalut dans le conseil, et, le 18 octobre, un traité fut signé entre Charles VIII et Ludovic le More. Cette convention portait que le roi rendrait Novarre au duc de Milan,

que Gênes resterait à ce dernier comme fief de la France, et que Ludovic, de son côté, consentirait à des amnisties, à des restitutions, à des mesures de grâces; enfin on stipulait que, dans des cas donnés, Ludovic romprait ses alliances avec Naples et Venise pour unir ses armes à celles du roi de France. Le traité de Verceil, qui sauvait en apparence l'honneur des Français, fut violé dans tous ses points par Ludovic, à l'ambition duquel toutes les puissances servirent d'instrument durant la guerre des Français en Italie. A la nouvelle de ce traité, les Suisses, excités par les intrigues du duc d'Orléans et furieux de voir l'Italie leur échapper, se révoltèrent, demandèrent à grands cris qu'on les menât au combat, « faisant voir au roy qu'ils avoient bon espoir de luy rendre grand et notable service et d'en venir à son honneur; mais ledict seigneur Roy ne le voulut permettre, disant qu'il avoit juré l'appointement et qu'il devoit le tenir. » Les Suisses n'en devinrent que plus furieux et voulurent se saisir de la personne du roi, qui prit la fuite; il ne parvint à se débarrasser d'eux qu'en leur accordant trois mois de solde, dont une partie fut payée en argent et une partie en billets garantis. Quelques jours après, il laissa Trivulce avec cinq cents hommes d'armes français dans Asti, se mit en marche sur Turin, franchit les Alpes par Suse, Briançon et Embrun, et se trouva sur le sol tant désiré de la France. Du 27 octobre au 4 novembre une grave indisposition le retint à Grenoble. Lorsqu'il fut rétabli, il se dirigea sur Lyon, où des fêtes brillantes et chevaleresques lui étaient préparées, et où l'attendaient la reine et sa cour.

Tandis qu'il cherchait à oublier, au milieu des plaisirs, les rudes et stériles fatigues de la dernière guerre, de funestes nouvelles, arrivant d'Italie, vinrent de nouveau l'assombrir.

Après le départ de Charles VIII, Ferdinand d'Aragon était sorti de sa retraite ; il avait reparu au milieu de son peuple, et les inconstants Napolitains avaient accueilli avec transport ce prince qu'ils avaient tous délaissé quelques mois auparavant. Le roi d'Espagne lui avait envoyé quelques troupes, commandées par Gonzalve de Cordoue, dont le talent suppléait au nombre. Montpensier et d'Aubigny avaient fait avec leur faible armée tout ce qu'on peut attendre de l'activité et du courage ; mais le vice-roi, brave chevalier plutôt qu'habile général, s'était laissé enfermer dans Atella, où il avait été forcé de capituler. « Il étoit, dit Comines, bon soldat, hardi, mais peu sage ; il ne se levoit pas qu'il ne fust midy. » Se fût-il levé plus matin, il est certain qu'il n'aurait pu maintenir plus longtemps la domination française dans l'État de Naples. Or, retenu pendant l'été pour quelques négociations ultérieures sur le rivage pestilentiel de Baïa, il y mourut d'une maladie contagieuse, avec la plus grande partie de ses troupes, dont à peine un triste débris put revoir la terre natale. De son côté Robert Stuart d'Aubigny, d'abord vainqueur à Seminara, au commencement de la campagne, avait aussi capitulé à Groppoli, après avoir vaillamment défendu la Calabre, et avait eu la liberté de retourner en France. Ainsi cette campagne d'Italie, entreprise follement et pour la satisfaction d'une vanité puérile,

se terminait par la fuite du roi, par la retraite de ses troupes, par la révolte de ses auxiliaires, par des conventions frauduleuses qu'il fallait subir, par la ruine ou la mort de l'élite de nos soldats, par une nouvelle confédération européenne contre la France; et Charles VIII, après avoir sacrifié, un an auparavant, les intérêts de son royaume au désir d'en sortir, venait de sacrifier sa gloire et ses soldats à la nécessité d'y rentrer.

Les derniers événements militaires survenus dans les États de Naples avaient rempli le commencement de l'année 1496; mais déjà Charles VIII avait vu éclater, du côté des Pyrénées, une nouvelle guerre à laquelle il aurait dû s'attendre. Malgré l'engagement pris par Ferdinand le Catholique, en échange de la cession du Roussillon, de garder la neutralité la plus rigoureuse et de ne point envoyer de troupes en Italie, ce prince rusé et ambitieux avait eu soin de faire passer des renforts et des secours aux rois de Naples, membres de sa famille. L'ambassadeur du roi de France s'étant plaint de cette violation du traité, Ferdinand, cessant de dissimuler, n'avait pas eu honte de déclarer par son ambassadeur qu'il renonçait à des engagements contraires aux intérêts de sa dynastie; mais il n'avait eu garde de restituer le Roussillon, qui avait été le prix de l'alliance. En 1495, à la suite de cette rupture, qui avait mis en relief la mauvaise foi de l'Espagnol, Ferdinand attaqua le roi de Navarre, vassal du roi de France, et les principales villes du royaume les plus rapprochées du Roussillon. Le duc de Bourbon, qui, au nom du roi de France, commandait le Languedoc, convoqua l'arrière-ban de cette pro-

vince à Narbonne, et prescrivit aux sires de Saint-André et de la Roche-Aymon de contenir les troupes espagnoles. Au printemps de l'année suivante (1496), Charles VIII dirigea du côté des Pyrénées quelques renforts de troupes. L'été se passa sans amener des incidents militaires d'une importance sérieuse, et la campagne se termina (7 octobre 1496) par la prise de Salsa, petite ville du Roussillon, dont les habitants furent massacrés par les Français et que le sire de Saint-André livra aux flammes. Vers l'entrée de l'hiver, les Espagnols demandèrent et obtinrent une trêve qui devait expirer le 17 janvier 1497, mais que l'on prolongea volontiers de part et d'autre. Vers le même temps (7 octobre 1496), Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, était mort à l'âge de vingt-neuf ans, regretté par son peuple ; il avait eu pour successeur son oncle Frédéric, déjà cher aux Napolitains, et qui s'efforça d'assoupir les jalousies et les haines.

Durant cet intervalle donné à la solution des embarras politiques qu'avait fait naître l'imprudence de Charles VIII, ce jeune roi perdit successivement (1496-1497) les deux fils qu'il avait eus de sa femme, madame Anne de Bretagne. La mort de ces enfants au berceau rendit au duc d'Orléans les droits de premier prince du sang et d'héritier présomptif de la couronne, et, comme il ne dissimula point assez sa joie ou ses espérances, il tomba de nouveau dans la disgrâce.

Cependant Charles VIII n'était point guéri de la manie des conquêtes et méditait, assure-t-on, une seconde expédition contre le royaume de Naples. « Il confessoit bien y avoir fait des fautes largement et les

comptoit; et luy sembloit que, si une autre fois il y pouvoit retourner et recouvrer ce qu'il avoit perdu, qu'il pourvoyroit mieux à la garde du pays qu'il n'avoit fait; car il avoit en son cœur de faire et accomplir son retour en Italie (1). » Chose étrange, mais qui surprendra médiocrement ceux qui se rendent compte de l'inconstance italienne : la noblesse et les souverains de la plupart des États cisalpins et transpadans commençaient à regretter les Français et à invoquer de nouveau leur intervention dans les affaires de la Péninsule. Les Orsini, la Rovère, Florence, le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare, Venise, le pape lui-même invitaient Charles VIII à franchir de nouveau les Alpes et lui promettaient leur concours. Cette nouvelle entreprise, en dépit des fâcheux souvenirs de la dernière campagne, eut un commencement d'exécution; des troupes furent mises sur pied; mais, pour le moment, l'épuisement du trésor ne permit pas de donner suite à ces préparatifs de guerre. Charles songea à remplir ses coffres par de nouveaux impôts. Le premier de nos rois il requit le parlement de contribuer proportionnellement avec le peuple et de donner l'exemple aux autres corps privilégiés. Le parlement répondit, non par un refus direct, mais par des remontrances prononcées au nom de la compagnie par le premier président. « Dure chose est, dit ce magistrat, de rendre les « bonnes villes franches, les grands personnages « et cours souveraines contribuables à si grands,

(1) Comines.

« merveilleux et insupportables emprunts, laquelle « chose, en briefs temps, peut estre cause de grande « désolation. » Le roi marqua son mécontement à la cour ; il menaça d'établir un parlement à Poitiers. Ce dessein effraya les magistrats, les gens de loi et de robe, et en général tous les Parisiens, qui tiraient un très-grand profit du séjour forcé des plaideurs dans la capitale. Ils firent tant, par remontrances et par prières, que le roi renonça à son projet, dont l'exécution aurait été très-utile à une grande étendue de pays. Assez peu soucieux de se conformer, en matière de taxes, aux anciennes réclamations des états généraux, Charles VIII exigea que la ville de Paris, en vue de la prochaine guerre, lui fournît deux vaisseaux équipés ou un prêt de trois cent mille livres ; les officiers municipaux n'en offrirent que cinquante mille, et le parlement les appuya. L'éclat de cette résistance entraîna celle de plusieurs autres cités, et l'on remarqua que c'était le second refus de cette nature que Paris faisait éprouver « au bon petit roy (1) ». Charles VIII en fut irrité à ce point qu'il ne voulut désormais ni séjourner dans Paris, ni même traverser cette ville. Les velléités guerrières de Charles VIII n'eurent donc aucun résultat utile : la maison d'Aragon se maintint à Naples ; Ludovic le More continua d'exercer à Milan son odieuse tyrannie ; on ne tint nul compte de l'alliance des Florentins, et le nom de Charles VIII fut promptement discrédité par delà les Alpes. Vers le même temps, ce prince débile et valétudinaire eut encore à subir une

(1) Félibien, revu par Lobineau.

nouvelle épreuve de famille : la reine donna le jour à un troisième fils qui mourut en naissant.

Un changement s'opéra alors dans l'âme du roi ; comme s'il eût cru reconnaître, aux malheurs qui l'accablaient, l'accomplissement des menaces de Savonarole, il cessa de rêver la gloire des paladins et les joies des conquérants, pour ne s'occuper désormais que de réformes civiles, d'actes de justice et d'améliorations pacifiques. Par les conseils et l'influence des frères Briçonnet, ses hauts favoris et ses ministres, sa nature excellente, mais un peu puérile, s'exalta dans cette voie nouvelle. Et d'abord il essaya de diminuer le poid des taxes, si bien qu'au lieu de deux millions cinq cent mille livres les tailles *du pauvre peuple* furent réduites à douze cent mille. « Quant à luy, il estoit résolu à ne vivre que de son domaine, comme anciennement faisoient les roys ; ce qu'il pouvoit, car le domaine est bien grand, et avec les aides et gabelles passe un million de francs (1). » Il est vrai que cette réduction d'impôts ne fut possible qu'en principe et sur le papier, et qu'en face de l'impossibilité d'une réforme générale de tous les services on se vit forcé d'ajourner l'abolition des taxes. La France n'en tint pas moins compte au jeune roi de ses honnêtes intentions.

L'attention de Charles VIII se portait principalement sur la justice. Il fixa à Paris le grand conseil, qui était ambulatoire et suivait partout le roi, ce qui occasionnait de grandes dépenses aux justiciables de

(1) Comines.

ce tribunal. Le roi régla ses attributions et y attacha surtout les causes ecclésiastiques, mais pour le temporel seulement ; pour les réformes au point de vue de la discipline du clergé, et pour remédier aux abus, il statua que tous les dix ans on assemblerait un concile national. « Il prit une grande peine à réformer les abus de l'ordre de Saint-Benoist et d'autres religions (monastères). Il avoit bon vouloir, s'il eust pu, qu'un evesque n'eust que son évesché (1) ; » et, à vrai dire, la réalisation de ce vœu eût été fort désirable, car plusieurs prélats avaient alors charge d'âme dans trois ou quatre diocèses à la fois, et n'y résidaient même pas. Enfin Charles VIII donna lui-même la preuve de son zèle pour la justice, et de l'importance qu'il attachait à son exercice, dans cette lettre qu'il écrivit à la chambre des comptes : « Nos amés et féaux, parce « que voulons bien savoir la forme que ont tenue nos « prédécesseurs rois à donner audience au pauvre « peuple, et mesme comme monsieur sainct Loys y « présidoit, nous voulons et mandons que en toute « diligence faites chercher par les registres et papiers « de notre chambre des comptes ce qui s'en pourra « trouver, et en faites faire un extrait, et incontinent « après le nous envoyer. » Dans son besoin d'agir, il se mit à tenir des audiences publiques de plusieurs heures. « Il y écoutoit tout le monde, et par espécial les pauvres, et si faisoit de bonnes expéditions. » Enfin, pour faire jouir son royaume de tous les avantages qui peuvent résulter d'une sage administration judiciaire, il rendit sédentaire à Paris et compléta le

(1) Comines.

grand conseil, auquel étaient réservés la connaissance et le jugement des causes les plus importantes. Il fit commencer aussi dans chaque bailliage la rédaction des *Coutumes,* ouvrage projeté par Charles VII et Louis XI, dont les états de 1484 avaient apprécié toute l'utilité, et qui ne devait être terminé que sous Charles IX. Le jeune roi chercha également, sans pouvoir atteindre ce but, à réprimer la licence extrême des représentations théâtrales, qui étaient déjà entrées dans les habitudes de la nation.

Un trait assez remarquable de la physionomie des Valois, c'est que, depuis Philippe VI jusqu'à Louis XI, les rois de cette famille commençaient à se signaler soit par l'imprudence ou la faiblesse de leur caractère personnel, soit par des fautes politiques, et qu'avec le temps, éclairés tardivement par le malheur ou par l'expérience, ils devenaient des princes sages, circonspects et utiles. Charles VIII, malgré les lacunes de son éducation et de sa raison, aurait peut-être appartenu à ce type général, et, s'il eût vécu, on l'aurait vraisemblablement inscrit au nombre des monarques populaires. Les préoccupations auxquelles il abandonnait son esprit, et que nous venons de mentionner, nous serviraient au besoin de preuves. « Jamais, dit Brantôme, ne s'estoit vu roy de France si doux, si benin et si libéral ; si bien que personne ne se despartit de sa présence qu'elle s'en allast esconduite. » Dans les premiers mois de l'année 1498, la cour étant en Touraine, il se plaisait à élever ou à agrandir le château d'Amboise, et, en vue de doter la France d'une gloire artistique dont la contemplation de l'Italie avait donné

l'idée, il songeait à construire des monuments dignes de rivaliser avec ceux de cette splendide contrée ; « entreprise de roy jeune, dit Comines, et qui ne songeoit à la mort, quoiqu'il se fust confessé deux fois dans la semaine et qu'il vinst de faire de grandes aumosnes, car il alloit toucher les écrouelles, et l'on estoit à la veille de Pâques fleuries. »

Or, en ce même moment, et le 7 avril 1498, se trouvant au château d'Amboise, le roi eut l'idée de faire voir les nouvelles constructions du château à la reine Anne de Bretagne et de conduire cette princesse à un jeu de paume, dans les fossés du château. Pour la première fois, il fit passer cette princesse par la galerie Haquelebac, « qui estoit rompue à l'entrée, et s'y heurta le roy du front contre l'huis, quoiqu'il fust bien petit. » Malgré la violence du coup, il se rendit au jeu de paume et y resta assez longtemps, « en devisant avec tout le monde. » Il se tenait au milieu de la foule de ses courtisans, qui s'entretenaient avec lui sur la religion, et leur disait « qu'il avoit espérance de ne faire jamais péché mortel ou véniel, s'il pouvoit, » lorsqu'il tomba tout à coup à la renverse et perdit la parole. Aussitôt l'agitation fut extrême dans le palais. Le désordre fut tel que, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à onze heures du soir, le roi resta étendu dans une galerie infecte et délabrée, privé de connaissance, au milieu des allants et venants. « Toute personne entroit en ladite galerie qui vouloit ; et le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eust rendu l'ame. » Son agonie fut longue, et il ne reprit un moment con-

naissance que pour s'écrier : « Que mon Dieu et la glo-
« rieuse Vierge Marie, que monseigneur saint Claude
« et monseigneur saint Blaise me soient en ayde ! » Vers onze heures du soir il expira. *Il estoit si bon*, dit Comines, *qu'il n'estoit point possible de veoir meilleure créature.* Cette phrase résume son caractère; les fautes de son règne ne permettent pas de lui donner d'autres éloges.

Au moment où s'éteignait l'infortuné Charles VIII, le moine Savonarole, dépossédé à son tour de la puissance politique, languissait dans les cachots de Florence et attendait, d'une heure à l'autre, l'exécution de la sentence qui le condamnait à périr par le supplice du feu. Depuis quelques années son influence avait décru dans les villes de Toscane, du moins auprès du parti qui reprochait au dominicain d'avoir invoqué l'intervention de Charles VIII et proclamé, au début de cette invasion, des espérances que les événements avaient démenties. Dans la constitution que Savonarole avait donnée à Florence, un article ordonnait que tout citoyen condamné pour délit politique eût la faculté et le droit d'en appeler au grand conseil. Savonarole ne sut point demeurer semblable à lui-même, et garder la mesure convenable; exalté par ses triomphes et par sa popularité, il manqua de la modération et de l'humilité qui seules peuvent affermir la victoire. Non content de s'en prendre aux vices et aux passions, de stigmatiser la débauche et l'usure, il osa s'attaquer aux personnes, et ne craignit pas de tonner du haut de la chaire contre les actes et les fautes d'Alexandre VI. Après une guerre sourde qui forme toute

une longue période de sa vie, Alexandre VI excommunia l'austère dominicain. Frappé par un souverain pontife, quel qu'il fût, le prêtre et le chrétien devaient obéir; Savonarole ne se soumit pas; il remonta en chaire, moins, il est vrai, par rébellion contre l'autorité souveraine que par condescendance pour les magistrats florentins, inquiets du sort de la patrie, et, en continuant des prédications interdites, il mit le trouble parmi les fidèles. Il ne nous appartient pas de nier ses torts. Alexandre VI était un déplorable pontife, et, s'il fallait en croire des rumeurs accréditées, son élection n'était pas entièrement pure de simonie; mais, tant que l'Église universelle, veillant à sa propre conservation, ne l'avait pas régulièrement déposé, il était pape légitime, et les chrétiens, en gémissant, en adorant les vues cachées de la Providence, devaient se soumettre à ses ordres. Savonarole manqua à ce devoir; comme un autre Cham il révéla l'ignominie de son père, et, par suite de cette première déviation, on le vit peu à peu perdre la notion exacte et absolue de la vérité religieuse et avancer en chaire des propositions peu conformes à la doctrine catholique. La chaire se transforma pour lui, plus d'une fois, en tribune aux harangues. Un jour même, cinq conspirateurs condamnés à mort ayant fait appel au grand conseil, Savonarole, oubliant la loi édictée par lui-même, s'opposa à leur appel et fit exécuter ceux qui avaient recours à la justice légale. Lancé dans cette voie, le moine tribun souleva partout des mécontentements graves; l'archevêque et le clergé de Florence se plaignirent de lui; les ordres religieux s'associèrent

à ces réclamations. On accusait Savonarole de jouer le rôle de prophète, de parler de ses visions, de se vanter de révélations célestes ; on a lieu de croire que ces plaintes furent bien souvent injustes et exagérées, mais il n'est pas moins vrai que Savonarole, mandé à Rome par le chef de l'Église, refusa d'obéir, et qu'excommunié il osa braver la sentence ecclésiastique portée contre lui par l'autorité souveraine.

Désormais il n'était plus à craindre : le peuple s'éloignait de lui ; les seigneurs de Florence le laissaient arrêter, mettre en jugement, et souffraient que quinze de ses juges, choisis parmi ses ennemis, le fissent interroger au moyen des tortures, et, nonobstant la fermeté de ses démentis, le condamnassent au bûcher, lui et deux religieux réputés ses complices. Ils moururent tous trois humblement et chrétiennement. Plus tard, des jours meilleurs étant venus pour l'Église, le nom du supplicié Savonarole fut rayé de la liste des hérétiques et l'on réhabilita sa mémoire. Disons encore que, pendant plus de deux siècles, au jour anniversaire de sa mort, les jeunes gens jonchèrent de fleurs le lieu où il avait péri, hommage qui, vraisemblablement, s'adressait plutôt au tribun qu'au moine, et qui ne saurait faire fléchir la vérité historique.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS.

LOUIS XII, dit le Père du Peuple.

(1498-1515.)

Charles VIII étant mort sans enfants mâles, la branche directe des Valois s'était éteinte avec lui, et la branche des Valois-Orléans montait sur le trône en la personne de son successeur, Louis XII. Le nouveau roi descendait de ce malheureux duc d'Orléans, fils de Charles V, que Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, avait fait assassiner au coin de la rue Barbette ; il était, en outre, petit-fils de Valentine Visconti de Milan. De cette sorte, en fait ou en droit, il se trouvait héritier de trois couronnes : de celle de France, en vertu de la loi salique ; de celle de Naples, comme succession de la maison d'Anjou ; de celle du Milanais, par son aïeule.

Sa jeunesse turbulente avait été employée à des guerres civiles ou mise au service des réactions féodales ; son âge mûr fut consacré au gouvernement de la France. Il inaugura noblement son règne en amnistiant tous ceux qui, sous l'administration de madame de Beaujeu, l'avaient combattu ou emprisonné. Le sire Louis de la Trémouille, qui l'avait jadis vaincu

et fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, craignait son ressentiment. Louis XII manda sur-le-champ ce capitaine renommé, et « le confirma en tous ses états, offices, pensions et bienfaits, le priant de lui être aussi loyal qu'à son prédécesseur, avec promesse de meilleure récompense. » Madame Anne de France s'était montrée ennemie du duc d'Orléans : Louis XII invita cette princesse et son mari, le duc Pierre de Bourbon, à se rendre près de lui à Blois, et les combla de ses bontés et de ses faveurs. Entraîné par son cœur généreux, il assura à leur fille unique, Suzanne de Bourbon, les vastes domaines de ses parents, dont une partie, après leur mort, devait retourner à la couronne. *Le roi de France,* disait-il, *ne doit pas venger les injures du duc d'Orléans.* Il y avait autre chose que de la grandeur d'âme dans cette phrase si connue : elle était en outre profondément politique. En effet, ceux auxquels Louis XII pardonnait ne recevaient de lui que justice. De quoi les aurait-on punis, sinon d'avoir fait leur devoir contre un vassal rebelle? Ne fallait-il pas enseigner aux princes et aux seigneurs, même aux dépens du roi, qu'il y a toujours honneur à combattre les révoltés, et que l'avénement d'un prince autrefois armé contre le trône n'est qu'un accident qui ne peut changer ni le droit ni les principes?

Le quinzième siècle touchait à son terme, et il avait été prodigieusement fécond en bien et en mal, en vertus et en crimes, en progrès et en œuvres rétrogrades. Qu'on nous permette de jeter un regard en arrière et d'envisager la condition morale, intellectuelle et

politique de l'Europe à la fin du quinzième siècle et à l'avénement de Louis XII.

Et d'abord, le premier fait général qu'il est donné de constater, si l'on se rend compte de la situation respective des peuples à cette époque, c'est le mouvement de concentration qui tend moins encore à faire disparaître les petits États, et à les absorber dans les grands, qu'à développer en tous lieux la puissance monarchique au détriment de la féodalité et de la démocratie. L'Europe, d'ailleurs, n'est point encore constituée comme une grande famille de nations civilisées, jalouses l'une de l'autre, mais réduites à se respecter mutuellement et à se craindre; on en viendra là sous Richelieu, sous Louis XIV et sous Frédéric de Prusse; en attendant plusieurs membres de ce vaste corps ne participent point à la vie d'ensemble. La Scandinavie, qui vient de se soustraire à l'union de Calmar, se consume dans ses propres déchirements et reste en dehors des intérêts généraux de l'Occident. Gouvernée par les Jagellons, la Pologne, dont il ne reste aujourd'hui que le nom illustre, exerce au déclin du quinzième siècle une prépondérance incontestée parmi les peuples slaves; les nations dont elle est entourée la redoutent ou lui obéissent. Les Russes, à peine chrétiens, viennent de s'affranchir de la domination des Tartares, et cependant ce sont encore des demi-sauvages, vivant dans des huttes, et dont l'Allemagne, la France et l'Italie s'inquiètent d'autant moins qu'elles ignorent presque leur existence et qu'elles ont perdu la mémoire des invasions d'Alaric, de Radaghaise et de Genséric. Les descendants d'Attila, les Hongrois, naguère

encore l'effroi du monde, ne sont en ce moment occupés qu'à s'affaiblir par de sanglantes guerres intestines, tandis que les Turcs, possesseurs de l'empire grec et de l'Asie-Mineure, menacent la Bohême, l'Autriche, l'Italie elle-même de la destinée de Constantinople. Depuis plus de trente ans l'héroïque Scanderberg a disparu de la scène, et les bannières de l'Islam se déploient librement, en face de Venise, sur les montagnes de l'Albanie. Mathias Corvin, le fils et l'émule de Jean Huniade, et comme lui roi de Hongrie, vient de mourir, après avoir tenu tête, pendant trente-deux ans, à l'Autriche, à la Bohême, à la Pologne, aux vayvodes de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie.

Au fond, ces hommes de cœur, ces intrépides athlètes de la civilisation chrétienne combattaient pour la seule cause vraie et juste qui aurait dû armer l'Europe, au quinzième siècle; ils versaient leur sang pour rejeter en Asie les soldats de Mahomet ou pour leur disputer pied à pied les pays slaves, les provinces danubiennes, la Thessalie, l'Épire, la Grande-Grèce. Si l'Allemagne, la France et l'Angleterre, au lieu de se consumer en guerres civiles et en rivalités infécondes, avaient mis fin à leurs querelles et associé leurs armes à celles des Scanderberg, des Huniade, des Corvin; si le courage prodigieux de d'Aubusson et des chevaliers de Rhodes avait trouvé des imitateurs en Bourgogne, en Bretagne, dans le pays de Galles, en Écosse, en Flandre, surtout à Paris, alors, à coup sûr, ni Bajazet, ni les autres successeurs de Mahomet II n'auraient pu se maintenir en Europe l'espace d'une année, et la grande politique que les papes prêchaient

vainement à l'Europe aurait prévalu dans le monde.

L'Espagne et le Portugal, placés par leur isolement dans des conditions différentes de celles des autres peuples, avaient lutté contre les Maures et complété l'expulsion de ces barbares. Le Portugal, longtemps obscur, commençait à étonner l'Europe par la hardiesse de ses entreprises, et ses flottes, sous les auspices de l'infant don Henri, exploraient les rivages de l'Afrique occidentale et plantaient sur ces côtes l'étendard de la croix, au milieu des multitudes « assises dans les ténèbres de la mort. » Déjà les Portugais avaient refoulé les Maures au delà du détroit de Gibraltar; le jour allait venir où des rochers de l'Atlas aux rives du Gange ses navigateurs et ses soldats feraient partout trembler la puissance musulmane. Pour l'Espagne, en récompense de son dévouement pour la cause du Christ, et parce qu'elle avait continué durant six siècles l'œuvre de Pélage, Dieu la réservait à des destinées encore plus grandes, et il ajoutait déjà presque un monde nouveau aux possessions de l'Aragon et de la Castille. Déjà, il est vrai, la réunion des divers royaumes espagnols en un seul royaume, placé sous le sceptre de Ferdinand et d'Isabelle, enhardissait la royauté à supprimer et à détruire les libertés et les priviléges politiques que les provinces, les villes et les différentes classes de la société avaient conservés, à travers les révolutions, depuis la conquête de l'Espagne par les Goths. De nos jours on s'en étonne et on s'en indigne; toutefois il est bon de savoir que les franchises et les droits des petits royaumes et des principautés de la péninsule espagnole ne méritaient, surtout au moyen

âge, ni les sympathies du pauvre, ni les regrets des hommes justes, et que ces précautions autrefois prises contre la royauté n'étaient devenues, avec le temps, qu'un élément d'oppression pour la féodalité, qu'une source d'agitations et de désordres pour les peuples. La concentration des pouvoirs entre les mains du chef de l'État, quel qu'il fût, était devenue, en Espagne comme ailleurs, une nécessité et un bienfait politique; c'était le seul moyen d'arriver par l'ordre à la justice, par la sécurité au bien-être; et il fallait bien qu'il en fût ainsi, puisque nulle part les résistances de la noblesse n'étaient appuyées par l'adhésion populaire, puisque sur tous les points la royauté apparaissait aux races d'hommes comme un instrument de salut public, comme la seule force libératrice et légitime qu'il fût possible de faire intervenir dans l'ordre des faits politiques, depuis que le glaive avait prévalu, depuis que le vicaire de Jésus-Christ, relégué dans ses sanctuaires, avait cessé d'être invoqué comme arbitre et médiateur.

En France, la dernière session des états généraux avait manifesté, en même temps, que les notions de la liberté existaient clairement dans les esprits, que les représentants de la nation avaient le sentiment des droits du pays, qu'ils connaissaient et comprenaient fort bien le mécanisme libéral des gouvernements modernes; mais la royauté, non sans ruse ni sans péril, avait éludé de s'associer à ces déclarations de droits et de se prêter aux exigences des trois ordres. Avant tout la royauté avait voulu être forte; à cette condition seulement elle pouvait maintenir la réunion de

la Bourgogne, de la Provence, de l'Aquitaine et de la Bretagne au domaine direct de la couronne. En face de députés qui auraient marchandé ses pouvoirs, amoindri ses ressources, diminué ses armées et détruit ses arsenaux, le tout sous prétexte de justice ou d'économie, la royauté n'aurait pu tenir tête aux ligues féodales ni à l'Europe. Sans doute elle eût dépensé moins ; sans doute on eût vu les charges publiques réparties avec plus d'équité sur tous les membres du corps social, et la bourgeoisie est admirable dans les réformes de cette nature ; mais, comme il lui manque l'esprit de sacrifice et le sentiment de ce qui est grand, son intervention dans le gouvernement de l'État aurait été prématurée, dangereuse peut-être ; la bourgeoisie ne pouvait monter à sa place légitime que lorsque la noblesse, de son côté, consentirait à descendre de quelques marches et à se contenter d'être l'élite du pays, au lieu d'aspirer à tenir en tutelle la couronne et le peuple. Or ces temps seraient promptement venus ; grâce aux progrès réguliers de la civilisation, grâce surtout à l'aveuglement et aux fautes des Valois, la bourgeoisie, la noblesse, le clergé lui-même se seraient aisément façonnés à l'intelligence des besoins généraux et au développement de la liberté et des droits de tous, et la France se serait vue, sans secousse, mise en possession des institutions publiques. Qui arrêta le progrès? Qui fit reculer la liberté de deux siècles? Qui, lorsque la France, comme l'Angleterre, entrait dans les voies d'un système libre et juste, rendit la dictature royale nécessaire pour de longues années? Qui ressuscita la féodalité plus formidable que jamais et

fit apparaître, dans un ordre d'idées différentes, le spectre redoutable de la démagogie? Nous n'aurons que trop, en continuant notre tâche, l'occasion de le dire et de le faire connaître. Pour le moment Luther était déjà né, et des tempêtes religieuses menaçaient le monde.

En Angleterre, depuis la chute de la maison de Lancastre et le triomphe de la maison d'York, la liberté constitutionnelle avait perdu beaucoup de terrain; l'avénement des Tudors devait encore accroître démesurément, pour le malheur de la foi et du peuple, la puissance presque dictatoriale dont la royauté anglaise était investie, en dépit des formes parlementaires, qui ne servaient qu'à régulariser la tyrannie et à lui donner un caractère légal. Les guerres des deux Roses avaient d'ailleurs décimé la noblesse, et le premier parlement que vit siéger Henri Tudor n'avait compté que vingt-cinq Pairs du royaume en état de siéger. En face d'un élément aussi incapable de résister, Henri VII avait donc pu à loisir rendre la monarchie absolue; tandis qu'il enlevait aux nobles la puissance militaire, les substitutions et le droit d'asile, il préparait la réunion de l'Écosse avec l'Angleterre par le mariage de sa fille avec Jacques IV, et, de l'autre main, il écrasait l'Irlande pour la contraindre de se perdre dans la nationalité anglaise.

En Allemagne, la maison d'Autriche était depuis longtemps montée sur le trône impérial, pour ne plus le quitter(1); sous le gouvernement de l'indolent

(1) En effet, à son archiduché la maison d'Autriche joignait la Carinthie, la Styrie, la Carniole, le Tyrol, le comté de Gœrz, celui de Cilly, la

Frédéric III, qui régna cinquante-trois ans (1440-1493), les nations germaniques avaient vu se produire

préfecture de Souabe et les anciennes possessions de la maison de Habsbourg dans l'Alsace. Après la guerre de Landshut, Maximilien s'était adjugé, à titre d'indemnité, les seigneuries de Spietz et Schwallenbach, Rattenberg sur l'Inn, le val Cilarin, Kuffstein, le comté de Neubourg sur l'Inn, les comtés de Kirchberg et de Weissenhorn, la préfecture des dix villes impériales d'Alsace, celle de l'Ortenau et des villes d'Offenbourg, Gengenbach et Zell. En 1509 il s'empara de Roveredo et de Riva sur les Vénitiens, qui, en revanche, lui enlevèrent Pordenone. Enfin, par son mariage avec Marie de Bourgogne, il procura à sa maison toutes les provinces des Pays-Bas et la Franche-Comté. De si nombreuses possessions assuraient à la maison de Habsbourg le premier rang parmi les maisons princières de l'Allemagne. Ajoutons que dans l'intérieur de ses domaines elle avait une autorité plus absolue que toute autre maison. En effet, tandis que l'on rencontre, sous les noms d'évêchés, d'abbayes, comtés, seigneuries ou villes libres, une foule d'États immédiats qui se sont formés au moyen âge dans l'intérieur des duchés de Bavière, de Franconie, de Souabe, et dans la Hesse, on n'en trouve aucun dans les duchés d'Autriche et de Styrie. Ce n'est pas que ces deux duchés ne renfermassent un grand nombre de familles riches et puissantes, d'une naissance égale à celles d'où, dans les autres duchés, sont sortis des États immédiats ; ce n'est pas qu'il ne s'y trouvât plusieurs prélats qui pouvaient élever autant de prétentions que les évêques de Ratisbonne et d'Augsbourg ou les abbés de Kempten et d'Elwangen : tels étaient les comtes de Lambach, Formbach, Clam, Hardeck, Roggendorf, etc.; mais toutes ces seigneuries reconnaissaient la supériorité territoriale des ducs d'Autriche et de Styrie, quoique plusieurs d'entre elles fussent comprises dans la matricule de l'Empire. Les ducs devaient cet avantage, on pourrait presque dire cette anomalie, au privilége, unique en son espèce, que Frédéric Barberousse avait accordé au premier duc d'Autriche. Il y était dit expressément que l'Empire n'aurait aucun fief direct dans le duché d'Autriche, mais que toutes les possessions territoriales situées dans ce duché, et se trouvant fiefs de quelque autre prince ou État, seraient changées en fiefs directs des ducs.

Ce privilége eut une extrême importance, en permettant à la maison d'Autriche d'avoir des États homogènes, où son autorité n'était jamais arrêtée par les prétentions à l'indépendance qu'élevaient ailleurs les sei-

dans leur sein toute la licence des époques les plus désastreuses; mais, par bonheur pour l'Europe, la force du corps germanique, paralysée par ces dissensions intérieures et par les vices de sa constitution, ne put s'exercer librement au dehors, et laissa aux peuples jadis soumis au sceptre de Charlemagne le privilége d'exister et de se mouvoir librement, en dépit des prétentions du pouvoir impérial à la suzeraineté universelle du monde catholique. Il est certain que les empereurs d'Allemagne revendiquaient alors un droit de souveraineté sur la Pologne et la Hongrie, sur l'Italie presque entière, sur toutes les provinces qui avaient autrefois formé les royaumes d'Arles et de Bourgogne, sur le Danemark et même sur la Suède. Or la multitude et la désunion des membres du corps germanique, la faiblesse de son chef, la rivalité de ses colléges le rendaient peu redoutable à ses voisins, et ses prétentions orgueilleuses reposaient dans les archives de la chancellerie allemande. Bien loin de pouvoir réaliser ce fantôme de monarchie universelle, Frédéric III avait vainement convoité les couronnes de Bohême et de Hongrie, que son prédécesseur Albert avait portées avec quelque gloire, et son fils Maximilien Ier, malheureux en Flandre, en Italie, en France, partout où il avait voulu agir et combattre, venait de se voir réduit à subir jusqu'au bout l'indépendance et l'affranchissement de la Suisse. Depuis deux siècles l'Allemagne s'était rétrécie à l'est comme à l'ouest; elle était forcée d'attendre que de

gneurs immédiats. Cette circonstance contribua peut-être aussi à leur assurer l'hérédité de la couronne impériale.

grandes monarchies se fussent formées dans son sein, afin d'être en mesure de recommencer ses conquêtes aux dépens des Slaves. Pour la France, elle n'avait désormais rien à craindre des colères germaniques; c'était à elle, à son tour, qu'il appartiendrait de se retourner contre l'Allemagne, et de lui enlever, en des siècles plus rapprochés, la Flandre, l'Alsace et la Franche-Comté. Nous ne parlons pas des conquêtes de Napoléon; elles n'ont eu que la durée d'un éclair, et cependant l'Allemagne actuelle leur a dû, pour le présent et pour l'avenir, des idées, des mœurs et des lois.

En attendant, si faible et si dénué de bonheur que fût Maximilien, il n'en persistait pas moins, par le seul fait de sa situation, à étendre de tous ses efforts son pouvoir personnel, comme aussi à donner une règle à l'empire. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la Bulle d'or de Charles IV, publiée en 1356, avait fixé à sept le nombre des électeurs: les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg. L'élection devait se faire à Francfort et le couronnement à Aix-la-Chapelle. Les électeurs formaient un collége particulier dans les diètes où se réglaient les affaires générales. Ces diètes, composées des états, des princes, des prélats et des députés des villes, décidaient de la paix, de la guerre et des alliances, faisaient les lois, établissaient des tribunaux, jugeaient les causes civiles ou criminelles des princes, concouraient à la collation des grands fiefs, exerçaient la haute police de l'Église germanique, veillaient à empêcher toute

aliénation des domaines de l'empire. D'ailleurs, les États possédaient chez eux tous les droits de la souveraineté; il ne restait donc guère aux empereurs que des priviléges honorifiques. La diète de Worms (1495) avait proposé à Maximilien le triple projet d'une paix publique, d'une chambre impériale et d'un conseil de gouvernement appelé régence de l'empire. Conformément au premier, on publia la *paix perpétuelle,* qui défendait tout défi, sous peine, pour le coupable, d'être mis au ban de l'empire, de payer deux mille marcs d'or, et de perdre droits, fiefs et priviléges. La *chambre impériale* fut composée d'un grand juge, tiré du corps des États, et de seize conseillers ou assesseurs, dont huit seraient de l'ordre équestre, et les huit autres docteurs en droit ou licenciés. Tous devaient être choisis entre un certain nombre de candidats présentés à l'empereur par les états. Ils furent déclarés inamovibles. Le siége de cette cour suprême fut fixé à Francfort; elle fut successivement transférée à Worms, Nuremberg, Augsbourg, Ratisbonne, Eslingen, enfin à Spire. Cette haute cour avait mission de statuer, d'après le droit commun et à la pluralité des voix, sur les différends élevés entre les membres immédiats de l'empire, sans restreindre d'ailleurs la juridiction des États sur leurs sujets. Quant à la création du *conseil de régence,* destiné, dans des cas donnés, à suppléer à l'absence de l'empereur, cette idée rencontra quelque opposition et finit par prévaloir (diète d'Augsbourg, 1500). Toutes les fois qu'il se présentait une affaire d'un intérêt général pour l'Allemagne, l'empereur convoquait la diète ou assemblée de tous les

États. Vers la fin du quinzième siècle, elle était divisée en trois chambres, celle des électeurs, celle des princes et comtes ecclésiastiques et séculiers, et celle des villes. C'était la diète qui avait réellement le droit de paix et de guerre, en refusant ou en accordant le contingent demandé par l'empereur ; c'était elle aussi qui rendait les lois ; en un mot, aucune mesure générale ne pouvait être prise qu'après avoir été approuvée par la diète. L'empire d'Allemagne ainsi constitué, ayant un chef électif, des princes séculiers héréditaires, tels que les électeurs laïques ; des princes ecclésiastiques électifs, comme les archevêques de Mayence et de Cologne ; une aristocratie militaire, comme l'ordre Teutonique ; des républiques, comme quelques villes impériales sur le bord du Rhin ; une république fédérative, comme la Suisse, commerçante, comme la ligue hanséatique, etc.; cet empire, disons-nous, avait traversé sans autres institutions les quatorzième et quinzième siècles. Sous le règne de Maximilien Ier il s'y introduisit une innovation importante. Afin de rendre plus facile le maintien du bon ordre et de la police intérieure, l'empire fut divisé en cercles ou cantons (1500). Les États d'Autriche et de Bourgogne n'ayant point été compris dans les divisions générales, et les électeurs ayant refusé d'y laisser comprendre les leurs, il n'y eut d'abord que six cercles ; mais dans la suite ce nombre fut porté à dix. Les cercles conservèrent leurs lois, leurs troupes, leurs intérêts particuliers, et restèrent néanmoins subordonnés aux institutions générales de l'empire. Ce fut dans ces conditions que s'opéra en Allemagne le mouvement de centralisation et d'unité.

Au déclin du quinzième siècle, l'autorité des empereurs d'Allemagne en Italie, minée sourdement dans les siècles précédents, était à peu près bornée au couronnement et au simple exercice de quelques droits honorifiques et féodaux, tels que l'investiture des feudataires de Lombardie. Après la mort de Philippe-Marie, dernier duc de la maison Visconti, l'empereur Frédéric III n'avait pu même exercer cette faible prérogative, et l'aventurier François Sforza était monté sur le trône de Milan sans demander et sans attendre l'investiture impériale. L'Italie, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'avait point réussi à se soustraire à la condition d'une nation morcelée en un grand nombre d'États inégaux, dont le plus puissant ne pouvait rien contre l'indépendance des autres, et qui, dotés admirablement du génie des arts, de l'intelligence littéraire, d'une langue harmonieuse et déjà fixée, ne consentaient ni à se concerter, ni à s'entendre, ni à préparer l'unité politique par les liens du patronage et de la clientèle. Gênes, Venise, Milan, Naples, Florence et plusieurs autres cités grandes et illustres préféraient les orages toujours renaissants de leur existence restreinte et précaire aux splendeurs et à la sécurité que leur aurait procurées la domination d'un même prince ou d'une même loi. Depuis trois siècles le régime féodal avait pesé sur ce pays plus que sur tout autre, et n'avait rencontré pour obstacle que l'esprit républicain des villes et les milices armées de la bourgeoisie. Aussi la domination des patriciens, depuis les Alpes jusqu'au détroit de Messine, avait-elle eu sans cesse un caractère de fait plutôt que les

apparences du droit, et dès lors, exercée selon le hasard de la force, elle s'était presque toujours présentée aux peuples sous les dehors de la violence individuelle ou du brigandage. A mesure donc que de petits tyrans s'étaient installés au sommet des gouvernements italiens, comme il leur était plus facile de contenter ceux qui redoutaient l'oppression des nobles que les nobles qui opprimaient le pays, ces mêmes tyrans s'étaient alliés au peuple et avaient sans cesse travaillé à abaisser les feudataires. Ceux-ci avaient fléchi en Lombardie et en Toscane, mais ils avaient conservé une redoutable action dans le royaume de Naples et dans la Romagne. Or, tandis qu'ils s'y faisaient craindre de la papauté et des rois de la maison d'Aragon, aussi bien que des peuples, les nobles cisalpins, toscans et lombards, toujours aux prises avec la bourgeoisie, engageaient avec elle une lutte d'intérêts et de classes, non pour constituer l'égalité, mais pour usurper des priviléges, d'où naissaient à la suite de dangereux conflits, des réformes introduites moins pour l'extension du bien public que pour l'affermissement d'une faction; et, comme le triomphe d'un parti ne s'obtenait jamais qu'en rejetant le parti contraire dans la condition des mécontents ou des vaincus, le parti qui avait cédé le terrain travaillait sans cesse à le reconquérir par la ruse ou par la force. De là résultait pour l'Italie entière l'absence de sécurité et d'ordre dont souffrait tout le monde, et cette situation favorisait merveilleusement les entreprises des ennemis du dehors, particulièrement les projets ambitieux des rois de France. Disons aussi que, tan-

dis que l'Italie semblait baisser et s'éteindre comme puissance politique, elle se maintenait à la tête des nations par la culture des arts et les splendeurs de l'intelligence. A ce point de vue elle n'avait pas cessé d'être reine.

En résumé, tandis que les contrées orientales de l'Europe, menacées par les Tartares et par les Turcs, résistent sans beaucoup d'énergie et toujours sans ensemble aux invasions musulmânes, les nations de l'Occident traversent une période de luttes et de conflits, d'où se dégagent lentement et avec des apparences diverses deux faits principaux : la concentration des États et la prépondérance du pouvoir monarchique. Le commerce, les voyages, les lettres ont mis les peuples en rapports avec les peuples; des intérêts généraux unissent ou partagent l'Europe. Cette fois, il ne s'agit plus de marcher, sous les bannières catholiques, à la délivrance du tombeau du Christ; les papes ont beau prêcher la croisade et montrer l'islamisme frappant aux portes, les rois ajournent les guerres de croyances et de sentiment et ne consultent que leur intérêt propre; les nations elles-mêmes ne comprennent plus qu'on s'épuise en sacrifices pour une idée, mais elles se prêtent volontiers à risquer leurs épargnes et leur sang pour une question de douanes ou de frontières, pour la réalisation d'un profit matériel. De part et d'autre, dans les conseils des princes et dans les sénats des peuples, on se met peu en peine de la justice et de la vérité; on prend l'intérêt pour règle du dévouement et des alliances; et c'est ainsi que se font et se défont les

amitiés et les ligues, la paix et la guerre. Il est passé le temps de Godefroy de Bouillon et de saint Louis, glorieux âge où l'épée n'était que l'instrument du droit; elle est venue l'ère de la politique moderne, et Machiavel, qui la proclame, a déjà pris la plume pour résumer, dans les lignes qui suivent, les nouveaux devoirs de l'être gouvernant qu'il appelle *le prince* :

« Chacun comprend combien il est louable dans un prince de maintenir sa foi et de vivre avec intégrité et sans astuce.

« Néanmoins, on voit par expérience, de nos temps, qu'ils ont fait de grandes choses ces princes qui ont tenu peu de compte de leur parole, qui ont su par leur astuce embarrasser la cervelle des hommes, et qu'ils ont à la fin vaincu ceux qui avaient fait fond sur leur loyauté.

« Vous devez donc savoir qu'il y a deux manières de combattre, l'une avec les lois, l'autre avec la force. La première manière est propre à l'homme, la seconde est propre à la bête. Comme la première souvent ne suffit pas, il arrive qu'on recourt à la seconde; ainsi il est nécessaire qu'un prince sache bien être la bête et l'homme. Cette doctrine a été enseignée d'une manière détournée par les anciens auteurs, qui écrivent comment Achille et beaucoup d'autres de ces princes furent nourris par le centaure Chiron, qui les tint sous sa garde. Avoir ainsi pour précepteur une demi-bête et un demi-homme ne veut pas dire autre chose sinon qu'il faut qu'un prince emploie les deux natures, et que l'une sans l'autre n'est pas durable. Un prince étant contraint de recourir aux moyens de la bête,

il doit, dans cette nature, suivre l'exemple du lion et du renard, parce que le lion ne sait pas se défendre des lacs et que le renard ne sait pas se défendre des loups; il faut donc être renard et bien connaître les lacs, et lion pour effrayer les loups. Ceux qui simplement s'en tiennent au lion ne s'y entendent pas. Donc un seigneur prudent ne doit pas observer la foi quand une semblable observance tourne contre lui, et que les raisons qui ont décidé sa promesse sont détruites.

« Si les hommes étaient tous bons, ce précepte ne serait pas bon; mais, comme les hommes sont méchants et qu'ils ne l'observeraient pas envers toi, toi encore tu n'as pas à l'observer avec eux.

« Jamais les motifs pour colorer la non-observance ne manqueront à un prince. De cela on pourrait donner une foule d'exemples modernes, et montrer combien de paix, combien de promesses ont été rendues nulles et vaines par l'infidélité des princes; et celui qui a su le mieux faire le renard a le mieux tourné. Mais il est nécessaire de savoir colorer cette nature et d'être grand dissimulateur. Les hommes sont si simples, ils obéissent tellement aux nécessités présentes, que celui qui trompe trouvera toujours qui se laissera tromper. Parmi les exemples récents, il y en a un que je ne veux point passer sous silence. Alexandre VI ne fit jamais que tromper les hommes; il ne pensa pas à autre chose et trouva toujours moyen de le faire; il n'y eut jamais d'homme qui réussît plus à protester, et qui, avec plus de serments, affirmât une chose en l'observant moins. Cependant

les tromperies lui réussirent à souhait, parce qu'il connaissait bien cette partie des affaires.

« Il n'est donc pas nécessaire qu'un prince ait les qualités ci-dessus rappelées, mais il est bien nécessaire qu'il paraisse les avoir; même j'aurai la hardiesse de dire cela que, quand on les a et qu'on les observe toujours, elles sont préjudiciables. Lorsqu'il semble qu'on les possède, elles sont utiles, c'est-à-dire qu'il faut paraître clément, fidèle, humain, religieux, intègre, et l'être en effet. Mais il faut te trouver ensuite dans l'esprit construit tellement que, s'il ne convient pas d'avoir ces vertus, tu puisses et saches prendre le rôle contraire. Entends bien ceci : c'est qu'un prince, et surtout un prince nouveau, ne peut observer toutes les choses qui font réputer les hommes bons, parce que, pour conserver l'État, il est souvent dans l'obligation d'opérer contre la foi promise, contre la charité, contre l'humanité, contre la religion.

« Il faut donc qu'il ait un esprit disposé à se tourner selon que les vents et les variations de la fortune le lui commandent, et, comme j'ai dit ci-dessus, il ne doit pas s'écarter de ce qui est bien, quand il le peut; mais il doit savoir entrer dans le mal quand il y est forcé. En conséquence, un prince doit bien veiller à ce qu'il ne sorte pas de sa bouche une chose qui ne soit empreinte de cinq conditions : il convient qu'à le voir et à l'entendre il soit tout clémence, tout foi, tout humanité, tout intégrité, tout religion. Cette dernière qualité, il faut surtout paraître l'avoir, parce que les hommes jugent par les yeux plus que par les mains. Il arrive à un petit nombre de voir et

à un petit nombre d'entendre; chacun voit ce que tu parais être, peu entendent ce que tu es, et ce petit nombre n'ose pas s'opposer à l'opinion du grand nombre, qui a devant lui la majesté du pouvoir. Dans les actions des hommes, et surtout des princes, là où il n'y a point de tribunal auprès duquel on puisse réclamer, on considère le résultat.

« Qu'un prince s'attache donc à vaincre et à maintenir l'État : les moyens seront toujours jugés honorables et loués de chacun. Le vulgaire marche toujours avec ce qui paraît et avec l'événement qui est arrivé, et le monde n'est encore que le vulgaire. Le petit nombre ne peut rien là où le grand nombre n'a pas de quoi s'appuyer; un prince du temps présent (Ferdinand d'Aragon), qu'il ne serait pas bien de nommer, ne prêche rien autre que paix ou bonne foi, et il est ennemi de l'une et de l'autre, et l'une et l'autre, s'il les avait observées, lui auraient fait perdre sa réputation et ses États. »

Lorsque de tels principes recevaient droit de cité, lorsqu'ils devenaient la base de la conduite des souverains, fallait-il s'étonner si la politique chrétienne perdait du terrain et abandonnait le siècle à ses voies? En vérité, lorsque le langage de Machiavel était celui qu'osait tenir la prétendue sagesse humaine, en possession de la liberté, il nous est bien permis de constater et de dire que les rois et les peuples avaient médiocrement gagné à reléguer le prêtre dans ses temples et à inaugurer la politique des intérêts en dehors de la foi et de la conscience.

L'homme s'était montré oublieux et ingrat envers

l'Église, à qui il avait dû tant de bienfaits sociaux, durant cette grande période du moyen âge dont on sortait à peine. Le christianisme avait affranchi l'individu, la famille, la société; il avait relevé et ennobli la femme; il avait amélioré les conditions imposées à la race humaine, non pas tant en modifiant l'organisation politique des peuples qu'en contribuant au perfectionnement individuel par les privations, les pénitences, les sacrifices, qu'en inaugurant en tous lieux la justice et la charité. En Orient et en Occident, l'héroïsme de la pénitence avait sauvé la morale et fait rétrograder la corruption contre laquelle la science des philosophes s'était trouvée stérile; le christianisme, maître de l'empire comme du foyer domestique, avait régénéré les institutions de tous les peuples en même temps qu'il avait réagi sur les actes privés; ennemi infatigable de l'oppression et du despotisme, il n'avait point convié les nations à la révolte, mais, au nom du Dieu vivant, mort pour le pauvre aussi bien que pour le riche, il avait rappelé les grands à l'humanité, les rois à la justice, et la papauté avait plus d'une fois fait descendre les anathèmes de l'Église sur les monarques persécuteurs. Au moment de l'invasion des barbares l'Église s'était interposée entre les vainqueurs et les vaincus, elle avait stipulé en faveur des faibles. Après avoir élevé l'esclave au rang qui appartient à l'homme racheté par le sang de Jésus-Christ, elle avait pris en pitié les serfs et les manants, et elle n'avait ouvert les portes du ciel au maître qu'après avoir exigé de lui la réparation de l'injustice. Durant neuf siècles elle avait présidé à la formation des sociétés,

et tout ce qu'il y avait de bon, de vrai, de généreux et de juste dans les institutions des peuples émanait d'elle, c'est-à-dire de la parole même de Jésus-Christ. C'est la papauté, agissant dans la plénitude et l'intelligence de son droit, qui avait donné l'impulsion aux croisades, et, de nos jours, lorsqu'après beaucoup de déclamations philosophiques la vérité a prévalu contre l'ignorance, il est acquis que ces mêmes croisades ont assuré l'indépendance de l'Europe et conquis aux peuples chrétiens une prépondérance décidée sur les musulmans. Par là l'esprit militaire avait grandi et s'était fortifié chez les nations européennes, et ces mêmes nations avaient été transformées en un seul peuple par un sentiment de divine fraternité; leur activité s'était trouvée excitée par le contact et par le choc; leurs forces s'étaient multipliées par l'union; de toutes parts et dans tous les sens, sous l'influence de ces guerres saintes, s'était développé en Europe un mouvement de chaleur et de vie, et ces troupes d'hommes que l'on voyait péniblement courbés sur la houe, au profit de leurs maîtres, avaient enfin levé la tête; ils s'étaient reconnus enfants de Jésus-Christ, ils avaient demandé une part des biens sociaux et réclamé en commun que la loi fût substituée au caprice. L'Église, dans les siècles de fer qui avaient suivi l'invasion, s'était fait gloire de conserver dans ses cloîtres le dépôt des arts, des sciences, des lettres et de l'intelligence, et, grâce à elle, le flambeau de la raison ne s'était jamais éteint. Plus que la royauté elle avait réagi contre le régime féodal pour y soustraire les peuples; quand la brutalité et la violence se prétendaient de droit

divin, et, sous des couronnes de rois, de ducs, de comtes ou de barons, affirmaient que le maître ne relevait que de son épée, l'Église, par la voix de ses ministres, par les écrits de ses docteurs, par les décisions suprêmes de ses pontifes, avait proclamé les droits des races humaines et dit à la force, au nom du Dieu crucifié : *Tu n'iras pas plus loin !* Voilà ce que les peuples, sauvés et émancipés par l'Église, avaient promptement perdu de vue ; c'étaient là les bienfaits qu'ils ne comprenaient pas, que leur mémoire cessait de leur rappeler, et, à peine affranchis par l'Église et par la papauté, ils ne demandaient qu'à tourner leurs droits et leurs armes contre cette mère divine, contre cette infaillible reine.

Ouvert au milieu des épreuves du schisme, à l'heure où l'Europe gémissait encore sur le désastre de Nicopolis, terminé par le pontificat d'Alexandre VI et l'odieuse fortune de César Borgia, le quinzième siècle, néanmoins, n'avait été pour l'Église, ni dépourvu de consolations, ni privé de gloire. Tandis que les nations chrétiennes, divisées par l'ambition des princes, se trouvaient exposées à l'invasion des mahométans, l'Église, par le ministère de ses chefs et le travail de ses saints, avait conservé l'union dans l'humanité, dans la famille, et maintenu au-dessus de tout empire celui de la justice. Merveilleux effet de la puissance qu'exerce la religion sur le monde même qui ne s'en doute pas! Et comment Dieu, qui aime à se manifester dans la vertu des saints, n'aurait-il pas pris en pitié ces contrées d'Occident où, à travers les conflits des passions humaines, resplendissaient les mérites d'un grand

nombre de héros chrétiens, uniquement voués au service de Jésus et de Marie, et dont les noms, oubliés par les conquérants et les capitaines, étaient comme des prières permanentes incessamment présentées par les anges devant le trône du Tout-Puissant? Le jubilé de 1450 avait vu affluer à Rome, sous le pontificat de Nicolas V, une si grande multitude de pèlerins que plusieurs avaient été étouffés dans la presse ; le même pape, après avoir canonisé saint Bernardin de Sienne, mort tout récemment, avait transféré à Venise le patriarcat d'Aquilée, et l'évêque saint Laurent Justinien, illustre par sa sagesse et ses œuvres, s'était vu le premier revêtu de la dignité de patriarche de Venise. Vers le même temps l'Italie admirait les hautes vertus et la sublime charité de saint Antonin, archevêque de Florence, et plus d'un chrétien méditait sur la dernière parole de cet apôtre : *Servir Dieu, c'est régner !* L'ordre de Saint-Dominique, auquel appartenait Antonin, avait encore le bonheur de donner à l'Église d'autres saints illustres, parmi lesquels nous citerons le bienheureux Matthieu Carrieri; Antoine Nagrot, martyrisé pour la foi à Tunis ; le bienheureux Constant de Fabiano; le bienheureux André Grego, de Peschiera; le bienheureux Bernard de Scammaca, né à Catane; le bienheureux Jean Liccis; le bienheureux Sébastien, de Brescia, de la famille Maggi; le bienheureux Antoine Roddi; la bienheureuse Madeleine Panatiéri, du tiers ordre de Saint-Dominique; saint Jacques de la Marche, religieux franciscain; saint Vincent Ferrier, de Valence en Espagne; sainte Catherine de Bologne, du tiers ordre de Saint-François;

le franciscain saint Diégo, et plusieurs autres personnages du même ordre, tels que les bienheureux Antoine de Stronico, Pacifique de Cerodano, Jean de Dukla, saint Jacques d'Esclavonie, la bienheureuse Séraphine et la bienheureuse Eustochie, Pierre de Moliano, Ange de Clavasio, Vincent d'Aquila, Ladislas de Gielniow, quelques autres dont la liste serait trop longue, et dans le nombre desquels toutefois nous nous reprocherions de ne pas signaler le bienheureux Bernard, margrave de Bade; la bienheureuse Marguerite de Savoie; le bienheureux Amédée IX, duc de Savoie; saint Casimir, prince de Pologne, et Jean de Kenti, que Dieu suscita pour garantir la Pologne contre les erreurs des Hussites. Un siècle qui comptait de pareils saints, qui avait vu la miraculeuse délivrance de la France par Jeanne d'Arc, et qui, peut-être, avait produit le livre incomparable qui nous enseigne à imiter Jésus-Christ; un tel siècle, disons-nous encore, avait ses titres devant l'Église et devant Dieu, et les calamités qui pesèrent sur lui ne l'empêchèrent ni d'être grand, ni d'être bon. C'était d'ailleurs le temps où la chute de l'empire de Trébizonde avait multiplié les martyrs, où le bienheureux Nicolas de Flue pacifiait et sauvait la Suisse, où les moines-soldats de Rhodes se rendaient immortels en luttant contre les Turcs, tandis que, moins fidèles à Jésus-Christ et oublieux de leurs devoirs chrétiens, les chevaliers de l'ordre Teutonique corrompaient par leurs scandales les populations qu'ils devaient défendre, et préparaient pour la Prusse l'heure fatale où elle échapperait à l'Église.

Le quinzième siècle ne devait pas tarder, au point

de vue des œuvres d'art et d'intelligence, à se voir surpasser par la splendide civilisation qui se manifesta durant le cours du siècle suivant, à l'appel de Léon X; il n'en fut pas moins le digne précurseur de cette ère qu'on a mal définie sous le nom de Renaissance, et qui, si elle brilla d'un éclat imposant dans l'histoire de l'Europe occidentale, fit trop injustement oublier les gloires qui l'avaient devancée. Le moment viendra où nous essayerons de dérouler sous les yeux de nos lecteurs les souvenirs de la Renaissance; à cette heure notre tâche est de jeter un coup d'œil rapide sur le mouvement artistique et intellectuel qui se produisit au quinzième siècle.

L'Italie, alors le champ de bataille des ambitions et des intérêts, était comme le foyer d'où rayonnait sur le monde la lumière de l'esprit. Tandis que les aventuriers armés allaient y chercher une éternelle proie, et que les pieux chrétiens y accouraient en foule pour visiter une terre où l'on rencontrait à chaque pas l'empreinte d'un miracle, les pèlerins de l'intelligence s'y rendaient aussi pour y chercher des inspirations. En Italie, les oligarques féodaux pouvaient bien opprimer leurs sujets et se déshonorer par l'injustice, mais ils entretenaient avec soin le culte des arts et des lettres. Cosme, le Père de la patrie, avait chargé quarante-cinq copistes de pourvoir à sa bibliothèque; Laurent de Médicis rassemblait l'élite des savants, faisait chanter dans les rues ses propres poésies, et, en comblant les écrivains et les peintres de ses bienfaits, méritait le surnom de *Magnifique,* que lui a conservé l'histoire; le roi de Naples, pour prix de sa réconci-

liation, lui demandait un manuscrit de Tite-Live ; Frédéric, duc d'Urbin, et François Sforza faisaient partout acheter des livres et les multipliaient à grands frais en payant de nombreux copistes; Ludovic Sforza, l'odieux dominateur de Milan, réunissait à sa cour les hommes les plus illustres par l'esprit, et parmi eux on remarquait Bramante, Franchino, le musicien Gaffuri, le mathématicien Luc Pacciolo, Gabriel Pirovano et Ambroise Varèse, médecins et astrologues, le grand peintre Léonard de Vinci, Démétrius Chalcondyle, les historiens George et Jules Mérula, Alexandre Minuziano, Jules-Émile Ferrari, Donato Bossi, Pontico Virunio, les uns penseurs, les autres historiens, les autres jurisconsultes. Sous ces noms illustres le tyran du Milanais cherchait sans doute à donner le change aux races à venir, et plus d'un protecteur des lettres réussissait comme lui à faire oublier l'oppression et l'avarice du pouvoir sous l'éclat du progrès intellectuel et par la pompe des spectacles. Quels que fussent les princes italiens, doux ou cruels, usurpateurs ou légitimes, ils s'efforçaient à l'envi de faire prospérer leur pays, tant pour l'avantage qui leur en revenait que pour rivaliser avec leurs voisins ou même pour déguiser la servitude. Gênes et Venise se couvraient de palais de marbre; les Médicis, les Pitti, les Strozzi s'immortalisaient par l'élégante magnificence de leurs édifices; l'aisance publique était attestée par la beauté des villes, la richesse des demeures privées, la grandeur des cirques, l'étendue des promenades, le luxe inouï des réjouissances nationales, des tournois, des parades de cour et des ameublements. L'imprimerie,

encore à ses débuts, permettait déjà de conserver et de transmettre aux siècles les chefs-d'œuvre longtemps oubliés de l'antiquité grecque et romaine. On recherchait avec un soin avide les manuscrits des écrivains latins ; les princes s'attachaient à attirer les poëtes et les philosophes en leur prodiguant l'hospitalité ; ils se disputaient un savant illustre comme une conquête glorieuse ; ils le fixaient à leur cour par des titres et des honneurs ; ils s'en paraient aux yeux des étrangers, et, comme pour le faire voir à tout l'univers, ils lui donnaient des ambassades et des commandements. Dans l'Italie méridionale, Naples, sous les rois aragonais, se livrait avec passion à des travaux studieux. Alfonse Ier avait fondé dans cette ville une académie illustrée par Sannazar, et qui comptait parmi ses membres des seigneurs distingués, entre autres les ducs d'Atri et de Nardi. Ce roi, surnommé par les Espagnols *le Sage* et *le Magnanime,* et digne au moins de ces titres par le bien qu'il fit aux sciences et aux lettres, ne se contentait pas de les encourager par sa munificence ; il les aimait, il les cultivait, il s'environnait de savants, il se faisait lire chaque jour quelque ancien auteur. Dans les guerres même il n'interrompait point ses études ordinaires, et, lorsqu'à la prise de quelque ville ses soldats avaient trouvé des livres, ils s'empressaient de les lui porter comme ce qu'il y avait de plus précieux dans le butin. Nous croyons presque superflu de mentionner ici la protection éclairée et persévérante accordée aux arts et aux lettres par les princes de la maison d'Este, souverains de Ferrare.

En Allemagne, les chants des minnesingers et les épopées germaniques commençaient à ne plus se faire entendre depuis que les souverains, exclusivement préoccupés des soins de la guerre, cessaient d'encourager les poëtes. Toutefois le peuple avait conservé quelques hommes dont le génie rude et sans art, mais doué de vitalité et de puissance, plaisait à des nations naïves et avidement éprises de tout ce qui réveillait en elles des émotions. La patrie germanique s'était vue tant de fois ravagée, au moyen âge, par des fléaux et des calamités qui décimaient le peuple, que la première idée qui s'offrait aux poëtes était celle de la mort, et que partout, dans les œuvres d'art des chantres et des peintres de cette époque, on voyait apparaître cette déité lugubre et fatale. D'ailleurs, au milieu de l'Allemagne du quinzième siècle, tout allait s'isolant, peuples, institutions, idées; point de sentiment national au dehors, aucune grande entreprise au dedans, aucun de ces événements qui remuent profondément les populations engourdies; la mort seule, comme le terme des plaisirs et le but inévitable où tous, grands et petits, forts et faibles, doivent se rencontrer en une même égalité, la mort inspirait les poëtes grossiers, mais vigoureux, qui avaient recueilli l'héritage des minnesingers, et qui servaient de transition entre ces bardes populaires et les grands poëtes dont, aujourd'hui, l'Allemagne s'enorgueillit à juste titre.

Dès le treizième siècle la littérature espagnole s'était révélée par des chroniques, des nouvelles, des essais sur les aventures de chevalerie, et aussi par quelques romans et par des vers d'amour; ce mou-

vement avait continué durant le quatorzième siècle, et la traduction de l'*Amadis de Gaule*, donnée à la Castille par Vasco de Lobeira, commença le cycle littéraire des épopées en prose, qui devait aboutir un jour à l'immortel et désolant chef-d'œuvre de Michel Cervantès. On n'en était point là encore au quinzième siècle. Alors Jean II, en favorisant les lettres et la poésie, s'efforçait de conserver un peu de gloire au royaume de Castille; alors les bardes espagnols se plurent à copier les troubadours languedociens et les poëtes dont s'enorgueillissait l'Italie; mais, en dépit de leurs imitations prétentieuses, la poésie populaire se maintint à la première place dans les sympathies de l'Espagne. Les dernières romances qui célèbrent les aventures de Zegris et des Abencerrages, ou la conquête de Grenade, nous semblent encore empreintes d'une poésie chaleureuse, écho puissant du génie des Arabes. Vers le même temps, le marquis de Villena, né du sang royal, instituait en Espagne une académie littéraire modelée sur la *gaie science* de Toulouse; plus tard, don Juigo Lopez de Mendoza faisait trêve à ses exploits guerriers pour composer des chants trop fortement empreints d'une pédanterie de mauvais goût. Son disciple, Jean de Ména, de Cordoue, de retour d'une excursion en Italie, donnait à l'Espagne, sous le titre d'*el Labyrintho*, une imitation assez froide et assez maniérée de l'impérissable comédie de Dante. Jean de la Encina, auteur d'un art poétique, se signalait au premier rang dans les « Létrillas » et les « Cantarcillos. » D'autres poëtes s'essayaient dans l'art dramatique, et la « Celestina, » dont

le premier acte est antérieur à toutes les tragédies de l'Europe, était terminée, vers la fin du quinzième siècle, par le célèbre Fernand de Roiesa.

La poésie avait de meilleures destinées en Suisse; là comme en Italie, au milieu des orages et des luttes, les populations étaient associées à la vie publique, et les secousses par où passait le pays faisaient profondément vibrer toutes les fibres de la pensée et du cœur. Durant les quatorzième et quinzième siècles, les attaques que les Suisses eurent à soutenir contre l'Autriche et la Bourgogne donnèrent naissance à un grand nombre de chansons de guerre, parmi lesquelles plusieurs ont mérité l'admiration de l'avenir. En Suisse l'intelligence était libre comme les peuples, et le chevalier, loin de s'isoler dans ses châteaux et dans son ignorance, faisait cause commune avec le pâtre contre les ennemis du dehors et dormait sous la tente de guerre des milices plébéiennes. De là un mutuel respect, une généreuse fraternité qui agrandissaient les domaines de la pensée. Les actions des Suisses, du serment du Rutli à la bataille de Nancy, de Guillaume Tell au Téméraire, eurent un caractère de grandeur qui réagissait sur les poëtes. Dès le temps de la victoire de Sempach, ces hardis montagnards avaient les chants du vieux Halbsuter. A l'époque des luttes nationales contre les ducs de Bourgogne, le plus célèbre des Tyrtées de la Suisse fut Vert Weber, né à Fribourg en Brisgau; on ne connaît point sa vie, mais ses chants mâles peignent une noble confiance dans la justice de sa cause; il aimait à placer des détails de simplicité rustique au milieu du récit d'ac-

tions guerrières (1), et toujours à la description d'un grand fait d'armes il savait rattacher sans effort la peinture des incidents du travail champêtre. Le sentiment qui prédomine dans les compositions des bardes suisses, au quinzième siècle, c'est l'admiration pour la nature alpestre, c'est l'ardent amour de la liberté. « La liberté, dit Boner de Berne, orne la vie; la liberté inspire la joie et le courage; elle ennoblit l'homme et la femme, elle enrichit le pauvre; la liberté est le trésor de l'homme, elle couronne la parole et l'action. » Ces chants sont écrits dans l'ancien idiome suisse; le style en est rude et naïf, dépourvu de science et d'images, et presque toujours ils commencent ainsi : « Écoutez la nouvelle que je vais vous raconter; » ou bien : « Oyez la terrible histoire qui court le pays! » Ces nouvelles et ces histoires, c'était presque toujours un épisode des glorieux efforts de la patrie affranchie, et le peuple, qu'ils exaltaient, se formait ainsi, par l'exemple des ancêtres ou des pères, à mourir bravement et avec joie pour l'indépendance de la Suisse.

Le succès de la poésie ne dépend pas toujours de l'état de bien-être d'un peuple, de la prospérité de son commerce et de ses manufactures. Les villes hanséatiques, par exemple, dominaient les mers du Nord;

(1) Ainsi il commence un chant de guerre par ces mots : *L'hiver avait été rigoureux ; les oiseaux craintifs qui fuyaient alors sont revenus ; ils ont retrouvé leur gaicté, et souvent, sous l'épaisse feuillée des bois, on les entend chanter joyeusement. — Les bourgeons se sont couverts de feuilles et comblent l'attente du laboureur ; les champs ont repris leur verdure, et les hommes d'armes ont quitté leurs rangs. Chacun a pris un chemin différent.*

c'étaient de florissantes républiques ; mais l'appât du gain et l'esprit mercantile y étouffèrent l'étincelle poétique. Pour la retrouver il faut aller dans les villes des bords du Rhin et de la Souabe, dans cette vieille cité de Nuremberg, dont les artisans, moins tourmentés que les bourgeois de Lubeck ou de Hambourg par la soif de l'or, se réunissaient, après leurs travaux de chaque jour, pour parler de cet art que les chevaliers des temps anciens leur avaient légué, et que leurs descendants dédaignaient maintenant, au milieu des guerres, des chasses et des tournois, qui seuls avaient le privilége de les occuper.

Non moins indifférente aux émotions de la poésie, la Hollande, située entre deux grands peuples, se contentait de s'approprier leur littérature par des imitations ou des traductions. Plus au nord, la littérature des scaldes, si puissante au siècle des invasions scandinaves, se transforma en poésie chevaleresque et se décomposa en chansons populaires. La Russie avait eu, dès le berceau, une littérature nationale, un peu imitée de la tradition grecque, mais l'invasion mongole interrompit ces premiers essais de culture intellectuelle. En Hongrie, Mathias Corvin s'efforça un moment de substituer aux anciens chants populaires, aux poëmes du cycle d'Attila, quelques compositions froidement imitées de l'antiquité grecque et latine; mais l'invasion des Turcs confondit les bardits nationaux et les hymnes de création récente dans un même oubli, dans une égale obscurité. A l'autre extrémité de l'Europe, l'Angleterre, depuis le règne d'Édouard III, était déjà en possession d'une littéra-

ture nationale, et le poëte Chaucer avait été suivi, à pas inégaux, par Gower et Surrey. Après de longs essais, au milieu d'un peuple rude et sans instruction, la langue anglo-normande avait fini par arriver à sa maturité, et dès le règne du premier Tudor on pouvait signaler, en Angleterre, la double existence de la poésie de la cour et de la poésie du peuple, qui devaient, grâce à leur fusion, former les premiers éléments de la littérature si grande et si riche dans les fastes de laquelle, de Shakspeare à Byron, tant d'hommes de génie ont inscrit leurs noms.

En France, le mouvement littéraire, au quatorzième siècle et pendant la première moitié du quinzième, n'avait produit aucune œuvre monumentale. La chaîne des historiens et des chroniqueurs, interrompue par la mort du sire de Joinville, avait été continuée par Froissart, comme elle le fut plus tard par Philippe de Comines (1). Chacun de ces trois anna-

(1) Comines naquit en 1445 au château de ce nom, près de Lille; il mourut en 1509. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il servit Louis XI depuis 1472, entra au commencement du règne suivant dans le parti du duc d'Orléans, et fut huit mois renfermé à Loches dans une cage de fer inventée par Louis XI. « Plusieurs les ont maudites, dit-il, et moi aussi qui en ai tâté, sous le roi d'à-présent. » Charles VIII l'employa à diverses négociations. Louis XII le laissa dans la retraite. Il y rédigea ses *Mémoires*, où on trouve un grand sens, mais une moralité politique bien peu difficile. « Tout entier à l'étude des effets et des causes, plein d'admiration pour l'intrigue qui réussit, Comines, dit M. Demogeot, triomphe quand il peut suivre trois ou quatre combinaisons politiques qui se trament en même temps. Quand il tient sur ses doigts tous ses fils diplomatiques qui se déroulent, se croisent, se divisent, se rejoignent sans jamais s'embrouiller, il s'écrie avec joie : « Et se menoient tous ces marchés en un temps et en un coup... » Comines a bien quelques scrupules à propos des machinations du roi « quant à la conscience; » mais il se rassure bien

listes est un type fort remarquable de son époque; chez eux la forme correspond au siècle, la pensée aux diverses phases de l'esprit humain, au système qui prévaut dans l'ordre des faits politiques. Beaucoup d'autres chroniqueurs obscurs, dont nous avons cité les témoignages à l'appui de notre récit, étaient apparus dans les intervalles qui s'étaient écoulés entre eux et même de leur temps; mais leurs ouvrages, bons comme matériaux historiques, sont peu remarquables comme œuvres d'art. En France comme en Italie, comme dans plusieurs États de l'Occident, les romanciers continuaient de capter l'opinion et d'exciter les imaginations ardentes par des aventures imaginaires de chevalerie; leurs ébauches annonçaient l'Arioste. Ainsi, quoique les rois de France favorisassent les études classiques et fondassent des colléges, des bibliothèques, des universités, notre littérature nationale n'offrait à cette époque aucun homme illustre, et les productions de ce siècle, à l'exception des histoires (nous ne parlons point encore de la poésie), demeurent généralement oubliées.

Vers la fin du quinzième siècle on commença à étudier sérieusement les langues anciennes, dont Charlemagne avait vainement tenté de populariser l'usage. C'est à peine si, sous le règne des Valois, la connaissance du latin était, en dehors des monastères, le partage de quelques hommes érudits; les seigneurs et les chevaliers se piquaient d'une profonde ignorance comme d'un privilége attaché à leur naissance; le

vite en songeant qu'après tout « c'étoit un des plus sages hommes et des plus subtils qui aient régné en son temps. »

célèbre du Guesclin ne savait pas lire, et rien de plus commun que cette formule mise au bas des actes publics : *Lequel a déclaré ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme.*

Mais, quelque temps après les grandes guerres de Charles VII, les intelligences, avides de se reposer des émotions belliqueuses, cherchèrent à se développer dans une carrière pacifique; on imita de bien loin l'Italie, et l'on se passionna, à son exemple, pour la recherche des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. En 1455, Tifernas donna le premier des leçons de grec à Paris, mais ses efforts obtinrent peu de succès; vingt ans plus tard, Hermonyme de Sparte, puis Tranquillus Andronicus de Dalmatie, appelés par Louis XI, enseignèrent la langue d'Homère dans l'université de Paris. La grammaire et la rhétorique furent également professées avec éclat. Les noms aujourd'hui peu connus de Lapierre, de Gaguin, de Fichet, de Tardif et de Martin Delphes, se trouvent dans cette période.

La dernière moitié du quinzième siècle ne fut pas seulement illustrée par leurs travaux; je ne sais quel reflet, d'ailleurs bien pâle, de l'Italie éclaira cette époque, mais on peut la considérer comme les seconds pas de la littérature nationale, dont les fabliaux et les romans du moyen âge avaient été les premiers élans. Juvénal des Ursins avait donné une vie de Charles VI; des contes graveleux, dont il n'est guère permis de dire, avec les chroniqueurs du seizième siècle, « que ce sont choses très-plaisantes à raconter dans toutes les bonnes compagnies. » Les *Cent Nouvelles nouvelles*,

tel est leur titre, furent composées à la cour de Philippe le Bon, et publiées par les soins du Dauphin Louis, fils de Charles VII (Louis XI). Les vieux fabliaux de nos pères subissaient donc une transformation; dégagés des difficultés de la versification, ils apparaissaient sous la dénomination de contes, et on les rédigeait en prose.

Vers le commencement du quinzième siècle, un poëte normand, homme du peuple, intrépide ennemi des Anglais, foulon de son métier, composait des refrains nationaux et des chansons à boire; du nom de son pays natal il les appelait *Vaux de Vire*, et l'on dit que, par habitude de langage, on les nomma plus tard *Vaudevilles*. On assure que Basselin fut pendu par les Anglais, en punition des efforts patriotiques qu'il tenta, lui et les Normands, pour les rejeter loin de la France. Ses couplets étaient gais et pleins de verve (1). Vers la fin du quinzième siècle disparurent

(1) En voici trois, extraits d'une pièce sur les périls de la mer; par malheur, ils ont été retouchés au XVIe siècle, et on ne peut les donner dans leur forme primitive :

Compagnon marinier,
Grande et pleine est la mer.
Le flot bat le rivage;
Il faut prendre ce bord,
Car le vent est trop fort;
Ne perdons pas courage.

Las! je crains bien que l'eau
N'ait dedans ce bateau
Entré durant l'orage.
Sus! compagnons, tirons
La pompe et la vidons;
Ne perdons point courage.

Compagnon marinier,
N'allons plus sur la mer,
Car je crains le naufrage.

tout à fait non-seulement les jongleurs et les trouvères, mais encore les ménestrels ou ménestriers, qui leur avaient succédé. Ils furent remplacés par des poëtes proprement dits, qui se donnaient quelquefois le nom d'*acteurs* (auteurs) ou de *clercs lisants*. Attachés à la fortune et à la maison des princes du sang royal ou des ducs et des comtes qui avaient encore conservé l'appareil d'une cour, ces poëtes composaient dans le silence des ouvrages, et mettaient en prose ou abrégeaient les longues *Chansons de Gestes* de leurs devanciers. Au quinzième siècle la chanson changea aussi, sinon de sujet, au moins de forme et de langage; on retrouva la chanson historique et la chanson d'amour; mais l'une et l'autre affectaient un genre de poésie et se pliaient aux règles qu'elle imposait. La *ballade* était presque toujours employée principalement dans les pièces historiques (1).

Cependant la poésie française, dont nous avons

Mais si le bateau plain
Fait trafic de ce vin,
Ne perdons point courage.

(1) « Ballades se font de huyt lignes pour clause, dit un auteur du quin-
« zième siècle (*), et huyt syllabes en masculin pour ligne; et doivent
« estre trois clauses de semblable lysière ou rhythme, et semblable refrain
« pour dernière ligne; lequel doit estre masculin, avec demye-clause de
« semblable ou autre lysière aux quatre dernières lignes, qui s'appelle
« l'*envoy* ou le prince, pour ce que, en tenant le puy de ballades, vou-
« lentiers ledict envoy se adresse ou envoye au prince. . . . .
« Auscuns font ballades en lignes de dix syllables en masculin, et les
« autres prennent deux lignes pour refrain, et se peuvent layer retro-
« grader en tant de manières que l'acteur trouvera de suavité en son
« ordonnancé, mais s'il excède huyt lignes et huyt syllabes, se n'est
« plus ballade. »

(*) Maistre Pierre Fabry, en son vivant curé de Mercus.

mentionné plusieurs tentatives, venait de prendre des allures plus régulières, des formes mieux accusées, et les productions du quinzième siècle, qui nous ont été transmises par l'admiration de nos pères, indiquent une transition sérieuse entre l'art des trouvères et les poëtes de la Renaissance, entre Thibaut de Champagne et Ronsard. Ici encore nous devons placer le nom de Charles d'Orléans, père de Louis XII, et mentionner pour la première fois celui de Villon, à qui, malgré son talent, on a fait trop d'honneur en le proclamant le père de la poésie française.

Fils de Valentine de Milan, formé peut-être par sa mère aux premières traditions de l'atticisme et du bon goût, Charles, duc d'Orléans, comme on l'a vu plus haut, afin de venger son père, tué par Jean-sans-Peur, s'était associé dans sa jeunesse aux entreprises, trop souvent même aux fureurs des Armagnacs; fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt, il avait enduré, sur la terre étrangère, une captivité de vingt-cinq ans, et durant cette longue épreuve la poésie avait sans doute été l'une de ses distractions les plus chères. Chose étrange, et qui révèle chez le duc d'Orléans beaucoup de timidité ou beaucoup d'insouciance, on ne découvre dans ses poésies aucun élan de cœur vers la patrie, aucune protestation contre l'oppression et l'injustice que la conquête faisait peser sur notre pays. Il regrette la France, sans doute, mais par égoïsme, mais parce qu'il est prisonnier, en un mot pour lui-même et non pour elle. A cela près, la plupart de ses ballades sont des modèles de grâce, de fraîcheur, d'urbanité, de délicatesse et de cour-

toisie. On sent qu'elles émanent d'un prince façonné à des idées et à des mœurs inconnues du vulgaire, et qu'il y a là comme un reflet du génie italien manifesté dans les immortels sonnets de Pétrarque. Ces poésies attestent donc le progrès de la langue et du goût; l'exposition en est facile, les rimes soignées et bien entendues; les élisions y sont évitées ainsi que les enjambements; mais le noble écrivain, dominé par les coutumes littéraires de son siècle, a trop souvent recours aux allégories et à la recherche des idées. Telles qu'elles sont, néanmoins, ses compositions poétiques passent à bon droit pour les œuvres les plus originales du quinzième siècle, et on ne saurait trop s'étonner de ce qu'elles aient été entièrement ignorées du poëte qui, deux siècles plus tard, traça si heureusement l'histoire de la poésie française.

Charles d'Orléans vivait encore lorsque le Normand Alain Chartier, dont à peine on connaît le nom, protestait, comme poëte et comme Français, contre les calamnités nées de l'invasion anglaise. « O hommes! faisait-il dire par la France elle-même à ses enfants, dans son *Quadriloge,* hommes fourvoyés du chemin de bonne connoissance, féminins de courage et de mœurs, lointains de vertu, forlignés de la constance de vos pères, qui, pour délicieusement vivre, choisissez à mourir sans honneur! Quelle musardie ou chetiveté vous tient les mains ployées et les volontés abattues? » Il y a de la véritable éloquence dans ce langage élevé et fier; et, si Alain Chartier avait toujours ainsi parlé, nous nous étonnerions moins du surnom qui lui fut donné de *Père de l'élo-*

quence française et d'un hommage plus naïf et fort inattendu qu'il reçut. « Un jour, raconte Étienne Pasquier, Marguerite d'Écosse, femme du Dauphin Louis, qui fut plus tard Louis XI, passant avec une grande suite de dames et de seigneurs dans une salle où il étoit endormi, l'alla baiser en la bouche ; chose dont s'étant quelques-uns esmerveillés, parce que, pour dire vrai, nature avoit enchassé en lui un bel esprit dans un corps de mauvaise grace, cette dame leur dit qu'ils ne devoient s'étonner de ce mystère, d'autant qu'elle n'entendoit avoir baisé l'homme, ains la bouche de laquelle étoient issus tant de mots dorés (1). » Marguerite d'Écosse, il faut bien le dire, s'exagérait beaucoup la portée d'esprit et la valeur morale de l'homme dont elle faisait un si pompeux éloge, et la postérité, sans effacer le nom d'Alain Chartier de la liste des écrivains dont il faut conserver la mémoire, s'attache fort peu aujourd'hui à surmonter l'ennui que procure la lecture de ses œuvres, et goûte d'ailleurs assez mal sa morale de carrefour.

François Villon, barde de bas étage, convive de *franches lippées* et homme perdu de mœurs, vient le premier, après Charles d'Orléans, dans l'ordre de la célébrité dévolue aux poëtes français du quinzième siècle. Doué d'un génie naturel dont il ne connaissait ni les devoirs ni la mission légitime, Villon éloigne le lecteur des châteaux et des salons royaux, où nous introduisait Charles d'Orléans, et il nous rejette subi-

(1) *Œuvres d'Étienne Pasquier*, publ. par M. L. Feugère.

tement au milieu d'un peuple de cabaretiers, de rôtisseurs, de saucissiers et de bazochiens en goguette; il est le poëte qui charme les loisirs grossiers de la foule en rimant les contes libertins et les histoires de tavernes qui, de son temps, étaient en possession de dérider les débauchés pris de vin. Hôte habitué des mauvais lieux, fatigué de désordre et d'ivresse, satirique obscène sans foi ni loi, cet étrange poëte attire cependant quelque attention par la verve, le mordant, la souplesse de son esprit et de sa phrase. Condamné comme filou et fripon, il allait être pendu lorsque le roi Louis XI lui fit grâce, et les différentes poésies qu'il composa au sujet de cet incident ne sont pas les moins remarquables de son recueil. Précurseur de Marot et de La Fontaine, il excella dans la ballade; il ouvrit l'un des premiers la route à nos poëtes de Caveau, à nos rimeurs de chansons bachiques et graveleuses, et fut en quelque sorte le chef de cette école littéraire qui, malgré les abaissements du genre qu'elle a choisi et en dépit de sa gaieté immorale, a mieux qu'une autre, nous le disons à la honte de la littérature nationale, conservé le dépôt du vieil esprit gaulois. C'est dans l'une des ballades de François Villon que, pour la première fois, nous découvrons l'expression d'un regret populaire en l'honneur de Jeanne d'Arc, *Jehanne la bonne Lorraine*, *qu'Angloys ardirent à Roen*, et ce souvenir mélancolique, donné à l'héroïne dont Dieu se servit pour affranchir la France, est dans les œuvres de Villon l'un des rares passages où se reposent la pensée et le cœur. Vers le même temps, l'ère des troubadours provençaux, après

avoir jeté un si vif éclat, se terminait à la mort du bon roi René. La langue d'Oc, déchue de toute importance politique, disparaissait de la première scène pour n'être qu'un très-harmonieux patois ; mais ce patois ne pouvait servir d'instrument à aucun homme aspirant à une grande publicité ; celui qui en était là se voyait forcé de choisir entre les langues anciennes, la langue italienne et la langue d'Oïl, que nous appellerons désormais langue française.

L'art théâtral, au quinzième siècle, consistait encore en représentations dramatiques dont les sujets étaient empruntés à l'Écriture sainte ; ces pièces portaient toujours le nom de *Mystères*, sous lequel, dès le onzième siècle, on les avait offertes à la pieuse curiosité des populations. Des légendes chrétiennes étaient mises en scène ; on traduisait en actions théâtrales des sermons, des faits historiques, tels que le baptême de Clovis, la vie de saint Remy, celle de saint Lambert, la chronique de Robert le Diable. Vers l'année 1402, une confrérie pieuse obtint de Charles VI la permission de représenter à Paris le *Mystère de la Passion ;* on retrouve dans cet ouvrage des vers énergiques, des pensées profondes, qui attestent un talent auquel un instrument plus parfait manquait seul pour en faire une grande œuvre d'art (1). On jugera cependant de

(1) Voici la description de l'enfer, d'après ce curieux drame :

Au plus bas est le hideux gouffre,
Tout de désespérance teint,
Où sans fin ard (brûle) l'éternel soufre
Du feu qui n'est jamais esteint...
Hideux puis, abisme parfons,
Remplis de pécheurs jusqu'au fons,
Qui là reçoivent leurs souldées ;

l'état d'enfance où se trouvait le drame par ce passage d'une ancienne chronique : « Là vit-on (on vit) Dieu manger des pommes, dire des patenostres avec ses apostres, ressusciter et juger les morts; là furent entendus les bienheureux chanter en paradis, dans la compagnie d'environ quatre-vingt-dix anges, et les damnés pleurer dans un enfer noir et puant, au milieu de plus de cent diables qui rioient de leur mésaventure. » Ces étranges spectacles parurent si beaux, dans ces siècles de simplicité, qu'on en fit les principaux ornements des réceptions des princes; on représentait alors dans les rues la Samaritaine, le Mauvais Riche, l'Annonciation, la Passion, et plusieurs autres mystères. Lors de l'entrée triomphale de Charles VII, on voyait sur plusieurs estrades les Sept Péchés capitaux combattant contre les Quatre Vertus cardinales et les Trois Vertus théologales; c'était peut-être une allusion à la défaite des Anglais. A la longue ces pièces fatiguèrent la curiosité du public, et les confrères qui les faisaient jouer entreprirent, pour capter de nouveau les suffrages de l'auditoire, de mêler aux sujets les plus

Là crient les ames damnées,
En leur Créateur blasphémant...
Leurs regrets sont molt pardurables,
Et leurs cris de piteux hélas;
Leurs tourments, peine intolérable,
Sans jamais espoir de soulas...
Là sont condamnés et jetés
Ceux qui meurent en griefs péchés.
Mal reposent les mal couchés.
Là sont leurs ames tourmentées,
Abreuvées de l'ire de Dieu,
Et très-asprement agitées, etc.

On peut voir, au sujet des Mystères, les études fort remarquables de M. O. Leroy.

respectables de basses et indécentes plaisanteries. L'association des enfants Sans-Souci s'était formée sur le modèle de celle des confrères, mais non dans les mêmes idées ni dans le même but; la piété n'entrait pour rien dans l'entreprise de ces joyeux compagnons, qui, ainsi que leur nom le désignait suffisamment, ne pouvaient être de bien austères personnages. Chez eux l'humanité tout entière était mise en jeu et personnifiée sous le nom de *sottie*. Le chef du comique aréopage prenait lui-même le nom de Prince de la sottise ou des sots, et les pièces qu'ils représentaient s'appelaient des *sotties*. Ce titre, et le sujet tout profane qu'il promettait, ne blessait en rien le privilége des confrères. A côté d'eux les clercs de la Bazoche avaient élevé une société rivale, et jouaient à leur tour des *farces* et des *moralités*. Chacun de ces titres désignait des genres séparés ou qui du moins semblaient l'être; car, tandis que la sottie se moquait, sous le voile de l'allégorie, des défauts et des ridicules du genre humain en général, la farce s'attaquait plus directement et d'une manière plus satirique à des individualités connues; la moralité abordait quelquefois des sujets plus relevés, et pouvait passer à la rigueur pour le drame mixte de l'époque. Un traité prévint à temps les hostilités entre les deux puissances rivales, et le roi de la Bazoche vécut en paix avec le Prince des Sots, moyennant de mutuelles concessions. Ces paisibles triomphes ne furent pas de longue durée; le parlement de Charles VII vint les troubler en se mettant à la traverse et jetant un interdit général sur les sotties et les farces, qu'il défendit de jouer sans une autorisa-

tion expresse. L'inexécution de cet arrêt prouve qu'il fut facilement éludé ; mais la race des Bazochiens et des enfants Sans-Souci vint échouer contre l'inflexible rigueur de Louis XI, qui ferma totalement leur théâtre, et les menaça, s'ils osaient enfreindre ses ordres, des verges et de l'exil (1).

Les modes avaient subi quelques changements notables ; aux coiffures pyramidales portées par les femmes sous la dernière période on avait substitué des espèces de turbans ou bourrelets larges d'une demi-aune. Les femmes renoncèrent, pour quelque temps du moins, aux robes à longues queues et aux manches traînantes, modes qui n'étaient pas sans une sorte de dignité. Les hommes adoptèrent l'habit mi-partie, c'est-à-dire moitié d'une couleur, moitié d'une autre ; ils substituèrent aux simples robes de petits pourpoints attachés par des aiguillettes à des hauts-de-chausses fort étroits. Ils portaient les cheveux touffus et relevés en crêtes sur le front, des manches déchiquetées et tailladées, et n'avaient point encore abandonné la coutume ridicule des souliers à la poulaine. Ce fut vers cette époque que les nobles commencèrent à se servir de chapeaux de feutre ou de castor. Les bougeois conservèrent longtemps encore l'usage du chaperon. Les rois n'avaient point voulu se soumettre à ces capricieux changements de la mode et avaient gardé l'ancien habit long, dont la forme majestueuse était plus digne du trône. Alors, comme toujours, on multipliait les lois et les édits contre le luxe des

(1) *Histoire littéraire ancienne et moderne*, par MM. Burette et Charpentier.

vêtements et de la table, mais les ordres de l'autorité échouaient contre l'orgueil ou l'intempérance.

La peinture à l'huile s'était à peine révélée en France, mais elle commençait à couvrir l'Italie de chefs-d'œuvre, que multipliait et répandait en Europe la gravure sur cuivre, récemment inventée à Florence. Les graveurs allemands se rendirent justement célèbres. C'est du quinzième siècle que datent les premiers essais d'Albert Dürer. Les arts mécaniques étaient encore dans l'enfance; un *chariot branlant moult riche* (probablement une voiture suspendue), ayant été offert en présent au roi Charles VII par des ambassadeurs hongrois, parut une invention merveilleuse à nos pères, qui ne connaissaient encore que les chars portés sur les essieux. La première expérience de l'extraction de la pierre fut faite, sous le règne de Louis XI, sur un criminel condamné au dernier supplice et à qui le roi promit sa grâce. L'opération réussit.

L'architecture continuait à élever, pour le service de Dieu ou pour les besoins des hommes, ces cathédrales, ces châteaux, ces édifices municipaux, ces palais et ces forteresses qui font encore l'admiration des peuples. Il importe toutefois de remarquer qu'une double tendance se manifestait alors dans cet art, sujet à des transformations si nombreuses; d'une part, depuis un demi-siècle, l'Italie entrait dans une réaction dont le but était de réhabiliter, sous toutes ses faces, les traditions de l'art grec, les règles de la statuaire et de l'architecture païennes; d'autre part, l'art chrétien, qu'on persiste à désigner, si peu exac-

tement, sous le nom d'art gothique, s'amoindrissait par l'abus de sa propre puissance, par la recherche excessive des effets, par la prodigieuse accumulation des difficultés, des détails, des ornements et des richesses.

Le style architectonique du quinzième siècle appartient plus que tout autre au genre *flamboyant ;* sous la main des artistes de cette époque la pierre semble être ductile et molle ; elle se plie et se courbe de mille façons, et toujours avec grâce, selon leur fantaisie ; toutefois il est facile de reconnaître, en dépit de ces merveilleux efforts, que le caractère de l'art gothique dégénère et que l'artiste marche vers une période de décadence. Les monuments de cette époque, surchargés de dentelures et de feuillages, avec leurs pinacles découpés à jour, leurs arcades festonnées, leurs niches et leurs aiguilles tourmentées, leurs lignes brisées et leurs moulures prismatiques, attestent la patience et la fatigue de l'ouvrier, et ne sont plus, au même degré, les symboles d'une pensée exclusivement chrétienne, d'une contemplation uniquement élevée vers Dieu. Sans doute les hommes du métier peuvent dire que le style du quinzième siècle se distingue par l'absence de *tore* saillant et de colonnes cylindriques, remplacés par des nervures à arêtes tantôt vives, tantôt *mousses,* pressées les unes contre les autres et séparées par des rainures ; les artistes peuvent admirer les nervures qui tournent en spirale autour d'une colonne ronde ; ils peuvent s'extasier devant les choux frisés et contournés, les feuilles aiguës et déchiquetées du chardon, les rinceaux de branches de vigne imités avec une fidélité prodigieuse, formant des guirlandes,

et ornant les corniches aussi bien que l'archivolte des arcades. Il n'en est pas moins vrai que la statuaire a perdu beaucoup de sa naïveté saintement chrétienne, et que, tandis que la sculpture atteste un progrès vers l'imitation exacte des formes, elle a cessé de mettre sous les yeux du peuple les types religieux et sévères de l'histoire de l'Église. On dirait que, dans toutes les sphères de la pensée, les calamités qui pèsent sur le monde catholique exercent une réaction fatale, que le protestantisme va surgir au milieu de peuples chez lesquels la foi s'est affaiblie, et que l'homme, livré aux passions et en proie au doute, ne songe plus à faire à ses croyances un abri immortel. Désormais on ne bâtit plus de ces gigantesques cathédrales qui s'élevaient par les efforts de tout un peuple d'ouvriers; on construit surtout des manoirs et des palais dont les formes disparaissent généralement sous les festons et sous les ornements de pierre. Le style ogival avait reçu, jusqu'alors, son principal caractère de sa tendance vers les formes verticales; au quinzième siècle, l'ogive s'affaisse comme écrasée sous le poids des pinacles et des frontons; l'art est détourné de sa voie normale; ses œuvres n'offrent aux regards qu'une architecture bâtarde, prête à céder la place à l'art païen déjà restauré en Italie. En attendant, toute trace de l'art du moyen âge ne disparaît point encore; on continue de construire des flèches hardies et ornementées avec élégance; les tours sont carrées ou polygonales, leurs angles sont solidifiées par des éperons; leurs plates-formes sont décorées de balustrades et de gargouilles. L'intérieur des églises perd de sa régularité, mais une foule de

chapelles accessoires, bâties par de riches personnages, se multiplient autour des monuments et sont décorées avec beaucoup de luxe. Les sculptures peintes continuent d'être fort communes, et les murs intérieurs sont rehaussés d'arabesques ou de peintures religieuses (1).

(1) Peu d'églises furent construites entièrement dans le genre flamboyant; on rencontre plus fréquemment des partis accessoires remarquables par leur richesse de détails. Les plus remarquables sont :

L'église de Vannes presque tout entière;

L'église de Saint-Flour;

L'église de Moulins;

La partie supérieure des tours d'Amiens;

La tour et le clocher d'Aix;

Deux travées de la nef d'Agen;

Le jubé et l'enceinte du chœur d'Albi;

Le transept, le chœur, l'abside et les chapelles accessoires d'Évreux;

Les chapelles accessoires de Châlons;

Plusieurs voûtes de la nef de Bordeaux;

Les chapelles accessoires et la flèche d'Autun;

Les chapelles latérales de la nef de Bayeux;

Le portail latéral sud de Grenoble;

Le portail et la tour de Saint-Jean de Lyon;

Le chœur, l'abside et le transept de Metz;

Les chapelles latérales et la magnifique tour de Nevers;

La nef, les chapelles accessoires et le portail principal de Troyes;

Le portail de Toulouse;

La nef, les chapelles accessoires et le portail de Tours;

La flèche, la chaire et les fonts baptismaux de Strasbourg;

Les voûtes de Perpignan;

Le transept et la nef de Quimper;

Le portail principal de Rouen;

La tour de Saint-Barthélemy, à la Rochelle;

Les dernières travées du chœur, le transept, une partie de la nef, le jubé et la tour de Rodez.

Au quinzième siècle, le sculpteur s'élève au rang d'artiste, et l'on sent à la fois l'empreinte des prétentions de l'atelier dans les poses et les

L'architecture civile et l'architecture militaire étaient en progrès dans un siècle où l'art désertait les œuvres de foi pour se mettre au service de l'orgueil ou de la force. On vit néanmoins diminuer rapidement le nombre des châteaux forts élevés par la féodalité dans l'intérêt d'une seule famille. La découverte de la

physionomies exagérées et bizarres des figures, aussi bien que dans le jeu de plus en plus tourmenté et amaigri des draperies, et le fruit des études de ce même atelier dans l'habileté à rendre les moindres détails du modelé de la chair vivante et morte et l'expression des passions humaines. C'est surtout dans la représentation en marbre ou en albâtre des têtes et des mains sur les tombeaux, ainsi que dans la composition des petites figures exécutées de même avec des matériaux précieux, que se déploie cette habileté du quinzième siècle à faire vivre et surtout à faire pleurer ses personnages. Quant aux nombreuses statues dont il peupla les portails et les piliers de ses églises, exécutées à la hâte par des artistes secondaires, elles présentaient au contraire peu de relief et de vie. En général on remarque de la maigreur et quelquefois des attitudes bizarres et forcées. Il faut distinguer dans cette période l'école de Charles VIII et de Louis XII, aux figures de peu de relief, pourvues de détails anatomiques plus marqués dans la sculpture d'ornementation; cette école fleurit particulièrement sur les bords de la Loire.

L'art continua de marcher dans les mêmes voies pendant les premières années du siècle suivant, jusqu'à l'introduction de l'école milanaise, au travail vulgaire, expéditif et maniéré, particulièrement dans la pose, les cheveux et les draperies de ses personnages; après quoi arriva l'école de Michel-Ange.

Les pavés des églises du quinzième siècle sont souvent composés de pierres sépulcrales richement sculptées. Ces pierres se distinguent par une grande finesse dans la gravure des ornements; l'architecture y est figurée avec beaucoup de soin et de correction.

On rencontre aussi dans les monuments de cette époque des terres cuites vernissées et émaillées de diverses couleurs, industrie qui, plus tard, fut portée à une grande perfection. On les employait soit aux parements, soit aux couvertures; le toit de l'église de Mantes offre un exemple de ce dernier mode de construction.

(M. l'abbé J. Oudin, *Archéologie religieuse*, etc.)

poudre à canon et l'emploi de l'artillerie rendaient désormais impuissantes et inutiles ces citadelles domestiques, et les maisons seigneuriales, tout en conservant la forme extérieure des anciens châteaux forts, ne sont plus que de pacifiques manoirs dont les possesseurs cessent de menacer la contrée et dont aucun désormais ne saurait soutenir un siége. Les maisons élégantes, dans les villes, ont toutes, au quinzième siècle, un de leurs pignons tourné du côté de la rue, et percé d'abord de fenêtres ogivales, un peu plus tard de croisées à *meneaux* prismatiques. Les portes et les fenêtres, en cintre surbaissé ou en accolade, se rapprochent de plus en plus de la forme rectangulaire ; on emploie assez fréquemment la brique dans la construction des châteaux ou des maisons considérables; les étages sont établis en *encorbellement* les uns au-dessus des autres, de telle sorte que, sur la rue, les pièces du premier étage sont plus grandes que celles du rez-de-chaussée, et que, grâce à cette disposition, les piétons peuvent circuler à l'abri. C'est vers le même temps que la bourgeoisie, fière de ses droits et de ses franchises, attache une haute importance à ses édifices civils, et élève à grands frais des hôtels de ville et des palais de justice dont la splendeur architecturale rivalise avec celle des églises et des châteaux ; on sent que le beffroi municipal se dresse en face du clocher, comme pour lui disputer le peuple.

L'éveil était donné, l'humanité avait reçu l'impulsion, et rien, sinon la fin dix-huitième siècle, de douloureux souvenir, rien ne saurait être comparé à ces dernières années du quinzième siècle, années d'en-

fantements et d'épreuves, période durant laquelle les peuples, armés du canon, de la boussole et de l'imprimerie, marchaient, de découvertes en découvertes, à la conquête de l'inconnu.

Les croisades avaient commencé à répandre en Europe quelque connaissance des régions orientales; sur la voie tracée par les guerres saintes, et surtout par les ambassades du pape Innocent IV et de saint Louis au khan de Tartarie, le Vénitien Marco-Polo, l'Arménien Haiton et l'Anglais Mandeville avaient pénétré en Asie et parcouru une partie de cet immense continent (1). Ce n'était assez, ni pour l'Église qui a soif de conquérir les âmes, ni pour le commerce et l'industrie qui, à l'étroit au milieu des régions européennes, ne pouvaient échanger leurs produits et mettre les peuples en rapport avec les peuples, en dépit des obstacles de l'Océan. Déjà les navigateurs

(1) Quoique les récits de ces voyageurs donnassent sur l'Orient moins de véritables lumières que des lueurs incertaines, ils piquèrent vivement la curiosité des Européens. Les Portugais ne pouvant entretenir par terre avec l'Asie une communication directe et facile, le prince Henri forma le projet d'ouvrir une route maritime aux Indes en faisant le tour de l'Afrique. Dans le double but d'animer les Portugais aux entreprises maritimes et de prévenir la concurrence des autres nations, il demanda au pape Martin V, pour la couronne de Portugal, toutes les terres que l'on découvrirait depuis le cap Bojador jusqu'aux Indes inclusivement. Martin V seconda ses vues en souverain de l'Univers; il lui accorda en 1432 le droit de conquête qu'il demandait, avec indulgence plénière pour ceux qui périraient dans ces expéditions, privilége qui fut confirmé dans la suite par les papes Eugène IV, Nicolas V, Sixte IV, etc. Les Portugais s'empressèrent de s'en montrer dignes. En 1433, Gilianez doubla le cap Bojador et s'avança quarante lieues au delà. L'entreprise était regardée comme si périlleuse que les écrivains du temps la mirent au-dessus des travaux d'Hercule.

portugais avaient doublé le cap Bojador (1433) et le cap Blanc (1441); le Vénitien Cadamosto et le Génois de Noli avaient exploré la Gambie et les embouchures du Niger et du Sénégal (1444); l'année suivante, Jean Fernando avait pénétré en Afrique par le rio d'Oro et voyagé durant sept mois au milieu des nomades du Sahara ; vers le même temps, le Flamand Van der Berg avait reconnu les Açores. Insensiblement les marins portugais s'étaient avancés le long des côtes de Guinée ; ils avaient pénétré dans les baies de Bénin et de Biafra, et jusqu'aux limites septentrionales du Congo ; sous le règne de don Juan II (1481), Diègue Cano avait remonté le fleuve Zaïre, et bientôt, par les soins du clergé portugais, l'Évangile avait pénétré jusque chez les peuplades noires de l'équateur. Cinq ans plus tard (1486), Barthélemy Diaz avait eu le premier la gloire de pénétrer dans la mer des Indes par l'océan Atlantique austral, et de doubler le *cap des Tempêtes*, auquel le roi de Portugal ne donna pas en vain le nom de *cap de Bonne-Espérance*. Le grand problème était donc résolu, la forme de l'Afrique était déterminée, et Vasco de Gama (1498) pouvait librement aborder aux Indes par les routes que l'aventureux Diaz venait d'ouvrir.

Cette voie était longue et difficile ; un marin plus illustre et plus hardi que les autres s'était dit, depuis longues années, que, puisque la terre avait la forme d'un globe, il était possible d'arriver d'Europe en Asie sans tourner l'Afrique, et en naviguant sans relâche du côté de l'Occident. Cette idée était simple comme toutes les idées grandes, mais personne ne la compre-

nait, bien que Christophe Colomb l'eût présentée vingt fois à tous les gouvernements, à toutes les cours, à tous les peuples, ne sollicitant rien d'eux, sinon les moyens nécessaires pour arriver à la démonstration du problème que sa pensée avait déjà résolu. A la fin Isabelle de Castille daigna l'entendre ; victorieuse des Maures, elle consentit à lui fournir des vaisseaux, des marins, quelques ressources financières, et il partit, le 3 août 1492, à la recherche de l'Atlantide de Platon, de l'Antille des Phéniciens, des îles Fortunées si souvent chantées par les poëtes, en un mot, de ce monde mystérieux, mais réel, qu'avait prophétisé Sénèque en disant « que la mer offrirait de nouvelles terres, et qu'un autre Typhis découvrirait des univers inconnus (1). » Environné d'hommes qu'on associait malgré eux à sa gigantesque entreprise, tour à tour en proie à l'espérance et aux déceptions, objet de raillerie pour les uns et de compassion pour les autres, exposé aux menaces, aux murmures et aux révoltes, il navigua durant plus de deux mois, et, après des épreuves si souvent décrites qu'il est superflu de les rappeler ici, il aborda enfin, le 12 octobre, dans l'une des îles du nouveau continent et y planta l'étendard royal de Castille. L'Amérique était découverte ! un monde nouveau allait être la proie et la récompense du génie (2)!

(1) .... Venient annis
Sæcula seris, quibus Oceanus
Vincula rerum laxet, et ingens
Pateat tellus ; Typhisque novos
Detegat orbes, nec sit terris
Ultima Thule. (MÉDÉE, *trag.*)

(2) Cette pensée a été admirablement rendue par Schiller dans une

C'est sous l'empire de ces grands événements, de ces idées et de ces découvertes, que venait de s'ouvrir en France le règne assez pâle de Louis XII. Nous allons en esquisser le récit, en insistant moins, selon notre coutume, sur les faits militaires et sur les incidents de transition, que sur les actes auxquels il fut donné d'exercer une influence réelle ou de peser de quelque poids dans la balance de l'avenir.

Au moment où le héraut d'armes acclamait la royauté de Louis XII, la veille encore simple duc d'Orléans, et ce jour-là (7 avril 1498) héritier de son cousin Charles VIII, la reine Anne de Bretagne, veuve du jeune roi, se laissait aller à toutes les marques extérieures d'une douleur très-vive. Dès que ces premiers moments donnés aux regrets furent passés, et bien qu'elle eût au fond du cœur l'espérance de redevenir reine de France, la princesse se rappela qu'elle était duchesse et souveraine de Bretagne, et elle se rendit immédiatement dans ce duché, en convoquant à Rennes les états de la province. Sur ces entrefaites,

apostrophe à Christophe Colomb, que nous osons ainsi traduire :

Hardi navigateur, va, poursuis ton chemin !
En vain on rit de ton audace,
En vain au gouvernail le pilote se lasse
Et laisse retomber sa main;
Va, va vers l'occident! Là bas doit apparaître
Ce monde, que déjà ta pensée a vu naître.
Vogue sur l'Océan aux flots silencieux.
Dieu te conduit, courage ! — Et si ce nouveau monde
N'existait pas ? — Qu'importe! il surgirait de l'onde,
Il apparaîtrait à tes yeux.
Et ne sais-tu pas qu'au génie
Par un pacte éternel la nature est unie ?
Que, tous d'eux se prêtant secours,
Ce que l'un a promis, l'autre le tient toujours?

Louis XII, après avoir reçu en grâce ceux qui, sous le dernier règne, avaient eu à remplir le devoir de le combattre, prit en main la direction des affaires, pourvut aux emplois vacants, confirma la plupart de ceux qui occupaient les grands postes, et se rendit à Reims, où il se fit sacrer le 27 mai. Dès ce même jour le roi joignit à ses titres ceux de roi de Jérusalem et des Deux-Siciles, et de duc de Milan. Cette circonstance annonçait au royaume et à l'Europe que de nouvelles expéditions ne tarderaient pas à être entreprises en vue de la conquête de l'Italie, et les aventuriers militaires, dont regorgeait la France, applaudirent aux prétentions de Louis XII. Une détermination plus utile fut celle qui confia au cardinal George d'Amboise, si longtemps ami et partisan dévoué du nouveau roi, le soin de diriger l'administration intérieure du pays ; ce choix était bon et sage, et Louis XII n'eut point à s'en repentir. Contrairement aux usages suivis par ses prédécesseurs, le roi, voyant que les coffres étaient vides, pourvut sur ses biens personnels aux exigences fiscales du moment ; il refusa les dons forcés que le peuple payait à l'avénement de ses maîtres, et, après avoir diminué d'un tiers les contributions qui grevaient la France, il eut le bonheur, chose plus rare, de se maintenir pendant tout son règne dans cette voie d'économie et d'ordre, et ses guerres, lors même qu'elles furent inutiles, ne furent point une lourde charge pour le royaume. Comme on le voit, le règne de Louis XII s'annonçait dignement, et déjà il était permis de reconnaître jusqu'à quel point les épreuves, les luttes et les fautes même avaient contribué à mûrir le cœur

du duc d'Orléans et à le façonner aux difficiles devoirs des rois.

Louis XII avait depuis longtemps conçu le projet de faire casser le mariage qui, en 1476, l'avait uni, par ordre de Louis XI, à Jeanne de Valois, seconde fille de ce roi et sœur aînée de Charles VIII. Cette princesse était difforme de corps, et si disgraciée de la nature que Louis XI lui-même, son père, l'avait prise en aversion et n'avait pu que difficilement supporter sa vue. Or elle rachetait par d'éclatantes vertus les défauts physiques de sa personne, et elle a mérité d'être mise après sa mort, par l'Église catholique, au rang des saints. Durant les guerres civiles suscitées par le duc d'Orléans sous le règne de Charles VIII, ce prince avait été fait prisonnier et avait encouru la peine capitale; sa pieuse femme, Jeanne de France, était intervenue pour le sauver, et par ses prières avait obtenu la grâce du rebelle. Devenu roi, Louis XII persista à se montrer ingrat envers elle, et, au lieu de la faire couronner à Reims, il avait mis ses soins à obtenir de Rome l'annulation d'un mariage que la force seule lui avait imposé, qu'il avait contracté sans liberté et uniquement par crainte de Louis XI. Au fond, il n'avait d'autre but que d'épouser Anne de Bretagne, veuve du dernier roi. L'affaire fut portée devant Alexandre VI, auquel on demanda des commissaires qui eussent charge de juger selon les lois. Jeanne comparut devant eux, au doyenné de Tours, pour défendre sa cause. Résignée d'avance à un sort depuis longtemps prévu, elle commença par déclarer que, si elle soutenait ce procès contre le roi son époux,

c'était à regret et par devoir de conscience, *suppliant le roi son seigneur, dont elle désiroit faire le plaisir, sa conscience gardée, de n'estre pas mécontent d'elle*. La sentence prononcée par les commissaires d'Alexandre VI fut conforme aux désirs du roi, et le mariage fut déclaré nul (17 décembre). Jeanne, libre désormais de tout engagement avec le monde, et honorablement dotée par le roi, se retira à Bourges et y passa le reste de sa vie dans les exercices de la charité et de la pénitence; ce fut là qu'elle fonda, avec l'agrément du souverain pontife, l'ordre des religieuses Annonciades, dont elle prit l'habit.

Trois semaines après la sentence qui proclamait nul le mariage de Louis XII, le roi épousa Anne de Bretagne (8 janvier 1499). En parvenant pour la seconde fois au trône de France, cette princesse ménagea ses intérêts et ceux des Bretons avec plus de soin et d'habileté que lors de son premier mariage. D'abord, en promettant au roi de l'épouser, elle exigea la remise de toutes les places que les Français occupaient encore dans ses États, et elle ne laissa entre les mains du roi que les villes de Nantes et de Fougères, qu'il s'engagea encore à lui rendre au cas où leur mariage ne s'accomplirait pas dans le terme d'un an. S'intitulant *vraye duchesse de Bretaigne*, elle se réserva, durant toute sa vie, la jouissance pleine et entière de cette contrée. Louis XII s'engagea à ne rien changer à ce que la reine avait établi dans son duché depuis la mort du roi Charles VIII, et à ne révoquer aucun des officiers qu'elle avait nommés. Il réservait au choix exclusif d'Anne le droit de pourvoir au rem-

placement de tous ceux dont les offices viendraient à vaquer. Aucun impôt ne serait levé sans le consentement des états régulièrement convoqués, et les bénéfices ne devaient être conférés qu'à des nationaux. Le contrat fut rédigé de telle manière que la Bretagne semblait ne devoir jamais être réunie à la France, car on lisait que : « Afin que le nom de la principauté de Bretagne ne soit et demeure aboli pour le temps à venir, le deuxième enfant provenant dudit mariage, mâle, ou fille à défaut de mâle, et aussi ceux qui issiront respectivement et par ordre, seront et demeureront princes dudit pays, pour en jouir et user comme ont de coutume faict les ducs ses prédécesseurs, en faisant au roi les redevances accoutumées ; et s'il advenoit que d'eux en ledit mariage n'issît ou vînt qu'un seul enfant mâle, et que cy-après ississent ou vinssent deux ou plusieurs enfants mâles ou filles, audit cas ils succéderont pareillement audit duché, comme dit est. Et si icelle dame alloit de vie à trépas avant le roi très-chrétien, sans enfants d'eux, ou que la lignée d'eux procréée audit mariage défaudroit, en ce cas ledit roi très-chrétien jouira, sa vie durant seulement, desdits duché de Bretagne et autres pays et seigneuries que ladite dame tenoit à présent ; et, après le décès d'icelui roi très-chrétien, les prochains vrais héritiers de ladite dame succéderont auxdits duché et seigneuries, sans que les autres rois ses successeurs en puissent quereller ni autre chose demander. » Par le même contrat le roi de France promit à la duchesse-reine de ne jamais obliger la noblesse bretonne à servir hors de son pays, sauf les cas d'une extrême né-

cessité et avec le consentement de la reine et des états. Le mariage ayant été célébré en grande pompe, la reine Anne fut couronnée une seconde fois à Saint-Denis. Conformément aux stipulations acceptées de part et d'autre, Anne gouverna elle-même la Bretagne pendant toute sa vie ; elle y faisait de fréquents voyages, soit pour satisfaire sa dévotion en visitant le célèbre pèlerinage de Notre-Dame du Folgoët, dans le pays de Léon, soit pour y maintenir une autorité dont elle fut toujours extrêmement jalouse. Elle exigea une soumission complète de la ville de Saint-Malo, que ses prédécesseurs n'avaient jamais pu entièrement réduire, et elle fit construire dans la ville une forteresse qui l'assura de l'obéissance des habitants. Cette forteresse fut bâtie malgré l'évêque et les échevins. Anne, pour humilier leur opposition, fit placer sur la porte de la tour cette inscription hautaine : *Qui qu'en grogne, c'est mon plaisir* (1).

Ce besoin de domination, ce désir d'un pouvoir absolu, que la reine fit paraître dans l'administration de son duché, elle l'apporta à la cour de France, et, dès le commencement de son union avec Louis XII, elle voulut avoir part aux affaires, et *elle prenait souvent un air de maîtresse* (2). Le roi, dont le caractère était doux et patient, supportait volontiers cette domination, et se bornait, à ses heures de dépit, à appeler « ma Bretonne ! » la femme à laquelle la France devait la plus illustre et la plus héroïque portion de son peuple.

(1) Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*.

(2) *Histoire de Bretagne*. — M. Daru. — M. de Bussy.

Les commencements du règne de Louis XII furent marqués par d'utiles réformes, par d'importantes améliorations; on eût dit que le roi voulait, lui aussi, faire oublier à ses peuples les fautes du duc d'Orléans. Pendant un séjour assez long qu'il fit à Paris, à la suite de son sacre, Louis XII se fit une règle d'aller souvent au parlement, pour s'initier au détail des affaires et se mettre en mesure de travailler à la réforme des abus. Peu de temps après, il convoqua à Blois, non les états généraux du royaume, mais une assemblée de personnages *notables,* connus par leur vertu et par leur expérience, et qui eut mission de l'aider à introduire dans l'administration et dans la justice des innovations utiles. A la suite de la session de cette assemblée intervint, au mois de mars 1499, une ordonnance en cent soixante-deux articles, qui introduisit dans la procédure civile et criminelle et dans l'expédition des affaires quelques changements réclamés. Ces réformes, bien que fort incomplètes, furent accueillies comme autant de bienfaits par l'opinion publique. Disons toutefois que, par l'ordonnance de Blois, le roi, cédant aux idées mesquines de la bourgeoisie et aux réclamations de la portion la plus remuante du clergé, rétablit la Pragmatique-Sanction de Charles VII. A l'exemple des rois ses prédécesseurs, Louis XII s'attacha de tout son pouvoir à soumettre les troupes à une discipline régulière, à faire disparaître les habitudes de violence et de brigandage que se permettaient les soldats, et dont, trop souvent, les chefs eux-mêmes donnaient l'exemple. Le nouveau roi rendit une ordonnance célèbre pour assigner aux troupes des gar-

nisons fixes, pourvoir à leur subsistance, et faire châtier rigoureusement tout homme portant l'épée qui se rendrait coupable de meurtre ou de pillage. La royauté était devenue prépondérante; l'indépendance féodale fléchissait, et, cette fois, malgré les murmures, l'ordonnance de Louis XII fut prise au sérieux et porta des fruits. Étant gouverneur de la Normandie, ce prince, sous le règne de Charles VIII, avait remarqué les inconvénients qui résultaient de l'organisation défectueuse de la justice dans cette province. Le tribunal suprême auquel aboutissaient les grandes causes n'était autre que l'ancienne cour féodale et portait encore le nom de cour de l'Échiquier. Louis XII lui donna des règlements qui la transformèrent en parlement de Normandie et l'assimilèrent aux autres cours de justice déjà instituées sur le modèle du parlement de Paris. Peu de temps après, le roi établit à Aix le parlement de Provence.

Sous le règne de Charles VIII avait été institué le Grand Conseil, espèce de conseil d'État composé du chancelier, de vingt conseillers clercs ou laïques, et d'un certain nombre de maîtres des requêtes, avec mission et charge « de poursuivre, soutenir et défendre les droits, autorités, prérogatives et prééminence du roi. » C'était un moyen de soustraire au parlement de Paris les causes et les conflits sur lesquels il aurait pu statuer contrairement aux vues du prince, et le parlement, qui ne s'y était point trompé, avait vu avec inquiétude et jalousie l'établissement de cette magistrature souveraine. Louis XII, sans se laisser arrêter aux plaintes du parlement, confirma l'existence et les

attributions du Grand Conseil, et lui dut un concours fort et éclairé dans les questions de législation générale et de réformes judiciaires. Le roi vint moins aisément à bout de l'Université de Paris. Cette corporation orgueilleuse était demeurée en possession de priviléges autrefois justes et nécessaires, bien qu'exorbitants, mais qui n'avaient point tous raison d'être depuis que la science, l'instruction, les notions de l'art pouvaient arriver aux jeunes générations en dehors de l'enseignement universitaire. Les états de Tours avaient sollicité la suppression de ceux de ces droits qui, à la longue, s'étaient changés en abus, et qui entravaient le bon exercice de la police royale. Louis XII, tout en procédant avec ménagements et prudence, retrancha des règlements de l'Université ce qui lui parut contraire à la justice et à l'ordre. L'Université, fière de ses souvenirs, vit dans cette réforme salutaire un attentat à ses priviléges sacrés; elle protesta, ferma ses colléges, et fit entendre jusque du haut de la chaire chrétienne des réclamations turbulentes et des attaques hautaines contre le roi. Louis XII était alors à Blois, et son chancelier, qui vint à Paris par ses ordres, ne put apaiser le tumulte. Jugeant alors que son intervention personnelle était nécessaire pour mettre fin au désordre, le roi se dirigea lui-même sur Paris, escorté de ses gardes. Comme il était à Corbeil, les chefs de l'Université envoyèrent vers lui une députation chargée d'implorer sa clémence et d'obtenir de lui le rétablissement de leurs priviléges. Ils n'obtinrent que la première moitié de leur requête. Georges d'Amboise leur parla avec une juste fermeté « Le

roi, dit-il, dans son équité, a jugé convenable de mettre des bornes à vos priviléges, dont l'étendue servait à couvrir plusieurs abus. Vous deviez vous-même les abolir, sans attendre qu'on le fît pour vous ; vous deviez y consentir les premiers, au lieu de résister en ordonnant de fermer les classes et en imposant silence aux prédicateurs. Le roi n'a prétendu donner aucune atteinte à vos libertés, ni troubler votre repos, ni détourner les gens de bien de leurs études. Il se souvient de la tranquillité que les rois ses prédécesseurs ont voulu vous procurer. Il sait les importants services que vous avez rendus à l'Église et à l'État. Mais quel intérêt aviez-vous à soutenir les méchants dans l'abus qu'ils font de leurs priviléges, dont ils ne se servent que pour semer le trouble et la division ? Le roi aime beaucoup mieux qu'il y ait à Paris moins de régents et moins d'écoliers, pourvu qu'ils soient plus soumis et plus sages. Conduisez-vous donc si bien que vous puissiez acquérir la science que vous êtes venus chercher dans une école fondée par nos rois. » Les députés, surpris de ce langage à la fois digne et sévère, se tournèrent vers le roi, comme pour en appeler à lui des paroles du ministre. « Allez, allez, leur dit Louis XII, et saluez les bons écoliers de ma part ; à l'égard des autres, je ne m'en inquiète pas. » Puis, se frappant la poitrine, il ajouta : « Je sais qu'il y a des prédicateurs qui ont osé prêcher contre moi, mais je les enverrai prêcher ailleurs. » Les députés se retirèrent vers ceux qui les avaient envoyés, et la fermeté de Louis XII intimida la corporation universitaire. Sans attendre les mesures de répression et de rigueur qui

allaient peser sur elle, l'Université se hâta de reprendre ses travaux et d'ouvrir ses écoles. Ce fut la dernière fois qu'elle eut recours à ces *interdits* qui, à différentes reprises, sous le moyen âge, avaient fait reculer le pouvoir royal et les officiers civils.

La France, sous un roi humain et populaire, aurait pu jouir d'un utile repos; mais la manie des conquêtes troublait Louis XII comme Charles VIII, et devait encore précipiter nos pères aventureux sur l'Italie, sans autre résultat que d'onéreux sacrifices. Cette fois, il ne s'agissait pas seulement de réclamer, à main armée, le royaume de Naples; le roi voulait en outre arracher le Milanais au tyran Ludovic le More. Il invoquait d'ailleurs les droits que son aïeule, la célèbre et infortunée Valentine Visconti, lui avait légués sur le Milanais. Ces droits étaient douteux, puisque autrefois l'empereur Wenceslas, en conférant le Milanais aux Visconti, avait à perpétuité exclu les femmes du gouvernement de ce pays. Les Sforza, il est vrai, avaient eux-mêmes obtenu ce duché au nom des femmes, mais Louis XI et Charles VIII, en s'alliant plusieurs fois à eux, avaient en quelque sorte régularisé et admis leur pouvoir de fait. Louis XII en jugea tout autrement. Toutefois, avant d'éclater, il renouvela les traités de Senlis, d'Étaples et de Barcelonne avec l'empereur et les rois d'Angleterre et d'Espagne, et se ménagea des alliances en Italie. Il gagna le pape Alexandre VI par ses libéralités envers César Borgia, et les Vénitiens par l'offre de leur céder Crémone et la Ghiera d'Adda. La république s'obligea, en retour, à fournir au roi quinze cents chevaux et quatre mille fantassins

qu'il entretiendrait à ses frais. Ludovic avait pour alliés naturels Maximilien, qui avait épousé sa nièce, le duc de Ferrare, son beau-père, et le roi de Naples, intéressé à repousser l'ennemi commun. Mais, outre qu'il avait des engagements avec Louis XII, l'empereur consumait alors ses forces dans une guerre malheureuse contre les Suisses. Le duc de Ferrare, de son côté, fut insensible aux périls de son gendre, dont il avait à se plaindre ; quant au roi de Naples, épuisé par une guerre récente et indécis par caractère, il aima mieux se hasarder à attendre l'orage que de se résoudre à l'affronter. Ludovic le More se trouva donc réduit à ses propres forces en Italie ; mais Bajazet II, sultan des Turcs, opéra une diversion en sa faveur en déclarant la guerre à la république de Venise (1499).

L'armée française se réunit à Lyon vers le mois de juillet, et Louis XII se hâta de venir la passer en revue ; elle se composait de seize cents lances, formant ensemble neuf mille six cents cavaliers, de treize mille fantassins, dont cinq mille Suisses, de quatre mille Gascons, de quatre mille hommes des autres provinces de France, et enfin de cinquante-huit pièces de canon. Elle franchit les Alpes sous le commandement de Jean-Jacques Trivulce, « *très-bon Français, quoique Lombard de naissance.* »

Le 13 août les hostilités commencèrent, et en quelques jours Arazzo, Annone et Valence tombèrent au pouvoir des lieutenants de Louis XII. Bientôt les Français prirent sans aucun obstacle Bassignano, Voghiera, Castelnuovo et Ponte-Corona ; quelques jours

après, Antoine-Marie Pallavicino leur abandonna la ville et le château de Tortone sans attendre l'assaut, et se retira au delà du Pô. Trivulce, proscrit autrefois par Ludovic Sforza comme chef du parti guelfe, avait de telles intelligences dans tout le Milanais que Galéas de San-Severino, réfugié napolitain et lieutenant de Ludovic le More, n'osa tenir la campagne et alla se renfermer avec toutes ses troupes dans Alexandrie. Peu de jours après, menacé dans cette place par les Français, il réussit à s'évader dans la nuit et à se retirer à Milan. Les lieutenants de Louis XII entrèrent alors dans Alexandrie, et cette ville, livrée aux fureurs des Suisses auxiliaires, devint la proie du pillage et de l'incendie.

L'odieux Ludovic, exposé aux vengeances de la France, abandonné de ses alliés et de ses soldats, s'enfuit honteusement dans le Tyrol, tandis que les arbalétriers gascons, entrés dans Milan, brisaient sa statue, chef-d'œuvre de Léonard de Vinci (2 octobre). A la suite de ses généraux, qui avaient vaincu presque sans combattre et par la seule terreur du nom de la France, Louis XII vint à Milan et prit possession de cette ville et de la Lombardie comme légitime souverain (6 octobre). Ce fut là qu'il reçut les ambassadeurs de la plupart des princes d'Italie et conclut avec eux des traités d'alliance. Peu de temps après il partit; mais alors la mauvaise administration de Trivulce, ancien Guelfe, qui persécutait ses adversaires, fit naître des mécontements dans le Milanais et rendit l'espoir à Ludovic. Aidé de l'empereur, l'ancien duc de Milan leva en Suisse et en

Franche-Comté une armée de huit mille hommes. Bientôt après (janvier 1500) il rentra en Lombardie, appela à lui les mécontents, et se vit à la tête de trente mille hommes. C'était plus qu'il n'en fallait pour réconquérir ses États. Trivulce ne tenta point une lutte inutile ; il mit une garnison dans les châteaux de Milan et de Novarre et se retira à Mortara, pour y attendre ses renforts. Le 5 février, Ludovic le More reprit possession de Milan, au bruit des acclamations du peuple ; mais son triomphe fut de courte durée. Louis XII se hâta de faire marcher en Italie une nouvelle armée plus forte que la première, et bientôt les troupes royales rencontrèrent celles de Ludovic le More sous les murs de Novarre. Par une étrange coïncidence, il y avait alors sous les drapeaux du roi comme sous les drapeaux de son ennemi beaucoup de Suisses, enrôlés à prix d'argent. Ceux qui avaient suivi Ludovic lui signifièrent qu'ils ne se battaient pas contre leurs frères ; puis, sans plus tarder, ils firent leur paix avec la Trémouille et obtinrent la permission de rentrer dans leurs montagnes sans être inquiétés. Ludovic essaya de fuir déguisé en soldat ou en moine ; un Suisse du canton d'Uri le livra ; il fut envoyé en France au château de Loches, où il fut longtemps retenu en une dure captivité et où il finit ses jours (1). Deux de ses fils purent gagner l'Allemagne, d'où on les verra bientôt revenir. De leur côté les Suisses, en se retirant, mirent la main sur Bellinzona, qui commande la vallée du Tessin,

(1) En 1510.

afin d'avoir toujours une porte ouverte sur l'Italie et de pouvoir, à leur guise, y descendre.

La leçon que Louis XII venait de recevoir ne fut pas perdue; Trivulce ne fut point maintenu dans le gouvernement du Milanais: le roi de France ne voulut pas faire servir son autorité à des rancunes de Guelfe. Le cardinal Georges d'Amboise, qu'il chargea de réorganiser sa conquête, traita les Milanais avec douceur. Sous l'administration prudente et ferme de son neveu, le seigneur de Chaumont, Milan parut oublier ses anciens maîtres, qui l'avaient tant de fois traité avec une folle cruauté. Une sorte de parlement, sur le modèle de ceux de France, fut institué dans la capitale et donna à ce pays, ce qu'il ne connaissait guère, une justice impartiale.

Alexandre VI et son fils, l'odieux César Borgia, duc de Valentinois par la permission de Louis XII, se réjouissaient alors des succès du roi de France. César, qui se faisait un jeu de l'empoisonnement et du meurtre, cherchait à se constituer un domaine indépendant au milieu des petits États qui formaient la Romagne. Dans cette contrée, en effet, quelques villes avaient conservé ou recouvré le régime municipal; d'autres étaient gouvernées plutôt qu'administrées par des vicaires pontificaux, à peine soumis de nom aux ordres du pape, et qui travaillaient à asseoir leur propre influence. Sur ces différents points on voyait se produire, dans tout ce qu'elle avait de plus dur, l'oppression féodale exercée sans contrôle par des condottieri et des brigands. Alexandre VI s'indignait d'ailleurs, à juste titre, d'une situation qui s'aggravait de jour en jour,

et qui tendait à substituer le règne de l'anarchie à celui des papes dans les plus belles provinces du saint-siége. Il déploya contre les tyrans subalternes qui pesaient sur son peuple une énergie et une rigueur dont le résultat fut de mettre fin à des calamités douloureuses dont on ne saurait trouver le tableau exact autre part que dans l'histoire de l'Italie. L'ambition de César Borgia lui servit d'instrument; aidé par les soldats de Louis XII, Alexandre donna à son fils le titre de duc de la Romagne, et César, à force d'arrestations et de supplices, rendit aux États temporels du pape la sécurité matérielle qui leur manquait. Sur ces entrefaites, le roi de France, qui, pendant son séjour à Milan, avait signé un traité d'alliance offensive et défensive avec les Florentins, envoya au secours de ces derniers un corps d'armée destiné à les mettre en mesure de subjuguer de nouveau la ville de Pise, récemment affranchie de leur domination par le roi Charles VIII. Les Pisans, qui aimaient la France et lui devaient leur liberté, virent avec douleur les soldats de Louis XII marcher contre eux et assiéger leurs murailles. Quand ils eurent à soutenir un assaut, ce fut aux cris de *Vive la France!* qu'ils combattirent les Français, et ceux-ci, étonnés d'avoir à verser le sang d'ennemis qui leur tendaient les bras, refusèrent de continuer la lutte.

Établi en vainqueur dans l'Italie septentrionale, allié des Florentins et du pape, Louis XII songeait à entreprendre la conquête du royaume de Naples et disposait tout pour cette nouvelle campagne (1501). On a vu plus haut qu'après avoir affranchi Naples de

la domination française Ferdinand II, de la maison d'Aragon, était mort, laissant ses États à Frédéric Ier, son oncle. Celui-ci, intimidé par les préparatifs militaires du roi de France, n'osait essayer de lui tenir tête, et, pour détourner l'orage prêt à fondre sur Naples, il offrait de se reconnaître vassal de Louis XII, de lui payer un tribut, de recevoir des garnisons françaises dans ses principales villes fortes. Louis XII, au lieu d'accepter, eut l'inconcevable pensée de se concerter avec Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, qui, de son côté, revendiquait le royaume de Naples, et tous deux conclurent à Grenade un traité d'alliance aux termes duquel il fut convenu que les deux souverains entreprendraient de concert la conquête du royaume de Naples; que Ferdinand aurait la Pouille et la Calabre, avec le titre de duc de ces deux provinces; Louis XII, la ville de Naples, la Terre de Labour, l'Abruzze, et le titre de roi de Sicile et de Jérusalem; que tous deux jouiraient en commun des revenus de la Capitanate, et qu'ils recevraient du pape l'investiture, par respect pour les droits que le saint-siége ne cessait de revendiquer sur le royaume de Naples depuis l'ère des Hohenstauffen et depuis l'avénement de Charles d'Anjou à la couronne des Deux-Siciles.

Louis XII s'entendait mieux à administrer avec économie et justice le royaume de France qu'à nouer au dehors des intelligences politiques. En s'unissant à Ferdinand d'Espagne il s'exposait d'avance à des déceptions d'autant plus à craindre que le principal instrument de Ferdinand, dans la lutte qui allait

s'ouvrir, était Gonzalve de Cordoue, surnommé « le Grand Capitaine. » Ce guerrier intrépide, mais déloyal, était rarement esclave de sa parole, et disait volontiers que « la toile de l'honneur doit être faite d'un tissu lâche. » Pour le moment Gonzalve de Cordoue était dans le royaume de Naples, à la tête d'une armée auxiliaire venue d'Espagne, et, prêt à se jeter sur les États de Frédéric comme sur une proie, il abusait ce prince par des promesses fallacieuses et des démonstrations d'amitié.

Sur ces entrefaites, le 26 mai 1501, l'armée française, forte seulement de neuf cents lances, de sept mille hommes de pied, Gascons, Normands, Picards, Allemands et Suisses, et de trente-six canons, quitta ses garnisons de Lombardie et marcha sur Naples, sous les ordres de Stuart d'Aubigny. En même temps partit de Toulon une flotte de trente gros vaisseaux pour prendre à Gênes Philippe, comte de Ravenstein, chargé de diriger les opérations maritimes. Cette flotte portait six mille cinq cents hommes de débarquement, et les chroniques, parlant avec une admiration ignorante de la dimension de ses vaisseaux, affirment que l'un d'eux, *la Charente*, avait à bord « deux cents pièces d'artillerie et douze cents hommes de guerre, sans les aides (1). » On peut révoquer en doute l'exactitude de ces chiffres.

Le 25 juin d'Aubigny entra dans Rome avec l'armée française, et le pape, surpris de cette agression, mais hors d'état de résister, consentit à reconnaître

(1) Jean d'Auton.

le traité conclu entre Louis XII et Ferdinand le Catholique, comme aussi à accorder à ces deux souverains l'investiture des provinces napolitaines que d'avance ils s'étaient partagées. « Alors, dit Guichardin, on se demanda comment Louis XII avait pu se résoudre à partager le royaume de Naples avec le roi d'Espagne, et à introduire en Italie, où il était le seul arbitre de toutes choses, un prince son rival, entre les bras de qui tous les mécontents ne manqueraient pas de se jeter, et qui d'ailleurs avait d'étroites liaisons avec l'empereur. On ne comprit pas pourquoi il avait préféré ce parti à celui de laisser cette couronne à Frédéric, qui aurait été son tributaire, comme il le lui avait offert tant de fois. Mais on n'était pas moins surpris que Ferdinand eût démenti par un pareil trait de perfidie la réputation de bonne foi et d'équité dont il jouissait (1). » Quoi qu'il en soit, en apprenant que ses frontières allaient être menacées par les troupes françaises, Frédéric de Naples somma Gonzalve de Cordoue de remplir ses engagements et de lui venir en aide. Gonzalve, cessant alors de feindre, déclara publiquement que, pour obéir à Ferdinand d'Espagne, son seigneur et roi, il allait agir en ennemi contre les Napolitains. Accablé par une double attaque, Frédéric dispersa ses troupes dans les principales villes de son royaume, et en peu de jours la plupart de ces places fortes se rendirent aux Français. Naples ne résista pas davantage ; le roi Frédéric, qui s'était enfermé dans le château Neuf, ne

(1) Guichardin, *Hist. d'Italie*, liv. V, chap. 2.

tarda pas à capituler, à la condition qu'il lui serait permis de se retirer dans l'île d'Ischia, avec sa femme, ses enfants, ses amis et ses biens, et qu'on accorderait une amnistie à tous ceux de ses sujets qui lui étaient demeurés fidèles. Il demanda aussi de pouvoir passer à Ischia, dans une pleine sûreté, six mois, à l'expiration desquels il serait libre de se réfugier où il voudrait, s'il ne s'accommodait pas avec le roi de France. D'Aubigny accorda tout ce que l'infortuné Frédéric sollicitait de la générosité française; mais Philippe de Ravenstein, étant arrivé avec la flotte, refusa de reconnaître cette capitulation et somma Frédéric de se mettre purement et simplement à la merci du roi de France. Frédéric se résigna et partit pour la France sur une escadre de six galères. Louis XII, sensible à la confiance du monarque détrôné, lui accorda une pension viagère de trente mille ducats et le comté du Maine, *pour lui et ses hoirs,* sous la condition qu'il ne sortirait pas du royaume. Le fils aîné de Frédéric se défendait encore dans Tarente; Gonzalve de Cordoue jura sur la sainte hostie de respecter sa liberté s'il consentait à se rendre; puis, parjure à ce redoutable serment, il envoya le malheureux prince en Espagne, où sa captivité se prolongea jusqu'à la fin de sa vie. Le second fils de Frédéric, qui avait suivi son père en France, mourut à Grenoble en 1515; le troisième finit ses jours à Ferrare, et ce fut par cette longue série de calamités que la branche de la maison d'Aragon qui régnait à Naples perdit ce royaume et disparut de la scène politique, sans gloire et sans profit pour la France.

Et d'abord les armées de terre et de mer qui, par ordre de Louis XII, avaient coopéré à la conquête de Naples, ne furent pas heureuses dans leurs autres opérations. La flotte, mise sous la conduite de Philippe de Ravenstein, fut dispersée ou coulée bas dans une expédition contre les Turcs. De son côté, d'Aubigny, atteint d'une maladie de langueur, se vit bientôt hors d'état de se faire obéir des officiers et des soldats; Louis XII lui retira son commandement et mit à sa place Louis d'Armagnac, duc de Nemours (1502), célèbre par les rébellions et le supplice de son père. Pour surcroît de difficultés, et conformément aux vues secrètes de Ferdinand le Catholique, la mésintelligence se mit entre les armées françaises et espagnoles qui occupaient les États de Naples, et de part et d'autre on se disputa à main armée la possession de la Capitanate, province dont le traité de Grenade n'avait pas déterminé le sort. Il y eut des luttes et des conflits qui aboutirent à une rupture ouverte entre les deux gouvernements. Les Français avaient l'avantage du nombre; Gonzalve s'enferma dans Barlette pour y attendre des renforts. Le duc de Nemours l'y bloqua, tandis que d'Aubigny, avec le tiers des troupes, alla soumettre la Calabre. Pendant le blocus de Barlette, les deux armées changeaient la guerre en défis particuliers et en tournois, où se mesuraient leurs plus braves chevaliers. Ce fut dans un de ces combats que Bayard se signala par sa bravoure intrépide, et prit place, dans l'armée française, au premier rang des hommes dont la force individuelle influait encore sur le sort des batailles. Depuis l'invention de l'artillerie

et de l'arquebuse, ces guerriers devenaient de plus en plus rares; un héros étant à la merci d'un boulet perdu ou d'une balle lancée au hasard, on sentait que l'art de la guerre devait désormais subir une transformation, et que l'emploi du courage isolé n'allait plus suffire pour appeler la victoire sous un drapeau ou sous un autre. Dès ce moment la science du chef, la sûreté du coup d'œil, l'art des campements, l'habileté qui consiste à disposer des masses, c'étaient là les vraies conditions de la gloire militaire ou du triomphe.

La campagne de 1502 s'était passée sans événements décisifs, mais la situation des Aragonais et de Gonzalve de Cordoue n'en était pas moins gravement compromise dans le royaume de Naples. Pour sauver ses soldats et son lieutenant, Ferdinand d'Espagne eut recours à une de ses ruses ordinaires. Son gendre, Philippe le Beau, qui possédait de son chef les anciens Pays-Bas bourguignons et qui du droit de sa femme, Jeanne la Folle, était héritier de la Castille, traversait alors la France. Il lui laissa faire un traité qui suspendit les hostilités et parut tout arranger; puis, désavouant son gendre, il fit passer des renforts à Gonzalve avec ordre de continuer la guerre. Louis XII se plaignit fort d'avoir été trompé; « et c'est la seconde fois, disait-il. — Il en a menti, répondit Ferdinand, c'est la dixième. » L'archiduc Philippe le Beau n'avait point encore quitté la France. Indigné d'avoir été l'instrument involontaire d'une trahison, il craignit d'en être la victime, mais Louis XII, en lui annonçant qu'il était libre, lui dit : « J'aime mieux perdre une

« couronne, qu'il est possible de reconquérir, que « l'honneur, dont la perte ne se répare jamais. » Cette conduite généreuse ne désarma point la perfidie de Ferdinand. Les renforts qu'avait reçus Gonzalve de Cordoue lui permirent de reprendre l'offensive. Ferdinand d'Andradès, qui commandait les troupes espagnoles en Calabre, rencontra le corps d'armée de d'Aubigny non loin de Seminara et le mit en déroute; puis, ayant rejeté le général français dans Angitula, il le força de se rendre (21-27 avril). Non moins heureux, Gonzalve sortit de Barlette, où il avait depuis longtemps trouvé un refuge, et marcha, dans la direction de Cérignoles, à la rencontre de l'armée française aux ordres du duc de Nemours. La bataille s'engagea le 28 avril. Le duc de Nemours comptait sous ses bannières cinq cents lances, quinze cents cavaliers et quatre mille fantassins; l'armée de Gonzalve comptait dix-huit cents chevaux et quatre mille cinq cents hommes, tant Allemands qu'Espagnols. La chaleur était excessive dans les plaines arides de la Pouille; l'eau manquait aux deux armées, et les manœuvres militaires étaient dérobées aux regards par d'épais nuages de poussière. Malgré le désavantage des positions et du terrain, les Français commencèrent l'attaque. Leur audace ne fut point récompensée par la victoire. Dès le premier moment du combat le duc de Nemours fut atteint d'une balle et tomba mort; ses lieutenants, Louis d'Ars et Yves d'Allègre, furent forcés de battre en retraite, et en moins d'une demi-heure les Français perdirent trois à quatre mille hommes, leurs bagages et leurs munitions. Cette désastreuse bataille mit

fin à la domination de Louis XII dans le royaume de Naples. Cependant Louis d'Ars et les débris de son corps d'armée se renfermèrent dans Venouse, résolus de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité; quant à Yves d'Allègre, il se replia sur Gaëte avec quelques troupes, et se mit en devoir de disputer cette ville aux Espagnols.

Profondément irrité de ces désastres et de la perfidie de Ferdinand, Louis XII leva trois nouvelles armées : la première, sous les ordres du sire d'Albret, devait pénétrer en Espagne par Fontarabie; le maréchal de Rieux, à la tête de la seconde, devait attaquer le Roussillon; et la troisième, commandée par la Trémouille, était destinée pour l'Italie. Deux escadres, rassemblées à Marseille, avaient mission de seconder les opérations des armées de terre. Ces préparatifs n'avaient pu s'achever sans un surcroît énorme de dépenses; Louis XII fit appel aux bonnes villes et aux états provinciaux et en obtint des subsides. D'importantes levées d'hommes eurent lieu dans les cantons suisses, et tout annonça que la prochaine campagne vengerait en Italie l'honneur des armes du roi. Sur ces entrefaites (18 août 1503) mourut le pape Alexandre VI, âgé de soixante-douze ans; le bruit courut qu'il avait bu, par mégarde, d'un vin empoisonné par lui destiné à faire mourir un cardinal; or cette rumeur, longtemps accréditée par les historiens, qui se sont copiés sans daigner remonter aux sources, ne trouve aujourd'hui aucune créance et paraît reléguée au rang des inventions de la crédulité et de la haine. Quand ce pontife, indigne de sa haute mission, eut rendu le dernier sou-

pir pour aller comparaître au redoutable tribunal de Dieu, les cardinaux s'assemblèrent, et décidèrent entre eux que le nouveau pape, quel qu'il fût, prendrait dès ce moment, comme tous ses collègues du sacré collége, l'engagement de convoquer dans deux ans un concile général chargé de rétablir la discipline dans l'Eglise, de réformer les abus et de remédier à la corruption des mœurs. A son avénement au souverain pontificat, François Piccolomini, archevêque de Sienne, prit le nom de Pie III.

La mort du pape, les difficultés qui retardèrent pendant plus d'un mois l'élection de Pie III, introduisirent des changements politiques dans le gouvernement des États du saint-siége. Tandis que le cardinal d'Amboise, dans l'espoir d'arriver au pontificat suprême, maintenait à Rome l'armée française aux ordres de la Trémouille, César Borgia se voyait dépossédé du pouvoir, mis en arrestation, et réduit à rendre aux troupes du pape les forteresses de la Romagne dont il s'était mis en possession sous le règne d'Alexandre VI. Rendu à la liberté, mais sans alliés, sans amis, sans asile, il se confia à Gonzalve de Cordoue, qui le trahit à son tour et l'envoya prisonnier en Espagne. Sur ces entrefaites le vénérable Pie III, après un pontificat de vingt-six jours, était mort, regretté de l'Église universelle; le conclave s'était assemblé le 1er novembre 1503, et, le même jour, les cardinaux, d'un vote unanime, avaient élu le cardinal Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV, qui prit le nom de Jules II. C'était un homme au cœur intrépide, à la volonté forte, et qui, au milieu des conflits dont l'Europe était le

théâtre, se proposait de rendre à l'Église la liberté et l'indépendance dont elle avait besoin. Aux coups rapides sous lesquels avait fléchi César Borgia on aurait pu reconnaître la puissance du nouveau pape; mais Jules II s'était encore borné à essayer ses forces, et il lui importait avant tout de mettre obstacle à la folle ambition de Louis XII, comme aussi d'empêcher que l'Italie ne devînt une province de la France. C'est vers ce but qu'il fit tendre ses efforts et sa politique, alors même qu'il paraissait n'avoir d'autre dessein que de subjuguer et de détruire l'un après l'autre les petits tyrans féodaux qui, maîtres des deux tiers de la Romagne, tenaient encore sous l'oppression la populations de l'État pontifical.

Cependant l'armée française, après avoir perdu un temps précieux, était entrée dans le royaume de Naples, et s'était portée, au delà du Garigliano, vers les positions occupées par Gonzalve de Cordoue (5 novembre). Les Espagnols s'étaient établis à Cintura, village situé près du fleuve; l'armée française les enveloppait en quelque sorte, mais sans pouvoir forcer leurs retranchements, et, comme les deux camps étaient établis sur des terres marécageuses, ils souffraient beaucoup des intempéries de la saison. On conseillait à Gonzalve de se replier sur Capoue; il n'en fit rien. « J'aimerais mieux, dit-il, perdre ici la vie, en gagnant seulement un demi-pied de terrain, que de reculer de quelques pas pour la prolonger de cent ans. » On voit que l'esprit militaire de la chevalerie survivait encore dans son âme déloyale. Moins grand capitaine, mais non moins hardi soldat, le chevalier Bayard se signa-

lait, dans les rangs de l'armée française, par des prouesses que son naïf biographe nous a racontées. Un jour, Pedro de Pas, l'un des plus vaillants guerriers espagnols, « lequel toutes fois n'avoit pas deux couldées de hault, et si estoit si fort bossu et si petit que, quand il estoit à cheval, on ne luy voyoit que la teste au-dessus de la selle, » passa le Garigliano à la tête d'un détachement de cavalerie et d'infanterie, et manœuvra pour attaquer l'armée française à l'une des extrémités du pont, afin de faciliter une attaque plus générale, méditée par Gonzalve de Cordoue. Bayard, « qui désiroit toujours estre près des coups, » s'aperçut de ce mouvement, et, prenant une résolution digne des beaux jours de la république romaine, il appela à lui un écuyer du roi, *hardy gentilhomme.* « Monseigneur l'escuyer, mon amy, lui dit-il, allez prestement quérir de noz gens pour garder ce pont, ou nous sommes tous perduz ; ce pendant je mettray peine de les amuser jusques à vostre venue ; mais hastez-vous. » L'écuyer étant parti, Bayard, comme un autre Horatius Coclès, s'en alla « au bout dudit pont, où de l'autre costé estoient desjà les Espaignolz prestz à passer ; mais, comme lyon furieux, va mettre sa lance en arrest, et donna en la troppe qui desjà estoit sur ledit pont ; de sorte que trois ou quatre se vont esbranlez, desquelz en cheut deux en l'eau, qui oncques puis n'en relevèrent, car la rivière estoit grosse et profonde. Cela fait, on lui tailla beaucoup d'affaires, car si durement fut assailly que sans trop grande chevalerie n'eust sceu résister ; mais, comme ung tigre eschauffé, s'accula à la barrière du pont, à ce qu'ilz ne gaignassent

le derrière, et à coup d'espée se deffendit si très-bien que les Espaignolz ne sçavoient que dire.» Ainsi Bayard contint les assaillants jusqu'à l'arrivée de son compagnon, qui accourut avec un secours de cent hommes d'armes, « lesquelz firent ausditz Espaignolz habandonner du tout le pont. » Le bon chevalier fut encore le premier à les poursuivre (1).

Après s'être maintenu cinquante jours sur les rives marécageuses du Garigliano, en dépit de la dyssenterie et des fièvres qui décimaient son armée, Gonzalve de Cordoue reçut des renforts et prit immédiatement l'offensive. Dans la nuit du 27 décembre 1503, ayant fait jeter à Sugio un pont sur le fleuve, il fit attaquer la tête de pont que les Français gardaient à Minturne. Yves d'Allègre essaya de rejeter les Espagnols sur la rive gauche; mais, accablé par le gros de l'armée espagnole, il fut rejeté en désordre sur la rive droite avec le reste de l'armée française, et obligé de battre en retraite vers Gaëte. Le 1er janvier 1504, cette place tomba au pouvoir de Gonzalve de Cordoue, et des légions de la Trémouille, naguère si bien équipées et si fières de leur nombre, il ne resta qu'une poignée d'hommes, trop heureux de regagner en fugitifs les frontières de la France. Louis d'Ars, qui, depuis la défaite de Cérignoles, s'était maintenu dans Venouse avec quelques troupes, s'y défendit encore vaillamment, tant qu'enfin, perdant l'espoir d'être secouru et prévenant la nécessité de mettre bas les armes, il s'ouvrit un passage à travers les Espagnols et ramena

(1) *Hist. de Bayard*, chap. 15, par le Loyal serviteur.

en bon ordre sa gendarmerie au delà des Alpes. Contrairement à l'attente générale, Gonzalve de Cordoue, qui commandait à une armée victorieuse et ne savait comment la payer, se vit hors d'état de tirer parti de la bataille du Garigliano et de se porter à la suite des Français dans la haute Italie. Les hostilités furent donc suspendues.

Louis XII recueillait les fruits de la politique imprudente dont les inspirations lui avaient fait engager la France dans des guerres difficiles, pour soutenir des prétentions dynastiques fort douteuses. Hors d'état de défendre Gênes et Milan, ses deux conquêtes, il ne lui restait en Italie d'autres alliés que les Florentins, impuissants eux-mêmes à tenir tête aux armées espagnoles. Les Vénitiens, mécontents de son attitude hautaine, se montraient disposés à agir en ennemis; les Suisses s'indignaient d'être traînés à la remorque de nos armées; les petits princes d'Italie, que Louis XII avait si longtemps sacrifiés à César Borgia, relevaient la tête et bravaient hautement la France; le nouveau pape, préoccupé de la lutte engagée contre la féodalité des États romains, n'était point en mesure de rompre avec la France; mais on sentait bien qu'au premier prétexte il se joindrait aux adversaires du roi, et que désormais il ne fallait pas compter sur lui. Il n'en fallait pas tant pour dégoûter Louis XII de ses entreprises en Italie. Or, comme les plus dangereux adversaires de ce roi étaient encore l'empereur Maximilien et Ferdinand le Catholique, pour désarmer leur inimitié, Louis XII signa à Blois un traité désastreux par lequel la main de Claude, sa fille, était promise à

Charles de Luxembourg, fils de Philippe le Beau, petit-fils de Maximilien, et qui, par l'effet des alliances de son père, devait hériter de l'empire d'Allemagne, de l'Autriche et de l'Espagne. La dot de Claude allait se composer de la Bretagne, de la Bourgogne et du Milanais. C'était jeter pour l'avenir les bases d'un empire colossal dont le titulaire, qui depuis régna sous le nom de Charles-Quint, aurait pu sans obstacle anéantir la nationalité française et faire de notre pays un simple fief de la maison d'Autriche. Cependant Anne, femme de Louis XII, plus duchesse de Bretagne que reine de France, était heureuse et fière de préparer à sa fille une si brillante union, même aux dépens de la France; mais la France réclama, et Louis XII saisit la première occasion de faire droit à ses vœux (1504).

Ce prétexte ne tarda pas à se présenter. L'année suivante (1505), Ferdinand le Catholique, irrité contre son gendre, Philippe le Beau, songea à le déshériter en contractant un second mariage; il épousa Germaine de Foix, nièce de Louis XII, et ce prince, par un traité signé encore à Blois (octobre 1505), céda de nouveau ses droits sur le royaume de Naples à sa nièce, ce qui était rompre une des principales conditions du mariage de madame Claude. La Bretagne et la Bourgogne étaient encore engagées par les précédentes stipulations; Louis XII, sous prétexte d'en régulariser la cession éventuelle, mais sans doute pour faire naître des obstacles et appuyer sa résistance sur celle du pays, se détermina à convoquer les états généraux du royaume et à les mettre en demeure de donner ou de

refuser leur assentiment aux déplorables traités de 1504 et de 1505.

Quelques historiens ont cherché à atténuer les torts de Louis XII ; ils ont fait observer que, à l'époque où il avait adhéré aux conditions désastreuses imposées par le roi d'Espagne et l'empereur, le roi de France était affaibli moralement et physiquement par une grave maladie. Ajoutons avec eux que cette épreuve, qui mit en péril les jours du roi, fournit au peuple l'occasion de manifester l'amour sincère dont il environnait son roi. Au mois d'avril 1505, ce prince, depuis longtemps miné par la fièvre, perdit la parole, et les médecins désespérèrent de lui. Il était alors à Blois, où on l'avait transporté afin de lui faire respirer un air plus doux et plus salubre. Bientôt le bruit se répandit qu'il avait reçu les derniers sacrements, et on disait vrai. Alors une consternation générale se manifesta à Paris et dans les provinces. « Ce seroit chose incroyable d'écrire ni raconter, dit Saint-Gelais, les plaintes et les regrets qui se faisoient par tout le royaume, pour le chagrin que chacun avoit du mal de son bon roy. On eust vu, jour et nuit, à Blois, à Amboise et à Tours, et partout ailleurs, hommes et femmes aller par les églises et aux saints lieux, afin d'impétrer envers la divine clémence grâce de santé à celui que l'on avoit si grant peur de perdre, comme s'il eust été père de chacun. » Sur le point de passer de vie à trépas, Louis XII se repentit d'avoir perdu de vue les intérêts de cette France dont il était tant aimé, et, par un testament secret, il révoqua les engagements pris avec la maison d'Autriche et or-

donna que sa fille Claude épouserait le jeune François, comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne. Cette résolution prise, le roi, dont on n'attendait plus que le dernier soupir, parut plus calme, et bientôt *il revint en amendement*, *et alla toujours depuis en amendant*. Or, tandis qu'il revenait à la santé, les états généraux, convoqués à Tours par ses ordres, s'assemblèrent le 14 mai 1506.

Louis XII était vraiment le roi de la bourgeoisie; économe et bon, il diminuait les impôts; il condamnait le faste et les pompes inutiles, et, s'il guerroyait sans utilité, la France n'en voyait pas moins avec faveur ses expéditions en Italie. Ne perdons pas de vue, en effet, que ces campagnes entreprises au delà des monts, bien que jugées aujourd'hui avec beaucoup de sévérité par l'histoire, étaient réellement populaires au seizième siècle. On eût dit que la France voulait, à tout prix, prendre sa revanche à Naples, et qu'un éternel instinct poussait les enfants des Gaulois à reconstruire sans relâche le vieil empire cisalpin jadis fondé par leurs pères.

Les états de 1506, bien qu'on vît siéger dans leur sein quelques personnages d'élite, appartenant aux ordres privilégiés, ne furent en très-grande partie composés que de magistrats et de députés des villes; ils représentèrent donc, selon les vues du roi, la bourgeoisie et les campagnes, plutôt que le clergé et la noblesse. D'avance on était assuré de leurs sympathies, et il ne fut nullement difficile de diriger leurs votes. Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame et premier député de Paris, porta la parole, et pré-

senta à Louis XII ce que, dans le langage parlementaire moderne, nous pourrions appeler les vœux ou l'Adresse des états. Il remercia le roi d'avoir réprimé la licence des gens de guerre, diminué les tailles et réformé la justice. « Pour toutes ces causes, dit-il, le roy devoit être appelé Loys douzième, *Père du peuple.* » Telle fut l'origine du glorieux surnom donné à Louis XII. On s'occupa ensuite de la grande question qui agitait le pays. « Les états, dit Saint-Gelais, supplièrent très-humblement le roy, à genoux et mains joinctes, que, leur ayant montré autant grand signe d'amour par ci-devant que père peut faire à ses enfants, son bon vouloir fût, en persévérant en ses bienfaits, que, pour le bien de ses sujets, il luy plût d'accorder le mariage de Madame sa fille avec Monseigneur d'Angoulême, qui, pour l'heure, estoit l'héritier apparent du royaulme, et remontrèrent les grands inconvénients qui pourroient advenir si ladicte dame estoit mariée au fils de l'archiduc ou à aulcun autre prince étranger. » Par ordre de Louis XII, le chancelier Guy de Rochefort répondit aux députés « que, quant aux louanges par eux à luy données, elles venoient de Dieu ; que, s'il avoit bien fait, il désiroit encore de mieux faire ; et, au regard de la requeste touchant le mariage de M. d'Angoulesme, qu'il n'en avoit jamais ouï parler ; que de cette matière il communiqueroit avec les princes de son sang, pour avoir leur advis. » Le lendemain (15 mai) les députés de la Bretagne se présentèrent à leur tour au roi et le supplièrent, au nom de leurs commettants, de ne point les exposer à passer sous la domination d'une puis-

sance étrangère. On avait prévu cette démarche. Tout étant concerté, on tint, pour la forme, un conseil où furent appelés les principaux seigneurs de la Bretagne et les membres des parlements. On y décida la rupture des traités faits avec l'Autriche et le mariage de la fille du roi avec le comte François d'Angoulême, en faveur duquel s'étaient prononcés les vœux de la France entière. Le 19 mai, dans une nouvelle séance royale, Louis XII notifia aux députés la résolution qu'il venait de prendre, et, dès le surlendemain, 21 mai, afin de rendre la décision irrévocable, on procéda aux fiançailles de madame Claude de France, fille de Louis XII, avec M. de Valois, comte d'Angoulême, proche parent du roi, et héritier présomptif de la couronne. Après cette importante cérémonie, qui était une déclaration de guerre aux puissances signataires des traités de 1504 et de 1505, la session des états fut close et les députés rentrèrent dans leurs provinces.

Pour le moment les hostilités n'éclatèrent point encore, malgré le vif déplaisir de l'empereur, du roi d'Espagne et du souverain des Pays-Bas. Maximilien manquait d'argent pour lever des troupes et faire les frais d'une nouvelle invasion; Philippe le Beau tomba malade et mourut, laissant à son beau-père, Ferdinand le Catholique, la tutelle de ses deux fils, Charles et Ferdinand, encore en bas âge. L'aîné de ces enfants était resté en Flandre, et plusieurs conseillers de Louis XII insistaient vivement pour que le roi, profitant des circonstances, mît la main sur les Pays-Bas, alors sans gouvernement et sans chefs. Le roi de

France refusa d'entreprendre cette injuste conquête, et, comme suzerain de la Flandre, se déclara protecteur du jeune Charles.

Cependant là encore les combinaisons de Louis XII ne tardèrent pas à échouer : la fille de l'empereur Maximilien, la tante de Charles, Marguerite d'Autriche, qui avait été autrefois fiancée à Charles VIII, puis mariée successivement à l'infant d'Espagne et à Philibert le Beau, duc de Savoie, morts tous deux dans leur première jeunesse, était allée s'établir à Malines, dans les Pays-Bas, afin de se consacrer aux intérêts et à l'éducation des enfants de l'archiduc Philippe, son frère. Cette princesse s'y concilia l'affection et l'estime de tous, et ne tarda pas à exercer une grande influence. Elle parvint à persuader aux états des dix-sept provinces qu'ils avaient eu tort d'accepter la protection de la France, et les amena à déférer au *roi des Romains* la tutelle de son petit-fils, l'archiduc Charles. Maximilien confia la régence des Pays-Bas à Marguerite, qui les gouverna durant bien des années avec intelligence, sagesse et courage.

L'année suivante (1507), des troubles ayant éclaté à Gênes, à l'instigation des puissances ennemies de la France, le peuple de cette ville massacra la garnison que Louis XII avait mise dans ses forts et proclama l'empereur Maximilien seigneur de leur république. Le roi de France marcha lui-même contre les rebelles et parvint à faire rentrer dans le devoir les « orgueilleux vilains » de Gênes, qui s'étaient révoltés. « Ores, marchands, criait Bayard, défendez-vous avec vos aulnes, et laissez les piques et les lances,

lesquelles vous n'avez accoutumées. » Ces marchands firent toutefois une très-énergique résistance ; le brave la Palisse fut blessé. Mais le roi avait mis sur pied des forces énormes, et Gênes fut prise.

Le roi entra dans Gênes le 29 avril, l'épée à la main, couvert d'armes blanches et escorté de sa maison militaire. Devant la porte de la ville, les trente *Anciens* (*Anziani*) et les principaux citoyens, vêtus de deuil et la tête rase, se jetèrent aux pieds du monarque, les larmes aux yeux, et, paraissant pénétrés de tristesse et de repentir, ils implorèrent à grand cris sa miséricorde. Louis passa outre sans leur répondre ; il leur ordonna cependant de se relever et quitta l'épée nue qu'il tenait à la main, laissant entrevoir qu'il penchait du côté de la clémence. Il mit pied à terre près de la cathédrale, où il trouva une multitude de femmes et d'enfants, couverts de vêtements blancs, des branches d'olivier à la main, et qui le supplièrent aussi à genoux de pardonner à la ville. Huit jours après, le roi convoqua l'assemblée des corporations dans la grande cour du palais; il y parut sur un trône magnifique, ayant à côté de lui Georges d'Amboise; derrière, à droite et à gauche, se tenaient les princes et seigneurs, avec les généraux de l'armée. Les notables de chaque quartier et les Anciens, prosternés sur les degrés, la tête nue, en habits de deuil, implorèrent de nouveau la clémence royale. Louis, affectant un air sévère, consulta le cardinal. Enfin, au bout de quelques moments d'un silence qui n'était interrompu que par des sanglots, un orateur annonça que le roi faisait grâce de la vie aux Génois, quoique

par leurs insolences ils eussent mérité de la perdre ; il leur rendait aussi leurs biens, à condition qu'ils en useraient mieux à l'avenir (1). En revanche, on livra au bourreau soixante personnages qui avaient figuré au premier rang de la défense ; la seigneurie de la ville, avec les îles de Corse et de Chio, furent réunies au domaine royal. Les Génois furent contraints de payer une amende de deux cent mille écus et de bâtir à leurs frais le fort de la Lanterne, destiné à les tenir en respect.

L'année suivante (1508) fut conclue la célèbre ligue de Cambrai, par laquelle le pape, l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne, malgré leurs divisions particulières, se coalisèrent contre la république de Venise. Cette république, d'abord composée de quelques cabanes de pauvres pêcheurs, avait fini par concentrer en son sein la plus grande partie du commerce et des richesses du monde. Le traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la France, l'empire et l'Espagne, contre les Vénitiens, portait que les puissances confédérées uniraient leurs efforts pour contraindre les Vénitiens à rendre au saint-siége Ravennes, Cervia, Faënza, Imola, Césenne et Rimini ; à l'empire, Padoue, Vicence et Vérone, et à la maison d'Autriche, Roveredo, Trévise et le Frioul ; au roi de France, Brescia, Bergame, Crême, Crémone et la Ghiara d'Adda ; au roi d'Espagne, Trani, Brindes, Otrante, Gallipoli et Polignano ; au roi de Hongrie, s'il entrait dans la ligue, toutes les villes de Dalmatie et d'Esclavonie qui avaient autrefois appartenu à sa couronne ; au duc de Savoie, le royaume de

(1) L. Todière, *Hist. de Louis XII.*

Chypre, dont les Vénitiens avaient dépossédé en 1474 une branche de sa famille; aux ducs de Mantoue et de Ferrare, les domaines dont la république avait dépouillé leurs ancêtres. Le pape Jules II accéda, mais à regret, à cette ligue ; toujours désireux de reconstituer la puissance temporelle du saint-siége sur de larges bases, il avait hâte d'affranchir l'Italie du joug des *barbares*, et, pour le moment, ces barbares (les Français et les Germains) allaient se mettre eux-mêmes au service de sa politique.

Les négociations entre les puissances liguées avaient été longues, et les adhésions au traité du 10 décembre 1508 s'étaient fait attendre de la part de quelques souverains. Dans cet intervalle, Venise avait eu le pressentiment des dangers qui la menaçaient et un moment elle était parvenue à fléchir le pape. Le 27 avril 1509, les premières hostilités commencèrent sur la frontière, du côté de la Lombardie, et par ordre du roi de France, avant même que la guerre eût été officiellement déclarée aux Vénitiens et au doge Loredano, « hommes infidèles et usurpateurs injustes. » Or déjà la *seigneurie* de Venise avait pris des dispositions en vue de la défense du territoire et rassemblé sur l'Oglio une armée d'environ quarante mille hommes. L'armée de Louis XII en comptait à peine trente mille. De son côté, le pape, n'ayant pu amener Venise à restituer au saint-siége les places dont elle s'était emparée, sans droit et sans titres, lança contre les citoyens de cette république une bulle d'excommunication en vertu de laquelle il les déclarait criminels de lèse-majesté divine et ennemis du nom chrétien. Le 8 mai, les

Français franchirent l'Adda sur trois ponts de bateaux et se déployèrent sur la rive gauche. Les généraux vénitiens auraient pu disputer à Louis XII le passage de la rivière ; mais, exclusivement préoccupés du pillage de Treviglio, qu'ils venaient de reprendre à l'armée française, ils négligèrent de couvrir l'Adda de leurs troupes ; cette faute grave assurait aux Français une victoire facile. D'un autre côté, les généraux ennemis, Barthélemy d'Alviano et Nicolas, comte de Pitigliano, tous deux de la maison Orsini, ne pouvaient s'accorder ni concerter leurs mouvements : l'un poussait l'audace à l'extrême ; l'autre était irrésolu et timide. En attendant, ils se tenaient, presque immobiles, dans leur camp retranché, près de Treviglio, et ne se déterminèrent que tardivement à en sortir. Le 14 mai, non loin d'Agnadel, l'avant-garde française rencontra une arrière-garde ennemie, et engagea le combat, sans attendre les ordres du roi. Des deux côtés on les fit secourir ; mais le corps d'armée aux ordres de l'Alviano prit seul part à la lutte, tandis que Pitigliano se retirait loin du champ de bataille, faisant dire à son collègue d'imiter son mouvement et refusant de le soutenir. En quelques instants le combat devint très-vif et très-meurtrier. L'armée de l'Alviano, avantageusement postée, opposa à la *furie française* une résistance intrépide, et les lieutenants de Louis XII, Chaumont d'Amboise, Jean-Jacques Trivulce, Gaston de Foix, duc de Nemours, d'Aubigny et la Palisse, déconcertés par le courage des Vénitiens, se virent contraints de plier. En ce moment Louis XII s'avança avec des cavaliers d'élite, pour ramener l'in-

fanterie au combat. « Enfants, criait la Trémouille, le roi vous voit ! » L'hésitation durait encore et le roi se porta au feu « comme le plus petit soudoyer. » Les boulets pleuvaient autour de lui et on lui conseilla de se retirer. « Que ceux qui ont peur, répondit-il, se placent derrière moi ! » Quand les rois de France parlent ainsi, la victoire est bien prête à se ranger sous leur commandement. Bayard et quelques chevaliers déterminés se jetèrent dans les marais et arrivèrent sur le flanc de l'Alviano ; sa cavalerie s'effraya et prit la fuite, mais l'infanterie se fit tuer. Huit à dix mille hommes restèrent sur le champ de bataille, avec toute l'artillerie et les bagages. La perte des Français ne dépassa guère cinq cents hommes. Pour l'Alviano, ayant un œil crevé et le visage tout sanglant, il se rendit au seigneur de Vendenesse, « ung droit petit lyon, frère du gentil seigneur de la Palisse. » Louis XII le reçut bien et le rassura. « Sire, lui dit l'illustre Vénitien, encore que, toujours victorieux, je aye perdu la bataille, ce m'est grant honneur d'avoir eu un roi de France contre moi ; toutefois, j'eusse mieux aimé la victoire, et j'en eusse été plus joyeux. » La bataille d'Agnadel ouvrait à l'armée française toutes les routes de Venise.

En peu de jours Caravaggio et Bergame se rendirent ; puis Brescia, Crême, Crémone, Pizzighittone, et jusqu'à Peschiera. Dès que le sort de la campagne cessa d'être douteux, les alliés de la France vinrent à leur tour prendre part à la lutte. Arrivé à Fusine, à la vue de Venise, que protégeaient les flots, Louis XII fit tirer contre elle cinq ou six cents coups de canon,

« afin, dit Brantôme, que l'on pust dire dans l'avenir que le roi de France avait canonné cette ville imprenable. » Cependant on ne vient pas si promptement à bout des peuples. Le sénat de Venise ne désespéra point, remplit ses coffres à l'aide d'emprunts et d'offrandes patriotiques, et s'occupa de fortifier Venise et de l'approvisionner ; il releva les sujets de terre ferme de leur serment de fidélité, et leur permit de traiter avec l'ennemi au gré de leurs intérêts, avec ordre aux capitaines d'évacuer les places et de se réunir. Venise mettait bien moins sa confiance dans ces hommes découragés que dans le temps, les pratiques secrètes et l'expérience du passé, persuadée que des éléments si divers ne pourraient longtemps rester unis, elle se dépouillait volontairement de ce qui excitait l'envie, comme on jette sa bourse au brigand qui vous poursuit. Les villes qui auraient maudit sa souveraineté, si elle les avait contraintes à subir les maux d'un siége, la regrettèrent dès qu'elles eurent fait l'épreuve d'un joug bien plus rude. Un grand dommage résultait pour les petits marchands de l'interruption des rapports commerciaux entre les provinces et la métropole ; aussi Saint-Marc était regretté partout depuis qu'il n'était plus redouté. De leur côté les nobles vénitiens, qui n'avaient jamais combattu que sur mer, vinrent alors se joindre à l'armée de terre, et six cent quatorze gentilshommes levèrent des troupes à leurs frais. Bajazet lui-même avait offert des secours à Venise ; mais elle se garda bien de vouloir des Turcs pour auxiliaires (1).

(1) César Cantu, *Hist. univers.*, *Ligue de Cambrai*.

L'empereur Maximilien avait pour coutume de se décider promptement à la guerre et de la faire aussi tardivement que possible ; de la part de ce prince médiocre et aventureux, ce n'était point manque d'énergie, mais pénurie de ressources en hommes et en argent. Quand il entra en Italie, la victoire d'Agnadel avait fait perdre aux Vénitiens la plupart de leurs provinces de la terre ferme, et on eût dit qu'il ne s'agissait plus, pour les puissances confédérées, que de porter à la république un coup de mort. Maximilien n'en voulut pas moins mettre sur pied des forces immenses, moins peut-être pour combattre les Vénitiens que pour disputer aux Français la dépouille des vaincus. Les chroniques du seizième siècle font une description complaisante de son armée. « L'empereur, disent-elles, se fit longuement attendre, dont il ennuyoit aux François ; mais vous devez aussi entendre qu'il arriva en la plaine en empereur, et, si sa puissance eust bien voulu faire son debvoir, c'estoit assez pour conquester un monde... Il avoit cent six pièces d'artillerie sur roue, dont la moindre estoit un faulcon, et six grosses bombardes de fonte qui ne se povoient tirer sur affusts, mais estoient portées chascune sur une puissante charrette, chargées avecques engins ; et quant on vouloit faire quelque batterie on les descendoit ; et quant elles estoient à terre, par le devant, avecques ung engin, on levoit ung peu la bouche de la piece, soubz laquelle on mettoit une grosse pièce de boys ; et derrière faisoit-on ung merveilleux tandis, de peur qu'elle ne reculast. Ces pièces portoient bouletz de pierre, car de fonte on ne les eust sceu lever ; et ne povoient tirer

que quatre fois le jour au plus. Il avoit en sa compagnie, que ducz, contes, marquis, et autres princes et seigneurs d'Almaigne, bien six vingtz et environ douze mille chevaulx, cinq ou six cens hommes d'armes bourguignons et hennuyers. De gens de pied lansquenetz, ilz estoient sans nombre ; mais par estimation on les prenoit à plus de cinquante mille. Le cardinal de Ferrare (1) vint pour son frère au secours dudit empereur, qui amena douze pièces d'artillerie, cinq cents chevaulx et trois mille hommes de pied ; et autant ou peu moins en amena le cardinal de Manthoue. Bref, avecques les hommes d'armes françois, on tenoit au camp y avoir cent mille combatans. Ung grant deffault estoit quant à l'artillerie, car il n'y avoit équipage que pour la moytié ; et quant on marchoit, estoit force que partie de l'armée demourast pour la garder jusques à ce que la première bende feust deschargée au camp où on vouloit séjourner; et puis le charroy retournoit querir l'autre, qui estoit grosse fascherie. Ledit empereur se levoit fort matin, et incontinent faisoit marcher son armée, et ne se logeoit voulentiers qui ne feust deux ou trois heures après midy ; qui n'estoit pas, veu la saison, pour refreschir les gens d'armes soubz leur armet... » Cependant Maximilien avait sous ses ordres la Palisse et Bayard, avec sept cents lances françaises que Louis XII avait laissées en Italie. Sa formidable armée, de plus de quatre-vingt mille hommes, débuta par l'investissement et le siége de Padoue, et jamais, depuis des siècles, tant de forces

(1) Hippolyte d'Este, frère d'Alphonse Ier, duc de Ferrare.

n'avaient été employées à l'attaque d'une ville; mais, dit la chronique que nous citions tout à l'heure, « le comte Petilano (Pitigliano) avoit si bien accoustré la ville par dedans que, s'il y eust eu cinq cens mille hommes devant, ilz n'y feussent pas entrez, si ceulz de dedans eussent voulu; et vous déclaireray comment. Derrière la berche, pour entrer en la ville, avoit icelluy comte Petilano fait faire une trenchée ou fosse, à fons de cuve, de la haulteur de vingt piedz, et quasi autant de largeur; en icelle avoit fait mettre force fagotz et vieil boys, bien enrosez de pouldre à canon; et de cent pas en cent pas y avoit boulevart de terre garny d'artillerie, qui tiroient le long de ceste trenchée. Après icelle passée, s'il eust esté possible (comme non sans la grace de Dieu), toute l'armée des Veniciens estant en ladicte ville se trouvoit en bataille à cheval et à pied; car il y avoit belle esplanade jusques à mettre vingt mille hommes de pied et de cheval en ordre; et derrière estoient plates formes où on avoit monté vingt ou trente pièces d'artillerie, qui par dessus leur armée eussent tiré, sans leur mal faire, droit à la berche (1) ... »

Ainsi, tandis que Louis XII, de retour en France, se voyait décerner de pompeuses fêtes, Maximilien assiégeait Padoue à la tête de quatre-vingt mille *barbares*, Français, Allemands et Suisses, et ne parvenait pas à triompher, malgré son courage, de la résistance désespérée des troupes vénitiennes. Maximilien savait bien se battre et s'exposer à la mort; il ignorait l'art de faire ré-

(1) Extrait de la *Très-joyeuse, plaisante, recreative Hystoire du bon Chevalier sans paour et sans reprouche*. Coll. Petitot, t. XV, p. 279 et suiv.

gner la discipline dans une armée, et il n'avait ni l'autorité ni la force nécessaires pour en finir, nous ne dirons pas avec l'ennemi, mais avec les prétentions de ses propres chevaliers et avec les résistances des seigneurs français. Un jour il envoya à la Palisse l'ordre de mettre ses hommes d'armes à pied pour monter sur la brèche avec les lansquenets; le chevalier Bayard sentit se « rebeller » contre cette décision ses instincts de gentilhomme. « Il ne faut, dit-il, que aller droit à la berche (la brèche); mais, pour ce que c'est ung passe-temps assez fascheux à hommes d'armes que d'aller à pied, je m'en excuserois voulentiers; toutesfois, puisqu'il faut que j'en dye mon opinion, je le feray. L'empereur mande en sa lettre que vous faciez mettre tous les gentilzhommes françois à pied pour donner l'assaut avecques ses lansquenetz. De moy, combien que je n'aye guères des biens de ce monde, toutesfois je suis gentil homme; tous vous autres, Messeigneurs, estes gros seigneurs, et de grosses maisons; et si sont beaucoup de noz gens d'armes. Pense l'empereur que ce soit chose raisonnable de mettre tant de noblesse en péril et hasart avecques des piétons, dont l'ung est cordoannier, l'autre mareschal, l'autre boulengier, et gens méchaniques, qui n'ont leur honneur en si grande recommandation que gentilzhommes. De les mesler parmy gens de pied qui sont de petite condition seroit peu faire d'estime d'eulx; mais a force comtes, seigneurs et gentilzhommes d'Almaigne; qu'il les face mettre à pied avecques les gens d'armes de France, et voulentiers leur monstreront le chemin; et puis ses lansquenetz les suyvront, s'ilz congnoissent qu'il y face

bon(1). » La chronique d'où nous extrayons ce discours ajoute : « Quant le bon chevalier eut dicté son oppinion, n'y eut autre chose replicqué ; mais fut son conseil tenu à vertueux et raisonnable. Si fut à l'empereur rendu ceste response, qu'il trouva très-honneste. Si fist incontinent et tout soubdainement sonner ses trompettes et tabourins, seigneurs et cappitaines, tant d'Almaigne, Bourgongne que Haynault ; lesquelz assemblez, l'empereur leur déclaira comment il estoit déliberé d'aller dedans une heure donner l'assault à la ville, dont il avoit adverty les seigneurs de France ; que tous estoient fort desirans d'y très-bien faire leur debvoir, et qu'ilz le prioient que avecques eulx allassent les gentilzhommes d'Almaigne, auxquels voulentiers, pour eulx mettre les premiers, monstreroient le chemin. « Parquoy, Messeigneurs, je vous prie tant que je puis les y vouloir accompaigner, et vous mettre à pied avecques eulx ; et j'espère, avecques l'ayde de Dieu, que du premier assaut nous emporterons nos ennemys. » Quant l'empereur eut achevé son parler, soubdainement se leva ung bruyt fort merveilleux et estrange parmy ses Almans, qui dura une demye-heure avant qu'il feust appaisé. Puis l'ung d'entre eulx, chargé de respondre pour tous, dist qu'ilz n'estoient point gens pour eulx mettre à pied ny aller à une berche, et que leur vray estat estoit de combatre en gentilzhommes, à cheval. Et autre responce n'en peut avoir l'empereur. Mais, combien qu'elle ne feust pas selon son desir, et ne luy pleust guères, il ne sonna mot, sinon qu'il dist : « Bien,

(1) Extrait de la *Très-joyeuse, plaisante, recreative Hystoire du bon Chevalier sans paour et sans reprouche*. Coll. Petitot, t. XV, p. 279 et suiv.

Messeigneurs; il fauldra doncques adviser comment nous ferons pour le mieulx. » Et puis sur heure appella ung sien gentilhomme nommé Rocandolf, qui d'heure en autre venoit parmy les François comme ambassadeur (et à vray dire la plus part du temps estoit avecques eulx), auquel il dist : « Allez au logis de mon cousin, le seigneur de la Palisse; recommandez-moy à luy et à tous messeigneurs les cappitaines françois que trouverrez avecques luy, et leur dictes que pour ce jourd'huy ne se donnera pas l'assault. » Il alla faire son message, et chascun par ce moyen s'en alla desarmer, les ungs joyeulx et les autres marrys (1). »

Il ne restait plus à Maximilien qu'à abandonner le siége de Padoue; c'est ce qu'il fit, après seize jours de tranchée. Abandonné par une grande partie de ses troupes, il exhala de vains reproches contre les alliés, dont le concours semblait lui manquer ; puis il se hâta de se replier sur Vicence et de retourner en Allemagne. La résistance de Padoue avait sauvé Venise et déconcerté les efforts de la ligue de Cambrai. Sur ces entrefaites, et avant la guerre dont le départ de Maximilien venait de suspendre les opérations, Henri Tudor, roi d'Angleterre, était mort, laissant à son fils

(1) Extrait de la *Très-joyeuse, plaisante, recreative Hystoire du bon Chevalier sans paour et sans reprouche*. Coll. Petitot, t. XV, p. 279 et suiv. — Nous empruntons aux chroniques du seizième siècle ces singuliers détails, moins parce qu'ils se rattachent au siége de Padoue que parce qu'ils donnent une idée assez exacte de la discipline des armées européennes au temps de Louis XII, et du cercle étroit dans lequel devait se mouvoir l'autorité du généralisme. De ces troupes braves et raisonneuses, dont Bayard est le type, aux armées de Gustave-Adolphe et de Montécuculli, qui étonnèrent le monde au dix-septième siècle, on dirait qu'il s'écoula plus de cent vingt ans.

Henri VIII, de sanglante mémoire, sa couronne et ses immenses richesses.

La situation de Venise était désormais de celles qui s'arrangent à l'aide de concessions et de négociations pacifiques. Louis XII, ayant recouvré tout ce que lui assignait le traité de Cambrai, n'avait guère de motifs de recommencer la guerre; la république apaisa Ferdinand d'Espagne en lui restituant les villes dont elle s'était emparée sur la côte napolitaine; elle offrit au pape de lui laisser tout ce qu'il tenait en Romagne, à la seule condition qu'il lui donnerait l'absolution, et Jules II se hâta de lever l'interdit prononcé contre elle. Plus que jamais désireux d'affranchir l'Italie de toute domination étrangère, le pape, qui méprisait Maximilien et craignait Louis XII, fit appel au nouveau roi d'Angleterre contre le roi de France (1510). Sans avoir égard aux prétentions de Louis XII, il donna à Ferdinand le Catholique l'investiture de la couronne de Naples. Tournant ensuite ses regards vers les Alpes, et impatient d'avoir à son tour, sous ses drapeaux, les rudes montagnards de la Suisse, il traita avec Matthias Scheiner, évêque de Sion, qu'il fit cardinal, et qui s'engagea à lui fournir six mille soldats pour veiller contre toute espèce d'ennemis à la défense des États du saint-siége.

Politique médiocre, redouté de l'Italie, trop souvent dupe de ses alliés, rarement généreux avec ses ennemis vaincus, Louis XII, lorsqu'il rentrait en France, lorsqu'il agissait en roi, continuait d'être investi d'une juste popularité et de s'appuyer sur l'amour de la nation. On savait qu'avant tout il voulait épargner des

souffrances au pauvre et contraindre les forts à s'arrêter là où commençait le droit des faibles. Il appréciait fort la noblesse qui, pour sa cause versait un sang illustre sur tous les champs de bataille de l'Italie, mais il aimait de vrai cœur le peuple, et le peuple, averti par une sorte d'instinct des sentiments de son roi, lui savait gré de ses sollicitudes et de ses sympathies. Vainqueur d'Agnadel, s'il était revenu en France recevoir des hommages, il avait surtout été l'objet des bénédictions de ses sujets. « Par tous les lieux où le roi passoit, dit Saint-Gelais, les gens, et hommes et femmes, s'assembloient de toutes parts, et couroient après lui trois ou quatre lieues ; et, quand ils pouvoient toucher sa mule, ou sa robe, ou quelque chose du sien, ils baisoient leurs mains d'aussi grande dévotion qu'ils eussent fait d'aucun reliquaire. » Et ces hommages si touchants n'émanaient pas seulement d'une admiration instinctive ; ceux qui les rendaient si naïvement à Louis XII savaient bien pourquoi ils aimaient ce prince. « Un gentilhomme attaché au roi, continue Saint-Gelais, trouva un vieux laboureur, qui couroit tant qu'il pouvoit. Le gentilhomme lui demanda où il alloit, lui disant qu'il se gastoit de s'échauffer si fort ; et le bonhomme lui répondit qu'il s'avançoit pour voir le roi, lequel il avoit pourtant vu en passant, mais qu'il voyoit si volontiers, pour les biens qui étoient en lui, qu'il ne s'en pouvoit saouler. *Il est si saige !* ajouta le paysan ; *il maintient justice, et nous faict vivre en paix, et a osté la pillerie des gens d'armes, et gouverne mieux que jamais roi ne fit. Je prie à Dieu qu'il lui doint bonne vie et longue.* » Ces témoignages de la reconnaissance

populaire plaisaient à Louis XII, et cependant il n'avait garde de croire ses devoirs remplis parce qu'il était aimé. Modeste et juste, il disait parfois : « J'aime mieux que mes louanges soient au cœur des hommes qu'en leur langue. »

Gardons-nous donc d'atténuer devant l'histoire le mérite d'une popularité qui fut justement acquise, en dépit des erreurs où Louis XII se laissa entraîner par les traditions et les idées de son siècle. Les guerres qu'il fit au dehors, et qui ne furent pas dénuées de gloire, plurent à la nation française, et contribuèrent beaucoup à neutraliser la puissance féodale en lui fournissant un but, en proposant des conquêtes à l'esprit remuant des seigneurs. Le domaine royal était agrandi, l'avénement de Louis XII ayant valu à la couronne le duché d'Orléans et les comtés de Valois et de Blois; la maison du roi était entretenue à l'aide des revenus particuliers du prince, et les tailles avaient été diminuées d'un tiers; on n'avait plus à déplorer les grâces, les pensions, les fêtes ruineuses. La plus sévère économie présidait aux dépenses du souverain. « J'aime mieux, disait-il en parlant des courtisans, les voir rire de mon avarice que de voir le peuple pleurer de mes dépenses. » Une taxe avait été levée pour l'expédition de Gênes, et cette expédition s'était faite à moins de frais qu'on ne l'avait pensé. Louis remit au peuple le reste du tribut. « Cet argent, disait-il, fructifiera mieux dans leurs mains que dans les miennes. » Il délivra les paysans des rapines des gens de guerre. « Nul n'auroit été assez hardi pour leur rien prendre sans payer, et les poules couroient aux champs hardiment et sans

risques. » Aussi l'agriculture fleurit; le commerce prit une extension jusque-là inconnue en France. « La tierce partie du royaume, dit un contemporain, fut défrichée en douze ans, et, pour un gros marchand qu'on trouvoit à Paris, à Lyon ou à Rouen, on en trouva cinquante sous Louis XII, et qui faisoient moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples ou à Londres, qu'autrefois à Lyon ou à Genève. » Déjà pareil mouvement de sécurité et de bien-être avait été signalé au temps de Charles VII, mais la prospérité avait sans doute rétrogradé à la suite des révoltes des princes et des luttes féodales, au temps de Charles VIII et sous Louis XI. Sous le règne de Louis XII, « le revenu des bénéfices, des terres et des seigneuries, ajoute Claude Seyssel, est crû partout de beaucoup..., et je suis informé par ceux qui ont principales charges des finances du royaume, gens de bien et d'autorité, que les tailles se recouvrent à présent beaucoup plus aisément, et à moins de contrainte et de frais, sans comparaison, qu'elles ne faisoient du temps des rois passés. »

Les sages réformes avaient repris leur cours depuis le retour du roi; une ordonnance de 1510 supprima la procédure criminelle en latin. Tous les procès et enquêtes au criminel durent être faits « en vulgaire langage du pays, » afin que les témoins entendissent leurs dépositions et les accusés les procès intentés contre eux. Les gens de justice « rongeoient la substance du pauvre peuple » par les longueurs et dépenses des procès; Louis essaya de diminuer leurs extorsions. La même année, instruit que des abus s'étaient glissés dans l'exécution des édits de réforme, promulgués au

commencement de son règne, Louis XII tint au parlement un lit de justice, où le chancelier fit en son nom de sévères remontrances, et prescrivit des mesures qui avaient pour objet de protéger les faibles. Il parcourut ensuite une grande partie du royaume, et fit *beaucoup de belles choses touchant l'exercice de la justice.*

Le royaume était divisé en bailliages et en prévôtés, et les baillis, tous nobles et hommes d'épée, cumulaient les fonctions militaires, judiciaires et administratives, qu'ils remplissaient fort mal. Louis XII les obligea de se faire graduer dans les universités ou de laisser à des lieutenants pris parmi les gens de robe l'administration de la justice. Les seigneurs furent de même tenus de ne mettre que des docteurs ou licenciés dans leurs tribunaux et de leur assurer des gages.

Persuadé, disent les chroniques, que les plus sages règlements sont sans effet si l'exécution n'en est confiée à des mains pures et habiles, Louis XII avait établi deux listes exactes : l'une, de tous les offices et bénéfices du royaume ; l'autre, de tous les hommes distingués par leurs talents, par leurs vertus ou par leurs services. Des personnes affidées, répandues dans les provinces, l'avertissaient de toutes les vacances. Alors il consultait ses listes, et nommait celui qui lui paraissait le plus digne, prévenant ces sollicitations également honteuses pour ceux qui demandent les grâces et pour ceux qui les dispensent, et rejetant même, à mérite égal, ceux qui cherchaient à s'appuyer de la protection des ministres ou des grands. En consignant ici le témoignage que les historiens modernes, d'accord avec les monuments du seizième siècle, rendent à

Louis XII, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer cette crainte que ces écrivains auront peut être généralisé d'une manière trop absolue quelques actes isolés du « Père du peuple, » qu'ils ont transformés en coutume habituellement suivie, afin de donner un intérêt plus grand à leur récit. Il est rare que les rois soient libres de gouverner avec cette méthode rigoureuse et de procéder avec une si exacte mesure à la distribution des charges publiques (1).

Le peuple associait dans sa reconnaissance le nom du cardinal Georges d'Amboise à celui du roi, et tant était grande la confiance qu'inspirait le ministre qu'au milieu des épreuves et des difficultés qui, parfois, assiégeaient alors l'administration, on entendait des voix confiantes disant tout haut : *Laissez faire Georges*. En 1510, cet homme habile et dévoué tomba malade à Lyon, où il s'était rendu, par ordre du roi, pour veiller aux affaires d'Italie; à la nouvelle que le cardinal d'Amboise était en péril de mort, Louis XII accourut près de lui, aux Célestins, et eut avec le ministre une dernière entrevue. Georges d'Amboise recommanda au roi l'adoption des mesures politiques qui lui semblaient nécessaires à la solution des embarras du moment; il déclara, quelques biens qu'il eût amassés, ne point avoir *pillé le royaume;* il pria le

(1) Il faut se défier singulièrement de ces récits arrangés au gré de l'imagination bienveillante des chroniqueurs. En matière de distributions d'emploi, un roi ne peut tout connaître par lui-même et doit déléguer sa confiance, sous peine de se tromper bien souvent. Les chroniqueurs et les rhéteurs ne s'en doutent guère, et gouvernent en esprit les peuples comme le faisait Idoménée dans le roman de *Télémaque*.

roi de nommer à sa place, à l'archevêché de Rouen, M. de Bussi, son neveu, et, quand Louis XII eut accordé cette grâce aux sollicitations du mourant, ce prince, disent les chroniques, « s'en alla, faisant grandes lamentacions et ayant larmes aux yeux. » Peu de temps après (25 mai), Georges d'Amboise reçut avec piété les derniers sacrements, et mourut en prononçant la première parole du symbole de Nicée. Il était à peine âgé de cinquante-quatre ans, et avait été associé, dans sa jeunesse, aux tentatives de Louis d'Orléans contre la régence de madame de Beaujeu et l'autorité de Charles VIII. Il laissait en mourant des biens énormes, s'élevant à onze millions de livres, c'est-à-dire à quarante-cinq millions de notre monnaie. Quoi qu'en aient dit ses panégyristes, et malgré les services que Georges d'Amboise rendit aux arts, aux lettres, à la France même, nous eussions voulu, pour l'honneur de son nom, que ce prêtre eût possédé moins de richesses et qu'il eût plus rarement fait servir les ressources et le nom de la France à son élévation personnelle.

Cependant le pape Jules II, après avoir pardonné à Venise, commençait de nouveau à mettre tout en œuvre pour soustraire l'Italie au joug de Louis XII. La mort de Georges d'Amboise, qui avait exercé en France les pouvoirs de légat du saint-siége, permettait au pape d'agir plus directement contre le roi, et de ne plus rencontrer entre ce prince et lui un intermédiaire toujours disposé en faveur des intérêts français. Jules II ouvrit des négociations avec Henri VIII d'Angleterre, avec Ferdinand le Catholique, et enfin avec les Suisses,

que Louis XII venait de mécontenter par des manières hautaines et par des économies inopportunes. Henri et Ferdinand consentirent à s'unir au pape contre la France, et les Suisses s'engagèrent à le protéger moyennant une pension annuelle de mille florins par canton. Louis XII prit des mesures militaires pour neutraliser ces projets du pape. Cependant la reine de France, madame Anne de Bretagne, s'effrayait de voir son mari en guerre contre la cour de Rome, et cherchait par ses larmes et ses conseils à amener une prompte paix. Louis XII, dans l'âme duquel s'éveillaient aussi des scrupules de conscience, voulut calmer ses inquiétudes au point de vue religieux, et convoqua à Tours, le 14 septembre 1510, « les évêques, prélats, docteurs et autres gens de bonnes lettres du royaume. » Cette assemblée ecclésiastique eut à discuter et à résoudre les différentes questions que le roi soumit à son examen ; nous donnons ci-après le résumé, sinon le procès-verbal, des délibérations et des votes :

1° « Est-il permis au pape de faire la guerre aux princes temporels dont les terres ne sont ni du patrimoine, ni du domaine de l'Église ? — Réponse : Il ne le peut ni ne le doit. — 2° Un prince, obligé de défendre sa personne et ses biens, peut-il non-seulement repousser l'injure que lui ferait le pape, mais encore s'emparer des terres de l'Église, non dans l'intention de les retenir, mais pour empêcher seulement que le pape, son ennemi, n'en tire des forces pour envahir celles de ce prince qu'il attaque ? — Réponse : Cela est permis, sous les conditions et modifications indiquées dans le texte de la question. — 3° Lorsque le pape té-

moigne évidemment sa haine à un prince et lui fait une guerre injuste, soit par ses propres forces, soit en soulevant contre lui les autres princes et communautés, est-il permis à ce prince de se retirer de l'obéissance d'un tel pape? — Réponse : Cela peut se faire sans crime, en observant toutefois que ce doit être seulement pour la défense et la manutention des droits temporels. — 4° Cette soustraction faite, comment ce prince, les sujets et le clergé devraient-ils se conduire dans les affaires pour la solution desquelles on aurait eu coutume auparavant de s'adresser au pape? — Réponse : A cet égard on devrait s'en tenir au droit ancien, et on observerait la Pragmatique-Sanction tirée des décrets du concile de Bâle. — 5° Un prince, dans les circonstances qu'on vient de dire, peut-il en secourir un autre, son allié, et attaqué injustement? — Réponse: Il le peut. — 6° Lorsque le pape prétend que certains droits lui appartiennent, comme étant du domaine de l'Église, et qu'un prince soutient, au contraire, qu'ils sont à l'empire où à lui, offrant néanmoins de laisser vider le différend par les voies de la justice, est-il permis au pape, en de telles circonstances, de prendre les armes contre ce prince, et ce prince peut-il se défendre, ou d'autres princes, ses alliés, peuvent-ils lui donner du secours, étant notoire surtout que l'Église romaine n'a pas joui de ces droits prétendus depuis cent ans?— Réponse : Ce prince peut se défendre par les armes, et les autres princes peuvent lui donner des secours pour la conservation de ses droits. — 7° Lorsque le pape ne veut pas entendre les raisons de ce prince et porte une sentence contre lui, faut-il

prendre le parti de la soumission, dans le cas surtout où il n'est sûr ni à ce prince ni à ses agents d'aller en cour de Rome pour se défendre selon les formes de la justice? — Réponse : Ce prince n'est point obligé de se soumettre. — 8° Lorsque le pape ne garde aucune formalité de droit, mais agit par voie de fait, en prononçant des censures contre un prince, ou ses alliés, ou ses sujets, faut-il obéir à ces censures? et de quelle manière convient-il de se comporter dans ce cas-là? — Réponse : L'assemblée déclare que, dans ce cas, les censures seraient nulles, et qu'on ne serait aucunement tenu d'y déférer. »

Ces différentes solutions, données par l'assemblée ecclésiastique de Tours aux incertitudes de Louis XII, rassurèrent évidemment ce prince, dans la lutte qu'il allait entreprendre contre le pape ; or, loin d'intimider Jules II, « qui, disait-on, avait jeté dans le Tibre les clefs de saint Pierre pour ne se servir que de l'épée de saint Paul, » elles ne firent qu'ajouter à sa détermination bien arrêtée de soustraire d'un seul coup l'Italie et Rome à la puissance française. Attaqué comme souverain temporel, menacé comme chef de l'Église, il fit appel à ses alliés d'Espagne, d'Angleterre, de Suisse et d'Italie ; et à la ligue de Cambrai, naguère formée sous les auspices du roi de France, on vit succéder une nouvelle confédération, suscitée par le souverain pontife, et qui avait pour but de protéger contre Louis XII l'Italie et la papauté. Cette union offensive et défensive, à la tête de laquelle s'était placé Jules II, reçut le nom de *Sainte Ligue* (1510).

Pour le moment Jules II se trouvait réduit à agir

avec ses propres ressources; dépourvu d'armées actives, il ne pouvait s'appuyer que sur les Vénitiens, épuisés eux-mêmes par leurs récents efforts. Ferdinand le Catholique se bornait à des conseils et à des promesses; Henri VIII, séparé de l'Italie par des terres et des mers, se trouvait hors d'état de faire passer promptement des troupes dans cette contrée lointaine; d'ailleurs il venait de signer la paix avec la France, et il hésitait à rompre sans motif avec Louis XII. Le pape ne se laissa point rebuter par tant d'obstacles.

Parmi les feudataires rebelles de l'Église romaine était le duc de Ferrare; le roi de France, Louis XII, qui retenait lui-même des villes réclamées par le pape, prit parti pour le vassal rebelle; le pape les excommunia l'un et l'autre. Louis XII, appuyé sur l'adhésion du clergé de France, envoya une armée au delà des Alpes. De son côté l'empereur Maximilien devait marcher en personne contre les Vénitiens, et l'on assure que, par un traité conclu entre eux, les deux souverains avaient décidé d'avance que l'on convoquerait un concile pour juger le pape. Jules II, incapable de fléchir, excommunia tous ceux « qui défféreraient aux délibérations du clergé de France ou participeraient à ses assemblées. » Il excommunia de même ceux qui avaient médité de provoquer et de tenir un concile contre le chef de l'Église. Les mêmes censures furent dirigées contre le duc de Ferrare et ses adhérents. On voit que, sans être personnellement nommé dans les bulles d'excommunication, Louis XII n'en était pas moins, sur plusieurs chefs, atteint par la sentence du chef de l'Église.

Les hostilités suivaient leur cours; Chaumont d'Amboise, neveu du cardinal, entra avec vingt mille hommes dans le Polésin de Rovigo; là il reçut quelques renforts que lui envoyèrent l'empereur Maximilien et Alphonse d'Este, duc de Ferrare. Du côté du pape, les Vénitiens envoyèrent une flotte dans les eaux de Gênes, afin de soulever cette république contre la domination française. En même temps, François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin et neveu de Jules, attaqua la Romagne ferraroise. Ces deux entreprises échouèrent. Les alliés du pape, les Suisses, qu'amenait en Italie l'évêque Mathias Scheiner, ne furent pas plus heureux; entrés en Lombardie par Bellinzona, ils vinrent camper à Castiglione; mais, conduits par un chef inhabile, ils se virent, en peu de jours, privés de vivres, harcelés, détruits en détail, et réduits à regagner leurs montagnes sans avoir pu se signaler par une seule action d'éclat.

Le pape était entré à Bologne, dès le 22 septembre 1510, en même temps que ses troupes et celles des Vénitiens avaient commencé leur attaque contre le duché de Ferrare. Le 12 octobre, Chaumont d'Amboise, après avoir rejeté les Suisses dans leurs cantons, était accouru au secours d'Alphonse d'Este, et campait à Crespolano, à dix milles de Bologne. A son approche la terreur se répandit parmi les conseillers du pape, et tous suppliaient Jules II de se retirer sur Rome et de ne point s'exposer aux atteintes de l'armée française. Le pape se montra plus fier et plus résolu que jamais. Il amusa Chaumont par des semblants de négociations, il donna aux Vénitiens le temps d'ac-

courir à sa défense ; puis, soutenu par ses alliés et par le peuple de Bologne, il rejeta toutes conditions de paix à moins que Louis XII ne renonçât à ses entreprises en Italie. Chaumont avait laissé passer le temps d'agir. Déconcerté par la ruse de l'infatigable vieillard, il se replia sur Parme pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le pape, malgré les infirmités qui l'accablaient, fit continuer la guerre et alla en personne mettre le siége devant la Mirandole. Cette ville était défendue par Alexandre Trivulce, frère du maréchal de ce nom, et on l'avait transformée en une place d'armes française. Dans les escarmouches qui eurent lieu sous ses murs entre les deux partis, le pape fut un jour sur le point d'être enlevé par Bayard et de tomber au pouvoir de l'armée française ; cette triste victoire ne fut point remportée par le chevalier *sans peur et sans reproche*, et l'histoire doit l'en féliciter. Cependant la Mirandole, ne recevant de Chaumont d'Amboise aucun secours, fut réduite à capituler, et Jules II y entra par la brèche (21 janvier 1511). Quelques jours après, Bayard surprit et détruisit un corps d'armée ennemie, en vue de la Bastide. Le 11 mars 1511, Chaumont mourut à Parme; sur son lit d'agonie, il témoigna beaucoup de repentir d'avoir fait la guerre au pape et l'envoya supplier de révoquer l'excommunication qu'il avait lancée contre lui. Jules II lui accorda l'absolution pontificale; mais Chaumont expira avant d'en être informé. Sa mort laissait l'armée française sans chef, dans les circonstances les plus difficiles ; le roi confia le commandement au maréchal Jean-Jacques Trivulce; puis il envoya combattre sous

ses ordres le jeune Gaston de Foix, l'un de ses fils adoptifs, auquel il destinait le gouvernement du Milanais.

Au printemps de cette même année (1511) Louis XII et Maximilien avaient convoqué un congrès qui devait être tenu à Mantoue, et auquel on se proposait de soumettre les bases d'un arrangement pacifique entre les puissances de l'Europe. En France on n'était nullement las de la guerre, et le roi seul était pressé d'y mettre un terme afin de n'avoir plus à lutter contre le chef de l'Église; en Italie, les populations, fatiguées de combats, de pillages et d'invasion, sollicitaient ardemment la fin de leurs misères. Jules II, déterminé à poursuivre jusqu'au bout l'accomplissement de ses vues, ne croyait point venu le moment de poser les armes : on ne put s'entendre. Pendant la durée des négociations, Trivulce marcha sur Bologne. Jules II chargea le duc d'Urbin de la défense de cette ville et se retira à Ravenne. Après son départ, le peuple de Bologne se souleva; le duc d'Urbin, pressé au dedans et au dehors, donna le signal de la retraite; son armée fut poursuivie et mise en déroute. Le duc attribuait sa défaite au cardinal de Pavie; il s'en vengea par la mort de ce prélat, qu'il alla poignarder dans Ravennes. Les revers et le crime de son neveu consternèrent l'intrépide Jules. La douleur dans l'âme, il reprit le chemin de sa capitale; et ce fut dans ce triste voyage qu'il apprit la publication d'un prétendu concile général convoqué à Pise, et où, par une audace sans égale, le pape étoit sommé de se rendre lui-même, afin que l'Église fût réformée dans son chef et dans ses membres.

Il faut savoir, en effet, qu'au milieu des conflits dont l'Italie était le théâtre des défections et des désertions avaient eu lieu, même parmi les cardinaux ; cinq d'entre eux, les plus mécontents, sous prétexte d'un pèlerinage à Lorette, s'étaient retirés d'auprès du chef de l'Église sans sa permission. De ces cardinaux infidèles, deux étaient Espagnols, trois étaient Français ; ceux-ci avaient été menacés par Louis XII de perdre leurs bénéfices en France s'ils ne se détachaient du pape.

L'empereur et le roi de France se servirent du ministère de ces prélats félons pour faire convoquer un conciliabule qui devait affecter l'autorité et le caractère d'un concile. Les cardinaux qui trahissaient Jules II publièrent un manifeste en forme d'indiction où il était dit : « Que, par un décret du concile de Constance, il avait été jugé nécessaire, pour le bien et l'honneur de l'Église, de tenir de dix ans en dix ans des conciles généraux ; que cette nécessité était alors très-urgente, pour travailler à la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres ; que le pape Jules, qui s'était obligé par serment, avant et après son exaltation, d'en convoquer un, avait négligé de le faire ; qu'ainsi le droit en était dévolu à ceux du sacré collége qui n'adhéraient point à la négligence du pontife, lequel, disait encore l'insolent manifeste, était coupable de crimes énormes et scandaleux, dans lesquels il était incorrigible. » Ainsi que nous venons de le dire, le lieu du conciliabule fut indiqué à Pise, et le pape lui-même y fut cité. Le manifeste des schismatiques portait les noms de neuf cardinaux, mais il n'avait obtenu en réalité d'autre adhésion que

celle des trois meneurs, les Espagnols Carvajal et Borgia, et le Français Briçonnet de Narbonne. Plusieurs des autres réclamèrent publiquement contre ceux qui osaient ainsi, sans droit ni titre, se servir de leurs noms et les associer à une révolte contre Rome. Informé de cet attentat à l'autorité apostolique, Jules II publia une bulle par laquelle il se justifiait aux yeux du peuple chrétien de toutes les accusations portées contre lui par le conciliabule schismatique de Pise ; en même temps, et pour donner satisfaction aux vœux légitimes des fidèles, le pape déclarait convoquer à Rome, pour y ouvrir ses séances le 19 avril prochain, un concile général œcuménique justement célèbre dans l'histoire de l'Église, et qui est connu sous le nom de concile de Latran. Nonobstant cette déclaration souveraine, Louis XII n'en persista pas moins à adhérer à l'assemblée de Pise, en rébellion contre le successeur de Pierre. Dès ce moment la lutte qu'il avait engagée au delà des Alpes contre la puissance romaine prenait un caractère impie ; ce n'était plus au souverain temporel de Rome que s'attaquait le roi de France, mais bien au chef de l'Église catholique, outragé par des cardinaux traîtres et félons. Une semblable tentative, si la fermeté de Jules ne l'avait promptement déjouée, allait attirer une longue suite de calamités sur l'Europe, et la responsabilité de tant de maux aurait, en grande partie, pesé sur Louis XII. C'était ce prince qui, déterminé à humilier Rome au profit de ses prétentions au gouvernement de la haute Italie, n'avait pas craint de faire frapper à Milan une médaille d'or où était écrite en trois mots : *Perdam Babylonis nomen,* la

destinée qu'il réservait à la ville éternelle. Notre devoir est de ne point passer sous silence[1], à l'exemple de plusieurs historiens complaisants, ces graves fautes d'un roi qu'on a l'habitude de proposer en exemple à tous les monarques, en vénération à tous les peuples ; il faut que l'histoire sache être vraie et réduise à leurs justes proportions les hommes que la tradition revêt trop souvent d'une valeur d'emprunt.

Il est vrai de dire que Louis XII, alors même que comme roi il encourageait la révolte contre le pape, s'en alarmait en qualité de chrétien et passait de l'audace aux scrupules. Assiégé par les prières de la reine, et se rappelant que presque tous ses ancêtres avaient été les plus fermes soutiens de l'Église romaine, il ne perdait cependant pas l'espoir d'un rapprochement. A la nouvelle de la prise de Bologne, il avait défendu toute espèce de réjouissances publiques dans ses États ; on lui avait même entendu dire qu'il gémissait de cette victoire, et qu'il était prêt à demander humblement pardon à Sa Sainteté, s'il pouvait à ce prix rendre la paix à l'Église. Il prouva la sincérité de ces démonstrations par l'ordre envoyé à Trivulce de ne point franchir la frontière de la Romagne et de reporter la guerre exclusivement sur le territoire de Venise. Le roi se contenta, pour le moment, de charger la Palisse, qui commandait un corps d'armée dans le Milanais, de soutenir Maximilien dans ses hostilités contre cette république. Cette guerre se fit mollement du côté de l'empereur et du roi. Quant à la *Sainte Ligue*, dont le manifeste venait d'être publié dans l'Église Santa-Maria-del-Popolo (5 octobre 1511), elle déclara qu'on ne

poserait point les armes tant que la chrétienté serait affligée par l'usurpation d'une ville appartenant au domaine pontifical (Bologne) et par les actes schismatiques du prétendu concile de Pise. Henri VIII, roi d'Angleterre, allait enfin adhérer à cette confédération. Le commandement général de l'armée protectrice des droits de Jules II fut confié à Raymond de Cardonne, Catalan de nation et alors vice-roi de Naples.

La guerre prit un caractère plus décisif; une armée de seize mille Suisses, auxiliaires du pape, descendit en Lombardie du haut du Saint-Gothard, pour venir enlever cette contrée aux armes françaises. En ce moment Trivulce avait été remplacé dans son commandement par ce jeune Gaston de Foix, duc de Nemours et neveu de Louis XII, dont nous avons déjà prononcé le nom. Général avant d'avoir été soldat, ce prince était destiné à passer comme un éclair dans nos annales et à laisser de son passage une trace glorieusement ineffaçable. Ne pouvant encore disposer que de deux ou trois mille combattants, il ne songea point à combattre les Suisses; mais il s'arrangea habilement pour leur couper les vivres dans un pays dévasté, et ces montagnards, moins héroïques que leurs pères de Morat et de Granson, se virent une fois encore dans la nécessité de battre en retraite et de rentrer dans leur pays. On attribua cette conduite inattendue aux largesses de la France, fort à propos distribuées. Le 17 janvier suivant (1512), les Suisses contractèrent alliance avec Maximilien, et Louis XII, à qui depuis longtemps l'amitié de l'em-

pereur paraissait douteuse, vit dans ce traité d'alliance un symptôme menaçant pour sa politique. Il ne se trompait pas, et la défection de Maximilien, qui ne se fit point attendre, laissa la France entourée d'ennemis et dépourvue de tout allié. Louis XII envoya à la hâte des renforts de troupes à Gaston de Foix, tandis que les armées de la Sainte Ligue, les unes sous les ordres de Raymond de Cardonne, d'autres sous la conduite du légat Jean de Médicis, mettaient le siége devant Bologne et refoulaient vers le nord les différents corps d'armée au service de la France.

Bologne était défendue par deux cents lances françaises et par quelques auxiliaires; cette faible garnison, en dépit des courageux exemples de Lautrec et d'Yves d'Allègre, n'aurait pu résister longtemps à une puissante armée; mais Gaston de Foix, « le passe-preux de tous ceulx qui furent depuis deux mille ans (1), » marcha résolument au secours des assiégés, et, trompant la vigilance du vice-roi, entra dans la place avec plus de vingt mille hommes. Raymond de Cardonne leva le siége. A peine s'était-il retiré que la présence de Gaston fut nécessaire en d'autres lieux. Le gouvernement français était détesté dans toutes les places de la Lombardie vénitienne, soumises depuis la bataille d'Agnadel. Le comte Louis Avogaro introduisit dans Brescia le provéditeur André Gritti, avec un corps de troupes considérable; il ne resta aux Français que le château, où s'enferma la garnison, dont le soulèvement des villes et des campagnes voisines accrut les périls et la détresse. Elle se disposait à ca-

(1) *Histoire du chevalier Bayard*, par le Loyal Serviteur.

pituler lorsque Gaston parut avec une armée. A la nouvelle de cette révolution il était parti de Bologne, avait battu sur son passage Paul Baglioni, général des Vénitiens, et, après neuf jours d'une marche rapide et victorieuse, il était sous les murs de Brescia. Dès le lendemain de son arrivée il ordonna l'assaut. Bayard, qui avait sollicité l'honneur de la première attaque, y fut dangereusement blessé; le désir de le venger redoubla l'ardeur des Français. Les troupes vénitiennes furent détruites, et avec eux les paysans et les bourgeois qui avaient pris les armes en leur faveur et jetaient de leurs fenêtres sur les Français *gros carreaux et pierres avec eau chaude*. Le provéditeur des Albanais, Frédéric Contarini, fut tué d'un coup de feu sur la grande place. Les cadavres étaient amoncelés dans toutes les rues; le carnage dura jusqu'au soir. Ce fut, suivant le Loyal Serviteur, *un des plus cruels assauts qu'on eût jamais vus; car des morts, tant des gens de guerre de la seigneurie que ceux de la ville, y eut nombre de plus de vingt mille*. Ce chiffre est sans doute exagéré; mais les historiens portent généralement à plus de dix mille les victimes de cette sanglante journée. Quoi qu'il en soit, la ville fut emportée, livrée au pillage, inondée du sang de ses habitants et des Vénitiens. Funeste conquête, au rapport du naïf historien du chevalier sans peur et sans reproche. « Il n'est rien si certain, dit-il, que la prinse de Bresse fut en Italie la ruine des François; car ils avoient tant gaigné en ceste ville de Bresse que la pluspart s'en retourna et laissa la guerre (1). » Les historiens

(1) *Histoire du chevalier Bayard*, par le Loyal Serviteur.

du seizième siècle ne portèrent pas tous le même jugement sur ces événements militaires, et, au témoignage de Guichardin, il ne s'était vu depuis longtemps aucuns faits d'armes dignes d'être mis en parallèle avec les premières victoires de Gaston de Foix (19 février 1512).

Les victoires, les actes de courage, la science des chefs, l'héroïsme des soldats enorgueillissaient l'armée française, et, chose étrange, ne semblaient nullement améliorer sa position : Dieu ne bénissait point une guerre injuste, alors même qu'il laissait se manifester la vaillance humaine. La défection de Maximilien était venue surprendre Louis XII au moment où l'on applaudissait aux triomphes de Gaston. Quant à ce jeune prince, impatient de se signaler dans de nouvelles rencontres, il manœuvrait pour atteindre l'armée espagnole, aux ordres du vice-roi de Naples, tandis que Raymond de Cardonne, redoutant d'engager le combat en plaine découverte, se rapprochait des montagnes et ne permettait jamais à l'ennemi d'en venir aux mains. Pour le contraindre à s'écarter de ce système de temporisation Gaston de Foix se porta sur Ravenne, bien convaincu qu'on ne lui abandonnerait pas sans combattre une ville aussi importante. Il ne se trompait pas : Raymond de Cardonne, voyant que Ravenne était menacée, marcha dans la direction qu'avait suivie l'armée française et prit position derrière elle, afin de placer Gaston de Foix entre deux feux. Cette tactique n'échappa point au duc de Nemours, capitaine doué d'un coup d'œil sagace, et dont le génie avait été initié à l'art de

la guerre à l'âge même où les autres hommes s'estiment déjà assez heureux de pouvoir en étudier les commencements. La droite de Cardonne était appuyée sur le Ronco; son front était couvert par un large fossé. Dans la nuit du 10 au 11 avril Gaston de Foix jeta des ponts sur le Ronco, et dans la matinée du 11, jour de Pâques, il franchit le torrent avec l'armée française et attaqua vivement les Espagnols dans leurs positions. Les Espagnols étaient sur leurs gardes, et des deux côtés une canonnade épouvantable s'engagea sur toute la ligne. Tandis que la gendarmerie italienne, montée sur ses chevaux vénitiens, était détruite par les canons de France et de Ferrare, Pietro Navarro, qui commandait la brave infanterie espagnole, ordonna à ses hommes de se coucher à plat ventre, de laisser passer les boulets, et de ne se relever qu'au moment décisif. Quand la cavalerie de la Sainte Ligue eut été dispersée et mise en déroute, soit par le feu, soit par le fer des Français, l'infanterie espagnole se leva et marcha tête baissée contre l'infanterie de Gaston de Foix. Celle-ci plia, mais on la fit soutenir par la cavalerie, et ce fut alors le tour des Espagnols de se retirer. Ils opéraient ce mouvement en bon ordre, lentement, et en ne cessant de combattre, lorsque Gaston de Foix les chargea intrépidement pour hâter leur déroute. Vainement on le suppliait de se maintenir à son poste et d'attendre la victoire : le fils d'Yves d'Allègre venait d'être tué; son sang avait rejailli sur Gaston de Foix et exalté jusqu'à la fureur le courage du jeune chef. Comme il passait près de Bayard : « Monseigneur, lui dit le chevalier, êtes-vous blessé?

— Non, répondit le duc de Nemours, mais j'en ai blessé d'autres. — Or, Dieu soit loué, répliqua Bayard, vous avez gaigné la bataille et demeurez aujourd'hui le plus honoré prince du monde; mais ne tirez plus avant et rassemblez votre gendarmerie en ce lieu. Qu'on ne se mette point au pillage encore, car il n'est pas temps; le capitaine Loys d'Ars et moi allons après ces fuyants, à ce qu'ils ne se retirent derrière leurs gens de pied, et pour homme vivant ne départez point d'ici que ledit capitaine Loys d'Ars et moi ne vous venions querir. » Ces exhortations ne purent retenir le duc de Nemours; mais, comme il s'élançait à cheval à travers les rangs ennemis, il fut environné, et tomba percé de mille coups. Cette grande bataille de Ravenne coûta aux Français six mille hommes; la perte des confédérés s'éleva à plus du double de ce nombre; mais la mort de Gaston de Foix ne pouvait être compensée par une victoire : elle désarmait la France. Aussi, quand la nouvelle de la journée de Ravenne parvint à Louis XII, le roi s'écria : « Dieu nous garde de telles victoires! Souhaitez-en de pareilles à nos ennemis. » Après la mort de Gaston de Foix, l'armée, « dont toute la vigueur avait péri (1), » fut mise sous les ordres de Chabannes de la Palisse, et la plupart des places de la Romagne se soumirent. Jules II, pour la première fois, se sentit ébranlé par un revers; mais il ne tarda pas à reprendre toute sa fermeté en apprenant que l'armée française était en proie à des dissensions, tandis que de nou-

(1) Guichardin, liv. X, ch. 4.

veaux renforts arrivaient d'Espagne pour relever la cause de la Sainte Ligue.

Sur ces entrefaites, et le 3 mai 1512, tandis que les opérations militaires étaient interrompues par de nouvelles négociations, le souverain pontife ouvrit solennellement le concile de Latran. Ce jour-là donc Jules II, s'étant revêtu de ses habits pontificaux, entonna le *Veni, Creator* et se rendit processionnellement de la basilique, avec tous les Pères, à la salle préparée pour les séances. Là, étant assis sur son trône, il reçut l'obédience de tous les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, abbés et autres prélats; ces différentes cérémonies étaient accompagnées des prières indiquées dans l'*Ordre romain*. Au milieu du concile, deux chantres à genoux entonnèrent les grandes litanies; le reste des chantres y répondait au nom du pape et de tous les Pères. Quand on eut chanté cette invocation : *Que vous daigniez conserver dans la sainte religion le Seigneur apostolique et tous les degrés de l'Église : nous vous en prions, écoutez-nous!* le pape se leva et chanta lui-même trois fois une invocation semblable, et à chaque reprise il bénissait le concile de sa main. Un moment après on lut en son nom la cédule suivante :

« Appelé au faîte du souverain apostolat, nous avons résolu absolument de le célébrer; mais pendant que, avant de le commencer, nous nous efforcions d'apaiser les guerres allumées entre les chrétiens et de ramener les brebis perdues au bercail du Seigneur, tout à coup une hérésie intestine, par l'instigation de Satan, le perturbateur de toutes les bonnes œuvres,

envahit la maison de Dieu, dont la sainteté est la parure convenable. Pour que cette peste contagieuse ne s'étend donc pas davantage et n'infecte insensiblement le troupeau du Christ qui nous a été confié, nous, veillant continuellement à notre office de pasteur, et répétant dans notre esprit cette parole d'Isaïe : « Prenez conseil, assemblez le conseil, » nous n'avons pas cru devoir attendre plus longtemps. Nous nous sommes donc réunis, vénérables frères, et vous, bien-aimés fils, en ce jour solennel, dans cette basilique de Latran, afin que, assemblés dans le Saint-Esprit, nous choisissions la voie de la vérité, et, rejetant les œuvres de ténèbres, nous revêtions les armes de la lumière. Nous vous exhortons ainsi, dans le Seigneur, fixant vos regards sur celui qui est la voie, la vérité et la vie, à proposer librement votre avis, cherchant de plaire à Dieu plus qu'aux hommes; car nous espérons dans ce saint concile, le Seigneur y coopérant, extirper complétement les ronces et les épines du champ du Seigneur, ramener les mœurs dépravées à un état meilleur, concilier la paix entre les princes chrétiens, et combiner des expéditions contre les ennemis de la foi divisés entre eux, afin que, par cet étendard sacré de la croix, qui a si heureusement inauguré ce saint concile, nous puissions vaincre les embûches de l'antique ennemi. » Le 10 mai commencèrent les travaux du concile, dont il ne nous appartiendra de rendre compte qu'autant qu'ils se rapporteront aux annales de notre pays et aux événements politiques mentionnés plus haut.

La campagne de 1512 se terminait d'une manière fâcheuse pour la France; la Palisse, pressé par les ar-

mées de la Sainte Ligue et découvert sur ses flancs par la défection de l'empereur, avait un moment songé à défendre Milan ; cédant aux conseils de Trivulce, il se replia du Mincio sur la ligne du Tésin, puis sur Pavie, laissant dans les places du Milanais de petites garnisons hors d'état de les défendre. Sur ces entrefaites, un corps d'armée suisse envahissait la Lombardie et rétablissait l'autorité des Sforza, en proclamant duc du Milanais le jeune prince Maximilien, héritier et fils de Ludovic le More. Partout sur leur passage les populations se soulevaient et acclamaient le nouveau prince, et ce n'est pas d'aujourd'hui que la triste Italie a coutume de se croire libre en se bornant à changer de maître. Les cardinaux du conciliabule de Pise s'enfuirent à la hâte et se retirèrent à Lyon. Bientôt les troupes confédérées de Suisse et de Venise parurent sous les murs de Pavie et commencèrent l'attaque. Craignant d'être cerné et de se voir couper toute retraite, la Palisse se retira par une porte de la ville au moment même où les vainqueurs entraient par l'autre ; l'arrière-garde française disputa pied à pied à l'ennemi les rues de Pavie, et sa courageuse résistance sauva l'armée. Quelques semaines n'en avaient pas moins suffi pour renverser la domination française dans la haute Italie et pour établir à Milan la souveraineté de Maximilien Sforza ; c'est à peine si les soldats de Louis XII occupaient encore les citadelles de Milan, de Brescia, de Peschiera, de Crême, de Crémone et de Novare. Quant à Maximilien Sforza, pour récompenser ses alliés il s'était vu réduit à leur céder une assez grande partie des provinces et des villes

lombardes et d'imposer les taxes les plus lourdes à ses propres sujets. Son gouvernement commençait à peine, et déjà les peuples qui l'avaient acclamé le trouvaient odieux. Vers le même temps Gênes ressaisit son indépendance et proclama doge Jean Fregoso, l'un de ses plus illustres citoyens; moins heureuse, et punie de ses sympathies pour la France, la république de Florence se vit réduite à rappeler dans son sein les Médicis, à subir de nouveau le joug d'une famille qu'avait enorgueillie la victoire et qui était devenue étrangère par l'exil. Quant à Parme et à Plaisance, détachées par ordre du pape des États de Maximilien Sforza, elles firent retour au saint-siége, comme ayant dépendu autrefois de l'exarchat de Ravenne et des territoires légués à Grégoire VII par la comtesse Mathilde.

De son côté Ferdinand le Catholique profitait de la conflagration générale pour envahir et pour réunir à ses royaumes d'Espagne un pays dont la possession couvrait ses frontières mieux encore que les Pyrénées; il s'empara donc de la Navarre, où régnait alors Jean d'Albret, au nom de sa femme, Catherine de Foix. Jean d'Albret avait fait alliance avec Louis XII; le pape l'excommunia comme fauteur et complice du schismatique roi de France et donna ses États au premier occupant. François, duc d'Angoulême, vint au secours du roi de Navarre, dépossédé par Ferdinand le Catholique, et refoula un moment les Espagnols jusqu'à Pampelune; bientôt après, attaqué lui-même par des forces supérieures, il se vit contraint de repasser les Pyrénées, et depuis lors la Navarre est demeurée

unie à la monarchie espagnole (novembre 1512).

Or, en cette même année, et durant la session du concile œcuménique de Latran, le pape Jules II, de l'avis du sacré collége, condamna de nouveau « les ci-devant cardinaux » Bernardin Carvajal, Guillaume Briçonnet, René de Prie, Frédéric de Sévérin; cassa, réprouva, annula tout ce qu'ils avaient pu ou pourraient faire dans leurs conciliabules de Pise, de Milan, de Lyon ou d'ailleurs; et comme le roi de France, assisté de plusieurs prélats français, soutenait ces schismatiques dans leur rébellion, le pape jeta l'interdit ecclésiastique sur tout le royaume, hormis la Bretagne, qui n'avait point adhéré au schisme. Quant à la ville de Lyon, devenue, sans doute malgré elle, le siége du prétendu concile ennemi de Rome, comme elle attirait une multitude d'étrangers par ses foires, le pape Jules II la soumit nominativement à l'interdit, et transféra ses foires à Genève, avec toutes leurs franchises. Ce décret pontifical, ayant été reçu par toutes les nations chrétiennes, soumit la population lyonnaise à de dures épreuves. Ajoutons que ces dispositions de la bulle du 13 août, ayant été lues dans la troisième session du concile général de Latran, y furent approuvées à l'unanimité par tous les Pères présents à cette assemblée, au nombre de cent vingt. Tout indique qu'elles contristèrent profondément le roi Louis XII.

Cependant le roi de France persévérait dans la lutte qu'il avait à soutenir contre les deux tiers de l'Europe. Il prit des mesures énergiques pour défendre contre les entreprises de Ferdinand le Catholique la

Navarre française, à laquelle l'Aragonais voulait faire subir le sort de la Navarre espagnole. Menacé au nord par les Anglais, au sud par une coalition formidable, il n'abandonna ni le soin de couvrir son propre royaume, ni l'orgueil de ses prétentions sur le Milanais. Il comptait d'ailleurs, non sans motif, que les puissances liguées contre lui se désuniraient par le seul fait de leurs victoires. De son côté Jules II, maître de Bologne, de Parme, de Plaisance et de Reggio, enlevé au duc de Ferrare, n'abandonnait point son dessein d'augmenter la puissance temporelle du saint-siége et d'affranchir l'Italie du joug des *barbares*. Il voulait entreprendre la conquête de Ferrare, réunir ce duché à l'État de l'Église, obtenir la suprématie politique sur Gênes et la Toscane, et donner à Maximilien Sforza la couronne ducale de Milan, sous la suzeraineté du pape. Les Suisses servaient ses projets avec la plus grande énergie, et les Vénitiens y adhéraient également; mais l'empereur et le roi d'Aragon, ennemis naturels de l'indépendance italienne, avaient l'intention secrète de réserver le Milanais à l'un de leurs petits-fils, à Charles ou à Ferdinand d'Autriche; tous les deux voyaient avec jalousie l'accroissement temporel des États pontificaux et ne paraissaient pas disposés à souffrir le rétablissement de la puissance vénitienne. Tout en se plaignant de l'occupation de Parme, de Plaisance et de Reggio par le pape, contre lequel il protégeait les Bentivoglio et le duc de Ferrare, Maximilien redemandait toujours aux Vénitiens Padoue, Trévise, Vicence, Brescia, Bergame et Crême. De là, évidemment, des causes de conflits et

de jalousies qui, d'un jour à l'autre, pouvaient affaiblir ou rompre la Sainte Ligue.

Telle était l'espérance de Louis XII; mais Jules II, bien déterminé à ne rien négliger pour abattre en Italie jusqu'à l'ombre de la puissance des *barbares*, s'entendit avec l'empereur, lui fit des concessions et s'unit à lui contre Venise. Poussant plus loin l'ardeur qui l'animait contre Louis XII, il résolut de dépouiller le roi de France du glorieux titre de roi très-chrétien et d'en investir le jeune Henri VIII, roi d'Angleterre. Au milieu de ces préoccupations, qui agitèrent le pape vers la fin de 1512 et durant le premier mois de l'année suivante, le redoutable vieillard tomba malade pour ne plus se relever. Dans le délire de son agonie on l'entendit s'écrier : *Plus de Français en Italie!* La mort, qui le frappa, le 21 février 1513, encore plein d'énergie et de puissance, le trouva fidèle à la pensée de son règne. Son successeur, le cardinal Jean de Médicis, régna sous le nom de Léon X, nom illustre, mêlé à toutes les gloires et à toutes les splendeurs de l'Italie, trop souvent aussi aux calamités et aux luttes qui n'allaient pas tarder à éprouver l'Église.

Peu de temps après l'avénement du nouveau pontife, une armée française, commandée par la Trémouille et par Trivulce et secondée d'une armée vénitienne sous les ordres de l'Alviano, rentra dans le Milanais. Cardonne s'en retira à son approche, et Maximilien Sforza alla s'enfermer dans Novare. La Trémouille et Trivulce l'y assiégèrent. C'était dans cette même ville que ces deux mêmes généraux avaient

fait son père prisonnier. Menacé de la même destinée, il fut sauvé par la valeur des Suisses. Ceux-ci mettaient leur gloire à la conquête du duché de Milan et leur sûreté à en éloigner les Français. Huit mille d'entre eux franchirent le Saint-Gothard. Il était temps qu'ils arrivassent ; déjà Soncino et Lodi avaient arboré les drapeaux de Louis XII ; Milan demandait à capituler ; Valeggio, Peschiera, Crémone et Brescia s'étaient rendues aux Vénitiens ; Côme et Novare tenaient encore. Les Suisses n'hésitèrent pas ; sans cavalerie et sans artillerie, ils osèrent attaquer la Trémouille devant Novare (le 6 juin), et, à la honte de cette gendarmerie française, la plus vaillante de l'Europe, mais qui ce jour-là fut indigne d'elle-même, ils remportèrent une victoire complète. Le sire de la Fayette et l'artillerie de Louis XII firent acheter aux vainqueurs l'honneur de la journée en leur tuant l'élite d'entre eux ; en revanche, cinq mille lansquenets, qui servaient sous la Trémouille, périrent de la main des Suisses ; pareil nombre de Français restèrent sur le champ de bataille ; moins dévoués, les Gascons prirent la fuite et ne furent pas poursuivis. Les vaincus repassèrent les Alpes, tandis que l'armée espagnole battait l'Alviano près de Vicence. Dès ce moment la Lombardie était perdue pour les Français, et de toutes leurs conquêtes récentes il ne leur restait que les châteaux de Milan et de Crémone, et la Lanterne de Gênes, où une garnison se maintenait encore au nom de Louis XII.

Le roi de France, habitué par les orages de sa vie à subir l'inclémence de la fortune, ne se laissa point

décourager; il mit sous les ordres du duc de Bourbon l'arrière-ban et les milices du Languedoc et de la Guienne, et lui confia la mission de protéger les frontières de France contre les entreprises du roi d'Espagne. Fleuranges, l'un des généraux qui avaient combattu à Novare, fut envoyé en Picardie pour accroître l'effectif des troupes qui défendaient cette province contre les Anglais. Les villes et les communes furent invitées à fournir des dons gratuits, les domaines de la couronne furent engagés jusqu'à la concurrence de quatre cent mille livres, et ces différentes ressources permirent de faire face aux dépenses de la guerre sans trop surcharger le peuple. Du côté de la mer, et pour faire face aux flottes britanniques, Prégent (Pierre-Jean) le Bidoulx, qui avait commandé les vaisseaux français devant Gênes, ramena nos escadres dans l'Océan, par le détroit de Gibraltar, et veilla à la défense des côtes.

Sur ces entrefaites, Henri VIII et Maximilien étant descendus en Picardie, on leur opposa le duc de Longueville, petit-fils du fameux comte de Dunois, mais qui n'en avait pas les talents. Les Anglais assiégeaient déjà Térouane; le 2 août 1513, Henri VIII vint rejoindre son armée devant cette ville; le 9, Maximilien y arriva à son tour, amenant avec lui des renforts de troupes levées en Allemagne, en Flandre et dans les Pays-Bas. Par suite de ces dispositions, l'armée ennemie était forte de trente-six mille hommes, dont cinq à six mille cavaliers. Le 16 août, le duc de Longueville et le sire de Piennes tentèrent une fausse attaque, afin d'opérer une diversion et de porter des

secours aux assiégés de Térouane ; averti de ce double mouvement par les rapports de ses espions, Maximilien avait pris des mesures pour le faire échouer. Dès que les Français, qui croyaient avoir dérobé à l'ennemi le secret de leur marche, virent accourir à eux les archers anglais et les lansquenets d'outre-Rhin, ils se replièrent sur leurs positions et ne s'arrêtèrent dans leur fuite qu'après s'être appuyés sur l'infanterie. Ce mouvement de retraite suffit pour démoraliser le soldat et lui enlever tout espoir de vaincre. Le duc de Longueville chercha vainement à faire bonne contenance, soutenu qu'il était par la Palisse, Bayard, la Fayette, Clermont d'Anjou et Bussy d'Amboise. Après un engagement de courte durée, il perdit la bataille de Guinegate, autrement appelée des *éperons*, nom qui lui fut donné parce que les Français s'y servirent plus de leurs éperons que de leurs lances. Bayard, qui ne sut jamais fuir, y combattit presque seul et fut pris, ainsi que le duc de Longueville. Cette victoire valut aux Anglais la conquête de Térouane et de Tournay. Vers le même temps, les Suisses avaient envahi la Bourgogne et tenaient Dijon assiégé. La Trémouille, manquant d'argent et de troupes, leur promit, au nom du roi, tout ce qu'ils voulurent. Les montagnards, moins habiles que vaillants, se retirèrent sur sa parole (13 septembre 1513), et Louis XII en fut quitte, selon la prévision de la Trémouille, pour désavouer un négociateur qui avait traité sans pouvoirs. La saison avancée ne permettait plus aux Suisses de revenir, et, l'année suivante, les choses changèrent de face.

Sur mer, la marine française se signalait par de généreux efforts. Durant cette campagne de 1513, si peu favorable aux armées de terre, l'intrépide Prégent le Bidoulx avait maintenu honorablement le pavillon français au mât de ses galères (navires à rames), et plus d'une fois il s'était victorieusement opposé aux courses des Anglais sur nos côtes. Le 25 avril il tomba dans la flotte anglaise que commandait le grand amiral Édouard Howard et se réfugia dans l'anse du Conquet, près de Brest; l'amiral l'y suivit et vint lui-même l'attaquer à l'abordage. Prégent se prit corps à corps avec l'amiral, le blessa, le jeta mort sur le pont de son navire et coula le vaisseau qui le serrait de plus près. Un autre, menacé du même sort, s'enfuit, et toute la flotte s'éloigna. Prégent à son tour parut sur les côtes d'Angleterre et ravagea le Sussex. Le 10 août de la même année, les marins français s'illustrèrent par un glorieux fait d'armes, trop ignoré de la génération présente, laquelle s'imagine volontiers que notre histoire maritime date de Louis XIV, de Jean Bart et de Duguay-Trouin. Sous les ordres de Thomas Howard, frère de l'amiral qui avait succombé devant Brest, la flotte anglaise, après avoir débarqué à Calais l'armée de Henri VIII, vint croiser en vue de la Bretagne et rencontra les Français, qui n'avaient qu'une vingtaine de navires bretons et normands sous le commandement d'Hervé Primoguet. Les Anglais étaient deux ou trois fois supérieurs en nombre, mais leurs adversaires prirent l'avantage du vent et attaquèrent résolûment. Sir Thomas Howard était monté à bord du vaisseau *la Ré-*

gente et promettait à ses marins une victoire que la supériorité du nombre rendait certaine. Cependant au premier choc plusieurs navires anglais furent coulés. Un vaisseau français faisait surtout merveille ; c'était *la Belle Cordelière*, qu'Anne de Bretagne avait fait construire elle-même à Morlaix et orner à grands frais. Primoguet la montait. Entourée de douze vaisseaux ennemis, elle avait déjà démâté les uns et fait reculer les autres, quand de la hune d'un navire anglais on lui jeta une masse de feux d'artifice qui l'embrasèrent en un instant. Une partie des matelots et des soldats put se sauver dans les chaloupes; mais Primoguet refusa de quitter le navire que la reine lui avait confié. Du moins voulut-il que sa mort coûtât cher à l'ennemi; il se dirigea droit sur la nef amirale d'Angleterre, que montait une nombreuse noblesse, s'y attacha par ses grappins d'abordage, lui communiqua l'incendie et sauta avec elle. Par malheur pour les braves marins qui avaient péri, les services de l'armée de mer étaient alors fort rarement mis en évidence; les gentilshommes se préoccupaient surtout de coups de lances et de prouesses chevaleresques, et les grands hommes (ils étaient dignes de ce nom) qui, à l'exemple de Prégent le Bidoulx, mouraient généreusement pour la France, avaient d'autant plus de mérite à se dévouer que la renommée ne devait guère publier leur gloire. C'est aux siècles modernes qu'appartient la tâche consolante de leur rendre justice.

Le roi d'Écosse, Jacques IV, le seul allié que le roi de France eût conservé en Europe, venait de perdre à Flowden la victoire et la vie (9 septembre), et les

armées d'Angleterre et d'Allemagne triomphaient en Flandre. Le 24 octobre, Henri VIII ajourna au printemps prochain la suite de la campagne et reparut en Angleterre, dans son château de Richemont. Mais déjà Louis XII avait cessé de lui fournir un prétexte de mettre de nouveau le pied sur le territoire de la France. Fatigué d'une lutte énergiquement soutenue, et doutant enfin de ses droits, que la Providence semblait condamner, le roi de France s'était déterminé à fléchir sous le fardeau des événements, et il avait ouvert des négociations en vue de la paix.

Dès le 6 octobre 1513 ses délégués et ceux du pape Léon X avaient signé un acte portant en substance : « Les ennemis du roi très-chrétien l'ayant desservi auprès du feu pape Jules II, de bonne mémoire, ce pontife quitta les sentiments d'un père et déclara une guerre ouverte à la France. Le roi fit tous ses efforts pour éteindre cette funeste division, mais il ne put y réussir ; et, sur ces entrefaites, quelques cardinaux, avec plusieurs autres ecclésiastiques très-savants et très-illustres, s'assemblèrent à Pise, disant qu'ils avaient le pouvoir d'y célébrer un concile général. L'empereur autorisa pour lors cette assemblée ; le roi permit aux prélats et aux docteurs de l'Église gallicane d'y prendre part, et il a reçu encore depuis dans ses États les membres de ce prétendu concile ; tout cela, sans avoir dessein d'offenser la sainte Église romaine ou de fomenter un schisme, mais seulement à cause des querelles que lui faisait le pape Jules II.

« Enfin, le saint-siége étant venu à vaquer, et le très-saint père Léon X ayant été choisi pour le rem-

plir, le roi a reconnu que le prétendu concile de Pise n'avait point été convoqué selon les règles, que Sa Sainteté réprouvait cette assemblée, et qu'elle voulait qu'on adhérât au concile de Latran, comme au seul légitime concile œcuménique. Le même prince a aussi éprouvé que le nouveau pape était très-porté à la paix, et qu'il avait à cœur d'étouffer toutes les semences de division qui étaient nées sous le pontificat précédent. Ainsi, pour marcher sur les traces des rois très-chrétiens, ses ancêtres, Sa Majesté a nommé trois ambassadeurs : Frédéric, cardinal de Saint-Séverin, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, et Louis de Forbin, seigneur de Solliers, lesquels, munis de pleins pouvoirs et de procuration en bonne forme, ont renoncé de la part du roi, leur maître, au prétendu concile de Pise, et ont adhéré purement, librement et simplement au concile de Latran, promettant, en vertu des mêmes pouvoirs, que désormais le roi ne donnera aucune assistance ni protection à ce prétendu concile de Pise; qu'il obligera tous ceux qui le composent, de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, de se séparer dans l'espace d'un mois; qu'il fera aussi en sorte que six prélats et quatre des principaux docteurs de cette assemblée se rendent à Rome avant le 1er de janvier prochain, pour se faire absoudre, pour renoncer au prétendu concile de Pise et reconnaître celui de Latran comme seul vrai et légitime; que, s'ils ne veulent pas se soumettre, le roi fera exécuter contre eux les sentences et censures du siége apostolique. De plus, les mêmes ambassadeurs ont promis, au nom du roi, que, le plus tôt qu'il sera

possible, quelques prélats et d'autres ecclésiastiques de marque viendront se réunir au concile de Latran avec des pouvoirs légitimes de tout le clergé de France. »

En vertu de cet acte, Louis XII déclarait abjurer le conciliabule de Pise, alors réuni à Lyon. Quant au dernier article, qui regardait l'adhésion des Églises de France au concile de Latran, comme il fallait du temps pour recueillir le consentement de tous les prélats du royaume, les ambassadeurs du roi demandèrent et obtinrent un délai. Ainsi fut terminé le schisme qui, sous la protection regrettable de Louis XII, avait un moment menacé la papauté et l'unité de l'Église ; ainsi Louis XII et la France furent affranchis des censures et des interdits portés par le pape Jules II. C'était un grand pas fait vers la pacification de l'Europe occidentale. Le 13 mars 1514 intervint à Orléans, entre la France, l'Empire, l'Angleterre et l'Espagne, et leurs différents alliés, un traité qui stipulait, pour un an, l'interruption de toute hostilité et le rétablissement des rapports pacifiques. Dès le 26 août de la même année la France ne possédait en Italie ni châteaux, ni forteresses ; elle apaisait par des envois de fonds l'avidité et la colère des cantons suisses ; ses côtes n'étaient plus menacées du côté de l'Océan, et ses Églises étaient rentrées en paix avec Rome.

Or, dès le 9 janvier de cette même année, le roi avait fait une perte douloureuse dans la personne de sa femme, la reine Anne de Bretagne. Cette princesse avait terminé, au château de Blois, à l'âge de trente-sept ans, une vie dont le commencement et la fin

avaient été remplis d'amertume. Le roi parut accablé de ce nouveau malheur; il se déroba aux regards de ses sujets, et, contre l'usage des rois de France, il prit le deuil en noir, et, *huit jours durant, ne fit que larmoyer, souhaitant à toute heure que le plaisir de Nostre Seigneur fust lui aller tenir compaignie.*

Quelques jours après, Louis XII fit célébrer à sa fidèle épouse de magnifiques obsèques dans l'église Saint-Sauveur de Blois, et ensuite à Saint-Denis, où fut déposé le corps de cette princesse. C'était, disait le peuple « la vraie mère des pauvres, le confort des nobles, le recueil des dames et des honnêtes filles, et le refuge des savants hommes et de bonne vie. » Les chroniques, parlant des regrets qui suivirent sa mort, disent qu'Anne de Bretagne ne fut pas seulement pleurée des Français, « mais ès Almaignes, Espaignes, Angleterre, Escosse, et en tout le reste de l'Europe fut plainct et ploré. Le roi son mari ne donnoit pas grands sommes de deniers, de peur de fouller son peuple; mais cette bonne dame y satisfaisoit, et y avoit peu de gens de vertu en ses pays à qui une fois en sa vie n'eust fait quelque présent... Et qui voudroit ses vertus et sa vie descrire, comme elle a mérité, il faudroit que Dieu fist ressusciter Cicero pour le latin et maistre Jehan de Meung pour le françois, car les modernes n'y sauroient atteindre (1). » Quoi qu'il en soit, la mort de la reine Anne fit disparaître le principal obstacle qui s'oppo-

(1) *Hist. du bon Chevalier sans paour et sans reprouche*, par le Loyal Serviteur. Voici, d'après Fleuranges, l'épitaphe qui fut tracée sur le tombeau de la reine Anne de Bretagne :

> « La terre, monde et ciel ont divisé madame
> Anne, qui fut des roys Charle et Louis la femme :

sait au mariage de la princesse Claude de France, sa fille et son héritière, avec le jeune François d'Angoulême, duc de Valois, neveu de Louis XII et héritier présomptif de la couronne. Cette union, qui consolidait l'accession de la Bretagne au royaume de France, fut célébrée en grande pompe, à Saint-Germain en Laye, le 18 mai 1514. A cette cérémonie, disent les Mémoires du temps, « il y avoit dix mille hommes habillés aussi richement que le roi ou que monsieur d'Angoulême... et, pour l'amour de la feue reine, tout le monde étoit en deuil (1). »

Le 7 août de la même année (1514), et par les soins du duc de Longueville, fait prisonnier à la bataille de Guinegate, intervint entre le roi de France et Henri VIII un traité de paix définitive, aux termes duquel Louis XII abandonnait la ville de Tournay, consentait à payer à l'Angleterre un subside annuel de cent mille écus, et obtenait, en outre, la main de la princesse Marie, sœur de Henri VIII. Le 13 octobre, ce mariage eut lieu à Abbeville et parut cimenter pour jamais l'alliance des deux royaumes.

Ce mariage entre un roi presque valétudinaire, alors âgé de cinquante-trois ans, et une jeune fille qui atteignait à peine sa dix-septième année, fut fatal à Louis XII, en ce qu'il changea toutes les habitudes de sa vie; ce ne furent désormais que fêtes et tournois, auxquels Louis XII prenait part, au moins comme

La terre a pris le corps, qui gist sous cette lame :
Le monde aussi retient sa renommée, et femme,
Perdurable à jamais, sans estre blasmée d'ame;
Et le ciel, pour sa part, a voulu prendre l'ame. »

(1) Fleuranges, *Mémoires*.

spectateur, au grand détriment de sa santé. « Où il avoit coutume de dîner à huit heures, convenoit qu'il dînât à midi; où il avoit coutume de se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. » Ce régime, auquel le poussait malgré lui l'humeur aventureuse et la folle gaieté de la jeune reine, usa en quelques semaines la vie de Louis XII, et ce prince mourut le 1er janvier 1515, pleuré du peuple, qui oubliait les fautes de sa politique pour ne songer qu'à ses vertus privées. Le jour de ce triste événement, les crieurs publics parcoururent les rues en disant : *Le bon roi Louis XII, père du peuple, est mort.* Sublime et touchante oraison funèbre.

Nous n'aurons garde d'en atténuer l'effet et de mettre en regard la vie de saint Louis et le tableau du règne de Louis XII. Dieu pardonne beaucoup aux rois que pleurent les peuples, et envers eux l'histoire ne doit pas se montrer sévère. Les erreurs de Louis XII appartinrent plutôt à son siècle qu'à lui-même; ses vertus furent de son propre cœur; et c'est à ce double point de vue qu'il importe de le juger. S'il entreprit des guerres inutiles, en s'appuyant sur un droit douteux, il crut avec la nation entière à la certitude de ce droit, et ces guerres plurent à la France, qui les trouva justes; elles occupèrent au dehors une noblesse turbulente, habituée à troubler le sommeil des rois ou à peser sur le peuple, et à laquelle il importait de ne point laisser de loisirs, sous peine d'avoir à la réprimer ou à la combattre. Nonobstant ses revers, comme il ne fléchit que sous l'Europe liguée contre lui, il donna au monde une haute idée de la grandeur

et des ressources de la France, et ses ennemis victorieux ne cessèrent de le craindre et de le respecter. La masse des soldats qui combattaient sous les ordres des gentilshommes se composait, en grande partie, d'auxiliaires soldés et d'aventuriers engagés volontairement; les guerres de Louis XII assurèrent donc, indirectement, l'ordre à l'intérieur du royaume, et n'appauvrirent ni l'industrie, ni l'agriculture, ni les familles, en leur enlevant des bras nécessaires. Louis XII eut le tort grave de soutenir le conciliabule de Pise et d'attaquer dans le pape non-seulement le souverain temporel, mais encore le chef de l'Église; tout en le blâmant, nous devons reconnaître que les évêques et le clergé de France parurent l'approuver dans cette lutte, et leur adhésion, téméraire ou ignorante, entraîna celle du roi et dissimula à ce prince ce que sa résistance avait de coupable et de dangereux. Dans ces temps où les notions du droit, en matière de conflits religieux, étaient fort obscures, et perverties par des précédents qui dataient de deux siècles, on ne pouvait raisonnablement croire qu'un roi habitué aux questions de diplomatie et de guerre serait plus éclairé que le clergé de France, plus scrupuleux que l'épiscopat et les docteurs du royaume. Évidemment Louis XII n'eut pas entièrement conscience de ses torts, et l'histoire peut admettre qu'il y eut chez lui, sous quelques rapports, ce que dans le langage théologique on appelle erreur invincible; n'oublions pas d'ailleurs qu'il finit pas se soumettre.

En dehors de ces points de vue de politique religieuse et de politique étrangère, et après avoir fait

la part des fautes, nous devons maintenir et confirmer les éloges que mérite Louis XII. Comme roi, il était doué de qualités pacifiques fort précieuses ; la postérité l'appellera bon, clément, économe et juste. On doit lui reprocher d'avoir le premier établi la vente des charges et des offices judiciaires, mais les impôts furent considérablement diminués sous son règne. Son édit de 1499, éternellement mémorable, a rendu sa mémoire chère à ceux qui rendent la justice et à ceux qui l'aiment. Il ordonne, par cet édit, *qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires que l'importunité pourrait arracher du souverain.* Louis XII fut le premier des rois qui mit le laboureur à couvert de la rapacité du soldat ; il fit punir de mort les gens de guerre qui rançonnaient le paysan. Son amour pour ses peuples s'étendait à l'avenir ; prévoyant les maux que l'humeur prodigue et inconsidérée de son successeur préparait à la France, il soupirait en disant : *Ce gros garçon gâtera tout.*

Sans s'écarter de la politique que ses prédécesseurs avaient suivie à l'égard de l'aristocratie féodale, il évita de lui porter de rudes atteintes, mais les guerres d'Italie affaiblirent la noblesse en la décimant ou en l'appauvrissant. Les états du Languedoc et de la Bretagne conservèrent seuls sous son règne le droit de voter des subsides ; ceux de la France septentrionale ne se virent réunis qu'une fois à Tours, et les impôts furent constamment levés sous le bon plaisir du prince. Ne perdons pas de vue que, le premier après saint Louis, Louis XII, veillant à la distribution de la justice, défendit que nul ne fût à l'avenir distrait de ses juges naturels.

Dans un autre ordre d'idées, Louis XII aimait les lettres, les sciences, surtout l'histoire, et faisait sa principale étude des *Offices* de Cicéron. Il appela à sa cour les savants italiens les plus célèbres et les y retint par de fortes pensions. Il chargeait ses ministres dans les cours étrangères d'acheter les meilleurs livres pour en enrichir les bibliothèques de France. Rien peut-être n'eût manqué à ce prince pour faire le bonheur de sa patrie s'il n'avait eu l'ambition d'être un conquérant.

TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS.

Pages.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS.

FIN DE LA TABLE.